F02.014

# REVUE ARCHÉOLOGIQUE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DE MM.

E. POTTIER ET S. REINACH

MEMBRES DE L'INSTITUT

CINQUIÈME SÉRIE. — TOME XI

JANVIER-JUIN 1920

5e Sér.
11-12.
1920

PARIS
ÉDITIONS ERNEST LEROUX
28, RUE BONAPARTE (VI^e^)

1920

Tous droits réservés.

103987

CHICAGO

ÉDITIONS ERNEST LEROUX, 28, RUE BONAPARTE, PARIS (6e)

**Vient de paraître :**

SALOMON **REINACH**
Membre de l'Institut

# REPERTOIRE DE LA STATUAIRE GRECQUE ET ROMAINE

**Tome PREMIER**

Clarac de poche contenant les bas reliefs de l'ancien fonds du Louvre et les statues antiques du *Musée de sculpture* de Clarac, avec une introduction, des notices et un index.

*NOUVELLE ÉDITION*

Un fort volume in-16 . . . . . 12 fr. 50

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS
*COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE DE L'INDOCHINE*

# LES MONUMENTS DU CAMBODGE

**ÉTUDES D'ARCHITECTURE KHMÈRE**

Publiées par L. DELAPORTE

**DEUXIÈME LIVRAISON**

Un atlas grand in-folio contenant 11 planches en noir et en couleurs. 80 fr.

# REVUE ÉGYPTOLOGIQUE

Nouvelle série publiée sous la direction de

ALEXANDRE **MORET**
Conservateur au musée Guimet
Professeur d'études à l'École des Hautes Études

ET

PIERRE **JOUGUET**
Professeur à l'Université de Lille
Chargé de conférences à l'École des Hautes-Études

Abonnements : Paris, **40** fr. ; Départements, **41** fr. ; Étranger, **45** fr.

Le numéro double 1-2 vient de paraître. — Le numéro double 3-4 sous presse.

Angers. — Imprimerie F. Gaultier & A. Thébert

SEP 2 1920

# REVUE

# ARCHÉOLOGIQUE

---

JUILLET-DÉCEMBRE 1920

ANGERS. — IMPRIMERIE F. GAULTIER & A. THÉBERT.

# REVUE

# ARCHÉOLOGIQUE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DE MM.

E. POTTIER ET S. REINACH

MEMBRES DE L'INSTITUT

CINQUIÈME SÉRIE. — TOME XI

JUILLET-DÉCEMBRE 1920

PARIS

ÉDITIONS ERNEST LEROUX

28, RUE BONAPARTE, 28

1920

326537

# L'AGE DU CUIVRE DANS LE CAUCASE SEPTENTRIONAL

## ET LES CIVILISATIONS DE SOUMER ET DE L'ÉGYPTE PROTODYNASTIQUE

(Planche IV)

Les plus anciennes sépultures du sud de la Russie datent des débuts des civilisations de métal et, étroitement liées à la période néolithique postérieure, offrent un rituel et des formes de constructions funéraires d'une remarquable constance. Toutes les sépultures sont des *kourganes* de dimensions plus ou moins grandes. Le *kourgane* est un tertre de terre recouvrant la fosse sépulcrale creusée dans le sol et un plafond en bois. Le cadavre était déposé dans la tombe dans l'attitude contractée ; on y répandait une matière colorante rouge ; tout auprès se trouvaient des objets funéraires, généralement assez pauvres. Les plus anciennes sépultures de ce type, dans le sud de la Russie, se rapportent à l'âge du cuivre, non du bronze ; elles présentent, comme je l'ai dit, un lien étroit avec la culture et les conditions d'existence de l'époque néolithique.

Je laisse de côté la question de la zone d'extension des sépultures à cadavres contractés et peints, ainsi que la signification de cette peinture des cadavres ou des squelettes : cette question a déjà été étudiée ailleurs avec un détail suffisant. Dans la présente étude j'ai voulu seulement relever un fait inconnu et, semble t-il, du plus haut intérêt. Le mobilier funéraire, dans la plupart des premières sépultures à cadavres contractés et peints, est pauvre et primitif ; on n'y remarque presque pas d'influences du dehors. L'évolution est lente et peu sensible. Mais il y a deux exceptions très caractéristiques. Dans les steppes qui s'étendent entre le Don et le Dniepr, principale-

ment dans le gouvernement de Kharkov, le groupe des sépultures à squelettes contractés, au début de l'âge du bronze, se développe tout d'un coup avec un éclat extraordinaire : la forme de la construction funéraire se modifie ; les fosses sépulcrales sont remplacées par des grottes funéraires taillées dans le sol ; la céramique, jusqu'alors grossière, s'enrichit à la fois de formes nouvelles et d'un développement extrêmement riche de l'ornementation, rehaussée souvent par la peinture. Cette ornementation présente un lien certain avec celle de la spirale et du méandre, c'est-à-dire avec la céramique peinte du bassin du Dniepr et du Danube au néolithique postérieur, à la période du cuivre et du bronze ; au début elle s'est développée très probablement sous l'influence de la pénétration de la culture de la spirale et du méandre dans la steppe du sud de la Russie [1].

L'autre exception est encore plus typique et intéressante. Elle montre qu'au moins dans une de ses parties la population qui enterrait ses morts dans la position contractée a créé — spontanément, ou sous l'influence de courants venus du sud — une culture très riche, qui n'a d'égale que celle de l'Elam, de Soumer et de l'Égypte de même époque, c'est-à-dire de l'âge du cuivre. Jusqu'ici, les trouvailles qui caractérisent cette culture ont été observées uniquement au nord du Caucase, le long de la rivière du Kouban et de ses affluents. Comme les trouvailles faites par les savants russes, principalement par feu N. I. Vésélovski, et publiées en russe, ne sont familières ni aux préhistoriens ni aux orientalistes, je vais m'arrêter en détail sur quatre d'entre elles, permettant d'expliquer le caractère et la date de la culture de l'âge du cuivre du Kouban.

La sépulture la plus intéressante de l'âge du cuivre, qui nous

1. Sur cette période de l'évolution des sépultures à squelettes contractés et peints, voir les intéressantes études de V. Gorodtsov, *Archéologie de la civilisation matérielle* (*Bytovaïa Archéologuiia*), Moscou, 1910, et, en particulier, les comptes-rendus de ses fouilles dans le gouvernement de Kharkov (districts d'Izioum et de Bakhmout) ; voir *Travaux du Congrès archéologique de Kharkov* (XII, 1902) et *d'Ekatérinoslav* (XIII, 1905) — je cite de mémoire —, ainsi que le *Compte-rendu du Musée Historique de Moscou* pour 1916.

a donné une série d'objets originaux, souvent artistiques est une sépulture fouillée en 1897 par N. I. Vésélovski dans la ville de Maïkop, au croisement de deux rues[1]. Là s'élevait un *kourgane* monumental, d'une hauteur de 10$^{m}$, 65. On y trouva deux sépultures : l'une, assez pauvre, mais contemporaine de la

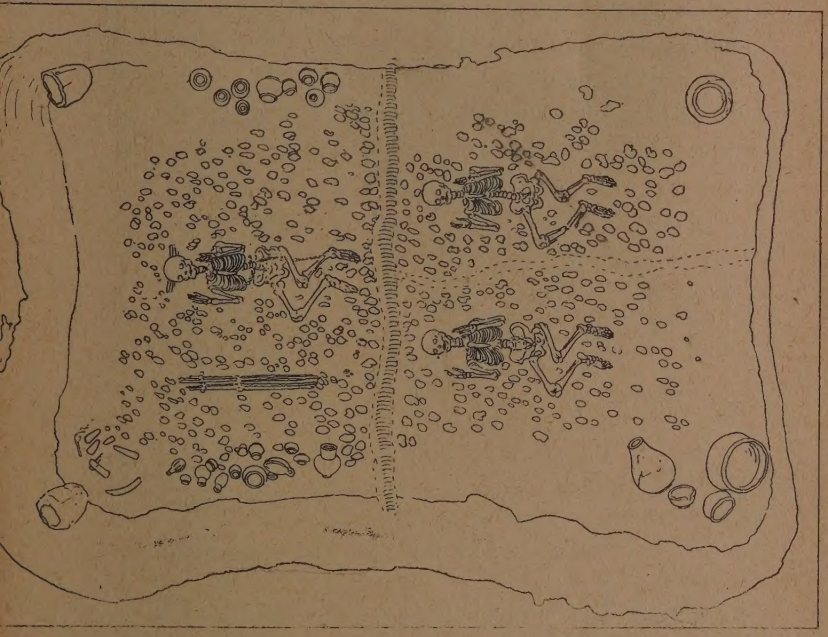

Fig. 1. — Plan de la sépulture de Maïkop.

seconde, dans le remblai du *kourgane* ; l'autre, dans le sol, sous le *kourgane*. Ici, à la surface du sol, on avait pratiqué une enceinte circulaire en pierre battue, et, au centre, une grande fosse sépulcrale de 1$^{m}$42 de profondeur, de forme rectangulaire, avec angles arrondis et côtés convexes (5$^{m}$, 33 de long sur 3$^{m}$, 73 de large; fig. 1). Les parois portaient un revêtement en bois ;

1. Voir *Compte-rendu de la Commission archéologique*, 1897, p. 2-11 ; Minns, *Scythians and Greeks*, p. 143.

le fond était pavé avec des cailloux de rivière. Aux coins, des piliers en bois sur lesquels reposait le toit (en bois aussi) du tombeau. Sur ce toit, une mince couche de terre avait été épandue ; par dessus, on avait construit un autre toit bien plus large. A l'intérieur, des cloisons divisaient la sépulture en trois parties : une cloison partageait le tombeau en deux moitiés, l'autre divisait une des deux moitiés en deux autres. La partie principale du tombeau — celle du sud — était occupée uniquement par le mort, en position contractée et les mains ramenées

Fig. 2. — Pointes de flèches en silex de Maïkop.

vers la tête. Tout le squelette était couvert d'une couche épaisse de peinture rouge clair. Le mobilier funéraire de cette sépulture principale était extrêmement riche. Sur tout le squelette étaient semés des ornements d'or, qui primitivement étaient cousus, sans aucun doute, sur l'étoffe : trente-quatre figures de lions de même dimension (pl. IV, fig. 3), 34 d'une autre, 38 cercles ou anneaux et 19 figurines de bœufs (pl. IV, fig. 4), des rosettes d'or (10), une masse de perles d'or, de turquoise et de cornaline; sous le crâne, deux étroits rubans d'or, percés de petites ouvertures, pour y coudre probablement quelques ornements; des boucles d'oreilles et autres ornements d'or. A côté du squelette, entre la tête et les genoux, se trouvaient six baguettes de

1m,03 chacune, composées chacune de petits tubes séparés qui s'embouchent. Deux de ces baguettes étaient en argent, deux en argent avec les extrémités inférieures en or, sur lesquelles étaient enfilées des figurines de bœufs en or massif (pl. IV, fig. 5); les deux autres étaient en argent avec un tube d'or au milieu, mais les extrémités étaient en argent, et sur le métal étaient enfilées des figurines de bœufs en argent massif. Les extrémités supérieures des baguettes sont rehaussées d'un ornement en torsade et offrent des ouvertures pour le passage des lacets et des rubans. Aux extrémités supérieures de ces

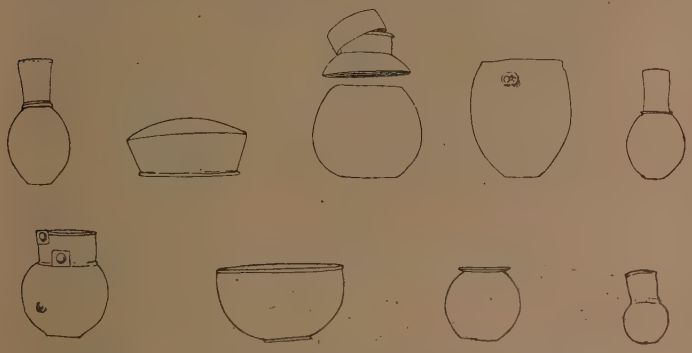

Fig. 3. — Vases en or, en argent et en pierre de Maïkop[1].

baguettes, c'est-à-dire aux genoux du mort, on a trouvé des pointes de flèches en silex (fig. 2). Parallèlement aux baguettes étaient allongés 17 vases d'or, d'argent et de pierre, de formes différentes, en partie avec des couvercles et des anses clouées. Leurs formes sont assez diverses, mais la technique de la fabrication est partout la même (fig. 3). Dans le nombre, deux vases d'argent sont ornés d'images gravées dont je parlerai plus loin (pl. IV, fig. 1 et 2).

La partie S. E. du tombeau renfermait une grosse pierre à aiguiser, en forme de faucille, une autre faite d'une pierre verte

1. Le second vase du premier registre de cette figure est reproduit sens dessus-dessous.

avec un petit piton en or, une hache de pierre en forme de petite pelle plate et une série d'objets de cuivre (pas de bronze) ; un large poignard en forme de feuille avec un manche (fig. 4), deux coins plats, une hache avec taillant s'élargissant, une avec deux tranchants perpendiculaires l'un à l'autre (fig. 5), une autre toute simple, un couteau plat, deux ciseaux et un tranchant en forme de tétraèdre ; en outre, 8 vases ronds en argile jaune, rouge et noire (fig. 6). Dans chacun des deux autres compartiments se trouvait également un squelette contracté, recouvert de peinture rouge, mais en moindre quantité que le premier squelette. L'un est un squelette de femme, avec des

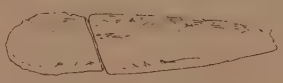

Fig. 4. — Poignard en cuivre de Maïkop.

Fig. 5. — Hache à double tranchant de Maïkop.

Fig. 6. — Vases en argile de Maïkop.

boucles d'oreilles en fil d'or (comme le squelette principal), mais portant des perles en cornaline, et avec une grande quantité de perles d'or et de cornaline. L'autre est un squelette d'homme, également avec une grande quantité de perles d'or et de cornaline. Le long de la paroi orientale du compartiment étaient disposés des vases de cuivre : une tasse plate, un petit seau avec une anse, une grosse cruche, un petit chaudron, un grand chaudron à fond sphérique et à col droit. Dans le compartiment il y avait un vase d'argile, de forme ovoïde. Dans tous les compartiments, on a trouvé une grande quantité de fines plaques d'argent, qui garnissaient peut-être le plafond du tombeau.

Une étude minutieuse du mobilier de cette sépulture par Pharmakovski [1] a montré que le défunt principal avait été

1. B. V. Pharmakovski, *La période archaïque en Russie*, in *Matér. pour l'Archéologie de la Russie*, XXXIV (1914).

enseveli avec une tiare d'étoffe ou de feutre sur la tête, et que cette tiare était ornée par devant de deux diadèmes d'or (pl. IV, fig. 6) ; que les baguettes d'or et d'argent appartenaient probablement à un baldaquin funéraire, festonné, sur les bords, de petites plaques d'or : une série de lions de même type, une série de lions d'un autre type, une série de bœufs, une série de petits cercles d'or (fig. 7) ; que, lors de l'ensevelissement, les baguettes avaient été posées à côté du défunt et que le corps enseveli avait été recouvert du rideau baldaquin. Il est clair que le mort n'était pas un simple mortel, mais le chef ou le roi de toute une tribu.

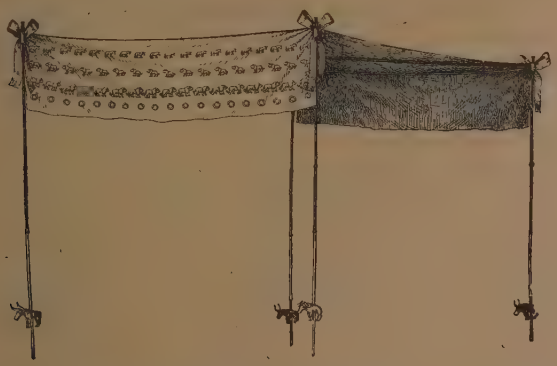

Fig. 7. — Baldaquin funéraire de Maïkop, reconstruit par B. et M. Pharmakovsky. Dessin de M. Pharmakovsky.

La sépulture de Maïkop n'est pas une exception. Bien que les explorateurs du Caucase septentrional aient donné peu d'attention aux sépultures à squelettes contractés et consacré tout leur effort à la découverte de tombeaux scythes plus riches, ils ont eu néanmoins la bonne fortune de trouver quatre sépultures contemporaines de celle de Maïkop, capables de rivaliser avec elle pour la richesse du mobilier. Quant aux sépultures dont le mobilier est plus pauvre, bien qu'analogue, on peut les compter par dizaines, sinon par centaines. Il est hors de doute qu'à l'âge du cuivre le Caucase du nord et spécia

lement la vallée du Kouban avaient une forte population, et que leurs habitants étaient suffisamment riches pour faire construire des sépultures monumentales, et y entourer le mort non seulement d'une vaisselle grossière, mais encore d'objets précieux en cuivre, en or et en argent.

A la sépulture du *kourgane* de Maïkop se rattache étroitement une trouvaille fortuite, faite en 1898 dans la *stanitsa* (village cosaque) de Staromychastovskaïa[1]. En creusant l'argile, on trouva un vase de même forme ovoïde que ceux de Maïkop (fig. 8), contenant une série d'objets analogues : un diadème d'or avec des rosaces, une figurine de bœuf en argent, avec une ouverture pour la suspendre ou pour l'enfiler sur une épingle, des centaines de perles d'or et de cornaline, qui constituaient primitivement un collier et des bracelets, enfin quelques pendeloques, probablement suspendues, composées d'anneaux d'or enfilés l'un dans l'autre. Une partie d'entre eux, comme les boucles d'oreilles de la sépulture de Maïkop, était ornée de perles de cornaline enfilées. C'est à l'un des colliers qu'appartenait probablement aussi une très intéressante petite tête de lion en or (fig. 9).

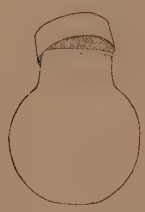

Fig. 8. — Vase en argent de Staromychastovskaïa.

Plus remarquables encore sont deux très riches sépultures découvertes dans deux *kourganes* aux environs de la *stanitsa* de Tsarskaïa, en cette même année 1898[2]. Par leur structure et leur disposition générale, ces deux sépultures se rapprochent étonnamment de celle de Maïkop, avec cette seule différence que la construction en bois de Maïkop est remplacée ici par une construction en pierre, qui rappelle de très près les dolmens du Caucase septentrional, datant, comme on sait, du même temps, c'est-à-dire du néolithique postérieur et du premier âge du

1. *Compte-rendu*, 1898.
2. *Compte-rendu*, 1898, p. 35 sqq.

cuivre. Ici aussi l'on a disposé sous le *kourgane* une enceinte de cailloux. Au centre de cette enceinte a été édifiée la construction funéraire : une chambre de pierre, faite de grosses dalles partagées par une dalle transversale en deux compartiments, communiquant entre eux par une ouverture pratiquée dans la dalle

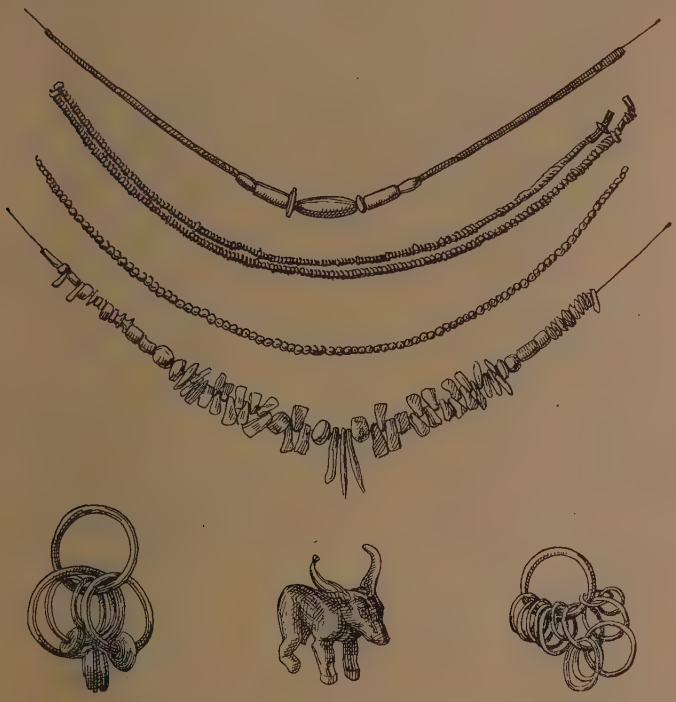

Fig. 9. — Les objets de la trouvaille de Staromychastovskaïa.

transversale. Fait intéressant : dans les deux chambres cette ouverture (carrée dans un cas, ovale dans l'autre) était soigneusement bouchée. Les deux chambres de pierre avaient une toiture, à deux pentes dans un cas (fig. 10), plate dans l'autre. Dans chacun des dolmens décrits était enseveli un mort, placé dans l'un des compartiments ; l'autre était rempli, dans les deux cas,

d'objets de mobilier funéraires. Dans les deux sépultures, les morts étaient contractés et recouverts d'une couche épaisse de peinture rouge ; la même peinture recouvrait les murs du second dolmen et quelques objets funéraires de cette sépulture, par exemple les vases d'argile et les perles en os. Le mobilier des deux sépultures était extrêmement riche et abondant : il

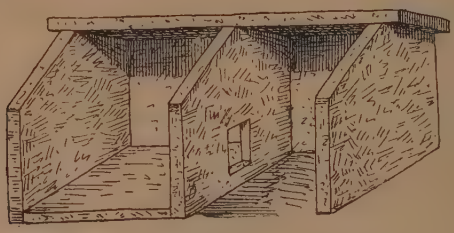

Fig. 10. — Le « dolmen » de la st. Tsarskaïa.

est de même caractère que celui de Maïkop, mais les objets sont moins délicats et plus pesants. Cependant il n'y a pas de doute que Maïkop et Tsarskaïa Stanitsa sont des stations contemporaines. Dans les *kourganes* de Tsarskaïa, nous avons la même réunion d'ustensiles de pierre et de cuivre, avec absence com-

Fig. 11. — Anneaux d'or de la st. Tsarskaïa.

Fig. 12. — Épingle d'argent de la st. Tsarskaïa.

plète de bronze, égale abondance d'or et d'argent, les mêmes formes de boucles d'oreilles, la même richesse de perles de pierre et de métal. Je ne puis énumérer ici les dizaines d'objets trouvés dans ces sépultures : j'indiquerai seulement les catégories et les objets isolés les plus caractéristiques. Parmi les ornements, les anneaux d'or dominent, en partie avec des perles de pierre enchâssées (fig. 11), des perles d'or, d'argent,

de cornaline et autres de diverses formes, des aiguilles et des épingles d'or et d'argent de formes très caractéristiques, celles en argent avec les pointes supérieures recourbées (fig. 12). Parmi les objets d'armement, des fourches ou des épieux

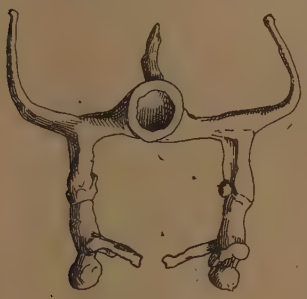

Fig. 13. — Fourche en cuivre de la st. Tsarskaïa.

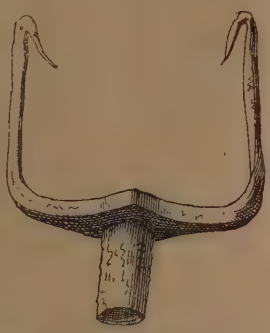

Fig. 14. — Fourche en cuivre de la st. Tsarskaïa.

(fig. 13 et 14) sont particulièrement originaux (l'un de ceux-ci est orné de deux petites figurines humaines qui se tendent les mains). Signalons encore un crochet de cuivre sur un bâton très typique, des poignards plats en cuivre, des fers de lance en cuivre (fig. 15), l'un avec un manche en bois, des haches en

Fig. 15. — Pointe de lance en cuivre de la st. Tsarkaïa.

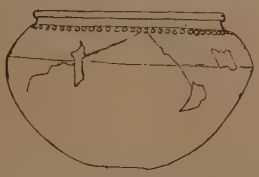

Fig. 16. — Chaudron en cuivre de la st. Tsarskaïa.

cuivre massif, un ciseau et des coins, des pointes en pierre de lances et de flèches; enfin des tranchants de cuivre, tétraédriques et aiguisés, typiques de toutes les sépultures à squelettes contractés et peints. La vaisselle est en partie de cuivre, en partie d'argile : de grands chaudrons de cuivre, avec un

ornement en pointillé sous le col (fig. 16), et de grands vases d'argile en grande partie de forme sphérique ou de forme approchante et une ornementation géométrique primitive en pointillé ou en lignes (fig. 17 et 18). Les restes d'une pelisse de fourrure et du vêtement qui couvrait le mort, enseveli dans le second dolmen, sont tout à fait curieux : sur le corps était posée une pelisse de fourrure noire, le poil en dehors, garnie d'une bande d'argent au cou; sous la fourrure, un tissu de

Fig. 17. — Vase en argile de la st. Tsarskaïa.

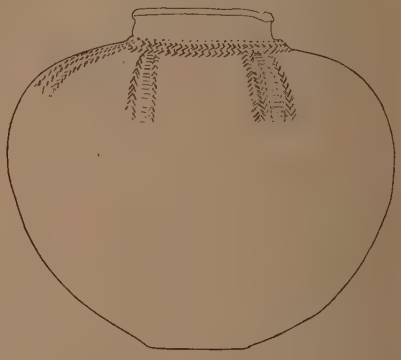

Fig. 18. — Vase en argile de la st. Tsarskaïa.

duvet jaune, et sous ce tissu, sur le corps, des restes d'un tissu de toile, avec une frange peinte en rouge pourpre.

Je passe maintenant à la dernière sépulture, non moins intéressante par son contenu, quoique moins riche. Elle a été trouvée en 1909, dans la même région du Kouban, dans l'*aoul* (village de montagnards Tatars) d'Oul, section de Maïkop[1]. C'est dans un *kourgane* de 5m,40 de hauteur, vers le centre (et non dans le sol), que fut découverte, par le même N. I. Vésélovski, une sépulture avec un squelette peint, mais non contracté. Le squelette portait au cou des perles de cuivre, au coude de la

1. Vésélovski, *Bulletin de la Comm. arch.*, XXXV, pl. 1-3; Pharmakovski, *Arch. Anz.*, 1910 (XXV), p. 196, fig. 1.

main droite une série d'objets en argile un peu brisés, en particulier un pot en miniature, un modèle de chariot et des débris de cinq ou six statuettes de femmes, quatre épingles de cuivre aux pointes supérieures recourbées, aux têtes rondes, avec une ouverture ; enfin, deux statuettes blanches de femmes en albâtre (fig. 19). Aux pieds on avait répandu une grande quantité d'ocre rouge.

Fig. 19. — Statuettes en albâtre (à g.) et en argile (à dr.) de l'aoul d'Oul.

Cette sépulture est indubitablement plus récente que les précédentes. Ce qui le montre, c'est à la fois l'établissement de la sépulture dans le remblai du *kourgane*, et non dans le sol même, la position allongée du squelette et la forme plus développée des épingles. Néammoins, elle aussi, se rapporte à l'âge du cuivre ou au premier âge du bronze ; en outre, comme nous le verrons plus loin, elle peut être datée, donnant ainsi le terminus *ante quem* pour les trouvailles décrites plus haut.

Toutes les sépultures dont je viens de parler attestent la richesse du Caucase au premier âge du cuivre. Mais l'âge du

cuivre, dans le Caucase du Nord, est-il contemporain de celui de la Mésopotamie, du Turkestan ou de l'Égypte? Ou bien est-il notablement plus récent? *A priori*, cette dernière hypothèse est possible, mais pas vraisemblable, bien qu'elle soit celle de la plupart des savants qui ont connu nos trouvailles, tels que l'archéologue finlandais Tallgren[1] et B. V. Pharmakovski, qui a consacré un grand travail aux objets de Maïkop[2]. Tous deux datent la sépulture de Maïkop du second millénaire avant J.-C. A mon avis, l'âge du cuivre au Caucase et dans les autres centres de civilisation susdits doit remonter à la même époque. L'origine du cuivre et de l'argent en Mésopotamie et dans le Caucase du Nord est la même : ce sont les mines de la Transcaucasie. Il est peu probable que le cuivre et l'argent allassent uniquement au Sud, et que leur existence même fût inconnue de leurs proches voisins. Mais l'unique moyen d'établir la chronologie absolue des sépultures en question me paraît le suivant : avant tout, l'analyse du style des objets d'art trouvés à Maïkop et à la stanitsa Staromychastovskaïa ; ensuite, l'étude de la composition générale du mobilier funéraire et de parallélismes que fournissent d'autres trouvailles de même époque dans des régions voisines. Seule la combinaison de ces deux méthodes peut aboutir à un résultat certain[3].

Les objets à comparer, au point de vue du style, sont surtout les statuettes de bœufs de Maïkop et de la stanitsa Staromychastovskaïa, la tête de lion de cette même stanitsa, les plaques en formes de lions et de bœufs de Maïkop, enfin les vases de Maïkop, avec les figures qui y sont gravées.

Tous ces objets, à l'exception de ceux de la stanitsa Staromychastovskaïa, ont été étudiés, à ce point de vue, par Phar-

1. A. M. Tallgren, *Die Kupfer und Bronzezeit in Nordwestrussland. Die ältere Metallzeit in Ostrussland*, Helsingfors, 1911.

2. B. V. Pharmakovski, *op. laud.*

3. Pharmakovski, dans le travail cité, a étudié le style des objets d'art de la trouvaille de Maïkop, sans même mentionner les fouilles de la *stanitsa* Staromychastovskaïa et Tsarskaïa ni de l'aoul d'Oul, qui sont évidemment apparentées.

makovski ; mais ses conclusions me paraissent inexactes. Les parallélismes cités par lui, empruntés à l'art hittite, sont peu probants et très éloignés. Les objets du Kouban, comme Pharmakovski l'a vu clairement, sont bien plus anciens que les Hittites : ils sont les prototypes des objets hittites, dans la même mesure que les productions les plus primitives de l'Elam, de la Mésopotamie et de l'Égypte.

L'unique analogie probante qu'on puisse trouver avec les objets d'art de Maïkop sont les objets trouvés dans l'Elam, la région de Soumer et l'Égypte, se rapportant au troisième

Fig. 20. — La décoration gravée du vase en argent de Maïkop. Dessin de M. Pharmakovski.

millénaire av. J. C. ; leur parenté de style a déjà été notée plus d'une fois, et leur contemporanéité ne fait guère de doute pour moi.

Arrêtons-nous d'abord aux vases de Maïkop avec images gravées. Le premier a une forme courante parmi les vases de Maïkop : c'est un récipient ovoïde à large col et sans pied, mais avec deux anses fixées au col à l'aide de petits clous pour le suspendre (pl. IV, fig. 2). La décoration gravée est disposée de la façon suivante (fig. 20). Sur le col du vase est la repré-

sentation d'une crête montagneuse, coupée sur un point par deux arbres touffus, avec un ours debout entre eux sur ses pattes de derrière et comme cherchant à saisir des fruits sur un des arbres (les fruits ne sont pas représentés). Sur le corps du vase, nous avons la représentation de deux rivières qui descendent de la montagne et qui s'unissent dans un lac ou dans la mer, occupant le fond du vase. A l'endroit même où l'une de ces rivières sort des montagnes, un oiseau — canard ou oie — est posé sur l'eau. A la naissance de l'autre rivière, nous voyons représentés des roseaux qui croissent sur ses bords. Sur le corps du vase se voient deux groupes d'animaux, à raison de quatre par groupe, et dont les corps masquent en partie la rivière. Dans le premier groupe, un bœuf, un onagre ou mieux un cheval de Przewalski, un lion (avec un oiseau sur le dos), tous tournés à gauche, et un second bœuf tourné à droite. Dans le second groupe, un sanglier, une panthère, une antilope ou une gazelle (*saïga*) et une seconde antilope ou gazelle, tous tournés à gauche.

Le second vase a la même forme; mais le goulot est plus étroit et plus élevé (pl. IV, fig. 1). Le fond est occupé par une grande rosace formée de trois groupes de quatre feuilles rondes, posées l'une sur l'autre et disposées en croix. Dans l'ensemble, c'est le même type de rosace qui était cousu sur le diadème de Maïkop et de la stanitsa Staromychastovskaïa. Au-dessus de la rosace, tout le fond du vase est occupé par la représentation de cinq animaux, tous tournés à gauche, et de trois oiseaux également tournés à gauche : une antilope ou une gazelle, une panthère, un oiseau, une antilope ou une gazelle, avec un oiseau sur le dos, une panthère aussi avec un oiseau sur le dos. Sur le goulot du vase, une étroite bande d'ornements en torsade.

Les formes des deux vases rappellent de très près celle du fameux vase d'Enteména[1] ; la technique de fabrication (il est

1. Heuzey, *C. R. de l'Acad.*, 1893, p. 169 ; *Mon. Piot*, II, 5, sqq. ; *Découvertes en Chaldée*, pl. 43 et 43 *bis*, p. 261.

forgé d'un seul morceau) également. La gravure est toutefois moins fine et fait songer plutôt à celle de la pointe de la lance en cuivre de Kisch [1], dont la structure générale, soit dit en passant, rappelle beaucoup celle de la lance du dolmen de la *stanitsa* Tsarskaïa (fig. 15)[2]. Le caractère plus primitif de la gravure, comparée à celle du vase d'Enteména, est souligné par le fait que pour les détails (eau, feuilles, branches d'arbres, fourrure, cornes, crinière des animaux, plumage des oiseaux), le graveur emploie exclusivement les lignes droites, en les disposant parallèlement. Le graveur du vase d'Enteména se donne à cet égard plus de liberté que ceux des figures sur les ornements de nacre des coupes de Tello [3], de la plupart des objets de toilette en os et des palettes en pierre de l'Égypte prédynastique, et que les graveurs des tablettes en ivoire et en asphalte proto-élamites [4]. On voit cela particulièrement à la stylisation de la crinière du lion et des plumes des aigles sur le vase d'Enteména, qui n'a d'égale que dans les meilleures (c'est-à dire les plus récentes) palettes et montures en os des couteaux de pierre de l'Égypte pré- et protodynastique [5]. Sur les monuments de Maïkop et sur une série de monuments de l'Égypte proto-dynastique, la crinière des lions n'est pas du tout représentée ; le plumage des oiseaux l'est uniquement par des lignes droites.

La composition générale de l'ornementation des vases de Maïkop et celle du baldaquin de Maïkop, d'après la reconstitution de Pharmakovski, sont identiques [6]. Nous avons sous les

1. *Découv.*, pl. 5 *ter* et p. 259.
2. *C. R.* 1898, pl. IV, 49.
3. *Découv.*, pl. 46.
4. *Dél. en Perse*. VII, 26 fig. 5 ; *ibid.*, XIII, pl. 44, 3 et 6.
5. V. la palette du British Museum, Legge, *Proceed. of the Soc. of Bibl. Arch.*, 1900 (XXII), pl. VI (lion et oiseaux) ; cf. les rapprochements faits par Bénédite, *Le couteau de Gebel-el-Araq*, in *Mon. Piot*, XXII, p. 24. On connaît assez les rapports étroits qui existent entre la palette du British Museum et la fameuse stèle des vautours de Tello.
6. Je ne suis pas absolument convaincu que les baguettes d'or et d'argent constituassent l'armature du baldaquin. Il est très possible que ce fussent des symboles religieux, et que les figures de lions et de bœufs, ainsi que les petits cercles, fussent cousus sur le rideau funéraire. Mais, même dans ce

yeux ce procédé profondément archaïque d'ornementation où les éléments sont des animaux représentés au naturel et disposés par séries ou sans ordre. Les monuments de Maïkop n'offrent pas de réunion d'animaux en groupes. On n'observe que de premiers essais timides dans ce sens : une pâtte de panthère sur un pied d'antilope dans le second groupe du premier vase, des oiseaux sur les animaux dans les deux. Il y a aussi une timide indication qui doit conduire, semble-t-il à l'affrontement héraldique futur d'animaux : deux bœufs l'un en face de l'autre dans le premier groupe du premier vase. En même temps, dans la représentation de quelques animaux (lion, bœuf, onagre, sanglier), il y a une puissance extraordinaire de réalisme, un don d'observation étonnant. L'art postérieur ne connaît pas tout cela. Il y en a des survivances même dans l'art proto-ionien et dans le style animal scythe; mais il suffit de rapprocher ces deux groupes de monuments avec les nôtres pour se convaincre de leur complète dissemblance dans tout ce qui est essentiel.

Les seules œuvres qui présentent ainsi une réunion de réalisme et de schématisation primitive sont à chercher parmi les monuments de l'Élam et de l'Égypte : les cylindres élamites archaïques avec des séries d'animaux placés l'un sous l'autre, et parfois avec des branches entre eux[1], et les monuments divers de l'Égypte antédynastique, en particulier les montures de couteaux en os et divers objets de toilette en os, où le mélange indiqué par nous est traduit avec une clarté singulière[2]. Moins typiques à cet égard sont les palettes de schiste,

cas, leur disposition sur ce rideau ne fait pas de doute. Les chiffres en donnent la preuve.

1. Voir Jéquier, *Dél. en Perse*, VIII, p. 20, pl. I. Je ne partage pas les doutes de L. Curtius sur la haute antiquité de ces cylindres; des comparaisons de ces cylindres avec la céramique proto-élamite du 1er et du 2e style sont suffisamment probantes. Cf. L. Curtius, *Studien zur Geschichte der altorientalischen Kunst*, in *Sitzungsb. der Bayr. Acad.*, 1912 (2), p. 21.

2. Cf. Bénedite, *Le couteau de Gebel-el-Araq*, in *Mon. Piot*, XXII, p. 1 sqq. et *The Carnarvon ivory*, in *Journ. Egypt. Arch.*, V (1918), p. 1 sqq.

où l'on remarque déjà un groupement d'animaux, leur union avec des figures humaines et des essais de composition plus compliquée. Mais, ici aussi, dans un monument d'époque à vrai dire postérieure, nous avons le même schéma avec addition d'une série d'arbres en bas de la palette, d'arbres assez semblables aux nôtres, comme l'a déjà remarqué Pharmakovski[1].

Ce groupement, toutefois, est compliqué par l'introduction d'éléments de paysage dans la composition du premier vase de Maïkop, c'est-à-dire par la représentation de montagnes, de rivières, d'un lac et d'arbres. Les éléments de paysage ne sont pas étrangers aux plus anciens monuments de l'Élam, de Soumer et de l'Égypte, ainsi qu'en témoignent deux séries de monuments, l'une très ancienne, l'autre bien plus récente. L'une est représentée par de très anciens vases d'Égypte de forme ovoïde, où la composition générale de la peinture et l'idée générale des représentations rappelle étonnamment le vase de Maïkop[2]. Nous voyons encore la même chose sur la peinture des murs du tombeau bien connu d'Hiérakonpolis[3]. L'artiste s'est efforcé de représenter toute l'Égypte, ou, pour mieux dire, le schéma du paysage égyptien. Sur le goulot du vase, il figure (schématiquement) une chaîne de montagnes à la limite du désert et de la vallée du Nil. Ensuite vient une bande de terre avec des animaux, des hommes, des arbres, disposés en partie par groupes, en partie sans ordre. Enfin, dans le dernier groupe, des bateaux — voguant sur le Nil, évidemment, bien que l'eau du fleuve ne soit pas représentée. On trouve, bien entendu, la même idée à la base de la décoration du vase de Maïkop.

L'autre série de monuments appartient à une époque notablement plus avancée : en Mésopotamie, à l'époque de Naram-

1. Voir Legge, *Proceed. of the Soc. of Bibl. Arch.*, 1900 (XXII), pl. V; cf. Capart, *Prim. art in Egypt*, p. 236.
2. Cf. Capart, *l. c.* p. 118 et 120; Pharmakovski, *l. c.*
3. Quibell and Petrie, *Hierakonpolis*, II, pl. LXXV-LXXIX.

sin et de Sargon; en Égypte, à l'époque du roi Scorpion. Dans ces monuments, l'artiste introduit dans la composition de la scène qu'il représente des éléments de paysage, sans les associer à des figures, mais en les subordonnant aux figures. Nous en voyons déjà les débuts dans les monuments d'Hierakonpolis, où certains animaux (p. ex. un éléphant) sont représentés foulant aux pieds des montagnes. Certains monuments, comme la fameuse stèle de Naramsin et la masse d'armes du roi Scorpion d'Hierakonpolis[1], montrent un progrès plus accusé dans la même voie. L'artiste a cherché à représenter une expédition militaire du roi Naramsin dans un cas, les travaux pacifiques du roi Scorpion dans l'autre, dans un décor de paysage. Le vase de Maïkop offre également des éléments de ce développement ultérieur du paysage; ainsi la crête montagneuse est animée par des arbres et un ours; j'ajoute le caractère naturaliste des montagnes, la représentation des rivières et du lac, qui rappelle beaucoup, par la figuration de l'eau, la représentation du Nil sur la masse d'armes du roi Scorpion. Sur la stèle du roi Ountas de l'Élam, la représentation des rivières est encore plus stylisée; les ruisseaux eux-mêmes s'unissent en une composition symétrique et purement ornementale[2].

Nous sommes en droit de dire, je pense, que le vase de Maïkop a réuni dans sa composition deux *schémas* : celui des séries d'animaux et celui du paysage; il les a réunis mécaniquement en plaçant le premier sur le second. Mais il a déjà introduit dans le paysage des éléments de naturalisme propres aux monuments d'art d'époque plus avancée, tout en composant, il est vrai, ces éléments naturalistes d'une autre manière et pour d'autres buts[3].

1. *Hierakonpolis I*, pl. XVI, 4; cf. pl. VI, 6; pl. XII, 3, Morgan, *Dél.*, *Mém.*, I, pl. X; Capart, *l. c.*, p. 251.

2. V. mon article dans la *Revue d'Assyriologie*, 1920.

3. Pour la représentation d'arbres groupés avec des animaux, j'indiquerai un très ancien parallèle dans un des vases de l'Élam où est représenté un arbre touffu, très proche de celui de Maïkop, et sous lequel, à la base, sont

Non moins intéressante est la composition du second vase, à rapprocher de la monture déjà mentionnée du couteau de pierre de la collection Carnarvon (fig. 21, 2). Ici aussi l'on voit au centre une magnifique rosace (d'un autre type, il est vrai), et autour d'elle, les pieds vers elle, c'est-à-dire tout comme sur le vase de Maïkop, huit animaux tous tournés à gauche La ressemblance des deux monuments est extrême; il est certain que, sur le vase de Maïkop aussi, nous avons non une simple juxtaposition d'animaux, mais un essai de représenter la chasse donnée par deux panthères à un bouc et à un bœuf.

Je passe maintenant aux animaux pris séparément. Les lions du vase de Maïkop et de chacune des figurines d'or du rideau du baldaquin sont exactement du même type. Cela prouve que tous les objets trouvés dans la sépulture de Maïkop sortent du même atelier. Voici leurs particularités caractéristiques : un naturalisme nettement accusé, une grande pesanteur de formes, beaucoup de gaucherie dans la représentation des détails, par exemple de l'œil, des oreilles, de la queue, des pattes. Ce qui est très typique, c'est que la crinière n'est pas du tout travaillée : le lion de Maïkop est, en cela, très différent de celui du vase d'Entémena et des palettes égyptiennes proto-dynastiques qui sont plus développées[1]. Il est important de remarquer également la forme de l'œil, qui est représenté de la même manière chez les lions et chez tous les autres animaux des monuments de Maïkop. Cette forme est propre aux monuments les plus primitifs de l'Égypte :

deux oiseaux. Cf. Pottier, *Dél.*, *Mém.*, XIII, p. 38 et dessin 234 à la p. 40. Nous avons presque la même composition sur un monument d'époque bien plus avancée du même Élam : le *Bronze aux guerriers*, dont le bas est occupé par la représentation gravée d'un arbre sous lequel sont deux cigognes, toutes deux tournées à droite. La gravure de ce monument est très soignée et le monument lui-même est visiblement bien plus récent que la sépulture de Maïkop. Cf. Morgan, *Dél.*, *Mém.*, I, 163 sqq., pl. XIII; Scheil, *ibid.*, XI, p. 86, dessin 18; Toscanne, *Rev. d'Assyr.*, 1916, p. 203, dessin 62.

1. V. Bénédite, *Mon. Piot*, t. XXII, fig. 26 (la palette d'Hiérakonpolis) et 25 (palette de chasse); 26, (palette fragmentée). Cf. la série des lions des tombeaux de Ballas, *ap.* Capart, *l. c.* 141, p. 180 et *passim*.

c'est, ou bien un cercle avec un point au milieu, ou bien un cercle, mais sans point, et un peu allongé[1].

Fig. 21. — La monture du couteau de la coll. Carnarvon (*Journ. Eg. arch.* 1918, IV, fig. 1 et 2).

Les seules analogies presque complètes qu'on puisse alléguer, quant à la représentation des lions sur les monuments de

1. V. la comparaison de la forme des yeux dans Bénédite, *Mon. Piot*, t. XXII, p. 21.

Maïkop, sont fournies, une fois de plus, par les montures des couteaux de pierre, analysés et comparés par Bénédite. Au contraire des lions des palettes, dont les figures sont plus développées et déjà un peu schématisées, et ont, d'autre part, une tendance à traduire les mouvements, les lions des couteaux de Gébel-el-Araq (fig. 22) et de la collection Carnarvon (fig. 21, 1), ainsi que des autres couteaux rapprochés par Bénédite, présentent toutes les particularités des lions des monuments de Maïkop : structure chargée et bouffie du corps, absence de crinière, œil rond, oreille à demi ronde, queue recourbée. Même chose sur les montures des couteaux de Brooklyn et de la coll. Pitt Rivers[1]. Les mêmes particularités caractérisent également les lions des ustensiles en os d'Hierakonpolis, trouvés en grande quantité et publiés par Quibell, Flinders Petrie et Green. La comparaison de ces séries de monuments est d'autant plus importante qu'elle souligne à nouveau le lien maintes fois signalé entre les montures des couteaux et autres monuments (en os surtout) de l'Égypte préhistorique et les monuments de l'Asie antérieure. Les lions de la monture d'or du manche de la masse d'armes de Nubie occupent une position intermédiaire entre ceux des montures des couteaux et ceux des palettes. Par leur structure ils se rapportent entièrement au type asia-

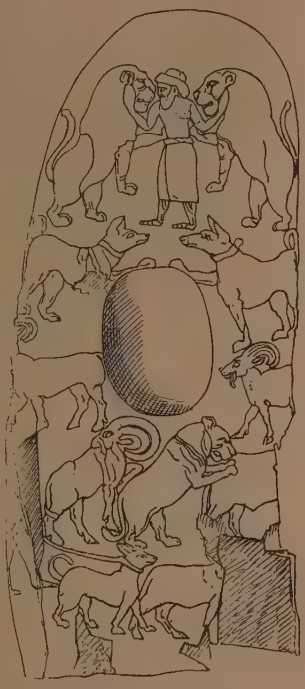

Fig. 22. — La monture du couteau de Gébel-el-Araq.

1. Bénédite, *Mon Piot.*, p. 2, dess. 1-2, et p. 3, dess. 4-5.

tique ancien : l'unique progrès est un effort pour rendre la crinière de l'animal, effort réalisé, comme dans le second vase de Maïkop, à l'aide des procédés les plus primitifs (fig. 23).

D'une manière générale, il faut observer l'extrême ressemblance de la monture d'or de la masse d'armes de Nubie et des

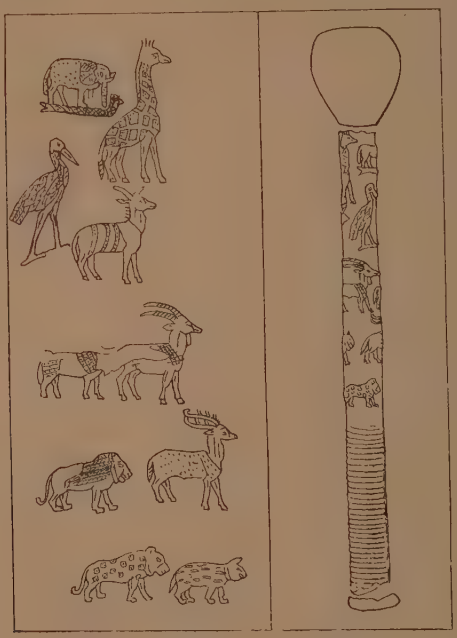

Fig. 23. — Masse d'armes de Nubie[1].

groupes d'animaux en repoussé qui la décorent, avec les sculptures de même caractère des couteaux ; cette ressemblance est si grande que même la figure typique de l'éléphant debout sur deux serpents se retrouve sur le manche de la masse d'armes. En outre, la monture en question se rapproche extraordinairement des figures cousues, de pareille technique, qu'on voit

1. Cf. *Arch. Survey of Nubia. Bulletin* n° 7, by C. M. Firth ; Cairo, 1911, p. 18, fig. 3.

sur le rideau du baldaquin de Maïkop, ainsi que des figures gravées des vases. Le troisième groupe de monuments à rapprocher, pour autant surtout qu'il s'agit de technique, est le groupe des monuments soumériens d'Astérabad, sur lesquels j'ai publié une étude spéciale[1].

Une manière de traiter les lions, très voisine de celle qu'on observe sur les monuments de Maïkop, se constate sur des objets de l'Elam, particulièrement les lions d un support en asphalte[2]. En Soumer, en Elam et en Égypte nous trouvons aussi des analogies très marquées avec la petite tête d'or du lion de la *stanitsa* Straromychastovskaïa, qui reproduit en ronde bosse toutes les particularités des représentations, analysées plus haut, de lions en relief. J'indiquerai seulement les spécimens analogues les plus voisins : une tête de lion sur le trône du roi Ur-Nina[3] ; la partie antérieure du corps d'un lion, avec le nom d'Ur-Nina[4] ; les cachets de l'Elam ornés d'une tête de lion[5] et la statuette de lion d'Abydos au Musée de Bruxelles[6].

Les figures de bœufs des monuments de Maïkop sont d'une grande originalité. Je noterai d'abord que ces figures aussi, sur tous les monuments de Maïkop, sont du même type. Chez toutes on trouve une tête énorme avec un museau extrêmement allongé et de grandes cornes en forme de lyres ; une structure massive, avec la croupe retombante et de lourdes jambes, la forme ronde de l'œil avec un point à l'intérieur. Je ne vois pas en Égypte de spécimens qui s'en rapprochent : les seuls qui me soient connus se trouvent sur des monuments de l'Elam, et, à un degré moindre, de Soumer. Les bœufs des monuments de l'Égypte appartenaient évidemment à une autre race.

1. *Journ. Eg. arch.*, 1920; comp. *Rev. arch.*, 1919, II, p. 382.
2. *Délég. en Perse, Mém.*, XIII, pl. XXXIV, 2.
3. Heuzey, *Déc. en Chaldée*, pl. 25 *bis*, 4.
4. *Ibid.*, pl. 6 *ter*, 3 *a* et 5.
5. *Dél. en Perse, Mém.*, VIII, p. 4, dess. 7.
6. Capart, *l. l.*, p. 180, fig. 143.

La ressemblance la plus marquée est avec un bœuf représenté sur une tablette élamite portant une inscription proto-élamite, où nous trouvons le même museau allongé et anguleux, les mêmes grands yeux et le même type de cornes (fig. 24)[1]. La seule différence est que sur le cachet de l'Elam (cité dans la note) il y a, entre les cornes du bœuf, une bosse semi-circulaire, peut-être un toupet[2]. Par la structure du corps, des cornes et du museau, le bœuf représenté sur un autre cachet élamite (*Dél. en Perse, Mém.*, VIII, p. 10, fig. 19) s'en rapproche aussi, si ce n'est que la croupe est relevée et que le dos forme un creux. La stylisation de la queue sur ce cachet est également intéressante :

Fig. 24. — Fragment d'une tablette élamite,

elle rappelle beaucoup la stylisation de la queue des bœufs sur le premier vase de Maïkop. Le même type de cornes, mais un type différent de museau, apparaissent dans les magnifiques têtes de bronze de Tello avec yeux incrustés (*Déc. en Chald.*,

1. Pézard, *Dél. en Perse, Mém.*, XII, p. 135, fig. 186; cf. le cachet *Dél. en Perse, Mém.*, VIII, p 10, fig. 20, où nous avons la juxtaposition des représentations de bœufs avec la tête de face et de profil; dans les deux cas la ressemblance avec les bœufs de Maïkop est très marquée (v. *ibid.*, fig. 28).

2. Cf. W. Hayes Ward, *Old Testament and Semitic Studies* in *Memory of W. R. Harper*, Chicago, 1908, p. 363, fig. 4 (le cylindre du Musée Britannique); id. *The seal-cylinders of Western Asia*, p. 444 sqq. Les bœufs de Maïkop et de la stanitsa Staromychastovskaïa sont peut-être les descendants du *bos primigenius*.

pl. 5 *ter*, 2 *a* et 6)[1]. Je dois indiquer toutefois que sur les figures fondues des bœufs de Maïkop les oreilles ne sont presque pas marquées.

On trouve un type un peu différent de cornes sur la figurine de bœuf de la stanitsa Staromychastovskaïa; mais le type de museau et la structure du corps sont identiques. J'observerai à ce propos que l'ouverture transversale ménagée dans le dos des figures d'animaux pour les suspendre ou les enfiler sur une épingle se rencontre communément dans les plus anciens monuments de Soumer. J'indiquerai deux figurines de ce type dans les nouvelles trouvailles de Cros à Tello, une figurine de brebis couchée et de lion couché; les deux formaient probablement des parties d'un collier[2].

La représentation de l'antilope ou de la gazelle sur les vases de Maïkop est intéressante en ce que nous avons la juxtaposition de figures cornues, vues tantôt de profil (une corne seule), tantôt de face (deux cornes), pour bien marquer l'existence de deux cornes. Ce procédé est tout à fait habituel dans l'Elam[3].

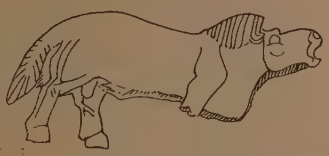

Fig. 25. — Figure du cheval *Przewalski* sur une plaquette d'ivoire de Suse.

De la représentation du cheval *Przewalski*, jusques et y compris les détails dans la manière de traiter la crinière et la queue, on peut rapprocher celle de cet animal sur une plaquette d'ivoire de l'Elam (fig. 25), publiée par Jéquier (*Dél. en Perse*, VII, p. 26, fig. 15). C'est la seule analogie, mais elle est très frappante.

1. La dernière trouvaille de MM. Thompson et Hall à Ur, que j'ai eu l'occasion de voir au Musée Britannique, grâce à l'obligeance de M. Hall, a livré des têtes de bœufs tout à fait analogues à celles de Maïkop.

2. V. Cros et Heuzey, *Nouv. fouilles de Tello*, p. 78 et 110.

3. Voir les cachets élamites, *Dél. en Perse*, *Mém.*, VIII, p. 13, fig. 28; p. 17, fig. 38; en particulier p. 17, fig. 39, où sont représentés côte à côte un bouc avec la corne de profil et un avec les cornes de face; voir également p. 18, fig. 40. Même chose en Égypte (Quibell and Petrie, *Hierakonpolis*, II, pl. XXVIII et *passim*.)

Les monuments de l'Elam, de Soumer et de l'Egypte n'offrent de représentation ni du sanglier, ni de l'ours, appartenant à la faune de la région où a été ouvré le premier vase de Maïkop. La représentation des oiseaux, la stylisation des plumes surtout, sont absolument identiques à la représentation d'oiseaux sur les monuments en os de l'Égypte antédynastique et sur la garniture déjà mentionnée de la masse d'armes de Nubie.

Je noterai encore la coïncidence frappante du mode de reproduction des taches sur la peau de la panthère, dans le second vase de Maïkop (pl. IV, fig 1) et sur la garniture de la masse d'armes précitée (fig. 23). La tendance à rendre géométriquement le plumage, la crinière, la coloration de la peau d'un animal est, en général, typique à la fois pour les vases gravés de Maïkop et pour les monuments en métal de l'Égypte antédynastique. Outre la garniture du manche de la masse d'armes, j'indiquerai encore la garniture d'or des manches de couteaux du musée du Caire (Capart, *l. c.*, p. 68, fig. 33).

Tous ces rapprochements nous amènent ainsi dans l'Asie antérieure et en Égypte ; de plus, ils se rapportent à une époque où l'art de l'Égypte et de l'Asie antérieure ne se différenciaient pas encore aussi nettement que dans la suite, au commencement de la période historique dans les deux pays. Toutefois, suis-je en droit d'affirmer que les objets de Maïkop soient un produit local, et non une importation d'Asie antérieure ou d'Égypte ? Assurément, les monuments de Maïkop, malgré leur ressemblance avec ceux de l'Elam, de Soumer et de l'Égypte, ont autant d'originalité que chacun de ces groupes de monuments préhistoriques. Si je ne vois aucune raison d'affirmer que les monuments de l'Elam ou de l'Égypte ont été importés de Mésopotamie, ou inversement, il n'est pas moins hors de doute pour moi que le groupe caucasien de monuments de la même époque est indépendant et, à beaucoup d'égards, original. Je ne sais si Pharmakovski a raison d'avancer que les montagnes (sur le col du vase de Maïkop) reproduisent la crête du Caucase ; mais il est certain que la manière

de traiter les montagnes est éloignée du schématisme géométrisant qui caractérise les représentations des montagnes sur les cols des vases égyptiens préhistoriques.

Le groupe de l'ours et de l'arbre est original et constitue le prototype de la juxtaposition héraldique d'arbres et d'animaux des époques plus avancées, qui s'est épanouie avec tant d'éclat dans l'art mésopotamien. Tout à fait original aussi est l'essai de représentation schématique du pays avec ses montagnes, ses rivières, ses lacs ou la mer, les arbres et les animaux. Nous avons trouvé le même effort de recherche en Égypte, mais le problème y est résolu d'une autre manière. Enfin, comme l'Elam, Soumer et l'Égypte, Maïkop a une faune particulière. Le sanglier, l'onagre ou le cheval *primigenius*, et l'ours, sont évidemment, comme je l'ai déjà indiqué, des représentants typiques de la faune caucasienne.

Il est clair que nous avons devant nous une localisation du puissant mouvement artistique qui, à l'époque de la transition aux civilisations du métal, s'est créé partout où les circonstances étaient favorables : au Turkestan, dans l'Élam, en Mésopotamie, dans le Caucase septentrional, en Égypte. Dans chacun de ces pays, les commencements de l'âge du cuivre ont été suivis du développement de la culture originale et riche de l'âge du bronze, principalement en Mésopotamie et en Égypte. Nous observons certainement le même phénomène au Caucase. Le riche épanouissement de l'âge du bronze en Transcaucasie, et, un peu plus tard, dans les nécropoles de Koban et en Crimée, plonge ses racines dans la brillante culture de l'âge du cuivre qui nous est révélée par les sépultures du Kouban. Ne pouvant entrer à ce sujet dans le détail, je me bornerai à indiquer deux faits caractéristiques.

La forme typique des sépultures de l'âge du bronze au Caucase et en Crimée offre, sans aucun doute, un lien étroit avec le type des sépultures du Kouban, représenté par celles de Tsarskaïa stanitsa. Ici, un véritable dolmen était enseveli sous le *kourgane*; là, c'est-à-dire au Caucase et en Crimée, à l'époque

de l'âge du bronze, nous avons de pseudo-dolmens, ce qu'on appelle des caisses en pierre, sur lesquelles s'élevait un *kourgane*. La ressemblance de ces caisses en pierre avec les dolmens est telle que les investigateurs appellent ordinairement *dolmens* les sépultures de ce genre qu'on trouve non pas à la surface du sol, mais sous terre. Le second fait, c'est que le style animal d'ornementation, typique pour les sépultures de l'âge du bronze en Transcaucasie et si richement représenté dans la céramique et dans les ceintures en bronze, n'a aucun lien avec la Mésopotamie et avec l'Iran. C'est un développement direct du style animal primitif des objets de Maïkop, ainsi qu'on le voit clairement dans la composition, dans la géométrisation des figures d'animaux, de différentes parties de ces figures, dans la technique et dans toutes les autres particularités du style animal caucasien.

Les déductions fournies par l'analyse stylistique sont confirmées par l'étude du mobilier de tout le groupe des sépultures décrites ci-dessus. Il ne saurait y avoir de doute sur leur unité générique et chronologique : on en a déjà parlé plus haut. Pourtant, ce qui est caractéristique, c'est que la composition générale des objets contenus dans les sépultures est clairement typique de l'âge du cuivre, pas de l'âge du bronze. J'ai parlé récemment, dans un article sur le trésor d'Astérabad, du type de mobilier funéraire des sépultures de cette époque; j'y ai déjà indiqué les analogies caucasiennes du nord.

Je ferai observer ici que, dans les sépultures du Caucase septentrional, la composition de l'armement est extrêmement archaïque, bien plus que dans la sépulture d'Astérabad : point de glaives ni de flèches; le fond de l'armement consiste en lances primitives avec pointes en forme de feuille, peut-être aussi en poignards qui rappellent les poignards en pierre de l'Égypte proto-dynastique; des haches et des fourches ou épieux typiques à deux ou trois dents, dont j'ai parlé en détail dans mon article sur la trouvaille d'Astérabad et auxquelles se rattache le crochet primitif, dont les analogues se trouvent

dans les sépultures (de même type et de même époque) de la Russie méridionale. J'ai déjà indiqué que les fourches se rencontrent non seulement dans le Caucase septentrional, mais encore dans le Turkestan, et, à une époque plus avancée, sans doute comme symboles religieux, en Transcaucasie. Cet armement n'était nullement inconnu à la plus ancienne Mésopotamie. Presque tous les objets primitifs d'armement y étaient peu à peu devenus des symboles divins. La lance antique et ce qu'on appelle le *boumérang* étaient devenus les symboles de Marduk (Ward, *Seal-cylinders*, p 399 sqq.), la massue — le symbole de Shuqamuna, divinité cassite, apparentée à Nergal (*ibid.*, 403, 17); de même, les fourches à deux ou trois dents devinrent le symbole de Ramman-Adad, les éclairs de ce dieu, et c'est pourquoi les dents des fourches avaient reçu la forme de rayons (Ward, *ibid.*, 399, 7). Il est très probable que le sceptre de Ninib s'était également développé par la combinaison de deux objets primitifs d'armement : massue et fourche. Ces symboles de dieux sont constamment représentés debout sur des animaux sacrés : la lance et le *boumérang* sur un dragon, le sceptre de Ninib sur un griffon, l'éclair sur un bœuf (cf. *Coll. de Clercq*, n. 169, 173, 230, de la dynastie d'Ur) et offrent de très étroites ressemblances avec les bœufs de Maïkop, enfilés sur les perches du baldaquin. A ce propos, la meilleure analogie pour la manière de traiter les sommets de ces perches, nous la trouvons une fois de plus en Mésopotamie : c'est la monture en cuivre du bas de la massue de Tello, avec le même ornement en torsade que sur les sommets des perches de Maïkop (cf. Cros-Heuzey, *Nouv. Fouilles*, p. 77 fig.). Très typiques sont pour le Caucase septentrional et pour toutes les sépultures de même époque du sud de la Russie, les tranchants en cuivre (ὀδελός) à poser sur la lance (*C. R.* 1898, pl. IV, 54 et 55); on les trouve aussi dans l'Élam (*Dél. en Perse, Mém.* VIII, p. 146, fig. 297).

Le nombre des objets de toilette est extrêmement grand dans les trouvailles du Caucase. Tout d'abord, les anneaux d'or et

les perles diverses, tantôt en or, tantôt en pierre. L'abondance des anneaux d'or et particulièrement des anneaux d'or enfilés l'un dans l'autre, et de diverses grandeurs, dans la stanitsa Staromychastovskaïa, me fait croire que ces anneaux servaient non seulement de parure, mais encore d'unité d'échange : je rappelle ce qu'on appelle les *porte-monnaie* lacustres, mêmes séries d'anneaux enfilés dans les constructions sur pilotis de la Suisse, et autres trouvailles du même genre[1].

Les accessoires de toilette des sépultures du Caucase présentent pour nous un intérêt particulier en ce qu'ils nous permettent de vérifier les déductions chronologiques tirées du style de la trouvaille de Maïkop et de Staromychastovskaïa. Malgré la richesse surprenante d'or et d'argent dans toutes les trouvailles, il est curieux que les ornements soient d'une grande simplicité et très primitifs. Les trouvailles du Kouban rivalisent de richesse avec le fameux trésor de la II^e^ ville de Troie; mais, par les formes des différents objets, le Kouban est plus arriéré, bien que, d'une manière générale, les trouvailles des sépultures de Maïkop, de Staromychastovskaïa, de Tsarskaïa et d'Oul, prises ensemble, offrent le même ensemble que le trésor de la II^e^ ville de Troie[2]. Ici et là, nous ne trouvons qu'un choix limité d'objets d'armement : les lances et les haches seules y sont représentées, non les glaives ni les flèches; ici et là, de riches ornements féminins de trois types : diadèmes d'or, colliers et bracelets de perles d'or, anneaux d'or; ici et là, une quantité de vases en or, en électron et en argent; enfin, de grands vases en cuivre. L'absence de céramique dans la trouvaille de Troie s'explique naturellement par le fait que nous n'avons pas affaire à une sépulture,

1. V. R. Forrer, *Die ägyptischen, kretischen, phönikischen, etc. Gewichte und Maasse der europäischen Kupfer Bronze-und Eisenzeit*, in *Jahrb. der Ges. für lothr. Geschichte und Alterthumskunde*, XVIII (1906), 39 sqq., partic. fig. 2 (des environs de Smyrne). Les plus anciens anneaux-monnaies se rapportent à l'âge du cuivre.

2. V. Schuchhardt, *Schliemanns Ausgrabungen*, Leipzig, 1890, p. 70, fig. 34, le trésor complet; comp. Dörpfeld, *Troja und Ilion*, I, 326 sqq.

mais à un trésor, où avaient été déposés uniquement des objets en métal.

Malgré ces similitudes, les trouvailles du Kouban, qui appartiennent à l'âge du cuivre, sont certainement plus anciennes que celles de Troie. Les objets du Kouban révèlent une époque de transition entre le néolithique et l'âge du cuivre. Ceux de Troie sont d'une époque où l'âge du bronze avait déjà remplacé celui du cuivre, mais en conservait nombre de particularités[1].

Je passe à l'analyse des différents groupes d'objets. D'abord les vases. Dans la riche série des vases en métaux précieux de Troie et du Caucase septentrional, il n'y a de concordance qu'entre les vases les plus simples : sphériques ou ovales à large col. Toutes les formes plus compliquées ne sont représentées qu'à Troie. Maïkop ignore encore les véritables anses, ne connaît que de petits tubes rivés pour y faire passer des attaches, tels qu'en présentent seulement quelques vases de Troie. Elle ignore de même les pieds séparés pour les vases. Le même caractère primitif des formes distingue également les vases en cuivre des sépultures de Tsarskaïa stanitsa, si on les compare aux grands vases en cuivre de Troie, où commence déjà l'emploi des anses[2].

Parmi les ornements de femme, la forme essentielle du diadème est la même à Troie et au Caucase ; un étroit bandeau avec extrémités en pointe arrondies et de petites ouvertures pour y coudre des ornements. Mais le décor de ces diadèmes à Troie est infiniment plus compliqué et plus riche, bien que, dans l'ensemble, aussi primitif que les ornements des diadèmes de Maïkop et de la stanitsa Staromychastovskaïa[3].

On en dirait autant des perles dont se composaient les colliers. Ce qui frappe tout d'abord, c'est l'abondance des perles en or ;

1. V. *Troja und Ilion*, I, 366 (résultats des analyses des objets de la seconde couche).
2. Cf. *Troja und Ilion*, I, 348 sqq.
3. Cf. H. Schmidt, *Catalog der Sammlung Schliemann's*, p. 312, Beilage I ; *Troja und Ilion*, 310.

les perles en pierre n'entraient pas dans la composition du trésor de Troie. Toutes les formes plus simples de perles de Troie et du Caucase septentrional concordent : perles de forme naturelle, les mêmes avec de petites arêtes, anneaux hémisphériques en forme de deux cônes tronqués, baguettes quadrangulaires trouées. Mais les formes plus compliquées de la rosace, des spirales, des pendeloques en formes de feuilles et autres manquent au Caucase[1].

Enfin les boucles d'oreille sont absolument primitives dans le Caucase septentrional : ce sont des anneaux, parfois avec pendeloques en pierre. A Troie, elles remontent au même prototype, mais déjà parfois plus compliqué[2].

De même pour les épingles. Elles ne sont pas représentées dans le grand trésor, mais d'autres trouvailles isolées de la même époque offrent parfois un type fort compliqué de tête d'épingle. Dans les sépultures du Caucase septententrional, les épingles sont très primitives et toutes d'un même type, caractéristique aussi pour les sépultures à squelettes accroupis et peints de la Russie méridionale. Ce type consiste en ce que la partie supérieure de l'épingle est recourbée, formant ainsi un demi-arc. Il n'y a pas trace d'un essai pour enrouler en spirale ou en col de cygne cette partie recourbée, comme c'est l'habitude à l'âge du bronze. Ce n'est que dans la sépulture la plus récente d'Oul que la tête recourbée de l'épingle est munie de petites boules, comme cela est fréquent à l'âge du bronze dans l'Europe orientale et méridionale et en Asie (v. par ex. les nécropoles autour de Karkhémich de la période hittite moyenne, en particulier la nécropole d'Amarna ; Woolley, *Liverpool Ann. of Arch.*, VI, pl. 24 et p. 92 et d'Hamman, *ibid.* pl. 29 et p. 93)[3].

Il résulte clairement de notre analyse que les trouvailles

1. H. Schmidt, *Katalog*, p. 236; *Troja und Ilion*, p. 361, fig. 303.
2. *Troja und Ilion*, p. 352, Beilage V et VI.
3. V. la comparaison des types d'épingles, *Troja und Ilion*, p. 355, en particulier fig. 290 sqq.

du Caucase septentrional sont de la même famille que celles de Troie (seconde ville), mais plus anciennes. A Troie, nous ne trouvons nulle part le style animal primitif, comme nous l'avons observé dans le Caucase septentrional, en Élam, en Mésopotamie et dans l'Égypte prédynastique. L'ornementation de Troie est presque exclusivement géométrique et prépare la transition à la technique ornementale de l'âge du bronze, comme nous la trouvons ensuite dans l'Europe centrale.

J'ai déjà indiqué maintes fois que la sépulture d'Oul était plus récente que toutes les autres, comme le montre le rituel funéraire même, avec le cadavre étendu, non plus accroupi, et la faible quantité de peinture rouge. Il est intéressant qu'on n'ait trouvé que dans cette sépulture les petites statuettes de pierre et d'argile, caractéristiques des îles de la mer Egée, de l'Asie Mineure, de la Mésopotamie, de l'Égypte, du Turkestan, et aussi d'une partie considerable de l'Europe centrale. La typologie de ces statuettes n'est pas encore éclaircie ; mais la concordance de celles du Caucase avec celles des îles grecques d'un côté, et les statuettes d'argile de la trouvaille de la tourbière de Laybach (âge du cuivre) de l'autre, est intéressante au plus haut degré[1].

Il est à noter aussi qu'à côté de ces statuettes on a trouvé dans la même sépulture un modèle de chariot. Des chariots analogues, d'époque très probablement plus avancée, ont été recueillis en Asie Mineure et caractérisent la vie nomade.

Aux centres déjà connus à l'Est de la civilisation de l'âge du cuivre — Turkestan, Élam, Mésopotamie, Égypte — dont les caractères sont un style animal développé dans la décoration des

1. V. M. Hoernes, *Urgeschichte der bildenden Kunst in Europa*, 2e éd. (1915) p. 347 et 366 sqq. J'ai déja dit, dans mon article sur le trésor d'Astérabad, que la théorie de Hoernes sur la diffusion de ces statuettes des îles de la Mer Égée dans l'intérieur de l'Asie me semble très peu vraisemblable. J'attire l'attention de mes lecteurs sur les statuettes trouvées en Bulgarie qui ont été étudiées par feu Anastas Tschilingirow (*Prähist. Zeitschrift*, VII, 1915, p. 215 s.; comp. *ibid.* VI, 1914, p. 62 suiv.) et Hoernes, *l. c.* p. 317 fig. 1-3 (statuettes en os de Sveti Kirillovo) ; comp. B. Filow, *Mélanges Schischmanow* (Sofia 1919), p. 44 (relations thraco-mycéniennes).

objets usuels et un riche développement de l'activité artistique en général, vient ainsi s'en ajouter un autre : le Caucase septentrional. L'étude des meilleurs objets trouvés dans ce dernier centre a montré que le progrès n'est pas venu là du dehors, que les objets qui l'attestent ne sont pas des importations et que leur date ne peut être postérieure à celle des objets parallèles des autres centres de développement. Est-ce à dire que les limites de la civilisation représentée par les trouvailles nord-caucasiennes ne dépassent pas cette région ? Je l'ignore. Il est fort possible qu'on trouve plus au sud des objets analogues, en Transcaucasie plus probablement, où il est d'abord naturel de s'attendre à voir un développement ultérieur de la culture du métal dès le début de son apparition.

La civilisation de l'âge du cuivre au Caucase a eu, comme je l'ai déjà dit, sa continuation à l'époque du bronze. Les très riches stations de l'âge du bronze du Koban et de la Transcaucasie ont des rapports étroits avec les progrès réalisés dans les mêmes régions, et n'ont guère dû être en liaison avec d'autres centres. En tout cas, je n'aperçois aucune trace de l'influence mycénienne postérieure sur laquelle Hoernes (*l. c.*, 427 sqq.) a insisté si obstinément dans ces derniers temps; je ne vois aucun lien avec l'âge de bronze ouralo-altaïque. L'âge du bronze du Caucase est très caractéristique et original ; s'il a un lien avec quelque autre région, ce serait plutôt avec le monde hittite et mésopotamien.

Les analogies hittites avec les objets du Caucase du Nord, relevées par Pharmakovski, sont certaines et intéressantes. Il est parfaitement permis de supposer l'influence du Caucase sur les Hittites (l'inverse est peu probable). Mais je suis, malgré tout, assez porté à croire que l'Asie Mineure a eu son propre foyer de développement (encore à découvrir) à l'âge du cuivre, et que c'est à ce foyer qu'est dû l'épanouissement postérieur de l'art hittite. Les analogies du Caucase septentrional et de l'Asie Mineure hittite s'expliqueraient alors par une source commune.

Fig. 1

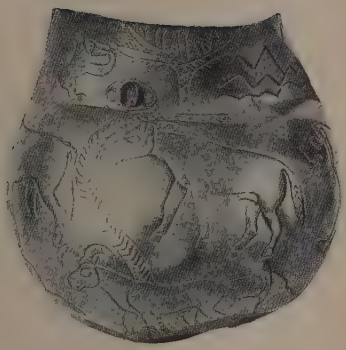

Fig. 2

Fig. 3

Fig 4

Fig. 5

Fig. 6

ANTIQUITÉS DU CAUCASE

Je ferai remarquer enfin que le développement d'une riche civilisation au Caucase à l'âge du cuivre a exercé une influence certaine sur les voisins du nord. Mais l'absence de mines de cuivre dans la Russie méridionale n'a pas permis ici un riche développement de l'âge du cuivre et du bronze. Jusqu'à l'arrivée des Cimmériens et des Scythes avec leurs réserves de fer et de cuivre, la culture des steppes de la Russie méridionale resta stationnaire. Il en est autrement dans la région Volga-Kama et en Sibérie, pays si riches en métaux. Il est très possible, comme l'a montré Tallgren[1], qu'ici se rencontrent deux courants, l'un venant du Caucase septentrional, l'autre peut-être directement du Turkestan. Les influences méridionales, dans l'âge du bronze sibérien et russe-oriental, sont certainement très fortes, mais il n'est guère probable qu'elles aient créé la belle floraison de la Sibérie et de la Russie orientale à l'âge du bronze. Il est possible qu'il y ait eu ici aussi un centre propre de développement à l'âge du cuivre.

Je n'aborde pas ici les questions ethnographiques. J'ignore à quelle race appartenaient les hommes qui, dans le troisième millénaire avant J. C., enterraient sous les kourganes leurs morts dans la position accroupie et les recouvraient d'une peinture rouge. La question est complexe et épineuse ; je ne me charge pas de la résoudre.

M. Rostovzev.

1. A. M. Tallgren, *Collection Tovostine d'antiquités préhistoriques de Minnusinsk*, Helsingfors, 1917.

# UNE SCÈNE DU « BOURGEOIS GENTILHOMME »

Dans une des pièces immortelles de Molière, on trouve la scène suivante :

*M. Jourdain.* — C'est bien autre chose, si vous aviez vu O, et DA, DA FA, FA.

*Mme Jourdain.* — Qu'est-ce que tout ce galimatias-là ?

*Nicole.* — De quoi est-ce que tout cela guérit? »

(*Le Bourgeois gentilhomme*, acte III, scène VIII)[1].

Madame Jourdain ne sait que marquer son ébahissement, quand elle entend les paroles à l'aide desquelles son mari manifeste la joie que lui procure sa science récente. Mais, dans l'esprit de la servante, les syllabes terminées par la première voyelle de l'alphabet évoquent immédiatement une idée qui devait lui être familière. La pensée de la campagnarde établit un rapprochement entre les syllabes proférées par M. Jourdain et certains mots qu'elle a entendu prononcer à propos de quelque scène de guérisseur de sa province.

Nicole croyait évidemment entendre des paroles magiques, analogues, quoique sans doute moins complexes, aux formules *Ab anathana ba*, *Barkaba*, *Achrammachalala*, *Agla*, *Ananizapta*, *Abracadabra*[2], ou encore à la formule de Marcellus, terminée par les lettres *Kia*.

1. Les lexiques de la langue de Molière, de F. Génin (1846) et de Ch.-L. Livet (1895-1897), ont négligé les syllabes prononcées par M. Jourdain.

2. Etienne Tabourot, qui écrivait dans la seconde moitié du XVIe siècle, a rappelé la tradition de cette formule, qui passait pour guérir une espece de fièvre (*Les Bigarrures et touches du Seigneur des Accords*, éd. de 1662, p. 512 et 513).

Sans remonter très loin, nous pouvons d'ailleurs citer des phrases qui expliquent l'exclamation de la servante, car une de ces formules était encore en usage, dans le Berry et dans les Vosges, au cours du XIXe siècle, et il est vraisemblable qu'on la percevrait même aujourd'hui sur les lèvres d'un « panseur de secret ». Voici le texte : « Quand une épine est entrée dans le doigt, il suffit, pour l'en faire sortir, de dire trois fois le quatrain :

Para, fara, gara,
Epine, tu sailliras
Et mon mal guérira
Par saint Jean et Nicolas[1] ».

Remarquons que le deuxième mot du premier vers commence précisément par l'une des syllabes qui avait motivé la question de Nicole.

ADRIEN BLANCHET.

1. Laisnel de la Salle, *Croyances et légendes du Centre de la France*, 1875, t. Ier, p. 301 ; L. Vincent, *Le Berry dans l'Œuvre de George Sand*, 1919, p. 252.

# ÉTUDE SUR UNE INSCRIPTION DE MURGANTIA

IMP · CAESARI · DIVI · M · ANTONINI · F
L · SEPTIMIO · SEVERO · PIO · PERTINACI · AVG
ARAB · ADIABEN · PARTH · PONT · MAXIMO
TRIB · POTEST · IX · IMP · XII · COS · III PROCOS P P
MVNIFICENTISSIMO PROVIDENTISSIMOQVE PRINCIPI
ORDO · POPVLVSQVE · MVRGANTIVS
QVOD BASILICAM HANC SVA IMPENSA
CONSTRVENDAM CVRAVERIT

Cette inscription a été publiée dans le *Giornale dell' Italiana Letteratura* en 1802 (III, p. 309) par Giov. Ant. Cassitto ; suivant lui, elle aurait été trouvée à Baselice, près de Bénévent, lieu qu'il identifie avec la ville de Murgantia signalée seulement par Tite-Live (X, 17). Mommsen lui a consacré une étude dans le *Bullettino dell' Istituto archeologico* (1848, p. 5), étude dans laquelle il montre que cette inscription, au premier aspect très régulière, est absolument fausse, et cela pour de nombreuses raisons ; il l'a reproduite dans le *CIL*, IX, 147* et M. R. Cagnat la donne dans son *Cours d'épigraphie latine* comme un modèle de faux[1]. Diverses circonstances nous ont amené à étudier de près cette inscription de Septime-Sévère et les raisons pour lesquelles Mommsen la considère sans hésiter comme apocryphe.

1° Le mot *Murgantius* (l. 6), dit Mommsen, pèche contre les règles de la langue. Le nom de la ville étant *Murgantia* (Tite-Live), l'adjectif qui en est dérivé ne peut être que *Murgantinus*, *Murgantianus* ou *Murgantiensis*, mais non *Murgantius*. — Ce premier argument ne nous a pas convaincu. S'il est vrai que la forme régulière de l'adjectif de Murgantia n'est pas

1. Ainsi que M. Sandys, *Latin Epigraphy*, Cambridge, 1919, p. 204.

*Murgantius*, mais bien, comme c'est le cas pour sa célèbre homonyme de Sicile, *Murgentinus* (Cicéron, *Verr.*, III, 18) ou *Murgantinus* (Justin, XXII, 2), il pourrait aussi être *Murgantius*. Citons, comme exemple, les formes adjectives *Florentius* (de Florentia) pour *Florentinus*; *Arabius* (Arabia); *Ausonius* (Ausonia); *Babylonius* (Babylonia); *Lycius* (Lycia); *Lydius* (Lydia); *Messapius* (Messapia); etc.,[1]. Cet argument de Mommsen est donc sans valeur, du moins pris isolément. Les autres arguments du célèbre épigraphiste sont plus sérieux; il convient de les examiner avec quelques détails.

2° Septime-Sévère fut *trib. pot. IX* en l'année 201. Or, à ce moment, il n'était que *cos. II*, son troisième consulat ne datant que de 202. Donc, il est impossible qu'il porte le titre de *cos. III*, comme c'est pourtant le cas dans notre inscription, simultanément avec la *trib. pot. IX*. Ou bien notre inscription est de l'année 201, et alors il est « trib. pot. IX. cos II »; ou bien elle est de 202, et l'empereur est « trib. pot. X, cos III ». Argument qui à lui seul suffirait pour montrer la fausseté de l'inscription, et qui, suivi de plusieurs autres du même genre, fait abandonner tout espoir de la réhabiliter. — Pourtant, si l'on étudie les inscriptions du règne de Septime-Sévère, on est frappé par celle-ci : *CIL.* VIII, 9827, qui donne, comme dans notre inscription de Murgantia, la *trib. pot. IX* avec le *cos. III*. Elle se trouve à Sidi Ali ben Yub en Maurétanie Césarienne :

IMP · CAESAR
L · SEPTIMIO
SEVERO · PIO
PERTINACI
AVG ARABADA*b*
PARTH MXIM
TRIB · POTEST
VIIII · IMP · XI · COS
III · P · P · P*rocos*
EQ · ALAEI *N*G
PARTH
ANTONINIA*n*AE

1. Voir ces art. dans l'*Onomasticon* de De Vit.

Si l'on examine les consulats de Septime-Sévère, on s'aperçoit que les historiens ne sont pas d'accord pour le troisième. Ceuleneer et Albr. Wirth[1] le placent en 202 après le voyage de l'empereur en Egypte, qu'ils mettent en 201. Au contraire, Lenain de Tillemont[2], dont on peut encore et toujours invoquer l'opinion, place cette prise de consulat avant le voyage d'Égypte et celui-ci en 202. Un seul fait paraît certain : c'est que Septime-Sévère prit le consulat à Antioche avec Caracalla[3]. Je voudrais seulement ajouter ceci : la *Vita Severi* (16, 17) dit que l'édit contre le judaïsme fut publié après le consulat pris à Antioche, l'empereur se rendant en Egypte. Ceuleneer et Wirth, qui placent le consulat d'Antioche en 202, font remarquer avec raison qu'entre janvier 202 et juin 202, date du retour de Sévère à Rome, celui ci ne put faire son voyage d'Egypte (Memphis, Thèbes, etc.). En conséquence, ils repoussent cette assertion de la *Vita Severi*[4]. Tout s'expliquerait peut-être si l'on plaçait en 201 le 3e consulat pris à Antioche[5]. — Mais poursuivons l'étude des arguments de Mommsen, car celui que nous venons d'examiner se rattache à une question trop embrouillée pour pouvoir être décisif. Retenons seulement ceci : on ne peut loyalement l'invoquer en faveur de la thèse de Mommsen, puisqu'au moins une autre inscription, que nul n'a jamais suspectée, présente la même anomalie.

3° En 201, dit Mommsen, Sévère n'était qu'*imp. XI*, sa 12e salutation ne datant que de 210. Donc, s'il était *imp. XII*, il

1. Ceuleneer, *Essai sur la vie de Septime-Sévère*, (*Mém. cour. Acad. Belgique*, XLIII, 1880), p. 131 ; Albr. Wirth, *Quaestiones Severianae*, Lipsiae, 1888, p. 12.

2. Tillemont, *Hist. des emper.*, III, p. 60.

3. *Deinde cum Antiochiam transisset, data virili toga filio maiori, secum eum consulem designavit : et statim in Syria consulatum inierunt. Post hoc, dato stipendio cumulatione militibus, Alexandriam petiit || In itinere Palaestinis plurima jura fundavit. Judaeos fieri sub gravi poena vetuit. Idem etiam de Christianis sanxit. Deinde Alexandrinis jus buleutarum dedit, etc.* (voyage d'Egypte ; Memphis, etc.). *Vit. Sept.-Sev.*, 16-17.

4. Ceuleneer, *op. laud.* p. 125 ; Wirth, *op. laud.*, p. 33.

5. Changement qui n'est guère possible à cause des Fastes.

devrait être *trib. pot. XVIII*. Or, dans notre inscription, il est *trib. pot. IX, imp. XII, cos. III!* — Il est absolument vrai que la plupart des inscriptions qui nous indiquent les salutations impériales ne lui donnent que la XI[e] jusqu'à 210. Mais notre inscription de Murgantia n'est pas une infraction isolée à cette règle. Dès l'année 198, nous le voyons *imp. XII* (*C. I. L.*, VIII, 10337) ainsi qu'en 200 (III, 5735); en 201, date probable de notre inscription (III, 5715, 5746); en 207 (X, 5909), etc.,[1]. Toutes ces inscriptions viennent donc à l'encontre de cet argument de Mommsen.

4° La dernière irrégularité signalée par Mommsen, sur le fond de l'inscription de Murgantia, est celle de la ligne 3, où Sévère est qualifié d'*arab. adiaben. patrh. pont. maximus*. Nous sommes en 201. Or, depuis l'année 199, l'empereur est non *Parthicus*, mais *Parthicus Maximus*, épithète, dit Mommsen, qui ne lui est pas donnée ici. En outre, il est étonnant que le mot *maximo*, le moins important de tous dans cette ligne, soit écrit en entier, alors que les autres sont abrégés. — Là encore, l'argument de Mommsen ne résiste pas à un examen attentif. Nous n'avons qu'à citer l'inscription du *Corpus*, VI, 1033 (année 203) : *Parthico Arabico, et Parthico Adiabenico, pontific. maximo; tribunic. potest XI, imp. XI, cos III procos.* On voit que cette inscription — bien que de 203 — ne porte pas *Parthico Maximo*. Elle est rédigée dans les mêmes formes que notre inscription de Murgantia, si ce n'est que, dans celle-ci, *arab. adiaben* sont placés avant *parthico*, comme on en a d'ailleurs d'autres exemples épigraphiques[2]. Mais une autre inscription résoudrait encore mieux le problème. Elle est de l'année 204 et présente exactement la même irrégularité que l'inscription de Murgantia : *CIL*, 6709 = Dessau, 5899 : *Arabic. Adiab. Parthi*[*c*] *pontif. max. trib. pot. XII*...

Ainsi s'effondrent tous les arguments de Mommsen con-

1. Cf. Cagnat, *Cours d'epigr. lat.*, 4e édit. p. 207.
2. *Ephem. epigr.*, V, 823, etc.

cernant le fond de l'inscription et ses cinq premières lignes. Bien mieux, ces prétendues irrégularités de fond, se retrouvant exactement dans d'autres inscriptions que nous avons signalées, viennent à l'appui de l'authenticité de l'inscription, *car il serait tout à fait impossible à un faussaire de faire une inscription dont tous les termes seraient pourtant possibles, bien qu'exceptionnels, et dont l'ensemble deviendrait régulier*. Il faut admettre que dans les inscriptions de Septime-Sévère, il y a des points encore mal élucidés, ainsi d'ailleurs que dans bien d'autres inscriptions du IIIe siècle. Citons, comme exemple, une autre inscription de Sévère, qui, si elle était publiée par des épigraphistes moins illustres, serait considérée comme absolument fausse. (Mommsen, *CIL.*, III, 6709 — 10 = Dessau 5899). Septime-Sévère y est *Aug. Arabic. Adiab. Pontif*[*c*]. (non *Maximus*!) *princ*[*e*]*ps fel*[*ix*] *pontif. max. trib. pot XII* (= a *204*) *imp. VIII* (= a. 196), *cos II* (= entre 194 et, dit-on, 202?); Caracalla y est *imp. III* (a. 213). Voilà de quoi, je pense, traiter une inscription de fausse, car je ne crois pas qu'on en puisse trouver d'autres exemples ; ces exceptions doivent être uniques, ce qui n'est pas le cas pour l'inscription de Murgantia réputée fausse par Mommsen.

Mais si les irrégularités sur le fond de l'inscription, une fois reconnues possibles, viennent confirmer l'authenticité de l'ensemble, ou tout au moins des cinq premières lignes, il n'en va plus de même en ce qui concerne la forme, où toute infraction, quelle qu'elle soit, est très grave. Les deux irrégularités de forme signalées par Mommsen se trouvent dans la seconde partie de l'inscription (3 dernières lignes). Il convient donc de disjoindre les deux parties de l'inscription et d'examiner maintenant la seconde : *ordo populusque murgantius* (!) *quod basilicam hanc* (!) *sua impensa construendam curauerit*. Chose plus grave, c'est cette partie dont se sert l'éditeur de l'inscription pour démontrer sa thèse, à savoir que *Baselice*, lieu où l'inscription aurait été trouvée, est l'antique Murgantia où les Romains remportèrent en Samnium une victoire sur les

Samnites, et qui est signalée seulement par Tite-Live (X, 17)[1]. Il est nécessaire d'examiner d'abord l'honorabilité, si l'on peut dire, de l'éditeur; ensuite, les deux infractions en elles-mêmes.

L'inscription de Murgantia fut — comme je l'ai dit au début de cette étude — éditée en 1802 par Giov. Ant. Cassitto[2]. A sa charge ou plutôt à celle de son fils Friderico, je n'ai pu relever que deux petites inscriptions fausses (*CIL.*, IX, 173*, 192*), funéraires, n'ayant aucun caractère historique et s'étant trouvées dans leurs papiers. Ils ne disent d'ailleurs pas qu'ils les découvrirent eux-mêmes; elles proviennent sans doute de recueils antérieurs. Je crois donc qu'on ne peut charger de ces deux faux la conscience de l'éditeur et mettre en doute sa bonne foi, toutes réserves faites pour l'inscription de Murgantia, dont nous allons maintenant terminer l'examen.

Nous avons étudié plus haut l'infraction *Murgantius*. Nous n'y reviendrons donc ici que pour la juxtaposer à la seconde infraction sur la forme qui a été signalée dans l'inscription. A la ligne suivante, on lit *basilicam hanc... construendam*, etc. Or *hanc* n'appartient pas au style épigraphique, comme le fait remarquer justement Mommsen, car le mot *basilicam* suffit à

1. A ce passage de Tite-Live cité par Mommsen, on peut ajouter : Stephanos Byz. 471 : Μοργάντιον. (n. 296, P. Decius « *ad Murgantiam validam urbem oppugnandam ducit* », Tite-Live).

2. L'inscription provient sûrement de Cassitto, comme on peut le voir dans Romanelli (*Antica topografia istorica del regno di Napoli*, II, 1818, p. 481), qui insère une note de Cassitto précédée de ces mots : « *Il sito di questa città Murgantia finora incognito ci è stato mostrato da una iscrizione che dobbiamo al zelo patriotico del sig. G. A. Cassitto, Egli, che ne ha fatto pubblicare da varii giornali la grande scoverta, nel rimetterne a noi una copia, ha voluto accompagnarla con una piccola erudita nota* ». Le *Giornale dell' Ital. Letter.* (1802, III) dit que l'inscription fut trouvée *in un sito denominato S. Maria in Murgia nella terra di Baselice alle vicinanze di Benevento*. L'inscription fut publiée d'abord par Cassitto dans un Journal de Naples : elle fut reproduite par le *Giorn. dell' Ital. Let.* qui dit seulement : *Portano le novelle di Napoli essersi disotterrato un bellissimo marmo...* Mommsen, CIL. 147* : « *Repperit lo. Ant. Cassitto edidit que in ephemeride nescio qua Neapolitana, quam ipsam non inveni, inveni titulum repetitum inde et Giorn. dell' Ital. lett.*, 1802, III, p. 309 *et in schedis Zoegae et apud Romanellium Topogr. II* (1818), p. 481 (*inde Orelli*, 141)... »

rendre la pensée. Mommsen n'en connaît pas d'autres exemples ; il en existe cependant : *CIL*, V, 3.100 (Pavie), *hanc basilicam uel oratorium in honore...*, etc. — *CIL*, X, 33.101, *C. Nonius Flauianus... in cuius honorem basilica haec a parentibus adquisita...*, etc. — *CIL*, XII, 1.388 (Vaison), *in hanc porticum*. — *CIL*, VIII, 1.442,... *quam in hoc templo ob*. — *CIL*, IX, 4.968... *Curibus Sabinis has porticus sua pec. restituit*. — *CIL*, VIII, 974,... *ob honorem eius hanc statuam idem cur sua pecunia posuer*. — *CIL*, VI, 826 : *Haec area intra hanc definitionem cipporum clausa ueribus et ara quae est inferius dedicata est ab imp. Caesare Domitiano Aug. Germanico ex uoto suscepto*, etc.

Il faut conclure que l'inscription de Murgantia, taxée de faux par Mommsen, est parfaitement authentique. Les irrégularités qu'on y rencontre, notamment dans le troisième consulat de Septime-Sévère et dans ses autres titres, doivent être rapprochées des inscriptions que nous avons signalées; mais, comme bien d'autres irrégularités épigraphiques du IIIe siècle, elles restent inexplicables actuellement.

JEAN COLIN.

# UNE PIERRE TALISMANIQUE

## EXPLIQUÉE PAR L'HÉBREU

J'ai montré récemment, dans la *Revue archéologique* (1919, II, p. 28), qu'une portion mystérieuse d'une tablette magique, trouvée à Sousse en Tunisie et publiée dans le *Bulletin archéologique* en 1910 (p. 142), s'explique assez facilement par l'hébreu.

Il en est de même d'une pierre talismanique trouvée à Carthage et publiée aussi dans le *Bulletin archéologique* (1918, p. CCXXVII). Comme la tablette magique, elle représente le dieu IAΩ. Seulement, il a ici une tête de coq ; il tient un *fouet* de la main gauche et de l'autre un *bouclier*. C'est donc le Dieu juste, qui *protège* les bons et *punit* les méchants. « Ses jambes sont remplacées par des serpents ». Mais il faut remarquer que la tête de celui qui est au-dessous du bouclier est fort différente de celle qui est au-dessous du fouet. D'où il est permis de conclure que le premier doit être bienfaisant, comme ceux d'Esculape et des autres dieux guérisseurs, et le second venimeux et malfaisant.

Sur l'autre face de la cornaline, qui a une forme ovale, on lit :

ΘΩΒΑ
ΡΕΑΙΑΩ
ΙΩCΕΒΗ

Après quoi vient, sur une 4e ligne, un « signe ressemblant à un Z à angles ouverts et barré », puis « trois autres signes semblables traversés par une ligne horizontale », enfin « un carré traversé par deux diagonales ».

Ce que signifient ces trois signes cabalistiques, c'est ce qu'il est difficile de deviner; mais les seize lettres grecques qui précèdent me paraissent être une transcription assez claire et assez exacte des quatre mots hébreux אוֹב לְרֵעַ יְהוֹ יוֹשְׁבֵי c'est-à-dire : *Bonheur à l'ami de Iaho qui habitent...*

Un participe pluriel se rapportant à un substantif de sens *collectif* n'a rien de surprenant en hébreu. Exemple : Le peuple *qui marchaient* dans les ténèbres *ont vu* une grande lumière (Isaïe, IX, 1), etc.

Mais ici c'est un pluriel à l'*état construit*. Il en résulte que les signes cabalistiques suivants (au moins le premier) doivent être des idéogrammes représentant des lieux ou des personnes dans ou près desquels l'ami (les amis) de Dieu habitent ou demeurent.

Or le premier et le second peuvent aisément avoir servi à représenter l'*unité* et le nombre *trois*. Et le troisième, qui est un carré, figurerait aussi assez bien le nombre *quatre*.

Le sens serait donc : *qui demeurent près de l'Unique*, c'est-à-dire naturellement *du Dieu unique*. Cf. le vers du psalmiste : « Le méchant ne séjournera pas près de toi. » (V, 5). — Les verbes signifiant *habiter* se construisent souvent directement avec leur régime.

Mais si le premier signe représente réellement le Dieu *un*, il devient encore plus vraisemblable que les deux autres représentent *trois* et *quatre* êtres divins ou célestes. Or on sait que, d'après divers livres juifs anciens, sept archanges entourent le trône de Dieu. Ne pourrait-on pas supposer qu'ils étaient divisés en deux classes : les trois premiers, les plus souvent mentionnés dans ces écrits : Mi-ka-El (Qui est comme Dieu?), Gabriel (le soldat de Dieu), Raphaël (Dieu guérit), et les quatre autres : Ouriel et trois autres, dont les noms sont moins sûrs et moins usités?

Il faudrait alors traduire... *qui demeurent près de l'Unique, des Trois (et) des Quatre*, c'est-à-dire près de Dieu et des sept

archanges *protecteurs* des fidèles, ou, en un seul mot, auprès de l'*Ogdoade* céleste.

On pourrait supposer aussi que les deux derniers signes représentent Dieu, aussi bien que le premier, comme Celui à qui les Séraphins chantent dans la vision d'Isaïe (ch. VI) : *Saint, saint, saint* est l'Éternel, etc. (d'où la locution *le Dieu trois fois saint*), et comme Celui dont la gloire est figurée par Hézékiel (ch. I et X) sous l'image de *quatre* animaux et de *quatre* roues formant un tout inséparable nommé par les rabbins *le Char* (Merkâbâh). On devrait traduire alors : ... *près de l'Unique, Triple (et) Quadruple.*

Inutile de dire que tout cela est fort incertain.

Mai 1920.

CH. BRUSTON.

*P.-S.* — Sur une autre pierre gnostique, trouvée à Carthage, on voit aussi la figure du personnage à tête de coq et aux jambes en forme de serpents, qui tient d'une main un bouclier et de l'autre un fouet comme celui-ci. L'autre face offre des caractères grecs mal gravés, où le P. Delattre a reconnu les noms *Iao* et *Sabaoth*. Voir *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1918, p. 173.

Les lettres suivantes : ΡΥΛ .W, sont peut-être ce qui reste de la transcription ΡοΥΑ ελωι (en hébreu רוּחַ אֱלוֹהַּ), l'*Esprit de Dieu*.

Juin 1920.

C. B.

# PROMENADES ARCHÉOLOGIQUES EN ESPAGNE

## SAGONTE

Sur le ciel tranquille et doux, en ce jour d'hiver clément, Sagonte deux fois héroïque découpe la silhouette de son acropole morte. Sur le flanc de la haute colline allongée qui fut forteresse ibérique, puis grecque, puis romaine, visigothique, arabe, espagnole, la petite ville moderne étage tristement ses maisons, ses couvents, ses églises, ses palais mornes, endormie dans les souvenirs de sa gloire, et seule la masse nette du théâtre romain se détache en force, douloureuse ruine, sur la banalité terne des constructions qu'elle domine.

La mer, qui s'éloigne depuis des siècles de la digue montagneuse qui la contenait jadis, refoulée peu à peu par les atterrissements d'un petit fleuve côtier, le rio Palancia, la mer qui donnait à la ville sa raison d'être et sa prospérité, l'abandonne et semble fuir, séparée d'elle par une large bande de marécages, et n'est plus à l'horizon déjà lointain que la ligne bleue d'un décor inutile. Plus de port, plus de bateaux; la plage est morte comme est morte la citadelle, comme semble morte la ville.

Pourtant la campagne est riche. Les colons de la huerta sont actifs et habiles; l'olivier, la vigne, l'orange, la figue, la caroube prospèrent, et sans rêver l'opulence de Valence voisine, on peut espérer, dans la revie de l'Espagne laborieuse et sage, une renaissance de la grandeur passée. Sagonte, au jour des invasions barbares, changea pour des siècles son nom fameux en celui de Murviedro, *murus vetus*, la ville aux vieux murs;

mais voici qu'elle a repris son antique appellation sonore, et c'est peut-être, souhaitons-le, le signe et le symbole d'un renouveau de richesse, de prestige et de renommée.

*
* *

Sagonte, que les Grecs nommaient Ζάκανθα et Σάγουντον, les Latins *Saguntum*, passait, d'après tous les auteurs classiques, pour une colonie de l'île de Zanthe. *Oriundi a Zacyntho insula dicuntur*, ainsi s'exprime Tite-Live ; c'est une fondation des Zacynthiens, κτίσμα Ζακυνθίων, dit plus formellement Strabon. La tradition se précise dans les *Puniques* de Silius Italicus : celui qui donna son nom à la ville fut Zacynthos. « Sur une hauteur en pente douce, non loin du rivage, dit-il, s'élèvent les murailles herculéennes à qui donna leur illustre nom Zacynthos, enterré au faîte de la colline. Zacynthos accompagnait Alcide revenant vers Thèbes avec le troupeau après la mort de Géryon... Le vainqueur, au fort de la chaleur, groupait les bœufs près d'une fontaine quand un serpent, déchargeant de sa gorge les poisons enflammés par le soleil, atteignit d'une blessure mortelle le héros inachien qui le foulait de son pied, et l'étendit sur la terre d'Hibérie. » C'est Hercule lui-même qui dressa en l'honneur de son compagnon, au sommet de l'acropole, le tombeau que les nautoniers voyaient depuis la mer. Tout cela est un peu obscur, d'autant que Silius Italicus fait ailleurs invoquer Alcide fondateur, *Conditor Alcide*, qu'il parle, nous l'avons vu, des *murs herculéens* et fait plus tard intervenir le gardien vigilant de l'autel d'Hercule, *herculeae custos impiger aree*. Et la confusion redouble quand Silius, après avoir fait de Zacynthos un Inachien, ajoute que bientôt, poussés par le Notus, abordèrent en ces parages des colons venus de l'île grecque de Zacynthos.

Ces imprécisions poétiques — Silius a pris beaucoup d'autres libertés avec l'histoire — valent bien l'affirmation du Lusitanien Bocchus, cité par Pline l'ancien, qui plaçait exactement la

fondation de Sagonte deux cents ans avant la chute de Troie, ou de tel chroniqueur espagnol qui la date sans sourciller de l'an 3100 du monde.

Quoiqu'il en soit, les historiens modernes de l'Espagne n'ont trouvé ni cette origine assez noble, ni cette antiquité assez lointaine. Ils ont fait intervenir, selon leur coutume, l'inévitable Tubal et sa descendance. « Sur sa fondation, dit D. Bernardo Espinalt y Garcia, dans son *Atlante Español* (1764), il y a diverses opinions, mais la plus courante est qu'elle date de l'année 1840 du monde. Elle fut édifiée par les Sagas arméniens, race de Tubal, descendant de Sabacius Saga, mot qui se traduit par Saint Pontife, et ils l'appelèrent Sagonte. Sabacius Saga était un roi d'Arménie, frère du superbe Nemrod, fils de Chus, petit-fils de Caïn et fils de Noé. » Quoi d'étonnant alors qu'en 1924 avant Jésus-Christ le roi Salomon ait envoyé Adoniram lever sur les Hébreux d'Espagne une contribution pour construire son temple merveilleux, et qu'Adoniram étant mort à Sagonte on l'ait enterré dans la forteresse ? En 1480, 2504 ans après par conséquent, au temps des Rois Catholiques, on retrouva son corps intact avec ce fragment d'épitaphe hébraïque : *Sépulture d'Adoniram, servant du roi Salomon, qui vint pour lever un tribut, et mourut là....*

Laissons ces fables, nées de l'orgueil des vieux chroniqueurs, et qui s'inventèrent, monotones, pour amplifier et vieillir la gloire de tant de villes Celles qu'imaginèrent les Grecs et les Romains et qu'acceptèrent volontiers les indigènes sont plus respectables et contiennent d'ordinaire un peu de vérité. L'île de Zante et Zacynthos interviennent sans doute pour expliquer le nom de Zacantha et de Saguntum, et cette fantaisie étymologique est banale. Cependant on ne peut hésiter à admettre qu'il y eut des Grecs à Sagonte, et l'explication du nom suffirait presque à nous en donner la certitude.

D'autre part, il est prouvé que bien avant les Grecs il y eut sur la colline un très antique établissement ibérique, car si nulle part on ne voit signalé, pas même dans la monogra-

phie très documentée de M. Antonio Chabret, des trouvailles préhistoriques, du moins il reste des témoins certains d'une importante ville fortifiée, très antérieure à l'époque hellénique. Ce sont deux ou trois tronçons d'une puissante muraille, du genre de celles qu'on est convenu d'appeler cyclopéennes. On trouve ces constructions colossales, au sud, à l'est et à l'ouest du castillo, sur le flanc même de la colline, fait surprenant et rare, dont la seule explication plausible est que la ville primitive débordait du plateau qu'encercla plus tard une défense plus légère.

Le voyageur ne peut pas ici, comme à Tarragone, s'émerveiller tout le long d'une haute enceinte ininterrompue, flanquée de tours et de bastions, percée de portes et de poternes, énorme et savante à la fois, que l'effort et l'usure des siècles a pu seulement découronner par le faîte, mutilée, mais invincible, et dont la base inébranlée supporte en se jouant le léger poids des pierres de taille romaines. Nous ne voyons plus que quelques membres du colosse déchiré, mais gardant encore néanmoins comme le rayonnement de sa force. Ici, moins d'art qu'à Tarragone, voire qu'à Ampurias, ou, pour mieux dire, moins d'effort vers l'ordre et la régularité. Les blocs s'entassent en un pêle-mêle enfantin et barbare, les plus gros souvent pardessus les plus petits, sans souci d'alignements ni de files assisées. De minces plaques, de simples cailloux bouchent les interstices, et nulle part on ne constate avec évidence les marques d'un dégrossissement rapide et sommaire. C'est plutôt un entassement de blocs qu'une muraille, comme à Gérone, par exemple, sans rien qui révèle un plan ou même une intention d'architecte ou d'ingénieur. Il semble que les constructeurs aient voulu seulement boucher par un amoncellement de matériaux lourds les vides qui interrompaient une ligne de rochers formant une défense naturelle au plateau, et qu'il s'agisse plutôt d'une adaptation du terrain hérissé de pierres que d'une véritable enceinte artificielle. De loin même, ces débris de murailles se confondent avec les rochers qui, par un

jeu de la nature, semblent eux-mêmes alignés par assises.

Tels qu'ils sont, ils sont loin d'être le plus fort attrait de Sagonte ; ils ont du moins une grande valeur de document, puisqu'ils évoquent avec certitude le souvenir d'une ville primitive. Cette ville, nous trouvons encore la preuve de son existence dans les monnaies ibériques qu'on lui attribue sans conteste. Très répandues en Espagne, car on en ramasse un peu partout, elles portent au revers un mot que l'on transcrit par ARSE. Quelques numismates ont voulu y voir une traduction du mot latin *arx*, citadelle. Cette mention correspondrait au nom de Byrsa, par exemple, sur les monnaies de Carthage, ou signifierait seulement que l'atelier monétaire de Sagonte était situé dans sa forteresse. Mais cette explication semble d'autant plus fantaisiste que plusieurs villes de la Péninsule, — au moins trois — portèrent ce nom. Au droit d'un certain nombre de pièces on lit en exergue d'autres noms ibériques, mais qui sont certainement des noms de magistrats ou de fonctionnaires monétaires. Le nom ibérique de Sagonte était donc Arse.

Cependant il y a une grave difficulté, jusqu'à présent insoluble, et qui ne se présente que pour notre ville ; c'est qu'il n'y a absolument aucun rapport entre ce nom et celui de Saguntum, qui n'est pas moins certain que lui. On pourrait croire que ce nom lui a bien été donné par une colonie grecque, une colonie de Zanthe ; mais il se serait alors substitué au premier, du moins sur les monnaies bilingues de l'époque romaine, ce qui n'est pas. De plus et surtout, il est impossible de ne pas reconnaître dans le nom de Sagonte lui-même une appellation ibérique au même titre que dans le mot Arse. Les villes ibériques dont le nom a pour élément principal Sag ou Seg sont nombreuses en Espagne : les monnaies et les textes nous en font connaître treize, sans compter Arse, par exemple Segontia, Seguntia, Segovia, Segorbe, Segobriga.

Peut-être pourrait-on admettre que le nom d'où est sortie la forme romaine Saguntum était un ethnique, et que la ville s'appelait, pour la distinguer de ses homonymes, Arse des

Sagontins, sans qu'il fût nécessaire d'inscrire officiellement cette double mention sur les monnaies dont l'attribution ne pouvait être mise en doute.

Ajoutons que Sagonte a donné plus d'inscriptions ibériques que n'importe quelle localité d'Espagne, et ce serait une autre preuve concluante de l'origine de la ville si l'on pouvait affirmer que ces textes lapidaires sont antérieurs à toute venue d'étrangers. Mais tant que l'écriture des Ibères restera mystérieuse, de tels documents seront sans valeur.

***

Les indigènes d'Arse eurent très probablement des rapports avec les Phéniciens, comme les habitants de toute cette côte orientale. La tradition classique, dont il faut tenir compte, nous en donne assez évidemment la preuve, à défaut de documents archéologiques.

Les historiens sont d'accord que lorsque Hercule intervient dans les légendes ibériques, il s'agit non d'Héraclès, mais de Melkart, non du héros grec, mais du dieu tyrien. Il symbolise dans la Péninsule les comptoirs de commerce, ou plus simplement les escales des intrépides caboteurs orientaux. Rien d'étonnant qu'à Arse comme à tant d'autres ports les Phéniciens aient abordé maintes fois pour écouler leur fructueuse pacotille et charger leurs vaisseaux de métaux précieux. Sans doute, d'ailleurs, le prétendu *Tombeau d'Hercule* dont parle Silius Italicus n'est-il qu'une de ces nombreuses tours de guet ou qu'un de ces phares qui sur les côtes espagnoles portent encore le nom de *Tour d'Hercule*. Un autre témoignage plus concret se trouve dans les monnaies qui rappellent l'alliance monétaire d'Arse avec Gadir, alliance que le commerce suffirait seul à expliquer, mais qui avait d'autant plus de raison d'être que les deux villes étaient plus unies par une communauté de race et de colonisation.

Quant aux Grecs, ils sont personnifiés en Zacynthos, le

compagnon d'Hercule, que Silius Italicus appelle *inachius*, c'est-à-dire *argien*, et non *zacynthien* ; c'est pour cela d'ailleurs que le poète a soin de faire survenir, après la mort du héros, une troupe fortuite de Zacynthiens. Tout cela rend l'origine zacynthienne bien douteuse, et nous nous demandons si plus naturellement on ne devrait pas voir dans Sagonte un comptoir des Phocéens, peut-être même des Marseillais. Il est assez loisible d'admettre que ces habiles colonisateurs, qui s'établissaient aux meilleures stations de la côte, ne manquèrent pas de nouer des relations avec l'une des villes indigènes les mieux situées et les plus riches ; Sagonte serait la sœur ou la cousine d'Emporion, de Menacé, d'Abdéra et de l'Hémeroscopion. Sans doute il est surprenant, s'il en fut ainsi, que son nom ne figure pas auprès des autres dans les textes classiques ; mais les auteurs ont pu l'omettre par scrupule et respect de la tradition zacynthienne, à laquelle ils sacrifièrent aisément une histoire un peu obscure. Ce qui nous incite à proposer cette hypothèse, c'est particulièrement l'étroit rapport qu'il y a entre le monnayage d'Arse et celui d'Emporion, rapport que n'ont pas manqué de noter tous les numismates. La plus ancienne monnaie de Sagonte est même regardée comme contemporaine des plus anciens types de Marseille et d'Emporion, et antérieure à la seconde guerre punique.

Les Grecs ont d'ailleurs laissé fort peu de traces de leur passage. Cependant leur établissement était de grande importance. Ils y avaient construit un temple consacré à Artémis, et cela, d'après un témoignage de l'historien Bocchus cité par Pline, dès l'origine même de la colonie. C'est là encore un autre argument de grande force en faveur de notre hypothèse phocéenne, car il ne semble pas discutable qu'il s'agisse de l'Artémis éphésienne, la même qui fut installée à Emporion et au Dianium. Pline vit lui même le sanctuaire et le situe *infra oppidum*, c'est-à-dire sur le flanc de la colline ; il parle de poutres de cèdre incorruptibles conservées encore de l'édifice primitif. Au XVI^e^ siècle on lisait sur une corniche,

paraît-il, les mots TEMPLUM DIANAE et l'inscription rituelle :

DIANAE MAXIMAE
VACCAM OVEM ALBAM PORCAM

On a conservé aussi la mémoire de trois dédicaces de l'époque romaine ; une quatrième subsiste encore, émanant d'un collège de dévôts de la déesse, ce qui établit bien que le culte resta florissant à travers les vicissitudes séculaires de Sagonte.

Comme il était naturel, on a recherché l'emplacement du temple, et l'on a cru le reconnaître en deux ou trois sites divers. Il se trouvait, selon les meilleures probabilités, près de la cathédrale, où un mur du moyen âge conservait de grosses pierres d'un appareil assez primitif, mais régulièrement taillées et de bonne technique, qui semblaient bien les débris d'une construction grecque. Mais ce mur a été tout récemment démoli ; il n'en reste plus trace.

Près de Sagonte il existait un autre temple d'origine hellénique, un temple d'Aphrodite, dont il est fait dans Polybe une mention si précise qu'on en a pu fixer l'emplacement à cinq milles romains de la ville, au nord, et à un kilomètre d'Almenara. Il dominait la plaine marécageuse, ou *albufera*, semée de vagues étangs où l'on veut reconnaître l'ancien port.

En 1799, D. Vicente Pla y Cabrera et D. Juan Bautista Figols, curé d'Almenara, faisant quelques fouilles superficielles sur le plateau de la colline appelée *dels estanys* (des étangs), reconnurent un pavement formé de pierres irrégulières et de briques, et recueillirent des urnes cinéraires, des tuiles sépulcrales, des tessons de poteries, avec des fragments architecturaux et épigraphiques. L'un de ces derniers est une dédicace *Veneri Sanctae*, ce qui ne laisse aucun doute. Le comte de Lumiares, informé, célébra en termes pompeux cette découverte « qui remplira ses auteurs d'une gloire immortelle parmi les savants ». Promesse bien téméraire, car Pla Cabrera et Figols sont et resteront très obscurs.

Selon ces visiteurs de jadis, et selon le docteur Chabret, l'his-

torien de Sagonte, dont le livre a paru en 1888, le temple était rectangulaire, orienté de l'ouest à l'est ; un escalier lui donnait accès sur la façade. Mais les murs qui subsistaient, à peine élevés d'un mètre, formés de lits irréguliers, ne permettaient guère d'en retrouver le plan, car ils n'étaient peut-être qu'un soubassement A en juger par le tracé que nous en connaissons, on dirait plutôt une église chrétienne qu'un temple païen. Ne savons-nous pas d'ailleurs que plus d'une fois une chapelle de la Vierge Marie s'est élevée sur les ruines d'un sanctuaire de Vénus ?

A gauche de cet édifice se trouvait une petite esplanade sommairement pavée sur laquelle étaient cinq piédestaux, ou plutôt cinq cippes en marbre bleuâtre du pays, disposés sur deux lignes parallèles. M. Chabret n'en a plus noté que trois, fort endommagés. Du temple même il ne signale avec quelque certitude qu'un chapiteau de pilastre très intéressant, d'un style ionique dégénéré, qui porte sur la tête des volutes deux rosaces simples, et sur la bande qui les sépare un gouvernail entre deux dauphins. Ces attributs se rapportent bien à Vénus Marine ; on retrouve le dauphin le gouvernail ou la rame sur les monnaies de Sagonte et d'Emporion.

A notre tour nous nous sommes arrêté à Almenara ; nous avons atteint la colline et cherché le temple. Qu'ils fassent l'excursion, ceux qu'attirerait un lamentable exemple d'abandon et de barbarie. Ce n'est plus, au-dessus des étangs couverts de roseaux où se devinent les bassins d'un ancien port, qu'un amas confus de moellons disjoints et de pierres de taille descellées, et tout autour du promontoire, dans les murs bas qui séparent les héritages, ou dans les champs, à fleur de terre, un chaos de pierres et de dalles dispersées. Des piédestaux brisés à coups de masses il ne reste que deux ou trois éclats de corniche ; le chapiteau a disparu, mais, par bonheur, il n'est pas perdu ; nous l'avons vu soigneusement conservé et en bonne place dans la gracieuse et hospitalière maison du docteur Luis Cebrian à Almenara

Il faut, pour effacer la triste impression de ce vandalisme, le charme de la promenade au pied des collines pauvres ; leur pente pierreuse et sèche contraste avec la richesse de la plaine semée de vignes et d'orangers, dont les cimes vertes mouchetées d'étoiles d'or ondulent jusqu'au bord de la mer bleue, et le panorama tout proche du *Punt del Cid* qui déroule ses crêtes couronnées de mystérieuses murailles jusqu'au castillo pittoresque d'Almenara.

Ce Punt del Cid, est-ce, comme on l'a dit, le camp hivernal de l'armée des Scipions, ainsi que l'on voit autour de Garay les camps du vainqueur de Numance? Est-ce, d'après le nom traditionnel, l'établissement de D. Rodrigue de Bivar, lorsqu'il fit le siège d'Almenara? L'un et l'autre est peu probable, car pas un débris céramique n'indique une occupation romaine, et ni les auteurs chrétiens ni les arabes ne parlent d'un tel campement, qui d'ailleurs n'était pas d'usage à l'époque du Cid. Pour nous, il nous semble reconnaître dans cette vaste enceinte un de ces antiques abris fortifiés dont il subsiste un grand nombre en Espagne, où les tribus ibériques se réfugiaient dans les hauteurs, avec leurs troupeaux, sous la menace des invasions. Le voisinage de la mer et la crainte des débarquements d'étrangers brutaux et pillards rendaient ces refuges plus nécessaires, et l'existence de celui d'Almenara n'a rien qui puisse nous surprendre.

Quoi qu'il en soit, dans la molle concavité des deux collines qu'embrasse la muraille, face à la Méditerranée, à peine quelques tas de décombres semblent marquer l'emplacement de rares et vagues maisons construites en pierres sans ciment. Mais de l'enceinte même, qui suit le faîte et descend jusqu'au bord de la plaine, dessinant comme la forme d'un immense théâtre, il subsiste de longs tronçons avec les plus basses assises de seize tours carrées qui la défendaient. Une porte restait encore, il y a quelques années, au point le plus bas, au niveau même de la plaine, et si la muraille venait ainsi raser la plate campagne, c'était assurément pour que les gens enfer-

més pussent atteindre plus aisément les sources proches et regagner plus promptement l'enceinte sûre.

La muraille elle-même, épaisse de plus d'un mètre, est faite de pierres simplement empilées sans ordre, non taillées, mais assez habilement parées sur la face extérieure. Flanquée de ses nombreux bastions, elle était puissante, et malgré l'abaissement dangereux de ses pentes jusqu'à la plaine, la retraite était facile à surveiller comme à défendre. Aujourd'hui ce n'est plus qu'un chaos inutile et désert où, dans une grande paix rustique, parmi les buissons rares où les perdrix rappellent, où sautent en boules grises piquées d'un point blanc les lapins folâtres, l'odorant *tomillo* parfume les souvenirs d'un passé mystérieux.

Pour revenir à Sagonte, il est notable que ni la ville indigène ni la colonie grecque n'aient laissé d'elles, pour ainsi dire, aucun souvenir archéologique. Nous avons déjà dit que les inscriptions ibériques ne peuvent pas être datées ; elles sont peut-être de l'époque romaine. Il en est de même d'un mauvais bas-relief représentant un personnage nu, dont il est difficile de dire le sexe, debout entre deux animaux dressés qu'il tient par la tête, et dans lesquels on peut aussi bien voir des chevaux ou des chiens que des ours. Le monument, plusieurs fois égaré, puis retrouvé, connu seulement par de mauvais croquis, semblait à jamais perdu ; mais nous croyons l'avoir identifié au Musée Municipal de Barcelone. Faut-il songer à quelque πότνια θηρῶν ?

Pouvant se rapporter à la Grèce, nous ne connaissons que par ouï-dire ou par des dessins deux chapiteaux ; on en conserve heureusement un autre, de plus grande valeur, de curieux style ionique. C'est un chapiteau de colonne, ayant sur chaque tête de volute un dauphin dans un cercle, une coquille entre les volutes, et un tour d'oves à la naissance du fût. De plus, il existe deux chapiteaux corinthiens avec leurs colonnes dans les constructions de la Plaza Mayor et de la Pêcherie. La coquille du chapiteau ionique se voit, comme le dauphin et le gouvernail, sur le chapiteau d'Almenara, et aussi sur un car-

touche sculpté, malheureusement perdu, mais plusieurs fois dessiné avec soin, que l'on avait exhumé de ruines romaines. C'étaient là, on peut le supposer, comme les armes parlantes de la cité.

Enfin, nous sommes très surpris que l'on n'ait pas recueilli à Sagonte le moindre fragment de vase grec; du moins nous ne sachons pas que l'on en ait signalé aucun ; ce seraient là pourtant des documents indispensables pour jeter quelque lumière sur l'obscurité où nous nous débattons. Si le sol de la ville n'a rien donné, on peut espérer qu'il n'en sera pas de même des plus antiques nécropoles, si l'on a quelque jour la chance de les découvrir. Il est du moins un fait curieux, qui n'a pas encore attiré l'attention. Si la riche épigraphie sagontine nous fait connaître quelques inscriptions ibériques et de nombreuses inscriptions romaines, nous ne connaissons pas un seul texte grec; il est vrai qu'Emporion elle-même ne nous a donné que quelques vagues épitaphes. Mais si l'on parcourt la longue série des inscriptions latines, on est frappé de voir des noms grecs sans cesse mêlés aux noms romains Nous en avons compté rapidement plus de cinquante en parcourant le *Corpus*, et en voici quelques-uns comme exemples : *Philocomus*, *Eunomus*, *Zozimus*, *Plutarchus*, *Halys*, *Polyanthus*, *Xanthus*, *Eros*, *Hermeros*, *Meleager*, voilà pour les noms d'hommes ; *Euche*, *Nymphidia*, *Charite*, *Phoebas*, *Hygia*, *Pindara*, *Nereis*, *Asterope*, *Myrrine*, *Nephélé*, voilà pour les femmes. Un très grand nombre de ces noms sont des noms d'affranchis et d'affranchies, mais beaucoup aussi sont des noms d'hommes et de femmes libres. Les noms d'affranchis n'ont pas une grande valeur documentaire ; mais il n'en est peut-être pas de même des autres, dont la proportion est moindre même à Tarragone, où l'épigraphie est si abondante. Peut-être à Sagonte, comme dans les autres villes grecques ou plus ou moins hellénisées de la côte, ces noms sont-ils une survivance de l'époque grecque, et, comme ils sont presque toujours hybrides, c'est-à-dire complétés par un nom romain, un témoignage d'unions gréco-romaines.

*
* *

De l'histoire politique de la ville ibérique, de l'histoire de la ville grecque nous ne savons rien, sinon qu'elles furent prospères. Lorsque le nom de Sagonte devient tout à coup illustre dans l'histoire romaine, Tite-Live nous apprend que c'était de beaucoup la plus opulente des cités d'en deçà de l'Ebre, et que ses richesses s'étaient grandement accrues soit par les gains terrestres et maritimes, soit par le développement de sa population et la pureté de ses mœurs. Lorsque nous entendons pour la première fois parler d'elle, c'est au début de la seconde guerre punique. Sa gloire devient alors si noble et si haute qu'il faut, au moins à grands traits, raconter les évènements du siège et de la ruine qui ont rendu son nom immortel à l'égal de celui de Numance.

Comment et pourquoi, en 221, quand Hannibal, violant les traités, ouvre en Espagne ses terribles hostilités contre Rome, trouvons-nous Sagonte assez intimement liée à la cause romaine pour résister au jeune capitaine? Rien ne nous le dit. Cependant nous savons par une affirmation formelle de Tite Live que la ville des Édétans — ainsi s'appelait la peuplade dont Sagonte était comme la capitale — avait depuis très longtemps des relations avec l'Italie, et plus que des relations, puisqu'aux Ibères et aux Grecs s'était jointe à une époque indécise une colonie de Rutules d'Ardea. D'aucuns même ont voulu voir dans le nom d'Arse un témoignage possible de ce fait.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'Hamilcar, lorsqu'il fit après la première guerre punique la conquête d'une grande partie de l'Espagne, puis Hasdrubal, n'entreprirent rien contre les Sagontins. On sait que ce dernier, plus diplomate que guerrier, signa en 226 avec Rome, qui sur la terre ibérique se retrouvait face à face avec Carthage, un traité établissant à l'Ebre une limite qu'aucun des deux ennemis ne devait franchir. Tite-Live et Appien déclarent même que l'indépendance de Sagonte devait être respectée, et cela d'ailleurs ressort des faits eux-mêmes. Il

y a plus, et l'on peut dire que le territoire de la ville n'était pas neutralisé, mais restait sous l'influence et la protection de Rome son alliée.

Hasdrubal comptait sans doute sur Carthagène qu'il venait de fonder pour contrebalancer l'importance du port des Édétans. Mais Hannibal n'a pas de ces calculs, et des traités peu lui chaud ; Sagonte, pour lui, c'est Rome, et Rome est sa haine héréditaire : il attaque Sagonte qui ne veut pas trahir ses amis. Comme le dit Silius Italicus en un vers obscur, mais vigoureux, *extremis pulsat Capitolia terris*, au bout du monde, c'est le Capitole qu'il frappe. D'ailleurs peut-il tolérer ce coin romain enfoncé dans sa chair ibérique, et quand ses vastes desseins et son génie vont l'emporter à travers les Pyrénées, la Gaule et les Alpes, vers l'objet de ses rêves et de son ambition passionnée, peut-il laisser derrière lui cette cité forte par sa richesse, ce port qui pouvait recevoir en quelques jours les vaisseaux envoyés des rivages italiens ?

Hannibal attaque donc Sagonte, sans hésitation, sans scrupule, sous un prétexte quelconque. En une nuit, en personne, il en ravage le territoire et de ses machines en bat les murs. Du coup c'était la guerre avec Rome : Hannibal le savait et la voulait.

L'attaque brusque échoua. Les Sagontins, bien qu'il y eût parmi eux un parti carthaginois, avaient d'un commun accord fermé les portes de leur forteresse Le premier assaut rompu, ce fut le siège, non le siège lent et sournois, mais le siège violent, tout en ruées, en sorties et en batailles. L'agression injuste fit l'union ; le sang ibère, que la prospérité grecque n'avait pu amollir et corrompre, se réveilla, ardent et combatif. Huit mois, peut-être neuf, une poignée de héros résista à cent cinquante mille hommes, que dis-je ? à Hannibal. Le nombre, la ruse, la force, une fois de plus, vainquirent; Sagonte tomba, Sagonte fut dévastée, massacrée, détruite, mais sa chute, sa dévastation, son massacre sont un triomphe sublime.

Rome, en cette aventure, fut sans force, sans décision, sans

grandeur. Prévoyant l'agression prochaine, les Sagontins s'étaient tournés vers elle. A l'ambassade réclamant un prompt secours le Sénat oppose des discours, des hésitations, des discussions, une contre-ambassade ridicule en Espagne pour avertir Hannibal d'avoir à ménager la ville alliée, en Afrique pour aller se plaindre à Carthage du viol de traité que médite son général : Hannibal déjà encerclait Sagonte et la pressait rudement.

D'abord, profitant du lieu où la citadelle s'unissait à la plaine par une pente moins abrupte, il tâcha d'approcher ses mantelets pour abattre les murs à coups de béliers. Mais là même le mur était haut ; une grande tour le dominait, les meilleurs soldats veillaient. Les traits lancés par nuées préparaient les sorties des défenseurs, les sorties audacieuses où tombaient autant de Carthaginois que de Sagontins. Et voici que le chef lui-même, menant l'assaut, eut la cuisse percée d'un trait, que ses soldats s'enfuirent en panique, et peu s'en fallut que l'adversaire ne s'emparât des machines d'approche.

Ce fut la fin du premier acte, suivi d'une sorte de trêve, ou du moins d'un siège sans assauts. Les forces bientôt réparées de part et d'autre, la lutte recommença plus ardente. Chez tous même audace et même courage, mais les Carthaginois avaient le nombre. Le mur enfin fut efficacement attaqué par les béliers, des brèches s'ouvrirent, trois tours tombèrent avec les lignes d'enceinte qui les joignaient, dans un fracas épouvantable Les assiégeants se précipitèrent, croyant la ville prise : mais les défenseurs, calmes, ordonnés, comme en rase campagne, massés dans l'intervalle laissé libre entre la fortification abattue et les maisons, faisaient de leurs corps un mur vivant. Beaucoup tombèrent, car nul trait ne se perdait, mais pas un ne recula. La falarique sagontine, javelot enflammé et incendiaire, perçait les boucliers, brûlait les corps, semant la terreur. Les Carthaginois, rejetés en déroute, s'enfuirent jusqu'à leur camp.

Nouvelle trêve. Les envoyés de Rome arrivaient ; il était bien temps ! Hannibal dédaigneux leur fait dire qu'il a bien autre

chose à faire qu'à les recevoir, et ils se dirigent vers Carthage où ils essaieront en vain d'obtenir le rappel de l'ennemi qui se révèle d'audace si redoutable.

Celui-ci cependant, après quelques jours de repos, enflamme ses soldats par l'espoir du pillage et du riche butin qu'il promet de leur abandonner, « si bien, dit Tite-Live, que s'il eût à l'instant donné le signal de l'assaut, rien n'aurait résisté à leur ardeur. » Mais de leur côté les Sagontins s'étaient préparés par un effort de jour et de nuit; ils avaient relevé l'enceinte détruite. Le nouveau choc fut plus terrible que les précédents. Hannibal, dressé au sommet d'une tour mobile qui dominait les défenses ennemies, exhortait les siens, désignait les points faibles, et lui-même ébranlait le mur à coups de catapultes et de ballistes, tandis que cinq cents Africains le sapaient à la base. Par les brèches multiples les Carthaginois se ruaient dans la ville ; mais les assiégés improvisaient de nouveaux obstacles et luttaient avec un non moindre acharnement. Peu à peu la ville se resserrait, diminuait, et chaque jour elle souffrait un peu plus de la disette. Elle résistait pourtant, sans faiblir, attendant l'illusoire secours de Rome lointaine.

Ces vaillants eurent un moment d'espoir : tout à coup Hannibal s'éloigna pour aller mettre à la raison les Orétans et les Carpétans insurgés. Mais l'étreinte du siège ne se desserra pas. Maharbal, fils d'Himilcon, était un lieutenant digne de son général. Quand celui-ci revint, de nouveaux trous étaient ouverts dans la muraille. Un coup de force, un combat acharné conquit tout un morceau de la forteresse.

C'est alors qu'un Sagontin, Alcon, peut-être un Grec, entrevit un espoir de paix. A l'insu de ses compatriotes, il alla supplier Hannibal; mais celui-ci, inflexible, proposa des conditions si dures qu'Alcon, n'osant les rapporter aux siens, préféra rester au camp de l'ennemi. Hannibal exigeait la restitution aux Turbolétans — Tite-Live dit par erreur les Turdétans — de tout ce que les Sagontins leur avaient pris (ç'avait été là le prétexte

de la guerre) et les Sagontins eux-mêmes devaient livrer tout leur or, tout leur argent, tant public que privé, et, abandonnant leur ville avec quelques vêtements pour tout équipage, s'aller établir où il semblerait bon au vainqueur.

Un Ibère, Alarcon, soldat d'Hannibal, mais qui avait des amis dans Sagonte dont il était l'hôte, se chargea d'aller convaincre les assiégés. Introduit dans la place en parlementaire, il harangua le Conseil à portes closes, lui montra la situation désespérée de la ville, les violences qui la menaçaient si elle ne se rendait pas, même aux plus dures conditions.

Et quand le peuple fut informé, voici ce qui se passa, selon le sobre et dramatique récit de Tite Live : « Subitement un groupe de gens, avant que la réponse ne fût donnée, vont chercher tout l'or et tout l'argent public et particulier, l'apportent sur la place, et le jettent dans un grand feu improvisé, où beaucoup se précipitent eux-mêmes. Aussitôt l'épouvante et la confusion s'emparent de toute la ville, et voici qu'un autre bruit tumultueux s'abat de la forteresse : une tour longtemps battue s'écroulait, et à la faveur de sa chute une cohorte de Carthaginois se précipitait. A ce signe que la ville n'avait plus ses postes et ses vigies accoutumées, Hannibal, sans hésiter, l'attaqua avec toutes ses forces, donnant l'ordre à l'instant de massacrer tous les hommes pubères, ordre cruel, certes, mais rendu presque nécessaire ; comment épargner des gens qui, enfermés dans leurs maisons avec leurs femmes et leurs enfants, les brûlaient avec eux-mêmes, ou, jouant de leurs armes, ne cessaient de combattre qu'en mourant ? Sagonte fut prise, avec un grand butin. »

« Les habitants avaient beaucoup détruit ; la fureur du massacre n'avait fait grâce à aucun âge, et les soldats s'étaient adjugé les captifs. Cependant il est certain que le vainqueur retira beaucoup d'argent de ce qu'il vendit, et envoya à Carthage une foule d'objets précieux. »

Diodore de Sicile et Appien nous apprennent quelques horribles détails ; ils disent que les Sagontins, avant de mourir,

firent une sortie désespérée et sanglante, vengeant noblement leur trépas, et pour échapper à l'esclavage, beaucoup se percèrent de leur propre épée, tandis que leurs femmes, ne voulant pas survivre au désastre, se précipitaient du haut de la citadelle ou s'étranglaient de leurs propres mains, après avoir tué leurs enfants. Cet héroïsme tragique laissa dans la mémoire des générations comme un frisson d'épouvante, et l'imagination populaire créa cette ridicule, mais expressive légende qu'au spectacle de ces horreurs un enfant qui naissait rentra épouvanté dans le sein maternel.

Sagonte mourut dans le sang et la gloire, pour la foi jurée et pour la liberté, comme mourut aussi Numance d'une mort plus atroce encore et plus grandiosement barbare. Mais de telles morts ne sont pas éternelles. Sagonte se releva du désastre, et deux mille ans plus tard un autre siège, moins sauvage, non moins épique, mit au front de Sagonte devenue Murviedro une nouvelle couronne de martyre héroïque. Le vieux sang ibéro-grec s'enflamma une fois de plus pour la liberté ; Sagonte, une autre fois, malgré son courage sublime, succomba. Deux mille défenseurs mal instruits et mal armés, enfermés dans un vieux castillo démantelé, ne pouvaient longtemps résister aux vingt mille soldats aguerris de Suchet. Mais ils vendirent chèrement leur vie, comme leurs aïeux. Les exploits antiques se renouvellent : les assiégés, derrière la ruine de leurs murs, offrent la barrière infranchissable de leurs corps, repoussent assaut sur assaut, font des carnages des assaillants. Et quand, toute résistance étant impossible et inutile, fut acceptée l'honorable capitulation, le héros de Murviedro, Andriani, glorieusement vaincu, brillait aussi éclatant dans l'histoire nationale que les héros anonymes de Numance et de Sagonte.

*
* *

L'Acropole des héros sagontins, le castillo des héros de Murviedro n'est même plus aujourd'hui un poste militaire. Les

derniers garnisaires — ils étaient quelques rares soldats inutiles et un officier végétant en un stérile et mortel ennui — l'ont laissé à son lamentable sort de ruine à l'abandon ; ruine malaisément accessible, car le fort, non déclassé, est soumis, par on ne sait par quelle routine falote, à la consigne d'un gardien rigoureux. On ne peut — en principe — le visiter qu'avec un laissez-entrer du Capitaine Général de Valence, qui d'ailleurs ne le refuse jamais.

Par bonheur, la promenade autour du castillo a surtout du prix pour le touriste archéologue.

Sans doute il est intéressant d'errer de l'un à l'autre faîte crénelé (car l'enceinte embrasse deux collines conjuguées dont les têtes se dressent en promontoires sourcilleux) ; de suivre le chemin de ronde que bordent tour à tour les murs de pierres, les murs de moellons, les murs de terre, romains, arabes ou espagnols ; de fouler le sol désert des places d'armes où ne restent pêle-mêle que les débris confus de tant d'histoire, de tant de drames et de gloires séculaires ; il est passionnant de scruter, livres en main, les mouvements du plateau et les accidents de la muraille pour évoquer et situer les épiques épisodes des sièges ; surtout il est doux et reposant d'admirer du haut des observatoires silencieux le tableau changeant de la plaine profonde et de la mer lointaine, le demi-cirque des monts pelés et rudes qui ferment l'Occident, et là-bas, tout là-bas, vers le sud lumineux, la huerta moutonnante où par les matins purs les clochers de Valence piquent le miroitement métallique de leurs faïences azurées.

Mais c'est en dehors, au pied des murailles, que s'évoquent les souvenirs précis de la plus antique Sagonte. De l'enceinte cyclopéenne, nous l'avons dit, il ne reste que de rares vestiges ; de l'enceinte grecque, s'il y en eut une, rien ne semble subsister. Mais la base de l'enceinte romaine, murailles et tours, s'est du moins conservée, non pas complète, mais par tronçons plus ou moins étendus qui attestent la force résistante d'une construction régulière et savante (fig. 1).

Près de la porte d'entrée, souvent modifiée, et dont le pont-levis paralytique ne se lève plus, le mur se dresse haut encore, étayé de contreforts robustes, gardant rongées et disloquées à peine, noircies ici par les intempéries, là dorées par le soleil,

Fig. 1. — Bastion romain.

ses grosses pierres de taille assisées en bel ordre. Plus loin deux ou trois, plus loin encore cinq ou six files bien alignées ont seules résisté aux assauts du temps et des hommes, supportant légèrement la friable et croulante *tapia* des fortifications arabes.

Ici ou là un bastion avancé, en dehors de la forteresse, et même assez bas sur la pente, n'est plus que le soutien pacifique d'un peu de terre amoncelée à dure peine où pousse un olivier chétif.

***

Partout, sur les penchants du castillo, le sol dont les maîtres labourent et plantent les moindres épaisseurs, est semé de tessons moins menus, mais aussi nombreux que les grains de sable de la plage. Triturés par la charrue, délavés par les pluies au cours de longs siècles, ils ne sont plus qu'une poudre obscure de poteries plus ou moins simples ou décorées. C'est à grand'peine que nous y avons pu ramasser quelques débris de pots ibériques, aux dessins linéaires si particuliers. Chose étrange, les fragments de ces vases si jolis et si délicats auxquels Sagonte a donné leur nom espagnol, le *barro saguntino*, pourtant si visible, rouge vif et luisant sur la terre grise, y sont pour ainsi dire inconnus. Nous n'en avons trouvé en plusieurs heures que deux ou trois éclats minuscules ; mais sans doute cette rareté est due à ce que mille et mille promeneurs ont recueilli depuis des siècles les petits morceaux épars dont la couleur, les ornements et les figures en relief, ainsi que les estampilles, frappaient leur attention. Nous savons, en effet, que si cette céramique n'a jamais été aussi abondante dans les ruines de Sagonte qu'à Emporion ou à Tarragone, pour ne parler que de cette région, elle n'y a pas toujours été aussi rare qu'aujourd'hui ; il exista, par exemple, au Musée de la Bibliothèque archi-épiscopale de Valence une collection de marques estampillées importante, qui disparut lors du siège de cette ville par les Français, en 1812 ; le fils du docteur Chabret en garde encore un certain nombre à Sagonte, avec les autres antiquités que lui a léguées son père, et celui-ci même, dans sa belle Histoire de la ville, en reproduit 245, les unes déjà publiées par Lumiares, les autres provenant du cabinet de D. Francisco Caballero Infante et du sien propre.

Ce n'est pas ici le lieu de reprendre l'histoire de la poterie sigillée, dont l'étude est maintenant faite et bien faite Notons seulement qu'il est étrange que le *barro saguntino* soit en somme rare à Sagonte Les auteurs anciens semblent pourtant très affirmatifs : les poteries sagontines sont louées par Pline l'ancien parmi les plus connues du monde, à côté de celles de Samos en Grèce, d'Arretum (Arezzo), Surrentium, Hasta, Pollentia en Italie, Pergame en Asie Mineure ; Juvenal cite les *bouteilles sagontines* ; l'Espagnol Martial ne manque pas de citer souvent les *pocula* façonnés avec la boue (c'est le mot que traduit le castillan *barro*) de Sagonte.

Mais est-il juste de reconnaître justement la poterie spéciale aux fabriques de Sagonte, les *lagenae*, les *pocula* si répandus dans le monde romain, dans la jolie vaisselle rouge dont les principaux ateliers, maintenant bien connus, se trouvaient en Italie et en Gaule ? Parmi les marques relevées par M. Chabret, le plus grand nombre proviennent de récipients importésd'Arezzo ou de la Graufesenque, c'est-à-dire d'Italie et de Gaule, et comme il ne peut être question de mettre en doute les témoignages des auteurs romains, il faut bien admettre que l'on n'a pas encore identifié la véritable poterie sagontine.

Peut-être n'a-t-on pas assez remarqué, d'ailleurs, que ce devait être une vaisselle assez grande et commune, très différente de la délicate vaisselle sigillée, car Juvénal satirise un banquet où les convives se jettent à la tête des bouteilles sagontines, et Martial recommande de ne confier aux esclaves peu soigneux que des coupes façonnées avec la boue de Sagonte, tandis qu'ailleurs il parle d'une amphore espagnole que tourna un rude potier sagontin. Tout cela s'applique mal aux précieux plats, bols, ou gobelets, qui sont les chefs d'œuvre de la plus subtile technique et du goût le plus raffiné. Mais des fouilles seules en pleine ville, ou l'heureuse trouvaille fortuite d'un four antique, pourront quelque jour résoudre l'intéressant problème.

Fig. 2. — Théâtre de Sagonte d'après Ortiz.

***

Plus passionnante que la chasse aux miettes de *barro saguntino*, passe-temps d'archéologue parmi les éboulis du castillo, est la visite du théâtre romain qui, sur le penchant de la forteresse, dominant la ville, ouvre sa grande conque dévastée aux caresses du soleil (fig. 2).

La ruine grise est protégée des déprédations malfaisantes par un mur maladroitement crépi de blanc, nécessaire peut-être, mais du plus lamentable effet. En sa prison mesquine elle porte superbement le souvenir des grandeurs et des fêtes passées, malgré les outrages barbares qui l'ont mutilée et dégradée.

Les habitants de Murviedro surent, pendant des siècles, utiliser sans respect le colosse de pierres, établissant des logis économiques partout où la disposition était propice ou arrachant des matériaux pour construire les maisons nouvelles de leur ville.

Un jour même, la destruction menaça, complète et définitive. Un fils de Sagonte, le docteur Palos, fut nommé par Charles IV conservateur de toutes les antiquités de la cité, et l'on pensa que le vandalisme allait cesser. Mais lorsqu'en 1811, pour résister à l'invasion française, on décida de mettre le castillo en état de défense, l'ingénieur Francisco Jaramillo réclama la destruction du théâtre qui gênait ses plans. Palos envoya aux Cortes de Cadix une réclamation éplorée, mais énergique ; le 27 mai, un député de Valence, D. Javier Borrul, dont le nom mérite de ne pas périr, le soutint en s'indignant : « Si la patrie l'exige pour résister aux phalanges barbares du tyran français, que l'on rase le fameux théâtre sagontin ; les trésors les plus précieux, jusqu'à notre vie, il faut tout sacrifier, si l'on ne peut sauver autrement la liberté et l'indépendance de la nation. Mais quand il s'agit de la ruine d'un tel monument, c'est un cas tout à fait exceptionnel, et il importe à l'honneur de l'Espagne que la nation, heureusement réunie ici, apporte le témoignage public qu'elle ne mérite pas la vaine et témé-

raire accusation de barbarie que lui jettent les étrangers, qu'elle ne voit pas avec la même indifférence que d'autres pays soi-disant civilisés la destruction des plus nobles souvenirs de l'antiquité. » Et le député Arguelles ajoutait, avec plus d'assurance peut-être que de raison : « Jusqu'aux Maures ont respecté ce monument vénérable et l'ont laissé intact ; ne nous attirons pas en le détruisant l'épithète de barbares. » L'assemblée convaincue prit la résolution suivante :

« Les Cortes générales et extraordinaires ont décidé de prendre sous leur protection immédiate le théâtre de Murviedro, et veulent que le Conseil de Régence, sans perdre un moment, envoie les ordres convenables pour que, s'il est nécessaire d'établir quelque fortification dans l'enceinte qu'occupait jadis la ville de Sagonte, on respecte ce précieux monument de l'antiquité ; on veillera dans ce cas avec le plus grand soin à ce que les ouvrages de construction épargnent de si mémorables restes. »

Mais Jaramillo était tenace, et deux mois après, lorsque l'ennemi s'approcha, il fit abattre sans scrupule toute la partie supérieure des gradins.

Sagonte romaine, malgré sa gloire et la richesse de sa plaine, ne put rivaliser ni avec Tarragone, grand port militaire, capitale d'une grande province, ni avec l'opulente Valence. Néanmoins son vaste théâtre, où l'on admet que pouvaient s'asseoir 12.000 personnes, construit à grands frais sur un plan savant et majestueux, atteste que la ville fut nombreuse et prospère à l'ombre de la paix romaine. Malgré des discussions assez confuses, tout fait croire que l'édifice date de l'époque impériale, peut-être même des dernières années de l'ère républicaine.

Comme il arrive souvent, l'architecte a profité d'une dépression naturelle de la colline ; il a étagé autant qu'il a pu les degrés de la *cavea* en les taillant dans le rocher ; mais il n'a pas moins dû construire un puissant mur circulaire pour soutenir les gradins artificiels et édifier la scène sur de solides

substructions. Tous les murs étaient formés d'un conglomérat de moellons recouvert d'une chape de pierres de taille régulière, très justement et fortement assemblées. Il n'en est pourtant pas un qui soit intact et ait pu résister complètement aux ravages du temps ; les constructions de la scène sont rasées presque jusqu'au niveau de l'orchestre, et les entrées et les murailles latérales sont crevées d'ouvertures béantes. Partout où un arrachement violent a écorché ces masses à la puissante cohésion, on voit à l'âme du blocage adhérer encore, comme magiquement suspendus, les cubes équarris du parement. Tous ces hauts et lourds pans de murs, sapés et amincis par la base, toutes ces voûtes, ces arceaux de portes, ces couloirs effondrés à demi, qui semblent menacer le visiteur d'un effondrement énorme de leurs masses surplombantes, paraissent vraiment découpés dans un inébranlable monolithe : c'est le triomphe du ciment romain.

Cette prodigieuse résistance de l'édifice à l'effort destructeur des siècles, des intempéries et des hommes, ce menaçant entassement de masses équilibrées par miracle, donnent à la ruine, parmi tant d'autres ruines romaines de l'Espagne, son caractère et sa beauté. Joignons-y la couleur grise et les reflets bleutés de la pierre, qui en augmentent la majesté mélancolique. En effet, rien que de la pierre ici, de la pierre commune et rude du pays. Elle revêt les murs, elle compose les claveaux des voûtes, elle dalle les gradins ; pas un morceau de marbre blanc ne semble en avoir jamais varié la teinte sévère, comme au lumineux théâtre de Mérida, évocateur des claires et gaies architectures de la Grèce ou de l'Asie. On a dit que des files arrondies de leurs sièges, les spectateurs avaient devant les yeux, comme toile de fond, le panorama des champs et de la mer scintillante à l'horizon, de même que les assistants du théâtre de Dionysos voyaient Salamine émerger des flots bleus lors des représentations des *Perses* : vaine illusion ! le mur de scène barrait la vue de ce paysage superbe, comme il cachait du dehors les courbes harmonieuses des degrés, et, il faut bien

l'avouer, le théâtre n'apparaissait, au creux de sa colline, que comme une masse lourde et triste.

Du moins était-il, à l'intérieur, ingénieusement conçu, et il se distingue parmi tant d'autres théâtres romains par d'originales dispositions que les spécialistes ont notées avec soin (fig. 3). Laissons leur la tâche de décrire l'habile agencement des

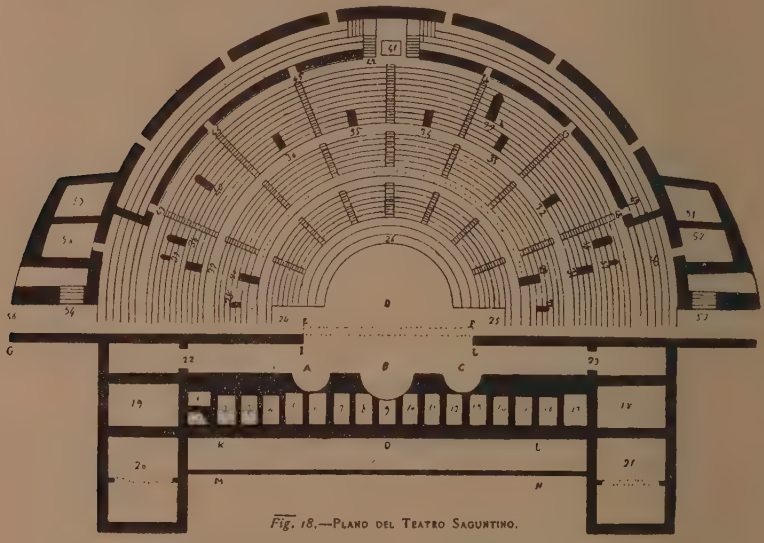


Fig. 3. — Plan du théâtre d'après Chabret.

entrées, des escaliers, des couloirs intérieurs et des vomitoires qui rendaient aisée et prompte l'allée et venue du public. Mais notons que les deux premiers gradins au bord de l'orchestre plus bas et deux fois plus larges que les autres, durent être réservés à des sièges mobiles qu'occupaient les magistrats et les puissants du jour, et encore que tout au sommet de la *cavea*, au dessus d'une large allée de dégagement et sur une partie seulement du pourtour, s'élevait une sorte de tribune, un véritable « paradis » où s'entassaient sans doute à peu de frais le menu peuple et la foule des esclaves. On y accédait par deux

étroits escaliers qui flanquaient, juste au milieu de l'arc des gradins, une petite esplanade où se dressait une statue dont la place était encore assez récemment signalée par une assez large dalle.

L'orchestre demi-circulaire n'a rien qui mérite une remarque spéciale ; quant à la scène, elle reposait sur deux puissants murs reliés par des cloisons transversales formant au dessous d'elle comme 18 caves à peu près égales. L'imagination du peuple, et aussi de quelques savants mal informés, a voulu voir dans ces compartiments aveugles des fosses à bêtes féroces ou des sous-sols destinés à la machinerie ; mais ce ne sont évidemment que des substructions économiques, que seul l'effondrement de la scène et de ses murs a découvertes.

Le mur du fond se creusait de trois absides demi-rondes où étaient percées les trois portes classiques. D'anciennes images nous montrent comme existant encore au début du dernier siècle, à l'angle de gauche, les restes d'une tour carrée construite au dessus de la première fosse de soutien ; une construction symétrique devait s'élever à l'autre extrémité de la scène. On a supposé qu'il y avait là des loges réservées, variante originale des *tribunalia* bien connus ; mais s'agit-il vraiment de tours isolées, mal placées d'ailleurs pour qu'on y pût suivre le spectacle, ou simplement des angles de la scène, dont l'un s'était mieux conservé que le reste de ses murs ?

Que si l'on fait maintenant le tour de l'édifice, on voit à droite et à gauche, aux deux extrémités de l'hémicycle, d'épais contreforts qui épousent la forme arrondie de la muraille, et dans lesquels, par économie de matériaux encore, sont ménagés des vides. Une science pleine d'imagination a voulu y reconnaître tantôt des boutiques de vendeurs de gourmandises, « *chochos, garbanzos tostados y almendras* », c'est-à-dire des bonbons, des pois-chiches grillés et des amandes, tantôt des cellules de courtisanes « qui venaient servir le vice et la sensualité du vulgaire assemblé pour la fête ». A travers la masse de ces contreforts et à des niveaux différents sont ouverts trois couloirs voûtés

dont l'un conduit à l'orchestre; les deux autres, formant vomitoires, débouchent au milieu des gradins.

La scène ne semble pas avoir été, comme à l'ordinaire, ornée d'un portique, et il ne subsiste absolument rien de la décoration du théâtre, s'il y en eut une. Quelques marbres antiques — une statue d'enfant sans tête, ayant au cou la bulle, quelques inscriptions, le chapiteau au dauphin que nous avons déjà signalé, — ont été rangés et maçonnés à droite et à gauche de l'orchestre,

Fig. 4. — Mur du cirque, aujourd'hui détruit.

pour les sauver de tous les dangers. Précaution stérile ! des inscriptions ibériques, que nous y vîmes autrefois, ont disparu ; quelques textes latins, arrachés du mur épigraphique, gisent dans l'herbe, d'autres sont placés à l'envers, les lettres retournées. Que ne les sauve-t-on, les transportant au Musée de Valence, puisque Sagonte n'a pas et n'aura sans doute jamais le sien !

***

Si le théâtre a souffert, il est là cependant, dans la fierté dramatique des grandes forces qui résistent, et puisque maintenant on en protège le squelette décharné, mais solide encore, sa grande *cavea* mélancolique et sonore, ses cryptes obscures, la masse de ses flancs où se creusent des plaies béantes lui assurent pour des siècles encore l'admiration et l'émoi des hommes.

Mais que dire du cirque, qui s'étendait dans la plaine au bord du rio Palancia, et dont ces dernières années ont vu disparaître les rares vestiges? Rien ne reste plus absolument de la porte et du mur fleuris de plantes capricieuses dont Juan Estève nous donnait encore l'image en 1887, dans son *Histoire de la province de Valence* (fig. 4). La *spina* reste à jamais enfouie sous les vergers destructeurs. Aujourd'hui encore sont à propos ces vers attristés de Bartolomé Leonardo de Argensola, qui datent de 1634 :

> Con marmoles de nobles inscripciones
> (Teatro en un tiempo y aras) en Sagunto
> Fabrican hoy tabernas y mesones... .

Le cirque a disparu, comme a disparu jusqu'à la dernière pierre le temple de Diane, comme s'est émiettée et perdue cube à cube l'élégante mosaïque qui représentait Bacchus chevauchant une panthère dans un cadre de gracieux amours vendangeurs, comme se sont évanouis tant d'inscriptions, tant d'œuvres d'art, statues, bas-reliefs, marbres et bronzes, dont le vague souvenir persiste seul dans des livres ou des opuscules rares et désuets.

L'intérêt des Espagnols ou des étrangers s'éveillera-t-il quelque jour pour Sagonte antique comme pour Numance, Emporion ou Mérida? Fera-t-on des recherches sérieuses et méthodiques aux lieux ou l'on a signalé la nécropole, le long de la voie romaine qui conduisait à Valence, et où furent trouvés au hasard avec la mosaïque de Bacchus, de beaux marbres jaspés, des fûts de colonnes, des chapiteaux, des statues, des inscrip-

ptions et des monnaies ? Souhaitons-le, sans espérer beaucoup dans le résultat de ces fouilles tardives, car les tombeaux, qui n'ont jamais été profondément enfouis, et dont les superstructures étaient exposées à trop de périls, ont dû être saccagés au cours des ans.

C'est le cas d'un monument qui existait encore en assez bon état au seizième siècle, adossé à l'église du monastère extra-muros de la Sainte-Trinité, et dont l'italien Mariangelo Accursio nous a laissé deux intéressants dessins pris en 1526. Le manuscrit du voyageur est conservé à l'Ambrosienne de Milan, et voici, d'après le Docteur Chabret, qui en a eu connaissance et qui a reproduit les dessins, la légende qui accompagne l'image des façades méridionale et septentrionale du monument :

« Doricae aediculae pars haec meridionalis, alteraque septentrionalis, systili speciem operis habent. Columnae striatae sex, capitula et spirae dimidiae columnarum crassitudine. Plinthos autem unus, spireis omnibus subjiciendus, ideo crassior, ut plus nimio gracilior videretur. In singulis porro cenotaphiis fossulae duae statuas superimpositas fuisse indicant; neque minus foramina, quibus virga ferrea impacta sustentavit eos laevo humero. »

Quant à la façade occidentale, Accursio se contente de dire qu'elle était plus haute et plus large que les précédentes ; d'après son relevé, elle était ornée de quatre pilastres cannelés, adossés à un mur de riche et savant appareil.

Dix inscriptions souvent copiées, qui se trouvaient sur les deux faces principales de l'édifice, attestent que c'était là le *panthéon*, comme disent les Espagnols, d'une riche famille. On y lit plusieurs fois les noms d'Antonia, fille de Lucius, Sergilla, et Sergia, fille de Marcus, Peregrina, que leurs parents (Valeria propinqua), et leurs affranchis et affranchies, Vegetus, Theomnestos, Lais, Didyme, honorent de dédicaces et peut-être de statues, et aussi les noms de Lucius Antonius, fils de Lucius, Numida, préfet des ouvriers, tribun militaire de la première légion italique, qui fut de la famille ou la protégea.

La pioche a démoli le mausolée de fond en comble, et sur l'emplacement s'élève le *matadero* municipal.

***

Ainsi, parmi les villes d'Espagne où l'historien et l'antiquaire promènent leur curiosité, Sagonte nous apparaît la plus délaissée et la plus triste, la plus morte. Son acropole, où tant de gloire se trempa de tant de sang et s'illumina de tant d'incendies, forteresse des plus anciens et des plus récents héros de l'Hibérie, n'est plus, sous la garde d'un vieil homme insouciant, qu'un inutile et vain castillo croulant et démantelé ; les temples ont péri avec les statues divines ; les ossements des morts antiques ont été jetés au vent ; les pierres descellées et dispersées de leurs tombes ont construit des abattoirs. Où les quadriges du cirque soulevaient une noble poussière, aux acclamations de la foule, les laboureurs poussent de lentes charrues dans de verdoyants vergers. Sagonte est morte, et seul le théâtre, qui résiste en sa masse presqu'éternelle, érige au flanc de la colline funéraire les deux pointes angulaires de sa ruine tragique, comme des bras désespérés.

Sagonte-Madrid, Décembre 1918.

Pierre PARIS

# BULLETIN MENSUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS[1]

## SÉANCE DU 22 AOUT 1919

M. Cagnat, secrétaire perpétuel, annonce que M. le Ministre de l'Instruction publique transmet à l'Académie un rapport de M. Roux, chargé du Consulat de France en Mésopotamie. Ce rapport contient le compte rendu d'une visite faite par M. Ténèbre, délégué français à Bassorah, aux ruines d'Ur. Des fouilles sont actuellement pratiquées par les Anglais, qui auraient « dégagé les contours du palais du roi, creusé et mis au jour les ruelles de la ville », trouvé des sarcophages et des briques à inscriptions. Un certain nombre de ces trouvailles auraient été transportées à Londres. — M. Thureau-Dangin présente quelques observations.

M. Monceaux continue la lecture de sa communication sur Donat de Carthage.

M. Salomon Reinach commence la lecture d'une note sur Pégase et sa légende.

## SÉANCE DU 29 AOUT 1919

M. Monceaux achève sa communication sur Donat de Carthage. — M. Bouché-Leclercq présente quelques observations.

M. Salomon Reinach termine la lecture de sa note sur Pégase et sa légende. Il cherche l'origine de la conception moderne, tout à fait étrangère à l'antiquité, qui fait de Pégase la monture des poètes. Il essaie de démontrer qu'elle date du XVI[e] siècle et a pour point de départ un vers de Catulle, où le poète suppose qu'il chevauche Pégase pour rechercher un ami égaré dans Rome. M. Reinach s'occupe aussi de l'hippogriffe, création de l'Arioste, et estime que le poète italien a tiré cette conception d'un hémistiche de Virgile, qui paraît annoncer le jour où les griffons s'accoupleront avec les chevaux. C'est Wieland qui, le premier, a donné l'hippogriffe comme monture aux poètes, et Victor Hugo voyait là comme une première victoire du romantisme lorsqu'il écrivait en 1872, dans son poème sur Théophile Gautier : « L'hippogriffe a relayé Pégase. » — MM. Paul Girard, Théodore Reinach et Bouché-Leclercq présentent quelques observations.

## SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 1919

M. Cagnat, secrétaire perpétuel, lit une lettre de M. le Ministre des affaires étrangères accompagnant l'envoi d'un travail manuscrit de MM. Berchet et

1. Voir la *Revue* de juillet-octobre 1919, p. 205 et suiv.

Benazzouz, membres de la mission militaire française d'Égypte, sur les proverbes arabes du Hedjaz. — Ce travail est renvoyé à l'examen de M. Cl. Huart.

M. Cagnat donne ensuite lecture d'une note de M. Louis Chatelain sur une inscription nouvellement découverte à Volubilis (Maroc) et mentionnant la tribu des *Baquates*. — M. Cagnat ajoute quelques éclaircissements.

M. Alexandre de Laborde lit une étude sur la librairie d'Anne de Polignac.

## SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 1919

M. Alfred Merlin fait une communication sur une inscription latine par lui découverte dans les fouilles de *Thuburbo Majus* et relative à C. Vettius Sabinianus, proconsul d'Afrique.

M. S. Reinach fait une communication intitulée : « A propos de la conversion de saint François. » Il pense que le jeune saint a grandi dans un milieu cathare, et que le catharisme, avec ses affinités indo-iraniennes, peut seul expliquer les caractères du franciscanisme. La légende même de saint François, dont nous n'avons que des remaniements tendancieux, paraît avoir offert des détails analogues à ceux de la légende de Bouddha, telle quelle était connue alors par le roman de Barlaam et Josaphat.

## SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 1919

M. le Dr Carton, correspondant de l'Académie, annonce qu'au cours de fouilles faites à Bulla Regia, en 1918-1919, il a dégagé l'entrée, dont la disposition est restée longtemps énigmatique, des grands thermes publics. Cette entrée se trouvant à plusieurs mètres au-dessus du sol du monument, il avait fallu racheter la différence de niveau par un double escalier la reliant à l'intérieur. Un escalier de trois marches régnait sur toute la façade et descendait jusqu'à une voie dallée dont le dégagement donne un aspect imposant au monument. — Dans l'édifice considéré par Ch. Tissot comme une forteresse punique, les dernières recherches n'ont pas permis de retrouver les tours d'angle polygonales par lui indiquées. Mais on a pu reconnaître que le monument était isolé et formait un grand quadrilatère, reposant sur un soubassement dont deux des côtés au moins étaient couronnés par une corniche massive. — Aux abords de la nécropole, par lui découverte il y a quelques années, le Dr Carton a dégagé un escalier flanqué de jolies bases dont le stylobate est orné de sculptures. Il s'agit sans doute de l'église, dont le cimetière était l'*area*, ou d'un temple païen transformé en un sanctuaire chrétien. — Sur un point qu'il explore depuis quelques années du littoral carthaginois, le Dr Carton a découvert une importante construction, remontant, au moins en partie, à l'époque punique. C'est un ensemble souterrain comprenant une chambre de captation, une galerie, une salle de 20 mètres de long et un vaste réservoir. La façade, ornée de piliers, en belles pierres de taille, est une des parties les mieux conservées de

cette grande ruine. D'innombrables débris, d'une grande richesse (fragments de statues, de marbres précieux, d'inscriptions, stucs délicatement peints), prouvent que ce souterrain était surmonté d'un vaste édifice. C'est au-dessus de cet ensemble et dans ses alentours que le R. P. Delattre a découvert, il y a plusieurs années, un dépôt de plusieurs milliers d'amphores. — Le Dr Carton montre ensuite des photographies du mur de mer et des ports de Carthage punique, prises par le service de l'aviation militaire de Tunis. Cette nouvelle méthode d'exploration permettra de donner à des recherches, rendues si difficiles par la submersion des ruines, une précision qu'elles n'ont pu avoir jusqu'ici.

M. J. B. Chabot propose une nouvelle interprétation d'une inscription grecque de Palmyre relative à la construction d'une partie du grand portique en l'an 327 p. C. — MM. Alfred Croiset, Clermont Ganneau et Paul Girard présentent quelques observations.

## SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 1919

M. Alfred Croiset donne son avis sur une correction proposée par M. Trannoy à un passage de Marc Aurèle (II, 16, 27, 28).

M. Omont signale la récente mise en vente à Londres d'une lettre autographe de Charles V à son bibliothécaire Gilles Malet. On conservait déjà deux lettres de Charles V à Nantes, l'une à la Bibliothèque de la ville, l'autre au Musée Dobrée. La fausseté de ces deux lettres a été démontrée par M. le chanoine Durville et par Léopold Delisle. Il y a tout lieu de suspecter aussi l'authencité de cette troisième lettre; elle est sans doute l'œuvre du même faussaire, qui a très habilement imité les caracteres particuliers de l'écriture authentique de Charles V.

M. Th. Homolle fait une communication sur les métopes du Trésor des Athéniens à Delphes et recherche la place de chacune d'elles sur le monument.

M. Cagnat communique, de la part de M. Carcopiño, professeur à l'Université d'Alger, une table de mesures romaine, découverte aux environs de Sétif; on y lit, au-dessus de creux ménagés dans la pierre, qui contenaient jadis des mesures de métal, les noms de ces mesures et ceux des magistrats qui les avaient fait exécuter pour la ville où elles étaient exposées. — MM. S. Reinach, Edmond Pottier et Clermont-Ganneau présentent quelques observations.

## SÉANCE DU 17 OCTOBRE 1919

M. Cagnat, secrétaire perpétuel, donne lecture de lettres de MM. Brutails, Paul Lacombe et H. de Castries qui posent leur candidature à la place de membre libre vacante par suite du décès de M. Émile Picot.

M. Paul Girard, président, signale la présence de plusieurs des délégués étrangers (Sir Frédéric Kenyon, Henri Pirenne, Rodolfo Lanciani, Rostovzev), à l'assemblée de la nouvelle Union Académique internationale, et prononce une allocution relative aux buts de cette Union.

M. Durrieu donne lecture du rapport de la commission des Antiquités de la France sur le concours de cette année.

M. J. B. Chabot explique le texte d'une inscription phénicienne découverte à Carthage par le R. P. Delattre. C'est un fragment d'une table de pierre sur laquelle était gravé le tarif des oblations à percevoir par les prêtres desservant un temple. Ce nouveau texte ne se raccorde à aucun des trois fragments déjà connus et montre que le tarif existait en plusieurs exemplaires. Ce fragment contient une partie des sept dernières lignes de l'inscription qui établissaient des pénalités contre les prêtres qui exigeaient plus qu'il n'était dû, contre les fidèles qui n'acquittaient pas exactement les droits, et contre ceux qui altéreraient le texte du tarif. — M. Chabot interprète ensuite deux inscriptions libyques découvertes à Dougga (Tunisie). Ces textes, qui n'avaient pas encore été déchiffrés, donnent quelques indications sur l'organisation de la cité numide vers l'an 150 p. C. Chacune de ces inscriptions mentionne six magistratures différentes, civiles ou militaires, dont les titulaires portent des noms tantôt numides, tantôt puniques.

M. Edmond Pottier lit des notes de MM. J. Capart et G. Bénédite sur le « Gilgamesh » du couteau égyptien de Gebel el-Arak. — M. Dieulafoy présente quelques observations.

## SÉANCE DU 24 OCTOBRE 1919

M. Cagnat, secrétaire perpétuel, donne lecture de lettres de MM. Delachenal et Glotz, qui posent leur candidature à la place de membre ordinaire vacante par suite du décès de M. Chavannes.

M. Huart donne lecture de son rapport sur un recueil de proverbes arabes, transmis à l'Académie par la Commission interministérielle des affaires musulmanes.

M. Diehl communique une note de M. Bréhier sur un monument syrien du IVe siècle. C'est un calice d'argent qui fait partie de la collection Tyler et qui est apparenté de très près à la patène d'argent récemment présentée par M. Bréhier à l'Académie. Ces deux monuments sont importants pour l'étude de l'école artistique d'Antioche et de l'influence qu'elle exerça. — M. Monceaux présente quelques observations.

Il est procédé à l'élection de deux délégués à la commission de direction scientifique instituée près la fondation récemment faite à Londres par M. Edmond de Rothschild. Sont élus MM. Pottier et Bémont.

## SÉANCE DU 31 OCTOBRE 1919

M. Cagnat, secrétaire perpétuel, donne lecture de lettres de MM. P. Lejay et L. Dorez qui posent leur candidature à la place de membre ordinaire vacante par suite du décès de M. Chavannes, et d'une lettre de M. Pierre Paris, qui pose sa candidature à la place de membre libre, vacante par suite du décès de M. Émile Picot.

M. Prou annonce que les arrérages de la fondation Thorlet ont été ainsi

répartis : 2000 francs à Mme Victor Segalen, veuve du Dr Segalen qui avait accompli deux missions archéologiques en Chine, — 1000 francs à Mme Demasure, mère de l'architecte pensionnaire de l'École française d'Extrême-Orient qui a été tué au cours de la guerre ; — 1000 francs à M. Léon de Vesly, pour l'ensemble de ses recherches archéologiques en Normandie.

M. Pelliot montre que l'une des villes de l'Orient musulman mentionnée dans un itinéraire chinois du IIIe siècle, ville dont le nom a été lu jusqu'ici Sseu-fou, est en réalité Fan-fou, transcription de l'ancien nom Bambukê ou Hiérapolis, au passage de l'Euphrate. La ville de Hien-ton, à 200 kilomètres environ au S.-O. de Fan-fou, n'est autre qu'Antioche. — MM. Théodore Reinach et Dieulafoy présentent quelques observations.

## SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 1919

M. Cagnat, secrétaire perpétuel, donne lecture d'une lettre de M. Alfred Jeanroy qui pose sa candidature à la place de membre ordinaire vacante par suite de la mort de M. Chavannes.

L'Académie procède à la désignation d'un représentant au Conseil supérieur de l'instruction publique. M. R. de Lasteyrie est élu.

L'Académie attribue, sur la fondation Pellechet, une somme de 1200 francs à la Société des amis des arts et des sciences de Tournus pour consolider l'église de Prayes, commune de Chissey-les-Mâcon (Saône-et-Loire).

## SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 1919

M. le Ministre des affaires étrangères envoie à l'Académie un rapport de M. Louis Chatelain sur les fouilles de Volubilis.

M. le Directeur de l'enseignement supérieur transmet un rapport de M. G. Millet sur sa récente mission au mont Athos. — M. Cagnat, secrétaire perpétuel, donne lecture de ce rapport. L'Académie émet le vœu que M. Millet puisse continuer ses recherches sans interruption.

Au nom de la commission de la fondation Dourlans, M. Cuq propose d'allouer 4000 fr. au *Journal des Savants*, pour les années 1819 et 1820, et 2000 fr. à l'Union académique internationale. — Adopté.

Au nom de la commission de la fondation Piot, M. H.-Fr. Delaborde propose d'attribuer 4000 fr. à M. de Mecquenem pour une mission d'enquête en vue de la reprise des fouilles de Suse, et 2000 fr. à M. le Dr Carton pour la continuation des fouilles de Bulla Regia.

L'Académie procède à l'élection d'un membre ordinaire en remplacement de M. Édouard Chavannes, décédé :

| | 1er tour | 2e tour | 3e tour | 4e tour |
|---|---|---|---|---|
| MM. Dautremer | 1 | 0 | 0 | 0 |
| Delachenal | 6 | 9 | 7 | 0 |
| Dorez | 6 | 1 | 0 | 0 |
| Glotz | 8 | 10 | 11 | 10 |
| Jeanroy | 5 | 5 | 2 | 2 |
| Lejay | 8 | 11 | 17 | 24 |

M. Paul Lejay, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé élu. — Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

L'Académie procède à l'élection d'un membre libre en remplacement de M. Émile Picot, décédé :

| | 1er tour | 2e tour |
|---|---|---|
| | — | — |
| MM. Brutails | 18 | 23 |
| de Castries | 5 | 5 |
| Cochin | 7 | 4 |
| Lacombe | 7 | 1 |
| Paris | 9 | 11 |

M. Brutails, ayant obtenu la majorité des suffrages est proclamé élu. — Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

M. J. Loth lit une note sur le gallo-romain *ambosta* et le moyen-irlandais *imbas*. Le gallo-romain *ambosta* est connu dans le sens de « jointée » sur une aire considérable, entre le N. de l'Italie, la Suisse romande, le S.-E. et le S.-O. de la France et la plus grande partie de l'Espagne. M. Antoine Thomas a adopté l'étymologie proposée par M. Jud, de Zurich : *ambosta* représenterait un vieux-celtique *ambi-bosta*, *ambi* marquant la réunion des deux mains et *bostà* ayant le sens de *main* ou, plus exactement, de *paume de la main*, d'après les langues néo-celtiques. On n'avait pas signalé jusqu'ici de mot identique à *ambosta* dans ces dernières langues. Or *ambosta* explique parfaitement un terme irlandais resté énigmatique qui apparaît dans une formule d'incantation du *Glossaire de Cormac* : *imbas*, qui suppose *embi-bostu*. La partie essentielle de l'incantation consiste en effet dans l'application des deux paumes de la main sur la figure du *filé* ( « lettré », primitivement « voyant » ) afin de l'endormir ; les révélations qu'il attend doivent lui venir pendant son sommeil. Cette incantation était connue couramment sous le nom de *imbas forosnai* ou *forosna*, « la jointée qui illumine ». Elle fut interdite par saint Patrice.

## SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 1919

M. Louis Chatelain donne lecture d'une note sur deux inscriptions de Volubilis (Maroc) relatives au culte de Mithra.

M. Edmond Pottier lit une note de M. Michel Rostovzev, professeur à l'Université de Pétrograd, sur la stèle du roi Ountas-Gal, de l'époque kassite. M. Rostovzev rectifie l'interprétation donnée pour une figure de génie aquatique dont les jambes se terminent en nageoires et qui tient quatres gros cordons réunis dans ses mains. Il montre, en s'appuyant sur les travaux de M. Heuzey, que ces cordons sont en réalité quatre filets d'eau qui jaillissent de quatre vases disposés symétriquement dans le champ et qui symbolisent la puissance des divinités des eaux. L'auteur termine en signalant les monuments analogues trouvés en Russie. — MM. Clermont-Ganneau et Dieulafoy présentent quelques observations.

## SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 1920

M. Cagnat, secrétaire perpétuel, donne lecture des décrets approuvant les élections de MM. Paul Lejay et A. Brutails. Il introduit ensuite M. Lejay et le présente à l'Académie.

M. Cagnat communique une lettre de M. Imbart de la Tour, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, demandant l'adhésion de l'Académie des inscriptions et belles-lettres à l'OEuvre internationale pour la restauration de la Bibliothèque de Louvain. — Sur la proposition du Président, cette adhésion est accordée à l'unanimité.

## SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 1919

M. Cagnat, secrétaire perpétuel, communique une lettre de M. Foucher, missionnaire de l'Académie dans l'Inde, et une note de M. Pierre Paris, sur la continuation des fouilles entreprises à Bolonia.

M. Salomon Reinach donne lecture d'une note de M. Cumont, annonçant une découverte faite à Rome par M. Mancini sous l'église Saint-Sébastien. A une grande profondeur on a trouvé trois tombeaux remarquables du IIIe siècle, ornés de peintures bien conservées, de stucs et d'inscriptions peintes. Ces dernières prouvent que les morts appartenaient à un collège funéraire dit des Innocents. Les symboles chrétiens ne laissent pas de doute sur la religion des inhumés. A l'extérieur de l'église M. Marucchi a trouvé un long graffito en l'honneur des Saints Pierre et Paul.

M. Paul Girard, président, annonce que l'Académie a élu correspondants étrangers : MM. Grierson, aux Indes anglaises ; Jéquier, à Neufchatel ; Cauchie, à Louvain ; Heiberg, à Copenhague ; Jorga, à Bucarest ; Orsi, à Syracuse.

L'Académie procède à la désignation de deux candidats à la chaire de chinois vacante au Collège de France par suite de la mort de M. Chavannes. Sont présentés : en première ligne, M. Henri Maspero ; en seconde ligne, M. Aurousseau.

## SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 1919.

M. Alfred Croiset, faisant fonctions de secrétaire perpétuel, donne lecture d'une lettre de Mgr Duchesne qui fournit des renseignements sur des fouilles récemment entreprises à Veïes par M. Giglioli, directeur du Musée de la Villa Giulia, en mai 1916. Ces fouilles ont mis au jour un grand temple avec une enceinte où l'on a trouvé beaucoup de terres cuites, architectoniques et votives. Les plus remarquables se rapportent à un grand ex-voto formé d'au moins quatre statues peintes de grandeur naturelle, dont l'une a pu être entièrement reconstituée, à l'exception des bras. C'est un Apollon qui, selon M. Giglioli, figurait dans une représentation de la légende de la biche aux pieds d'airain. De fait, on a pu reconstituer à peu près complètement le corps de la biche, renversée à terre, les pattes en l'air, avec un morceau de la

peau de lion qui révèle la présence d'Hercule. Deux autres divinités assistaient au conflit entre Apollon et Hercule; l'une d'elles était Hermès, dont il reste un buste avec la coiffure traditionnelle. Le style de ces statues est l'ionico-étrusque de la fin du VI^e^ ou du commencement du V^e^ siècle; pour la première fois, on pourra l'étudier sur une grande œuvre d'art, remarquablement conservée même au point de vue de la polychromie. — La découverte offre aussi un intérêt spécial pour la très ancienne histoire de Rome. Elle confirme les renseignements que l'on avait sur l'existence à Veïes d'une école de sculpture en terre cuite.

M. Paul Girard, président, annonce que l'Académie a élu correspondants nationaux MM. Porée, à Bournainville (Eure), Philippe Legrand, à Lyon, Georges Dottin, à Rennes, et Pierre Jouguet, à Lille.

Léon Dorez

# NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES ET CORRESPONDANCE

## PAUL LEJAY

(*Mai 1861 — Juin 1920*)

C'était un grand savant, de la lignée des meilleurs, de celle qui passe en France par Casaubon, Guyet et Charles Graux. Fils d'un instituteur bourguignon, élève d'un petit séminaire, il suivit, à l'École des Hautes Études, les cours de MM. Louis Havet, Henri Weil, F. de Saussure, Héron de Villefosse, fut reçu agrégé, ordonné prêtre et nommé professeur de philologie à l'Institut catholique de Paris. Son premier travail, recueil des inscriptions latines de la Côte d'Or (1889), révéla ses qualités d'exactitude et de jugement; mais il abandonna bientôt l'épigraphie pour se consacrer d'abord à la littérature et à la grammaire latines, puis, simultanément, à la patrologie, dont il eût désiré occuper une chaire. Après plusieurs candidatures, il succéda à l'Académie des Inscriptions au sinologue Edouard Chavannes. Une maladie courte et subite l'enleva six mois plus tard à l'estime hautement affirmée de ses confrères.

Lejay s'est montré latiniste expert dans la réédition de la syntaxe latine de Riemann, dans ses éditions de Virgile, d'Horace, de César, d'Ovide (*Métamorphoses*), de Lucain (chant I, avec une introduction très neuve). Le tome I[er], seul paru de la grande édition critique et annotée d'Horace (*Satires*, 1916), n'est pas loin d'être un chef-d'œuvre. Mais nulle part il ne témoigna mieux de sa maîtrise en ces matières que dans de très nombreux articles de la *Revue critique*, du *Bulletin critique*, de la *Revue de Philologie* dont il devint un des directeurs. Telle recension de lui, dans la *Revue critique*, a l'originalité et la substance d'un long mémoire, qui, publié sous une forme moins éphémère, eût fait époque et sensation dans la science.

Dans le domaine de la patrologie, l'abbé Lejay débuta par un ouvrage original, trop peu remarqué en dehors du cercle des spécialistes, sur le rôle théologique de Saint Césaire d'Arles (1906); il fut secrétaire de la rédaction de la *Revue d'histoire et de littérature religieuse*, publiée par son ami l'abbé Loisy; avec un autre ami, l'abbé Hemmer, il dirigea la série des *Textes et documents pour l'étude historique du christianisme* et donna, dans cette collection, une importante introduction à l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe (1913). Il publia nombre d'articles considérables dans la *Catholic Encyclopaedia* (américaine) et dans d'autres recueils. L'excommunication qui frappa l'abbé Loisy (7 mars 1908), à la suite d'une campagne de réaction contre le modernisme commencée en 1903, atteignit indirectement l'abbé Lejay, bien qu'il se fût soigneusement abstenu de toucher aux questions dogmatiques. On lui reprocha

d'écrire à la *Revue critique*, dont M. Loisy était un collaborateur assidu. « J'aime mieux, répondit-il, collaborer à la *Revue critique* qu'à certaines entreprises de délation. » Peu de temps après, Mgr Baudrillart, recteur de l'Institut catholique de Paris, lui interdit formellement d'écrire dans un périodique « qui a publié et publie encore des articles de M. Loisy »[1]. Il fallut s'incliner; de loin en loin, quelques articles sans signature semblent déceler la plume de cet excellent humaniste, à laquelle ne pouvait que rester chère la vieille et probe maison de G. Paris, Bréal et Meyer. — Aux obsèques de Lejay (16 Juin 1920), Mgr Baudrillart, qui officia et prononça un discours, eut la loyauté de faire une allusion très claire aux incidents qui fermèrent à Lejay le champ de l'exégèse, où celui-ci était prêt à s'engager; mais il ne raconta pas qu'il lui eût interdit de traiter de philologie latine dans une *Revue* à qui le savoir d'un éminent *vitandus* n'a cessé depuis de faire honneur.

Lejay était resté tout dévoué au maître qui avait eu sur lui le plus d'influence, M. Louis Havet; à son tour, il forma des élèves qu'il aima bien et qui le lui rendirent. L'un des meilleurs et qui promettait le plus, René de Lageneste, fut tué au cours de la guerre; l'article que notre *Revue* lui a consacré est de Lejay (1916, I, p. 425). La lettre émue qu'il m'écrivit à son sujet, le 20 avril 1916, fait mieux sentir que tout ce que j'y pourrais ajouter l'homme sous le philologue; je la copie :

« Je sais que vous étiez en relations cordiales avec mon élève René de Lageneste, sergent de zouaves près de Nieuport. Sa mère me charge d'apprendre à ses maîtres et à ses amis de Paris une affreuse nouvelle. Il a été tué le 5 dans une patrouille pour laquelle il s'était offert volontairement. Volontaire, il l'aura été pendant toute cette guerre. Vous savez qu'au début il était dans les secrétaires d'État-Major et qu'il n'a eu de cesse que quand il a pu s'engager aux zouaves. C'était un cœur généreux et chevaleresque. Je fondais sur lui bien des espérances. Il était un peu mon fils. Quand on songe au temps et aux lentes préparations qu'exige une carrière de philologue, on est navré de voir tant de peines et d'espoirs anéantis; vous me comprenez, vous qui avez déjà dans votre famille tant de raisons de regrets. Une grenade a éclaté, lancée par l'ennemi, faisant de petites blessures; mais un éclat pénétra dans le poumon et broya l'aorte. La mort a été instantanée... Je suis avec attention votre campagne de brochures. Où est la chaude matinée lumineuse où nous devisions paisiblement de R. V.? Il semble que ce soit un rêve, et il n'y a pas deux étés. »

Lejay faisait allusion à une matinée où je pus me convaincre, en lui lisant de beaux vers français, qu'il ne sentait pas seulement la poésie dans son cher Virgile, mais partout ou la tendresse et la misère humaines ont su emprunter, pour aller au cœur, le langage des dieux[2]. S. R.

1. Voir le *Temps* du 4 janvier 1910.

2. Me permettra-t-on de reproduire encore quelques lignes qu'il m'écrivait, le 26 décembre 1889, à la suite d'observations sur *Minerva* : « La lecture du *Manuel de Philologie* a été en 1880 le point de départ de mes études. J'essaie de payer à son auteur ma dette de reconnaissance et je souhaite que *Minerva* suscite beaucoup de vocations. »

## Le P. GERMER-DURAND

Né à Nîmes le 24 septembre 1845, Joseph Germer-Durand était fils d'un ancien professeur de l'Université à qui la numismatique doit en partie la belle collection de la Maison Carrée. Il fut tenu sur les fonts baptismaux par le poète Reboul. Comme son père il devait être archéologue et, à ses heures, cultiver la poésie à l'exemple de son compatriote et parrain.

Il fit ses études primaires et secondaires au collège libre de l'Assomption, où son père avait été attiré par l'abbé d'Alzon et qui déjà était devenu le berceau de la congrégation des Assomptionnistes. En 1865, le jeune Germer-Durand s'engageait irrévocablement dans la nouvelle famille religieuse et était ordonné prêtre en 1869. Ses supérieurs lui confièrent divers ministères à Paris et dans les environs, notamment la charge importante de maître des novices. Il rédigea plusieurs années la revue populaire *Le Pèlerin*, appelée dans la suite à un énorme tirage, puis il fut envoyé à Jérusalem, au printemps de 1887, comme premier supérieur de l'Hôtellerie de N.-D. de France dont M. le comte de Piellat avait commencé la construction en 1886. C'est là que sa vocation scientifique devait prendre son plein épanouissement.

Le P. Germer-Durand s'initia rapidement à l'histoire et à l'archéologie palestiniennes. Le *Cosmos*, revue scientifique fondée par l'abbé Moigno et passée depuis sous la direction des Assomptionnistes, accueillit avec empressement ses premiers travaux. Le Père ne tarda pas à écrire dans les *Echos de N.-D de France* et la *Revue Biblique*, à partir de 1897, dans les *Echos d'Orient* et enfin dans la revue mensuelle illustrée *Jérusalem*. Poète, avons-nous dit, son style fait de clarté, de finesse et d'élégance n'avait, même en matière scientifique, rien de rébarbatif, et cela explique qu'il ait pu faire paraître une grande partie de ses études dans des publications relativement populaires.

L'époque où le P. Germer-Durand arriva en Palestine était caractérisée par un engouement presque exclusif pour les antiquités judaïques ou prétendues telles. Son originalité, comme l'a dit la *Revue Biblique* (janvier-avril 1919, p. 301), fut de reconnaître sur ce sol, où se sont succédé tant de civilisations, la trace des Byzantins et des Romains. Le réseau des voies romaines, d'en-deçà et d'au-delà du Jourdain, a été déterminé par lui avec méthode et rigueur, au moyen du grand nombre de bornes milliaires qu'il a découvertes et dont il a interprété les inscriptions. Chaque année, il partait à la tête de ses scolastiques, groupe jeune et actif, pour quelqu'une de ces excursions épigraphiques que l'Académie des Inscriptions ou le Ministère de l'Instruction Publique ont plusieurs fois encouragées de leurs subsides. Son ardeur et celle de sa petite armée, munie de pics, de pioches, de pelles, de livres, de crics, étaient infatigables. En une seule journée, on releva jusqu'à trente-cinq groupes différents de milliaires dont beaucoup gisaient sous terre, à une profondeur d'un mètre au plus. C'est ainsi que furent reconnus les tracés des voies romaines de Palestine, depuis Acre jusqu'au sud d'Hébron et à Gaza, et de la Transjordame, depuis Bosra jusqu'à Pétra.

En dehors de ces riches moissons épigraphiques, dans les heures que lu

laissaient libres ses leçons d'histoire ecclésiastique et, jusqu'en 1895, sa charge de Supérieur, le P. Germer-Durand dirigea sur le mont Sion, à peu de distance du Cénacle, de fructueuses fouilles et mit à jour de nombreux vestiges laissés par les civilisations qui se sont succédé sur ce sol : judaïque, grecque, romaine, byzantine, arabe. Ses recherches, dont les résultats font du terrain des Assomptionnistes un des coins les plus intéressants de Jérusalem, ont fourni, par l'absence de trouvailles cananéennes, une preuve importante, bien que négative, que la cité jébuséenne et davidique devait être cherchée ailleurs. Comme découvertes positives, il convient de signaler : un escalier judaïque retrouvé sur 55 mètres de longueur ; un moulin juif avec des dépendances qui révélaient des mesures de l'époque hérodienne ; une installation juive très importante de la même période ; une inscription hébraïque ; des bains du temps d'Ælia Capitolina ; les restes d'une église byzantine élevée, vers le début du v[e] siècle, sur le site traditionnel du palais de Caïphe ; une rue romano-byzantine à larges dalles ; un *atrium* de maison datant de la même époque ; diverses mosaïques, etc. J'oubliais de mentionner plusieurs tombeaux juifs de la période hellénistique. Toutes ces découvertes sont demeurées apparentes et intéressent vivement le visiteur en cette Jérusalem où, dans la partie ceinte de remparts, les habitations, étroitement serrées les unes contre les autres, ne permettent, pour ainsi dire, aucune recherche tant soit peu suivie et de quelque étendue. Elles sont consignées, pour le plus grand nombre, dans un tirage à part de la *Revue Biblique* (janvier-avril 1914) : *La maison de Caïphe et l'ancienne église Saint-Pierre à Jérusalem*.

Une maisonnette élevée au-dessus d'une mosaïque de bain romain constitua le premier musée archéologique du P. Germer-Durand. Il y eut bientôt un autre petit musée à N.-D. de France. Mais quand les objets découverts sur le mont Sion ou au cours des excursions scientifiques, joints à des pièces achetées aux fellahs, devinrent trop nombreux, les collections archéologiques furent installées tout à l'aise dans un vaste sous-sol de l'Hôtellerie : silex taillés, ossuaires et sarcophages, poteries, verreries, poids et mesures, monnaies, incriptions en diverses langues, tout était désormais classé avec méthode et disposé suivant une élégante ordonnance. Le musée de N.-D. de France est aujourd'hui la collection la plus complète et la plus variée qui existe en Palestine.

L'exemple et les conseils du P. Germer-Durand ont formé des disciples qui ont publié en 1904 le guide *La Palestine*, ouvrage bien accueilli du monde savant et qui a eu un succès véritable auprès des touristes et pèlerins. Marchant sur les traces de leur vénéré maître, les professeurs de N.-D. de France ont tenu à exposer en toute loyauté leurs opinions et ont cherché à faire de ce manuel historique et archéologique, en évitant l'aridité ou une allure trop technique, un compagnon agréable pour le voyageur.

Savant modeste et artiste délicat, le P. Germer-Durand joignait à un esprit très élevé et très fin une extrême et exquise sensibilité. Ses manières étaient aimables, simples et distinguées. Il laisse à tous le souvenir d'une grande bonté et à ses confrères celui d'une charité parfaite, d'une ardente piété et d'un désintéressement absolu. Nommé Assistant Général de sa congrégation en 1912,

à l'occasion d'un voyage en France, il ne manifesta jamais le désir de retourner à Jérusalem où il avait pourtant laissé tous ses souvenirs de famille et son cœur. S'il revint à N.-D. de France au printemps de 1913, ce fut sur les instances de ses supérieurs. A l'automne, il fit ses adieux à la Ville Sainte. Dieu l'a rappelé à lui à San Remo, après une longue période de souffrance, le 28 septembre 1917.

Jérusalem, avril 1920.

P. Léopold Dressaire.

## GHERARDO GHIRARDINI

L'archéologie italienne fait une perte sensible en Gherardo Ghirardini, professeur à l'Université de Bologne, directeur du Museo Civico, président de la *R. Diputazione di Storia Patria per le Romagne*. Il est mort le 10 juin 1920 à Bologne, après une courte maladie, à l'âge de 65 ans. Ghirardini était, je crois, élève de Brizio; il fut un des premiers jeunes Italiens à faire un séjour prolongé en Grèce. De l'archéologie grecque il passa à celle de l'Italie préromaine, qui devint l'objet de ses plus importants travaux ; le plus connu, qui est très considérable, concerne les situles italiques (1897 et suiv.) La bibliographie de ses écrits serait fort longue. Mais il ne fut pas seulement un explorateur de nécropoles, un directeur de Musées, un savant de cabinet : le meilleur de son temps fut donné à ses élèves, dont il forma un grand nombre et auxquels il était très dévoué. Chaque fois que l'un d'eux — ou l'une d'elles[1] — m'a parlé avec émotion de ce maître, il m'a semblé qu'aucun éloge ne valait ceux-là.

S. R.

## F. IMHOOF-BLUMER.

Cet excellent numismate, autrefois lié avec Waddington et les meilleurs connaisseurs de monnaies antiques dans toute l'Europe, est mort à Winterthur au mois d'avril 1920; il était âgé de 82 ans et, depuis 1906, correspondant de l'Académie des Inscriptions. Imhoof avait formé deux collections de monnaies grecques, dont la première fut vendue par lui au Cabinet de Berlin. Il possédait aussi, en dehors d'une belle bibliothèque de livres modernes, des spécimens choisis de terres cuites de Tanagra (photographiés et publiés en 1876). Je donne en note la liste de ses principales publications, en partie devenues très rares[2].

S. R.

---

1. Je pense à la charmante Cacciaguerra, formée à l'école de Ghirardini, devenue française et comtesse de Maigret par son mariage avec un « filleul de guerre » et morte toute jeune en couches au printemps de 1920. Elle préparait une thèse sur l'archéologue Passeri et comptait la soutenir devant son maître à l'Université de Bologne, où elle avait suivi ses leçons.

2. *Flügegestalten auf Münzen*, 1871 ; *Griech. Münzen im Haag*, 1876; *Choix de monnaies grecques*, 1871-77; *Griech. Ueberprägungen*, 1877; *Zur Münzkunde Boeotiens*, 1877; *Münzen von Selge und Aspendos*, 1877; *Münzen Akarnaniens*,

## HUGO BLUEMNER

L'éminent auteur de la *Technologie* (1887; 2ème éd. du t. I, 1912), des *Antiquités privées des Grecs* (1881) et *des Romains* (1911), l'éditeur du *Laocoon* de Lessing (1876-1880) de *l'Edit de Dioclétien* (avec Mommsen, 1893) et de Pausanias (avec Hitzig, 1896-1910), est mort à Zurich, où il enseignait depuis 1877 et dirigeait le Musée archéologique de l'Université, le 1er janvier 1919. Né à Berlin en 1844, il avait étudié à Breslau, à Berlin et à Bonn, sous la direction d'Otto Jahn (1865). Blümner fut à la fois philologue et archéologue: sans atteindre à une grande originalité, il montra, dans tous ses écrits, de remarquables qualités de savoir et de conscience. Il a formé, à Zurich, un grand nombre d'élèves[1].

S. R.

### *Inauguration du buste de Déchelette au Musée de Saint-Germain.*

Le mercredi 23 juin, à 10 heures du matin, une cérémonie intime réunissait, dans la grande salle de la Marne, la famille et les amis de Joseph Déchelette, autour du buste en bronze, œuvre de M. Champion, qui doit y perpétuer sa mémoire. M. LE MARÉCHAL JOFFRE prononça le discours suivant :

Messieurs,

Vous n'attendez pas de moi que je retrace les mérites du grand savant dont vous déplorez la perte et dont la France s'enorgueillit. D'autres plus qualifiés vous diront la prodigieuse érudition de l'archéologue, la probité scientifique de l'historien, la modestie et le désintéressement de l'homme qui ne fut pas de l'Institut uniquement parce qu'il ne se croyait pas lui-même assez digne d'y siéger. Mais j'ai tenu à venir apporter à Joseph Déchelette le tribut de mon admiration respectueuse, dans ce milieu qu'il aimait tant, parce qu'en lui se sont unies les plus fières qualités de l'intelligence et les plus hautes vertus du patriote et du soldat. Il a prolongé jusqu'au sacrifice de sa vie pour la patrie le culte passionné qu'il rendait à l'énergie guerrière de nos ancêtres gaulois.

Dégagé par son âge de toute obligation militaire, il obtient, à la mobilisation, en dépit des obstacles qu'on s'efforça d'élever entre ce savant de 52 ans et les

---

1878; *Porträtköpfe auf röm. Münzen*, 1879; *Die Münzen der Dynastie von Pergamon*, 1884; *Porträtköpfe auf antiken Münzen*, 1885; *A numismatic commentary on Pausanias*, 1887 (avec P. Gardner); *Zur Münzkunde Gross-Griechenlands*, 1887; *Tier-und Pflanzenbilder auf Münzen und Gemmen*, 1889 (avec O. Keller); *Die antiken Münzen Nord-Griechenlands* (avec Pick et Gaebler), 1898 et suiv.; *Kleinasiatische Münzen*, 1901-2; *Nymphen und Chariten*, 1908; *Beiträge zur Erkl. griech. Münztypen*, 1911, etc.

1. Ajouter aux œuvres énumérées plus haut : *Das Kunstgewerbe im Alterthum*, 2 vol., 1885; *Leben und Sitten der Griechen*, 1887; nombreux articles dans le *Philologus*, les *Neue Jahrbücher*, les *Denkmäler* de Baumeister, etc. Il a aussi décrit le Musée archéologique de Zurich (1881, 1913). Voir Otto Waser, dans la *Neue Zürcher Zeitung*, 12-14 janvier 1919 (et tirage à part.)

dures réalités de la guerre, le commandement d'une compagnie d'infanterie territoriale.

Mais ces fonctions, trop calmes à son gré, ne satisfont pas son cœur ardent. Il veut mieux encore. Il l'écrit dans sa belle lettre du 20 septembre 1914 : « Heureux les jeunes qui prennent part à ces luttes formidables! Les pauvres territoriaux comme moi se résignent au rôle d'instructeur. J'ai pu reprendre le commandement de ma compagnie. Nous espérons bien qu'on nous donnera bientôt un rôle plus actif. » Ce rôle, il l'eut à la mesure de sa grande âme. Passé sur sa demande au 298e régiment d'infanterie, il tombe le 3 octobre 1914 à la tête de sa compagnie qu'il entraînait dans un assaut victorieux. Et, beau jusqu'à la mort, il mérite cette fière citation : « Avant de mourir, a demandé à son colonel si on avait gardé le terrain conquis et, sur sa réponse affirmative, lui a exprimé sa satisfaction en ajoutant qu'il était heureux que sa mort servît à la France! »

Messieurs, on n'ajoute rien à de tels actes.

En perdant Déchelette, la France a perdu un savant admirable.

Elle s'est enrichie de tout l'incomparable exemple d'une vie de labeur désintéressé, couronnée par l'éclat d'une fin de sacrifice librement consenti.

M. Olivier Costa de Beauregard, président du Comité de souscription, prit ensuite la parole en ces termes :

Monsieur le Maréchal,

Si quelque chose de terrestre peut encore émouvoir la grande âme de Déchelette dans le séjour d'immortalité que lui ont ouvert une vie et une mort conformes à ses croyances, c'est assurément votre présence ici, ce sont les paroles pleines et fortes, d'une concision romaine, que vous venez de prononcer à son éloge.

Dans cette salle consacrée aux antiques guerriers gaulois de la Marne et de l'Aisne, auxquels il vint si souvent demander leurs secrets, quel hommage que celui du chef à jamais illustre qui, sur ce même sol, déjà tant de fois historique, brisa la plus formidable des irruptions de la Germanie!

Lorsqu'à votre voix, Monsieur le Maréchal, une vivante muraille se dressa pour contenir la furieuse ruée de nos si anciens ennemis, Déchelette dut avoir la vision des cités florissantes de la Gaule, qui, lors des invasions germaniques du IIIe siècle, n'avaient point hésité à jeter pêle-mêle dans le mortier de leurs remparts improvisés les colonnes et les frises des plus beaux édifices, les dédicaces même des temples et jusqu'aux images des dieux; il voulut donc lui-même sa place dans la mêlée, laissant l'*argute loqui* pour la *res militaris*, ne jugeant pas que la Gaule dût disputer sa vie à la France.

Vous nous rappeliez à l'instant, Monsieur le Maréchal, les dernières lignes, si belles, de sa lettre à M. Jullian, datée du 20 septembre 1914. Les premières ne le sont pas moins, mais le vainqueur de la Marne était le seul à ne pouvoir les citer :

« L'heure n'est plus, écrit Déchelette, à l'histoire des temps antiques, quand celle de notre patrie s'accroît de jour en jour de pages si glorieuses. Mais le passé est inséparable du présent. Je ne doute pas que cette bataille de la Marne, livrée sur l'emplacement des grandes nécropoles gauloises, ne vous ait donné, comme à moi, une patriotique et réconfortante vision. Epée gauloise ou fusil modèle 1886, c'est toujours la même lutte de l'âme celte contre la brutale agres-

sion des Germains. Les compagnons des guerriers de Somme-Bionne et de la Gorge-Meillet[1] ont vu passer nos troupes victorieuses.... »

Si vous avez déposé sur la tombe de Déchelette, Monsieur le Maréchal, une palme qui durera autant que votre renommée, voilà comment l'historien parlait de votre victoire.

Déchelette ne chercha jamais les honneurs, mais il courut au danger : cette âme cornélienne a conquis votre cœur.

Pour avoir apporté ici un témoignage dont nous sentons le prix exceptionnel, daignez agréer, Monsieur le Maréchal, la reconnaissance profondément respectueuse de cette assemblée toute entière.

***

Éminents Maîtres, Mesdames, Messieurs,

Lorsqu'aux premiers jours d'octobre 1914, les journaux annoncèrent la mort de notre grand ami, ce furent d'abord, dans les milieux de la préhistoire, de l'archéologie et de l'histoire, stupeur et consternation.

« Il est mort? Est-ce vraiment lui qui est mort[2]? » s'écriait, voulant encore douter, le doyen vénéré des préhistoriens français, M. Émile Cartailhac. Puis les regrets universels s'exprimèrent, non seulement en France, mais en Scandinavie où, faute de textes anciens, la préhistoire est spécialement en honneur, en Angleterre, en Belgique, en Espagne, en Suisse, en Italie, en Russie et jusqu'en Amérique.

M. Camille Jullian n'hésitait pas à mettre Déchelette en parallèle avec Taine et Fustel de Coulanges; il affirmait[3] qu'aucun autre archéologue européen n'eût été capable de composer le monumental Manuel d'archéologie préhistorique que le maître avait donné en si peu d'années et avec tant d'apparente aisance.

Et M. Salomon Reinach écrivait : « Il n'y a pas d'exemple d'une vie plus utilement vouée à l'archéologie, plus magnifiquement sacrifiée à la Patrie[4].... » Et un peu plus tard : « Il faut essayer d'écrire soi-même sur ces questions infiniment difficiles » (celles de nos origines celtiques) « pour apprécier, avec l'immensité de son savoir, la rectitude de son jugement[5] ».

L'illustre professeur Montélius, de Stockholm, depuis bien des années en constantes relations avec Déchelette, exprimait les regrets les plus vifs, non seulement des préhistoriens de son pays, mais de la plus haute science internationale.

Tous sentaient qu'une grande lumière s'était éteinte, mais ceux qui avaient, à titre scientifique ou à titre privé, connu personnellement le maître, éprouvaient une douleur intime de la perte d'un homme parfaitement bon, aussi bienveillant et modeste qu'il était savant.

L'un d'eux, à qui une blessure assurait un trop long repos, voulut nous conserver ses traits dans le bronze d'une médaille : un Comité de souscription fut

---

1. Les tombes célèbres de ces chefs gaulois, ensevelis sur leurs chars de guerre, ont été rétablies avec leur mobilier au Musée de Saint-Germain.
2. Lettre à Madame Déchelette, octobre 1914.
3. *Revue des Etudes anciennes*, 1914, p. 420.
4. *Revue archéologique*, 1914, II, p. 315.
5. Lettre à M. Costa de Beauregard, du 8 octobre 1919.

constitué, dont hélas! le vénéré président, Antoine Héron de Villefosse, n'est plus parmi nous; le patronage de ce savant, dont la mémoire demeure pour nous si présente et si chère, si liée aussi à celle de Déchelette, lui fut favorable, car malgré les circonstances très difficiles, la plaquette, demandée de toutes parts et en tous pays, put paraître bientôt.

Le premier exemplaire en fut remis le 4 octobre 1917, dans une réunion intime, à Mme Déchelette et à Mgr Déchelette, évêque d'Evreux, lui aussi enlevé récemment à l'affection des siens et à la haute estime de tous.

Notre plaquette était signée de l'artiste qui composa la magnifique médaille *Aux écrivains morts pour la France,* et qui eut le privilège aussi, quelques mois après, de ciseler l'épée d'honneur admirable offerte par la Ville de Paris au vainqueur de la Marne.

Je suis heureux d'apercevoir au milieu de nous M. Henri Nocq et de lui renouveler nos remerciements les plus cordiaux.

Telle avait été parmi les confrères et les amis du maître, parmi les groupes historiques et archéologiques aussi de toutes nos provinces, la demande du précieux souvenir, qu'une somme demeurait au trésor du Comité. Il lui parut qu'elle ne pouvait être mieux employée qu'à offrir un buste du maître à ce Musée de nos origines nationales où il passa tant de journées d'étude, tantôt parmi la céramique arverne, objet du livre qui consacra définitivement sa réputation, tantôt parmi ces reliques innombrables de la Gaule indépendante, dont son dernier et plus précieux volume nous a présenté le tableau si nouveau, si glorieux pour son pays, et d'une lecture si agréable.

Ce buste que nous souhaitions, un statuaire depuis longtemps attaché à ce Musée, M. Champion, nous l'a donné; collaborateur de notre ami pour la partie graphique de ses œuvres, il l'avait beaucoup connu, et son cœur — car on ne pouvait approcher Déchelette sans s'attacher à lui — l'a inspiré très heureusement dans l'œuvre que nous inaugurons aujourd'hui. Ce n'est pas sans émotion que nous y retrouvons, dans sa vérité, ce visage où la finesse éduenne du regard égayait si agréablement ce qu'aurait eu d'un peu austère l'énergique probité arverne.

A Monsieur le Conservateur du Musée de Saint-Germain, au savant illustre dont Déchelette aima toujours à se dire le disciple, à M. S. Reinach, lui-même durement frappé par la guerre dans la personne d'un neveu, archéologue du plus grand avenir, notre Comité remet pieusement l'image du maître.

## GALLIAE ANTIQUAE LABOREM DEDIT VITAM NOVAE

M. Salomon Reinach, conservateur du Musée, ajouta ces quelques mots :

« Nous venons ici rendre hommage à Joseph Déchelette. Il semble que la salle même où nous sommes s'associe à cet hommage : voici pourquoi.

Dans le vaste ensemble des monuments de la Gaule indépendante, réunis au Château depuis 1862 sous l'impulsion de Napoléon III, quelques savants, avant Déchelette, eurent l'intuition de l'ordre chronologique qui tend à transformer l'archéologie en histoire; mais c'est à lui qu'était réservé l'honneur de mettre chaque chose à sa place, de tout classer dans des cadres définitifs. Grâce à lui, les sépultures gauloises de la Champagne, dont les richesses nous environnent, n'éveillent pas seulement en nous la curiosité du passé de la Gaule, mais le racontent et en deviennent comme les jalons.

Au cours même de la guerre, dont Déchelette fut une des plus nobles victimes, le zèle presque fraternel de M. Olivier Costa de Beauregard trouva le moyen de faire graver une plaquette à l'effigie de notre éminent ami, et aussi de faire couler le buste si ressemblant, œuvre de M. Champion, que les souscripteurs ont eu la bonne pensée d'offrir au musée de Saint Germain.

Il ne pouvait être mieux placé qu'ici. Il y conservera toute la mémoire de Déchelette et renouvellera sans cesse les regrets que nous cause sa perte, aussi glorieuse que déplorable pour la science.

Le Conservateur du musée adresse l'expression de sa gratitude à M. Costa de Beauregard et aux souscripteurs; il salue en Mme Déchelette l'auxiliaire dévouée de son mari; il remercie avec émotion M. le Maréchal qui, dans un château déjà si plein de grands souvenirs, veut bien y ajouter celui de sa sympathie effective et de sa gloire. »

MM. André Michel et Begouen ont publié à cette occasion les notes suivantes dans les *Débats* du 25 juin :

Une cérémonie tout intime — à laquelle j'ai eu le profond regret, le chagrin de ne pouvoir assister — réunissait hier, sous la présidence de M. le maréchal Joffre, dans la salle des Antiquités gauloises du Musée des Antiquités nationales, au château de Saint-Germain, les amis de Joseph Déchelette. Il s'agissait d'inaugurer son buste offert au Musée par le Comité qui, au lendemain de sa mort héroïque, avait pris l'initiative d'une souscription pour la frappe d'une plaquette commémorative. L'empressement des souscripteurs fut tel qu'il restait, tous frais payés, un reliquat important. On décida de l'employer à l'exécution du buste qui perpétuera, dans la salle du Musée que son érudition a enrichie, avec le souvenir de notre amitié, de notre admiration et de notre gratitude, celui de son grand labeur, de sa vie exemplaire et du sacrifice, entre tous fécond, qu'il en fit à la patrie.

Déchelette fut, au cours de cette guerre, l'exemple le plus stoïque et le plus émouvant des plus hautes vertus. Son patriotisme, jailli d'un élan spontané, filial, de son âme de bon Français de vieille et pure souche, se fortifiait, s'éclairait, s'approfondissait de toutes les raisons que son expérience d'historien avait rendues plus évidentes à son esprit et à son cœur. Il fut, dans toute la force et la beauté de ce mot, dont le jargon politique a fait un abus déplorable, un Français *conscient*. C'est en historien qu'il conclut qu'après avoir voué sa vie à l'étude de l'histoire et des origines de la patrie, on n'en saurait faire un plus utile usage qu'en la lui offrant au jour du danger. Et il le fit tout simplement.

André Michel.

Hier a eu lieu la cérémonie dont parle M. André Michel. Ce fut tout intime. Malgré la présence de M. Paul Léon, directeur des Beaux-Arts, et de M. d'Estournelles de Constant, directeur des musées nationaux, cette cérémonie n'avait aucun caractère officiel; mais, par la qualité des personnes présentes, par le lieu lui-même, par la simplicité empreinte de grandeur avec laquelle elle se déroula, elle était bien digne de celui qui fut une des gloires de l'archéologie française.

Par une heureuse pensée, c'est dans la salle consacrée aux sépultures gauloises de la Marne et de l'Aisne que l'on a placé le buste, si ressemblant, de Déchelette, dû au sculpteur Champion. Des plantes vertes entourent le buste, une petite

table est placée à côté. Trois personnes y prennent place : un des disciples et amis de Déchelette, le comte Olivier Costa de Beauregard, secrétaire du Comité qui a pris l'initiative de la souscription; un membre de l'Institut, M. Salomon Reinach, directeur du Musée, et, pour présider, un soldat, le vainqueur de la Marne, le maréchal Joffre.

Ainsi l'amitié, la science, l'armée, c'est-à-dire les trois choses qui tenaient le plus au cœur de Déchelette, ne se montraient pas ingrates et venaient célébrer sa mémoire.

Comme il convenait, ce fut d'abord le maréchal Joffre qui, avec sa simplicité et son autorité, rappela la mort héroïque du commandant Déchelette, tombé pour la défense du sol natal. Pendant qu'il parlait, j'avais près de moi des étrangers. Ils ne me cachèrent pas l'impression que leur faisait la présence du glorieux maréchal à cette cérémonie toute scientifique, et cette preuve de l'union du patriotisme et de la science leur faisait mieux comprendre l'âme française.

Avec M. Salomon Reinach, nous eûmes l'éloge du savant, de celui dont l'Europe entière appréciait l'immensité du savoir et la rectitude du jugement. N'avait-il pas appris le tchèque pour mieux connaître les importantes découvertes de l'âge de bronze publiées en Bohême ? « Il n'y a pas d'exemple, a-t-il dit ailleurs, d'une vie plus utilement vouée à l'archéologie, plus magnifiquement sacrifiée à la patrie. »

C'est cette même pensée qu'a résumée en un style lapidaire M. Olivier Costa de Beauregard en terminant son beau discours par ces mots latins : *Galliæ antiquæ laborem dedit, vitam novæ.*

Mme Déchelette, qui fut non seulement la compagne dévouée, mais la collaboratrice de son mari, était venue avec sa belle-sœur. Mme Héron de Villefosse, veuve du regretté membre de l'Institut, s'était jointe aux amis et aux admirateurs de Déchelette ; citons au hasard : MM. Camille Jullian et Pottier, de l'Institut ; le général Forqueray; M. Laurent, député de Roanne ; l'abbé Breuil ; le docteur Zolger, délégué yougoslave à la Conférence de la paix ; le docteur Ehrlich, de l'Université de Ljubljana ; MM. Hubert, Coutil, Bossavy, de Saint-Venant, Taté, Pagès-Allary, le graveur Nocq, le directeur du musée d'Autun, M. Gadant, de la Société Eduenne ; Cochart et Belin, représentant la municipalité de Saint-Germain, etc., etc.

(*Débats*, 25 juin 1920).

Comte Begouen.

### *A la mémoire de Jean De Mot.*

L'élite du monde savant, du monde artiste et du monde politique de Bruxelles était réuni le samedi 14 août 1920, dans l'après-midi, aux Musées royaux du Cinquantenaire, pour inaugurer le mémorial élevé à Jean De Mot, fils de l'ancien bourgmestre de Bruxelles, membre de l'École française d'Athènes, conservateur des musées royaux de Belgique, secrétaire des expositions triennales des beaux-arts, volontaire de guerre, sous-lieutenant observateur à l'aérostation militaire, tué en brave à Passchendaele au cours de l'offensive libératrice.

Citons, parmi les très nombreuses personnalités présentes, les membres du comité organisateur : MM. le bourgmestre Max, président; Alexandre Braun et Van Overloop, vice-présidents; Maurice Janssen, secrétaire; Lambotte, direc-

teur des beaux-arts; Fredricx, président du Cercle artistique, etc. Le ministre de la guerre avait délégué son chef de cabinet; plusieurs ministres, retenus à la séance de la Chambre, s'étaient fait excuser. Le groupe chevronné et décoré des officiers qui furent les frères d'armes du défunt mettait une note héroïque à cette émouvante cérémonie.

M. le bourgmestre Max prit le premier la parole. Il évoqua, en termes aussi élevés que touchants, le souvenir du jeune savant si plein de promesses, du dilettante si averti et de l'ami si plein de séduction que fut Jean De Mot.

M. Max fit ensuite remise aux musées de l'œuvre très belle où MM. de Vreese et Duicq ont su, de façon saisissante, immortaliser les traits du défunt.

M. Capart rappela la carrière scientifique et analysa les travaux que laisse De Mot, qui faisaient présager une œuvre que la mort a malheureusement trop tôt interrompue.

Enfin, M. Maurice Berger, qui fut officier avec De Mot, et que celui-ci désigna même pour son exécuteur testamentaire, fait revivre dans le décor épique de la guerre sa belle figure de soldat.

Reproduisons les passages essentiels de ce discours, car si De Mot fut l'une des personnalités les plus répandues et les plus sympathiques de la capitale, son héroïque figure de soldat n'était connue jusqu'à présent que de ceux qui furent ses compagnons d'armes.

... Je le revois encore, dit M. Berger, au lendemain de la chute d'Anvers, seul et grand, sur cette route de Dunkerque où défilait notre armée en retraite.

La garde civique dans laquelle, dès le premier jour, il avait repris volontairement du service, venait d'être licenciée.

Tout semblait perdu. Les uns regagnaient leurs foyers, d'autres allaient à l'étranger attendre la fin de la tourmente : lui, posté sur cette route, attendait qu'un officier consentît à le prendre parmi ses hommes, simplement, dans le rang où tous sont égaux pour mourir.

C'est alors que nous passâmes : nous étions commandés par Paul Van Meenen; les deux fils de bourgmestre se reconnurent et scellèrent dans une poignée de mains l'engagement de De Mot dans cette compagnie d'aérostiers où il devait faire toute la campagne et trouver une mort glorieuse à l'heure même où nous touchions à la victoire.

De Mot fut désigné pour recevoir l'instruction d'observateur en ballon...

Après avoir évoqué les souffrances et les périls que comportait ce poste où l'homme était le jouet des éléments, la cible des canons allemands, la victime des avions qui mitraillaient et incendiaient le ballon, M. Berger continue en ces termes :

De Mot s'était passionné pour ce rôle, et son étonnante résistance aux plus dures factions aériennes, son calme sang-froid dans le danger, la précision et la sûreté de ses renseignements n'avaient pas tardé à le classer parmi nos observateurs les plus braves et les meilleurs.

Doyen de la compagnie, il avait su se faire l'ami de tous et l'égal des plus humbles.

Le soir, au cantonnement, quand les hommes couchés sur la paille ressentaient, plus douloureusement encore que dans l'action, la morsure de leurs

misères et de leurs souffrances, sa claire voix s'élevait pour commenter le dernier communiqué, pour parler de la Belgique, de la victoire certaine, du retour au foyer, du bonheur dans la paix reconquise.

Oh! comme il s'entendait à chasser les idées noires de ces grands enfants tristes, dont les vingt ans ne demandaient, malgré tout, qu'à rire et espérer!

En 1916, par une orageuse après-midi de septembre, De Mot et l'élève observateur De Proost, en ascension dans les plaines d'Oost-Vleeteren, achevaient de régler le tir d'une de nos batteries, lorsqu'un avion, surgissant d'un nuage, pique sur le ballon et le crible de balles incendiaires.

A mille mètres d'altitude, la masse d'hydrogène s'embrase, et, torche immense, tombe à travers l'espace.

Par bonheur, le parachute — suprême espoir — venait d'être adopté par nos observateurs.

De Mot et son co-équipier s'élancent dans le vide : De Mot touche terre, sain et sauf, mais son infortuné compagnon, dont le parachute, rejoint par les flammes, a flambé, tournoie dans l'air et s'écrase sur le sol.

C'est le premier incendie d'un ballon sur le front belge : de Nieuport à Ypres, toute l'armée en a suivi les péripéties dramatiques. Deux autos s'arrêtent sur le terrain de l'ascension : c'est le Roi et le chef d'état-major général qui viennent s'enquérir des circonstances de l'attaque.

Mais un ballon de réserve est bientôt gonflé et, superbe de calme, notre héros réclame l'honneur de reprendre sa place dans la nacelle et de remonter le premier.

Jean De Mot, qui a été nommé adjudant, est cité aux ordres de l'armée et décoré de la croix de guerre.

Un mois plus tard, il effectue une seconde descente en parachute, échappant à nouveau, comme par miracle, à son ballon en feu.

Pendant toute la longue et mortelle faction de l'Yser, De Mot demeure un admirable soldat et un merveilleux entraîneur d'hommes.

Et voici maintenant la mort du héros :

Le 4 octobre, l'ordre parvint aux aérostiers de faire franchir à leur lourd matériel l'obstacle de plusieurs kilomètres de terrain bouleversé par quatre années de bombardement, au point que toute trace de route y était effacée.

Mais, à la guerre, « l'impossible » avait été supprimé et, à la fin de la journée, la compagnie se trouvait avec ses treuils, ses usines et ses voitures, sur la place où, autrefois, s'élevait la gare de Passchendaele.

Les hommes, harassés, s'étaient effondrés et dormaient dans les trous d'obus.

Mais, la tâche du jour accomplie, il fallait préparer celle du lendemain : le commandant Eckstein et le lieutenant De Mot — pourtant harassés, eux aussi — partirent en quête de nos contre-batteries; il s'agissait d'établir avec elles les liaisons téléphoniques pour pouvoir, dès l'aube, ascensionner et signaler la position des batteries ennemies, régler le tir des nôtres et réduire au silence les canons allemands.

Un groupe de nos obusiers de 155, chargés de la contre-batterie, avait pris position sur la crête de Passchendaele.

Nos amis y arrivèrent aux dernières lueurs du jour.

L'ennemi effectuait un de ces tirs en dispersion, sans objectifs précis, sans autre but que de semer la mort n'importe où, au hasard, aveuglément.

A l'horizon, le clocher de Roulers dressait sa flèche intacte sur un fond de

verdure, et ce panorama de vie était un émerveillement pour des yeux habitués pendant quatre années au paysage nivelé de l'Yser.

De Mot et Eckstein durent le contempler longuement : ce fut pour eux la dernière vision de la patrie.

Ils pénétrèrent dans l'ancien abri allemand, où le colonel de Kuyper, commandant les contre-batteries, avait installé son bureau de tir.

Des cartes furent dépliées; le colonel précisa les missions du lendemain.

Dehors, l'artillerie ennemie semblait redoubler de rage.

On s'attarda un peu à bavarder, à rire, à espérer... On se sépara.

Eckstein et De Mot avaient fait dix pas à peine que l'obus fatal, précédé d'un sifflement plus sinistre, comme si le destin le dirigeait, vint tomber à leurs pieds, arrachant les jambes du commandant Eckstein et projetant au loin De Mot, comme soulevé par un volcan de terre et de feu.

Des artilleurs se précipitèrent : Eckstein était mort; De Mot râla quelques secondes.

Après ces discours qui provoquent une vive émotion, des fleurs envoyées par plusieurs associations, par des corps savants, par des amis personnels du défunt sont déposées en abondance et forment bientôt un vaste parterre devant la belle stèle qui fait honneur aux deux artistes qui l'ont conçue, et qui est digne du grand patriote dont la Belgique gardera pieusement le souvenir.

(*Le Soir*, de Bruxelles, 13 juin 1920).

*Jubilé de M. Paul Cazalis de Fondouce.*

Une brochure, extraite des registres des procès-verbaux de la Société archéologique de Montpellier (1920), rappelle la cérémonie du 9 mars 1918 où fut célébré, sous la présidence de M. Cazalis de Fondouce, le cinquantième anniversaire de l'admission de ce savant dans la Compagnie. Le vice-président, M. Pierre Vailles, retraça, dans un discours plein de faits, la longue carrière scientifique de M. Cazalis, qui débuta, à vingt-cinq ans, par des études géologiques, écrites en collaboration avec Marcel de Serres. Ses travaux d'archéologie préhistorique se succèdent à partir de 1864 (*Les derniers temps de la pierre polie dans l'Aveyron*, 1867 ; *L'homme dans la vallée inférieure du Gardon*, 1872). Avant Piette, M. Cazalis combattit, à la suite de ses fouilles dans la grotte de Labric, la théorie de l'hiatus et constata la présence des harpons plats en bois de cerf dans la couche de transition. Ce fut lui aussi qui mit en lumière la période de transition entre l'âge du bronze et le premier âge du fer (le *Iaunacien*; cf. Déchelette, *Manuel*, II, p. 552, 554). L'ouvrage capital de l'auteur, *Les temps préhistoriques dans le sud-est de la France, les allées couvertes de Provence*, fut publié en 1873. M. Cazalis ne négligea pas non plus l'archéologie romaine (*Bornes milliaires de l'Hérault*, *Inscriptions romaines de Lunel-Viel*). Répondant à M. Vailles, M. Cazalis donna des détails sur l'histoire de la Société et de ses collections, qui ont pris, au cours de ces dernières années, un développement considérable. L'excellent portrait du jubilaire, d'après un pastel d'Eugène Burnand, ajoute à l'intérêt de cette brochure, qui fait honneur à la Société archéologique de Montpellier.

S. R.

*Antoine Galland* (1646-1715).

Professeur d'arabe au Collège de France, célèbre traducteur des *Mille et une nuits*, Galland a tenu un journal et a écrit son autobiographie. Le journal nous est parvenu incomplet. Ce qui concerne le séjour de l'auteur à Constantinople (1672-3) a été publié par Ch. Schefer en 1881 ; le journal des années 1708-1715 vient de l'être, du moins dans ses parties essentielles, par M H. Omont (*Mém. de la soc. de l'Histoire de Paris* t. XLVI, 1909, 157 p. in-8), en même temps que l'*Autobiographie*, déjà utilisée dans l'*Éloge* de Galland par Claude Gros de Boze (1723). Le *Journal* contient des passages fort intéressants relatifs à l'archéologie, en particulier à la glyptique ; je crois utile de les relever ici, sans prétendre les élucider dans leurs détails.

23 déc. 1708. — Montfaucon, dans son cabinet de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, montre à Galland « trois statues de Diane d'Ephèse, dont la plus grande était haute de six à sept pouces, d'un porphyre verdâtre d'Égypte..., une statue de Marc-Aurèle de bronze, haute de 4 à 5 pouces ; deux athlètes d'albâtre oriental, de plus d'un pied de hauteur, d'un très beau travail »

18 fév. 1709. — Le voyageur Paul Lucas fait voir à Galland « la tête d'Arsinoé, femme de Ptolémée Philadelphe, en creux sur une très belle agate onyx, figure ovale, longue de plus d'un pouce, avec cette inscription au revers : Β. ΑΡΣΙΝΟΗΣ, Β pour Βασιλίσσης. »

17 mai 1709. — « En passant chez M. Paul Lucas..., il me dit qu'il avait passé par Athènes dans son dernier voyage, qu'il avait vu les ruines du temple de Minerve, et que les Turcs lui dirent que toutes femmes des Turcs qui s'y étaient retirées, pendant le siège que les Vénitiens faisaient, étaient encore dessous, avec toutes les richesses qu'elles y avaient portées, de même que toutes les pierreries, joyaux et bagues dont elles étaient ornées, et qu'on ne s'était donné aucun mouvement, non seulement pour retirer leurs cadavres, mais même pour retirer tant de richesses ; la raison que les Turcs en apportaient est que la chose regardait le Grand Seigneur. » Cela paraît tout à fait nouveau ; comme le remarque M. Omont, Lucas, dans son récit imprimé, ne dit rien du Parthénon.

12 juillet 1709. — « M. Colbert n'amassait les manuscrits anciens que dans l'intention de les faire imprimer et de publier ceux qui le méritaient, contre la coutume de ceux qui ont même de la peine à les communiquer à ceux qui peuvent en faire un bon usage. »

2 août 1709. — Comme exemple d'ignorance, Baluze cite à Galland l'erreur d'un avocat qui a traduit *petiit Melodunum* par *il demanda Melun*. — Ce grand homme se fût certainement moqué de ceux qui maintiennent encore contre moi que *petunt veram credi Salamina* dans Lucain (III, 183) peut signifier : « ils demandent qu'on croie à la vérité du récit des Grecs sur Salamine. »

11 août 1719. — « *Argumentum pessimi turba est.* Ce mot est de Sénèque. J'avais fait remarquer à M. l'abbé Gallois, disait encore M. Baluze, qu'il y avait un grand nombre de mots propres dans les provinces qui enrichiraient fort notre langue si nos bons écrivains voulaient les employer. Il en parla à

MM. de l'Académie française, mais il fut sifflé. *Argumentum pessimi turba est.* »

28 août 1709. — Lucas montra à Galland deux pierres gravées antiques. « L'une était d'une tête de philosophe, dont une main paraissait, sur une cornaline, et l'autre agate-onyce, qui représentait la tête de Solon, ce que le mot COΛONOC, qui y était gravé, faisait connaître » (cf. mes *Pierres gravées*, p. 137, 148).

14 nov. 1709. — « J'allai voir dans la rue Montmartre, au bureau de la Compagnie du Sénéga, M. Brue, drogman de M. l'ambassadeur à la Porte... Il me montra une très belle agate-onyce, fond brun, qui représentait Caracalle en Hercule, d'un beau relief. Il doutait de son antiquité; je l'assurai qu'elle était très antique et cela le détermina à en faire un présent à M. le comte de Pontchartrain. »

1er janvier 1710. — « M. Brue me ramena à Paris et je rapportai de Versailles l'empreinte d'une cornaline gravée en creux, qui représentait la figure nue d'un jeune homme assis qui tient un poignard de la main droite et comme un couteau de la gauche, dont il se paraît. Devant lui, il y avait une statue nue, le dos tourné, posée sur une colonne, avec le mot ΔIOCKOYPIΔOY, nom de Dioscoride, qui l'avait gravée sous Auguste. La cornaline appartenait à M. Maréchal, premier chirurgien du Roi, qui l'avait mise ce matin entre les mains de M. Oudiné, garde du cabinet des médailles du Roi. Le Roi avait quelques pierres gravées avec le nom du même Dioscoride. » (cf. mes *Pierres gravées*, p. 166; il y a ici des faits nouveaux).

23 avril 1710. — Galland retrouve dans ses papiers « le dessin d'un doublet de verre d'une très belle tête en feuille d'or du cabinet de M. Scilla de Messine ».

1er mai 1710. — « M. Baluze me dit qu'à une bonne lieue de Tulle on voit encore les vestiges d'une grande ville, où il avait vu les ruines d'un amphithéâtre, où les paysans trouvaient fréquemment des médailles romaines, que cette ville n'était située ni sur ni près d'une rivière, mais qu'on y remarquait des puits, et quelque diligence qu'il en eût faite, il n'avait pu en découvrir le nom. »

14 mai 1710. — « M. de la Roque me promit de me montrer les dessins qu'il avait du temple de Jupiter Héliopolitain, dont on voyait encore les ruines magnifiques à Baalbeck en Syrie, au levant du mont Liban où il avait été. »

22 juin 1710. — Montfaucon lui montre trois statuettes de terre blanche, hautes d'environ un demi pied. « Elles représentaient trois femmes : l'une assise dans une chaise d'osier, en façon de natte, arrondie par derrière; la femme, habillée, tenait un petit enfant entre ses bras, les cheveux levés au-dessus de la tête; les deux autres figures, semblables à peu près l'une à l'autre, comme tirées d'un même moule, étaient nues par devant, les cheveux pendants, qu'elles s'arrachaient de la main droite, en façon de pleureuses, et de la gauche elles tenaient leur habit, dont elles étaient couvertes par derrière. Ces figures avaient été trouvées à Blois, à environ douze pieds sous terre,

dans un petit caveau de maçonnerie en voûte, d'environ trois pieds de diamètre, et l'on avait trouvé dedans, avec les trois figures, quelques morceaux d'os et une dent de cheval. » Il s'agit évidemment d'une kourotrophe et de deux Vénus, comme on en voit au Musée de Saint-Germain.

17 déc. 1710. — « On me montra un morceau de cuivre fort antique, d'environ 2 à 3 pouces de diamètre, qui représentait l'image de la sainte Vierge en mosaïque, qui me paraît être du VII[e] ou VIII[e] siècle. Ce morceau venait du cabinet de M. Daquin, évêque de Séez... On lisait sur ce morceau : OSEAE. On me montra aussi une Adoration des trois Rois, fort antique, gravée en creux sur une pierre de cornaline. »

7 juin 1711. — Montfaucon montra à Galland « une agate-onyce à deux têtes, à relief et en regard, couleur blanche, fond brun, qui représentaient les têtes de Germanicus et d'Agrippine, avec cette inscription sur le fond, entre les deux têtes : ΑΛΦΗΟΣ ΣΥΝ ΑΡΕΘΟΥΣΗ[1]. Montfaucon me dit que ce bijou était enchassé, en forme d'un gros anneau en or, dans un couvent de leur Ordre, où depuis un temps immémorial on le donnait à baiser au peuple comme un anneau que saint Joseph avait donné à la Sainte Vierge en l'épousant. Les religieux n'eurent pas plutôt connu par l'inscription et par la ressemblance de Germanicus et d'Agrippine, dont ils furent avertis par des antiquaires et connaisseurs, qu'ils cessèrent de la proposer à la vénération du peuple et qu'ils publièrent la raison pourquoi il en usaient ainsi. Ils envoyèrent l'anneau à Paris pour être vendu, et il se trouva que l'anneau d'or pesait huit pistoles, dont l'argent fut employé aux besoins du couvent. Les deux têtes avaient perdu leur éclat à force d'avoir été baisées. » Ce camée m'est tout à fait inconnu; l'inscription n'est pas dans le *Corpus* (t. IV).

8 nov. 1712. — « Je vis chez M. l'abbé De Camps un buste de bronze d'Alexandre le Grand, d'un excellent travail et d'une beauté admirable; j'y vis aussi une aigle romaine de fonte, très bien conservée. »

3 juin 1713. — Chérel, lieutenant-général de Montluçon, parle à Galland des antiquités de Néris et des restes d'un amphithéâtre en ce lieu du Bourbonnais.

23 juin 1713. — « A la sortie de l'Académie, M. Félibien, garde des Antiques du Roi, nous montra la salle des Antiques... où nous restâmes près de deux heures à considérer les raretés en statues, marbres antiques, bustes, modèles d'antiques tirés à Rome, et particulièrement des figures qui ornent la colonne de Trajan. »

23 juillet 1713. — Montfaucon entretient Galland de son projet de recueil général des monuments, dont il amasse les matériaux depuis plus de vingt ans.

3 décembre 1713. — Sur le chemin de Marseille à Aix, au quartier dit Saint-Lazare, un paysan a trouvé des sépulcres antiques de marbre et même de plomb, des lacrimatoires et des urnes.

1[er] février 1714. — « Comme je me préparais pour aller à l'Académie,

---

1. On a imprimé ΑΡΕΘΩΝΗ.

M. Bonnedame, procureur du collège de Dainville, chanoine et agent du chapitre de Noyon, vint me montrer un bijou qui avait servi jusqu'à présent d'ornement à l'une des grandes croix de l'église cathédrale. C'était une agate-onyce de trois couleurs, figure ronde, de deux à trois pouces de diamètre, avec la tête en buste du grand Constantin, couronné de laurier, avec la tête de Méduse sur la cuirasse, tournée à droite. Il voulut bien me la confier pour la faire voir à nos académiciens. »

5 avril 1714. — « M^me^ la Comtesse de Prelot... m'entretient des ruines du temps des Romains, très considérables selon les descriptions qu'elle m'en fit, qui se trouvent dans une de ses terres, appelée Orillan, en Bretagne près de Saint Brieuc, et des médailles romaines qu'on y déterre de temps en temps. »

11 sept. 1714. — Galland voit chez Nointel l'*Archigalle* du cabinet Foucault (*Antiq. expl.*, I, 1, pl. IV).

Je laisse de côté nombre de mentions intéressantes relatives à des monuments orientaux et aux études particulières de Galland.

S. R.

## *Les débuts de l'âge du bronze en Suisse.*

Dans un travail court et clair, d'un vif intérêt[1], M. D. Viollier a étudié les débuts de l'âge du bronze en Suisse, tant chez les lacustres que chez les tribus terriennes. Chez les lacustres, l'âge de la pierre dure jusqu'à la fin du bronze II; les objets métalliques restent rares, surtout dans la Suisse orientale, alors que le cuivre est relativement abondant dans les lacs du Jura et le Léman. Il semble donc que le cuivre n'ait pas été importé par la voie du Danube, mais par celle du Rhône ou de la côte de l'Océan. Les stations lacustres de l'âge du bronze ne livrent aucune hache appartenant au bronze I et II; le type le plus commun est la hache à ailerons du bronze IV, avec quelques rares formes du bronze III. « Il est donc certain que dans les stations lacustres la civilisation néolithique s'est maintenue jusqu'à la fin du bronze II et c'est seulement à partir du bronze III que le métal supplante définitivement [et rapidement] la pierre ». Les tribus terriennes, qui nous sont révélées par leurs sépultures et leurs dépôts, ont connu, au contraire, le bronze I et le bronze II. « Ces nouveaux venus étaient déjà sortis de la civilisation néolithique; ils usent uniquement d'armes et d'outils de bronze. Pendant une longue période de près de neuf siècles, ces deux groupes lacustres et terriens vivent parallèment sur notre sol .. Ils paraissent s'ignorer complètement... Tandis que la civilisation du bronze se perfectionne, celle de la pierre piétine sur place ». A la fin du bronze II, il semble que les tribus terriennes aient subjugué les tribus lacustres et mis fin brusquement à la civilisation de la pierre. Les grandes stations du bronze, Möringen, Auvernier, Morges, Wollishofen, datent seulement du bronze III.

S. R.

1. Extrait d'un volume de *Mélanges* en l'honneur de F. Sarrasin, 3 déc. 1919.

*Le dolmen et les haches de bronze de la Trigalle (Manche)*[1].

Le dolmen de la Trigalle dans la Manche, près de Saint-Pierre-Église, et la trouvaille mentionnée sur l'étiquette de la hache en bronze du musée de Strasbourg dont M. Forrer a donné la reproduction dans la *Revue archéologique* de novembre-décembre 1919 (p. 363) ne sont pas inconnus. Les *Recherches historiques sur les vingt communes du canton de Saint-Pierre-Eglise*, par L. Drouet, Cherbourg, 1893, contiennent une notice sur la commune de Cosqueville où se lisent, à la page 243, les lignes suivantes : « En 1820 un dolmen a été détruit au hameau de la Trigalle. Onze ans plus tard, on découvrit aux environs une petite niche souterraine dans laquelle il y avait quarante coins en bronze. » Les mêmes indications sont répétées, à peu près textuellement, par A. Voisin, *Inventaire des découvertes archéologiques du département de la Manche*, dans le *Bull. de la Soc. industr. et artist. de Cherbourg*, 1900, p. 36 du tirage à part.

Le nom de Saint-Pierre-Église, sur l'étiquette de Strasbourg, désigne donc le canton où la découverte a eu lieu, et non la commune même sur le territoire de laquelle les quarante haches ont été rencontrées. C'est sous le nom de Cosqueville que la trouvaille est enregistrée par Déchelette, dans l'*Appendice* de son *Manuel d'archéologie*, p. 76, n° 492. Déchelette renvoie à E. Chantre, *Études paléontologiques, âge du bronze*, III, p. 43, à G. de Mortillet, *Bull. de la Soc. d'anthrop*, 1894, p. 319, et *Revue de l'École d'anthrop.*, 1896, p. 451, et au *Dictionn. archéol. de la Gaule*, I, p. 313. Chantre et G de Mortillet ne sont renseignés que par le *Dictionn. archéol. de la Gaule*, qui lui-même renvoie à Gerville, sans autre référence.

La seule mention des antiquités de la Trigalle dans les œuvres imprimées de Ch. A. de Gerville se trouve à la page 106 de ses *Études géographiques et historiques sur le département de la Manche*, Cherbourg, 1854 : « Cosqueville. On remarquait dans cette commune trois monuments druidiques, une pierre levée sur la grande ferme, un dolmen au hameau de la Trigalle, où l'on a découvert quarante coins en bronze, et une pierre branlante au bord de la mer. Ces derniers sont détruits depuis quarante ans. » Le menhir de Cosqueville, appelé dans le pays la *Pierre plantée*, existe encore. Les *Études* de Gerville n'ont été réunies en volume qu'après sa mort; elles avaient paru d'abord, en partie, sous forme d'articles, dans le *Journal de l'arrondissement de Valognes* de 1839-1840 et c'est à peu près à cette époque qu'elles ont dû être rédigées. Gerville plaçait donc vers 1800 la destruction du dolmen et la découverte des haches. Drouet fixe à 1820 la destruction du dolmen; il assure que la trouvaille est de onze années postérieure et a soin de noter qu'elle a été faite non pas « sous le dolmen », comme le dit le *Dictionnaire archéologique* et comme le répète Déchelette, mais « aux environs ». Ce témoignage d'un auteur qui s'est documenté sur place méritait d'être recueilli; il est confirmé, quant

1. Voir *Revue*, 1920, I, p. 375.

au lieu de la découverte, par le libellé même de l'étiquette de Strasbourg, « près d'un dolmen », et permet d'y ajouter l'indication précise de la date : 1831.

Maurice Besnier.

*Stonehenge.*

D'accord, dit-il, avec sir Arthur Evans, M. Hadrian Allcroft soutient qu'on s'est abusé sur la haute antiquité du monument de Stonehenge, lequel ne serait guère antérieur à l'an 300 av. J.-C. (*The Nineteenth Century*, avril 1920, p. 678)[1]. Il est probable que c'est le « temple d'Apollon » mentionné chez les Hyperboréens par Hécatée d'Abdère, dans une île qui ne peut guère être que la Grande-Bretagne ; ces Hyperboréens seraient identiques aux *Cimbri*, *Cimmerii*, *Cymru*, etc. Tacite (*Germ.* 37) attribue aux Cimbri *castra ac spatia*, vestiges de leur puissance; *castra ac spatia* n'est pas une hendiadys pour *castra spatiosa*, mais le second mot désigne de « grands cercles », d'après la terminologie des cirques romains. Cet article n'est pas négligeable.

S. R.

*Un vase retrouvé et quelques autres.*

Grâce à l'obligeance de M. Ernest Seillière, membre de l'Institut, j'ai pu voir chez sa mère, M^me^ la B^ne^ Creuzé de Lesser, fille de Léon de Laborde, le beau vase publié dans *L'Élite* (II, 90) avec une interprétation très peu vraisemblable (cf. l'art. *Artemis* dans Pauly-Wissowa, p. 1422, 45)[2]. Le sujet reste inexpliqué ; on pourrait songer à Artémis et Ariane. — Dans la même collection, provenant aussi de celle de Léon de Laborde : 1° Amphore à fig. n. A) Un personnage debout sur un char, causant avec une femme debout (rehauts blancs et violets) ; à dr., un homme assis sur un escabeau. B) Cinq personnages, dont un assis sur un escabeau, un autre tenant un bouclier (serpent épisème), un autre armé et tenant un bouclier, une femme debout (rehauts blancs) ; 2° Une coupe à deux anses; au fond, tête de Gorgone ; à l'extérieur, quatre grands yeux blancs à cristallins gravés en creux ; entre les yeux, fig. n. à rehauts blancs : A) Silène et Ménade ; B) Ménade ; C) Dauphin sous l'anse ; D) Ménade; E) Silène et Ménade; F) Ménade; G) Dauphin sous l'anse; H) Ménade (cf. *Album du Louvre*, pl. 74, F 130). — 3° Un vase attico-corinthien bien conservé (cf. *ibid.*, pl. 61), avec anse unique décorée d'animaux, une frise d'animaux ailés autour de la panse, etc.

M. Seillière lui-même (16, rue Hamelin) possède, de la collection Laborde, une belle amphore inédite à fig. noires : A) Héraklès combattant le triple Géryon;

---

1. La date proposée par Sir Norman Lockyer, d'après des considérations astronomiques, est 1680 av. J.-C.

2. Amphore à fig. r., du meilleur style large. Artémis courant, tirant de l'arc contre une femme qui fuit, et tient un enfant sur le bras gauche. Au revers, un jeune homme debout appuyé sur un bâton, causant avec une jeune femme assise à g. ; entre eux, à terre, un vase.

à terre, le chien Orthros tombé sur le dos, levant les pattes de devant; B) le triple Géryon entre deux femmes.

S. R.

*Les Sirènes.*

Ce que sont les Sirènes *avant la littérature*, c'est ce que Maury déjà, Crusius, Rohde et Weicker ensuite, ont, semble-t-il, établi : une représentation des âmes désincarnées, telles que la haute antiquité se les figure, avides de sang et d'amour — des goules, à dire vrai. Mais il n'est pas contestable non plus qu'une telle notion est parfaitement oblitérée dans l'*Odyssée*. Sur leur forme même, Homère est muet. Ce qu'on sait par lui, c'est qu'elles sont deux, — qu'elles habitent une île, — qu'elles ont une mémoire et des chants d'aèdes, — et qu'elles retiennent les marins séduits, jusqu'à n'en faire plus que de simples squelettes, dans l'oubli total où ils en viennent de tout aliment physique. Ce sont là des caractères qu'il faut expliquer. Celui qui concerne leur nombre ne pourra être utilement étudié tout de suite.

La clef, croyons-nous, de la plupart de ces caractères doit se chercher dans un pur et simple verbalisme — le verbalisme, grande ressource des ignorants créateurs des mythes. Il y a, dans σειρήν, σειρά, qui, dans son sens originaire, est un πλέγμα, une chose tressée, soit une corde (comme chez Homère), soit une tresse de cheveux (exemples plus modernes, je l'avoue). C'est au sens d' « enchaîneuses » que les Sirènes retiennent les passants. Mais, s'il est vrai que, dès l'époque homérique, σειρά fût aussi bien compris comme tresse (et le passage d'un sens à l'autre a dû exister de tout temps), alors, à se rappeler l'usage de telle langue comme le serbe, où *čupa* est à la fois πλόκος et παρθένος, on n'hésitera plus beaucoup à admettre que σειρήν a dû être un vocable archaïque de la jeune fille — conservé en poésie seulement. Le nom Παρθενόπεια, porté par l'une d'entre elles, sera congrûment évoqué ici.

L'habitat marin qui est le leur s'expliquera par un transport métaphorique de σειρά à la crinière d'écume des vagues. Sous cet angle, les Sirènes ne se différencient plus beaucoup des Néréides.

Ces déesses dérivent d'un père qui, comme Protée, possède la toute-science, — et les Sirènes (à ce qu'elles déclarent) en jouissent aussi. Mais, à ce qu'il me paraît, Nérée ne sait tout que parce que les Sirènes déjà — par la vertu d'un nouveau verbalisme — détiennent dans leurs jeunes têtes les σειραί ou généalogies des êtres et des choses. Les témoins de ce troisième sens de σειρά sont modernes, il est vrai, mais l'image est tellement naïve que son caractère primitif est bien peu douteux.

Pourquoi deux Sirènes seulement? Parce que, je suppose, l'une raconte le passé, l'autre le présent (les Nornes Urd et Verdandi). Les autorités postérieures en mentionnent trois. Nous appellerions — en norse — Skulda la troisième, la Sirène prophétique.

Quant au dessèchement des auditeurs *enchantés*, il s'expliquera fort aisément par une étymologie σειραίνω ξηραίνω, concurrençant l'étymologie σειρά.

On prend ici sur le vif le travail de sédimentation que les jeux de mots épi-

ques accomplissent sur le fond originaire des mythes. N'était la figuration conservée de ces oiseaux humains, n'était la mention, chez Apollonios, du cortège de Perséphone où ils seraient entrés, — comment, rien que d'après Homère, reconstituer leurs fonctions réelles ? Le seul indice en serait dans ce même nom σειρήν, employé (dans les Septante) comme synonyme d'un oiseau de nuit [1]. Et, en effet, tel vase peint fait d'une Sirène l'emblème d'un cauchemar.

Quoiqu'il soit infiniment délicat de faire des rapprochements entre le mythe hellénique et la tradition d'Israël, je ne puis m'empêcher ici, à propos des Sirènes d'Homère, de penser au nom de la Sirène philistine, Dalila, et aussi au nom du héros qu'elle mène à sa perte.

Une idée de chevelure longue est contenue dans *Dlilâh* : c'est *dalâh*, de même racine (cf. σειρά). Quant à la consomption où les Sirènes amènent, un verbe *dâlal*, languir, en offre le sens. La première idée se fortifie du rapprochement de *shôreq*, nom de la vallée (entre Ascalon et Gaza) où les deux amants font leur séjour [2], à condition de traduire *shôreq* par le participe présent de *shâraq*, peigner, et non par le substantif synonyme de vigne féconde.

Cette Dalila ne serait pas la vierge palmipède des vases grecs, mais bien la Sirène qui a prévalu, à croupe ichthyoïde. Elle serait la parèdre de Dagôn dans le temple duquel Samson accomplit son dernier travail.

Samson (de *shemesh*), c'est le Solaire, le dieu brûlant dans sa force, avec ses cheveux de nazir — tous ses rayons : l'astre de la Canicule, qui brûle les moissons [3]. Mais le chien céleste, dès l'époque homérique, c'est Σείριος, dont nous avons vu la parenté — par σειραίνω — avec σειρήν elle-même.

Coïncidences, entrelacements subtils? Il y en a beaucoup, de toutes façons. Mais, on le voit, c'est avec le mythe homérique seulement que l'épopée danite et philistine s'apparie. L'*Ame en peine* de la version primitive reste à l'écart du rapprochement [4].

Gabriel Ancey.

## *Original ou moulage?*

Dans son discours de réception à l'Académie française (9 juillet 1920), M. le général Lyautey a nécessairement loué l'*Histoire d'Alcibiade* de son prédécesseur, Henry Houssaye. « Il faut relire dans Houssaye, a-t-il dit, les descriptions de la vallée divine (d'Olympie) que n'oublient jamais ceux qui l'ont vue une fois. On y évoque Alcibiade, entouré des acclamations de toute la Grèce, *tel l'aurige de bronze, venu de Delphes, qui est ici, à côté de nous, au Louvre.* » Inutile de rappeler à nos lecteurs que *l'aurige* ne figure au Louvre que sous la forme d'un galvano exécuté d'après un moulage. Pas une seule sculpture découverte à Delphes n'a été transportée en France. X.

---

1. Notamment dans Esaie, XIII, 21.
2. *Judd.*, XVI, 4.
3. Cf. l'épisode des renards incandescents lâchés dans les blés des ennemis.
4. On peut souligner encore le fait du *désir de savoir* que l'hébreu transporte il est vrai, de la dupe à la charmeuse.

*Archéologie russe.*

Pour faire suite au livre d'Ellis H. Minns (*Scythians and Greeks*, Cambrigde, 1913), M. Rostovzev a publié dans le *Journal des Savants* (mars-juin 1920) deux articles sur l'exploration de la Russie méridionale de 1912 à 1917. On ne peut que recommander vivement la lecture de ce travail substantiel, touchant des faits restés presque inconnus de l'Europe occidentale. En voici deux extraits qui, à des titres divers, intéresseront particulièrement nos lecteurs :

« Parmi (les savants russes) qui ont grandement contribué au développement de l'archéologie, plusieurs sont morts d'inanition. Je nommerai les membres de l'Académie : V. Radloff, bien connu pour ses travaux d'archéologie et de linguistique sibérienne ; J. Smirnoff, auteur du livre réputé sur l'argenterie orientale ; A. Lappo-Danilewsky, auteur d'un travail d'ensemble sur la civilisation scythe et d'une excellente monographie sur le tumulus scythe de Karagodevnasch (Kouban) ; Th. Volkoff, anthropologue qui a fait le premier des fouilles scientifiques dans les stations paléothiques du gouvernement de Tchernigoff. D'autres ont été tués, comme G. Grinévitch, auteur d'une monographie sur les vases à figures rouges. Plusieurs ont dû quitter la Russie, comme le comte Bobrinsky, président de la Commission archologique, et M. Moguislanky, l'un des directeurs du Musée Ethnographique de Pétrograd, comme l'auteur du présent article.[1] » (Mars-avril, p. 50-51).

« Il est intéressant de suivre, dans ces sépultures des Ier et IIe siècles après J.-C. (à Kertch) et dans les stèles sépulcrales de la même époque, dont plusieurs spécimens monumentaux ont été trouvés en 1911, l'influence profonde qu'ont exercée sur les Grecs de Panticapée les éléments iraniens de la population indigène. A noter particulièrement un changement complet dans le costume et dans l'armement, ainsi que dans le mode de sépulture et d'ensevelissement des chevaux. Ce changement s'accentue surtout au IIIe siècle, qui n'était pas encore une période de décadence pour Panticapée. Cette période a produit un nouveau style dans l'orfèvrerie, celui auquel on donne généralement le nom de gothique. En 1914, une nouvelle trouvaille nous a enrichis de nouveaux trésors ornés dans le style en question. La trouvaille contenait plusieurs objets en or ornés d'émaux cloisonnés, que l'on peut dater par les monnaies de Licinius (307-323) et du dynaste du Bosphore Thothorses (293 après J.-C.), trouvées dans le même caveau sépulcral. »

Ajoutons, à ce propos, que le Musée du Louvre s'est enrichi, au printemps de 1920, de l'importante collection formée dans le sud de la Russie par M. Misaksoudis, qui a fait de nombreuses fouilles près de Panticapée. Cette collection, qui compte des vases grecs de premier ordre (un, entre autres, avec une délicieuse figure d'Atalante, dont le nom est inscrit) et de nombreux bijoux de tout genre, a été exposée au Louvre, pendant l'été de 1920, au Salon Carré français. Une partie, comprenant le contenu *déjà mérovingien* d'une tombe de

1. Aux savants qui ont pu s'échapper, j'ai plaisir à ajouter le nom de la comtesse Ouvaroff de Moscou (mai 1920).

la seconde moitié du III^e^ siècle, est destinée à la Salle du Trésor du Musée de Saint-Germain.

S. R.

*Sommaire des Conférences du Professeur M. Rostovzev au collège de France sur les Iraniens et les Grecs dans la Russie Méridionale.*

**I.** 20 Février.

Histoire des découvertes archéologiques dans la Russie méridionale. Importance de la Russie méridionale de l'époque classique pour l'étude de l'histoire ancienne en général. Les Iraniens et le royaume scythe. Importance de l'étude du royaume scythe pour l'étude de la structure sociale et religieuse du monde iranien. L'État du Bosphore Cimmérien. Importance de sa constitution pour l'étude de la *tyrannie* grecque, de sa vie économique pour l'histoire de la vie économique dans l'antiquité, de son art pour l'histoire de l'art médiéval en Russie et dans l'Europe occidentale.

**II.** 24 Février.

La Russie méridionale à l'époque préhistorique. La céramique peinte du bassin du Dniepr et du Boug. L'âge du cuivre sur le Kouban. Un foyer de civilisation de première importance, et comparable aux foyers de même époque en Mésopotamie, dans l'Elam et en Égypte. Race et religion des hommes qui avaient cette civilisation.

**III.** 28 Février.

Les Cimmériens et les Scythes des VI^e^-IV^e^ siècles avant J.-C. La controverse sur les Cimmériens. L'état cimmérien de la Mer Noire du IX^e^ au VII^e^ siècle avant J.-C. Les Scythes; fondation du royaume; lutte avec la Perse. La civilisation scythe. Les *tumuli* scythes du VI^e^-IV^e^ siècles avant J.-C.

**IV.** 2 Mars.

Les Grecs sur les bords de la Mer Noire. Étapes de la colonisation grecque. Les deux routes : celle du Sud et celle du Nord. Les deux groupes de colonies grecques : celle d'Olbie et celle de Panticapée. L'État du Bosphore. Son histoire politique, économique, sociale, religieuse et artistique. Importance de l'État du Bosphore pour le monde ancien.

**V.** 5 Mars.

Les Scythes sur le Dniepr. Le royaume scythe aux IV^e^-III^e^ siècles avant J.-C. Les grands *tumuli* scythes sur le cours inférieur du Dniepr. Les objets illustrant la vie religieuse et sociale des Scythes. Aperçu sur cette vie religieuse et sociale Un État iranien pré-zoroastrien.

**VI.** 9 Mars.

Les Sarmates. Importance capitale des tribus sarmates dans l'histoire du monde ancien. Les étapes de leurs conquêtes. Les Sarmates entre l'Oural et le Volga. Les Sarmates sur le Don. Les Alains sur le Kouban. Leur civilisation et ses traits caractéristiques. Un art nouveau : polychromie et style animal.

**VII.** 12 Mars.

Les colonies grecques à l'époque romaine. Histoire du Bosphore depuis Mithridate le Grand. Bosphore devient une ville et un État semi-iranien. Constitution, vie économique et sociale, religion, art. L'avance des Goths. Le style dit « gothique ».

**VIII.** 16 Mars.

Le style animal. Étapes de l'évolution. Style animal de l'époque du cuivre. Style animal babylonien : système héraldique, groupes d'animaux. Style animal scythe. Période scythe. Période sarmate. Migration du style. Le style animal sarmate et le style animal du Nord de l'Europe.

## *Un compas* (circinus) *gallo-romain.*

Non loin de la source de l'Aulne et du village de Mortemer (arrondissement de Neufchâtel) se trouve l'emplacement d'une ancienne agglomération romaine dénommée *Sainte Beuve Epinay.*

Les habitants de la région appellent cette localité *Le Vieux Neufchâtel.* Il est certain que des vestiges de constructions et des débris antiques suffisent à caractériser cet emplacement comme un lieu très anciennement habité ; on y rencontre des monnaies gauloises et gallo-romaines, des statuettes de bronze, des céramiques, etc. Il est regrettable que les fouilles, exécutées dès le commencement du siècle dernier, n'aient pas toujours été suivies par des savants tels que Cochet, Deville, Fernel, Mathan, etc., qui ont laissé sur Épinay de très intéressants mémoires, car la cupidité s'est emparée de l'âme des villageois, dont l'un s'est enrichi, dit-on, en vendant les monnaies d'or qu'il avait recueillies.

C'est de Sainte Beuve Epinay que provient le compas (*circinus*) que m'a offert, pour le Musée, M. Semichon, inspecteur général des Finances, fils de l'auteur de l'histoire d'Aumale, qui l'avait recueilli de son père, ami et collaborateur des fouilles de A. Deville.

On a rencontré des compas à Pompéï et dans notre région, à Lillebonne[1] ; on en voit gravés sur plusieurs tombeaux des Aliscamps et M. Champion a publié un certain nombre de ces instruments, déposés au Musée de Saint-Germain[2].

Le compas d'Epinay rentre dans les formes connues. Il comprend deux tiges de fer plat formant tête, tige et pointe de l'instrument. La tête est un cercle de $0^m,029$ de diamètre, tenant à la branche de $0^m,010$ de largeur, se terminant par une pointe mesurant près de $0^m,05$ de longueur. Les deux branches ne se pénètrent pas comme dans les compas modernes, mais se superposent. Elles sont reliées ensemble par une goupille passant au centre de la tête, et cet

1. Abbé Cochet, *Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure*, p. 178. (*Lillebonne*, p. 572).

2. Champion, *Revue archéologique*, 5e série, t. III, p. 211 et suivantes.

assemblage est curieux par sa simplicité. La goupille est un simple *clou à bateau* présentant un faible relief sur la face antérieure du compas et rivé du côté opposé. Par cet assemblage des deux branches, dont l'épaisseur est de 0m,013, jointes avec un certain frottement, le compas ne pouvait s'ouvrir ou se fermer que suivant la volonté de l'artisan.

*Rouen, le 5 février 1920.*

L. DE VESLY.

*Les trésors d'argenterie syrienne.*

C'est le titre d'un intéressant mémoire de M. L. Bréhier (*Gazette des Beaux-Arts*, mars-avril 1920). Nous connaissons maintenant toute une série d'objets d'argent doré, datant des premiers siècles, qui semblent avoir été fabriqués à Antioche (entre autres le calice d'argent appartenant à Kouchadji, à New-York, où figurent le Christ et les apôtres, antérieur à Constantin, mais non pas, comme on l'a voulu, du Ier siècle, et la patène du VIe siècle où figure la communion des apôtres, à Paris chez Kalebdjan). L'originalité de cet art, c'est un accent réaliste dans un décor de tradition hellénistique (p. 182). Si l'art chrétien symbolique, sorti d'Alexandrie, a été renouvelé par le réalisme pour devenir un art historique, les ateliers d'Antioche y ont été pour beaucoup. L'activité du commerce syrien a dû porter au loin des œuvres d'Antioche, comme le trésor de Lampsaque, la *capsella* d'Henchir Zizara, le trésor de l'Esquilin, les *clypei* d'argent à figures, le coffret de Milan, etc. — P. 196, M. B. écrit qu' « on a reconnu aujourd'hui l'origine persane de la verroterie cloisonnée »; je ne crois pas qu'on ait reconnu cela, gréco-scythique n'étant pas synonyme de persan et le bijou de Wolfsheim avec inscription pehlvie étant complètement isolé.

S. R.

*Le « monde animal antique » d'O. Keller.*

Tous les archéologues connaissent cet ouvrage (*Die antike Tierwelt*)[1] qui, sans répondre complètement à son titre, n'en est pas moins, et de beaucoup, le plus complet de ce genre. Il manquait un index; rédigé par M. Eugen Staiger, il a paru à Leipzig en 1920 chez W. Engelmann (46 p. in-8°). Ce fascicule coûte 4 marks, avec 70 0/0 de majoration.

X.

*Vol de statuettes gallo-romaines au Musée de Besançon en 1914.*

Un vol considérable, beaucoup plus par la valeur que par le nombre des objets dérobés, a été commis au Musée de Besançon au début du mois d'août 1914, pendant la période correspondante au début de la guerre et à l'absence du conservateur, mobilisé comme officier de réserve.

---

1. Tome Ier : mammifères; tome II, oiseaux, reptiles, poissons, insectes, etc. Prix : 10 et 17 mark.

La façon dont le vol a été opéré semblerait prouver que l'on n'a pas affaire à un professionnel vulgaire, mais à un amateur. En effet, les objets soustraits sont uniquement des statuettes de divinités gallo-romaines. Un choix judicieux a présidé à leur enlèvement. Trois statuettes de premier ordre ont disparu : un Morphée à torques d'argent et deux Dispater (Jupiter gaulois), tous trois décrits dans l'*Inventaire des Richesses d'Art de la France*, et figurés dans le *Répertoire de la Statuaire antique* de M. S. Reinach. Avec elles divers petits bronzes frustes ou sans intérêt ont été dérobés. Les vitrines n'ont pas été fracturées, mais ouvertes sans doute avec la complicité de quelque personne bien au courant.

Une enquête judiciaire fut ouverte ; comme il arrive d'ordinaire en pareil cas, elle fut close sans aucun résultat.

Six années se sont écoulées. Il semble utile de donner quelque publicité à cette regrettable affaire, pour le cas où les statuettes volées passeraient en vente ou seraient proposées à l'achat d'un directeur de Musée ou d'un antiquaire d'Europe ou d'Amérique.

X.

*Trois brochures du Dr Vercoutre.*

Je regrette que ces brochures aient été tirées seulement l'une à 25, les autres à 20 exemplaires, car elles sont instructives. J'en indique le contenu :

1° *L'inscription de la Verrière de Saint-Vincent à la cathédrale de Chartres.* C'était une *crux interpretum* (Mâle, *L'art religieux au XIIIe siècle*, 2e éd., p. 379) ; ce ne l'est plus, M. V. ayant montré que les morceaux de l'inscription avaient été disloqués, puis rajustés de travers. En les remettant en ordre (sur papier), il a obtenu une lecture facile et certaine : « Cil qui donèrent ceste verrière sont acoilli [admis] en totes les messes qe li confrère Saint-Vincent chantera à cest autel ».

2° *Etymologie de Bordeaux.* A rapprocher de *Portus Caletum* = *Calais* (?) ; *Portugalete* (près de Bilbao) = *Portus Calete* (port des Celtes). Bordeaux étant une ville celtique (Strabon, IV, 2, 1), *Burdigala* est *Portus Galata* devenu *Bordi-gala*. Les oranges, à Alger, s'appellent des *Portugal* ; nombre de marchands étrangers prononcent *Bourdigal*. — S. T. R., bien entendu.

3° La maxime (attribuée à la dernière impératrice d'Allemagne, mais bien plus ancienne) qui réduit le rôle de la femme à trois K, *Kirche*, *Küche*, *Kinder*, est d'origine française : Femme si doit garder l'hôtel, le feu et les enfants. » Quand ce dicton de juriste passa en Allemagne, il y eut confusion entre *hôtel* et *autel*, d'où l'introduction de *Kirche* à la place de *Haus*. Cela est très ingénieux.

S. R.

*Le Pont du Gard en danger.*

Sous ce titre, nous avons, à deux reprises déjà, signalé le danger que l'incessant passage des camions automobiles fait courir au Pont du Gard.

Sauf de vagues enquêtes sans résultats, rien n'a été fait pour préserver notre

admirable aqueduc. Il n'a pas même été donné des ordres pour le ralentissement de la vitesse durant la traversée du pont, ralentissement qui atténuerait, dans une certaine mesure, les secousses que subit l'aqueduc.

Nous voudrions, certes, nous tromper, mais nous avons la conviction certaine que si le pont suspendu de Remoulins n'est pas promptement reconstruit de façon à laisser les camions automobiles suivre la route normale et si, en attendant cette reconstruction, les camions ne sont pas détournés à la sortie de Nîmes par la route d'Uzès et le pont Saint-Nicolas, l'admirable monument qu'est le Pont du Gard — le plus admirable peut-être de toute la terre latine — s'écroulera.

Les pouvoirs publics n'ont pas manqué d'avertissements à ce sujet. Leur responsabilité sera complète si leur négligence laisse survenir cette catastrophe artistique.

(*Petit Méridional*, 4 mai 1920).

*Encore Josèphe et Tacite.*

On sait que M. Harnack a émis l'hypothèse que le passage de Josèphe sur Jésus serait la source de celui de Tacite sur le même sujet (il y a un parallélisme général indiscutable). La *Revue Biblique* (1920, p. 297) nous apporte l'écho des controverses allemandes récentes touchant cette question. Corssen (1914) est d'accord avec Norden pour nier que Tacite dépende directement de Josèphe, mais admet une dépendance indirecte, qui serait une falsification chrétienne antérieure à l'an 200 (alors le texte de Tacite serait de nouveau suspect?) On nous apprend aussi qu'un savant hollandais, Al. Slijpen, a défendu, dans *Mnemnosyne* (1914; cf. *Rev. des Rev.*, 1915, p. 176, 49) l'authenticité du passage de Josèphe qui se trouve dans tous les manuscrits. Et le P. Lagrange conclut, sans doute avec quelque hâte : « De toute façon, on doit donner gain de cause à M. Harnack sur la dépendance de Tacite par rapport à Josèphe. Corssen, qui soutient avec tant d'autres celle de Luc envers l'historien juif, n'en demande pas tant ! » — S'il était *prouvé* que le témoignage de Tacite, si précieux pour l'histoire primitive du christianisme, dérive d'un texte *qui ne peut pas être de Josèphe* et qui, à quelque époque qu'on le rapporte, est frauduleux, ce témoignage s'effondrerait aussi et il ne resterait que l'histoire évangélique. Ce serait grave ; mais nous n'en sommes pas encore là. S. R.

*Marc-Aurèle jugé.*

M. André Suarès s'est donné le plaisir un peu facile de ravaler au rang des pleutres couronnés celui qu'il appelle « le grand homme selon la Sorbonne, l'aigle des gens assis et le parfait philosophe à l'usage des demi-artistes ». Comme son article, aussi spirituel que malicieux, échappera certainement aux bibliographes de l'antiquité (*Les Ecrits nouveaux*, Paris, Émile Paul, mars 1920, p. 63-72), qu'il soit du moins mentionné ici. Voici quelques lignes : « Lucien, tout grec, Marc-Aurèle aussi peu grec que possible. Les Stoïciens ne sont pas grecs le moins du monde. Austères, sages, vénérables, ils sont reli-

gieux et dévots laïques; tous de l'Orient, ou pères conscrits, sénateurs de la morale... A qui ressemble le plus Marc-Aurèle? A un comtiste de l'observance étroite, un mélange de Littré et de Tocqueville. Il a un air d'oblat; il est du tiers ordre ». Suit une grosse erreur sur les persécutions de Marc-Aurèle, qui auraient été plus sanglantes que celles de Dioclétien. N'empêche que la diatribe est à lire et que l'on y trouve un antidote contre une admiration quelque peu convenue que, pour ma part, je n'ai jamais ressentie ni entendu exprimer sans agacement.

S. R.

*Casaubon et la colonne Trajane.*

Je trouve dans les *Casauboniana*, publiés par J. Chr. Wolf (p. 11), ces lignes curieuses que je ne me rappelle pas avoir vu citer ailleurs :

« Miror neminem Trajani, eruditi et literatis faventis, vitam descripsisse. Plinius enim non historiam, sed panegyricum scripsit. Exstat tamen Columna Trajani, opus plane θαυμαστόν et quod eo pluris facere debemus, quo pauciora exstant historica monumenta rerum Trajani. Ciacconii *Orthographia columnae Trajani* [1576], tam extimae quam intimae, commentarius ingeniosus et bonae frugis plenus est, idemque utilissimus ad mores romanae militiae intelligendos. Omnino est opus illud laude multâ dignum, etsi auctorem non doctissimum fuisse patet ».

S. R.

*La Bibliothèque Budé.*

Sous le patronage d'une association qui, née pendant la guerre, se réclame du nom d'un philologue illustre, doit être publiée une série de textes grecs et latins, transcrits, traduits et sobrement commentés. Ce sera, pour les pays romans, l'équivalent de la *Loeb Classical Library* (comprenant aujourd'hui une centaine de volumes), mais avec plus de notes critiques et des introductions plus étendues. Le premier volume paru contient quatre dialogues de Platon, *Hippias mineur*, *Alcibiade*, *Apologie*, *Enthyphron*, *Criton*, publiés et traduits par M. Maurice Croiset, avec MM. Louis Bodin et Paul Mazon comme réviseurs[1]. Contrairement à ce qu'on pouvait craindre, papier et impression sont excellents : l'exécution fait grand honneur à l'imprimerie Durand, de Chartres. Quant à la qualité du travail, le nom de l'auteur dispense de tout éloge. — J'aurais voulu, pour ma part, que, par mesure d'économie, on s'entendît avec les directeurs de l'œuvre anglo-américaine pour employer des clichés de leurs textes (qu'on pouvait retoucher) et s'épargner ainsi les gros frais d'une composition nouvelle. Mais comme ma proposition, à cet effet, n'a pas été adoptée, je ne puis que rendre hommage au beau et utile résultat que nous devons à la méthode du *far da se*. Aucune bibliothèque de lettré ne pourra se passer de la nouvelle collection, qui exercera aussi, sur les études classiques, une influence heureuse, et nous affranchira d'un des « tributs serviles » dont parlait Boileau.

S. R.

1. Paris, Société d'édition *Les Belles Lettres*, 1920; in-8, 233 p.; 12 francs.

### *Les copies du Concours général*

Le Mis de Beauchesne, ancien lauréat du Concours général en vers latins, travaille depuis de longues années à l'histoire de cette institution, dont un futur historien de l'enseignement en France, et même de la philologie classique dans son ensemble, ne pourra faire abstraction. Dans les *Débats* du 11 mai 1920, il annonce que les copies couronnées ou mentionnées, de 1823 à 1903, iront rejoindre prochainement à la Bibliothèque de la Sorbonne celles antérieures à 1823, qui s'y trouvent déjà. Jusqu'à présent, les copies plus récentes étaient conservées dans une mansarde de l'Académie de Paris et inaccessibles. Parmi les autographes qu'a pu examiner M. de Beauchesne, il y a des vers latins d'Alfred de Musset, de Baudelaire, d'Edmond About et de Jaurès, que les lettrés seront curieux de lire un jour.

X.

### *Le Dictionnaire archéologique de la Gaule.*

La publication de cet ouvrage, laissée en plan depuis 1879 au milieu de l'article *Ligures*[1], a progressé, malgré les difficultés que l'on devine, depuis que j'ai entrepris de mettre au point le texte constitué par M. E. Cartailhac; j'ai été efficacement secondé par MM. E. Espérandieu et C. Jullian, qui ont relu avec moi les épreuves. Les fascicules 2-4 du tome II ont été distribués au commencement de 1920; en avril de cette année, on a tiré les feuilles 62-79, de sorte que le *Dictionnaire* est imprimé jusqu'à l'article *Sillars*. Avis aux bibliothèques qui n'auraient pas été comprises dans les envois.

S. R.

### *Millin plagié.*

Nous savions que Stendhal a volé à Lanzi son *Histoire de la peinture en Italie*, à Carpani sa *Vie de Haydn*, à Winckler son *Mozart*. M. Maurice Barber démontre, dans le *Mercure* du 1er février 1920 (p. 684 et suiv.), que bon nombre de descriptions des *Mémoires d'un touriste* sont des emprunts à peine déguisés au *Voyage dans le Midi de la France* de Millin. Il n'est vraiment pas permis de dire que ces pages, publiées en 1811, étaient « du domaine commun » en 1838. Non seulement il y a vol, mais, comme cela se produit presque toujours (c'est un trait de la psychologie du plagiaire, suivant Nodier), tentative de meurtre; ainsi Stendhal écrit : « On me dit que le savant Millin, parlant de Beaucaire, a décrit avec beaucoup de détails une église détruite dix ans avant son passage. » Il s'agit là pour le larron : 1° d'écarter le soupçon d'avoir copié Millin, 2° de déconsidérer sa victime. En sus, Millin n'a jamais parlé de cette église; mais un mensonge ne coûtait pas à Stendhal. Presque en même temps que l'article de M. Barber, M. F. Gohin prouvait, dans la *Minerve française* (1er janv. 1920), que les *Notes d'un voyage dans l'ouest de la France*

1. Voir *Revue archéol.*, 1915, II, p. 209 et suiv.

de Mérimée sont une autre source non avouée des *Mémoires d'un touriste*. Comme Millin et Mérimée appartiennent l'un et l'autre à l'histoire de l'archéologie, il n'est pas inutile de noter ici les larcins impudents de Stendhal, commis, en somme, non pas à leur détriment, mais au sien.

S. R.

*La Bibliothèque d'Adolphe Reinach*

Au mois d'avril 1920, la famille de notre regretté collaborateur a donné à la ville de Nîmes sa belle bibliothèque d'archéologie, de géographie et d'histoire grecques. Elle ne pouvait être mieux placée que dans cette vieille cité des Volkes Arécomices où le culte des deux antiquités, grecque et romaine, n'a jamais cessé d'être en honneur. M. le Cᵗ Espérandieu, conservateur du Musée archéologique de Nîmes, s'est chargé de l'installation dans un local neuf.

X.

*La collection Froehner.*

Dans le *Bulletin de la Vie artistique* du 1ᵉʳ juin 1920 (Paris, Bernheim jeune, éditeur), un amateur qui signe F.-F. raconte une visite récente à M. Froehner (né en 1834). L'important, ce sont quelques indications sur une collection très riche (4.500 pièces) et très peu connue, pour ne pas dire inconnue. « Ma collection est vierge, dit le vieil antiquaire; je ne la montre pas et je conserve maintenant secrets mes déchiffrages de textes. » Voici les renseignements précis donnés, avec quelques illustrations, par l'auteur de l'article.

1. Plaque de bronze mentionnant un don fait par un empereur byzantin à un couvent de Saint-Jacques (fig.).

2. Environ 200 pierres gravées avec inscriptions (intailles et camées).

3. Pions grecs d'ivoire, décorés de personnages et de scènes de la Fable. « Ces pions, dont les Musées ont peu de spécimens (Berlin, un; le British et le Louvre, deux ou trois), j'en ai 450. Vous verrez tout à l'heure des dés..... souvent pipés. »

4. Statuette en marbre d'Athéna, au type de la Parthénos (fig.).

5. Environ 150 inscriptions : « Une ville d'Asie Mineure y capitule, des frontières s'y précisent, et voici, ex-voto d'un malade qui supplie Esculape pour quelque dermatose, deux mains aux lignes gravées si nettes qu'une diseuse de bonne aventure y lirait le passé. »

6. Bouterolle d'épée de Baden, en Suisse, au nom de l'armurier romain Gemellianus (fig.)[1].

7. Partie d'un trépied en bronze consacré par un prêtre grec (fig.).

8. Demi-plaque de ceinturon en bronze ajouré, trouvée au lac de Génézareth (fig.).

---

1. F. F. écrit *boutrol*, p. 351; il écrit aussi *Duthuit* et *Castellini*. On s'explique la confiance du vieil antiquaire.

9. Relief trouvé à Rhodes, au type du gladiateur Borghèse (fig. intéressante).

10. Peinture sur bois trouvée au Fayoum (fig.).

11 « Une tire-lire qui vient de Délos; des colliers de chien; des couteaux ayant appartenu à des cochers de cirque et dont le manche porte, gravé, une tête de cheval; des émaux du temps de Caracalla et de Septime Sévère; des croix byzantines, des ivoires, des sceaux, des cornes à boire, des portraits à l'encaustique, 600 morceaux de bronze dont beaucoup proviennent d'armures. Un personnage porte sur son ventre une sorte de caisson analogue à celui des facteurs des postes : c'est une lampe et le phallus s'allume. Sur des tablettes de sycomore pullule une écriture herbacée : ce sont des notes tiroiennes... Un vase grec doré et peint, dont le décor en relief représente la fondation d'Athènes (Minerve, Hercule, Bacchus et sa panthère, une Victoire, l'Acropole). » Ce dernier objet doit être bien bon à voir!

12. « Sur 80 morceaux de verre, on lit le nom des verriers. Sur ce fragment, par exemple, voici le nom de la reine Taya. Cela signifie qu'elle est propriétaire de la verrerie. L'Égypte eut des monarques verriers, et, continuant la tradition, l'empereur romain prit le monopole des verreries d'Égypte. »

Bien entendu, parlant à un *banabak*, M. Froehner lui a raconté des histoires pour rire, notamment celle de Van Branteghem qui, ayant laissé à l'air pendant un an une statuette en terre cuite de Vénus toute dorée, la retrouva privée de sa peau d'or, mais la lui rendit en l'enfermant pendant deux ans dans un tiroir. « L'obscurité avait fini par réparer le dommage de la lumière. Ce sont là des phénomènes que les antiquaires connaissent bien. » Van Branteghem savait aussi l'adresse des doreurs, et même celle des fabricants de terres cuites, dorées ou non.

S. R.

### *Un Inventaire photographique des richesses d'art.*

On a annoncé dernièrement que la section photographique et cinématographique — cette S. P. C. A. que créa, organisa et dirigea avec autant de compétence que d'autorité M. Pierre Marcel — avait vécu. Mais cette mort n'était heureusement qu'une fiction administrative, une mort militaire qui coïncidait avec une résurrection civile. Et le service photographique et cinématographique des Beaux-Arts était fondé.

Les opérateurs de la S. P. C. A. étaient partout; ils allaient « tourner » jusqu'en première ligne et accompagnaient les vagues d'assaut. Les obus éclataient devant leurs objectifs, quelquefois dessus. Les clichés et les films pris entre 1915 et 1919 constituent donc les archives vivantes des gloires et des souffrances nationales. Dans la salle du 1 *bis* de la rue de Valois, où ces épreuves sont mises en vente à ses clients fidèles, les collections sont aujourd'hui considérablement plus riches que pendant la guerre : les documents les plus frappants, en effet, étaient alors interdits par la censure.

Pour faciliter les recherches, un catalogue par département va être dressé où

les photographies concernant chaque localité et chaque point important du front seront répertoriées par ordre alphabétique et chronologique.

Mais, à côté des salles de vente et des laboratoires, sont installées les archives. Là sont conservés non seulement les vues ou les plans pris par les opérateurs de la S. P. C. A., mais les épreuves tirées sur les clichés prêtés par des officiers ou des soldats et dont la plupart constituent des documents de la plus grande valeur. A ces dons, il faut ajouter ceux faits par les services photographiques des armées alliées et un certain nombre de photographies allemandes et autrichiennes. Notons ici que chez nos ennemis d'hier les photographies de guerre ont presque totalement disparu. A Vienne elles sont introuvables.

C'est donc par dizaines de mille que les épreuves photographiques sont venues de tous les points du front et de la France s'accumuler aux archives de la S. P. C. A. Là elles ont été, d'une part, classées et collées dans des albums à feuillets mobiles, et, d'autre part, fichées et répertoriées. Le classement de base est géographique; en outre, un classement par catégories a été créé : aviation (appareils classés par marque), artillerie (depuis celle de tranchée jusqu'à l'artillerie à longue portée), service de santé, portraits alliés et ennemis (classés par ordre alphabétique), camouflage, documents de toutes natures (affiches, dessins, lettres des prisonniers), transports..

A chaque département comme à chaque catégorie correspondent des séries d'albums.

Les grandes villes martyres, Reims, Arras, Soissons, Verdun en forment chacune plusieurs.

Les albums du Creusot réunissent des documents de premier ordre sur les fabrications du matériel de guerre. Aux photographies aériennes de la S. P. C. A., ne devrait-on pas réunir les clichés aériens pris par les services de l'aviation, clichés qui sont actuellement conservés à Nanterre et dont les historiens de la grande guerre désireraient vivement pouvoir acquérir des épreuves?

Pour rendre faciles et rapides les recherches dans ce monde de documents, plusieurs fiches ont été établies pour chaque photographie; ainsi une photographie représentant le maréchal Pétain en train d'examiner une pièce de 400 à Bucy-le-Long (Aisne) donne lieu : 1° A une fiche géographique à Bucy-le-Long; 2° A Pétain, catégorie des portraits; 3° A canon de 400, catégorie de l'artillerie. Il faut, en effet, que le chercheur soit certain de trouver tous les documents, quel que soit le point de vue auquel il se place.

Les films sont répertoriés et classés comme les photographies.

Cette énorme documentation photographique est complétée par des documents typographiques qui ont été découpés depuis 1915 dans les journaux et revues français, alliés et ennemis que le service a réunis pour les classer et les porter sur fiches.

Telle fut l'œuvre de la S. P. C. A. qui rendit en même temps pendant la guerre de précieux services à la propagande. Le service photographique et cinématographique des Beaux-Arts, qui a pris sa succession, a la lourde charge de conserver et de perfectionner un admirable instrument de travail et précisément

aussi de propagande. Mais ce n'est pas tout. On a l'intention, rue de Valois, de constituer l'inventaire général photographique des richesses d'art de la France.

Pour faire comprendre de quelle importance serait cette création, il suffira de dire qu'il n'existait, aux archives des Beaux-Arts, aucune photographie ni du palais de Compiègne, ni de la Collégiale de Saint-Quentin, et qu'une seule photographie des curieuses places d'Arras. Un certain nombre de monuments détruits par les Allemands auraient disparu sans laisser de traces si les photographies de guerre prises avant la destruction et à ses différents stades n'avaient pas été réunies par la S. P. C. A. C'est ainsi que de précieux clichés sont conservés sur la Maison des Musiciens à Reims, qui fut détruite en 1917 et dont les statues seules ont été sauvées.

Ce qui a été fait sur le front, sans plan d'ensemble d'abord, doit être aujourd'hui méthodiquement généralisé à la France entière, de telle sorte que chacune des richesses soit photographiée dans son ensemble et dans ses détails, et que la collection ainsi constituée soit répertoriée et rendue facilement consultable.

Déjà, par les soins du nouveau service, dû à l'initiative toujours en éveil du sympathique et distingué directeur des beaux-arts, M. Paul Léon, la collection des 25.000 clichés si importants et si précieux des monuments historiques a été installée rue de Valois, où des épreuves sont mises en vente.

L'inventaire photographique des richesses d'art de la France sera bien fait pour donner aux Français une conscience plus nette du génie de leur race. La guerre a multiplié sur une partie de notre sol les ruines irréparables, mais nous ne connaîtrons jamais assez les trésors qui abondent dans tout le pays. L'œuvre de publicité patriotique et artistique qui vient d'être entreprise par l'administration des beaux-arts mérite tous les encouragements[1].

(*Débats*, 4 avril 1920).

### *Un retable gantois.*

Diericx, de Busscher, van der Haeghen et enfin M. Maeterlinck ont signalé, aux archives de la ville de Gand, la description d'un retable orné de peintures sur fond d'or qui fut commandé en 1434, trois ans après l'achèvement du retable de l'Agneau des Van Eyck. La commande émanait de Wilhem du Buisson, échanson du duc de Bourgogne ; l'objet était destiné à la chapelle des Frères Mineurs. Sujets : 1° Christ en croix, avec d'autres personnages ; au-dessus de la croix, le soleil et la lune. 2° Sur les volets, naissance et mort de la Vierge ; à l'extérieur, quatre saints en grisaille ; à l'intérieur des portes de *l'almore* (diptyque), Jésus jardinier, le Christ à la colonne, des-

---

1. En reproduisant cet article à titre documentaire, on n'entend nullement approuver le gaspillage de temps et d'argent qu'il fait craindre. Tout cela pourrait se faire plus économiquement et plus simplement.

S. R.

cente de la croix, résurrection. Les historiens de l'art flamand au XV^e^ siècle feront bien de se rappeler ce texte. Le nom de l'artiste qui « entreprend » le travail est tout à fait inconnu : Saladin de Stoevere. Ce pouvait être un bousilleur ; il n'y avait pas que des peintres illustres au temps de Van Eyck. Mais pourquoi M. Maeterlinck publie-t-il cela dans un journal sous le titre : *Une merveilleuse découverte* ? Ce n'est pas une découverte, et cela n'a rien de merveilleux.

S. R.

*L'interdiction d'exporter des œuvres d'art.*

Un décret rendu le 1^er^ mai 1920, à la suite d'un vote de la Chambre, prohibe la sortie des œuvres d'art françaises antérieures à 1830 ; des dérogations pourront être accordées moyennant un droit de sortie allant de 50 à 100 pour cent. Cette mesure est motivée par la situation des changes et notamment par la grosse plus-value du dollar. M. R. Koechlin, dans les *Débats* du 5 mai, a protesté avec raison : il n'y a lieu de retenir que les chefs-d'œuvre classés ; il est absurde de vouloir conserver, par exemple, tous les fragments de sculptures gothiques ou romanes qui allaient témoigner au dehors de ce que l'art français a de plus glorieux. Il n'est pas moins absurde d'enfermer « comme dans une tour d'ivoire » tous les tableaux de second ou de troisième ordre que notre école a produits depuis le XV^e^ siècle, sans compter les innombrables imitations et copies dont ils ont été l'objet. Un caricaturiste représente un marchand de tableaux disant à un vieux rapin : « Ne me faites plus de Watteau ; je ne pourrais pas les vendre en Amérique » Ce caricaturiste a plus d'esprit que les législateurs.

S. R.

*Acquisitions des Musées Nationaux en 1919.*

On trouve le texte de ces acquisitions dans le *Journal Officiel* du 21 mai et la *Chronique des Arts* du 31. Le total des dépenses s'est élevé à 642-282 francs, sur quoi le prix le plus élevé est celui d'un Courbet, *La Source*, nudité offensante pour le goût dont le musée du Louvre n'avait, à mon avis, nul besoin. Parmi les antiquités classiques, le torse de Zeus de Falerone (25.000) ; un très précieux peigne liturgique trouvé à Hippone (4.000) ; une statue d'enfant bachique, pour Saint-Germain (5.000) ; un intéressant lécythe criméen de l'atelier de Xénophantos (25 000). La meilleure des acquisitions du département de la peinture est celle du Gerard David de la collection Schickler, devenue, par la mort du regretté possesseur, collection Pourtalès (30.000).

X.

*Restaurations de tableaux sous l'ancien Régime.*

Les tableaux des collections royales, soigneusement *entretenus*, furent, au cours du XVIII^e^ siècle, l'objet de restaurations nombreuses sur lesquelles j'avais entrepris de publier, dans l'ancien *Bulletin des musées* fondé par Bénédite et que l'on a laissé si fâcheusement disparaître, des fragments d'un dossier très volu-

mineux que j'avais relevé dans les cartons et registres des *Archives nationales*. Il est humiliant, pour le dire en passant, que les Musées nationaux n'aient pas un organe officiel, un recueil scientifique, où pourraient paraître périodiquement tous les travaux concernant nos collections, sans parler de ceux de nos élèves de l'école du Louvre, à qui nous ne pouvons même pas assurer la récompense légitime de voir publier leurs thèses, dont plusieurs auraient largement mérité cet honneur. Mon dossier, incomplet d'ailleurs, est donc resté dans mes tiroirs.

On y trouverait entre 1748 (peut-être encore plus tôt) et 1789 une précieuse série de mémoires, payements, quittances, rapports, quelquefois contradictoires, concernant les méthodes, travaux et réclamations de toute une équipe de restaurateurs occupés à entretenir et restaurer les tableaux du roy. On a pu juger, par ce que j'ai publié ici-même des restaurations, en 1754, de la série des Rubens de la galerie du Luxembourg, de l'importance de ces interventions. Les Hacquin, les Colin, les Picault, les Godefroid (car on y travaillait de père en fils et plus d'un mémoire porte que l'ouvrage fut commencé par le père et perfectionné par le fils) encaissèrent de ce chef, et avec le visa du premier peintre du roi, des sommes importantes. Le 5 avril 1789, un rapport mentionne que, « depuis la mort du sieur Godefroid, il s'est présenté une foule d'artistes sous le nom de restaurateurs, se disant tous possesseurs du meilleur secret pour faire revivre les ouvrages des anciens maîtres de l'art de la peinture, victimes des ravages du temps. M. du Rameau, garde des tableaux de la couronne, en a écarté plusieurs à qui il a proposé d'opérer sous ses yeux, ce à quoi il n'ont voulu acquiescer... » Un autre mémoire, du 17 décembre 1775 celui-là, porte qu'il est décidé qu'après la mort de la veuve Godefroid (qui dirigea de son vivant une véritable entreprise de restauration) sa place serait supprimée, et un texte marginal porte : *inutile d'insister sur son inutilité et les abus dont elle a été la source.* Mais les Hacquin et les Picault continuèrent d'être employés. C'est à l'un des Hacquin que David demandait le 7 juillet 1786 qu'on confiât le rentoilage des *Horaces* (déjà!) et, le 2 septembre de la même année, la nécessité du rentoilage ayant été reconnue, ordre était donné au sieur Hacquin de s'en occuper incessamment. Pierre, premier peintre du roi, suivait de près tous ces travaux.

J'ai publié jadis un mémoire concernant la *Mise au Tombeau* de Titien et qui mentionne jusqu'aux moindres détails des parties restaurées. Je ne trouve rien dans mes fiches qui concerne le *Concert*. Mais je n'ai pas épuisé les recherches et je serais bien étonné si quelque carton ou registre de la série O' ne recélait encore un rapport, mémoire ou quittance concernant ce tableau. *L'Antiope* du Corrège passa elle aussi par les mains des restaurateurs... Examinons avant de protester. Qui sait ce qui nous resterait encore de ces chefs-d'œuvre sans ces interventions?...

(*Journal des Débats*, 10 fév. 1920) [1].

André Michel

1. Extrait d'un article sur le *Titien* de M. Hourticq.

*La Conservation des monuments dans l'Afrique française.*

— *Le Journal des Débats* du 2 juin 1920 a publié ce qui suit :

**Lettre ouverte à M. le Ministre de l'Instruction publique**
***pour les Ruines antiques de l'Afrique du Nord.***

Après un voyage récent en Algérie et en Tunisie, M. Louis Bertrand entreprend en ce moment, dans la presse parisienne, toute une campagne pour la conservation des ruines antiques de l'Afrique du Nord et pour une reprise plus active des fouilles sur l'emplacement des villes mortes de ces deux pays. Nous sommes heureux de publier la requête suivante, qui est la conclusion logique des articles de M. Louis Bertrand sur ce passionnant sujet et à laquelle nous sommes sûrs que nos lecteurs voudront bien s'associer.

Monsieur le ministre,

Votre haute compétence n'ignore point que les ruines romaines de l'Afrique du Nord sont non seulement les plus considérables du monde ancien, par leur nombre et par leur étendue, mais aussi les plus curieuses, soit par leur valeur documentaire, soit par leur valeur d'art. Le cadre pittoresque de ces ruines, la vivante figuration du costume et des mœurs indigènes, qui ont à peine bougé depuis l'époque romaine et byzantine, en font, pour l'artiste comme pour le voyageur, un spectacle vraiment unique.

Français, Algériens et Tunisiens, nous avons le plus grand intérêt à leur conservation. Outre l'intérêt esthétique et scientifique qui s'y attache, ces vestiges d'une civilisation dont nous sommes les héritiers représentent, dans l'Afrique reconquise, nos titres de noblesse et nos droits de premiers occupants. Ne fût-ce que pour cette raison, nous devrions déjà nous efforcer de les conserver pieusement. Mais ces monuments et ces villes mortes devraient encore attirer en Algérie et en Tunisie des foules de touristes et de pélerins. On voit assez le bénéfice matériel que ce serait pour ces deux pays. La riche Egypte sait ce que lui rapportent les ruines qui s'échelonnent le long de la vallée du Nil, de Boulaq à Assouan. Or, l'Algérie et la Tunisie, sur une longueur de près de deux mille kilomètres, offrent aux visiteurs une promenade archéologique pour ainsi dire ininterrompue.

Cependant, que fait-on pour exhumer ces précieux vestiges et surtout pour les conserver et les mettre en valeur? Rien ou trop peu de chose. Les pouvoirs publics semblent complètement s'en désintéresser. S'il existe en Tunisie un service des Antiquités, il n'en existe point en Algérie. Mais le service tunisien lui-même est loin d'avoir l'utilité qu'il faudrait. Je tiens à insister bien nettement sur ce point : je ne critique pas les hommes, je critique simplement l'institution. Ce service est dirigé par un fonctionnaire des plus qualifiés, M. Alfred Merlin, qui est non seulement un archéologue éminent, mais, ce qui ne gâte rien, un lettré et un galant homme. Il est certain qu'il a fait tout ce qu'on pouvait faire avec des ressources et des attributions beaucoup trop restreintes, mais c'est l'esprit même qui a présidé à la création de ce service qui est mesquin, pédantesque et inefficient.

Tel qu'il est constitué aujourd'hui, avec un maigre budget alimenté par les subsides de l'Etat ou de l'Institut, ou par des dons particuliers, ce service semble borner sa tâche à faire des fouilles, à décrire des ruines, à inventorier les objets découverts dans ces fouilles ou dans ces ruines et à les classer sous une vitrine de musée. Son but, c'est la chasse au document « scientifique » ; il ne se préoccupe que d'accroître la science — la science conçue mystiquement, la science avec un grand S. Et, certes, nous ne demandons pas mieux. Nous souhaitons même que les fouilles soient intensifiées et multipliées dans toute l'Algérie et la Tunisie. Les entreprises de ce genre y sont beaucoup trop timides et trop rares. Car partout où fut une vieille ville africaine, il n'y a qu'à fouiller pour trouver. Il a suffi de donner quelques coups de pioche pour exhumer Djemila, Kémissa, et tout récemment Madaure, la ville où saint Augustin fit ses premières études. Pourquoi ne retrouverait-on pas Hippone, par exemple, ou la Carthage romaine, en dépit des mutilations et des dévastations de toute sorte qu'elle a subies au cours des siècles ?

Mais la direction des fouilles et des musées devrait n'être qu'une des branches du service des Antiquités. Nous demandons non seulement qu'on sauve les objets découverts dans les ruines, mais les ruines elles-mêmes. Les archéologues, quand ils les ont décrites, quand ils en ont extrait un fort et savant bouquin, ou la matière d'un beau rapport à lire en séance de l'Institut, les archéologues s'en désintéressent complètement. Ces fouilles n'ont d'autre utilité, en fin de compte, que de hâter l'avancement d'un fonctionnaire. On peut même affirmer sans paradoxe que certains de ces messieurs souhaitent dans le fond de leur cœur la disparition complète des ruines qu'ils ont décrites : car ainsi leurs mémoires deviennent les témoignages uniques sur ces monuments disparus. Cela donne une valeur à des élucubrations souvent quelconques.

De tels agissements sont déplorables. Tous ceux qui ont le culte du passé et de nos grands souvenirs, tous ceux qui s'exaltent à la simple vue d'une colonne ou d'un profil de temple surgissant dans la nudité splendide du désert africain, tous ceux-là demandent pitié pour les ruines. Ils veulent qu'on les sauve, qu'on les restaure dans la mesure du possible, qu'on prenne la peine d'en ramasser les débris et de les remettre en place. Ils voudraient même qu'au lieu d'entasser dans un musée les vases, les statues, les médailles, les mosaïques qu'on y a découverts et les exposer ainsi à périr d'un seul coup dans un incendie ou tout autre catastrophe, on les laissât à l'endroit même où on les a trouvés. Si l'on redoute pour ces objets les intempéries, les accidents et les dangers du plein air, qu'on laisse, je le veux bien, les originaux dans les musées, mais qu'on en replace au moins, dans les ruines, des reproductions et des copies bien faites. Si toutes les statues, tous les bas-reliefs, toutes les mosaïques qui s'écrasent au musée du Bardo et dans les petits musées locaux d'Algérie et de Tunisie reprenaient leur place dans les niches des temples et des arcs de triomphe, dans les atriums des villas et dans les nefs ou les absides des basiliques africaines, comme ces ruines seraient plus vivantes et plus colorées, plus joyeuses à voir !

Et cela ne suffit pas encore. Le service des Antiquités doit comprendre,

outre les fouilles et la restauration des monuments, leur mise en valeur, leur entretien et leur surveillance; appeler sur ces ruines l'attention par une publicité sans charlatanisme, les ranimer, les rendre intéressantes au visiteur par le choix d'un détail significatif, par un arrangement ingénieux qui fasse de la beauté sans altérer ni fausser le caractère de la ruine; après cela, l'entretenir et surtout la protéger contre tous les vandalismes, aussi bien celui des touristes que celui des indigènes.

Ici, nous touchons à un martyrologe lamentable. Une foule de monuments périssent quotidiennement en Afrique par l'incurie des particuliers ou des municipalités. Pour me borner à quelques exemples récents, que devient, à Hippone, cette superbe mosaïque, d'une si éclatante couleur, d'un si haut intérêt documentaire, qui représente une chasse aux fauves? Et, à Tébessa, dans la grande cour antérieure de la basilique, sur l'emplacement des quatre bassins quadrangulaires, a-t-on laissé décidément établir une aire de tennis?... Pour empêcher ces profanations barbares, il faudrait non seulement que les ruines fussent closes, mais il faudrait une petite armée de surveillants pour les protéger. Et pour faire face aux dépenses que nécessiteraient les fouilles, les restaurations, l'entretien et la surveillance, il faudrait un budget alimenté par l'Etat, par l'Algérie et la Tunisie, et aussi surtout par les dons volontaires; enfin, par des billets payants délivrés à l'entrée des musées et des ruines.

Ce qu'il faut avant toutes choses, Monsieur le ministre, c'est l'organisation ou la réorganisation du service des Antiquités africaines. Pourquoi ne ferions-nous pas en Algérie et en Tunisie ce qui a été fait, en Egypte, par des Français? Il ne tient qu'à notre initiative, aidée par votre énergique concours, de pouvoir convier les visiteurs du monde entier devant le plus imposant et le plus complet spectacle de ruines antiques que puissent offrir les pays méditerranéens.

Louis Bertrand.

Il y a, dans cette lettre, écrite non sans mauvaise humeur, quelques observations très justes. L'Algérie devrait être dotée d'un service des antiquités comme la Tunisie, ne fût-ce que pour contenir dans les bornes voulues celui des Monuments historiques; les ruines devraient être, le plus possible, aménagées en parcs, avec des moulages *en ciment* des sculptures reléguées dans les Musées. Surtout — et cela M. L. Bertrand n'en dit rien — il faudrait dessiner le plus vite possible les monuments fragiles comme les mosaïques, et assurer la prompte publication de ce qu'il est si difficile de sauver.

Mais que veut dire l'auteur de la *Cina* quand il incrimine « certains de ces messieurs » en quête d'avancement ou de succès académique, qui « souhaitent dans le fond de leur cœur la disparition complète des ruines qu'ils ont décrites », etc.? Voilà qui est grave. S'il existe d'aussi méchants archéologues, qu'on les cloue au pilori. Mais attaquer ainsi « certains messieurs » sans rien spécifier, n'est pas moins grave — grave au point de vue moral, ce qui compte bien un peu Ou bien rétractez ces accusations injurieuses, ou précisez-les : *tertium non datur*. C'est comme si je disais (simple hypothèse) : « Quand o

écrit un livre sur saint Augustin, il faudrait commencer par lire ses œuvres » et que je laissasse supposer, avec malice, que cette flèchette vise M. Louis Bertrand.

S. R.

*Les « Dames amies de Carthage ».*

Toutes les personnes qui visitent Carthage pour la première fois se plaignent de l'impossibilité presque absolue où elles ont été de trouver les ruines. Celles qui ont pu en voir quelques-unes, frappées de l'état d'abandon dans lequel elles sont, se disent souvent qu'il n'y a plus rien à Carthage ou qu'on en a exagéré l'importance ou la beauté.

Le « Comité des Dames amies de Carthage » (C. D. A. C.), a tenu à ce que la première manifestation de son activité répondît aux desiderata qu'inspire cette situation.

Un mois après sa fondation, il a pu offrir à la Direction générale des Travaux publics un grand plan en couleur de Carthage et de ses ruines, mesurant deux mètres de longueur sur un mètre de hauteur, et ce plan vient d'être placé dans la gare de cette localité.

Voici quelques indications pour les personnes qui le consulteront: Les ruines étant souvent trop serrées pour qu'on ait pu y inscrire leur appellation, on en a désigné l'emplacement par des chiffres arabes, serrés en groupes, et qui renvoient aux chiffres d'une légende. Les noms des groupes : théâtre, amphithéâtre, ports, ont seuls été inscrits en grandes lettres.

De grands chiffres romains ont été portés aux carrefours; ils seront répétés sur des poteaux indicateurs que la Direction des Travaux publics doit faire poser. De cette manière, en lisant le numéro du poteau, on saura tout de suite à quel endroit de la carte on se trouve.

Le « Comité des dames amies de Carthage » fait imprimer actuellement une reproduction à petite échelle de la grande carte, au dos de laquelle sera portée la légende indiquant les ruines qui correspondent aux chiffres arabes. Cette légende sera, dès son impression, affichée auprès de la carte.

En remerciant le C. D. A. C. de son don généreux, nous insistons auprès de la population pour qu'elle empêche que l'on dégrade ce plan par des grattages, des inscriptions, etc

D'autre part, plusieurs membres du C. D. A. C ont fait une démarche auprès de M. le Directeur des Antiquités, dont on connaît toute la sollicitude pour les grandes ruines, et ont obtenu de lui la promesse qu'avant peu les trois fûts superbes de brèche marmoréenne couchés dans l'îlot de l'amirauté punique seront relevés.

En dehors du grand intérêt historique qu'offre le monument illustré par le roman de Flaubert, on voit de quelle manière heureuse l'aspect du site de Carthage sera modifié par la vue de ces colonnes, posées, bien entendu, sur un socle aussi surélevé que possible, pour en faire ressortir la hauteur, visible de tout le site de Carthage et se profilant sur l'horizon bleu de la mer.

Ajoutons que l'archevêché fait, en ce moment, relever et placer solidement les fûts de colonnes dans les basiliques découvertes par le R. P. Delattre.

Enfin, le Comité des Dames amies de Carthage a fait placer sur le mur de la Fontaine aux mille amphores, récemment découverte au bord de la mer, une pancarte explicative avec le plan du monument. Tout visiteur peut ainsi, seul et facilement, savoir quelle est la disposition générale de l'édifice. Il y a là une innovation des plus heureuses et qui gagnerait à être appliquée aux ruines de Carthage.

Nous félicitons sincèrement le Comité des Dames amies de Carthage pour la contribution qu'il apporte à cette belle œuvre.

Le Comité, à qui sont venues déjà de très nombreuses et hautes adhésions, nous prie d'informer le public qu'il reçoit toutes celles, même non féminines, qui lui parviennent.

On peut écrire à ce sujet à Mme L. Carton, présidente, villa Stella, à Khéreddine.

(*Dépêche tunisienne*, 21 juin 1920).

*Loi tunisienne sur les antiquités.*

Le *Journal officiel tunisien* du 18 février 1920 publie le décret suivant, dont il n'est pas inutile de reproduire le texte intégral.

**Des ruines et antiquités en général.**

Article premier. — Sous réserve des dispositions prévues à l'article 3, toutes ruines antiques et toutes antiquités immobilières ou mobilières qu'on sait exister actuellement ou qu'on découvrira par la suite sur toute l'étendue du territoire tunisien, tant dans le domaine de l'Etat et des Municipalités que dans les biens appartenant à des particuliers ou à des collectivités, sont la propriété de l'Etat tunisien.

Il en est de même des antiquités découvertes en mer à moins de deux myriamètres des côtes tunisiennes.

Art. 2. — Sont visés par le présent décret tous les produits de l'industrie humaine dont on ne peut prouver qu'ils appartiennent à une époque postérieure à la conquête arabe.

Art. 3. — Ne sont pas compris dans l'article 1er du présent décret et dès lors sont susceptibles d'être la propriété de particuliers :

1° Les objets mobiliers que leurs détenteurs prouvent avoir importés d'autres pays;

2° Les objets mobiliers que leurs détenteurs prouvent avoir acquis de bonne foi antérieurement à la promulgation du présent décret;

3° Les objets mobiliers à la propriété desquels l'Etat a expressément renoncé en vertu de l'article 30;

4° Les objets mobiliers achetés dans la salle de vente du musée du Bardo ou attribués à un particulier à titre d'échange par le Directeur du Service des Antiquités et Arts.

La vente et l'achat des objets spécifiés au présent article n'est licite que dans les conditions indiquées aux articles 39 et suivants.

## TITRE II

### De l'expropriation et des zones de protection.

Art. 4. — Si l'État juge utile de prendre possession de terrains contenant des ruines ou vestiges antiques, ces terrains sont expropriés conformément aux décrets en vigueur sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Dans l'évaluation de l'indemnité d'expropriation, il n'est tenu aucun compte de l'existence des ruines ou antiquités se trouvant sur ou dans le terrain exproprié.

Art. 5. — Il peut être établi pour la protection de ruines particulièrement importantes des zones où il est interdit de construire et dans certains cas de planter. Des décrets spéciaux interviennent pour déterminer les conditions dans lesquelles chaque zone est établie.

## TITRE III

### De la conservation des ruines et antiquités.

Art. 6. — Le Directeur du Service des Antiquités et Arts a le droit de faire exécuter tous travaux qu'il juge utiles dans les ruines ou monuments antiques, à quelque moment que ce soit. Il peut en tout temps faire inspecter ces ruines ou monuments par des agents de son Service.

Art. 7. — Si les travaux prévus a l'article 6 causent un dommage au propriétaire du terrain où l'édifice est situé, une indemnité lui est allouée. Le chiffre de cette indemnité, s'il ne peut être établi à l'amiable, est fixé par les autorités judiciaires compétentes.

Art. 8. — Celui qui s'oppose soit aux travaux, soit à l'inspection prévus à l'article 6, est passible d'une amende de cinquante à cinq cents francs.

Art. 9. — Il est interdit de détruire ou d'endommager les constructions antiques, d'effectuer, à leur proximité, des travaux qui, directement ou indirectement, en compromettraient la solidité, d'exhausser un mur antique, d'appliquer ou d'appuyer contre lui aucun ouvrage.

De même il est interdit à quiconque, fût-il le propriétaire du terrain où se trouvent les ruines, d'accomplir aucun travail visant à l'utilisation des constructions antiques. Exception est faite pour les réservoirs d'eau, citernes, aqueducs et puits, sous la réserve qu'ils soient rendus à leur destination primitive.

Dans les édifices où des aménagements ont été effectués antérieurement au présent décret, aucune modification ne peut avoir lieu.

Les interdictions prévues au présent article s'appliquent aux galeries et chambres creusées à l'époque antique.

Art. 10. — Toute infraction à l'article 9 du présent décret est passible :

1° D'une amende de mille à cinq mille francs quand il s'agit d'édifices classés comme monuments historiques ;

2° D'une amende de cinq cents à deux mille francs dans tous les autres cas.

Le délinquant est de plus condamné à payer à l'État le montant du dommage causé.

Art. 11. — Il est interdit d'utiliser, même sans travaux spéciaux, les constructions antiques comme habitations, magasins, écuries, parcs à bestiaux, dépôts de déblais, de décombres ou d'immondices, cimetières.

Par exception, lorsqu'un édifice antique a servi d'une façon continue soit d'habitation, soit d'écurie, soit de magasin, pendant les dix années qui ont précédé le présent décret, ceux qui l'occupent actuellement et les ayants droit

de ceux-ci peuvent continuer à l'utiliser de la même façon que précédemment.

Art. 12. — Si un mur antique dépasse dans une de ses parties le niveau du sol moderne d'au moins deux mètres, il est interdit de faire des constructions, de creuser des excavations, de déposer des déblais ou immondices, de planter des arbres ou arbustes à moins de deux mètres de ce mur.

Il est interdit d'établir des fours à chaux à moins de cent mètres des monuments et ruines antiques.

Art. 13. — Toute infraction à l'article 12 du présent décret est passible d'une amende de cinquante à deux cents francs. Le délinquant est en outre condamné à remettre les lieux en l'état primitif.

Art. 14. — Sauf le cas prévu à l'article 15, il est interdit de s'approprier, de vendre, d'acheter ou d'utiliser, pour quelques travaux que ce soit, des matériaux appartenant ou ayant appartenu à ces constructions antiques.

La tentative est punissable.

Art. 15. — Par exception, le Directeur du Service des Antiquités et Arts peut autoriser dans certains cas l'utilisation de pierres roulantes, ayant appartenu à des constructions antiques.

Pour obtenir cette autorisation, le requérant doit adresser une demande contenant ses noms, prénoms, profession et domicile, l'indication de la localité où le travail sera effectué, la quantité approximative de matériaux qu'il se propose d'utiliser.

Le bénéficiaire de l'autorisation doit verser, à titre de fonds de concours pour l'entretien des monuments historiques, une indemnité dont le montant est fixé par le Directeur du Service des Antiquités et Arts; il doit en outre assumer les frais de surveillance nécessités par l'opération. Il doit se conformer aux prescriptions des articles 28 et 29, mais il ne peut pas se prévaloir des dispositions de l'article 30.

Art. 16. — Toute infraction à l'article 14 du présent décret est passible d'une amende de cinq cents à deux mille francs.

Le délinquant est, de plus, condamné à payer à l'État le montant du dommage causé et à lui verser une somme équivalente aux bénéfices indûment réalisés.

Art. 17. — En cas de récidive, le délinquant est condamné, en dehors de l'amende et des indemnités prévues à l'article 16, à un emprisonnement d'un à six mois.

Art. 18. — Il est interdit de détruire, mutiler ou endommager :

1° Les figures ou inscriptions, soit peintes soit gravées;

2° Les mosaïques;

3° Les reliefs, bustes, statues ou statuettes en quelque matière qu'ils soient et les fragments qui en proviennent;

4° Les colonnes et tous fragments architecturaux présentant une mouluration ou une ornementation sculptée.

La tentative est punissable.

Sauf le cas prévu à l'article 28, le déplacement des antiquités qui viennent d'être énumérées est illicite s'il n'a pas été autorisé par le Directeur du Service des Antiquités et Arts.

Art. 19. — Il est interdit de détruire, mutiler ou endommager tous objets antiques en métal, terre cuite, verre, bois, os, ivoire, ainsi que ceux en pierre dure.

Art. 20. — Toute contravention aux dispositions des articles 18 et 19 est passible :

1° D'une amende de cinq cents à deux mille francs quand il s'agira d'antiquités classées comme monuments historiques ou provenant d'édifices classés comme monuments historiques ;

2° D'une amende de cinquante à mille francs dans tous les autres cas.

Le délinquant est, de plus, en cas de destruction ou de mutilation, condamné à rembourser à l'État la valeur de l'objet détruit ou mutilé.

ART. 21. — En cas de récidive, le délinquant est condamné, en dehors de l'amende et des indemnités prévues à l'article 20, à un emprisonnement de quinze jours à un mois.

ART. 22. — Il est interdit de faire des enduits, crépis ou peintures, de tracer ou de graver quelque inscription, figure ou signe que ce soit, d'une part sur les ruines antiques, d'autre part sur les antiquités indiquées à l'article 18. L'affichage sur les unes et sur les autres est également interdit.

ART. 23. — Toute infraction à l'article 22 est passible d'une amende de cinquante à cent francs.

Le délinquant est en outre condamné à payer les frais qu'entraîne la réparation du dommage causé.

ART 24. — Le Directeur du Service des Antiquités et Arts a le droit, toutes les fois qu'il le juge utile, de faire transporter dans les musées ou autres édifices publics les antiquités découvertes ou à découvrir, à l'exception des objets mobiliers indiqués à l'article 3.

ART. 25. — Celui qui s'oppose au transport prévu à l'article 24 est passible d'une amende de cinquante à cinq cents francs.

ART. 26. — Certaines antiquités peuvent être laissées en dépôt chez les particuliers. Ceux-ci doivent les prémunir de toute détérioration, ne peuvent les déplacer sans une autorisation écrite du Directeur des Antiquités et Arts et sont tenus de les présenter à toute réquisition des agents de ce Service.

ART. 27. — Celui qui, de ce requis par les agents du Service des Antiquités et Arts, ne peut pas présenter les objets à lui confiés dans les conditions indiquées à l'article 26, est passible d'une amende de cent à mille francs, à moins qu'il ne puisse prouver que les objets lui ont été soustraits sans qu'il y ait négligence de sa part.

Le délinquant est, de plus, condamné à rembourser à l'État la valeur des objets.

## TITRE IV

### De la découverte fortuite des antiquités.

ART. 28. — Celui qui a trouvé un objet antique sur ou dans un terrain quelconque, ou bien dans les eaux tunisiennes, est tenu, sous réserves du cas où il serait bénéficiaire d'un permis de fouilles, de le remettre dans un délai de quinze jours soit à un agent du Service des Antiquités et Arts, soit aux autorités administratives les plus proches. Il lui est délivré un reçu constatant cette remise et l'objet est transmis au plus tôt au siège du Service des Antiquités et Arts, à Tunis.

ART. 29. — En cas de découverte d'un trésor de monnaies, remise en doit être faite dans un délai de cinq jours. Est estimée trésor de monnaies toute trouvaille comprenant un minimum de dix pièces.

ART. 30. — Celui qui, n'étant pas porteur d'un permis de fouilles, se conforme aux prescriptions des articles 28 ou 29, reçoit, à titre de prime, le quart des objets trouvés. Si le Directeur du Service des Antiquités et Arts estime opportun

de conserver les objets constituant ce quart, l'inventeur reçoit en argent la valeur de ces objets; si les antiquités ne sont pas partageables, l'inventeur reçoit de même en argent le quart de leur valeur. A défaut d'entente sur le partage ou l'évaluation, la solution du litige est confiée à l'un des conservateurs des musées de la Régence choisi par l'inventeur.

Art. 31. — Celui qui, ayant découvert un objet antique, n'en avise pas le Directeur du Service des Antiquités et Arts est passible d'une amende de cinquante à mille francs; en cas de découverte d'un trésor, l'amende peut être élevée à cinq mille francs.

En outre, le délinquant ne peut bénéficier des prescriptions contenues dans l'article 30 du pésent décret.

Art. 32. — L'antiquité qui a fait l'objet de la contravention prévue à l'art. 31 est saisie en quelques mains qu'elle se trouve par les agents du Service des Antiquités et Arts, par les agents de police ou la gendarmerie ou, à leur défaut, par les autorités locales.

L'objet antique saisi doit être remis ou envoyé au siège du Service des Antiquités et Arts. Au cas où il a été vendu, donné ou échangé, il ne peut pas être revendiqué par son détenteur, sauf recours de celui-ci contre l'auteur de la contravention.

Si l'objet antique ne peut pas être retrouvé, l'auteur de la contravention est condamné, en sus de l'amende prévue à l'article 31, à rembourser à l'État la valeur de l'objet antique.

## TITRE V

### Des fouilles

Art. 33. — Nul ne peut opérer de sondages, fouilles ou déblaiements à l'effet de rechercher des antiquités, même dans un terrain lui appartenant, sans une autorisation que seul le Directeur du Service des Antiquités et Arts peut accorder ou refuser.

Art. 34. — Toute demande d'autorisation est adressée au Directeur du Service des Antiquités et Arts. Elle doit contenir :

1° Les nom, prénoms, profession et domicile du requérant;

2° L'indication de la localité où le requérant se propose de faire des fouilles;

3° L'engagement du requérant de remettre à l'un des musées de la Régence tous objets qu'il viendrait à découvrir.

Elle doit être accompagnée de pièces prouvant, sans contestation possible, le consentement aux travaux projetés de tous ceux qui, soit comme propriétaires, dévolutaires, locataires, métayers, soit comme représentants de l'État, de municipalités ou de collectivités, ont la propriété, la jouissance ou la gestion des terrains que le requérant désire fouiller.

Art. 35. — Le permis de fouilles qui est détaché d'un registre à souche indique les nom, prénoms, profession et domicile de la personne qui est autorisée à pratiquer des fouilles, la localité où les fouilles peuvent être effectuées, le delai durant lequel le permis est valable.

Un permis ne peut concerner qu'une seule localité ; sa validité n'excède jamais une période de six mois; une même personne ne peut être titulaire à la fois de plus de deux permis.

Art. 36. — Tout permis de fouilles peut être à toute époque annulé par une simple lettre recommandée du Directeur du Service des Antiquités et Arts au

bénéficiaire du permis. Cette mesure est prise en particulier toutes les fois que la surveillance exercée par le bénéficiaire sur les fouilles auxquelles il a été autorisé est jugée insuffisante par le Directeur du service des Antiquités et Arts.

Art 37. — Tous les objets trouvés doivent être remis, à l'issue des fouilles, au Directeur du Service des Antiquites et Arts, sans que les fouilleurs puissent prétendre aux avantages accordés aux inventeurs par l'article 30.

En outre le titulaire du permis doit adresser au Directeur des Antiquités un rapport exposant les résultats de ses fouilles.

Art. 38. — Si une fouille est entreprise sans autorisation, ou continuée alors que l'autorisation de fouiller a été retirée dans la forme prévue à l'article 36, les objets qu'elle a produits sont saisis et confisqués au profit des musées de la Régence. L'auteur de la fouille est en outre passible d'une amende de cent à mille francs.

## TITRE VI

### De la vente des objets antiques

Art. 39. — En dehors du cas prévu à l'article 40, les objets dont il est question sous l'article 3 ne peuvent être achetés ou vendus que dans la salle de vente du musée du Bardo ou dans les boutiques déclarées conformément à l'article 42.

Art. 40. — Les objets dont il est question sous l'article 3 peuvent être vendus aux enchères :

1° Dans le cas où ils sont compris parmi les meubles d'une succession dont la licitation a été reconnue nécessaire;

2° Dans le cas de vente par autorité de justice.

Art. 41. — En dehors du cas prévu à l'article 40, il ne peut être vendu d'objets antiques que :

1° Par le musée du Bardo;

2° Par les marchands d'antiquités ayant fait ou renouvelé la déclaration prévue à l'article 42 et par les employés de ces marchands agissant au nom de ceux-ci;

3° Par les personnes ayant obtenu le certificat prévu à l'article 51.

Art. 42. — Les marchands d'antiquités déjà pourvus de magasins au moment de la promulgation du présent décret doivent, dans le mois qui suivra cette promulgation, adresser au Directeur du Service des Antiquités et Arts une déclaration sur papier libre portant la signature légalisée du commerçant et contenant :

1° Ses nom, prénoms, lieu et date de naissance, domicile;

2° La situation exacte du magasin où il exerce son commerce.

Est seule valable la déclaration faite par le commerçant qui a mis des antiquités en vente dans son magasin pendant le mois qui a précédé la promulgation du présent décret.

Art. 43. — La déclaration prévue à l'article 42 doit être renouvelée chaque année dans les dix premiers jours de décembre. En cas de non renouvellement de la déclaration, le marchand d'antiquités est considéré comme ayant définitivement renoncé à son commerce et toute déclaration qu'il ferait postérieurement ne pourrait être admise.

Art. 44. — Un marchand ne peut exercer le commerce des antiquité que dans un seul magasin.

En cas d'association, les noms des associés doivent figurer sur une même déclaration et celle-ci ne pourra concerner qu'un seul magasin.

Art. 45. — Tout changement de boutique doit être notifié par écrit au Directeur du Service des Antiquités et Arts, dans un délai d'au moins dix jours avant l'ouverture du nouveau magasin.

Art. 46. — Lorsque le commerçant qui a fait la déclaration prévue à l'article 42 veut se substituer une autre personne, il doit, dans un délai d'au moins dix jours avant la date fixée pour cette substitution, prévenir par écrit le Directeur du Service des Antiquités et Arts et lui adresser une déclaration signée de la personne qui sera substituée et conforme aux prescriptions de l'article 42.

Art. 47.— En cas de décès d'un commerçant ayant fait la déclaration, les héritiers doivent faire, dans le délai d'un mois à partir du jour du décès, une déclaration conforme aux prescriptions de l'article 42.

Faute de cette déclaration, ils sont considérés comme ayant renoncé au commerce des antiquités.

La déclaration doit être accompagnée du récépissé accordé au défunt et le commerce des antiquités ne peut être repris qu'après délivrance du nouvel accusé de réception.

Art. 48. — Tout marchand d'antiquités qui a été condamné pour infraction au présent décret ne peut valablement ni renouveler la déclaration prévue à l'article 42, ni bénéficier des dispositions prévues à l'article 46. Les héritiers du marchand d'antiquités qui a été condamné pour infraction au présent décret ne peuvent, valablement, faire la déclaration prévue à l'article 47.

Art. 49. — Tout marchand d'antiquités qui est sous le coup de poursuites ou poursuivi pour infraction au présent décret, ne peut bénéficier des dispositions de l'article 46 pendant la période qui s'étend entre la constatation de l'infraction et l'issue des poursuites.

Art. 50. — Les déclarations prévues aux articles 42, 43, 44, 45, 46, 47 donnent lieu de la part du Directeur du Service des Antiquités et Arts à des récépissés détachés d'un registre à souche; le dernier en date de ces récépissés doit être présenté par le commerçant à toute réquisition.

Il ne peut être délivré de récépissé :

1° Pour une déclaration qui ne serait pas faite dans les conditions prévues aux articles 42 et 44 ou renouvelée dans le délai prévu par les articles 43 et 47;

2° Dans les cas prévus aux articles 48, 49 et 56.

Art. 51. — Un marchand d'antiquités ne peut acheter les objets dont il est question sous l'article 3 que s'ils sont accompagnés d'un certificat délivré par le Directeur du Service des Antiquités et Arts et détaché d'un registre à souche.

Art. 52. — La délivrance du certificat a lieu dans les conditions suivantes :

1° Pour les objets importés, leur détenteur doit, en les présentant à un agent du Service des Antiquités et Arts, produire à l'appui de sa demande une pièce établissant qu'ils proviennent d'un pays autre que la Tunisie;

2° Pour les objets acquis de bonne foi antérieurement au présent décret, leur détenteur doit, dans le mois qui suivra la promulgation du présent décret, présenter les objets à un agent du Service des Antiquités et Arts et lui remettre une déclaration signée contenant une description sommaire de ces objets;

3° Pour les objets à la propriété desquels l'État a renoncé en vertu de l'article 30, leur détenteur reçoit le certificat le jour où les objets lui sont abandonnés;

4° Pour les objets achetés au musée du Bardo ou attribués à un particulier à titre d'échange par le Directeur du Service des Antiquités et Arts, le certificat est remis au moment de l'achat ou de l'échange;

5° Pour les objets achetés en vente publique dans les conditions indiquées sous l'article 44, l'acquereur qui veut se réserver la possibilité de les aliéner doit les présenter, dans le mois qui suivra la vente publique, à un agent du Service des Antiquités et Arts et produire, à l'appui de sa demande, une pièce établissant les conditions dans lesquelles l'achat a été effectué ;

6° Pour les objets achetés dans une des boutiques déclarées conformément à l'article 42, l'acquéreur qui veut les aliéner dans les conditions spécifiées à l'article 39 doit les présenter à un agent du Service des Antiquités et Arts et produire, à l'appui de sa demande, une déclaration du marchand chez qui l'achat a été effectué : cette déclaration doit comporter une description sommaire de l'objet et l'indication de la date de l'achat.

Art. 53. — Tout marchand doit tenir un registre où il inscrit jour par jour, en assignant a chacune un numéro d'ordre différent, toutes les antiquités venues en sa possession.

Ce registre doit mentionner pour chaque objet :

1° Ses dimensions, matiere, couleur, forme, décoration, état de conservation ;

2° Dans la mesure du possible, le lieu où il a été trouvé ;

3° Les nom, prénoms, profession et domicile de la personne qui a cédé l'objet au marchand ;

4° La date et le numéro du certificat délivré conformément à l'article 51 par le Directeur du Service des Antiquités et Arts.

Lorsqu'un objet est cédé par le marchand, la cession est mentionnée au registre avec indication des nom, prénoms, profession et domicile de la personne à qui l'objet a été cédé.

Les pages du registre doivent être numérotées. Avant d'être mis en usage, le registre doit être paraphé ou estampillé à chaque page par un agent du Service des Antiquités et Arts et être tenu sans blancs, lacunes, ni transports en marge. Il ne peut renfermer que l'indication d'objets antiques, à l'exclusion de tous autres objets dont le marchand ferait commerce.

Art. 54. — Le marchand d'antiquités ayant fait la déclaration prévue à l'article 42, dans le magasin duquel un objet antique est déposé ou mis en vente par une personne ayant obtenu le certificat prévu à l'article 51, doit mentionner sur le registre prévu à l'article 53 ce dépôt ou cette mise en vente ; cette mention doit comprendre les mêmes indications qui sont exigées pour les objets achetés par le marchand.

Au cas où l'objet déposé ou mis en vente dans ces conditions est vendu, cette vente doit être signalée au registre avec les nom, prénoms, qualité et domicile de l'acheteur.

Art 55 — Tout marchand d'antiquités est soumis, à son magasin, aux visites des agents du Service des Antiquités et Arts.

Le marchand ou, à son défaut, son employé est obligé à toute réquisition d'un agent du Service des Antiquités et Arts de lui présenter tous les objets passant entre ses mains et le registre prévu à l'article 53.

Art. 56. — Tout marchand d'antiquités qui refuse de se soumettre à ces prescriptions ne peut valablement ni renouveler la déclaration prévue à l'article 42, ni bénéficier des dispositions prévues à l'article 46.

Art 57. — Est réputé commerce illicite d'antiquités :

1° Celui d'objets ne rentrant pas dans les catégories prévues à l'article 3 ;

2° Celui pratiqué par quiconque ne rentre pas dans les catégories prévues à l'article 41 ;

3° Celui pratiqué dans un local qui n'aurait pas été indiqué dans la déclaration prévue à l'article 42 ;

4° Celui d'objets qui ne seraient pas inscrits dans le registre prévu à l'article 53 ou qui, y étant inscrits, n'y seraient pas accompagnés des mentions prescrites par les articles 53 ou 54.

ART. 58. — Lorsqu'un commerçant n'ayant pas fait la déclaration prévue à l'article 42 expose ou conserve dans un des locaux consacrés à son commerce, des objets antiques, il est présumé vouloir en faire commerce et comme tel tombe sous le coup des pénalités prévues à l'article 60.

ART. 59. — Tombe également sous le coup des pénalités prévues à l'article 60, le marchand ayant fait la déclaration prévue à l'article 42 qui garde des objets antiques en dehors du local qu'il a indiqué dans sa déclaration.

ART. 60. — Tout objet antique dont il est fait un commerce illicite ou qui est exposé ou conservé dans les conditions indiquées sous les articles 58 et 59 est confisqué au profit des musées de la Régence ; la saisie en est faite par les agents du Service des Antiquités et Arts, les agents de police ou la gendarmerie ou, à leur défaut, par les autorités locales. Les objets saisis sont remis ou envoyés au siège du Service des Antiquités et Arts ; ils ne peuvent pas être revendiqués par ceux qui en seraient propriétaires ou détenteurs, sauf leur recours contre les auteurs de la contravention.

ART. 61. — Le contrevenant aux dispositions des articles 57, 58 et 59 est passible d'une amende de cent à mille francs.

En cas de récidive, il peut être condamné en outre à un emprisonnement d'un à trois mois.

ART. 62. — En cas de commerce illicite d'antiquités, les propriétaires des établissements où le commerce illicite a eu lieu sont civilement responsables du fait de leurs employés, agents ou domestiques en ce qui concerne les amendes et dépens.

## TITRE VII

### De l'exportation des antiquités

ART. 63. — L'exportation des objets antiques est prohibée, à moins d'une autorisation que, seul, le Directeur du Service des Antiquités et Arts peut accorder ou refuser.

Cette autorisation ne peut être accordée que pour des objets accompagnés du certificat prévu à l'article 51.

ART. 64. — Toute personne qui désire exporter des objets antiques doit en demander l'autorisation par écrit au Directeur du Service des Antiquités et Arts. La demande doit contenir :

1° Les nom, prénoms, profession et domicile du requérant ;

2° Un inventaire et une description sommaire des objets pour l'exportation desquels l'autorisation est demandée ;

3° La date et le numéro du certificat afférent à ces objets, délivré par le Directeur du Service des Antiquités et Arts en vertu de l'article 51.

ART. 65. — Les objets mentionnés sur la demande doivent être transportés soit au siège du Service des Antiquités et Arts, à Tunis, soit au musée du Bardo, où ils sont examinés.

A la suite de cet examen, si le Directeur du Service des Antiquités et Arts estime que l'exportation des objets n'est pas préjudiciable à l'intérêt général, il

délivré, contre remise du certificat prévu à l'article 51, un permis d'exporter détaché d'un registre à souche. Ce permis est valable pour un mois à partir du jour où il a été délivré; il peut être renouvelé dans des cas exceptionnels.

Art. 66. — Le permis d'exporter est remis par l'exportateur soit au bureau des douanes, soit au bureau de poste par lequel se fait la sortie ou l'expédition. Les agents des douanes ou des postes ont le droit de vérifier si les antiquités dont l'exportation est projetée sont bien celles visées par le permis.

Art. 67. — Tout objet antique qu'on essaie d'exporter sans qu'un permis le concernant ait été remis dans les conditions prévues à l'article 66 est saisi et confisqué au profit des musées de la Régence. Si l'objet antique n'a pu être confisqué, le délinquant ou ses complices sont tenus d'en rembourser la valeur.

L'auteur du délit ou ses complices peuvent être, en outre, condamnés à une amende de cinq cents à cinq mille francs.

## TITRE VIII

### De l'exécution du présent décret.

Art. 68. — Les infractions au présent décret peuvent être constatées par tous les fonctionnaires ou agents de l'État tunisien.

Art. 69. — Les autorités locales sont tenues non seulement de signaler les infractions au présent décret, mais encore de les empêcher par leur intervention directe. Les caïds et les cheikhs sont civilement responsables des dommages causés par des infractions imputables à leur négligence.

Art. 70. — Les agents du Service des Antiquités et Arts sont considérés comme officiers de police judiciaire pour ce qui concerne l'application du présent décret.

Art. 71. — Tout procès-verbal constatant une infraction au présent décret doit être transmis au Directeur du Service des Antiquités et Arts.

Les actions relatives aux infractions au présent décret sont intentées et suivies à la diligence du Directeur du Service des Antiquités et Arts, sans préjudice des poursuites exercées d'office par le ministère public.

Art. 72. — Les sommes payées par les délinquants sont versées à la Trésorerie générale de Tunisie. Elles sont consacrées soit à entretenir les monuments historiques, soit à rembourser le Service des Antiquités et Arts des dépenses occasionnées par les poursuites exercées en application du présent décret et par la réparation des dommages causés aux édifices antiques.

Art. 73. — Toutes les dispositions de la législation actuellement en vigueur qui ne sont pas contraires à celles du présent décret sont maintenues.

## TITRE IX

### Dispositions transitoires.

Art. 74. — Dans le mois qui suivra la promulgation du présent décret, il suffira pour que la vente d'objets antiques, acquis de bonne foi antérieurement à cette promulgation, soit licite et par suite ne tombe pas sous le coup des dispositions prévues aux articles 60 et 61, qu'elle soit faite :

1° Par un commerçant qui, au moment de la promulgation du présent décret, pratiquait dans un magasin le commerce des antiquités;

2° Dans le magasin de ce commerçant qui peut être considéré comme son principal établissement.

ART. 75. — La déclaration faite dans le mois qui suivra la promulgation du présent décret sera, par exception, valable pour l'année en cours et pour l'année suivante.

ART. 76. — Le marchand d'antiquités qui a fait sa déclaration n'a le droit de vendre les objets qu'il a acquis de bonne foi antérieurement au présent décret qu'après avoir, dans les conditions prévues à l'article 52, 2°, obtenu du Directeur du Service des Antiquités et Arts un certificat les concernant et les avoir inscrits sur le registre prévu à l'article 53, mais il n'est pas tenu de mentionner les nom, prénoms, profession et domicile de la personne qui lui a cédé l'objet.

Vu pour promulgation et mise à exécution :
Tunis, le 8 janvier 1920.

*Le Ministre Résident Général de la République Française à Tunis,*
Etienne FLANDIN.

*Fouilles de Tripolitaine.*

Les fasc. I et II (réunis) de la deuxième année du *Notiziario archeologico* (Ministère des Colonies à Rome) portent le millésime de 1916, mais n'ont été distribués qu'en 1918. On y trouve, entre autres, les travaux suivants : I. Lucio Mariani, *Nécrologie de Giuliano Porro*, brillant archéologue tombé au front de l'Isonzo, le 20 août 1915, après avoir été inspecteur des antiquités en Cyrénaïque, 1913-4. — II. Ettore Ghislanzoni, *Fouilles des thermes romaines de Cyrène* (pl. I-VI). — III. Ettore Ghislanzoni, *Statue de Jupiter et inscription en l'honneur d'Hadrien et d'Antonin trouvés à Cyrène* (pl. I-III). — Pietro Romanelli, *Fouilles et découvertes à Tripoli* (pl. I-IV). — L. Aurigemma, *Inscriptions néo-puniques trouvées près du fort de Tripoli*. Le nombre et l'importance des statues découvertes recommandent ce gros fascicule à l'attention de tous les archéologues. Je crois utile de publier ici (p. 141-2) des gravures au trait des principales sculptures que ce sol si fécond en marbres nous a rendues. En voici la nomenclature succincte :

1. Cyrène. Satyre jouant de la flûte ; *Notiz.*, II, 99.
2. — — Hermès polyclétéen ; II, pl. 4.
3. — — Eros d'après Lysippe ; II, p. 43, (déja publié, *gazette*, 1918, I, p. 2).
4. — — Alexandre colossal ou Dioscure ; II, pl. 5. (*Rev. arch.*, 1916, I, p. 169).
5. — — Satyre avec panthère ; II, p. 149.
6. — — Zeus colossal ; II, pl. 3.
7-9. — — Groupes des trois Grâces, le premier sous deux aspects ; II, p. 53, 55 ; 61, 63, 67, 69.
10. — — Torse d'athlète (?) ; II, p. 26.
11. — — Torse de Dionysos ; II, p. 27.
12. Tripoli. Torse d'Apollon ; II, pl. 2.
13. Cyrène. Torse d'Hermès ; II, p. 22.
14. — — Athéna ; II, p. 81.
15. — — Hygie ; II, p. 31.
16. — — Torse d'homme ; II, p. 125.
17. Cyrène. Danseuse ; II, p. 33.
18. — — Hermès assis ; II, p. 123.
19. — — Aphrodite nue ; II, p. 59.
20. Tripoli. Apollon ; II, p. 327.

J'ajoute une très belle tête d'Athèna (II, p. 41) et une intéressante mosaïque (p. 348).

Le lion donné en vignette est à Tripoli (II, p. 271). S. R.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

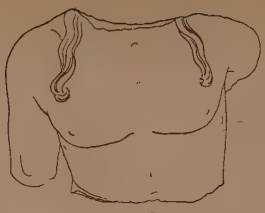

11

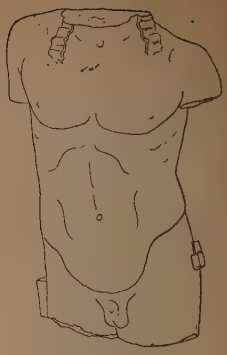

12

14

15

13

16

18

17

20

19

# BIBLIOGRAPHIE

**James Georges Frazer**. *Les origines magiques de la royauté*. Traduction par Paul Hyacinthe Loyson. Paris, Geuthner, 1920; gr. in-8, 359 p. — Traduction très lisible et parfaitement imprimée d'un ouvrage déjà célèbre, dont l'objet essentiel est de montrer l'origine magique de la royauté, sans prétendre d'ailleurs que d'autres causes n'aient pas concouru à ce résultat. Le point de départ, comme dans le *Rameau d'or*, c'est la singulière histoire du prêtre de Nemi; mais les développements où entre l'auteur ne sont pas des redites. « Je ne m'attarderai pas, écrit-il, sur un sujet bien connu de certains de mes lecteurs et j'éviterai autant que possible toute répétition de ce que j'ai déjà publié. » C'est assez dire que l'on trouvera ici toute autre chose qu'un résumé du *Rameau d'or*, tel du moins qu'il est connu en France par la traduction Stiébel-Toutain. Quelque hardies qu'elles soient, les conclusions de Sir James sur le caractère de la royauté romaine paraissent très fortement motivées. « Dans la Rome antique, les rois appartenaient à la race indigène et conquise: le titre à la royauté était transmis de par la descendance féminine; le pouvoir était conféré à l'homme qui épousait une princesse de sang après avoir établi son aptitude à l'emploi dans une lutte athlétique. De cette lutte, la cérémonie connue sous le nom de *Regifugium* était une survivance... la fuite ayant remplacé l'immolation du monarque provisoire... Ainsi... une lumière nouvelle est projetée sur les fins soit mystérieuses, soit violentes, que subirent, dit-on, un si grand nombre de monarques romains. » Inutile de dire que l'érudition *folklorique* et classique de ce livre est, comme le talent littéraire de l'auteur, de première qualité.

S. R.

**Maurice Reygasse**. *Observations sur les techniques paléolithiques du Nord Africain* (extr. du *Recueil des Notices de Constantine*, t. XLI). Constantine, Braham, 1920; in-8, 20 p., avec gravures. — On a cru que les outils en silex appelés *burins* avaient servi à la gravure de l'os et de l'ivoire. Mais ces outils sont particulièrement fréquents dans le paléolithique supérieur du Nord de l'Afrique, où l'art fait précisément défaut; il faudra donc recourir à une autre explication. C'est là un exemple des résultats utiles que fournit l'exploration des stations préhistoriques en Algérie, en Tunisie et au Maroc. — M. Reygasse

présente, sous une forme sommaire, les conclusions nouvelles auxquelles l'ont conduit une longue étude de ces stations : 1° sur le plateau de Tazbent, mélange de l'acheuléen et du moustérien, lequel est d'ailleurs très développé en Afrique et identique au moustérien français ; mais les « outils pédonculés moustériens » sont bien plus fréquents dans le paléotithique africain, et c'est à tort qu'on les a crus très postérieurs (néolithiques ou énéolithiques). Enfin, M. R. a découvert le solutréen paléotithique, encore inconnu en Afrique ; il a constaté que si l'acheuléen, en évoluant, aboutit parfois au moustérien, ailleurs « on sent l'évolution du *coup de poing* qui s'allège en conservant les caractères archaïques de la taille sur les deux faces de l'outil, pour aboutir directement au solutréen sans passer par les stades du moustérien et de l'aurignacien. » Si cela se vérifie, c'est très intéressant.

S. R.

**E. Cartailhac** (et autres). *Le professeur J.-B. Noulet*, 1802-1890. Toulouse, Douladoure, 1919 ; in 8, p. 421-483 (extr. des *Mém. de l'Acad. de Toulouse*, XI[e] série, tome VI). — Dans cette substantielle brochure, Noulet est étudié tour à tour comme professeur (E. Cartailhac), comme romaniste (J Anglade), comme botaniste (Leclerc du Sablon), comme géologue, préhistorien et directeur du Musée d'histoire naturelle (E. Cartailhac). Ce dernier chapitre est particulièrement intéressant pour l'histoire des études préhistoriques que nul, mieux que M. Cartailhac, ne pourrait écrire dans son ensemble. J'apprends ainsi que la conversion du docteur Rigollot aux idées de Boucher de Perthes avait été précédée de plusieurs années par celle de Noulet qui, en 1851, remarqua près de Venerque, au sud de Toulouse, des ossements d'animaux quaternaires en contact avec des morceaux de quartzite étrangers à la région, évidemment apportés là par l'homme. Noulet fut aussi le premier à signaler la présence du renne dans les couches alluviales du S. O., à un niveau moins ancien que celui où domine le mammouth. Son premier mémoire considérable, *Cailloux travaillés des dépôts quaternaires de Clermont et de Venerque* (1865), est, dit M. Cartailhac « un modèle à imiter, une leçon qui garde encore son autorité. » Mais il faut lire cela, et tout ce qui suit, dans cette brochure pleine de faits sur laquelle il me suffit d'appeler brièvement l'attention.

S. R.

**Léon Rey**. *Observations sur les sites préhistoriques et protohistoriques de la Macédoine* (extr. du *Bulletin de Correspondance hellénique*, t. XL, p. 257-292, avec nombreuses illustrations). — L'auteur, ancien membre de la commission archéologique attachée à l'armée d'Orient, a fait des relevés très précis et quelques fouilles qui offrent un grand intérêt pour un chapitre encore à écrire de la préhistoire hellénique. Il résulte de ses recherches (confirmant et amplifiant celles de Traeger, Wace et Tompson, 1905-1915) que la région du golfe de Salonique est particulièrement riche en stations préhistoriques où les coquillages comestibles sont très abondants. La céramique néolithique ancienne est rare, mais ressemble à celle de la Thessalie ; dans l'une et l'autre région, on

constate la succession d'un style géométrique prémycénien, avec ornementation incisée et peinte, puis de vases d'importation correspondant au *minoen tardif* d'Evans, enfin d'un style géométrique protomycénien et postmycénien. — Les sites macédoniens, dont on connait actuellement plus de 70, sont répartis par l'auteur en *toumbais* (plur. de *toumba*) et *tables*; le caractère des premiers est le peu de développement de la plateforme terminale. « Une *toumba* dont la forme est assez répandue se présente, sous un certain angle, avec l'apparence d'un cône tronqué. C'est à cette forme qu'en Macédoine ces sites doivent leur nom, par suite d'une confusion généralement faite entre eux et d'autres buttes, vraiment coniques celles-là, appelées par nous *tumuli*, buttes artificielles comme les précédentes, mais d'origine funéraire et d'époque beaucoup plus récente. » (p. 264). Ainsi — et c'est là une observation essentielle, — *toumba* est une désignation populaire, mais qui n'implique nullement le caractère funéraire des *mounds* ainsi qualifiés.

S. R.

**Eduard Hernandez-Pacheco.** *La Caverna de la Peña de Candamo, Asturias.* Madrid, Museo Nacional, 1919; in-4, 281 p., avec un résumé en français et 185 figures. — *Problemas y metodos de estudio del arte rupestre.* Madrid, 1919. (*Bol. de la Real Sociedad de Historia natural*, julio); in-8, 12 p. — Ouvrage et brochure également dignes d'attention. La caverne, récemment explorée, non loin du Nalon et de la voix ferrée d'Oviedo à S. Esteban de Pravia, est ornée de peintures étudiées depuis 1914 par l'auteur; elles se répartissent en six groupes, dont un seul voisin de l'entrée. Les figures représentées sont des cerfs, des taureaux, des bisons, des bouquetins, des chamois, des chevaux; il y a un sanglier et deux dessins de caractère anthropomorphe (?); on a aussi relevé nombre de signes et de traits groupés de signification incertaine. M. Pacheco a essayé de classer ces œuvres dans les quatre périodes ou étapes distinguées par l'abbé Breuil; les plus anciennes se rapporteraient à l'aurignacien, les autres, beaucoup plus nombreuses, au magdalénien. D'autres chapitres de l'ouvrage concernent le paléolithique inférieur de Trasquiros (entre le fleuve et le village de S. Roman), le solutréen de la petite caverne de la Peña (très intéressant), différents types d'animaux quaternaires recueillis dans les cavernes asturiennes ou représentés par l'art paléolithique, les figures humaines et anthropomorphes dans le même art et leur signification, avec cette conclusion que je trouve plausible : « Une certaine partie au moins des figures anthropomorphes paléolithiques sont des représentations d'êtres irréels et fantastiques du monde des esprits. » L'auteur insiste à ce sujet sur les survivances, tant dans l'antiquité classique qu'au moyen âge, de la conception d'êtres surnaturels plus ou moins anthropomorphes, tels que les Silènes, les Pans, les démons de la sculpture gothique, etc. Il repousse la théorie qui voit, dans les dessins anthropomorphes quaternaires, la preuve de la seule maladresse des artistes et n'admet pas non plus, du moins à titre d'explication unique, celle des hommes masqués en vue de cérémonies religieuses. — L'illustration est excellente et il faut remer-

cier particulièrement M. Pacheco d'avoir publié, à la suite de son travail, un résumé étendu et clair dans notre langue[1]. S. R.

*Mission archéologique en Arabie* (février-avril 1909 et mars-avril 1910). *El-'Ela, d'Hégra à Teima, Harrah de Tebouk*, par les RR. PP. **Jaussen et Savignac**. Paris, Geuthner, 1914-1920. — Dans le tome I[er] de cet ouvrage, paru en 1909, les auteurs ont publié les résultats d'un voyage scientifique fait à Hégra en 1907. Leur programme comportait aussi l'exploration de Teima et d'el-'Ela; mais ils furent arrêtés alors par des difficultés imprévues. En 1909 et en 1910, ils entreprirent deux expéditions nouvelles dont ce magnifique volume est le fruit. Il allait paraître en 1914, quand la guerre, chassant brutalement les savants dominicains de leur retraite, les appela sur d'autres routes au service de leur pays. Rentrés à Saint-Étienne, ils ont repris tous les travaux interrompus, et ce volume, que d'autres suivront bientôt, consacre le joyeux renouveau de l'École biblique de Jérusalem.

La première partie (p. 1 à 186) renferme l'itinéraire et l'archéologie; la seconde (p. 187 à 653) est réservée à l'épigraphie. Les planches sont réunies dans un portefeuille, à cause de leur grand nombre et pour alléger un volume déjà fort épais. Un supplément relié à part est consacré à l'ethnographie, sous le titre *Coutumes de la tribu arabe des Fuqarâ*. Le chapitre I[er] est un journal et un itinéraire des deux voyages, sur la voie ferrée de Médine, par Ma'ân, Tebouk, Madâ'in Sâlih (Hégra), Hereibeh et el-'Ela, avec une excursion d'Hégra à Teima. Le chapitre II donne la description d'el-'Ela et des monuments de cette région, en particulier des tombeaux de Hereibeh et de ces curieuses statues archaïques que les auteurs nous avaient déjà fait connaître[2]. Le chapitre III complète l'étude des monuments d'Hégra dans le tome I[er]. J'ai dit ailleurs que cette étude fut une véritable révélation[3]; grâce à ce nouveau travail, illustré comme le premier, par un grand nombre de dessins et de photographies, on pourra classer, avec ceux de Pétra, les nausolées d'Hégra dans les manuels d'archéologie orientale. Le chapitre IV, consacré à l'excursion à Teima, donne de curieux détails sur la géographie, l'archéologie et l'histoire de cette région dangereuse où le malheureux Huber a gravé son nom en 1884 (p. 128). Le chapitre V raconte une excursion dans le Harrah ou désert de Tebouk, entreprise aussi en 1909.

Dans la seconde partie, le chapitre I[er] est consacré aux nouvelles inscriptions nabatéennes (n[os] 201 *bis* à 392). Ce sont, pour la plupart, des invocations, des ex-voto et des signatures, avec des noms propres et des formules consacrées. Le n° 334, relevé sur la route de Teima, est fort curieux : il donne le nom arabe d'un roi de Lihyân, suivi d'une formule araméenne Les auteurs

1. L'impression est parfois incorrecte; ainsi il est question, p. 238, de « Doremberg et Gaglio ». L'auteur parle sans compétence de l'antiquité classique.

2. Voir Lagrange, *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1909, p. 457 suiv.; Jaussen et Savignac, *Revue biblique*, 1909, p. 578 suiv.

3. Voir *Journal asiatique*, 1910, II, p. 153.

expliquent cette anomalie par le voisinage du centre araméen de Teima, et l'analyse paléographique de ce petit texte leur livre un indice pour la chronologie tout à fait obscure des Lihyanites. Le n° 386 est une épitaphe datée (201 de Bosra = 307 de notre ère).

Le chapitre II renferme les inscriptions minéennes (n$^{os}$ 6 à 213), dont un grand nombre sont inédites, ou publiées ici d'après des relevés meilleurs qu'auparavant. Ces textes emploient un dialecte sud-sémitique apparenté à l'arabe et au sabéen, et leur paléographie se rapproche beaucoup de celle des inscriptions himyaritiques du Yémen. Leur état souvent défectueux et la connaissance encore imparfaite de leur langue soulèvent à chaque ligne des problèmes de lecture et d'interprétation qui ne sauraient être discutés ici. Dès à présent, ces nouveaux documents, édités avec un grand soin, nous font mieux connaître l'histoire, et surtout les croyances et les coutumes de cette colonie du Yémen qui émigra vers le nord à une époque inconnue, et qui disparut vers le second siècle avant notre ère. Le n° 23 paraît assurer définitivement, avec l'aide de quelques autres textes, l'identification du site d'el-'Ela et Hereibeh avec le Dedan de ces inscriptions et de la Bible.

Le chapitre III donne les inscriptions lihyanites (n$^{os}$ 35 à 384), également inédites ou en relevé meilleur. Ces textes sont rédigés aussi dans un dialecte sud-sémitique, et leurs caractères dérivent des minéens. Ces nouveaux documents soulèvent aussi des problèmes nombreux. En ce qui concerne l'histoire, ils semblent indiquer que les Lihyanites ont succédé aux Minéens dans cette région dès avant le début de notre ère et qu'ils avaient disparu avant Mahomet. Les auteurs signalent (p. x, n. 1) leur importance pour l'étude du milieu qui produisit l'islamisme.

Le chapitre IV est consacré aux graffites tamoudéens (n$^{os}$ 181 à 761). Leur alphabet, qu'on a déchiffré récemment et dont la lecture, sur certains points, prête encore à discussion, paraît dériver du lihyanite; leur langue n'est pas assez fixée, faute de textes étendus permettant d'en reconstruire la grammaire et le dictionnaire. Il faut avoir une foi robuste dans l'épigraphie pour étudier ces noms propres et ces mots isolés, dont un grand nombre ne suggèrent que de vagues rapprochements avec le dictionnaire arabe; mais en analyse rien n'est inutile, et un jour ou l'autre ces modestes documents recueillis avec soin feront leur œuvre.

Le chapitre V renferme vingt-et-un textes hébreux, grecs ou latins. La pauvreté de l'épigraphie hébraïque, même en Palestine, est un fait bien connu; celle des épigraphies classiques s'explique assez dans cette région retirée et sauvage, aux limites extrêmes des grands empires d'Orient.

Le supplément nous fait connaître les coutumes d'une grande tribu de nomades arabes installée dans une partie de la région parcourue par les explorateurs. Ce petit volume, qui se vend à part, se rattache à la partie ethnographique du tome I$^{er}$ et au livre magistral du P. Jaussen sur les coutumes des Arabes du Moab[1]. On y trouve des renseignements précis sur la vie sociale de

1. Voir *Journal des Savants*, 1909, p. 409 suiv.

la tribu et de la famille, le statut personnel, les croyances, les rites religieux et funéraires, le calendrier, l'alimentation, les noms et l'usage des espèces animales et végétales. D'excellents index orientent le lecteur dans le volume principal, et font du supplément une contribution précieuse au folk-lore et au dictionnaire arabes.

A part quelques héliographies de Dujardin, toutes les planches et figures du tome I[er] sont en simili (monuments et inscriptions) ou en gravure au trait (itinéraires, panoramas et inscriptions). Malgré les progrès de leur technique, les similis offrent deux inconvénients : la « grille » empêche d'y étudier les détails à la loupe et le papier couché qu'on emploie pour les imprimer est lourd et cassant. Dans ce volume, les auteurs ont entièrement proscrit les similis, et je crois qu'ils ont été bien inspirés. En ne conservant dans le texte que des gravures au trait, ils ont pu l'imprimer sur un papier plus souple et moins luisant. D'autre part, le nombre des planches est beaucoup plus élevé, et celles qui ne sont pas gravées au trait sont en phototypie. Ce procédé ne vaut pas l'héliogravure, mais il est beaucoup moins cher, et très supérieur au simili pour le « rendement documentaire ». Ainsi, pl. I en bas, on lit couramment, à la loupe, le nom de Tebouk sur le bâtiment de la station ferroviaire, ce qui serait impossible sur un simili à la même échelle. Parmi les vues de paysages, il y a de petits chefs-d'œuvre; ainsi les planches VI, XI, XIII, XXII, XXV et XXVII. Aucune description, fût-elle d'un Taine ou d'un Renan, ne serait capable de nous plonger à ce point au sein de cette nature étrange et toute en contrastes, qui tient du ciel et de l'enfer, où la volupté de l'air s'unit à l'horrible âpreté des formes, où la douceur du soir succède brusquement à l'accablante ardeur du jour, et qui fait si bien comprendre l'âme arabe. Les planches d'inscriptions, qui reproduisent des clichés directs, des estampages et des dessins au trait, témoignent aussi de l'habileté technique des explorateurs. L'auteur de ces lignes, qui les vit à l'œuvre en 1914 à Jérusalem, où ils furent ses fidèles collaborateurs, n'attendait pas moins de leur courage et de leur adresse. Mais c'est autre chose de travailler dans le désert, en butte aux embûches de la nature et des hommes, et d'en rapporter sans avaries des matériaux aussi délicats. En nous donnant ce beau volume, les professeurs de l'Ecole biblique de Saint-Étienne ont bien mérité de la science, de la France et des sociétés savantes qui leur ont confié l'exploration de l'Arabie.

MAX VAN BERCHEM.

**Sir E. A. Wallis Budge**, Keeper of the Egyptian and Assyrian Antiquities, British Museum. *An Egyptian Hieroglyphic Dictionary*. London, John Murray, 1920. — This is a single volume of cliv + 1356 pages, measuring 0.275 × 0.185 and printed in double column. The words are transliterated and are in alphabetical order. Each word has (*a*) its transliteration, in Roman type, (*b*) its true form, in hieroglyphic type, with any variant spellings there may be, (*c*) its meaning in English, and (*d*) its cognate forms (if any) in Coptic, Hebrew, etc. If the word is common, no reference is given; but for rare words and rare variants there are references to the texts where they occur. This

occupies pages 1 to 915, and is followed by the names of the kings in chronological order, pages 917 to 946, and geographical names in alphabetical order, pages 947 to 1065. Then come three indices in English : to the meanings of the words, to the kings' names, to the geographical names, pages 1067 to 1278. These are followed by indices to the Coptic, Greek, Persian, Sumerian, Assyrian, Hebrew, Syriac, Arabic, Ethiopic and Amharic words and names quoted in the dictionary. The volume ends, pages 1315 to 1356, with a classified list of the 3000 different hieroglyphic characters in Messrs. Harrisons' fount of type. This type is used throughout the dictionary, and is admirably clear, as the figures are in outline, but it is not so handsome as the solid figures in Messrs. Longmans' fount of type (which was designed by Bonomi) or in the fount of type belonging to the Imprimerie Nationale.

The preliminary matter contains a list of over 200 works cited in the dictionary, together with the abbreviations used in citing them, and a list of nearly 200 other works that were consulted; also tables of hieroglyphics and of alphabets and syllabaries; an introduction of 70 pages; and a dedication to the memory of Birch, the predecessor of Budge at the Museum.

The introduction describes the landmarks in Egyptian lexicography-Young's *Vocabulary* published in 1819 in his article on Egypt in the *Encyclopaedia Britannica*, Champollion's *Dictionnaire* published (posthumously) in 1842, Birch's *Dictionary* in 1867, Brugsch's *Woerterbuch* in 1867-68 with supplement in 1880-82, Pierret's *Vocabulaire* in 1875 with supplement in 1879-80, Levi's *Vocabolario* in 1887-94, and Hageman's *Lexique* in 1896. This brings the author to his own dictionary. By 1908 he had written more than 300.000 slips, each containing a word, its meaning, a reference to the passage where it occurred, and (in many cases) the context. He then reduced them to about 150.000 by destroying every one that had a reference which was not indispensable. And then in 1913 he reduced the number to about 28.500 by omitting all the contexts and nearly all his comments. The work thus came down to a size that made its publication possible, but the cost of printing seemed prohibitive even then, and the cost had more than doubled before the printing was completed. However, an old friend generously gave whatever money was required, and the printing went on steadily in spite of al, the difficulties arising from the War.

One may note that, while this work was going through the press, the author found time to write two solid volumes (*By Nile and Tigris*, 1920) about his travels in Egypt and Mesopotamia and the things that he acquired there for the Museum. Yet in these years of War his official duties were so anxious and exacting that he was often at his post all night.

C. T.

**Maurice Brillant.** *Les mystères d'Éleusis*. Paris, Renaissance du Livre, 1920; in-8, 192 p. — En lisant ce petit livre, qui témoigne de l'intérêt éveillé aujourd'hui par la question des mystères d'Éleusis, je me suis dit une fois de plus qu'il faudrait posséder un recueil de textes sur *tous* les mystères, classés,

commentés et traduits, qui permît aux curieux comme aux savants d'éviter les redites et les laborieux recours aux auteurs originaux. Je regrette infiniment de n'avoir pas le temps de composer ce recueil; mais celui qui le mènerait à bonne fin serait récompensé par la certitude d'avoir produit une œuvre définitive. M. Maurice Brillant est connu par de très bons mémoires sur les antiquités grecques; son nouvel ouvrage atteste à chaque page son information exacte et sa compétence. Il s'est bien gardé de donner un simple résumé du livre de M. Foucart; à la différence de ce savant, il connaît les œuvres des ethnographes et *comparatistes* anglais; il leur fait une large place et les apprécie avec équité. Mais son exposé est comme dominé par une conviction personnelle très nette : le culte des mystères est, au point de vue religieux, assez pauvre; la religion d'Éleusis est restée ce qu'elle a été dès le début, une magie, c'est-à-dire un renversement de l'idée religieuse (p. 176); on n'aurait même pas dû songer à admettre l'influence des mystères d'Éleusis sur le christianisme (p. 179), bien que « d'autres mystères plus jeunes ou, mieux, rajeunis et peut-être plus philosophiques, ceux de Mithra par exemple, seraient invoqués avec moins d'invraisemblance ». Dans un appendice, l'auteur s'occupe du livre récent de M. Loisy, publié pendant que s'achevait l'impression du sien. Mais, dans cette critique, je trouve quelque confusion entre les mystères *in genere* et ceux d'Éleusis; seule, la phrase finale introduit le correctif nécessaire : « J'ajoute que M. Loisy ne s'est point servi spécialement des mystères d'Éleusis — puisque c'est la question qui nous a occupés — et qu'il aurait plus volontiers, je crois, recours à d'autres mystères. » Tout est là, c'est la question essentielle. Les mystères *officiels* d'Éleusis et, en général, ceux qui font figure d'institutions reconnues, ont dû, comme tout ce qui est officiel et *established* suivant l'expression anglaise, rester stériles. Il n'en est pas de même des petits mystères des petites Églises, analogues sans doute dans leur ensemble à ceux d'Eleusis, mais non fossilisés comme eux, vivifiés tant par la piété populaire que par le désir intense du salut et le sentiment du péché (*tabous* violés). De même que le français et l'italien ne dérivent pas de la langue de Cicéron et de Sénèque, mais de celle de leurs esclaves, la religion de la plupart des Français et des Italiens ne dérive pas de celle de Cicéron et de Sénèque — même initiés aux mystères officiels qui exerçaient aussi leur attrait sur les empereurs — mais de la religion à moitié clandestine de leurs esclaves orientaux. De ces mystères non officiels, il y a trace, tant dans l'Ancien Testament (Isaïe, 66, 17) que dans les textes attiques relatifs aux thiases. A cette religion de mystères obscurs se rattache le christianisme; alors même que nous n'aurions aucun indice pour rendre cette hypothèse vraisemblable, il faudrait y recourir pour établir, en dehors de toute intervention transcendante, la continuité des faits religieux[1].

S. R.

---

1. De même, après le triomphe du christianisme, le vieux fonds populaire est seul resté fécond; c'est de là que sont sortis tous les *revivals*, y compris le franciscanisme; les grandes Académies ecclésiastiques ont été aussi impuissantes à propager la vie que le sont des Musées d'histoire naturelle.

**Rendel Harris et Alphonse Mingana**. *The odes and psalms of Solomon.* Manchester, University Press, 1920; 2 vol. de 464 et XI p., avec 112 planches. — Le premier de ces beaux volumes contient les facsimilés (avec transcriptions) des *Odes* et des *Psaumes* de Salomon ; le second est consacré entièrement à l'étude et à la traduction de ces textes. Une introduction très considérable nous fait connaître les opinions actuelles du premier éditeur des *Odes*, M. Rendel Harris. Ce n'est pas un ouvrage juif interpolé par des chrétiens ; ce n'est pas un ouvrage gnostique, valentinien ou montaniste ; ce n'est pas non plus un rituel baptismal. C'est une composition chrétienne homogène, que connaissaient déjà saint Ignace et l'auteur de l'épître à Barnabé ; c'est l'œuvre d'un chrétien d'Antioche au premier siècle, écrite non en grec, mais en syriaque. Souvent c'est le Christ qui parle lui-même, après un prologue de l'auteur et avant une doxologie. La christologie du poète est incomplètement orthodoxe plutôt qu'hérétique, sauf en ce qui touche la doctrine du saint Esprit, subordonnée au Fils. La doctrine paulinienne du rachat des péchés est ignorée, mais « l'auteur est bien informé des détails de la Passion, là surtout où ces détails sont accompagnés d'une correspondance prophétique » (*sic*, p. 84). Il est très influencé par la littérature sapientiale (pseudo-salomonienne) ; il a fait un très grand usage du Psaume XXII [1]. Tout cela ne fait que rendre plus étrange l'insertion temporaire, mais très ancienne, de cette suite d'odes dans le canon de l'Ancien Testament ; les chrétiens des premiers siècles étaient bien dépourvus de critique, à moins que la nôtre ne s'obstine dans une fausse voie et recule, au risque de tomber dans l'invraisemblable, devant de graves conclusions. — Ces quelques indications doivent suffire ici ; mais il est indispensable d'ajouter que l'introduction et les notes sont remplies des rapprochements les plus curieux et que toute étude de ces *Odes* devenues si fameuses — et restées, malgré tant d'efforts, si obscures — devra prendre désormais comme point de départ l'ouvrage que nous annonçons. S. R.

**Camille Jullian**. *Histoire de la Gaule romaine.* Tomes V et VI. Paris, Hachette, 1920 ; 381 et 558 p. — Deux volumes à la fois, et quels volumes ! Tout l'état de la Gaule romaine, religieux, moral, matériel, exposé avec cette maîtrise du grand érudit qui, possédant entièrement sa matière, la façonne en artiste, semble n'en plus sentir le fardeau ; *mens agitat molem* ! Il n'est pas un chapitre où le plus expert n'ait beaucoup à retenir et qui, chez le plus somnolent, ne doive éveiller le beau désir de savoir. Mais comme j'écris surtout pour des archéologues, je veux leur signaler spécialement, parmi tant de choses vues à la fois de près et de haut, ce qui concerne les différentes branches de l'art gallo-romain (t. V, p. 33-78, 216-308 ; t. VI, p. 166-232). Il était impossible, sans reculer devant le détail, de le dominer avec plus d'aisance, d'offrir des tableaux plus nets et dont l'image se grave plus fortement dans l'esprit. Est-ce à dire

1. Longtemps avant Justin ; ainsi tombe l'opinion de ceux qui attribuent à ce rhéteur la « découverte » du caractère messianique et christologique de ce morceau dont nos Évangiles n'ont pas l'air de faire état.

que je n'aie point d'objections à faire? Loin de là! T. VI, p. 169, je proteste contre cette note, concernant l'Aphrodite de Fréjus : « La provenance de Fréjus n'est point certaine. » Cette provenance est une bourde qui n'est pas plus ancienne que 1811; j'ai démontré, ce qui s'appelle démontrer, que cette statue vient de Naples. Et pourquoi ceci : « L'athlète de Vaison traduit, *dit-on*, du Diadumène de Polyclète. » Mais c'est sûr, absolument sûr... depuis Friederichs. *Ibid.*, p. 170, n. 1, *la* Niobide en marbre de Soissons n'existe pas; c'est *un* Niobide avec son pédagogue. La Junon de Vienne n'a rien de commun avec le style de Phidias; elle dérive, par plus d'un intermédiaire, de Polyclète. Et je pourrais aussi, une fois de plus, supplier l'auteur d'ouvrir les yeux sur le vrai caractère des reliefs de Mavilly, au lieu de s'en laisser imposer par les imaginations baroques de Bulliot (VI, p. 161 et ailleurs). Mais que font ces taches-là, y en eût-il douze douzaines, lorsque tout, dans ce grand ensemble, force l'admiration?

S. R.

**G. Poisson** *Un dieu de l'unité italo-celtique* (extrait de *Pro Alesia*, t. V.). — Hypothèse intéressante. Mars, autrefois dieu lumineux ou solaire, aurait le même nom que le *Smer* gaulois qu'on retrouve dans *Admerius*, *Atusmerius*, *Smertullos*, *Rosmerta*. « Il semble donc qu'un dieu *Mars-Smertos*, dieu solaire et lumineux, ait été commun aux ancêtres des Celtes et des Italiens quand ils avaient une même civilisation; qu'il ait été, par conséquent, un dieu de l'unité italo-celtique. » Chez les Romains, ce dieu évolua sous l'influence d'une assimilation superficielle à l'Arès grec; chez les Celtes, il aurait pris des caractères qui ont permis aux Romains de l'identifier à Mercure, sans pourtant perdre les principaux traits d'une divinité solaire. « C'est certainement lui qu'il faut reconnaître dans les monuments du Cavalier à l'Anguipède, particulièrement nombreux sur le territoire des Trévères. » Il me semble que l'adverbe *certainement* est un peu vif.

S. R.

**Antonios D. Kéramopoullos** *Thébaïka*. In-4, 503 pages, avec une carte et 212 gravures dans le texte. [Extrait du *Bulletin archéologique d'Athènes*, 1917]. — De 1904 à 1910, M. Kéramopoullos était Éphore des antiquités de Béotie, Eubée et Phocide. En cette qualité, il eut l'occasion de faire à Thèbes et aux alentours de la ville des recherches archéologiques et topographiques qui, d'abord exposées dans différents articles des *Praktika*, de l'*Ephéméris archéologique*, du *Bulletin de Correspondance hellénique*, des *Athenische Mittheilungen*, ont fini par donner naissance à ce gros livre, tout rempli de faits et d'observations utiles.

Le volume est divisé en deux parties : I. Fouilles; II. Topographie.

I. — Les fouilles ont porté sur les couches prémycéniennes rencontrées en creusant les fondations du Musée, sur les murs d'enceinte et les portes de la Cadmée, sur le temple d'Apollon Isménios, sur deux hauteurs appelées Kastellia, à proximité de ce temple, sur un nombre assez considérable de tombeaux répartis dans l'intérieur ou en dehors de l'enceinte antique.

Notons les résultats les plus intéressants de cette enquête. Une des portes de

la Cadmée (Ἠλέκτραι Πύλαι) a été remise au jour, flanquée de chaque côté d'une grosse tour, avec son appareil régulier de grandes pierres. Le plan de la cella du temple d'Apollon a pu être reconstitué et l'on a retrouvé un chapiteau d'ordre dorique avec une inscription en lettres du IVe siècle. L'édifice a dû être construit vers 383, époque de prospérité et de paix pour la ville, ou après 371; on a constaté aussi la présence d'un temple plus ancien, du VIe siècle, connu d'Hérodote et de Sophocle; enfin, antérieurement à cette date, existait un sanctuaire primitif, construit en bois et en terre cuite, où l'on a recueilli des offrandes en céramique de style mycénien, géométrique et protocorinthien, et qui fut incendié à une époque fort ancienne, probablement vers la fin du VIIIe siècle.

La plupart des tombeaux sont de l'époque mycénienne et contiennent le mobilier usuel : cuves d'argile pour le mort; vases à décor curviligne, dont quelques-uns de style crétois, armes de bronze, petites idoles de terre cuite, pierres gravées, bijoux et pâtes de verre; l'architecture des chambres avec dromos à l'entrée est conforme au type connu. Chaque tombe est soigneusement décrite par M. Kéramopoullos. Plusieurs sépultures appartiennent à l'âge grec, comme en font foi les figurines de Déesses qu'on y a recueillies. Une stèle peinte, représentant une femme debout, constitue pour cette période un document de haut intérêt. Enfin quelques tombeaux chrétiens et une catacombe, comprenant deux chambres reliées par un étroit couloir, nous conduisent jusqu'à l'époque impériale; sur un des murs subsistent les traces d'une fresque figurant le Christ barbu et nimbé.

II. — Dans la seconde partie, l'auteur examine les ouvrages des voyageurs modernes qui ont traité de la topographie de Thèbes et des problèmes qu'elle soulève. La base de nos informations pour l'antiquité est le chapitre de Pausanias dans les Βοιωτικά, où l'auteur indique lui-même, en plusieurs passages qu'il a visité la ville. C'est ce texte qu'il importe d'abord de contrôler à la lumière des documents récents. On sait combien Pausanias a été vivement attaqué et dénigré par beaucoup d'archéologues, à cause de ses inexactitudes. M. Kéramopoullos ne se range pas dans ce camp et ses conclusions sont loin d'être défavorables au Périégète.

Mais la Thèbes que vit Pausanias n'était pas la Thèbes ancienne et classique, celle qui fut détruite par Alexandre en 336. Celle-ci nous la connaissons par Arrien, résumant l'ouvrage de Ptolémée. Par Xénophon nous sommes renseignés sur la Thèbes de 382, quand le général Spartiate Phoibidas s'empara de la Cadmée. Nous remontons encore plus haut avec Hérodote qui nous conduit jusqu'aux Guerres médiques et même à l'âge antérieur.

Reprenant le texte de Pausanias, l'auteur examine alors la série des monuments mentionnés et il constate sur les lieux que les remarques du voyageur grec sont pour la plupart conformes à la réalité. Pénétrant dans la citadelle, il suit la description des Βοιωτικά dans tous les détails et y retrouve les sites et édifices principaux. C'est dans ce chapitre que se place la mention de la découverte la plus importante qu'on doive aux fouilles : sur l'emplacement du palais de Cadmos, encore marqué par les traces de l'incendie, on a retrouvé

les restes d'une fresque peinte, qui ont permis de reconstituer une belle figure de femme drapée, du plus pur style crétois, tenant d'une main une œnochoé et de l'autre une fleur, œuvre toute pareille à celles qu'ont fait connaître les célèbres trouvailles de Cnossos et de Tirynthe : il est probable que, là aussi, la composition comprenait une procession de femmes dans une cérémonie religieuse.

Pour achever la réhabilitation de Pausanias, l'auteur a eu l'heureuse idée de confronter son livre avec les œuvres des poètes du v^e^ siècle av. J.-C. qui, beaucoup mieux que le voyageur du II^e^ siècle après notre ère, avaient pu visiter l'ancienne Thèbes. C'est là une des parties les plus intéressantes de cette étude. D'après l'analyse des passages de Pindare, d'Eschyle, de Sophocle, d'Euripide, qui ont trait à la cité béotienne, on constate que ces poètes ont dû en user assez librement avec la réalité et qu'on ne peut pas les opposer à Pausanias pour le convaincre de négligence. Sophocle, en particulier, n'a sans doute jamais vu Thèbes. Eschyle et Euripide semblent avoir été des visiteurs plus exacts.

Une étude sur les Sept Portes de la Cadmée, sur les noms qui les désignaient, sur les portes du mur d'enceinte de la ville, termine le volume.

Tel qu'il est, avec ses descriptions consciencieuses, ses méthodiques et claires discussions, avec sa riche illustration, le livre de M. Kéramopoullos est un excellent travail qui représente de longues années de recherches.

E. Pottier.

**Sir William Ramsay.** *Studies in the Roman Province Galatia. I. Th. Homanadeis and the Homanadensian War.* — This treatise of 55 pages of 500 words apiece is included in a number of the *Journal of Roman Studies* which bears the date 1917, but did not come out until March 1920. (This system of misdating publications has been rendered necessary by the War, but some years hence it may cause violent disputes over the priority of various authors' publications ) The arrangement is : 1. the causes and method of the war; 2. its date and duration; 3. the organisation of the Roman forces; 4. the geographical conditions ; 5. the progress of the war, and the troops engaged; 6. the military operations ; 7. the conclusion of the war; 8. the name of the people and the township ; 9. the administration of Syrian internal affairs during the war; 10. the career of Quirinius. There are also three appendices : I. the Homanadeis in the Byzantine lists; ii. Pliny's description of the Isaurican country ; iii. the Homanadeis at the council of Nicaea.

Ramsay writes discursively, saying things that sometimes are irrelevant, but are always interesting. He knows the country very well indeed, and his writing makes a pleasant variation from the work of authors whose knowledge is limited to books. Thus, for example, he says « The situation of the Homanadeis is described by Strabo, xii. 6. 5, in a sentence which is obscure topographically to the ordinary reader, but which is clear and convincing to those who have seen the localities..... It was essentially obscure to me till 1909, when I had the opportunity of visiting lake Trogitis and traversing the Aulon

or cañon from it to the plain of Konia. Yet I had been learning by hearsay and reading much about the lake, and had seen the neighbouring regions north and east..... The use of this name Aulon in Strabo and elsewhere is clear and definite It indicates a passage which is open at each end : it does not describe a mountain glen which is closed at one end by the higher ground and opens into a lower ground : these funnels are the most characteristic feature of the valley of Trogitis ».

But, while Ramsay has unrivalled knowledge of these districts and their history, his mode of reasoning does not inspire confidence. He keeps on saying « it is quite probable that », etc. « it is a reasonable and natural supposition that », etc., « a similar reason must be supposed in the case of » etc., « the analogy suggests the possibility that », etc. « if this guess be correct », and so on. This is all very well ; but the mischief is that, while he announces a thing on one page as a possibility or a probability, a supposition or a guess, he will treat it on another page as an established fact.

Ramsay gives an earlier date than Mommsen's for the Homanadensian war. Speaking from personal knowlédge, he says that Mommsen was not so sure about it after the discovery of the milestones on the Viae Sebastae. These milestones date from 6 B. C.. and Ramsay says « The supposition that the Viae Sebastae might be built before the war (which would be necessary according to Mommsen's chronology) must be dismissed. In that situation partly among the Pisidian mountains, partly in the plain under and exposed to the mountain tribes, those roads could not be safe until the ehemy was conquered and the dangerous tribes of Taurus generally were completely pacified ». If we applied such reasoning to the north-west frontier of India, we should have to alter the dates of several recent wars. The sequence usually is this. The tribes are quiet for some years, a road is built, the traffic tempts the tribes to raid the road, and then an expedition is sent up to crush the tribes. This may have happened also with the Homanadeis. Ramsay admits that the war cannot possibly have been earlier than 12 B. C., yet he says that the *casus belli* arose in 25 B. C. He tries to explain the interval by saying that the Romans could not spare forces for this war till 12 B. C. It seems much more likely that this obsolete *casus belli* had been allowed to lapse, and that the actual *casus belli* was some new fact, such as a raid upon the road.

His date for the war (12-6 B. C.) is the basis of all the constructive portion of his treatise. He says that « the war was fought under the command of the governor of Syria, because there alone in the East existed an army available for this purpose ». There is no doubt that Quirinius commanded in this war, and that he was governor of Syria, but he was governor in 6. A. D. not 6 B. C. However, the Tiburtine fragment shows that somebody governed Syria twice. Ramsay adopts the view that this refers to Quirinius, not to Saturninus, and then (on the strength of his date for the war) he puts the first goverment of Quirinius between 12 and 6 B. C. He says « it must then be assumed as certain that Quirinius governed the province Syria at least 10-8 B. C. and probably 11-7 B. C. » But this assumption brings him up against the very

awkward fact that Titius and his successor Saturninus governed the province Syria in those years. To meet this difficulty, he suggests that Quirinius may have been governing Syria concurrently with them This is not an impossibility; but there is not a scrap of evidence to support it, and against it there is the negative evidence of Josephus, who mentions Titius and Saturninus as successive governors and does not mention Quirinius as governing concurrently with either of them.

It really is unwise for anyone to speak so confidently about Quirinius. The governors of Syria struck coins at Antioch with their names and dates : for example, there are coins with the name of Varus and the dates 25 and 26 and 27 of the era of Actium, that is, 6 Sept. 7. B. C. to 6 Sept. 4 B. C. Any day a lucky find of coins may complete the series and give the dates of all the governors of Syria ; and then it will be awkward for people who have dogmatically misdated them.

Quirinius is mentioned also in the Caristanius inscriptions. These were found at Colonia Caesarea (the Pisidian Antioch) and they both mention Caristanius as deputy for Quirinius in the office of duumvir. Ramsay remarks that they « name him, not as general in command of the war, but merely as duumvir of Colonia Caesarea, an office which arose out of his position of commander-in-chief. » He does not explain how this municipal office arose out of this military command. On another page he says « In passing it may be noted that Colonia Caesarea was in the habit of seeking prominent persons as honorary magistrates », and he gives a list of prominent persons appointed to such magistracies. Quirinius was for many years a very prominent person. Why therefore drag in his command in that particular campaign?

With many such guesses and conjectures Ramsay ends by giving a tolerably complete biography of Quinirius, who is of especial interest to him as being mentioned by Saint Luke. In his pleasantly discursive way he says that one of his conjectures was stated in a letter of July 1914, « but the War interrupted such theorizing ». So the War did some good, after all.

CECIL TORR.

**Heribert Reinert**, Lieutnant D. R. *Eine Römersiedlung vor Verdun*, herausgegeben im Auftrage des A. O. K. 5. In-8, 33 pages, avec 17 planches et 5 figures dans le texte. Munich, F. Bruckmann, 1918. — Le hasard de travaux militaires, exécutés par les formations allemandes cantonnées à Senon, au printemps de 1917, amena la découverte des ruines d'un établissement gallo-romain et d'un fortin, déjà exploré par Liénard au siècle dernier.

Les monuments sculptés et les objets recueillis au cours des fouilles pratiquées par les Allemands ont été déposés au Musée archéologique de Metz.

Les ruines de la station s'étendent sur un espace d'environ 400 mètres, dont la majeure partie reste encore à explorer. Vers le nord et l'ouest, on trouve, à fleur de sol, les restes de maisons de plan très simple, rappelant le type des demeures rustiques bâties en poutres et clayonnage. De place en place, le sol est parsemé de petites excavations remplies de terre calcinée, mêlée de

charbons, d'os et de débris de poterie, que l'on doit considérer pour la plupart comme d'anciens foyers de cuisine. A l'intérieur de la ville, les fouilles ont porté sur l'emplacement de deux bâtiments publics, situés, sans doute, aux abords du forum. La façade de la première de ces constructions, orientée au nord, est percée de deux portes de 2m,50 d'ouverture. Un mur intérieur la divise en deux pièces communiquant par une baie large de 1m,35. Sur toute la surface de la bâtisse, on retrouve effondrées les pierres de petit appareil de la muraille et les restes carbonisés de la toiture. Aux abords immédiats de la construction, dans la direction du couchant, existent les ruines d'un petit édifice semi-circulaire, ayant appartenu probablement à l'un des bancs qui garnissaient la place publique de la ville. Les thermes sont situés à 50 mètres du premier établissement, vers le nord. Ils se composent essentiellement d'une grande piscine à eau froide, séparée des salles du bain chaud par une pièce de destination inconnue. La décoration semble en avoir été particulièrement soignée. On doit s'attendre à de nouvelles découvertes de monuments publics sur cet emplacement ; les reliefs de Diane et de Vulcain, recueillis dans le voisinage, permettent de croire à l'existence toute proche d'un sacellum.

Les monnaies trouvées pendant les fouilles comprennent toutes les séries de l'Empire romain. Les plus nombreuses appartiennent aux règnes des Antonins et de Constantin. Quelques monnaies celtiques furent également ramassées dans les décombres. L'établissement gallo-romain de Senon paraît donc avoir été occupé pendant les trois premiers siècles de l'Empire, et sans interruption. Il succéda peut-être à une bourgade celtique, placée comme lui au croisement des routes venant du nord et du grand chemin de Reims à Metz. Après la conquête romaine, la région jouit d'une longue période de paix et de tranquillité qui ne paraît avoir été troublée que par les invasions du dernier quart du IIIe siècle. En 260, les Germains pénètrent jusqu'à la Moselle (trésor de monnaies d'Arracy). Le pays tout entier se couvre de fortifications destinées à servir de refuge aux populations et assurer les communications et la sécurité des grandes routes. Les principales de ces défenses ont été retrouvées à Côte-Saint-Germain près de Dun, au Châtelet près de Bréhéville et à Romagne-sous-les-Côtes. Le fortin de Senon assurait la protection du carrefour des routes et du municipe qui s'étendait à ses pieds.

Le castrum romain est situé à l'ouest de l'agglomération, au sommet d'une petite éminence dont les pentes retombent vers un étang. Il affecte la forme d'un carré irrégulier de 50 mètres de côté, dont les murs se dressent encore à une hauteur moyenne de 1 mètre au-dessus du soubassement. Celui-ci se compose de dalles sculptées empruntées aux monuments funéraires du cimetière de l'établissement et de débris architecturaux provenant des monuments détruits. Au-dessus s'élève une muraille de 1m,30 d'épaisseur, montrant un noyau central de moellons baignant dans le mortier, contenu par un parement de petit appareil soigneusement assemblé par un enduit coloré en rouge. Il ne reste plus aucune trace de la porte qui paraissait devoir être placée au milieu de la face septentrionale. Les sondages opérés sur son emplacement ne permettent pas de conclure à l'existence de deux tours de défense de chaque côté de cette

entrée. Un chemin de ronde réunissait entre elles les tours placées aux angles de la construction. L'intérieur du fortin reste entièrement à explorer.

Les monnaies les plus anciennes recueillies dans ces ruines sont contemporaines de l'empire gaulois. Il en résulte que ce castrum est de quelques dizaines d'années plus ancien que les fortins de Neumagen, Bitburg et Junkerath, sur la route de Trèves, et que les empereurs gaulois ont pris les premiers les mesures les plus efficaces pour enrayer les progrès de l'invasion des bandes germaniques. On ne saurait considérer l'ensemble de ces constructions comme l'œuvre de cités ou des particuliers. Elles répondent à une politique centrale de défense contre le péril de plus en plus menaçant venu d'au-delà du Rhin.

Les destinées du fortin de Senon furent très brèves. Un incendie le détruisit au cours des luttes qui ensanglantèrent le pays dans les dernières années du IIIe siècle. Sous Constantin, il n'existe déjà plus.

RAYMOND LANTIER.

**A. Rostagni** *Ibis*. Florence, Le Monnier, 1920. In-8, 123 p. — Livre très remarquable d'un philologue original : en voici les conclusions. L'*Ibis* d'Ovide, dirigé contre un inconnu qui aurait voulu faire transformer en exil la relégation qui avait frappé le poète, est presque une traduction de l'*Ibis* attribué à Callimaque et n'a rien à voir (malgré deux vers interpolés) avec l'oiseau égyptien de ce nom. Mais l'*Ibis* grec faisait mention d'événements postérieurs à la mort du poète alexandrin : ce n'est qu'une imitation de Callimaque. Les scolies latines de l'*Ibis*, que les Allemands ont traitées à tort de *Schwindelscholien*, remontent, au contraire, à une très bonne source : ce sont des traductions, d'ailleurs fort inintelligentes (Ve siècle), des scolies de l'*Ibis* grec; elles ont été grossièrement interpolées au XIIIe siècle. On trouve dans ces scolies des citations nombreuses des Αἴτια de Callimaque, que l'on peut restituer malgré les déformations que les noms propres ont subies. C'est toute une mine presque abandonnée qui nous est ainsi rendue. Je constate avec plaisir que l'auteur adopte mon sentiment que les fragments d'Apuleius grammairien ne sont pas des faux de Cœlius Rhodiginus, mais que cet écrit du XIVe siècle a pour source principale des scolies d'Ovide, entre autres celles de l'*Ibis* (p. 23; cf. *Rev. Phil.*, 1906, p. 273-85). Du reste, Apuleius lui-même (p. 136, Mai) cite un commentaire d'Ovide : *Auctoribus Callimacho, Porphyrio, Nasone, eiusque interprete.*

S. R.

**G. Poisson.** *Les monuments du Cavalier à l'Anguipède en Auvergne*. Clermont-Ferrand, 1920; in-8, 35 p. (extr. du *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*). — Quoique souvent traité, le sujet de Cavalier et de l'Anguipède est encore assez obscur pour qu'un nouveau mémoire bien informé ne soit pas chose superflue. M. Poisson prend pour point de départ deux monuments de cette série découverts en Auvergne et passe en revue les sculptures similaires où figurent des dieux cavaliers. Avec raison il repousse toute explication historique; suivant lui, le groupe dont il s'agit est, surtout au IIIe siècle, une preuve de l'extension en Gaule du monothéisme solaire. Le soleil, vainqueur des ténèbres

est représenté par un Jupiter solaire dont la nature est parfois précisée par la roue qu'il tient. En Gaule, cette extension du culte solaire n'était qu'une renaissance de la religion de l'âge du bronze (Déchelette), qui a laissé également des traces dans les légendes de Lohengrin, le chevalier au cygne, et de Siegfried, le cavalier opposé au dragon. Rien de tout cela, suivant l'auteur, n'est germanique (mais que faire alors du texte de César, *B. G.*, VI, 21, où le culte du Soleil, de la Lune et du feu est expressément attribué aux Germains ?) — Je n'admets pas que Persée ait eu pour monture Pégase (p. 14 et ailleurs), mais M. P. ne pouvait pas savoir pourquoi les modernes ont fait erreur sur ce point. P. 23, on ne peut pas dire que l'auteur des *Nautae* est « attribué » à l'époque de Tibère, puisque cela est certain P. 24, le dieu gaulois *Lugus* reste à découvrir en Gaule ; il est irlandais. — La bibliographie, bien choisie, n'est pas envahissante ; ajouter Ad. Reinach, *Le Klapperstein*, Mulhouse, 1914[1].

S. R.

**B. Marque**. *Usercodunum* (Uzerche-Fort) Tulle, Juglard, 1919; in-8, 19 p. — Conférence faite à Uzerche le 25 septembre 1919 par un partisan de l'identification d'Uxellodunum à Uzerches, dont le site avait paru à Walckenaer s'accorder avec la description des *Commentaires*. « Notre savant compatriote, M. Robert de Lasteyrie, a bien voulu reconnaître que sa croyance à la thèse Issolu-Uxellodunum est maintenant ébranlée ; mais, m'écrit-il, si cette thèse est fausse, ce n'en est pas moins dans le Lot qu'il faut chercher Uxellodunum ». A quoi M. Marque répond qu'Uxellodunum a été dans le territoire cadurque à titre de client, mais a cessé de l'être depuis que le chef des Lemovices, Duratius, s'en est emparé et l'a gardé, grâce à son alliance avec les Romains. « Seulement, ce fait historique a été ignoré jusqu'ici, et c'est pourquoi les copistes du moyen âge, qui ont recopié le manuscrit original latin où se trouvait le récit d'Hirtius, n'ont pas voulu reconnaître le vrai nom de l'oppidum *Usercodunum* qui s'y trouvait écrit ». Ces copistes — une fois n'est pas coutume — étaient vraiment bien soucieux de ce qu'ils copiaient.

S. R.

**Giorgio Pasquali**. *Orazio lirico*. Florence, Le Monnier, 1920. In-8, VIII-792 p. Prix : 25 lires. — Ouvrage plein de savoir, désormais indispensable aux commentateurs d'Horace et particulièrement précieux : 1° pour la connaissance de ses modèles grecs, en premier lieu Alcée; 2° pour celle des circonstances historiques et des choses romaines, dont l'influence (parfois exagérée de nos jours) y est souvent plus sensible qu'il ne paraît au premier abord[2]. Il m'est impossible d'entrer dans l'examen des détails ; mais voici quelques lignes qui donnent

1. L'impression est correcte, mais il y a une faute amusante à la p. 27 : Vénus *saphienne* pour *paphienne*.

2. Quatre chapitres : I. Horace et Alcée. — II. Horace et la poésie hellénistique. — III. Éléments romains dans la poésie lyrique d'Horace. — IV. Odes juvéniles et de la maturité.

une idée de la manière originale de l'auteur : « Malgré ses dédains d'esthète pour la rudesse de la littérature latine primitive, Horace en est, par certains côtés, plus voisin que des autres poètes du siècle d'Auguste; à l'égard des Grecs illustres, il se sent libre comme Plaute et Ennius, non pas enchaîné comme Calvus et Catulle. En cela encore, Horace se montre un fils authentique du siècle d'Auguste, qui, dans la religion, dans les institutions politiques, dans les mœurs, voulut toujours et sut souvent se relier aux anciennes traditions italiques, obscurcies dans les derniers temps de la République. » On pardonne presque à un livre d'être si long et si gros quand il est, comme celui-ci, intéressant et suggestif d'un bout à l'autre[1].

S. R.

**Donald Mc Fayden**. *The history of the title Imperator under the Roman Empire*. Chicago, University Press; in-8, 1920, 67 p. — Bonne dissertation, qui témoigne de connaissances et de sens critique. Elle comprend les six divisions suivantes : 1° L'emploi du titre d'*imperator* sous la République; 2° Théories courantes sur l'origine du *praenomen imperatoris*; 3° L'usage du titre d'*imperator* par César; 4° L'usage du même titre par Auguste; 5° La signification de *praenomen imperatoris* sous Auguste; 6° L'histoire subséquente du titre d'*imperator* (devenu synonyme de *princeps*, ce qui est l'interprétation de Dion au IIIe siècle). L'auteur discute longuement et ingénieusement les deux théories successives de Mommsen, fondées sur les textes de Suétone et de Dion relatifs à César, et conclut ainsi (p. 26) : « Il y a des objections à chaque interprétation du titre d'*imperator* tel que l'assuma César, sauf à la plus simple et à la plus naturelle, à savoir qu'il l'employa dans le même sens que ses contemporains. Sur un point seulement, il viola les règles acceptées de l'usage. Quand il entra dans Rome après son retour de Gaule, il perdait ainsi *ipso facto* le commandement de l'armée, ainsi que le droit au titre d'*imperator* et celui de célébrer un triomphe sur la Gaule. Mais *inter arma silent leges*. César ne pouvait pas renoncer à son *imperium*; il conserva également son titre d'*imperator* jusqu'à son triomphe de 46, bien que plus d'une fois, dans l'intervalle, il eût pénétré dans Rome. » Dès l'époque des Flaviens, le titre d'*imperator* tend à perdre son sens militaire pour devenir synonyme d'autocrate. Après Dioclétien, le *cognomen imperatoris* disparaît de la titulature; même le *praenomen imperatoris* s'efface graduellement devant les mots *dominus noster* sur les inscriptions et les monnaies. Charlemagne, pourtant, remit en honneur le titre militaire d'*imperator*, évitant celui de *princeps* dont la signification, à ce qu'il semble, s'était affaiblie depuis longtemps.

S. R.

---

1. Je proteste contre le jugement porté à la p. 365 sur l'œuvre de G. Ferrero *un monumento di pretenziosa stupidità*. Cela n'est ni équitable, ni poli. L'auteur se montre ailleurs intempérant dans la critique de ceux qui ne pensent pas comme lui (p. 580, sur M. Courbaud; p. 680, sur M. de Domaszewski).

**P. Bosch Gimpera.** *Prehistoria catalana.* Barcelone, Editorial catalana, 1919; in-12, XVI[e]-300 p. (se vend relié en toile). — Très utile précis, qui contient un grand nombre de faits nouveaux, de références à des collections inédites, et où les mieux informés auront beaucoup à apprendre. Bien que non illustré, il se présente sous un aspect élégant qui fait honneur à la maison d'édition. Après une introduction sur l'historique des recherches de préhistoire en Catalogne et les Musées qui en abritent les produits, l'auteur étudie successivement les deux âges de la pierre, les sépultures mégalithiques, l'âge du bronze, le premier âge du fer, la colonisation grecque (Ampurias); nous trouvons ensuite des chapitres sur l'ethnographie de la Catalogne au deuxième âge du fer, la civilisation ibérique à cette époque et l'aspect particulier qu'elle a revêtu en Catalogne jusqu'à l'époque romaine. Il y a de bons index et des tableaux synoptiques très clairs. Ce volume est le *seizième* d'une *Enciclopedia catalana* qui contient, entre autres, une traduction du livre de Warde Fowler sur Rome et un exposé de la civilisation byzantine par P. M. Bordoy-Torrent. On continue à bien travailler dans ce pays-là. S. R.

**Henri Basset.** *Essai sur la littérature des Berbères.* Alger, Carbonel, 1920; in-8, 445 p. — Si la littérature écrite des Berbères est très pauvre et de mince intérêt, il n'en est pas de même de leur littérature orale, que le XIX[e] siècle a beaucoup fait pour recueillir. M. Basset nous en donne un tableau détaillé, avec références précises, qui pourra servir désormais de manuel. Pour la plupart de nos lecteurs, l'intérêt de ce volume résidera surtout dans l'*Introduction*, où sont discutées les origines de la langue et de l'alphabet national. Malgré tout le talent et l'ingéniosité dépensés sur ces questions depuis Saulcy, qui détermina en 1843 la valeur d'un grand nombre de signes libyques, nous sommes toujours incapables d'expliquer un texte libyque qui n'est pas bilingue; et quant à l'origine des Berbères, à leurs affinités linguistiques ou ethnographiques avec les Égyptiens, les Arabes du sud de l'Arabie, les Basques ou les Étrusques, nous sommes toujours ballottés sans boussole sur l'Océan infini des hypothèses. M. Basset est bien informé et expose clairement l'état des questions; sur un seul point, celui de l'origine de l'alphabet libyque, je ne vois pas qu'il ait fait attention aux théories récentes de Flinders Petrie. Sans être affirmatif, il semble encore admettre, avec J. Halévy, que cet alphabet mystérieux dérive d'une forme très ancienne de l'écriture phénicienne. Ce qui est vraiment extraordinaire, c'est que l'écriture malhabile des Libyens ait pu se transmettre obscurément pendant vingt siècles et survivre très altérée, mais pourtant reconnaissable, dans le *tifinagh* des Touaregs du Sahara. Mais le *tifinagh* n'est qu'une écriture rudimentaire et mal fixée, une sorte d'écriture secrète; quand on trouve chez les Touaregs quelque manuscrit de droit ou de religion, il est écrit en caractères arabes [1]. S. R.

1. Le complément de cette thèse *principale* pour le doctorat est un mémoire sur le culte des grottes au Maroc (129 p.), dont le caractère anté-islamique et très archaïque est évident, bien que le folklore des cavernes ait naturellement

**J. Leite de Vasconcellos.** *Signum Salomonis.* Estudio de etnografia comparativa. Lisbonne, Texeira, 1918; in-8, 125 p., avec 22 pl. — La figure dite « sceau de Salomon » par les écrivains juifs et arabes du moyen âge, et sur laquelle ils ont débité mille extravagances, se rencontre, sous la forme du pentagramme, depuis le Portugal (où elle est particulièrement fréquente) jusqu'en Inde et même en Amérique ; on en connaît des exemples, de valeur évidemment prophylactique, sur des monnaies grecques de Pitane, Nuceria, Teanum, Velia, etc., et l'on en cite qui remonteraient à l'âge du bronze. Le seul texte qui ait quelque valeur est celui de Lucien, suivant lequel Pythagore aurait considéré le pentagramme comme l'équivalent d'un vœu de santé et comme un signe de reconnaissance pour les adeptes de la secte (ὑπὲρ τοῦ ἐν τῇ προσαγορεύσει πταίσματος, § 5). Ici comme ailleurs, le pythagorisme n'est qu'une codification pseudo-scientifique de très vieilles superstitions populaires. Le pentagramme a-t-il d'abord signifié une étoile, comme le svastika aurait signifié le soleil? Je ne vois pas qu'on en ait fourni la preuve; les signes magiques, valents et polyvalents par eux-mêmes, ont préexisté aux symboles. — Tout ce qu'on peut savoir sur le *signum Salomonis* se trouve réuni, avec de nombreuses figures, dans l'intéressante brochure de M. Leite; il a montré là, une fois de plus, son immense érudition ethnographique et archéologique. Je le remercie aussi de m'avoir dédié ce mémoire sur le sceau de mon très peu saint patron.

S. R.

**Chr. Zervos.** *Un philosophe néoplatonicien du* XI^e^ *siècle. Michel Psellos. Sa vie, son œuvre, ses luttes philosophiques, son influence.* Préface de **M. F. Picavet.** Paris, Leroux, 1920; in-8, XIX-269 p. — « Si l'on joint à l'information étendue de Psellos et à la belle ordonnance de ses conceptions personnelles le charme de la forme dont il les a enveloppées, on s'expliquera aisément la renommée dont il a joui si longtemps. » (p. 112). Cette phrase, choisie entre beaucoup d'autres, suffit à montrer la partialité de l'auteur pour son sujet. Psellos est intéressant quand il écrit, non sans verve, l'histoire de ce qu'il a vu ; il occupe aussi une place importante dans l'histoire de la philosophie pour avoir remis, à Byzance, Platon et le Néoplatonisme en honneur ; mais c'est un poète déplorable, un prosateur affecté et obscur, un polygraphe sans savoir réel et sans originalité. M. Zervos dit bien que Psellos a devancé Roger Bacon, mais il ne le prouve en aucune manière. Si cela était vrai, même à demi, M. Zervos l'eût établi sans conteste, car il a travaillé avec un soin pieux et s'est astreint à lire beaucoup de fatras, tant imprimé que manuscrit. D'autres que lui, à propos du même Psellos, ont prononcé le nom de Voltaire. *Dî boni!* Un touche à tout qui fait des milliers d'extraits n'est pourtant pas un encyclopédiste ; ce peut

---

été affecté par de nombreux apports orientaux. On lira avec un intérêt particulier le chapitre sur les *grottes guérisseuses* et l'incubation ; il y a là matière à de curieux rapprochements avec ce que nous savons de l'antiquité classique. Voir aussi ce qui concerne les *grottes à oractes*, les oracles par incubation et le culte des divinités chthoniennes.

être un bousilleur. Mais je ne veux pas non plus trop médire du doyen de la Faculté de philosophie de Byzance ; à la façon de son temps, il fut laborieux et curieux. De toute façon il méritait d'être étudié avec savoir et méthode ; M. Zervos a rendu un réel service, et non seulement aux historiens de la philosophie, car il a fait revivre pour nous les *membra disjecta* de tout Psellos.

S. R.

**Memoirs of the American Academy in Rome.** Vol. III, Rome et New-York, 1919; in-4, 102 p., 91 pl. — Cette somptueuse publication, ornée d'un nombre presque exagéré de planches (quelques-unes reproduisent des fragments de peu d'intérêt), contient les mémoires suivants : 1° C. Densmore Curtis, *The Bernardini tomb*. Première publication intégrale du contenu de la tombe dite Bernardini de Palestrine, découverte en 1876; les objets sont au Musée préhistorique de Rome (Helbig, *Führer*, 3e éd., 1912). Ce travail est très complet, minutieux même; la plupart des 71 planches sont excellentes; 2° C. Douglas van Buren, *Praxias*. Il s'agit de l'élève de Kalamis (lire Kallimachos avec Homolle), un des décorateurs du temple de Delphes reconstruit (Paus., X, 19, 3). A propos de Kallimachos, l'auteur passe en revue des bas-reliefs de style précieux (dit *archaïsant*) qu'on peut attribuer à son école et en tire des conclusions sur l'art de Praxias. Il estime que dans la série des reliefs dits *citharédiques* nous avons des imitations incomplètes des sculptures qui décoraient le fronton ouest du temple de Delphes; 3° Travaux de l'École américaine des Beaux-Arts (pl. 76, plan de Delphes, par R. H. Smithe; pl. 77, thermes pour femmes à la villa d'Hadrien; pl. 78, plan d'Isola Bella; pl. 79, intérieur du Panthéon; pl. 80, villa Lante; pl. 88, vue de la *Libreria* de Sienne). Je laisse de côté les peintures et sculptures des artistes membres de l'école, dont une au moins (pl. 89) fait bonne impression. S. R.

**J. Jijon y Caamaño.** *La Religion del Imperio de los Incas*. Tome I. Quito (Ecuador), 1919; in-4°, IV-452 p. — Commencement — six chapitres — d'un ouvrage très érudit, où une part importante est faite aux croyances populaires et à la religion comparée. Le culte du soleil, introduit par les Incas, ne fit pas disparaître les superstitions des peuples soumis par eux, qui prirent, au contraire, une place considérable dans la nouvelle religion. « Nous considérons, dit l'auteur, la religion comme un phénomène social, propre à la nature de l'homme, et nous l'étudions d'après le critère anthropologique. Chaque phénomène religieux est rapproché des phénomènes analogues qui s'observent chez les peuples du nouveau monde et de l'ancien. Nous ne prétendons pas, pour cela, établir des relations d'origine entre ces phénomènes : simples coïncidences ou résultats de contacts, ils nous intéressent seulement en tant qu'ils précisent l'essence du fait religieux que nous étudions. » Cela est fort sensé. Un peu plus loin, l'auteur s'excuse d'avoir parfois risqué des rapprochements avec les croyances juives et chrétiennes ; mais il n'en a considéré que le côté formel et rituel ; le reste, divinement révélé, échappe aux lois de l'évolution. On lit cela avec curiosité en 1920; ainsi la science et la prudence sont mises d'accord. S. R.

**Gabriel Rouchès**. *Le Caravage*. Paris, Alcan, 1920; in-8, 128 p., avec 24 pl. Prix : 10 francs. — Né à Caravaggio vers 1562, Michel-Ange Merisi (et non *Amerighi*) étudia à Milan, puis se rendit à Venise et à Rome où il connut la pauvreté et la maladie. Il devint l'auxiliaire du Josépin, mais se brouilla bientôt avec lui. Sa première réputation fut due à un Français, Valentin, marchand de tableaux à Rome, qui le « lança ». Caravage trouva table et couvert chez le cardinal Francesco Maria del Monte et vécut alors, à partir de 1590, quelques années tranquilles et fécondes. Son réalisme, blâmé par les uns, fut vivement admiré par d'autres qui le célébrèrent comme « l'unique imitateur de la nature ». Mais son caractère violent lui attira des démêlés avec la justice; le dernier l'obligea à quitter Rome pour Naples (1606) et pour Malte (1607). De là une nouvelle querelle le contraignit de se rendre en Sicile. En 1609, on le retrouve à Naples, d'où il veut retourner à Rome; après des péripéties dramatiques, il meurt en chemin près d'Orbetello.

Au cours d'une vie courte et agitée, le Caravage ouvrit à la peinture une voie nouvelle; de son vivant même, il eut un grand nombre d'imitateurs. On peut se faire de lui une idée très exacte au Louvre, qui possède trois tableaux caractéristiques de l'évolution de son talent : la *Diseuse de bonne aventure*, la *Mort de la Vierge* et le beau portrait d'Alof de Wignacourt.

Le livre de M. R., au courant de toutes les recherches récentes, notamment de L. Venturi, qui ont renouvelé notre connaissance du Caravage, est une excellente monographie à laquelle manque seulement un essai de catalogue raisonné. L'auteur renvoie à celui de M. Posse, dans le *Lexicon* de Thieme, qu'il rectifie d'ailleurs plus d'une fois au cours de son travail; pourquoi n'en avoir pas donné, en petits caractères, une édition revisée, avec renvois aux anciennes gravures qu'on néglige beaucoup trop ?

S. R.

*Le Gérant* : A. THÉBERT.

ANGERS. — IMPRIMERIE F. GAULTIER ET A. THÉBERT, 4, RUE GARNIER.

# TEXTES ET SCOLIES DE L'ODYSSÉE

Qu'il soit authentique ou interpolé, l'épisode d'Elpénor est, dans le texte actuel de notre *Odyssée*, parfaitement incompréhensible.

Elpénor, pris de vin, a laissé dormir ses compagnons *dans* le palais de Circé, et Ulysse dans le lit de la bonne déesse, κ 479-480 :

οἱ μὲν ἐκοιμήσαντο κατὰ μέγαρα σκιόεντα ·
αὐτὰρ ἐγὼ Κίρκης ἐπιβὰς περικαλλέος εὐνῆς.....

Elpénor est allé « chercher le frais, loin des autres; il s'est couché, ce bon ivrogne »... sur le toit du palais, évidemment, puisque, le matin, réveillé en sursaut, il saute sur ses pieds, oublie d'aller prendre l'escalier, mais va tout droit se jeter du toit et se casser l'échine. Les autres étaient *à l'intérieur* du palais; il était *loin d'eux*, à l'extérieur... donc sur la terrasse; on ne saurait comprendre autrement l'aventure. Or, le texte actuel nous dit et nous répète qu'Elpénor était *dans* le palais, et même *dans* la grand'salle :

κ, 554-559 ὅς μοι ἄνευθ' ἑτάρων ἱεροῖσ' ἐν δώμασι Κίρκης
ψύχεος ἱμείρων, κατελέξατο οἰνοβαρείων ·
κινυμένων δ' ἑτάρων ὅμαδον καὶ δοῦπον ἀκούσας
ἐξαπίνης ἀνόρουσε καὶ ἐκλάθετο φρεσὶν ἧσιν
ἄψορρον καταβῆναι ἰὼν ἐς κλίμακα μακρήν,
ἀλλὰ καταντικρὺ τέγεος πέσεν.....

λ 62 Κίρκης δ' ἐν μεγάρῳ καταλέγμενος οὐκ ἐνόησα...

Si l'on garde ce texte ἱεροῖσ' ἐν δώμασι Κίρκης et, plus encore, cet autre texte Κίρκης δ' ἐν μεγάρῳ, je ne vois pas comment l'histoire d'Elpénor peut être racontée.

Une première correction se présente aussitôt. L'alternance de ἐπί et ἐνί ou ἐν dans le texte homérique est fréquente, même en des passages où elle déroute un peu le lecteur : pourquoi trouve-t-on tour à tour ἐνὶ θυμῷ et ἐπὶ θυμῷ, ἐνὶ προθύροισιν et ἐπὶ προθύροισιν ? Les papyri nous donnent peut-être l'origine de cette alternance, cf. les *Berliner Klassikertexte*, I, p. 2 : au lieu de ἐπί, on y trouve le sigle ἐ : la paresse des copistes a dû les inviter parfois à prodiguer ce sigle ; inversement, des réminiscences ont dû le faire mal interpréter. C'est le vers 426 de κ

ὄφρα ἴδῃ θ' ἑτάρους ἑροῖσ' ἐν δώμασι Κίρκης

qui nous a valu au vers 554

ὅς μοι ἄνευθ' ἑτάρων ἑροῖσ' ἐν δώμασι Κίρκης

Mais l'original ne pouvait être que

ὅς μοι ἄνευθ' ἑτάρων ἑροῖσ' ἐπὶ δώμασι Κίρκης.

Comparer la faute inverse : au vers 558 de κ, répété en λ 63, au lieu de ἰὼν ἐς κλίμακα μακρήν, certains manuscrits nous donnent ἐπὶ κλίμακα μακρήν.

Une seconde correction ne semble pas moins certaine. C'est le vers λ 53

σῶμα γὰρ ἐν Κίρκης μεγάρῳ κατελείπομεν ἡμεῖς

qui nous a valu en λ 62

Κίρκης δ' ἐν μεγάρῳ καταλέγμενος οὐκ ἐνόησα.

Ici, l'on ne saurait rétablir ἐπί μεγάρῳ à cause du mètre. Mais, au sujet du vers 128 de λ

φήμῃ ἀθηρηλοιγὸν ἔχειν ἀνὰ φαιδίμῳ ὤμῳ,

Eustathe nous dit ἐνταῦθα δὲ σημειωτέον καὶ ὅτι ὁ γράψας τὴν ἀναπρόθεσιν εἰλῆφθαι ἀντὶ τῆς ἐπί ἐν τῷ

ὡς ὁ μὲν ἀτρέμας εὖδε Πάτηρ ἀνὰ Γαργάρῳ ἄκρῳ,

ἤδη δὲ καὶ ἐν τοῖς ἄλλοις τοῖς ὁμοίοις...

Les commentateurs anciens discutaient longuement sur la valeur respective de ἐπί et de ἀνά dans Homère. Ces deux termes, en réalité, étaient de proches synonymes. De même que Zeus

dormait ἀνὰ Γαργάρῳ, Elpénor s'était couché ἀνὰ μεγάρῳ ou, plutôt, ἀμ μεγάρῳ, cf. θ 441

ἄρματα δ' ἀμ βωμοῖσι τίθει...

La faute du scribe ἐν μεγάρῳ est d'autant plus explicable qu'il y avait d'ordinaire ἐμ μεγάρῳ, ἐμ μεγάροισι, et que, dans le grec classique, ἀνά et ἀμ avaient entièrement perdu le sens qu'ils avaient eu dans ces passages homériques : on comprend sans peine que ἀμ μεγάρῳ soit devenu ἐμ μεγάρῳ, puis ἐν μεγάρῳ. C'est tout de même ἀμ μεγάρῳ qu'il faut rétablir avant de discuter cet épisode d'Elpénor, comme l'ont fait depuis un siècle les critiques et hypercritiques d'Homère. Il faut d'ailleurs leur rendre cette justice qu'ils en ont usé de même avec la plupart des épisodes odysséens ; ils étaient dans leur rôle : ils cherchaient, non pas à comprendre, mais à dépecer. Les archéologues feront bien de ne jamais avoir confiance dans les explications les plus communément reçues.

***

Au sujet du vers 130 au chant χ, nous avons, dans les *Scholia* de G. Dindorf, l'une des plus curieuses scolies de l'*Odyssée*.

Il s'agit, dans le palais d'Ulysse, de la fameuse ὀρσοθύρη, du passage vers la λαύρη et de la « seule sortie » qu'il peut offrir aux prétendants, μία δ' οἵη γίγνετ' ἔφορμή. La scolie explique : ἐφορμή· ἔξοδος· ἦν δὲ ἑνὸς μόνου ἔξοδος ἐν τῷ ἀντικρὺς τῆς εἰσόδου τοίχῳ τοῦ ἀνδρῶνος· ἐν τῇ δεξιᾷ γονίᾳ ἦν ὀρσοθύρα, ἥτις εἰς τὴν λαύραν ἔφερεν· ἡ δὲ λαύρα στενωπός ἐστι παρακείμενος ἔξωθεν τοῦ ἐν δεξιᾷ τοίχου, ἐν ᾧ καὶ ὁ θάλαμος, οὐχ ὁ Πηνελόπης, ἀλλ' ἐν ᾧ τὰ ὅπλα ἔκειτο· αὕτη δὲ ἡ λαύρα ἔξοδον ὡς εἰς τὸν πρόδομον εἶχεν· ἑνὸς δὲ ἦν ἔξοδος· ὀρσοθύρα, λαύρα, θάλαμος, ἀνδρῶν, οὐδός, πρόδομος.

Dindorf cite la note de Buttmann et semble la prendre à son compte : « *Ego mentem extremae hujus scholii partis nondum quidem perspicio; sed hoc tamen videre videor nomina omnia locum definientia nominativo casu hic coacervata fuisse*, ὀρσοθύρα, λαύρα, θάλαμος, ἀνδρῶν, οὐδός, πρόδομος, *quorum sensum sustulit fortasse lacuna* ».

Tous ces nominatifs définissent en effet les différents lieux dont il a été question dans la scolie. Eustathe nous donne peut-être la raison de leur présence. Au sujet des vers 126-138, il nous explique à sa façon ces différents mots (p. 1921, 15-60); il ajoute que les anciens commentateurs avaient dressé un plan des lieux, que reproduisaient les meilleurs manuscrits; mais Eustathe se contentait de l'explication écrite sans donner le dessin : καταγραφῆς ἐδεήθησαν οἱ παλαιοί, σχηματίζοντες ποῦ ὀρσοθύρη καὶ ποῦ ὁ θάλαμος, καὶ τὰς ῥῶγας τοῦ οἴκου καὶ τὴν αὐλὴν καὶ τὰ λοιπά. ὡς ἐν τοῖς τῶν ἀντιγράφων ἀκριβεστέροις κεῖται · ἀρκεῖ δὲ ὅμως καὶ τὰ ῥηθέντα παραστῆσαι τὴν τοῦ χωρίου, ὡς δυνατὸν, ἔννοιαν.

Il y avait donc des manuscrits de *Commentaires* ou de *Scholies* qui donnaient un plan du palais d'Ulysse, et, sur ce plan, on pouvait lire ici ὀρσοθύρη, là θάλαμος, ailleurs λαύρα, ἀνδρῶν, οὐδός, πρόδομος, etc. Nous avons dans nos scolies les noms de ce plan, sans le dessin : notre scribe a pensé — comme celui que recopiait Eustathe — que les noms suffisaient, ἀρκεῖ τὰ ῥηθέντα, sans qu'il fût nécessaire de reproduire la καταγραφή. Mais un autre passage des *Scholia*, σ 102, est accompagné d'un dessin sommaire et qui semble fort inexact. C'est au sujet du vers :

αἰθούσης τε θύρας · καί μιν ποτὶ ἕρκιον αὐλῆς...

Un manuscrit nous dit : ποτὶ ἕρκιον αὐλῆς · εἰς τὸ περίφραγμα τῆς αὐλῆς, ἀντὶ τοῦ τῷ περιεχομένῳ τόπῳ τῆς αὐλῆς. Un autre manuscrit : αἰθούσης · παρὰ τὸ καθῆσθαι ἐκ τῆς αὐλῆς, et le dessin explicatif porte les noms de ἀνδρ[ῶν], αἴθουσα, αὐλή. Voici ce dessin informe, tel que le reproduit (avec quelle exactitude?) G. Dindorf :

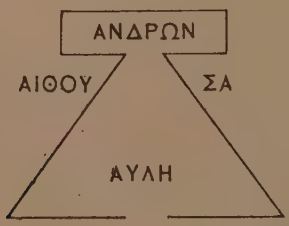


Victor BÉRARD.

# DEUX RELIEFS ITALIQUES
# A LA GLYPTOTHÈQUE NY-CARLSBERG

## *Le relief d'Egisthe* (Fig. 1)[1]

De Rome, Zoëga écrivait le 7 mai 1791 au Prince héritier Frédéric de Danemark (depuis 1808 Frédéric VI) :

« Dans la vallée d'Ariccia, non loin de Rome, on a fait cet hiver une très importante découverte d'antiquités. A un endroit, qui probablement est le Clivus Virbii des Anciens, un prélat espagnol, Mgr Despuiges, a fait faire des fouilles, et sous les ruines d'un édifice imposant, on a découvert, entre autres choses remarquables, une très belle statue qui sans aucun doute représente Virbius lui-même, et *un bas-relief qui peut être considéré comme étant le marbre le plus ancien trouvé en Italie*. Moi, du moins, je n'en connais aucun qui montre le style désigné sous le nom de style étrusque, avec autant de rudesse et d'originalité, et qui dans la composition et les attitudes se rapproche autant des vases campaniens. Ce bas-relief comporte six figures, deux héros presque nus et quatre femmes vêtues. L'un des héros gît sur le sol dans l'attitude d'un mourant, l'autre, qui tient un poignard dans sa main, paraît l'avoir tué et *semble vouloir chercher à s'échapper tandis qu'une des femmes le retient*, et que les autres expriment l'effroi et la terreur. En ce qui concerne le sujet du relief, je n'ose me prononcer d'une manière décisive, mais j'ai tout lieu de supposer qu'il représente Néoptolème tué par Oreste dans le temple de Delphes. »

Dans les notes manuscrites laissées par Zoëga, on constate qu'il faisait déjà mention de ce relief en mars 1791 ; Welcker en a publié quelques courts extraits. Zoëga voyait dans cette sculp-

1. Hauteur 0m,48, largeur 0m,77. Le relief montre des traces distinctes de feu. La surface est couverte de filaments de végétaux. Le côté droit a été cassé ; en le recollant, on a restauré l'épaule d'Oreste avec un peu de plâtre. *Catalogue*, n° 30; *Inventaire*, n° 1623. Reproduit dans l'*Album* de la Glyptothèque, pl. III. Bibliographie : F. G. Welcker, *Alte Denkmäler*, II, p. 166 et pl. VIII, 14; Furtwaengler, *Die antiken Gemmen*, III, p. 266; S. Reinach, *Répertoire des Reliefs*, II, 183, 1; Francis Beckett, *Kunstbladet*, 1898, p. 193.

ture un échantillon du style d'une époque très reculée, car la composition, les gestes, les costumes. le traitement de la chevelure et des draperies se rapprochent beaucoup plus du genre des vases peints que n'importe quel autre marbre connu. Avec

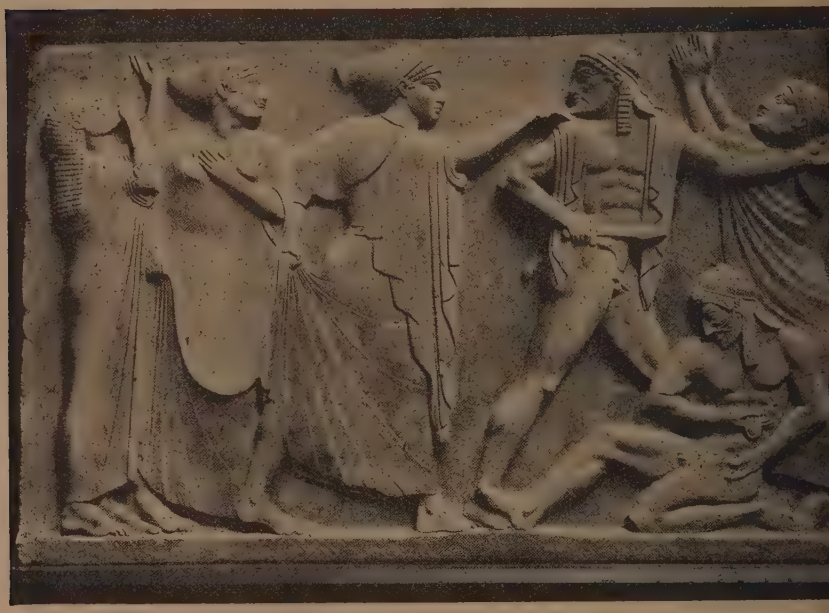

Fig. 1.

la minutie qui lui est habituelle, il donne une description détaillée de tout ce qui concerne le traitement particulier des chairs, de la bouche, des lèvres, des yeux, des oreilles, etc., et il caractérise d'une manière tout aussi attentive les six personnages.

Gerhard et Hirt se rangèrent à l'explication du sujet donnée par Zoëga ; mais le cardinal Despuig (c'est ainsi que s'écrit son nom) le comprenait autrement, comme le prouve la légende écrite sous la gravure, qui reproduisait sa trouvaille. En

s'appuyant sur les circonstances de la découverte, à savoir la proximité du temple de Diane situé près du lac de Némi, il pensait que ce relief représentait la coutume en usage dans ce temple, dont le prêtre était toujours un esclave condamné à mort qui, avant d'entrer en fonctions, devait égorger son prédécesseur[1]. Cette façon sanglante de faire succéder un *Rex Nemorensi* à un autre aurait fourni le sujet du relief[2].

Dans un article paru en 1810[3], Welcker, élève de Zoëga, donna une nouvelle explication qui, jusqu'à nos jours, a été généralement admise, et d'après laquelle cette étrange composition représenterait « *Le meurtre d'Egisthe par Oreste* ». Il fait valoir que le travail est *grec* et qu'on ne connaît pas d'œuvres grecques avec des sujets italiques, que le costume des deux hommes n'est pas sacerdotal, mais que ceux-ci sont nus à la façon des héros; de plus que l'un d'eux — Oreste — porte autour de la tête une bandelette, qui indique la dignité royale; enfin que les gestes douloureux des deux femmes les plus éloignées ne peuvent pas être mis en rapport avec le meurtre du prêtre, car, malgré la barbarie de l'acte, c'était une coutume sacrée. Welcker reconnaît d'ailleurs que son interprétation elle-même est incomplète : Pylade et Clytemnestre n'assistent pas au meurtre. Il s'y résigne pourtant en remarquant que ce travail est d'une époque encore si barbare que nous ne devons pas être surpris de voir le sujet traité d'une

1. Ce meurtre rituel a été étudié en détail par J. Frazer dans son grand ouvrage, *The Golden bough*; cf. tome II, p. 1 de la traduction française Stiebel et Toutain.

2. L'inscription au bas de la gravure de Despuig est ainsi conçue : « Rex Nemorensis in antistarum ministrarumque conspectu ab adversario confossus ». Mais, dans la littérature antique, nous ne trouvons rien qui indique qu'il y ait eu des servantes dans la caverne où le prêtre-esclave condamné à mort passait sa vie dans la terre, jusqu'à ce qu'un esclave fugitif, après avoir cassé une branche de l'arbre sacré, eût le droit de le provoquer à une lutte dont l'issue décidait lequel des deux devait être le « Roi des Forêts ». Comp. Servius, *Ad Aeneid.*, VI. 136; Strab., V, p. 239; Pausanias, II, 27, 4; Ovide, *Fast.*, III, 271; Suétone, *Caligula*, 35.

3. *Heidelberger Jahrbücher der Litteratur für Philologie, Historie und schöne Litteratur*, 1810, 2 vol., p. 4. Reproduit dans *Alte Denkmäler*, II, 166.

façon imparfaite. Toutefois il admet comme vraisemblable que Clytemnestre soit la femme qui met la main sur l'épaule d'Oreste, comme si elle voulait le retenir, ou, en tout cas, l'empêcher de donner un deuxième coup de poignard. Dans la femme placée derrière Clytemnestre, il verrait Electre qui, avec calme, est dans l'attente de ce qui va suivre. Quant à Pylade, son absence s'expliquerait par l'état incomplet du relief qui pourrait avoir contenu jadis deux scènes. Enfin, si la sculpture a été placée dans le voisinage du sanctuaire de Némi, c'est que, d'après la tradition relatée par Servius, commentateur de Virgile, Oreste y aurait introduit le culte de Diane tel qu'il était pratiqué en Tauride.

Les œuvres d'art que les fouilles d'Ariccia mirent au jour servirent à former le noyau de la collection que le cardinal emmena à Majorque. Lorsqu'en 1848 parut un catalogue de cet ensemble, Otto Jahn y trouva l'occasion de remettre en lumière l'œuvre principale, le relief en question, et d'en faire un nouvel examen[1]. Au fond, Jahn ne fit guère autre chose que de préciser la manière de voir de Welcker, à savoir que le relief est un travail grec, auquel une exécution vraiment large donne un caractère nettement archaïque, sans la profusion des détails qui caractérise les imitations postérieures du style archaïsant. Le sujet est bien le meurtre d'Egisthe : Oreste est sur le point de s'éloigner d'un pas rapide, mais une femme le retient, Clytemnestre, sa mère. Nous ne remarquons, chez Jahn, rien des doutes qui tourmentaient Welcker; il cite un vase de Berlin représentant le même motif, le meurtre d'Egisthe, et le trouve compris de la même manière que dans « notre relief ». Mais pour voir combien superficielle est cette comparaison, il suffit de jeter un coup d'œil sur ce vase[2] (fig. 4) : Oreste enfonce son glaive dans le sein d'Egisthe qui

1. *Archäologische Zeitung*, 1849, p. 113-118, et pl. XI, 1.
2. Furtwaengler-Reichhold-Hauser, *Griechische Vasenmalerei*, II, p. 77, fig. 41.

est assis sur un trône; Clytemnestre, qui brandit une hache, accourt derrière Oreste, tandis que, criant et avec un grand geste de la main, Electre avertit son frère du danger qui le menace.

Déjà en 1891, Helbig, dans une lettre à Carl Jacobsen, parle

Fig. 2.

d'un projet de vente de la collection de Majorque, et dit à cette occasion que le relief en est l'œuvre principale. En décembre 1897, Carl Jacobsen réussit, en effet, à en faire l'acquisition, par l'entremise du Dr Paul Arndt, moyennant la somme de 18.900 francs. Il acheta en même temps une tête de bronze italique (N° 29 du Catalogue de 1907) et une tête de Zeus (N° 515). Ce fut certainement un jour heureux entre les nombreux jours qui ont marqué la vie de Carl Jacobsen, comme il

le dit lui-même[1], que celui où lui fut assurée la possession de ce marbre, et pour la science ce fut aussi un grand avantage, car ce relief, qui jusqu'alors n'avait été connu que par des reproductions médiocres, peut maintenant être étudié dans une collection ouverte à tous.

Adolf Furtwaengler[2] fut le premier à le faire connaître par une bonne gravure et à déclarer nettement que le célèbre relief n'était certainement pas une œuvre grecque originale, comme on l'avait cru jusqu'ici. Contrairement à l'opinion peu à peu devenue générale, qui faisait de ce relief une œuvre grecque du sud de l'Italie (*Magna Graecia*) et qui le datait du VI^e^ siècle avant J.-C., il soutenait que la sculpture n'était ni grecque, ni véritablement archaïque, mais que chaque trait accusait une imitation de formes plus anciennes non comprises. Il remarquait, de plus, que les formes anciennes alternaient avec des éléments de style plus avancé, et que ce n'était pas non plus un relief archaïstique ordinaire. Il faisait ressortir la structure exagérément oblique des yeux — ce qui ne me paraît cependant pas devoir être imcompatible avec un pur archaïsme. Par contre, le détail de la paupière supérieure coupant la paupière inférieure est absolument typique, et montre qu'il faut reporter la date de l'œuvre au plus tôt au IV^e^ siècle[3]. Une preuve tout aussi certaine d'une date assez avancée est le diadème flottant dans la chevelure d'Oreste, qui est impossible avant l'époque des Diadoques. En outre, il faut porter son attention sur la section carrée des boucles de cheveux pendant derrière les oreilles d'Oreste et d'Egisthe, sur leurs bouches et leurs moustaches, sur la manière dont est dessiné le filet de sang qui coule sur Egisthe en forme de ruban; sur les contrastes dans le traitement de la chevelure et des draperies, et, finalement, sur la matière qui est du marbre d'Italie.

1. *L'origine de la Glyptothèque Ny Carlsberg*, p. 46.
2. *Antike Gemmen*, III, p. 266 et fig. 140.
3. Voir, sur cette question en général, Neugebauer, *Studien über Skopas*, p. 42, note 197.

Comme conclusion à toutes ces remarques, Furtwaengler plaçait le relief dans un groupe d'œuvres de l'art italique archaïsant, au nombre desquelles se trouvent en particulier une série de gemmes qui offrent avec le relief une analogie frappante.

Quant au sujet, Furtwaengler se contente de l'explication de Welcker et établit un parallèle entre le meurtre d'Egisthe et le meurtre du *Rex Nemorensis*, le premier devant être comme le prototype mystique de l'autre. C'est pourquoi, ajoute-t-il, le meurtre de Clytemnestre manque ici, parce qu'il n'a rien a faire avec le dessein que s'est proposé l'artiste italiote.

Les remarques stylistiques de Furtwaengler sont justes et trouvent encore confirmation dans l'examen des costumes mêmes. Les deux suivantes qui se lamentent portent des manteaux froncés aux entournures des manches, qui sont inadmissibles dans l'art archaïque véritable et qui doivent leur forme à une fausse conception du manteau archaïque (*epibléma*); de même, dans le costume de Clytemnestre le manteau oblique a une entournure qui est tout aussi peu archaïque.

Mais, si l'artiste italiote, qui probablement a exécuté ce relief vers le III^e^ siècle avant J.-C., s'est mépris sur les détails de costumes de ses modèles archaïques, il ne s'est pas trompé d'une manière moins frappante sur le mythe lui-même, et voilà ce qui jusqu'à présent n'a pas été suffisamment relevé. Des quatre personnages principaux, il en est deux seulement qui ont été compris et assez exactement copiés : le blessé — Egisthe — et la femme posant la main sur son cœur, geste qui peut être pris soit pour exprimer la joie, soit pour comprimer des battements d'angoisse. Cette femme pourrait être Electre qui, comme l'Electre de Sophocle crie : « Frappe encore! » (v. 1140), ou bien Chrysothémis, l'autre fille d'Agamemnon, qui exprime sa frayeur : ces deux suppositions sont admissibles. Mais, ces deux personnages exceptés, l'action reste obscure et incompréhensible. Comment expliquer qu'Oreste est barbu, lui qui, dans la poésie comme dans l'art, apparaît toujours sous les traits d'un

jeune éphèbe revenu pour venger le meurtre de son père? Ce seul détail montre déjà que nous sommes loin de la fraîcheur de la source du mythe, dans un milieu où la légende est obscure et incomplètement transmise. De plus, le mouvement de la main d'Oreste est étrange. Il a tué Egisthe, fait un long pas en avant, et le geste de sa main gauche, ainsi que les archéologues depuis Zoëga l'ont justement compris, indique qu'il va quitter la place. Derrière lui est une femme qui cherche à le retenir en mettant la main sur son épaule. Pourquoi? Afin de l'empêcher de donner encore un coup de poignard, dit Welcker. Mais Oreste n'y pense pas, il ne pense qu'à s'éloigner. Et, de plus, pourquoi Clytemnestre chercherait-elle à le retenir, elle qui va être la prochaine victime d'Oreste, et qui ailleurs, comme sur deux peintures de vases (fig. 2-3 et 4), se jette sur lui la hache à la main[1], ou qui, dans les tragédies[2] et sur les sarcophages romains (fig. 5)[3], découvre son sein maternel pour invoquer la pitié de son fils? En tout cas, la mère exhortant Oreste est un trait inconciliable avec la légende; et comme nous l'avons vu plus haut, Welcker l'a lui-même senti.

Des reproductions erronées des mythes grecs se trouvent par légions, pour ainsi dire, sur les sarcophages et sur les urnes cinéraires des Etrusques[4]. Le relief d'Egisthe paraît indiquer que les légendes de la Grèce ont aussi été transmises aux autres peuples barbares de l'Italie, non pas par les livres, mais par les œuvres d'art, et qu'ils les ont ensuite interprétées, déformées, contaminées, sans avoir grand souci de l'exactitude ni de la fidélité à l'égard de leurs modèles.

W. Klein a cherché à éclaicir la question en proposant une nouvelle interprétation du relief : Ménélas et Hélène après la

1. Voir Carl Robert *Bild und Lied*, p. 154. Comp. Furtwaengler-Reichhold-Hauser, II, pl. 72 et p. 75 et suiv. Pour le vase de Berlin, voir Furtwaengler, *Vasensammlung*, n° 2184; Baumeister, *Denkmaeler*, fig. 1310.
2. Dans les *Choéphores* d'Eschyle et dans l'*Oreste* d'Euripide, v. 526.
3. Carl Robert, *Antike Sarkophagreliefs*, I, p. 166 et suiv.
4. Comp. Arndt, *La Glyptothèque Ny Carlsberg*, texte de la planche 187.

Fig. 3.

Fig. 4.

Fig. 5.

prise de Troie[1]. Dans son livre récent *Archäologische Hermeneutik*, (Weidmann, Berlin 1919, p. 258), M. Carl Robert a admis l'explication de Klein et décrit le relief dans les termes suivants : « Der Getroffene ist Deiphobos, Menelaos sein Ueberwinder, die stolze Frau Aphrodite. Als er Helenas dritten Gemahl getötet hat, tritt die Göttin heran und berührt seine Schulter. Er wendet sich um und erblickt Helena, die im Fliehen ihn verführerisch ansieht. Der Beschauer merkt er wird sie verschonen und ihr verzeihen. Dass die beiden Eckfiguren Dienerinnen der Helene sind, versteht sich von selbst. »

Il est vrai que cette description explique pourquoi le meurtrier porte la barbe, détail qui convient à Ménélas. Mais elle laisse bien d'autres faits inexpliqués et même inexplicables. Dans d'autres représentations de cette scène, citées par Robert, on voit Ménélas, après avoir tué Deiphobos, menacer Hélène de son glaive. Pourquoi le meurtre de Deiphobos fait-il ici l'objet principal du relief? Pourquoi Ménélas s'avance-t-il à grands pas vers la droite, avec un geste de la main dont l'intention est certainement très expressive? Et comment dire qu'Aphrodite veut le forcer à regarder Hélène? Elle le retient; rien de plus. L'art archaïque savait user de procédés plus clairs pour montrer une déesse indiquant à un personnage la présence d'un autre. Enfin, trouvera-t-on à citer une seule scène où Aphrodite se mêle si tôt au drame survenu entre Ménélas et Hélène? Elle n'apparaît jamais que quand le mari menace de mort l'infidèle épouse.

Il n'y a aucun doute que l'interprétation de Welcker est celle qui se rapproche le plus de la vérité, et il serait tentant de chercher à se représenter comment était le modèle original — le relief grec archaïque ou la peinture — que l'artiste italiote a copié, probablement à cause de la scène du meurtre, car les Italiotes ou du moins les Etrusques copiaient de préférence les scènes grecques où le sang coulait. Mais quel aspect avait ce

1. *Oesterreichische Jahreshefte*, XIII, 1910, p. 166.

modèle? Ici l'on est porté à admettre avec Welcker que la composition, telle qu'elle s'offre actuellement, est tronquée et qu'il convient de la compléter par une autre qui se placerait à droite de celle-ci et vers laquelle tendent les grands pas d'Oreste et le large geste de son bras gauche. Sur une plaque, probablement de la même grandeur que l'autre, le deuxième acte du drame, le meurtre de Clytemnestre, devait se préparer, comme on le voit sur les vases où Clytemnestre accourt armée d'une hache, mais retenue par Talthybios, le fidèle serviteur de la maison (fig. 2-3)[1]. Ou bien, nous pouvons nous représenter l'accomplissement du meurtre lui-même, comme il l'est sur le sarcophage romain de Pétrograd (fig. 5)[2], où, à gauche, nous voyons Oreste, excité par une Furie, tuer Egisthe sur son trône, pendant qu'Electre et Pylade reculent effrayés, et qu'une suivante vient au secours de son maître, en brandissant un tabouret; à droite, Oreste menace Clytemnestre qui est étendue sur le sol, le sein nu, pendant que la vieille nourrice, épouvantée, détourne la tête de cette horrible scène et, comme par un reproche muet, pose ses mains sur la tête et l'épaule du meurtrier.

C'est ce dernier motif, la femme qui empêche Oreste de commettre l'attentat sur sa mère, que nous trouvons combiné, dans notre relief, avec le meurtre même d'Egisthe. De la part du héros, l'assassinat du meurtrier de son père est justifiable, même s'il provoque des cris d'effroi chez les suivantes terrifiées qui, tel le chœur dans la tragédie antique, figurent sur la scène. Mais l'acte suivant, le meurtre de la mère, est beaucoup plus affreux, et peut rendre naturel un avertissement au dernier moment. Quant à savoir qui est la femme qui pose sa main prévenante sur l'épaule d'Oreste, si c'est une nourrice, comme sur le sarcophage, ou — ce que je croirais plus volon-

1. D'après Furtwaengler-Reichhold-Hauser, pl. 72. Dans l'*Oreste* d'Euripide, v. 888, le brave Talthybios est devenu le serviteur fourbe et perfide qui est toujours de l'avis du plus puissant, ce qui prouve avec quelle liberté étaient traités les divers épisodes d'une légende.

2. C. Robert, *Sarkophagreliefs*, I, pl. LIV, n° 154.

tiers — sa sœur Chrysothémis, qui dans les peintures de vases aussi bien que dans la poésie est représentée comme craintive, indécise, contrairement à Electre avide de vengeance. La question est discutable : ce qu'il y a de certain, c'est que cette femme n'est pas Clytemnestre, et il est tout aussi certain que la scène, sous cet aspect, est incomplète et demande une suite, c'est-à-dire les préparatifs du meurtre de Clytemnestre, ou l'attentat lui-même.

*Fragment de relief italique* (fig. 6).

En relation directe avec le relief d'Egisthe, Furtwaengler place comme apparenté par le style un fragment de relief de la Glyptothèque, qui, précédemment déjà, avait été publié par Arndt[1]. Il fut acquis à Rome et, comme l'autre relief, il est sculpté dans le même marbre blanc d'Italie. Selon Furtwaengler, le style en est moins archaïque; cependant il concorde avec l'autre par la mollesse du travail, par la forme des yeux plats et obliques, par l'archaïsme voulu; le motif en reste obscur. Arndt arrive au même résultat négatif en décrivant ce relief comme suit. On distingue d'abord trois femmes âgées, vues à mi-corps, debout et tournées vers la gauche, l'himation ramené sur la tête à la manière d'un voile. Deux deux d'entre elles portent la main droite à leur menton. Les rides de leur cou indiquent leur âge. Au-devant de ces femmes on aperçoit la tête et le cou d'un animal passant à droite; je crois que c'est un cheval, ou peut-être un mulet. Ce qui est étrange, c'est que le museau est coupé net au tiers de sa longueur; il n'a jamais été sculpté tout entier, mais s'arrête là où finit le relief lui-même qui est complet à droite. »

Cette dernière remarque est tout à fait erronée. Le bord droit du relief est travaillé; par devant il est poli, par derrière brut, en vue de l'adjonction d'un relief analogue. Ce fragment n'est

1. *Antike Gemmen*, III, p. 268: *La Glypotothèque Ny Carlsberg*, pl. 4 B. La hauteur du fragment est de 0m,30.

Fig. 6.

donc, comme on pouvait s'y attendre, qu'une partie d'un tout plus grand.

Arndt ajoute que la position du cou du cheval indique un mouvement rapide, que l'animal portait peut-être un cavalier,

et il cite, sans toutefois y adhérer, l'hypothèse de Paul Hermann, d'après laquelle ce relief représenterait l'arrivée de Persée chez les Grées. Abstraction faite que les Grées étaient de vieilles sorcières n'ayant qu'un œil en commun, motif que la plastique non sans raison aurait évité, l'attitude des trois vieilles est beaucoup trop tranquille si c'est le moment où Persée arrive pour ravir leurs trésors ; de plus, dans la légende, Persée ne vient pas à cheval, mais en volant sur ses sandales ailées. Bulle a donné de ce relief une autre explication et y voit le fragment d'un convoi funèbre ; à quoi Arndt objecte que, dans ce cas, il y aurait au moins deux chevaux attelés côte à côte et que, de plus, on devrait distinguer le harnachement. Il admet toutefois que celui-ci peut avoir été peint et que la peinture aurait disparu. Mais plus importante est cette autre objection que le mouvement de l'animal est trop violent, trop rapide pour qu'on y reconnaisse un cheval attelé faisant partie d'un convoi funèbre.

Même en admettant que l'animal soit représenté au galop, l'encolure du cheval semble étrangement tendue et droite et l'animal a des dimensions beaucoup trop petites en comparaison des deux femmes de derrière qui sont représentées debout, tandis que celle de devant parait être assise. Il n'y a aucun doute que la deuxième supposition de Arndt soit juste : l'animal est un mulet, non pas un cheval. La rapidité du mouvement en devient moins certaine, mais peut néanmoins être admise comme vraisemblable. Le mulet passe donc devant trois femmes, une assise et deux autres debout. Elles sont spectatrices ; le geste des deux femmes debout, la main sur le menton, est fort naturel, car, sur la fresque de la Tomba delle bighe à Corneto, nous retrouvons ce même geste parmi les spectateurs. Là sont assis οἱ θεώμενοι τοὺς ἀγωνίστας sur des tribunes surélevées, dominant le niveau où les courses et les jeux ont lieu ; mais, sur une peinture de la Tomba della scimia à Chiusi, une femme vêtue de noir, qui représente les spectateurs, se tient assise sous son parasol, sur le même plan que les lutteurs et les conducteurs de chars

et il en est de même pour les spectateurs qui, sur les vases grecs, soit debout, soit assis sur des tabourets, regardent les courses[1].

Le motif de notre fragment de relief serait-il donc une course de mulets? Nous savons qu'il y en a eu à Olympie au v[e] siècle avant J.-C., mais seulement pendant une courte période de 446 à 448 environ[2]. Mais comme les Eléens ne gagnaient jamais, et que c'étaient continuellement les Hellènes de la Grande Grèce et de la Sicile qui remportaient les prix, les courses de mulets ne tardèrent pas à tomber en désuétude. Pourquoi les concurrents de ces contrées l'emportaient-ils toujours sur ceux des autres régions? C'est que dans les colonies italiques, l'élevage des mulets avaient atteint un degré de perfection beaucoup plus grand que dans la mère-patrie. La Sicile, notamment, était pour les Grecs le pays des mulets par excellence; c'est ainsi que sur les monnaies siciliennes les mulets attelés sont un emblème qu'on rencontre souvent[3]. Il est probable aussi que, dans ces pays, les courses de mulets se sont maintenues plus longtemps en faveur, sans que toutefois nous puissions en trouver la preuve dans la littérature de cette époque. Par contre, nous pouvons renvoyer aux courses de mulets à Rome, qui avaient même encore lieu sous l'Empire pendant les *Consualia*, anciennes fêtes latines célébrées deux fois par an en l'honneur de *Consus*, dieu de l'agriculture, au mois d'août après la moisson, et en décembre, après les semailles. Il y avait alors, au Cirque Maxime, des courses de mulets motivées par la croyance qu'aux temps primitifs le mulet avait été le premier quadrupède attelé à des chars[4]. C'est Festus qui nous le rapporte dans les termes suivants : *mulis celebrantur*

1. Weege dans le *Jahrbuch des arch. Instituts*, XXXI, 1916, p. 135, fig. 15, et p. 137; Furtwaengler-Reichhold-Hauser, III, p. 11 et pl. 121.

2. Pausanias, V. 9, 1-2; Pindare, *Olymp.* V et VI, 22. Cf. les scolies sur Pindare, V, 6, éd. Drachmann, I, p. 140.

3. Head, *Historia numorum*, p. 135, fig. 8, 4.

4. Pauly-Wissowa, *Realencyklopädie*, s. v. ἀπήνη et *Consualia*; Saglio, *Dict. des Antiq.*, s. v. *Consus*.

*ludi in Circo Maximo Consualibus, quia id genus quadrupedum primum putatur coeptum currui vehiculoque adiungi.*

Qu'il y ait sur notre relief des femmes assistant à ces courses, le fait n'a rien de surprenant et concorde bien avec les mœurs italiques; sur les fresques de la Tomba delle bighe, des hommes et des femmes sont côte à côte spectateurs des jeux. Or, notre relief appartient à un groupe que Furtwængler ne considère pas seulement comme italique, mais même comme romain, et qui, à vrai dire, fournit les plus anciens spécimens de l'art romain. A ce point de vue, un relief d'une certaine longueur représentant des courses de mulets et des groupes de spectateurs des *Consualia* serait un motif parfaitement adapté aux conditions requises pour les plus anciennes œuvres de l'art romain; il aurait très bien convenu à l'ornementation d'un mur de cirque ou d'un soubassement de monument érigé pour perpétuer le souvenir d'une victoire.

Mais une nouvelle difficulté surgit; pourquoi n'y a-t-il qu'un seul mulet? Les attelages à un cheval se voient dans l'art antique, surtout sur les sarcophages[1], mais les courses en char à un cheval nous sont inconnues, et nous ignorons s'il y eut jamais des courses de cavaliers montés sur des mulets, encore qu'en soi un concours de cette sorte ne soit pas inconcevable. Nous savons, par contre, que, pendant les *Consualia*, les chevaux et les mulets étaient couronnés et couraient en liberté. Ne serait-ce pas alors le motif de notre relief : des animaux de trait, sans bricole ni harnachement, mais couronnés — la couronne peut avoir été peinte —, qui sont chassés un à un devant des spectateurs? Ici nous nous trouvons arrêtés à un point où tout notre savoir cesse, et où, pour le moment, il n'y aurait plus à émettre que des hypothèses sans preuves.

Frédéric Poulsen.

1. Saglio, *Dictionnaire*, s. v. *Currus*.

# LA STÈLE DE CHÉLIDON

(Planche V)

La stèle funéraire de Chélidôn de Zéla, publiée par Franz Cumont dans la *Revue des études grecques* (XV, 1902, p. 318, n° 14) et mieux dans le *Recueil des inscriptions du Pont et de l'Arménie* (*Studia Pontica*, III, 1910, p. 246, n° 273), a passé récemment en vente publique à Paris[1]. A cette occasion, j'ai pu contrôler avec soin le texte de l'inscription métrique. Voici les observations, peu importantes d'ailleurs, auxquelles m'a conduit ce nouvel examen, par rapport au fac-similé épigraphique publié dans le *Recueil* :

Ligne 3. La pierre porte bien ΜΑΗΤΗ, mais avec un iota assez visible inséré entre les jambages du premier Η, ainsi Ηι.

Ligne 7. La pierre porte nettement ΕΠΗΓΑΓΕΤΟ pour ἐπηγάγετο, simple lapsus du lapicide.

Ligne 8. ΤΕΥΞΑΣ est bien lisible.

Ligne 9. ΟΦΡΑΟΙ. La pierre porte non pas ΟΙ mais ΟΙ avec une sorte de D latin.

Ligne 10. ΕΣΟΡΑΝ. Le Ν final très douteux.

En somme l'épigramme que le scribe a *voulu* graver est celle-ci :

Ἔνθα Χελιδὼν κεῖμαι ὑπὸ | σποδίην, ξένε, τύμβου, |
κούρη ΜΑΗΤΗ πᾶσι⟨ν⟩ ἐλεινο | τάτη[2],
ἣν ποτ' ἀποφθιμένην | Πόντος με πόσις κατέθαψεν |
⟨καὶ⟩[3] δακρύων γοερὸν πότμον | ἐπηγ(ά)γετο.
Ὧν ἕνεκεν | τεύξας εἰκόνα[4] εὔδηλον | ἔθηκεν,
ὄφρα (οἱ)[5] ἄνακτι μνῆ | μ' ἀρετῆς ἐσορᾶν.

1. Vente Ant. Brimo, 19 février 1920. Je remercie l'acquéreur, M. Cervantès, de l'autorisation qu'il a bien voulu me donner de prendre et de reproduire une photographie de ce monument.

2. Le graveur a écrit πᾶσι ἐλεεινοτάτη.

3. Le graveur a omis καὶ.

4. « Le mètre exigerait εἰκώ » (Cumont). Peut-être εἰκόνα τῶν ἕνεκεν, etc.

5 On peut hésiter entre οἱ et ὅι. Le « poète » avait sans doute écrit ἔοι ; ὄφρα avec l'infinitif est barbare.

Tout l'intérêt de ce petit texte réside dans les trois noms propres Χελιδών, Πόντος et Μα(ι)ήτη.

Chélidôn, également usité comme nom d'homme (Sénèque, *Epist.* 87), est très connu comme nom de femme. C'est celui de la maîtresse de Verrès, d'une prêtresse de Zeus à Rome (CI Sic. 2111 = Muratori, Thes. 1450; Franz, C.I.G 6.300; Henzen, CIL. VI, 18.487; Kaibel, 556; Anthol. Jacobs, app. 337; IG Rom., I, n° 367), d'une femme de Pompéi (I. Sic. 706, Χηλειδών), d'une Pisidienne (BCH, X, 514) et sans doute de beaucoup d'autres « hirondelles » encore cachées dans des recueils sans index[1].

Πόντος n'est pas seulement, ainsi que l'écrit Cumont, « rare comme nom de personne » : c'est, jusqu'à nouvel ordre, un ἅπαξ. Cumont renvoie, il est vrai, à l'inscription CIG. 4973, référence empruntée, sans doute, au Lexique de Pape (p. 1235). Mais il faut y regarder de plus près. Franz a reproduit sous ce numéro du *Corpus* une stèle égyptienne du Louvre (C. 125), publiée d'abord par Clarac, *Musée*, pl. LXI, 421 A. et qui serait ainsi conçue :

ΑΝΟΥΒΑΠΟΝΤΟC
ΝΟΕΟΝΤΙΟΤΟΥΠ
ΕΤΚΛΩΝΕΡΕΚΙΟ

Or, M. Frœhner, qui a collationné à nouveau la pierre, y a lu, au lieu de ce galimatias (*Inscr. grecques du Louvre*, p. 259, n° 153) :

Ἀνουβάριον Τοε-
νοεοντίο τοῦ Π-
ετκλωνθεκίο

Lecture qui fait disparaître, avec raison, le nom de Πόντος. Je maintiens donc que le Πόντος de l'inscription de Zéla est sans précédent, bien que naturellement Πόντιος et Ποντικός soient fréquents : ce dernier nom est notamment très répandu dans

1. Pour les exemples épigraphiques latins (*CIL*, XIV, 36; VI, 11908; XI, 3943; Dessau, 9035, etc.), voir provisoirement l'index de Dessau et l'art. *Chelido* dans De Vit.

la région bosporane (Latyschew, IAOSPE. I, 2 ; 50 ; 65 ; 79 ; II, 441 ; IV, 112). Malgré l'analogie de noms comme Νεῖλος, Κέρινθος, Εὐφράτης, etc., il est insolite de voir le nom soit d'une mer (le Pont Euxin), soit d'un pays porté par un homme. Je suis porté à croire qu'un pareil fait ne peut s'expliquer que par l'origine servile du titulaire ou de son père : on aura pu appeler Πόντος un esclave originaire du Pont comme nos aïeux appelaient un valet « Champagne », qu'il faille entendre par Pont e royaume asiatique de ce nom ou le royaume bosporan, qui est souvent désigné ainsi [1].

Reste Μαήτη, ou (si l'on accepte ma lecture) Μαιήτη, qui est encore plus embarrassant que Πόντος [2]. M. Cumont y voit « un nom nouveau », mais il ne peut justifier cette conjecture qu'en corrigeant arbitrairement le Μαήτη de la pierre en Μαήτης, puisque la défunte elle-même s'appelle Χελιδών : Maêté [3] serait donc le nom de sa mère. Pourquoi désigner une femme par le nom de sa mère et non de son père ? est-ce parce qu'il s'agit d'une enfant naturelle ? Que d'hypothèses ! [4]

M. Henri Grégoire (*apud* Cumont) propose dubitativement de voir dans μαητή un adjectif verbal barbare tiré de μάω et équivalent à ποθητή. Cette explication est ingénieuse, mais peu probable. Μάω est un verbe exclusivement poétique, bien oublié à l'époque de notre inscription (Ier ou IIe siècle après J. C.) [5], et sans doute inconnu de son auteur ; de plus, c'est un verbe qui se construit avec le génitif ; il ne comporte donc pas de passif (μάομαι est moyen) ni par conséquent d'adjectif verbal. Il y aurait là à la fois trop d'érudition et trop de barbarie.

1. Par exemple Polyen, VII, 37, appelle Paerisadès Πόντου βασιλεύς. Il place Theodosia ἐν τῷ Πόντῳ (V, 23).

2. Il n'y a pas lieu de tenir compte de la fausse lecture Μαντη (corrigé en Μάντης) du P. Girard et de Théodoridès.

3. Apparenté au latin *Maeta* (CIL, X, 776) ?

4. Correction pour correction, j'aimerais mieux écrire Μάητος : Μάης est un nom d'homme commun dans ces regions, comme je l'ai montré ailleurs (*Rev. ét. gr.*, II, 267).

5. Pas plus tard. Tous les sigma ont la forme Σ, et le Ω est petit par rapport aux autres lettres.

Toute réflexion faite, je crois qu'il faut voir dans Μαήτη ou plutôt Μαιήτη un ethnique. Les habitants des bords de la Palus Méotide (mer d'Azov) sont appelés par la plupart des auteurs Μαιῶται, par Hérodote Μαιῆται, dans les inscriptions bosporanes Μαῖται (Latyschew, II, 345 suiv.; IV, 418, etc.). Une femme native de ce pays devrait régulièrement se nommer Μαιῶτις, (Polyen, VIII, 55), Μαιῆτις, ou Μαῖτις, mais avec un poète aussi ignorant des règles de la grammaire et de la prosodie que l'auteur de notre épigramme, je ne crois pas que la forme Μαιήτη soit particulièrement choquante. Ainsi, le mari aurait été originaire du royaume du Bosphore et la femme d'une des tribus qui peuplaient les rives nord de la mer d'Azov. Hérodote dit quelque part que la Méotide est « la Mère du Pont[1] ». Voici une dame Méotidienne qui est l'épouse d'un monsieur Pont.

Th. Reinach.

1. Hérodote, IV, 86 : λίμνην — ἡ Μαιῆτίς τε καλέεται καὶ μήτηρ τοῦ Πόντου.

Stèle et inscription de Tekké près Zéla
(collection Cervantès à Paris)

Demoulin S. C.

# RECHERCHES SUR LES TUILES ET BRIQUES

DES

# CONSTRUCTIONS DE LA GAULE ROMAINE

Dans un travail antérieur[1], j'ai déjà fait remarquer que, parmi les mesures relevées dans de nombreuses constructions antiques, quelques-unes seulement pouvaient êtres ramenées à un système régulier.

D'autre part, Vitruve, qui, suivant les plus récentes recherches[2], écrivait probablement sous Vespasien, a formulé quelques mesures, et son travail semble indiquer que la construction romaine, sous l'Empire, était soumise, théoriquement, à des règles assez générales. Certains auteurs modernes, qui paraissent avoir considéré les textes plus que les monuments, n'ont pas craint d'écrire que les tuiles étaient « tellement uniformes partout qu'on les a supposées soumises à une réglementation générale, à des types déterminés par la métropole[3] ». Barailon avait déjà eu cette opinion et établissait un classement chronologique d'après les mesures des tuiles et briques qu'il avait étudiées[4]. Pour lui, les tuiles les plus anciennes ont ordinai-

1. *Recherches sur les aqueducs et cloaques de la Gaule romaine*, 1908, p. 149 et 150.

2. Voy. V. Mortet, dans la *Rev. archéol.*, 1902, II, p. 39 à 81, et 1904, I, p. 222 et 382.

3. H. Schuermans, dans *Bull. des Commissions d'art et d'archéol.* (Bruxelles), t. V, 1866, p. 487-488.

4. J.-F. Barailon, *Recherches sur les premiers ouvrages de tuilerie et de briqueterie, pendant le séjour des Romains dans les Gaules*, publié dans *Recherches sur plusieurs monumens celtiques et romains* (l'un des titres porte : *Recherches sur les peuples Cambiovicenses...*), 1806, p. 393 à 441.

rement : $0^m,48$ à $0^m,54$ de longueur, $0^m,35$ à $0^m,38$ de largeur, $0^m,27$ à $0^m,033$ d'épaisseur, avec $0^m,027$ à $0^m,033$ pour le rebord. Les plus anciens *imbrices* ont $0^m,10$ et $0^m,075$ de largeur aux extrémités. Les carreaux les plus anciens sont de $0^m,50 \times 0^m,50$ avec $0^m,10$ à $0^m,12$ d'épaisseur[1]. Barailon, qui a noté beaucoup d'observations, mais dont l'érudition est peu sûre, a du moins le mérite d'avoir compris qu'il faut se garder d'envisager la question en considérant toutes les briques et tuiles romaines (ou prétendues telles) comme appartenant à une seule et même époque.

Un des auteurs qui ont rendu le plus de services à l'étude des monuments antiques de la France, Arcisse de Caumont, a constaté l'existence de dimensions diverses pour les tuiles et briques recueillies en Gaule et cette diversité paraît l'avoir écarté d'une enquête sérieuse[2].

Avant de reprendre la question, résumons d'abord les indications que nous fournissent les auteurs latins.

Vitruve dit qu'à Rome la brique usuelle portait le nom de « lydienne »; elle mesurait 1 pied romain ($0^m,2958$) sur 1 pied 1/2 (*longum sesquipede, latum pede*[3]). Les radiers suspendus des bains chauds comportaient en particulier un sol carrelé en tuiles d'un pied 1/2 (*sesquipedalibus tegulis*)[4]. Il existait aussi des tuiles de 2 pieds, employées souvent pour des pavements (*tegulae bipedales inter se coagmentatae*)[5]; ces pavements devaient être soutenus généralement, dans les bains, par des piliers formés de petites briques de 2/3 de pied (*laterculis bessalibus*)[6].

1. Barailon, p. 398, 402 et 403. Cet auteur cite les provenances de Néris, Lavillatte, Bonn (com. de Bord), Modard, Bussière-Néalon, le Roule (com. de Quinsaines), etc.
2. *Cours d'Antiquités monumentales*, t. II, seconde partie, 1831, p. 161 et 181 à 183.
3. Vitruve, l. II, c. III, § 12.
4. *Ibid.*, l. V, c. x, § 8.
5. *Ibid.*, l. VII, c. I, § 32, et l. V, c. x, § 11.
6. *Ibid.*, l. V, c. x, § 10.

Vitruve mentionne aussi des demi-briques[1], dont la formation est un peu obscure. On a supposé qu'elles étaient obtenues à l'aide d'une coupure transversale, qui donnait une demi-brique (*semilater*) de 1 pied sur 3/4 de pied[2]. Lorsqu'on maçonnait, « on plaçait d'un côté les briques rangées par files, et de l'autre les demi- briques[3]. »

D'autres auteurs pensent que ces *semilateria* « sont sans doute représentés par les petites briques triangulaires, fréquentes dans les murs de l'époque impériale à Rome[4]. »

Vitruve signale en outre une sorte de briques qui nous intéresse particulièrement[5], car elle était employée surtout en Espagne et dans les Gaules. Strabon[6] avait déjà donné ce renseignement, d'après Posidonius, et Pline l'Ancien[7] le lui a sans doute emprunté. Ces briques passaient pour nager sur l'eau, à cause de la porosité de l'argile dont elles étaient faites. Je ne crois pas que des spécimens de cette fabrication aient été retrouvés[8].

Les données fournies par Vitruve doivent être prises en sérieuse considération, car elles ont été reconnues exactes dans des cas nombreux. Ainsi, à Rome, beaucoup de murs ont 1 pied 1/2 d'épaisseur et sont construits en briques de 1 pied 1/2 sur un pied. D'autres murs sont traversés à divers niveaux par des

1. Vitruve, l. II, c. III, § 17 et 18.
2. A. Choisy, *Vitruve*, 1909, t. I, p. 9 et 73-74.
3. Pour ces demi-briques, il convient de citer le passage intéressant de M. Cetius Faventinus (*Architectonicae privatis usibus adbreviatus liber*, c. X ; de lateribus faciendis) : « fieri debebunt et semilateria, remissas quae laterum « juncturas interposita reparent ; ita enim fiet ut, cum alter alterius protegit « conjunctionem, firma structurae soliditas surgat. » Cf. Choisy, *op. cit.*, t. III, p. 268.
4. R. Cagnat et V. Chapot, *Manuel d'archéologie romaine*, t. I, 1917, p. 13.
5. Vitruve, l. II, c. III, § 20 et 21.
6. L. XIII, c. I, § 67 (Ed. Didot, p. 525 ; éd. Meineke, p. 859).
7. *H. N.*, l. XXXV, c. XLIX (§ 164, éd. Littré).
8. Ces briques devaient être faites avec des poussières siliceuses. Des chercheurs modernes en ont fabriqué dont la pesanteur spécifique était en effet plus faible que celle de l'eau de près de moitié (Alex. Brongniart, *Traité des arts céramiques*, 2e éd., 1854, t. I, p. 358 et 360).

briques de 2 pieds antiques environ (un peu moins de $0^m,60$) de côté, avec une épaisseur de $0^m,04$ à $0^m,05$. Des voûtes reposent sur des armatures à joints convergents, qui sont composés ordinairement de deux sortes de briques, les unes carrées de 2 pieds sur un 1/2 pied environ[1].

Ces observations ont été reprises postérieurement et l'on a constaté aussi, dans des monuments de Rome, la présence de briques mesurant $0^m,60 \times 0^m,52$ (ou $\times 0^m,465$); $0^m,585 \times 0^m,405$; $0^m,55$, à peu près carrées, etc.[2].

On a pu remarquer que Vitruve avait omis la cote d'épaisseur. Un auteur postérieur, Palladius Rutilius Taurus Æmilianus, agronome du IV^e^ siècle (?), nous fournit un renseignement que nous noterons d'autant plus soigneusement que cet auteur devait connaître la Gaule, où il était peut-être né et où il étudia le droit. Palladius, parlant de la fabrication des briques en argile purifiée et moulée[3], dit que ces briques doivent avoir 2 pieds de longueur, 1 pied de largeur et 4 pouces d'épaisseur (*longitudine pedum duorum, latitudine unius, altitudine quatuor unciarum*[4]).

Dans un chapitre où il mentionne les briques longues d'un pied et demi et larges d'un pied, Pline l'ancien donne à peu près les mêmes renseignements que Vitruve, mais avec moins de détails[5].

Le soin que divers auteurs anciens ont pris d'indiquer les mesures des briques et tuiles, fabriquées à leur époque, démontre que cette fabrication était, en principe, soumise à

1. A. Choisy. *L'art de bâtir chez les Romains*, 1873, p. 26-27, 47, 60, 63, 66. Cf. du même, *Vitruve*, 1909, t. I, p. 23.

2. Voy. H. Dressel, dans le *CIL.*, t. XV, première partie, p. 4. On a attribué à M. Dressel le mérite de toutes ces observations. Mais le volume du *Corpus*, qui les contient, porte la date de 1891, et l'ouvrage, mentionné plus haut, de Choisy (non cité par M. Dressel), est de 1873.

3. Vitruve avait déjà décrit les soins spéciaux apportés à la fabrication des briques de bonne qualité (l. II, c. III, § 1 à 9).

4. Palladius, *De re rustica*, l. VI, c. XII (mois de mai). Ed. des *Scriptores rei rusticae*, de Schneider, t. III, 1795, p. 174.

5. *Hist. nat.*, l. XXXV, c. XLIX (Ed. Littré).

des règles; que ces règles aient été plus ou moins négligées, à cause de difficultés multiples dans l'application des procédés techniques, nous pouvons le présumer. Mais il est manifeste que nous nous trouvons en présence d'un problème archéologique qu'il est utile d'étudier et l'on comprendra difficilement que les auteurs du *Corpus inscriptionum latinarum* aient presque toujours négligé[1] de noter les dimensions des briques, inventoriées à cause de la marque qu'elles portent[2].

Il ne saurait être question de mener une enquête relative à toutes les parties de l'empire romain; le sujet présente des données si complexes, que je me bornerai à en étudier ici un des côtés seulement. J'ai poursuivi, pendant plusieurs années, pour la Gaule, des recherches dont je présente aujourd'hui les résultats, sans me dissimuler qu'ils sont incomplets et encore trop peu nombreux.

Il n'est pas nécessaire de reprendre ici ce qui a été exposé, à diverses reprises[3], sur la fabrication et la classification des matériaux céramiques; je rappellerai seulement les catégories suivantes que je mentionnerai dans mon travail :

1° *Later*, brique pour la construction des murs[4];

2° *Tessera*, *spica*, brique de pavements;

3° *Tegula*, tuile plate à bords relevés, pour les toits.

4° *Imbrex*, tuile creuse, associée souvent à la précédente.

Ajoutons la brique arrondie pour les colonnes et les murs cir-

1. Un certain dédain à l'égard de la même catégorie de monuments a déjà été relevé par M. C. Pallu de Lessert (dans la *Revue de l'Afrique française*, t. VI, 7e année, 1888, p. 208), qui citait en particulier le t. VIII du *C. I. L.* (p. 911). M. Pallu de Lessert ne s'occupait pas spécialement de la question traitée ici.

2. Citons, pour être impartial, des exceptions faites à propos de tuiles de la Campanie et de Pompéi (*C. I. L.*, t. X, 2e partie, n° *8042*, *20* et *32*).

3. Je renvoie simplement, pour le résumé et les sources, au *Dictionnaire des Antiq. gr. et rom.* (Saglio et Pottier), s. v. *Figlinum* ou *fictile opus*, p. 1119 à 1121.

4. On fait aussi une distinction entre les *lateres* (briques crues) et les *testae* (briques cuites). Voy. R. Cagnat et V. Chapot, *op. cit.*, p. 12.

culaires[1]; la tuile de faîtage ou antéfixe ; les tuyaux de conduites diverses (*tubuli fictiles*).

## Relevés des dimensions des matériaux céramiques.

| | Longueur | Largeur | Epaisseur |
|---|---|---|---|
| | — | — | — |
| Au *Vaillet*, près de Correns (Var), tombeaux antiques, constitués par des tuiles à rebords provenant sans doute de constructions antérieures[2]..... | m. 0 55 | m. 0 40 | » |
| *Antibes* (Alpes-Maritimes). — Tuiles recouvrant l'aqueduc[3]..... | 0 487 | 0 325 | » |
| *Fondorgues*, près de Saint-Julien de Peyrolas (arr. d'Uzès, Gard). Petites briques rouges pavant un aqueduc[4]..... | 0 05 de côté | » | » |
| *Vaison* (Vaucluse)[5]. — *Imbrex* (n° 50.810)... | 0 465 | 0 195[6] | » |
| *Vienne* (Isère). Briques avec la marque *Clarianus*..... | 0 44 | 0 33 | m. 0 06 |
| Briques avec la marque *Viriorum*[7]..... | 0 41 | 0 31 | 0 076 |
| *Orange* (Vaucluse). — Petite brique tr. à Orange[8]..... | 0 078 | 0 044 | » |
| *Cahors* (Lot). — Tuiles recouvrant l'aqueduc[9]..... | » | » | 0 06 |
| *Elusa* (Ruines d'—, *Ciulat*; Gers[10]). — *Tegula* à bords relevés (n° 61.406)..... | 0 483-486 | 0 403-408 | » |
| *Poitiers* (Vienne) — Briques de pavements[11] | | | |
| N° 30.291... ..... | 0 445 | 0 433-440 | 0 035 |
| N° 30.292..... ..... | 0 227-228 | 0 217 | » |

1. Plusieurs exemples en sont indiqués dans la liste suivante.
2. *Journal des Arts*, 15 février 1902.
3. *Bull. de la Soc. d'études scient. et archéol. de Draguignan*, t. II, 1858-1859, p. 136.
4. L. Bruguier-Roure, dans le *Bull. monum.*, t. LVI, 1890, p. 158.
5. Musée des Antiquités nationales, à Saint-Germain-en-Laye (mesures relevées par M. B. Champion).
6. Diamètre de la corde de l'arc. Longueur du rayon de l'arc : 0m,084.
7. Renseignements communiqués par M. le Conservateur du Musée de Vienne.
8. Musée des Antiq. nat. à Saint-Germain-en-Laye, n° 9549 (L. Châtelain, *Les monuments romains d'Orange*, 1908, p. 304, n° 846).
9. A. de Caumont, *Abécéd. d'Archéol., ère gallo-rom.*, 1870, p. 114.
10. Musée des Antiquités nationales, à Saint-Germain-en-Laye (mesures relevées par M. B. Champion).
11. Musée des Antiquités nation. à Saint-Germain-en-Laye (mesures relevées par M. B. Champion).

| | Longueur | Largeur | Epaisseur |
|---|---|---|---|
| N° 30.290 (2 ex.) | 0 635 | 0 630 | » |
| | 0 629 | 0 620 à 622 | » |
| N° 30.291 (*bis*) | 0 420-426 | 0 423 | » |
| N° 30.302 | 0 367-370 | 0 367 | » |
| N° 30.302 (*bis*) | 0 404 | 0 295-297 | » |
| N° 30.302 (*ter*) | 0 420-422 | 0 30-31 | » |
| N° 30.302 (*quater*) | 0 382-387 | 0 298-302 | » |
| *Périgueux* (près de). — Briques du bassin hexagonal de l'aqueduc de la vallée de Toulon[4] | 0 573 | 0 34 | 0 055 |
| — Fouilles de 1907[5] : Briques carrées | 0 225 | 0 225 | 0 04 |
| — Fouilles de 1907 : Briques légèrement striées | 0 32 | 0 16 | 0 045 |
| — Fouilles de 1907 : Briques à crans | 0 30 | 0 165 | 0 035 |
| — Briques du radier du cloaque de Vésone. | 0 34 | » | 0 05 |
| *Toulouse*. — Briques de l'enceinte romaine[8]. | 0 24 et 0 35 | » | 0 034 à 0 04 |
| *La Barbinière de Moulins* (Deux-Sèvres). — Tuiles à rebords[4] | 0 44 | 0 38 | » |
| *Chartres*. — Au Couvent de la Providence; Briques dans des substructions[5] | 0 47 | 0 42 | 0 06 |
| — Au réservoir antique du faubourg de la Grappe. Grandes tuiles des cordons des murs[6] | » | » | 0 16 |
| — A l'égout de la rue de la Brèche[7] | 0 48 | 0 35 | » |
| *Bayeux* (Calvados). — Sur l'emplacement de l'ancien cimetière Saint-Laurent[8]. *Tegulae*. | 0 283 | 0 135 | » |
| Tuiles | 0 351 | 0 216 à 0 270 | » |
| Briques de piliers d'hypocauste | 0 216 | 0 216 | » |
| Briques du pavement au-dessus | 0 594 | » | » |
| *Magny* (à 6 kil. de Bayeux). *Tegulae*[9] | 0 438 | 0 271 | » |

1. Wlgrin de Taillefer, *Antiquités de Vésone*, t. II, 1826, p. 104.

2. Ch. Durand, *Fouilles de Vésone; Compte-rendu de 1907*, Périgueux, 1908, p. 7 et 28.

3. L. Joulin, dans *Bull. de la Soc. archéol. du Midi de la France*, 1901, p. 329; J. Chalande, *Ibid.*, n. s. n° 40, 1909-1911, p. 58.

4. *Soc. histor. et scientif. des Deux-Sèvres, Procès-verb., Mém. Notes et doc.*, t. V, 1909, p. 397.

5. Abbé Hénault, dans *Mém. Soc. archéol. Eure-et-Loir*, t. IX, 1889, p. 44. L'auteur signale aussi des briques de « 56 à 58 cent. carrés ». Il faut sans doute entendre que les côtés avaient cette dimension.

6. A. Blanchet, *Recherches sur les aqueducs... romains en Gaule*, 1908, p. 37-38.

7. *Ibid.*, p. 139.

8. Ch.-Ed. Lambert, dans *Mém. de la Soc. des Antiquaires de Normandie*, t. I, 1824, p. 22 et 23 (les mesures en pouces ont été converties).

9. Cf. des *tegulae* des environs de Bayeux dans Caumont, *Cours d'Ant.*, t. II, 2e partie, p. 181 et pl. XXI, fig. 5.

| | Longueur | Largeur | Epaisseur |
|---|---|---|---|
| | m. | m. | m. |
| *Le Catillon*, près de Bénouville (Calvados). | | | |
| Tuiles à rebords[1] | 0 55 | 0 40 | » |
| *Imbrices* | » | » | 0 18 à 0 19 |
| *Vieux* (Calvados). — Briques plates de pavement[2] | 0 39 | 0 33 | 0 033 |
| Briques du théâtre antique[3] | 0 40 | 0 25 | 0 033 à 0 040 |
| *Rennes*. — Rue Haute, dans des jardins, tuiles à rebords (?)[4] | 0 41 à 049 | 0 33 | 0 018 |
| — autres avec cavité pour la préhension | 0 33 | 0 16 | 0 027 |
| *Saint-Servan* (Ille-et-Vilaine). — Tuiles à rebords recueillies dans les fouilles de l'enceinte antique d'*Aletum*[5] | 0 42 | 0 25 | 0 04 |
| — tuiles sans rebords (?) | 0 35 | 0 18 | 0 052 |
| *Vieil-Evreux* (Eure). — Briques plates[6] | 0 66 | » | » |
| *Evreux*. — Briques de l'enceinte romaine[7] | 0 37 | » | 0 04 |
| *Pitres* (Eure). — Dans la *villa*, *tegulae* à rebords[8] | 0 38 | 0 29 | 0 015 |
| *Bord* (forêt de —, Eure). — *Villae*; grandes dalles pour hypocaustes[9] | 0 57 et 0 58 | » | 0 04 et 0 05 |
| *Saint-Aubin-sur-Gaillon* (Eure). — Ruines du temple, en 1912[10] | 0 37 | 0 37 | 0 03 |
| *Maulévrier* (Forêt de —, Seine-Inférieure). — *Imbrices*[11] | 0 30 | 0 12-14 | 0 02 |
| *Rouen*. — Rue Saint-Lô, n° 26, en 1848, dans un mur antique[12] | 0 42 | 0 32 | 0 04 |
| — A la tour Jeanne d'Arc (emplacement d'un | | | |

1. A. Charma, *Sur les fouilles exécutées au Catillon, près Bénouville*, mai 1852, p. 8. L'auteur a signalé aussi des tuiles convexes (*imbrices*) ayant 0m,18 à 0m,19 d'ouverture à l'extrémité la plus large

2. Musée de la Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.

3. A. Charma, *Rapport sur les fouilles prat. au village de Vieux...* 1855, p. 34.

4. Ogé et Marteville, *Rennes ancien et moderne*, t. II, 1850, p. 9.

5. Renseignements communiqués par M. l'abbé Campion.

6. Mesure relevée par E. Rever; cf. Roger, dans *Mém. Soc. Antiq. de Normandie*, t. IV, 1827-1828, p. 206.

7. G.-A. Prevost, dans le *Bulletin monum.*, 1887, p. 524.

8. Musée d'Antiquités de la Seine-Inférieure.

9. *Ibid.*

10. Communication de M. Poulain, au Congrès des Sociétés savantes, en 1914.

11. Musée d'Antiquités de la Seine-Inférieure.

12. Abbé Cochet, *Répertoire archéol. de la Seine-Inférieure*, col. 368. Le texte donne 0m,40 pour l'épaisseur; je corrige en 0m,04.

| | Longueur | Largeur | Epaisseur |
|---|---|---|---|
| | m. | m. | m. |
| amphithéâtre)[1] | 0 43 à 0 46 | 0 29 à 0 31 | 0 035 à 0 05 |
| — Place des Carmes, en 1848 | 0 36 | 0 27 | 0 03 |
| — Rue de la Chaîne, en 1818 | 0 36 à 0 38 | 0 26 à 0 29 | 0 025 à 0 03 |
| — Rue Jeanne d'Arc | 0 38 | 0 29 | 0 035 |
| — Au même lieu | 0 31 | 0 31 | 0 04 |
| — Rue Saint-Nicolas, en 1858 | 0 39 | 0 30 | 0 025 |
| — Place Saint-Ouen | 0 36 | 0 26 | 0 03 |
| — Place du Vieux-Marché | 0 28 | 0 28 | 0 035 |
| — Rue Gros-Horloge, *tegula* à rebords | 0 35 | 0 28 | 0 04 |
| — Enclave Saint-Amand, *tegula* à rebords | 0 35 | 0 27 | 0 025 |
| — Enclave Saint-Amand, *imbrices* | 0 32 | 0 12-15 | 0 02 |
| — Rue Napoléon III, *imbrices* | 0 30 | 0 13-15 | 0 02 |
| — Rue Jeanne d'Arc, briques pour piliers d'hypocauste | 0 19 | 0 19 | 0 03 |
| — Même lieu, autres | 0 22 | 0 20 | 0 03 |
| *Beaumont*, près d'Eu (Seine-Inférieure). — Briques[2] | 0 34 | 0 25 | 0 025 |
| —*illebonne* (Seine-Inférieure). — *Imbrices*[3] | » | 0 135 | » |
| — *Tegulae*[3] | 0 379 | 0 217 et 0 298 | » |
| Briques du théâtre[4] | 0 41 | 0 30 | 0 03 |
| Te— de l'enceinte romaine[5] | 0 34 | 0 25 | 0 035 |
| maples romains de la *Normandie*. — Tuiles —plates[6] | 0 40 | 0 30 | » |
| *L Imbrices* | 0 35 | 0 15 | » |
| *Lucy*, près de la Bourbince et de Monceau-les-Mines (Saône-et-Loire)[7]. — Ancien four romain qui a probablement produit : | | | |
| — des *tegulae* (de 8k,850) | 0 48 | 0 31 à 0 32 | 0 03 |
| — des *imbrices* (de 3k,300) | 0 41 | 0 14 et 0 18 | 0 02 |
| — des carreaux de deux dimensions | 0 29 | 0 13? | 0 05 |
| | 0 25 | 0 13 | 0 04 |
| — des carreaux en demi-cercle | 0 30 de diam. | » | 0 04 |
| *Néris-les-Bains* (Allier)[8]. — *Tegula*[9] | » | 0 385 et 0 39 | 0 025 à 0 03 (0 07 environ avec le rebord). |

1. Les indications relatives aux tuiles et briques recueillies à Rouen m'ont été obligeamment communiquées par M. L. de Vesly, qui a mesuré les originaux conservés au Musée des Antiquités de la Seine-Inférieure.

2. Musée d'Antiquités de la Seine-Inférieure.

3. A. de Caumont, *Cours d'Antiq. monum.*, t. II, 2e partie, 1831, p. 182.

4. Musée des Ant. de la Seine-Inférieure.

5. L. de Vesly, *Le Castrum de Juliobona*, 1915, p. 20.

6. L. de Vesly, *Les fana ou petits temples de la région normande*, 1909, p. 136.

7. Xavier Martin, dans les *Mémoires de la Soc. éduenne*, n. s., t. XX, 1892, p. 88, pl. III (fig. des diverses sortes).

8. L. Renier, dans les *Comptes rendus de l'Acad. des Inscriptions et belles-lettres*, 1872, p. 428; cf. *Revue Soc. sav.*, 1877, p. 414.

9. Musée des Antiq. nat. à Saint-Germain-en-Laye, nos 2236 et 2237 (incomplètes pour la longueur). Renseignements de M. B. Champion.

| | Longueur | Largeur | Epaisseur |
|---|---|---|---|
| | m. | m. | m. |
| *Néris* et *Lavillatte*. — Tuiles les plus anciennes[1] | 0 50 | 0 50 | 0 10 à 0 12 |
| — *Ibidem*[2] | 0 21 | 0 21 | 0 08 |
| *Moulins* (Allier)[3]. — Tuile à double feuillure latérale, au centre portant la marque LVNARIS | 0 440-447 | 0 282-288 | |
| *Drevant* (Cher). — Tuile à rebords, recueillie dans les fouilles du Champ dit « forum »[4] | 0 44 | 0 35 | 0 029 |
| *Bourges*. — Briques des chaînes dans l'enceinte romaine ; formes très irrégulières ; terre rouge foncé[5] | 0 26 à 0 51 | » | 0 04 à 0 07 |
| *Cinq-Mars* (Indre-et-Loire). — Briques de la Pile[6] | 0 33 à 34 | 0 223 à 0 24 | 0 035 à 0 04 |
| *Tours*. — Briques des chaînes coupant l'appareil de l'enceinte romaine[7] | 0 33 | » | 0 041 |
| — Briques recueillies dans l'enceinte (sans emplacement déterminé[8] | 0 271, 0 325, 0 379, 0 419 | » | 0 033 à 0 054 |
| *Nantes*. — Briques des chaînes de l'enceinte romaine[9] | 0 405 à 0 436 | » | 0 054 |
| « *Ville de Gannes* », près de Beaulieu (arr. de Gien, Loiret). Tuiles à rebords de l'aqueduc[10] | 0 51 | 0 38 | 0 028 |
| *Ouzouer-sur-Trézée* (Loiret). — Tuiles à rebords[11] | 0 38 | 0 28 | » |

1. J.-F. Baraillon, *Recherches sur les peuples Cambiovicenses*, 1806, p. 403.

2. *Ibid.* Baraillon dit que des briques de ces dimensions ont été recueillies à Néris, Modard, Bussière-Néalon, au Roule, etc.

3. Musée des Antiquités nationales, à Saint-Germain-en Laye, sans n° (mesures relevées par M. B. Champion).

4. Mesures prises sur place, par moi-même, en 1912.

5. A. Buhot de Kersers, *Hist. et statistique du dép. du Cher*, t. II, 1883, p. 64; cf. A. Blanchet, *Les enceintes romaines de la Gaule*, 1907, p. 250.

6. E. Gatian de Clérambault, dans *Bull. trim. Soc. archéol. de Touraine*, 1909, p. 59.

7. Al. Giraudet, *Tours, ses monuments,... Guide de l'étranger*, 1844, p. 6.

8. A. de Caumont, *Cours d'Antiq. monum.*, t. II, 2e partie, 1831, p. 161.

9. Cf. Bizeul, dans le *Bulletin de la Soc. archéol. de Nantes*, t. I, 1860, p. 364.

10. Rapport manuscrit, communiqué par M. J. de Saint-Venant. La largeur est comptée jusqu'aux rebords, qui ont chacun 0m,05.

11. Marchand, *Mém. sur la découv. des ruines rom. de la station de Brivodurum à Ouzouer sur-T.*, 1857, p. 7 (*Mém. Soc. archéol. de l'Orléanais*, t. IV).

| | Longueur | Largeur | Epaisseur |
|---|---|---|---|
| | m. | m. | m. |
| *Saint-Jean-des-Echelles*, près de la Ferté-Bernard (Sarthe). — Briques des chaînes coupant le petit appareil [1] | 0 41 | 0 30 | 0 05 |
| *Rosny-sur-Seine* (Seine-et-Oise). — Dans les fouilles de l'église, tombe formée par des tuiles à rebords présumées antiques [2] | 0 28 | 0 17 | » |
| *Paris*. — Briques à l'angle sud-ouest de la rue François-Miron actuelle [3] | 0 29 à 0 325 | 0 29 à 0 325 | » |
| *Beauvais* (Oise). — Briques des chaînes de l'enceinte romaine [4] | 0 32 à 0 37 | » | 0 018 à 0 034 |
| — Autres briques ou tuiles traversant le mur d'enceinte [5] | 0 57 | 0 57 | 0 05 à 0 07 |
| *Forêt de Compiègne*. — Briques de pavements [6]. N° 28.712 (2 exempl.) | 0 179 et 0 208 | 0 175 0 210-217 | » » |
| N° 13.803 | 0 185-187 | 0 183 | » |
| N° 13.804 | 0 175 | 0 180 | » |
| Brique de four (n° 17.316) | 0 128-132 | 0 089 | 0 088 |
| *Imbrex* (n° 28.711) | 0 334 | 0 142 [7] | |
| *Noyon* (Oise). — Briques des chaînes de l'enceinte romaine [8] | 0 433 | 0 325 | 0 027 |
| Région de *Noyon*. — Tuiles à rebords [9] | 0 80 | 0 45 | » |
| *Sens* (Yonne). — Briques des chaînes de l'enceinte romaine [10] | 0 35 | 0 29 | » |
| *Mont-Beuvray* (Nièvre). — Briques de pavement [11] | 0 42 | 0 30 | » |

1. L. Charles, dans le *Bulletin monum.*, t. XXXII, 1866, p. 290. La largeur est comptée en comprenant les rebords. (J'ai corrigé une faute d'impression).
2. H. Thomas, *Une nouvelle page ajoutée à l'histoire de Rosny-sur-Seine*, [1893], p. 53.
3. *Rev. archéol.*, 1847, I, p. 348-349.
4. Graves, *Notice archéologique... de l'Oise*, p. 83. Selon l'abbé Barraud, les briques les plus nombreuses auraient eu : Long. 0m,40; larg. 0m,28; épaisseur, 0m, 04 (*Beauvais et ses monuments p. l'ère gallo-rom.*, 1861, p. 35). J'ai corrigé le dernier chiffre (« 0m,40 » dans le mémoire de Barraud).
5. V. Leblond, dans le *Bull. archéol. du Comité des trav. histor*, 1913, p. 52.
6. Musée des Antiquités nation., à Saint-Germain-en-Laye (mesures relevées par M. B. Champion).
7. Diamètre de la corde de l'arc. Longueur du rayon de l'arc : 0m,064.
8. C.-A. Moët de la Forte-Maison, *Antiq. de Noyon*, 1845, p. 75. Ces briques ont une rainure dans toute la largeur.
9. Musée de Noyon.
10. *Bulletin de la Soc. archéol. de Sens*, 1846, p. 40.
11. J.-G. Bulliot, *Fouilles du Mont-Beuvray de 1867 à 1895*, 1899, p. 478.

| | Longueur — m. | Largeur — m. | Epaisseur — m. |
|---|---|---|---|
| *Mirebeau* (Côte-d'or). — Tuiles de la légion *VIII Augusta*[1] | 0 105 | » | 0 05 |
| — Autres id. | 0 118 | » | 0 045 |
| — Tuile en forme de trapèze à rebords | 0 53 | 0 39 au milieu | » |
| *Alise Sainte-Reine* (Côte-d'Or)[2]. — *Tegula* à bords relevés (n° 23.498) | 0 534 | 0 325-332 | » |
| *Fouchères* (Aube). — Dans le Champ Vitry, au lieu dit « la Varie », tuile à rebords[3] | 0 370 | 0 295 | » |
| *Mœstroff* (Luxembourg). — Tuiles à rebords[4] | 0 40 | 0 30 | 0 03 |
| *Tholey* (Cercle d'Ottweiler, Gouvernement de Trèves). — Tuiles d'une conduite antique[5] | 0 38 | 0 19 | » |
| — Autres | 0 41 | 0 33 | » |
| *Metz*. — Rue aux Ours, en 1868, tuiles à rebords d'une voûte[6] | 0 30 | 0 30 | » |
| — Dans les Thermes, briques de pavement[7] | 0 47 à 49 | 0 47 à 49 | 0 054 |
| *Chazelles* près de Metz. — Dans un tronçon d'aqueduc, briques des chaînes coupant l'appareil[8] | 0 44 | 0 40 | 0 02 |
| — Dalles de terre cuite du même aqueduc[8] | 0 44 | 0 40 | 0 03 à 0 04 |
| *Urville* (Lorraine). — Tuiles à rebords[10] | 0 325 | 0 27 | 0 052 |
| *Soissons* (Aisne). — Au Palais d'Albâtre, *imbrices*[11] | 0 37 | 0 07 à 0 125 | 0 021 |

1. R. Mowat, dans le *Bullet. épigr. de la Gaule*, t. III, 1883, p. 223. D'autres fragments avec la même marque ont été trouvés en 1897, près de la ferme de la Noue, au sud de Dijon (C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, t. IV, 1914, p. 458, n. 4; S. Reinach, *Catal. illustré du Musée des Antiq. nat.*, t. I, 1917, p. 217).

2. Musée des Antiquités nationales à Saint-Germain-en-Laye (mesures relevées par M. B. Champion).

3. *Ville de Reims*, *Catal.* du Musée archéol. fondé par M. Théophile Habert, 1901, p. 165, n° 4623.

4. *Publ. de l'Institut de Luxembourg*, t. XXIX, 1874, p. 261.

5. W. Schmitz, dans le *Korrespondenzblatt* de la *Westd. Z. f. Gesch. u. Kunst*, t. XXIII, 1904, col. 102-103.

6. *Bulletin Soc. d'Archéol. de la Moselle*, 1868, p. 157; Lorrain, *Musées de la v. de Metz. Catal. de la Galerie archéol.*, 1874, p. 93, n°s 211 à 229.

7. Bénédictins, *Hist. de Metz*, t. I, p. 158-159.

8. *Mém. de l'Acad. de Metz.*, t, XXV, 1843-1844, p. 283.

9. Lorrain, *op. cit.*, p. 94, n°s 236-238.

10. *Jahrbuch d. Ges. f. lothringische Geschichte u. Altertumskunde*, t. XVIII, 1906, p. 449. L'épaisseur est comptée avec les rebords; sans les rebords, elle est seulement de 0m,027.

11. Mesures prises par moi-même au Musée de Soissons, en 1911.

| | Longueur | Largeur | Epaisseur |
|---|---|---|---|
| | m. | m. | m. |
| — Autres | 0 345 | 0 15 | 0 02 |
| — Brique (LEG III AVG)[1] | » | » | 0 025 |
| *Arlaines*, près de Vic-sur-Aisne (Aisne). — Tuiles à rebords[2] | 0 56 | 0 36 | » |
| — Autre[3] | 0 45 | 0 225 | 0 032 |
| — Autre[3] | 0 425 | 0 36 | 0 031 |
| *Boulogne-sur-Mer* (Pas-de-Calais). — Phare antique de la « Tour d'Ordre ». Briques des cordons coupant le petit appareil[4] | 0 34 | 0 17 | 0 054 |
| — Tuiles de la *Classis Britannica* (CL.BR)[5] | 0 34 | 0 275 | 0 027 |
| — *Imbrices*[6] | 0 40 | 0 12 à 0 20 | » |
| *Saint-Quentin* (Aisne). — Tuiles recueillies par M. Pilloy | » | 0 34 à 35 | 0 03 à 0 04 |
| *Aiseau*, près de Mons. — Tuiles rectangulaires de deux types différents[7] | 0 42 et 0 40 | 0 325 et 0 28 | » |
| Tumuli de la *Hesbaye* (à l'Ouest de Liège, Belgique)[8]. *Tegulae* | 0 48 | 0 31 | 0 05[9] |
| — *Imbrices* | 0 41 | 0 18 et 15[10] | » |
| — Carreaux | 0 30 | 0 30 | 0 045 |
| — Briques d'hypocauste[11] | 0 16 | 0 12 | 0 015 |
| — Carreaux[11] | 0 31 | 0 31 | 0 09 |
| — Briques circulaires[11] | 0 31 de diam. | » | 0 09 |
| *Basse-Wavre* (Brabant, Belgique). — « Villa » de l'Hosté, grand carreau de terre cuite[12] | 0 635 | 0 285 | 0 035 |
| *Anthée* (Prov. de Namur, Belgique). — Tuiles plates d'une conduite d'eau de la villa[13] | 0 44 | 0 29 | » |
| *Reims*. — Tuile à rebords | 0 355 | 0 29 | » |
| — Autre[14] | 0 440 | 0 325 | » |

1. Musée des Ant. nat. à Saint-Germain-en-Laye ; incomplète.
2. Renseignement communiqué par M. O. Vauvillé.
3. Mesures prises par moi-même au Musée de Soissons, en 1911.
4. Piganiol de la Force, *Nouvelle description de la France*, t. II, 1753, p. 314. — Les anciennes mesures données par cet auteur ont été converties ; il faut d'ailleurs les considérer comme approximatives.
5. E. T. Hamy, *Les sigles figulins de la Flotte de Bretagne*, 1907, p. 17 et 35 (extr. du *Bull. Soc. acad. de Boulogne s. M.*, t. VII).
6. *Ibid.*, p. 19, 33 et 34.
7. Observations de M. Cloquet
8. H. Schuermans, dans le *Bulletin des Commissions roy. d'Art et d'Archéol.* (Bruxelles), t. V, 1866, p. 155, pl. I, fig. D, E, H.
9. Dont la moitié pour le rebord des tuiles.
10. A l'intérieur : 0m,135, et 0m,10.
11. *Ibid.*, p. 435 et pl. III, fig. H, I, K.
12. Musées royaux du Cinquantenaire, n° 57. *Annuaire de la Soc. d'Archéologie de Bruxelles*, t. XIX, 1908, p. 60.
13. *Annales de la Soc. archéol. de Namur*, t. XIV, 1877, p. 165 et s.
14. *Ville de Reims, Catal.* du Musée archéol. fondé par M. Théophile Habert, 1901, p. 165, nos 4624 et 4625.

| | Longueur | Largeur | Epaisseur |
|---|---|---|---|
| | m. | m. | m. |
| — Carreaux de terre cuite constituant une sepulture des III-IV^e siècles[1] | 0 55 à 56 | 0 30 | » |
| *Strasbourg.* — Tuiles plates, disposées en toit au-dessus d'une sépulture et portant la marque de la VIII^e légion [2] | 0 581 | 0 432 | 0 027 |
| — Brique de la 2^e légion [3] | 0 20 | 0 20 | 0 06 |
| — Briques de la 8^e légion | 0 19 | 0 20 | 0 05 et 0 04 |
| — | 0 20 | 0 20 | 0 04 et 0 035 |
| — | 0 205 | 0 205 | 0 06 |
| — | 0 215 | 0 215 | 0 035 |
| — | 0 21 | 0 21 | 0 05 et 0 053 |
| — | 0 29 | 0 28 | 0 045 |
| — | 0 36 | 0 36 | 0 05 |
| — Brique de la 14^e légion | » | » | 0 063 |
| — Briques sans marque | 0 19 | 0 19 | 0 06 |
| — | 0 20 à 0 21 | 0 19 à 0 21 | 0 03 et 0 035 |
| — | 0 22 | 0 22 | » |
| *Imbrex* de la 8^e légion | 0 485 | 0 20 | 0 025 |
| *Königshofen*, près de Strasbourg, dans les substructions du *Mithræum* [4]. *Tegula* (aucune entière) | » | 0 36 | 0 03 |
| — *Imbrex* | 0 41 à 42 | 0 10 [5] | 0 25 |
| — *Imbrex* de la 8^e légion | 0 76 | 0 19 | 0 03 |
| — Brique sans marque | 0 28 | 0 28 | 0 03 |
| *Neuss* (près de Dusseldorf). — 1° Tuile avec quatre boutons destinés à produire un isolement dans la muraille; Thermes romains [6] | 0 395 | 0 325 | 0 035 |
| — 2° Tuile à rebords | 0 291 | 0 18 | » |
| — 3° Tuile avec l'estampille de la XVI^e légion, ayant 0^m,15 de diamètre | » | » | 0 07 |
| *Wiesbaden.* — Brique de la 22^e légion [7] | » | » | 0 03 à 0 053 |
| *Cheseaux*, près de Lausanne (Suisse). — Briques de pavement [8] | 0 205 | » | 0 044 |
| — Autres | 0 195 | » | 0 044 |
| — Autres | 0 225 | » | 0 044 |
| — Autres | 0 60 | » | 0 05 |

1. *Ibid.*, p. 217, n^os 6893 et s.

2. Schœpflin, dans les *Mémoires de l'Acad. des Inscr. et belles-l.* pour 1731, t. X, p. 457 à 464, pl. XVIII (les mesures des tuiles sont données en pieds et pouces).

3. Pour les douze exemples qui suivent, voy. R. Forrer, *Die Ziegel und die Legionstempel aus dem römischen Strassburg*, dans l'*Anzeiger für elsässische Altertumskunde*, n^os 17-18, avril 1913, p. 353 à 375, fig.

4. R. Forrer, *Das Mithra-Heiligtum von Königshofen bei Strassburg*, Stuttgart, 1915, p. 27, pl. VII.

5. Diamètre de la corde de l'arc.

6. *Bonner Jahrbücher*, f. 111-112, 1904, p. 311, n^os 8, 10 et 11 (10874, 7316, 8996).

7. Musée des Antiq. nat. à Saint-Germain-en-Laye, n° 2231 (incomplète). Renseignement de M. B. Champion

8. *Anzeiger f. schweiz Alterthumskunde*, t. IV, 1880-1883, p. 2.

| | Longueur | Largeur | Epaisseur |
|---|---|---|---|
| | m. | m. | m. |
| *Vich* (près de —; canton de Vaud, Suisse). Briques de pavement[1] | 0 42 | 0 30 | 0 03 à 0 04 |
| *Neuveville* (sur le lac de Bienne, Suisse). — Briques de pavement[2] | 0 40 | 0 40 | 0 045 |
| *Londres.* — *Imbrices* de diverses maisons romaines[3] | 0 375 | 0 275 | » |
| — Autres | 0 450 | 0 350 | » |
| Tuiles de l'enceinte antique | 0 425 | 0 275 | 0 025 à 0 0375 |

Les mesures, énumérées plus haut et classées par localités[4], concernent environ 175 produits céramiques, qui peuvent être groupés en quatre séries : 1° Tuiles à rebords (*tegulae*) ; 2° tuiles courbes (*imbrices*) ; 3° briques de constructions diverses ; 4° dalles pour pavements, pour hypocaustes ou pour couvertures de conduites d'eau.

Pour les tuiles à rebords, les longueurs extrêmes sont 0m,30 et 0m,56 ; les largeurs sont comprises entre 0m,12 et 0m,40. Il convient de signaler à part une *tegula* de la région de Noyon, qui atteindrait 0m,80 de longueur et 0m,45 de largeur. Quant à l'épaisseur, elle est comprise entre 0m,015 et 0m,05. Cette épaisseur n'est d'ailleurs pas en rapport direct avec les autres dimensions.

Il est assez remarquable que des *tegulae*, ayant exactement la même longueur (0m,55) et la même largeur (0m, 40) aient été trouvées dans des régions éloignées, au Vaillet (près de Correns, Var) et au Catillon (près de Bénouville, Calvados). Simple coïncidence ou même atelier ? On sait que les plus précises des marques de fabrique se trouvent sur les produits des brique-

1. *Ibid.*, t. IV, p. 294.
2. *Anzeiger...*, 1889, p. 155.
3. Cf. Ch. Roach-Smith, *Illustrations of Roman London*, p. 113 et 114. — J'ai donné ces indications, à cause des relations étroites qu'il y a entre les antiquités romaines de la Gaule et de la Bretagne.
4. Il a paru préférable d'adopter ce classement pour ne pas séparer les briques diverses de même provenance. Ce classement peut d'ailleurs avoir de l'importance au point de vue des ateliers locaux. L'atelier de Lucy (près de Monceau-les-Mines, Saône-et-Loire), qui a fourni des *tegulae* et des *imbrices*, est un exemple intéressant des renseignements que pourront donner des recherches ultérieures.

teries légionnaires[1]; le problème de l'origine est donc insoluble dans la plupart des cas, d'autant plus que les marques de tuiles et briques sont rares.

Pour les *imbrices*, six chiffres d'épaisseur recueillis concordent avec 0m,02, alors que les chiffres de la longueur présentent des variations s'élevant jusqu'à un tiers et ceux de la largeur aux quatre cinquièmes.

Remarquons que l'*imbrex* est généralement plus large à l'une des extrémités, ce qui explique déjà suffisamment les différences de largeur, indiquées dans quelques travaux; parfois aussi, les auteurs ont pu indiquer la plus grande largeur seule ou peut-être aussi une largeur moyenne, prise au milieu de l'*imbrex*.

En ce qui concerne les dalles, qui ont servi pour les pavements ou couvertures de conduites, on note souvent des dimensions considérables atteignant 0m,60 et même 0m,635. La longueur la plus fréquente est de 0m,40 à 0m,50; la largeur, généralement de 0m,30 environ, atteint 0m,47 à 0m,49 pour des dalles carrées de Metz, et même 0m,63 pour des dalles carrées de Poitiers. L'épaisseur varie entre 3 et 5 centimètres et demi.

Quant aux briques, qui ont été employées comme matériaux dans des édifices divers, on doit considérer que les mesures, assez variables d'ailleurs, sont comprises, dans la plupart des cas, entre 0m,30 et 0m,50 de longueur, 0m,20 à 0m,40 de largeur, et 0m,02 à 0m,04 d'épaisseur[2]. Les longueurs de 0m,57 et 0m,66 sont exceptionnelles, de même que les épaisseurs de

1. Produits fabriqués non seulement pour les usages des légions, mais par les légions elles-mêmes sous le contrôle des centurions. Remarquons d'ailleurs que les tuiles à rebords de la VIIIe légion, signalées à Strasbourg dans le deuxième quart du XVIIIe siècle, sont un peu plus longues et plus larges que celles de même nature, mais différentes de forme, trouvées à Mirebeau et portant la marque de la même légion. Comparez ce qui est dit plus loin à propos des produits portant la marque *Clarianus*.

2. Des briques avec encoches, recueillies dans le cimetière antique de Henchir Souk-el-Abiod (*Putput*, entre Carthage et Hadrumète), ont 0m,45 long., 0m,35 larg. et 0m,04 à 05 épaiss. (*Bullet. archéol. du Comité des trav. histor. du Ministère I. P.*, 1911, p. CLIII).

0m,07 à 0m,12. Les longueur et largeur de 0m,57 appartiennent à des briques carrées, épaisses de 0m,05 à 0m,07, qui avaient une destination très particulière, puisqu'elles traversaient la masse de blocage de l'enceinte romaine de Beauvais, en servant ainsi de moyen de consolidation. Les briques de la huitième légion, fabriquées à Mirebeau, sont parmi les moins longues, mais par contre, parmi les plus épaisses, comme celle de la XVIe légion, recueillies à Neuss.

Une autre espèce de brique comprend des briques rondes, comme celles ayant 0m,34 de diamètre et 0m,04 d'épaisseur, qui ont été recueillies à Sainte-Marguerite-sur-Mer près de Dieppe, en 1862[1]. Les briques analogues de la région de Liège sont parmi les plus épaisses (0m.09).

On a pu remarquer, dans l'inventaire précédent, que les dimensions sont très diverses et qu'on peut citer comme des exceptions les exemples de tuiles et de briques dont les trois dimensions sont respectivement semblables, sauf naturellement dans les cas où ces monuments ont été recueillis en nombre sur le même emplacement.

En comparant les dimensions relevées avec les indications fournies par Vitruve et résumées au commencement du présent article, peut-on constater des équivalences suffisamment exactes?

La réponse, comme il arrive souvent, n'est pas tout à fait satisfaisante; mais elle n'est pas non plus négative.

Plusieurs des mesures relevées paraissent répondre aux chiffres donnés par Vitruve ou à des combinaisons de ces chiffres. Ainsi, l'on peut signaler des tuiles à rebords de Reims (0m,30 × 0m,30), des *imbrices* de Rouen (0m,30 de longueur et 0m,13 à 15 de largeur), des tuiles des temples romains de la Normandie (0m,40 × 0m,30), les briques de Saint-Jean-des-Echelles (0m,41 × 0m,30), d'autres de Poitiers (0m,42 × 0m,30).

1. Abbé Cochet, *Cat. du Musée de Rouen*, p. 102, n° 82. — Ces briques servaient à élever des colonnes pour hypocaustes ou même dans des salles de *villae*.

Mais, d'autre part, en Gaule, — et c'est la province dont nous nous occupons spécialement ici —, les céramistes ont pu faire usage[1], plus ou moins souvent, du pied gaulois qui paraît correspondre à $0^m,325$[2].

Or, si nous examinons les mesures énumérées plus haut, nous remarquerons que le nombre de ces mesures, ramenées au pied gaulois, paraît plus considérable que le nombre de celles qu'on peut rattacher au pied romain. Ainsi, les briques de l'enceinte antique de Noyon ont $0^m,433$ de longueur, $0^m,325$ de largeur[3] et $0^m,027$ d'épaissseur ; or, ces mesures répondent respectivement et exactement à $1\ ^1/_3$ de pied gaulois, 1 pied gaulois et $^1/_{12}$ de pied gaulois. De même, les briques à rebords d'Urville ($0^m,325$ ; $0^m,27$ ; $0^m,052$) ont 1 pied gaulois de longueur, $^{10}/_{12}$ de pied gaulois de largeur et à peu près $^2/_{12}$ de pied gaulois d'épaisseur. Les tuiles de l'enceinte antique de Londres[4] présentent aussi des mesures correspondant à 1 pied gaulois de longueur et $^{10}/_{12}$ de pied de largeur. Des tuiles de Rennes ont 1 pied gaulois de longueur, un $^1/_2$ pied de largeur et $^1/_{12}$ de pied gaulois d'épaisseur.

Si l'on considère l'ensemble des mesures recueillies, on constate que les chiffres compris entre $0^m,42$ et $0^m,44$, $0^m,31$ et $0^m,34$, qui correspondent à peu près à $1\ ^1/_3$ et à 1 pied gaulois, sont relativement nombreux. Certains chiffres élevés peuvent être tenus aussi pour des multiples et d'autres, plus faibles, pour des sous-multiples. Les grands carreaux de terre cuite de Basse-Wavre mesurent à peu près 2 pieds gaulois de longueur et $^2/_{12}$ de pied gaulois d'épaisseur; la largeur de $0^m,285$ correspond exactement à $^{21}/_{24}$ de pied gaulois ($21 \times$

1. Nous raisonnons ici comme s'il était prouvé que ces industriels ont toujours subordonné la fabrication de leurs produits à des mesures fixes.

2. Auguste Aurès ne donne que $0^m,322$ au pied gaulois (voy. les sources indiquées par C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, t. II, 1908, p. 395, n, 3). Mais cette différence a peu d'importance dans les cas qui nous occupent ici.

3. Certaines briques carrées de Paris offrent cette même mesure.

4. Je répète que l'on peut considérer la Bretagne comme faisant partie de la Gaule, du moins sous le rapport industriel.

$0^m,01354 = 0^m,28434$). Les $0^m,66$ des briques du Vieil-Evreux correspondent aussi à peu près à 2 pieds gaulois, et les grandes briques de l'enceinte de Beauvais ($0^m,57 \times 0^m,57$) ont presque exactement 1 $^3/_4$ de pied gaulois en longueur et en largeur.

Il semble qu'il y ait, dans tous ces rapprochements, quelque encouragement à croire que le pied gaulois a servi peut-être assez souvent pour des dimensions recherchées par les fabricants de matériaux de construction.

On conçoit que, pour la simplification des plans d'édifices, il n'était pas indifférent de se servir de matériaux ayant des mesures fixes et déterminées à l'avance[1]. La fabrication répondit-elle souvent à cette idée? On peut, sans crainte de se tromper, admettre qu'il n'en fut pas ainsi. La fabrication était souvent très différente, même quand il s'agit de produits de la même marque. Ainsi, l'on a des briques nombreuses, signées *Clarianus*, mesurant $0^m,43$ à $44 \times 0^m,30$ à $0^m,33$ et d'autres, $0^m,51 \times 0^m,38$[2]. Nous pouvons d'ailleurs supposer que des dimensions anormales ont répondu à un but déterminé et temporaire.

On se rend compte de la difficulté du classement chronologique des tuiles et briques, en comparant les mesures de celles qui proviennent de constructions analogues.

Nous savons que la plupart des enceintes romaines de la Gaule, à périmètre réduit, ont été élevées dans les trente dernières années du III^e^ siècle de notre ère[3]. Or, les dimensions connues des briques des enceintes de Toulouse, Alet (Saint-Servan), Evreux, Lillebonne, Bourges, Tours, Nantes, Beauvais, Noyon, Sens et Londres, sont assez diverses pour que nous puissions conclure que l'époque n'est pas régulatrice des

1. Aujourd'hui la brique pleine de Bourgogne mesure $0^m,22 \times 0^m,11 \times 0^m,054$; la brique *façon Bourgogne* (de Vaugirard, Pantin, etc.), avec les mêmes longueur et largeur, est un peu plus épaisse ($0^m,06$ à 0,07). Il y a aussi des briques en terre estampée ayant $0^m,21 \times 0^m,10 \times 0,058$. Je laisse de côté diverses briques destinées à des usages particuliers.

2. Musée d'Avignon (Renseignements de M. Girard); Musée de Vienne, etc. L'épaisseur des produits de cette fabrique varie peu : $0^m,06$; $0^m,061$; $0^m,062$.

3. Adrien Blanchet, *Les enceintes romaines de la Gaule*, 1907, p. 336-338.

dimensions et que la destination (semblable en l'espèce) ne l'est pas davantage[1].

D'autre part, si les provenances que nous avons réunies ici peuvent être tenues pour antiques, presque toutes indubitablement[2], il se présentera certainement des cas ou des tuiles et briques ne sauraient être considérées comme antiques *a priori*, à cause de la forme qu'elles présentent. Félix de Verneilh avait déjà constaté que la tuile à rebords était restée en usage, dans le Limousin et le Périgord, jusqu'aux x^e^ et xi^e^ siècles[3], et l'abbé Cochet fit la même constatation pour la Normandie[4]. Un autre archéologue, très précis dans ses informations, a pu, de son côté, écrire que « les tuiles à rebords, qu'on est habitué à appeler tuiles romaines, ont été en emploi jusqu'à une époque assez avancée du moyen âge, certainement jusqu'au XI^e^ siècle, même depuis dans certaines régions méridionales[5] ».

Ces auteurs avaient d'ailleurs été devancés par le D^r^ Barailon qui, dès 1806[6], comprit la question en signalant, dans la « voûte de l'ancien temple de Chambon », des tuiles à rebords, longues de 0^m^,325, larges de 0^m^,25 et épaisses de 0^m^,12.

Il ne paraît pas qu'on se soit occupé souvent jusqu'à ce jour, dans nos régions, de mesurer les matériaux céramiques employés dans des constructions médiévales. L'abbé Cochet considérait comme carolingiennes des tuiles carrées de 0^m^, 58, épaisses de 0, 06 à 0^m^, 07, recueillies à Pitres et d'autres analogues, trouvées à Saint-André-sur-Cailly[7]. On a fait quelques

1. J'ai déjà constaté une grande diversité de mesures pour les divers éléments de constructions dont la destination était cependant la même (*Recherches sur les aqueducs et cloaques de la Gaule romaine*, 1908, p. 149 et 150).

2. On ne pourrait élever des doutes qu'au sujet des tuiles de Rosny-sur-Seine et des briques de Bayeux.

3. *Annuaire de l'Institut des provinces* pour 1853, p. 38 et 106.

4. *La Normandie souterraine*, 1855, p. 357 et 415.

5. J. de Saint-Venant, dans *Anciens fers de chevaux à double traverse*. Extr. des *Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre*, t. XXV, 1902, p. 19, note 1.

6. J.-F. Barailon, *Recherches sur plus. monumens celtiques et romains* (*Rech. ur les peuples Cambiovicenses...*), 1806, p. 422 et *passim*.

7. *Catalogue du Musée d'antiquités de Rouen*, 1868, p. 101 et 102, n° 81.

relevés de dimensions en Angleterre (Hull, Sainte-Trinité de Hull; Collégiale de Beverley; abbaye de Coggeshall), et, s'ils ne sont pas assez nombreux pour autoriser des conclusions précises, on peut du moins croire provisoirement que les briques des XIII^e^ et XIV^e^ siècles, en Angleterre[1], étaient moins longues, moins larges et relativement plus épaisses que les briques romaines de la Gaule.

Bien que la technique dépende évidemment des conditions plus ou moins urgentes du travail, on peut retenir les observations suivantes : « La pâte des briques romaines est fine[2] et présente à l'intérieur une trace noire de cuisson. L'argile des briques du moyen âge est malaxée imparfaitement et est mêlée de gros sable[3]. »

Quand on aura déterminé avec une certitude suffisante l'âge des monuments céramiques à étudier, il conviendra d'apporter encore toute l'attention nécessaire à la notation des mesures.

J'ai déjà signalé plus haut des causes d'erreur dans les mesures prises par les archéologues. N'oublions pas non plus une autre source fréquente de ces erreurs. C'est celle qui provient de l'emploi des « mètres » que l'on trouve à bon marché dans le commerce. En effet, j'ai constaté, à plusieurs reprises, que des « mètres » de bois ou de ruban vernissé étaient inférieurs de 0^m^,010 à 0^m^,015 à des « mètres » de fabrication soignée.

Cf. Cochet, dans *Mém. Soc. des Antiq. de Normandie*, t. XXIV, p. 156 et s., 398 à 402.

Signalons une tuile faîtière en terre émaillée, du XVI^e^ siècle, qui a la forme de l'*imbrex* antique (Ch. Fichot, *Statistique monum. de l'Aube*, t. II, p. 416, fig.).

1. Longueur : de 0^m^,229 à 0^m^,267; largeur : 0^m^,111 à 0^m^,15; épaisseur : 0^m^,052 à 0^m^,056. Voy L. Cloquet, *Les briques au Moyen âge*, dans *Rev. de l'Art chrétien*, mars 1908, p. 108 et 109.

2. On a vu plus haut que Vitruve et Palladius ont donné des recettes pour préparer cette pâte.

3. Cf. *Bulletin archéol. du Comité des trav. histor.*, 1891, p. 468. M. R. Forrer a écrit assez récemment qu'au moyen âge la tuile creuse est plus petite, plus courte et plus étroite que l'*imbrex* antique et que la terre en est plus pâle. (*Anzeiger f. els. Altert.*, 1913, p. 374).

Notons aussi que nous avons eu l'occasion de relever, plusieurs fois, des fautes d'impression qui dénaturent les dimensions publiées[1].

Telle est la complexité du petit problème, qui paraît mériter d'être encore étudié.

Adrien Blanchet.

1. Ainsi $0^m,40$ pour $0^m,04$, etc.

# LE COMMERCE DU PLOMB A L'ÉPOQUE ROMAINE

## D'APRÈS LES LINGOTS ESTAMPILLÉS

Les anciens avaient coutume de couler en lingots ou saumons les métaux qu'ils préparaient par la fusion des minerais. Quelquefois les lingots ne portaient aucune marque distinctive; le plus souvent ils étaient ornés soit d'un emblème, figure géométrique ou image d'animal, soit d'une inscription, soit même de l'un et de l'autre. Un assez grand nombre de ces objets, les uns en métal précieux, or ou argent, les autres en métal commun, fer, plomb, cuivre, étain, sont parvenus jusqu'à nous; ils avaient été oubliés près des mines d'où on les tirait ou dans les localités où l'on devait les employer, ou perdus en cours de route dans le trajet des unes aux autres; ils affectent des formes et des dimensions très diverses[1]; en général ceux de métal précieux sont plus petits[2]. Les inscriptions de leurs estampilles nous donnent d'utiles renseignements sur l'industrie et le commerce antiques[3].

C'est en ce qui concerne le plomb à l'époque romaine que nous sommes le mieux informés. Nous ne connaissons aucun saumon

1. Voir dans le *Dictionn. des antiquités* les articles *Metalla* de E. Ardaillon (p. 1865), *Forma* de H. Thédenat, *Lateres* de E. Babelon.

2. Sur les lingots estampillés d'or et d'argent, cf. E. Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines*, I, Paris, 1901, p. 873-897.

3. On sait l'intérêt que présentent au même point de vue les inscriptions des blocs de marbre, de porphyre, de granit etc., réunies et commentées en dernier lieu par Ch. Dubois, *Étude sur l'administr. et l'exploit. des carrières dans le monde romain*, Paris, 1908. Il faut rappeler aussi à ce propos les inscriptions de moules siciliens en terre cuite destinés à imprimer des estampilles sur des pains de soufre (*Corp. inscr. lat.*, X, n° 8044, 1-10).

de plomb avec inscription qui remonte à l'époque grecque[1]; ceux de ce temps qui nous ont été conservés, pesant environ quinze kilos, et qui proviennent des mines du Laurion en Attique, ne présentent que des emblèmes figurés[2]. Mais on a recueilli à Rome, en Italie et dans les provinces romaines d'Occident environ cent soixante-dix lingots de plomb estampillés[3], sur lesquels se lisent soixante-dix inscriptions différentes en langue latine. Il y a là un ensemble important de documents, qu'il convient d'examiner de près[4].

Les lingots de plomb estampillés avec inscription latine, catalogués au *Corpus inscriptionum latinarum* sous la rubrique *massae plumbeae*, ont le plus souvent une forme spéciale et caractéristique, que l'on a comparée à un petit parallélépipède tronqué ou à un tronc de pyramide; cette forme a été notée en Sardaigne, en Espagne, en Grande-Bretagne, en Gaule, en Italie. Quelquefois, particulièrement en Espagne, leur aspect n'est pas tout à fait le même : ce sont des demi-cylindres, des barres longues cintrées à la partie supérieure, plates à la partie inférieure. Les deux formes, comme on peut s'en convaincre au musée du Louvre, qui possède un spécimen de

1. *Corp. inscr. lat.*, XV, p. 987 : les objets que Kaibel, dans les *Inscr. graecae Siciliae et Italiae*, Berlin, 1890, n° 2416, 1-17, appelle *massae plumbeae*, ne sont pas des lingots, mais de petites tessères ou des cachets, *tesserulae vel sigilla*.

2. E. Ardaillon, *Les mines du Laurion dans l'antiquité*, Paris, 1897, p. 118.

3. Le chiffre total ne peut être indiqué qu'approximativement, car certaines trouvailles de saumons, portant la même inscription en plusieurs exemplaires, n'ont été signalées qu'en termes vagues (cf. nos 14, 25 *c*, 53).

4. L'abbé Cochet, dans la *Revue archéol.*, 1856, II, p. 548-550, a montré le premier qu'on peut tirer du rapprochement des lingots découverts en Gaule avec ceux de Bretagne certaines conclusions intéressant l'histoire des relations commerciales. — V.-J. Vaillant, *A propos d'un saumon antique trouvé à Saint-Valery-sur-Somme*, Boulogne-sur-mer, 1888, 31 pages, a dressé un inventaire des lingots de plomb estampillés connus à cette date. — Dans le travail de W. Gowland sur l'ancienne métallurgie du plomb, *Archaeologia*, LVII, 2, 1901, p. 359-422, tous les saumons de Bretagne sont énumérés et décrits et quelques-uns de ceux des autres régions cités ou même reproduits, sans que pour ces derniers l'auteur ait prétendu être complet.

chacune d'entre elles (nos 14 et 15, fig. 4 et 5), sont assez voisines l'une de l'autre; la seule différence, c'est que dans les demi-cylindres la partie supérieure était dès l'origine arrondie, tandis que dans les parallélépipèdes tronqués elle offrait primitivement une surface plane dont les arêtes vives ont été presque toujours émoussées par l'usage et le frottement.

Pour obtenir ces lingots on coulait du plomb en fusion dans un moule d'argile, plus large au sommet qu'à la base; sur le fond plat ou bombé de cette *forma* — c'est le terme technique latin — était marquée en creux l'estampille qu'on désirait écrire à la surface du métal et qui apparaissait en relief quand on retirait du moule, en la renversant, la *massa plumbea* refroidie et solidifiée. Quelquefois des inscriptions supplémentaires étaient ajoutées après coup, à la pointe et en creux, sur les côtés[1] (nos 2, 22, 23 *a*, 26, 27 *a* et *b*, 28, 29, 32 *a*, 40, 63, 65, 66, 70). Haverfield a remarqué que les flancs de quelques lingots de Grande-Bretagne sont rayés de stries à peu près parallèles, attestant que le plomb était versé dans les *formae* non pas en une seule fois, mais à plusieurs reprises, par lits successifs[2].

Les poids sont très variables[3]. La plupart des saumons sardes et espagnols oscillent entre 30 et 35 kilos, c'est-à-dire 95 et 105 livres romaines; ce qui donne un poids moyen de 32 à 33 kilos, environ 100 livres romaines; il en est de même de ceux de Mahdia en Tunisie. Un lingot d'origine espagnole trouvé à Rome (n° 64) ne dépasserait pas 5kg,300. En Espagne, le plus léger (n° 18) ne pèse que 11kg,155, le plus lourd (n° 19) que 56kg,750. Le plus léger des saumons trouvés en Grande-Bretagne (n° 25) pèse 22kg, 700 et le plus lourd (n° 24 *a*) 101kg,583; entre ces deux chiffres extrêmes on ne peut citer qu'un lingot de 34kg,469 (n° 24 *b*) et un autre de 37kg,644 (n° 34) contre cinq allant de 40 à 70 kilos et dix-neuf de 70 à 88, ce qui donne un poids

1. W. Gowland, *loc. cit.*, p. 398-399.
2. F. Haverfield, *Victoria History, Derby*, I, Londres, 1905, p. 228 et fig. 29.
3. Voir ci-dessous, à la fin de ce travail, notre *Tableau récapitulatif*.

moyen de 75 kilos, à peu près 230 livres romaines, qui est encore celui des *pigs of lead* exportés de nos jours des mines d'Angleterre[1]. Huit saumons d'origine bretonne découverts en Gaule, en Germanie et à Rome pèsent de 42 à 86 kilos; un autre, trouvé à Rome, atteint le chiffre exceptionnellement élevé de 274 kilos, plus de 835 livres romaines (n° 69). Les *massae plumbeae* britanniques, plus récentes que celles de la péninsule ibérique, étaient aussi beaucoup plus volumineuses.

POIDS DES LINGOTS ESPAGNOLS ET BRETONS

| | Lingots espagnols. | Lingots bretons. |
|---|---|---|
| Le plus léger : | 11kg,500 en Espagne, 5kg,300 à Rome | 22kg,700 |
| Le plus lourd : | 56kg,750 | 101kg,583 en Bretagne, 274 kg. à Rome |
| Autres poids : | 30 à 34 kg. | 34 à 88 kg. |
| Poids moyen : | 32kg,745 (100 livres romaines). | 75 kg. 230 (livres romaines). |

M. Merlin a constaté que les lingots de Mahdia correspondent sensiblement à des multiples de l'unité pondérale romaine, la livre, qui est de 327gr,45; l'un d'eux, par exemple, pèse 32kg,730, alors que 100 livres romaines représentent 32kg,745[2]. Il ne semble pas cependant que l'on puisse tirer de là une règle générale, applicable à tout l'ensemble des *massae plumbeae*. A Mahdia même, l'écart entre le chiffre réel et le chiffre le plus voisin en livres romaines est parfois très considérable : un lingot pèse 33kg,300 et 102 livres représentent 33kg,399, soit 99 grammes en moins; un autre pèse 31kg,300 et 95 livres représentent 31kg,107, soit 193 grammes de trop. En Espagne ou en Bretagne, les différences dans un sens ou dans l'autre seraient encore plus accentuées. Les anciens devaient se préoccuper avant tout de façonner des saumons maniables et faciles à transporter, sans trop se soucier de les rapprocher plus ou moins exactement d'un poids théorique.

Ce qui nous intéresse principalement dans ces lingots, ce

1. V.-J. Vaillant, *loc. cit.*, p. 23, d'après J. Phillips, *Rivers, mountains and sea coasts of Yorkshire*, Londres, 1855, p. 19.
2. A. Merlin, dans les *Mélanges Cagnat*, Paris, 1912, p. 386.

sont leurs estampilles. L'élément essentiel des inscriptions est un nom propre, au nominatif ou au génitif, celui de l'empereur auquel appartenait la mine ou celui du simple particulier qui l'exploitait; parfois, au lieu d'un seul concessionnaire, on trouve mentionnée une société fermière. A cela s'ajoutent sur certaines estampilles des indications d'origine, nom de pays, de peuple ou de montagne, et des indications numériques donnant le poids primitif du saumon.

En rapprochant ces textes les uns des autres, en les confrontant avec les témoignages épars des écrivains classiques et avec les relations des fouilles entreprises sur l'emplacement des centres miniers, on peut essayer de déterminer la situation exacte et l'importance respective des différents gisements, l'époque à laquelle ils ont commencé et cessé d'être utilisés, la manière dont ils étaient mis en valeur et administrés, les directions et les itinéraires des grands courants d'exportation. Cette étude doit se faire en suivant un ordre géographique et en groupant les lingots par région, selon le lieu des trouvailles. On les a découverts les uns dans des pays qui produisaient beaucoup de plomb et à proximité des mines, en Sardaigne, en Espagne, en Grande-Bretagne; les autres dans des pays moins bien pourvus et qui faisaient venir du plomb de l'étranger, comme la Gaule, l'Afrique du Nord, l'Italie. Leurs inscriptions sont importantes dans le premier cas au point de vue de l'histoire de l'industrie minière, dans le second cas au point de vue de l'histoire du commerce des métaux.

TABLEAU DE RÉPARTITION DES TROUVAILLES DE LINGOTS DE PLOMB ESTAMPILLÉS

1° Pays d'exportation.

| Pays | Nombre des exemplaires retrouvés | Numéros des inscriptions |
|---|---|---|
| Sardaigne | 2 | nos 1-2 |
| Espagne | près de 60 | nos 3-20 |
| Grande-Bretagne | plus de 60 | nos 21-41 et 70 |

2° Pays de transit et d'importation.

| Pays | Nombre des exemplaires retrouvés | Numéros des inscriptions |
|---|---|---|
| Gaule et Germanie | 11 | nos 42-52 |
| Afrique du Nord | 12 | nos 53-57 |
| Italie | 22 | nos 58-69 |

## I

La Sardaigne n'a fourni jusqu'à présent que deux lingots de plomb estampillés.

Ses mines ne sont mentionnées par les auteurs grecs et latins qu'à une date relativement récente. Ni Strabon[1] ni Pline[2] n'en disent rien. Pline note seulement sur la côte sud-ouest l'existence d'une petite île nommée *Enosis* ou mieux *Aenosis*[3], c'est-à-dire l'île du cuivre[4], que Ptolémée appelle Μολιβώδης, *Plumbaria*, l'île du plomb, aujourd'hui Sant' Antioco[5].

Le plus ancien texte littéraire où il soit question explicitement des mines sardes est un passage des *Philosophumena*, libelle anonyme en langue grecque écrit au début du IIIe siècle de notre ère par un chrétien de Rome — très probablement saint Hippolyte — adversaire du pape Calliste; celui-ci, dans sa jeunesse, avait été déporté en Sardaigne à la suite de mauvaises opérations financières et de difficultés avec les Juifs de la capitale; il y retrouva des coreligionnaires condamnés aux mines, εἰς μέταλλον Σαρδονίας, après la persécution de Marc-Aurèle[6]. On sait par l'*Itinéraire d'Antonin*, qui remonte au même temps, qu'une localité du sud-ouest de la Sardaigne, sur la route de Carales à Othoca, entre Sulci et Neapolis, à trente milles de chacune de ces deux cités, s'appelait *Metalla*[7]. Il faut

1. Strabon, V, 2, 7 : description de la Sardaigne, dont il vante la fertilité en froment.

2. Pline l'Ancien, XXXIV, 164 : trois régions d'Occident produisent du plomb, l'Espagne, la Gaule, la Bretagne ; la Sardaigne n'est pas nommée.

3. *Ibid.*, III, 83; Martianus Capella, VI, 645 : *Enusis*.

4. Ch. Huelsen, dans la *Real-Encyclopädie* de Pauly-Wissowa, V, Stuttgart, 1905, *s. v. Enosis*, propose de corriger le texte de Pline et d'écrire : [*Hierac*]*onnesus*; cette hypothèse est tout à fait invraisemblable.

5. Ptolémée, III, 3, 8.

6. *Philosophumena*, éd. Ed. Miller, Oxford, 1851, IX, 11 sq. Cf. J.-B. de Rossi, dans le *Bullettino di archeol. cristiana*, 1866, p 1-14.

7. *Itinéraire d'Antonin*, p. 84-85.

l'identifier avec le village actuel d'Antas, au nord d'Iglesias, où l'on a découvert, entre autres restes d'antiquités[1], les fragments de l'inscription dédicatoire d'un temple en l'honneur de l'empereur Commode[2], ce qui nous reporte précisément à l'époque où vivait Calliste. Le μέταλλον Σαρδονίας des *Philosophumena* était l'une des mines des environs d'Antas. Bien que l'auteur ne le dise pas, ce devait être une mine de plomb argentifère. Sans doute il y avait dans l'île des gisements de fer : l'*Itinéraire d'Antonin* cite au sud-est, sur la route de Carales à Olbia par la côte orientale, au treizième mille à partir de Carales, une localité appelée *Ferraria*[3]. Mais ces gisements ne semblent pas avoir été très importants. En dehors de l'*Itinéraire*, Rutilius Namatianus, au v[e] siècle, est seul à en parler, et encore incidemment, comme terme de comparaison, à propos des *ferrariae* de l'île d'Elbe[4]. D'autres textes, au contraire, font allusion au plomb argentifère.

Solin, vers l'an 230, en décrivant la *solifuga*, sorte de fourmi venimeuse qu'on rencontrait en Sardaigne, observe que le sol de cette île est riche en argent[5]. Une constitution des empereurs Constance et Constant, adressée vers l'an 353 au *praeses Sardiniae*, prescrit de ne pas condamner à des peines corporelles ou à la prison les gens de l'île qui sont en retard pour payer à l'Etat le fermage des mines de plomb, *pro debitis plumbi*, mais de prendre des sûretés contre eux par la procédure de la *pignoris capio*[6]. Deux constitutions de la fin du IV[e] siècle traitent des *metallarii* d'autres régions qui veulent s'établir en Sardaigne, attirés probablement par des conditions

1. Cf. A. Taramelli, dans les *Notizie degli scavi*, 1913, p. 89-92.
2. *Corp. inscr. lat.*, X, n° 7539.
3. *Itinéraire d'Antonin*, p. 80. D'après O. Hirschfeld, *Die kaiserlichen Verwaltungsbeamten*, 2[e] éd., Berlin, 1905, p. 162, une inscription de Terracine (*Corp. inscr. lat.*, X, n° 6315) mentionnerait peut-être un *proc(urator) f(errariarum) p(rovinciae) S(ardiniae)*.
4. Rutilius Namatianus, I, 354.
5. Solin, IV, 3, p. 51.
6. *Code Théodosien*, XI, 7, 7.

de vie plus douce et un travail plus rémunérateur qu'en Pannonie, par exemple, ou qu'en Orient : Valentinien en 369 ordonne que les capitaines de navires paieront une amende de cinq *solidi* pour chaque *metallarius* qu'ils auront débarqué dans l'île[1] ; Valentinien et Valens rappellent en 378 qu'il est interdit aux *metallarii* de passer en Sardaigne[2]. Enfin, au v^e^ siècle, Sidoine Apollinaire, énumérant les produits que Rome reçoit des différentes parties de l'Italie et des provinces, inscrit au compte de la Sardaigne l'argent[3] : c'est le plomb argentifère, et non plus le blé comme au siècle de Strabon, qui était alors la principale richesse de l'île.

En résumé, sur onze textes, quatre ne parlent que de mines ou de mineurs en général (*Philosophumena*, *Itinéraire d'Antonin s. v. Metalla*, constitutions de 369 et de 378), un concerne le cuivre (Pline *s. v. Aenosis*), deux le fer (*Itinéraire d'Antonin s. v. Ferraria* et Rutilius Namatianus), quatre le plomb (Ptolémée, Solin, constitution de 353, Sidoine Apollinaire). L'exploitation n'est attestée qu'à partir de la fin du II^e^ siècle de notre ère ; elle paraît être encore florissante aux IV^e^ et V^e^ siècles. Il ressort enfin des renseignements donnés par Pline, Ptolémée et l'*Itinéraire d'Antonin* que la région métallifère était située dans la partie sud-ouest de la Sardaigne.

Cette partie sud-ouest contient des mines actuellement en activité. L'exploitation, continuée par intermittences au moyen âge et dans les temps modernes, a été reprise méthodiquement en 1859 et depuis lors le district d'Iglesias n'a cessé de livrer chaque année d'importantes quantités de fer, de zinc, d'argent et surtout de plomb ; le cuivre existe aussi dans le sous-sol, mais il est plus rare. On a retrouvé en maints endroits, particulièrement à Domus-novas, à Flumini-maggiore, à Grugua, des vestiges incontestables de travaux antiques :

1. *Code Théodosien*, X, 19, 6.
2. *Ibid.*, X, 19, 9.
3. Sidoine Apollinaire, VII, 49 :
*Sardinia argentum...*

puits d'extraction, fours de fusion établis le plus souvent sur des cours d'eau, amas considérables de scories, outils de fer (coins ou pics), lampes en terre cuite, monnaies[1]. Presque partout où l'on procède à la recherche du plomb argentifère existaient déjà des mines antiques[2].

Il est vraisemblable que les gisements sardes ont été connus et utilisés par les Phéniciens et les Carthaginois[3]. Les ports de la côte méridionale de Sardaigne, Carales[4], Nora[5], Othoca, Tharros, Sulci, sont d'anciennes colonies puniques. Le site de Sulci, dans une île facile à défendre, en face d'une région fertile et riche en mines, présentait de grands avantages pour les navigateurs orientaux et répondait à l'un des types classiques de leurs établissements[6]. Dans l'intérieur même du district minier on a découvert des lampes et des monnaies puniques[7]; M. Pais, en 1880, sans nier que l'existence de travaux dus aux Carthaginois soit « possible, très probable même et presque certaine pour quelques gisements », faisait remarquer cependant qu'à cette date on n'avait recueilli dans les mines aucun objet qui fût à coup sûr de l'époque punique[8]; depuis, de nouvelles trouvailles, comme celle de vases puniques dans la

1. L. Gouïn, *Notice sur les mines de Sardaigne pour l'explication de la, collection de minerais envoyés à l'Exposition universelle de Paris*, Cagliari 1867, p. 8-9 et 39-48; L. de Launay, *Histoire de l'industrie minière en Sardaigne*, dans les *Annales des mines*, 1862, p. 515-528; A. Taramelli, dans les *Notizie degli scavi*, 1913, p. 89-92; E. S. Bouchier, *Sardinia in Ancient times*, Oxford, 1917, p. 60.

2. A. Taramelli, *loc. cit.*, p. 92.

3. G. Perrot, *Hist. de l'art dans l'antiquité*, IV, Paris, 1887, p. 2.

4. A. Taramelli, dans les *Monum. antichi dei Lincei*, XXI, 1912, p. 45-218.

5. G. Patroni, *ibid.*, XIV, 1904, p. 107-268.

6. Sur l'importance des « îles parasitaires » pour les thalassocraties primitives, cf. V. Bérard, *Les Phéniciens et l'Odyssée*, I, Paris, 1902, p. 177-189.

7. L. Gouïn et L. de Launay, *loc. cit.*; renseignement confirmé par A. Taramelli, lettre du 17 juin 1919 : « ma sulla esatta provenienza di tali monete non è sempre possibile dare una notizia; così dicasi per le lampade ».

8. E. Pais, *La Sardegna prima il dominio romano*, dans les *Atti dell' Accad. dei Lincei, Memorie, Scienze morali*, ser. III, t. VII, 1880-1881, p. 319-320.

fonderie de cuivre d'Orto Commidu[1], ont montré que les Carthaginois exploitaient au moins des gisements cuprifères[2]; il devait en être de même pour ceux de plomb. En effet, on a recueilli dans toute l'île, sur l'emplacement d'anciennes stations humaines contemporaines de la civilisation des nuraghes, des preuves évidentes de l'emploi du plomb dès cet âge reculé; à Teti, des pains de plomb ressemblent à ceux de cuivre de la même localité et de Nuraghus, et le plomb y servait à sceller les figurines de bronze comme le cuivre à lier les épées[3]; les vases et les statuettes des nuraghes de Palmavera[4] et de Lugherras[5], des sanctuaires de Serri[6] et d'Albini[6] présentent également de nombreux exemples de soudures et de scellements en plomb. Tout ce métal ne devait pas venir de l'étranger[7]; il n'en était ainsi sans doute que pour les grands pains de cuivre, comme ceux de Serra Ilii, portant des marques d'origine analogues à certains signes des alphabets crétois[8]. Mais il n'est guère admissible que les navigateurs orientaux, par qui les indigènes de la Sardaigne avaient été initiés à la connaissance du bronze, aient longtemps continué à importer des métaux dans une contrée qui en possédait elle-même une telle quantité. Là comme partout, ils se seront mis en quête des gisements minéraux et ils auront expédié au dehors tous ceux de leurs produits qui n'étaient pas consommés sur place. L'île Sant' Antioco ne paraît pas avoir renfermé de cuivre ni de plomb; mais ses noms anciens, *Aenosis*, *Plumbaria*, donnent à penser qu'elle fut, au temps de la thalassocratie punique, le centre de l'exportation des métaux sardes, comme les îles Cassitérides l'étaient en Grande-

1. A. Taramelli, dans les *Monum. antichi dei Lincei*, XXV, 1919, p. 107-136.
2. L. Gouïn, *loc. cit.*, p. 50, notait déjà la présence de petites scories cuivreuses au pied des nuraghes.
3. G. Perrot, *loc. cit*, p. 98-99.
4. A. Taramelli, dans les *Monum. antichi dei Lincei*, XIX, 1908, p. 273.
5. *Ibid.*, XX, 1910, p. 227.
6. *Ibid.*, XXIII, 1915, p. 381, fig. 54 et 55; p. 431, fig. 113.
7. *Ibid.*, XXV, 1919, p. 128-129.
8. *Ibid.*, p. 894, note 1.

Bretagne pour l'étain et l'*insula Plumbaria* de Dianium pour le plomb ibérique. Sulci dut jouer en Sardaigne le même rôle que Carthagène en Espagne.

Entre l'époque de la domination carthaginoise et l'époque

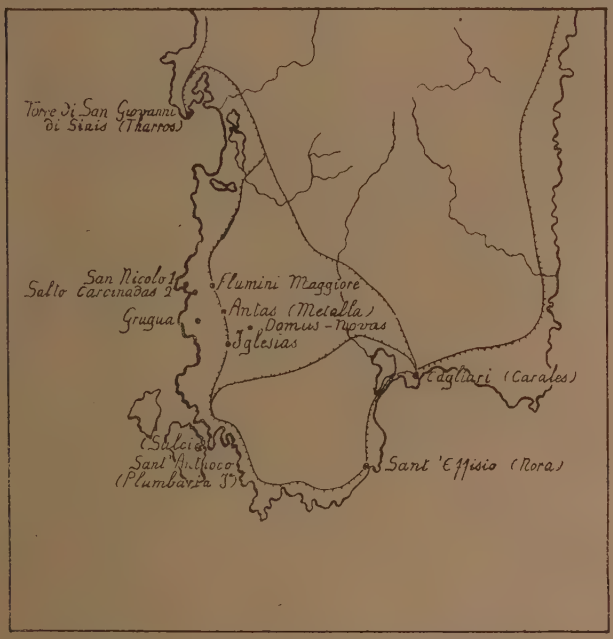


Fig. 1. — Carte de la Sardaigne méridionale.
Emplacement des trouvailles de lingots de plomb estampillés (nos 1 et 2).

impériale romaine, l'exploitation a dû, sinon s'interrompre tout à fait, du moins beaucoup se ralentir ; nous en devinons les raisons : insalubrité du climat et humeur batailleuse des habitants[1]. Elle reprit activement sous l'Empire, comme le prouvent,

1. Strabon, V, 2, 7 ; Tacite, *Annales*, II, 85. C'est en raison des troubles dont elle était le théâtre qu'Auguste, en 6 après J.-C., enleva la Sardaigne au Sénat, à qui il avait d'abord attribuée, et la fit administrer par un procurateur impérial (Dion Cassius, LV, 28) ; Néron la rendit au Sénat en échange de l'Achaïe (Pausanias, VII, 17, 3) ; elle redevint province impériale sous le règne de Commode ou sous celui de Septime Sévère (*Corp. inscr. lat.*, X, p. 777).

avec les textes déjà cités, les estampilles des lingots de plomb.

Les deux lingots proviennent des mêmes parages (voir la carte ci-jointe, fig. 1), sur la côte sud-ouest, au nord de Plumbaria et de Metalla; ils ont tous deux la forme d'un parallélépipède tronqué, portant à sa face supérieure, dans un cadre creux, une inscription en relief.

**N° 1**. *Corp. inscr. lat.*, X, n° 8073, 2. Trouvé en 1860 au lieu dit Carcinadas di Flumini-maggiore, près du port de San Nicolo; maintenant au musée de Cagliari. Longueur à la base : 37 centimètres, sur 15 centimètres et demi de largeur; longueur à la partie supérieure : 34 centimètres, sur 10 de largeur. Hauteur : 7 centimètres. Poids : 34 kilos[1] (fig. 2).

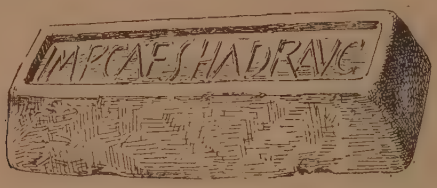


Fig. 2. — Lingot de plomb estampillé du musée de Cagliari (n° 1).

IMP CAES HADR AVG

*Imp(eratoris) Caes(aris) Hadr(iani) Aug(usti).*

Estampille au nom de l'empereur Hadrien (117-138 après l'ère chrétienne).

**N° 2**. *Corp. inscr. lat.*, X, n° 8073, 1 et p. 1002. Trouvé en 1870 dans les mines de San Nicolo, près de Portixeddu, à huit kilomètres à l'ouest de Flumini-maggiore; maintenant au musée de Berlin. Longueur à la base : 42 centimètres, sur 11 de largeur. Hauteur : 9 centimètres. Poids : 35kg, 585. D'après l'analyse, l'argent y figurait dans la proportion de 462 grammes par tonne.

1. Renseignements communiqués par M. A. Taramelli, directeur du musée de Cagliari, qui a bien voulu examiner l'objet à notre intention et nous envoyer le dessin ci-joint.

A la partie supérieure, en lettres saillantes fondues en même temps que la masse du lingot :

CAESARIS · AVG
*Caesaris Aug(usti)*.

Sur l'une des grande faces latérales, à l'extrémité droite, au-dessous du mot *Aug(usti)*, un chiffre incisé après coup au *cultrum* :

CVII

Soit 107 livres romaines, 35$^{kg}$,03715.

Il résulte de ces documents :

1° Que les mines du sud-ouest de la Sardaigne étaient exploitées par les Romains sous le règne d'Hadrien, alors que les *Philosophumena* ne nous permettent pas de remonter plus haut que le règne de Marc-Aurèle;

2° Qu'elles appartenaient à l'empereur;

3° Qu'elles donnaient lieu, comme l'indique la préparation de lingots estampillés, à un commerce d'exportation.

Sur tous ces points les saumons sardes complètent et précisent les données trop vagues des textes littéraires.

## II

La péninsule ibérique fut dans l'antiquité, pendant de longs siècles, le principal centre de production minière du bassin méditerranéen. Aussi les textes sont-ils plus précis à son sujet que pour la Sardaigne et les lingots estampillés ont-ils été rencontrés en plus grand nombre sur son territoire.

Les auteurs anciens ne se bornent pas à signaler en termes généraux l'existence des gisements espagnols de plomb argentifère[1]. Ils nous apprennent, en outre, à quelle époque remontaient les débuts de l'exploitation, sur quels points elle était

1. Polybe, III, 57, 3 ; Strabon, III, 2, 8 ; Pomponius Mela, II, 6; Pline l'Ancien, III, 30 et XXXIII, 96 (*argentum et plumbum reperitur in omnibus provinciis, sed in Hispania pulcherrimum*) ; Solin, XXIV, 1, p. 115.

le plus intense, dans quelles conditions les Romains l'ont poursuivie.

Les Ibères avaient commencé de bonne heure à extraire du sous-sol de leur pays l'argent dont les navigateurs phéniciens leur avaient appris la valeur[1]. Déjà Ézéchiel mentionne l'argent et le plomb, avec le fer et l'étain, parmi les produits dont le pays de Tarsis approvisionnait le marché de Tyr[2]. Plus tard, les Carthaginois s'emparèrent des mines; d'après Diodore, toutes celles où l'on travaillait au siècle d'Auguste avaient été ouvertes dès le temps de la domination punique[3]; on montrait en Espagne, d'après Pline, de nombreux puits creusés « par Hannibal », c'est-à-dire par les Carthaginois[4]; ceux-ci tiraient de la seule mine de Baebelo jusqu'à trois cents livres de métal par jour[5].

Après la conquête romaine, c'est encore dans les régions jadis occupées par les Carthaginois que l'industrie minière était le plus développée. Sans doute, on rencontrait aussi du plomb argentifère en Lusitanie, comme l'indique le surnom de *Plumbarii* donné par Pline à la peuplade des *Medubrigenses*[6], dans le nord-ouest de la péninsule chez les *Callaeci*[7], les Artabres[8], les Astures près d'Ovetum[9], les Cantabres[10], et dans la vallée de l'Èbre chez les Celtibères[11]. Au large de la Tarra-

1. Diodore de Sicile, V, 35-36. Cf. L. Siret, dans l'*Anthropol.*, 1909, p. 143.
2. Ezéchiel, XXVII, 12.
3. Diodore de Sicile, V, 38.
4. Pline l'Ancien, XXXII, 96.
5. *Ibid.*, 97.
6. Pline l'Ancien, IV, 118. Les *Medubrigenses* sont nommés sous la forme *Meidubrigenses* dans l'inscription du pont d'Alcantara (*Corp. inscr. lat.*, II, n° 760) et peut-être aussi sous la forme corrompue *Montobrigenses* dans l'*Itinéraire d'Antonin*, p. 420, qui les place sur la route d'Emerita à Scalabis.
7. Justin, XLIV, 3, 4. Cependant Pline l'Ancien, XXXIV, 158, conteste l'existence de *plumbum nigrum* en Gallécie.
8. Strabon, III, 2, 9.
9. Pline l'Ancien, XXXIV, 164 : *plumbum (l)ovetanum.*
10. *Ibid.*, IV, 112 et XXXIV, 158.
11. Tite-Live XXXIV, 21 et Aulu Gelle, II, 22, 29 (à propos des campagnes de Caton l'Ancien, mention d'*argentariae* ou d'*argentifodinae*). Une ville de ces parages, Osca, aujourd'hui Huesca, était célèbre par ses monnaies

conaise, l'îlot de Capraria, dans l'archipel des Baléares, au sud de Majorque, renfermait aussi du plomb ; on sait la réputation des frondeurs baléares, qui lançaient des *glandes plumbeae*[1]; le *plumbum Caprariense* est mentionné par Pline[2] en même temps que le *plumbum Iovetanum* ou *Ovetanum*, qui est celui d'Ovetum en Asturie, et le *plumbum Oleastrense*, qui est celui d'Oleastrum en Bétique près de Gadès[3] ou d'Oleastrum en Tarraconaise sur la route de Dertona à Tarraco[4]. Mais aucune contrée ne produisait autant de plomb que le sud de la Tarraconaise et la Bétique. Aux environs de Carthagène, des mines considérables occupaient, dès le deuxième siècle avant notre ère, 40.000 travailleurs et rapportaient 25.000 drachmes par jour[5]. Au nord de Carthagène, près de Dianium, en face des *insulae Pityusae*, était une île Πλουμβαρία[6], *Plumbaria*, ainsi appelée, selon toute vraisemblance, parce que très anciennement on y embarquait le plomb destiné à l'exportation, comme dans l'île *Aenosis* ou *Plumbaria* de Sardaigne. D'après Strabon, une montagne du massif de la Sierra Morena, à la source du Baetis et aux confins de la Tarraconaise et de la Bétique, non loin de Castulo, portait, à cause des mines d'argent qu'elle contenait, le nom d'Ἀργυροῦν ὄρος[7]. Avien signale aussi l'existence d'un *mons Argentarius*, mais il le place sur la côte, près de Gadès, et prétend qu'il devait son nom à l'étain qui couvrait ses flancs[8]. A l'intérieur de la Bétique et

d'argent ; des quantités considérables d'*argentum oscense*, pris par les Romains, figurèrent dans les triomphes célébrés à l'occasion des victoires d'Espagne (Tite-Live, XXXIV, 10 et 46 ; XL, 43 ; cf. Th. Mommsen, *Hist. de la monnaie romaine*, trad. franç., Paris, 1873, III, p. 243-240).

1. Strabon, III, 5, 1; Diodore de Sicile, V, 18 ; Virgile, *Georgiques*, I, 309 ; Ovide, *Métam.*, II, 727 ; IV, 709 ; Silius Italicus, VII, 279.
2. Pline l'Ancien, XXXIV, 164.
3. Cf. Pomponius Mela, III, 1, 4 ; Pline l'Ancien, III, 15 ; Ptolémée, II, 4, 14.
4. Cf. Strabon, II, 4, 6 ; *Itinéraire d'Antonin*, p. 399.
5. Polybe, XXXIV, 9, 8-11 ; Strabon, III, 2, 10.
6. Strabon, III, 4, 6.
7. Strabon, III, 2, 11.
8. Avien, *Ora marit.*, 291.

toujours dans la Sierra Morena, Sisapo au nord et Ilipa au sud étaient le centre d'importantes exploitations de plomb[1]. Sur la côte méridionale, Strabon vante l'opulence du pays des *Turdetani*, qui possédait à la fois, par un rare privilège, des terres fertiles et des gisements métallifères[2]; c'est là que se trouvait la ville d'Orongis, où Tite Live note la présence de mines d'argent[3], si toutefois, comme on l'admet généralement, cette localité est bien identique à la ville d'Aurinx, que cite ailleurs le même historien et qu'il met au nord-est de Carteia[4]. Enfin, chez les *Mastieni*, entre les Colonnes d'Hercule et Malaca, une autre ville s'appelait Μολύβδαινα[5]. En somme, la partie de l'Espagne la plus riche en plomb était le sud-est, de Dianium à Sisapo et aux Colonnes d'Hercule, et plus spécialement les environs de Carthagène d'une part, le massif montagneux de la Sierra Morena d'autre part. C'est très certainement dans l'un ou l'autre de ces deux districts qu'étaient situés la mine de Baebelo[6] et les *metalla Samariense et Antonianum*[7] que cite Pline et dont l'emplacement exact nous est inconnu.

Il ressort des termes mêmes dont se sert Polybe que de son temps les gisements de Carthagène étaient exploités directement pour le compte de l'État : c'est au peuple romain qu'ils rapportaient chaque jour 25.000 drachmes[8]. Mais à l'époque de Strabon toutes les mines d'argent étaient aux mains de simples particuliers : les δημόσια ἀργυρεῖα avaient été transformés en ἰδιωτικαὶ κτήσεις[9]. Il faut entendre par là sans doute que l'État, sans renoncer à son droit éminent de propriété, accordait à des citoyens romains, moyennant le paiement de redevances

1. Strabon, III, 2, 3.
2. *Ibid.*, III, 2, 8.
3. Tite-Live, XXVIII, 3.
4. *Ibid.*, XXIV, 25.
5. Etienne de Byzance, *s. v.*
6. Pline l'Ancien, XXXIII, 97.
7. *Ibid.*, XXXIV, 165.
8. Polybe, *loc. cit.*, : ἀναφέροντας τότε τῷ δήμῳ τῶν Ῥωμαίων καθ' ἑκάστην ἡμέραν δισμυρίας καὶ πεντακισχιλίας δραχμάς.
9. Strabon, III, 2, 10.

déterminées, l'autorisation d'utiliser à leur bénéfice les anciennes galeries et d'en ouvrir de nouvelles[1]. Diodore de Sicile confirme l'indication donnée par Strabon : sur les mines espagnoles, dit-il, s'est jetée une tourbe d'Italiens cupides, qui ont gagné de grosses fortunes, grâce au travail pénible et épuisant des esclaves[2]. A la fin du Ier siècle de notre ère, le système du fermage était toujours en vigueur et Pline nous fait connaître le prix de location annuelle de deux mines : d'abord 200.000 deniers, puis 255.000, pour le *metallum Samariense*, 400.000 sesterces pour le *metallum Antonianum*[3].

Il n'est pas inutile de noter dès à présent, au point de vue de la date, que presque tous les témoignages dont nous avons fait état émanent de Strabon, de Tite-Live et de Pline, c'est-à-dire du Ier siècle de l'Empire, d'Auguste aux Flaviens. Justin n'est que l'écho de Trogue-Pompée, qui vivait à la même époque. Quelques textes sont plus anciens : Strabon cite Polybe et Aulu-Gelle, Caton, qui sont l'un et l'autre du second siècle avant J.-C. Aucun n'est plus récent. Il y a plus : au IVe et au Ve siècles de notre ère, si quelques auteurs font encore de vagues allusions aux richesses métalliques de l'Espagne[4], nul d'entre eux ne parle plus du plomb ni de l'argent ; Sidoine Apollinaire ne les compte pas parmi les produits que Rome reçoit de cette province ; il ne fait mention que de navires fabriqués avec les bois de construction des forêts ibériques et de pierres de foudre[5]. Les mines de la péninsule paraissent

1. C. Neuburg, *Untersuch. zur Geschichte des röm. Bergbaus*, dans la *Zeitschrift für die gesamte Staatswissenschaft*, 1900, p. 53.

2. Diodore de Sicile, V, 36 : πλῆθος Ἰταλῶν ἐπεπόλασε τοῖς μετάλλοις καὶ μεγάλους ἀπέφεροντο πλούτους διὰ τὴν φιλοκερδίαν.

3. Pline l'Ancien, XXXIV, 165 (le texte n'est pas très sûr ; nous reproduisons les chiffres donnés par l'édition de L. Jan et C. Mayhoff, V, Leipzig, Teubner, 1897, p. 222).

4. Par exemple : *Panegyr. Theod. Aug.* ; Claudien, *Laus Serenae*, 54 ; Martianus Capella, VI, p. 627.

5. Sidoine Apollinaire, VII, 49 :

*...naves Hispania defert*
*Fulminis et lapidem.*

alors négligées, et peut-être l'étaient-elles depuis assez longtemps.

De nos jours elles sont de nouveau, comme celles de la Sardaigne, en plein rapport. Au cours de leurs travaux d'extraction de plomb argentifère, les modernes ont relevé presque partout les traces de l'activité des Romains : monnaies, outils, fours de fusion, amas de scories. On a fait de ces trouvailles au nord-ouest, en Asturie, sur les pentes des dernières collines de la chaîne cantabrique, à l'est près de Barcelone, dans l'ancien pays des Celtibères, et surtout au sud-est, dans les deux districts de Carthagène et de la Sierra Morena dont les textes littéraires nous ont déjà permis de constater la richesse[1]. En Lusitanie les découvertes capitales d'Aljustrel, au sud de Béja, l'ancienne Pax Julia, n'intéressent pas le plomb. Il y avait là des mines de cuivre et d'argent, — le sulfate de cuivre étant très riche en argent, — appelées à l'époque romaine *metallum Vipascense*; deux grandes inscriptions, ramenées à la lumière en 1876 et en 1906, contiennent une partie du texte de règlements impériaux contemporains d'Hadrien qui concernent l'organisation du *metallum*[2]. Il n'y a lieu de les rappeler ici que pour noter d'abord que la production du cuivre se poursuivait encore très activement au IIe siècle en Espagne, alors que celle du plomb avait probablement diminué, et ensuite que les mines à cette époque dans la péninsule ibérique, de même qu'en Sardaigne et en Grande-Bretagne, étaient propriété des empereurs, dépendant du fisc et administrée par un procurateur.

Aux environs de Carthagène les mines actuellement exploitées et déjà connues des Romains sont situées les unes au nord de cette ville, à Orihuela, d'autres au nord-ouest, entre la mer et les montagnes, près de Mazarron, d'autres

1. Cf. W. Gowland, dans l'*Archaeologia*, LVII, 2, 1901, p. 377-378; A. Schulten, article *Hispania*, dans la *Real-Encyclopädie* de Pauly-Wissowa, VIII, 1913, p. 2004-2005.

2. On en trouvera le texte, avec toute la bibliographie, dans P.-F. Girard, *Textes de droit romain*, 4e éd., Paris, 1913, p. 119-123 et 879-881.

encore au sud-ouest, près d'Almadir et d'Almeria. Les trouvailles archéologiques de celles du Coto Fortuna, à 7 kilomètres de Mazarron[1], dans la Sierra de las Moceras, sont particulièrement intéressantes. Ces mines faisaient partie d'un vaste ensemble de travaux antiques qui s'étendaient sur près de deux lieues de longueur. On y a récolté des monnaies de différentes époques, depuis les derniers temps de l'occupation carthaginoise, vers l'an 200 avant J.-C., jusqu'au règne d'Honorius, début du v[e] siècle de notre ère. De nombreux puits, profonds et bien taillés, mesuraient 3 mètres de diamètre; un réseau serré de galeries donnait accès aux filons et permettait d'en retirer le minerai; un conduit souterrain de deux kilomètres servait à l'écoulement des eaux; un four de coupellation de grandes dimensions atteste que la galène était traitée en vue de la préparation de l'argent. Si l'on a pas retrouvé de fours de fusion, alors qu'au cap de Gata, près d'Almeria, il n'y en a pas moins de 52, c'est qu'ici ils devaient être dans des terrains bas, recouverts maintenant par la végétation. Si l'on n'a retrouvé que très peu de scories, malgré l'importance du gisement, c'est que les modernes, qui savent en tirer parti[2] et pour qui elles constituent un excellent minerai, grâce à leur forte teneur en plomb, 10 à 12 0/0, les ont fait presque entièrement disparaître.

Les mines de Castulo, dans la partie méridionale de la Sierra Morena, à Linarès, à Palazuelos, à la Carolina, à El Centenillo, forment, elles aussi, un vaste ensemble[3]. Bien que la principale de celles de Palazuelos s'appelle aujourd'hui « Pozos

1. H. Jecquier, dans la *Revue archéol.*, 1907, I, p. 58-62.

2. On a inventé en 1861, aux fonderies de San Isadoro, près d'Escombreras, un four spécial pour le traitement des scories antiques (W. Gowland, *loc. cit.*, p. 377).

3. H. W. Sandars, *Notes sur un dépôt de monnaies romaines découvertes en Espagne (province de Jaen)*, dans la *Revue numism.*, 1905, p. 396-405 et 511, et *The Linares bas-relief and roman mining operations in Baetica*, dans l'*Archaeologia*, LIX, 2, 1905, p. 311-332 (avec une carte du district minier de Castulo, p. 312, trois planches et 18 figures représentant les objets antiques découverts dans les mines, poids, moules, outils, lampes, vases, etc.).

de Anibal », rien n'y date de la domination punique; plusieurs monnaies et un curieux lingot d'argent découvert près de Santa Elena portent des inscriptions celtibériennes; les monnaies romaines commencent sous la République et s'arrêtent sous le règne de l'empereur Gratien (374-383). A El Centenillo, des puits descendent jusqu'à 210 mètres et certaines galeries ont un développement d'un kilomètre; une série de pompes d'épuisement, étagées à diverses hauteurs, communiquaient avec les citernes d'épuisement. Des pièces d'argent de l'époque républicaine et une pièce de bronze à l'effigie d'Auguste portent au revers les lettres S C, répétées, par une particularité unique, au droit de la pièce d'Auguste; les mêmes lettres se lisent sur de petits plombs qui servaient sans doute à cacheter des sacs de minerai et, en pointillé, sur la face externe d'un grand seau de cuivre; S doit être l'initiale du mot *societas* et C l'initiale d'un nom de mine[1]. R. Mowat a proposé de voir dans ces sigles la désignation abrégée d'une *s(ocietas) c(uniculorum)*, le mot *cuniculi* était synonyme de *fodinae*, ou peut-être même d'une *s(ocietas) C(entenilli)* : le mot *Centenillum* serait la forme antique du nom actuel de la mine; il dériverait de l'expression *centenum praedium*, désignant une parcelle de terrain qui portait dans un plan cadastral le numéro d'ordre 100[2]. Mais la trouvaille principale est celle du célèbre bas-relief dit de Linarès ou des mineurs, en grès rouge, découvert en 1881 près de Palazuelos[3]; il représente neuf ouvriers en tenue de travail, tenant leurs outils à la main ou sur l'épaule : cette précieuse

1. G. F. Hill et H. W. Sandars, dans le *Journal of Roman Studies*, 1911, p. 100-106 et pl. XIV, et dans la *Numism. chronicle*, 1912, p. 63-69.

2. R. Mowat, *Contremarques minières sur des monnaies ibériques*, dans la *Revue numism.*, 1917, p. 325-334. D'après Mowat, les lettres S F, contremarquées en pointillé sur un as de la République au Cabinet des Médailles, signifieraient *s(ocietas) f(odinarum)* et l'inscription des revers, FORTVNAI STIPE, autoriserait à rapporter cette pièce aux mines du Coto Fortuna.

3. R. M. de Berlanga, *Los bronces de Lascuta, Bonanza y Aljustrel*, 1881, p. 686; A. Daubrée, dans la *Revue archéol.*, 1882, I, p. 193-196 et pl. V; H. W. Sandars, *ibid.*, 1903, I, p. 201-204 et pl. IV, et dans l'*Archaeologia*, LXIX, 2, 1905, pl. LXIX.

sculpture met sous nos yeux l'image même des personnages de condition modeste qui exploitaient à l'époque romaine les minerais de la Sierra Morena.

Les conclusions qu'on peut tirer de la confrontation de ces documents archéologiques avec les textes des auteurs anciens sont confirmées par le témoignage des lingots.

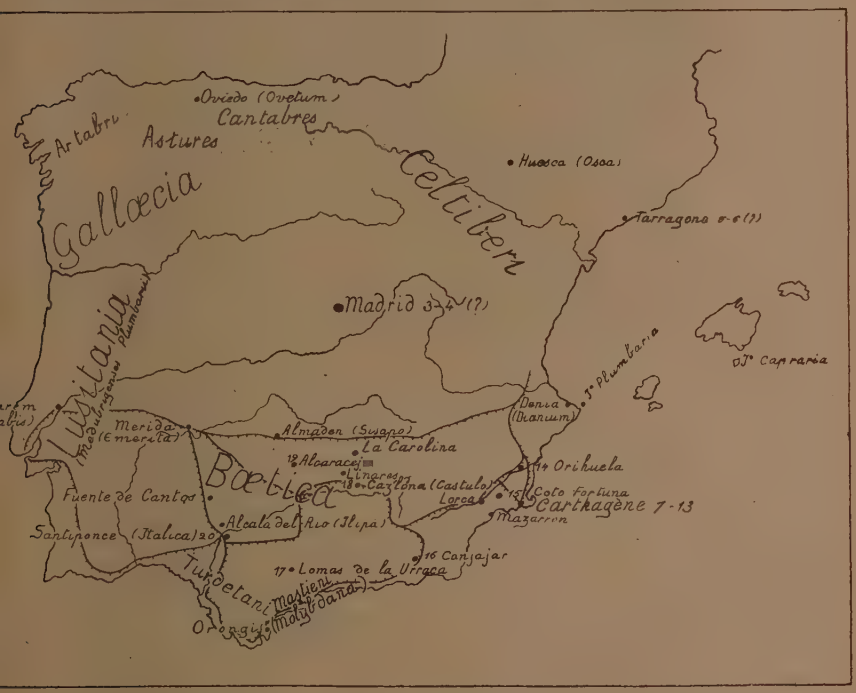


Fig. 3. — Carte de la péninsule ibérique.
Emplacement des trouvailles de lingots de plomb estampillés (nos 3-20), avec l'indication des routes romaines dans la région minière du sud.

***

Les saumons de plomb estampillés recueillis en Espagne (voir la carte ci-jointe, fig. 3) sont au nombre de près d'une soixantaine, les uns en forme de parallélépipèdes tronqués (nos 15, 19 etc.), les autres demi-cylindriques (nos 3, 4, 14). A l'exception

de deux d'entre eux, qui pèsent le premier 11$^{kg}$,155 seulement (n° 18), le second 56$^{kg}$,750 (n° 19)[1], leur poids varie entre 30 et 35 kilos, ce qui donne une moyenne d'environ 32$^{kg}$,745, soit cent livres romaines. La Lusitanie n'en a jusqu'à présent fourni aucun, non plus que le nord-ouest de la péninsule. Quatre lingots ou fragments de lingots de provenance inconnue sont conservés dans des musées de l'ancien pays des Celtibères, à savoir deux à Madrid et deux à Tarragone ; mais il est probable que ceux de Madrid, comme un troisième du même musée trouvé à Orihuela près de Carthagène (n° 14), sont originaires d'autres régions ; quant aux fragments de Tarragone, il n'est pas tout à fait certain qu'ils aient appartenu primitivement à des lingots.

**N° 3.** *Corp. inscr. lat.*, II, n° 6247, 1. Au musée de Madrid. Forme demi-cylindrique. Longueur : 45 centimètres; largeur à la base : 10 centimètres; hauteur : 7 centimètres 1/2[2]. D'après ses dimensions, ce lingot doit peser environ 34 kilos. Deux estampilles côte à côte, celle de droite, qui n'est pas signalée au *Corpus*, presque effacée :

*a*) T · AVRVNC · L *b*) C[illegible]NI

*T*(*itus*) *Aurunc*(*uleius*) *L*(*ucanus*?), ou, plus vraisemblablement : *T*(*iti*) *Aurunc*(*uleii*) *L*(*ucani*?). Dans presque toutes les estampilles des saumons espagnols les noms propres sont en effet au génitif (n$^{os}$ 4, 5, 7, 8, 9, 10, 13, 15, 18, 19), quelques-uns cependant sont au nominatif (n$^{os}$ 11, 14, 16; cas douteux : n$^{os}$ 3, 12, 20).

**N° 4.** Non cité dans le *Corpus* ni dans l'*Ephemeris epigraphica*. Donné au musée de Madrid par l'Academia de la Historia et inscrit au catalogue sous le numéro 308. Forme demi-cylin-

1. On peut remarquer que les n$^{os}$ 18 et 19, d'un poids anormal, sont originaires de la Sierra Morena et que tous les autres lingots, de 30 à 35 kilos, ont été recueillis à Carthagène ou aux environs.

2. Renseignements et photographie communiqués par M. P. Paris, directeur de l'Institut français de Madrid.

drique. Longueur : 44 centimètres; largeur à la base : 10 centimètres 1/2 ; hauteur : 9 centimètres[1]. Même poids sans doute, à peu de chose près, que le lingot précédent. Deux estampilles côte à côte :

*a*) *b*)

P TVRVILII ARCON *delphinus*

*P(ublii) Turvilii Arcon(is).*

*Arco, Arconis*, est un *cognomen* qu'on rencontre plusieurs fois dans la péninsule ibérique, particulièrement en Lusitanie[2], et qui reparaît dans le nom de lieu lusitanien *Arcobriga*[3]. L'image de dauphin, marque d'origine.

**N° 5**. *Ephem. epigr.*, IX, n° 428, 4. Au musée de Tarragone. Lamelle de plomb, longue de 7 centimètres et large de 15, qui serait un fragment de *massa plumbea*.

T · CALLONIOVINT

Le *Thesaurus linguae latinae, Supplem.*, fasc. 1, Leipzig, 1909, *s. v. Callonius*, propose de lire :

*T(ito) Callonio Vint.....*

Mais, dans aucune estampille de lingot, les noms propres ne sont au datif ou à l'ablatif. La lecture suivante parait s'imposer :

*T(iti) Calloni(i) Quint(i)*[4].

**N° 6**. *Ephem. epigr.*, IX, n° 428, 5. Au musée de Tarragone. Lamelle de plomb de mêmes dimensions que la précédente.

VIII I

Ce simple signe numérique ne suffit pas à prouver que nous sommes en présence d'un morceau de *massa plumbea*.

1. Renseignements et photographie communiqués par M. P. Paris.
2. *Corp. inscr. lat.*, II, n$^{os}$ 664, 668, 671, 948, 2615, 5223, 5307.
3. Ptolemée, II, 6, 58; *Itinéraire d'Antonin*, p. 437 et 438 ; *Corp. inscr. lat.*, II, n$^{os}$ 765 et 2419.
4. Sur une empreinte de cire, communiquée par M. P. Paris, la neuvième lettre semble bien être un Q plutôt qu'un O.

Tous les autres saumons estampillés viennent de ces régions du sud-est, environs de Carthagène et Sierra Morena, auxquelles se rapportent la plupart des textes littéraires et les découvertes archéologiques les plus remarquables.

Un certain nombre d'entre eux ont été trouvés à Carthagène même.

**N° 7**. *Corp. inscr. lat.*, II, n° 6247, 3; *Ephem. epigr.*, IX, p. 181. Nombreux lingots portant la même estampille, trouvés dans le port de Carthagène; un exemplaire au musée de la Société économique de cette ville, un autre au musée de Berlin. Dimensions de celui de la Société économique : 503 millimètres de longueur sur 458 (?) de largeur et 83 de hauteur[1]. Trois estampilles côte à côte :

| *a*) | *b*) | *c*) |
|---|---|---|
| M · RAI · RVFI · | *caduceus* | FER |

*M(arci) Rai(i) Rufi Fer.....*

Le caducée, marque d'origine. Les lettres *Fer...* sont sans doute le début du nom de la mine.

**N° 8**. *Ephem. epigr.*, VIII, n° 254, 2. Trouvé à Carthagène, dans le port.

P · TVRLLI LABEONI

*cycnus*

*P(ublii) Tur[el]li(i) Labeoni(s).*

Le cygne, marque d'origine.

**N° 9**. *Ephem. epigr.*, IX, n° 428, 3. A Murcie, collection Angel Guirao ; provenant de Carthagène.

| *a*) | *b*) |
|---|---|
| P · TVRVILI · M · F | MAI *delphinus* |

*P(ublii) Turvili(i), M(arci) f(ilii), Mai(cia tribu).*

Le dauphin, marque d'origine, comme au n° 4, où l'on retrouve aussi le même *nomen* et le même *praenomen*. L'absence de *cognomen* paraît indiquer une époque antérieure

1. Renseignements communiqués par M. P. Paris; estampages et fac-similé transmis par le consul de France à Carthagène.

à Sylla[1], ainsi que la forme archaïque *Mai(cia)* pour *Mae(cia)*. E. Hübner suppose à tort, dans l'*Ephem. epigr.*, IX, *loc. cit.*, que les nos 8 et 9 sont identiques; même si l'on rétablissait par correction le *nomen Tur[vi]li(i)* au n° 8, la présence d'un *cognomen* et d'une marque d'origine différente suffirait à le distinguer du n° 9.

**N° 10.** *Ephem. epigr.*, IX, n° 428, 1. A Murcie, même collection et même provenance :

C · VTI · C · F · MENEN

*C(aii) Uti(i), C(aii) f(ilii), Menen(ia tribu).*

**N° 11.** *Ephem. epigr.*, IX, n° 428, 2. A Murcie, même collection et même provenance :

C · PONTICIENVS M · F

*C(aius) Ponticienus M(arci) f(ilius).*

**N° 12.** *Corp. inscr. lat.*, II, n° 6247, 6; *Ephem. epigr.*, IX, p. 181. A Carthagène, musée de la Société économique. Dimensions : 474 millimètres de longueur, 103 de largeur et 89 de hauteur[2]. D'après ses dimensions, ce lingot doit peser environ 34 kilos.

La lecture proposée au *Corpus* :

ꟻAN · ꟻ · V · ƎVИON · ꟻ

*L(ucii) Antoni(i), L(ucii) l(iberti), Eunuc(hi),*

est inadmissible; l'estampage confirme celle de l'*Ephemeris*, d'après A. Engel :

P · NON · AE · T · F · NVC

Peut-être faut-il compléter ainsi les abréviations :

*P(ublius) Non(ius), Ae(milia tribu?), T(iti) f(ilius), Nuc(erinus).*

ou :

*P(ublii) Non(ii), Ae(milia tribu?), T(iti) f(ilii), Nuc(erini).*

1. Cf. R. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, 4e éd., Paris, 1914, p. 52. — Les estampilles des nos 10, 11, 14, 18 sont également dépourvues de *cognomina*.

2. Renseignements communiqués par M. P. Paris; estampage et fac-similé transmis par le consul de France à Carthagène.

La tribu devrait être indiquée après la filiation et non avant elle. Le *cognomen* Nucerinus se retrouve dans une inscription de Pompei, *Corp. inscr. lat.*, X, n° 1075.

**N° 13**. *Ephem. epigr.*, VIII, n° 254, 1; IX, p. 181. A Carthagène, collège des Quatre Saints. Longueur : 38 centimètres. Lettres en relief, de forme ancienne, dans un rectangle, en creux, de 18 centimètres de longueur.

Lecture de l'*Ephem.*, VIII :

| *a*) | *b*) |
|---|---|
| LAETILI · FERM | *caduceus* |
| *Laetili(i) Ferm.....* | |

*Ferm...*, nom de la mine. Le caducée, marque d'origine

Lecture de l'*Ephem.*, IX, d'après A. Engel :

| *a*) | *b*) |
|---|---|
| L · AETILI · FIERM | *caduceus* |
| *L(ucii) Aetili(i) Fi(e)rm(i).* | |

Trois séries de lingots, comprenant chacune plusieurs exemplaires identiques, proviennent des environs de Carthagène : d'Orihuela au nord, du Coto Fortuna au nord-ouest, de Canjajar près d'Almeria au sud-ouest, c'est-à-dire précisément des trois points où l'on a constaté l'existence d'anciennes exploitations romaines et fait d'importantes découvertes archéologiques.

**N° 14**. *Corp. inscr. lat.*, II, n° 3439 et n° 6247, 4; *Ephem. epigr.*, IX, p. 181. — Voir aussi : Fr. Ritschl, *Priscae latinitatis monum. epigr.*, 1862, pl. III, G *a* et *b*; *Corp. inscr. lat.*, I, 1re éd., 1863, n° 1481; E. Hübner, *Exempla scripturae epigr.*, 1895, n° 1204; E. Babelon et A. Blanchet, *Catal. des bronzes antiques de la Bibl. nationale*, 1895, p. 732, n° 2408; H. Dessau, *Inscr. latinae selectae*, II, 2, 1906, n° 8706; A. Héron de Villefosse, dans la *Revue archéol.*, 1907, I, p. 65-66; F. Fita, dans le *Boletin de la Real Academia de la Historia*, LXIII, 1913, p. 279-280.

Une trentaine de lingots, trouvés vers 1846 dans une mine

d'Orihuela, au nord de Carthagène[1]. Exemplaires au musée de la Société économique de Carthagène, dans la collection Angel Guirao à Murcie, à l'École des mines et au musée de l'Académie à Madrid, au musée du Louvre et au Cabinet des Antiques de la Bibliothèque Nationale à Paris, au British Museum et au Museum of practical Geology à Londres (l'exemplaire du British Museum est reproduit par W. Gowland, *loc. cit.*, pl. CVIII).

Forme demi-cylindrique. Dimensions d'après le *Corpus* : 23 centimètres de longueur, sur 9 de largeur à la base et 8 de hauteur, pesant 72 livres espagnoles de 460 grammes, soit 33$^{kg}$,120. Mais l'exemplaire du Cabinet des Antiques a 43 centimètres de longueur (E. Babelon et A. Blanchet); celui du

Fig. 4. — Lingot de plomb estampillé du musée du Louvre (n° 14).

Louvre 45 centimètres 1/2 de longueur sur 10 de largeur à la base et 9 de hauteur, pesant 34$^{kg}$,500 (A. Héron de Villefosse); les deux exemplaires de l'École des mines à Madrid sont longs de 44 centimètres et pèsent 32 kilogr. et 32$^{kg}$,500 (F. Fita); les deux exemplaires du musée de l'Académie à Madrid sont longs de 45 centimètres, larges de 10, hauts de 8 (renseignement communiqué par M. P. Paris).

Inscription en relief dans un rectangle creusé à la partie supérieure (longueur de l'estampille sur les exemplaires de Paris : 22 centimètres). Lettres de forme ancienne (fig. 4).

M · P · ROSCIEIS · M · F · MAIC

*M(arcus et) P(ublius) Roscieis, M(arci) f(ilieis), Maic(ia) tribu).*

1. L'indication exacte de la provenance est donnée par W. Gowland, dans l'*Archaeologia*, LVII, 2, 1901, p. 400, d'après R. Hunt, *Descriptive guide to the museum of practical geology*, Londres, 1857, p. 172.

L'absence de *cognomen* et les archaïsmes *Roscieis* pour *Roscii* et *Maic(ia)* pour *Maec(ia)* nous reportent, comme l'aspect des lettres, à la première moitié du dernier siècle avant l'ère chrétienne. Cicéron, dans le *De republica*, I, 36, 79, cite des Roscii originaires de la cité de Lanuvium en Latium; celle-ci était inscrite précisément dans la tribu Maecia (*Corp. inscr. lat.*, XIV, p. 191).

**N° 15.** H. Jecquier et A. Héron de Villefosse, dans la *Rev. archéol.*, 1907, I, p. 58-68; *Année épigr.*, 1907, n° 135. — Cinq lingots identiques, trouvés près d'un grand four de coupellation dans le district minier du Coto Fortuna, à sept kilomètres du port de Mazarron (province de Murcie), à l'ouest de Carthagène[1]. Un exemplaire à Paris, au musée du Louvre; comme les lingots sardes, il a la forme d'un parallélépipède tronqué, qui

Fig. 5. — Lingot de plomb estampillé du musée du Louvre (n° 14).

mesure à la base 47 centimètres sur 10 et demi, à la face supérieure 43 centimètres et demi sur une largeur variant de 4 centimètres 7 à 5 centimètres et une hauteur de 8 centimètres; il pèse 30 kilos 800 grammes; d'après l'analyse, le plomb y figure pour 99,53, le cuivre pour 0,42, l'argent dans la proportion de 76 grammes par tonne, sans aucune trace d'antimoine, d'arsenic, de bismuth ni de zinc. — A la face supérieure inscription en relief, contenue dans trois compartiments alignés au bout l'un de l'autre; lettres du I^er^ siècle après l'ère chrétienne (fig. 5).

1. En même temps que les cinq lingots et au même endroit on a recueilli de petites masses de plomb, les unes de forme elliptique, les autres en forme de coquilles d'escargots.

a) b) c)
SOCIET MON̄ · ARGEN̄ ILVCRO
*Societ(atis) mont(is) Argent(arii) Ilucro(nensis).*

La *societas montis Argentarii Ilucronensis* était une compagnie fermière qui exploitait les gisements de cette région au début de l'époque impériale; le *mons Argentarius Ilucronensis*, aujourd'hui Sierra de las Moreras, fait penser à cet Ἀργυροῦν ὄρος dont parle Strabon, mais qu'il situe ailleurs, près des sources du Baetis, et au *mons Argentarius* d'Avien, sur la côte près de Gadès. Le mot *Ilucro* rappelle plusieurs noms de lieux antiques des mêmes parages (*Ilurco*, *Iluro*, *Ilugo*) et le nom moderne de la ville de Lorca, voisine de Mazarron; il désignait la bourgade dont on a reconnu les ruines aux abords de la mine. On verra plus loin (n° 65) que la *societ(as) argent(ariarum) fod(inarum) mont(is) Ilucr(onensis)* est mentionnée sur l'estampille d'un lingot découvert à Rome.

**N° 16.** *Corp. inscr. lat.*, II, n° 4964, 1 et n° 6247,5. A Canjajar, au nord-ouest d'Almeria (province de Grenade). Plusieurs lingots trouvés en 1821; on ne sait quels étaient leurs dimensions et leur poids ni ce qu'ils sont devenus.

L · S · REX
*L(ucius) S(ergius) Rex.*

Il faut ajouter à ces saumons estampillés une lamelle de plomb trouvée plus à l'ouest, dans les mines de Lomas de la Urraca, près de Casarabonela (province de Malaga) :

**N° 17.** *Corp. inscr. lat.*, II, n° 6247,7. Signes numériques difficiles à interpréter.

CCC · — W

Il n'est pas sûr que cette lamelle ait appartenu à une *massa plumbea*.

Un dernier groupe de lingots vient du massif de la Sierra Morena.

**N° 18.** *Corp. inscr. lat.*, II, n° 3280 *a* et 6247, 2. A Cazlona (province de Jaen), l'antique Castulo, près de Linarès. Lingot

de forme irrégulière, long de 30 centimètres à la base, de 26 à la partie supérieure, haut de 11 centimètres d'un côté, de 5 centimètres de l'autre, pesant 24 livres espagnoles 1/4, soit 11$^{kg}$ 155. Conservé à Malaga, dans la collection Loring et reproduit par R. M. de Berlanga, *Catalogo del Museo Loringiano*, Malaga, 1903, p. 86, n° LXIV et pl. XXXVII-XXXVIII[1]. A la partie supérieure, inscription en grandes lettres de forme ancienne :

| *a*) | *b*) | *c*) |
|---|---|---|
| T · IVENTI | *delphinus* | M · LV |
| | *gubernaculum* | |

*T(iti) Iu(v)enti(i), m(etallum) Lu...*

Le dauphin et le gouvernail, marques d'origine. *M(etallum) Lu...*, nom de la mine; R. Lanciani, dans les *Atti dell'Accad. dei Lincei, Memorie, Scienze morali*, IV, 1880, p. 403, l'a rapproché du nom des *metalla Lutudarensia* de Grande-Bretagne (ci-dessous n$^{os}$ 33, 34, 35, 36, 38); le lingot trouvé à Cazlona proviendrait, d'après lui, de ces mines bretonnes. Mais il est invraisemblable que l'Espagne, elle-même grande productrice de plomb, en ait fait venir de si loin; le lingot de Cazlona porte des marques d'origine qui n'existent jamais sur les saumons estampillés de Bretagne et son poids est de beaucoup inférieur à ceux de ces derniers. La ressemblance des mots *Lu...* et *Lutudarensia* est sans doute fortuite.

**N° 19.** F. Fita, dans le *Boletin de la Real Academia de la Historia*, LXIII, 1913, p. 277-280 ; *Année épigr.*, 1914, n° 23. Dans la mine Terrenas à Alcaracejos, sur la route qui va d'Almaden (Sisapo) à Cordoue. Lingot en forme de parallélépipède tronqué, comme le n° 15 ; il mesure à la base 51 centimètres 1/2 sur 15, à la face supérieure 44 centimètres sur 5, et pèse 56$^{kg}$, 750; d'après l'analyse, l'argent y figure dans la proportion de 300 grammes par tonne. A la face supérieure, inscription en

1. Renseignement communiqué par M. P. Paris.

relief; lettres du 1er siècle de l'ère chrétienne, les quatre premières dégradées.

C · P · T · T · CAENICORVM

*C(aii) P(apirii) (e)t T(iti) T(ettii?) Caenicorum.*

C. Papirius Caenicus et T. Tettius Caenicus étaient associés pour exploiter la même mine, comme les deux Roscii du n° 14.

Plusieurs lingots anépigraphes ont été trouvés en 1842 plus à l'ouest, dans le Cerro de los Castillejos, près de Fuente de Cantos, sur la route d'Augusta Emerita à Hispalis; ils pesaient 18 arrobas[1], c'est-à-dire 92 kg. (*Corp. inscr. lat.*, II, n° 4964, 2).

Enfin, un fragment de plomb d'Italica est rangé par le *Corpus*, sans raison décisive, parmi les *massae plumbeae* :

**N° 20.** *Corp. inscr. lat.*, II, n° 6247, 8.

IMP

*Imp(erator)* ou *Imp(eratoris)*.

⁂

Quels faits nouveaux nous apprennent les lingots estampillés d'Espagne?

On ne saurait manquer d'être frappé tout d'abord de l'importance qu'avait, d'après ces trouvailles, le port de Carthagène au point de vue du commerce du plomb. Sur dix-huit inscriptions, dont quatre d'ailleurs douteuses (nos 5, 6, 17, 20), sept (nos 7-13), dont une répétée sur de nombreux exemplaires (n° 7), ont été découvertes dans la ville même, et trois (nos 14-16), toutes à plusieurs exemplaires, aux environs. Carthagène était le grand centre d'exportation du plomb ibérique envoyé par mer à l'étranger. Nous pouvions déjà le soupçonner d'après les textes de Strabon et surtout d'après la position géographique de Carthagène, située au voisinage immédiat des riches gisements d'Orihuela, du Coto Fortuna et d'Almeria et reliée à ceux de la

1. L'arroba vaut 25 livres espagnoles de 460 grammes.

Sierra Morena par la *via Augusta*[1]. Les saumons estampillés nous en apportent une preuve formelle.

Ils font connaître, d'autre part, quelques noms de lieux intéressants : celui du *mons Argentarius* de Coto Fortuna, qu'on doit rapprocher des autres montagnes de l'argent citées par Strabon et par Avien; celui de la localité d'*Ilucro*, à proximité de la ville moderne de Lorca (n° 15); ceux du *metallum Fer...* (n° 8) et peut-être du *metallum Ferm...* (n° 13), mentionnés sur deux lingots de Carthagène, ainsi que celui du *metallum L[r]...* de Castulo (n° 18), qui rappellent la mine Baebelo et les *metalla Samariense et Antonianum* de Pline.

Plusieurs d'entre eux portent des marques d'origine : caducée (n[os] 7, 13), cygne (n° 8), dauphin (n[os] 4, 9 et 18), gouvernail (n° 18). C'était comme le cachet de garantie apposé par les expéditeurs sur les *massae plumbeae*. On ne le retrouve ni sur les saumons de Sardaigne ni sur ceux de Grande-Bretagne. Nous aurons à nous demander dans la suite si les saumons qu'on rencontre en dehors de l'Espagne, à Mahdia en Tunisie (n[os] 56 et 57), à Ripatransone en Italie (n° 58), avec de pareilles marques ne sont pas originaires, eux aussi, des environs de Carthagène ou de la Sierra Morena.

Les expéditeurs des lingots ibériques étaient des particuliers et non pas des fonctionnaires de la République romaine ou des agents de l'empereur. Sur une seule inscription (n° 20) se lit le mot *imp(erator)*, mais il n'est pas certain qu'elle ait appartenu à une *massa*. Dans une autre, qui date, d'après l'aspect de ses lettres, du I[er] siècle après l'ère chrétienne, il est question d'une société d'exploitation ; cette *societas montis Argentarii* (n° 15) évoque le souvenir de la *s(ocietas) C(entenilli)* ou *c(uniculorum)* des monnaies d'El Centenillo et des *socii Sisapones* que nomme une inscription de Capoue de l'époque impériale[2] et qui tiraient

1. Cf. *Corp. inscr. lat.*, II, p. 527-532 et 992.
2. *Corp. inscr. lat.*, X, n° 3964.

des mines de Sisapo soit du plomb argentifère soit du minium[1]. Mais l'organisation de ces compagnies fermières paraît avoir été en Espagne assez rare. En général il n'est question dans les estampilles que de simples citoyens, auxquels les mines étaient louées, comme le disent Strabon et Pline, qui parfois s'unissaient deux à deux (nos 14 et 19), et qu'on désignait tantôt par les *tria nomina* (nos 3, 4, 5,7, 8, 12, 13 — lecture d'A. Engel, 16, 19), tantôt par le *praenomen* et le *nomen* avec l'indication de la filiation et de la tribu (nos 9 et 14, tribu Maecia; n° 10, tribu Menenia; peut-être n° 12, tribu Aemilia), ou avec la filiation seulement (n° 11), ou sans filiation ni tribu (n° 18), peut-être même par le simple *nomen* (n° 13 — lecture de l'*Ephemeris epigraphica*, VIII). Un seul de ces personnages, P. Turvilius Arco (n 4), a un *cognomen* de consonnance ibérique. Tous les autres étaient certainement des Italiens, comme ceux dont Diodore de Sicile dénonçait la cupidité et le rapide enrichissement. Le gentilice Roscius et la tribu Maecia permettent de rattacher l'origine de deux d'entre eux à la ville latine de Lanuvium (n° 14), le *cognomen* Nucerinus celle d'un autre à la ville de Nuceria Camellaria en Ombrie ou à la ville de Nuceria Alfaterna en Campanie (n° 12). Il est peu probable qu'il y ait eu parmi eux beaucoup de Romains de Rome même. On a constaté qu'en Grèce, dans les îles de la mer Egée, particulièrement à Délos, et en Asie parmi les *negotiatores Italici* un très petit nombre etait né dans le Latium[2]; il devait en être de même en Occident.

Toutes ces estampilles, d'après leur teneur et leur paléographie, remontent à la fin de la République ou au début de l'Empire. Nous savons par les auteurs anciens que l'exploitation

1. Sur l'importance des gisements de minium de Sisapo, qui approvisionnaient Rome, cf. Pline l'Ancien, XXXIII, 118. On a retrouvé à Rome même l'épitaphe d'un certain C. Miniarius Atimetus, *procurator miniariarum* (*Corp. inscr. lat.*, VI, n° 9634).

2. J. Hatzfeld, *Les trafiquants italiens dans l'Orient hellénique*, Paris, 1919, p. 238-244. Ceux d'Orient venaient pour la plupart, comme il était naturel, de l'Italie méridionale, Grande-Grèce et Sicile, toute pénétrée d'influences helléniques.

des mines espagnoles était alors à son apogée. On peut s'étonner qu'aucun lingot plus récent ne nous ait été conservé. L'absence de tout document épigraphique postérieur au 1er siècle, jointe au silence des textes littéraires, prouve que la production du plomb a dû considérablement diminuer en Espagne à partir du temps des Flaviens[1]. Elle n'était pas, cependant, tout à fait arrêtée : la découverte de monnaies de Gratien dans les mines de Castulo, celle de monnaies d'Honorius dans les mines du Coto Fortuna nous montrent que ces gisements ont été utilisés jusqu'à la fin du IVe siècle, mais s'ils fournissaient encore aux besoins de la consommation locale, ils ne donnaient plus lieu alors, comme jadis, à un commerce d'exportation.

Pline nous indique la raison de ce changement : on avait beaucoup de mal à se procurer du plomb en Espagne, où il fallait aller le chercher assez loin dans le sous-sol, *nigro plumbo laboriosius... in Hispania eruto* ; en Bretagne, au contraire, il abondait à la surface même du sol[2]. Ajoutons, avec M. Gowland[3], que le plomb espagnol contient relativement peu d'argent et que la réputation légendaire de la galène ibérique dans l'antiquité était due au développement considérable des opérations d'extraction et de fusion, exécutées par des armées d'ouvriers de condition servile, plutôt qu'à la richesse intrinsèque du minerai. Du jour où la Grande-Bretagne, bien mieux pourvue, sinon d'argent, du moins de plomb, leur devint accessible, c'est à elle de préférence que s'adressèrent les Romains.

(*A suivre*). Maurice Besnier.

1. Il n'en était pas de même pour la production du cuivre, comme l'attestent les inscriptions d'Aljustrel, qui datent du règne d'Hadrien.
2. Pline l'Ancien, XXXIV, 164.
3. W. Gowland, dans l'*Archaeologia*, LVII, 2, 1901, p. 377.

# L'INSCRIPTION DE LA COLONNE TRAJANE

Dans son excellent ouvrage sur les *Monuments antiques de Rome* (1920), M. Rodocanachi constate que le Forum de Trajan est une énigme pour les archéologues. « Il a été longtemps admis, dit-il, qu'une colline unissait primitivement le Capitole et le Palatin, qu'il fallait donc, quand on se rendait du Champ de Mars au Forum ou inversement, soit la gravir, soit faire le tour du Mont Capitolin (par le sud) en passant par le Vélabre. Trajan aurait supprimé cet obstacle en creusant une large brèche dans la colline ; la colonne Trajane avait (aurait) été élevée en commémoration de ce gigantesque travail, et sa hauteur indiquait (indiquerait) l'épaisseur des terres enlevées... L'inscription que porte le socle de la colonne semble confirmer cette tradition. Mais l'examen géologique des deux collines a démontré que les couches de terrain suivaient la courbure du sol actuel et que, par conséquent, la dépression avait existé de tout temps. Bien plus, on a découvert, sous le pavé du forum, une voie ancienne aboutissant à l'ancienne porte Ratumna (située entre le Capitole et le Quirinal), et, à côté, les ruines de plusieurs maisons superposées, indiquant que le lieu avait été habité pendant une longue période. On a donc été amené à admettre que la colonne indiquait la hauteur de la colline voisine et à interpréter d'une façon, qui, cependant, paraît peu acceptable, l'inscription du socle. »

L'inscription est transcrite comme suit dans le même ouvrage et ailleurs :

*Senatus populusque romanus. Imp. Cæsari divi Nervæ f. Nervæ Traiano Aug.* etc.
*ad declarandum quantæ altitudinis*

*mons et locus tant[is oper]ibus sit egestus* [1].

Avec la traduction suivante : « Le Sénat et le peuple romain à César Nerva Trajan, fils du divin Nerva Auguste, etc., pour commémorer (?) la hauteur de la colline et du lieu (?) qui par de si grands travaux furent (?) dégagés. » (p. 107).

J'ai le regret de constater que cette traduction, comme aussi la restitution proposée du texte, est fortement sujette à caution. D'abord, le verbe au singulier *sit* ne peut avoir pour sujet deux substantifs de sens aussi différents que *mons* et *locus*. D'autant plus que *egestus*, dégagé, littéralement *porté hors* (de sa place), ne peut être dit *à la fois* d'une colline et du lieu où elle se trouve.

Ensuite, après *quantæ altitudinis*, il est infiniment probable que *tan[tis..* ] était le *corrélatif* de cette locution et ne pouvait se rapporter à tout autre chose qu'à la hauteur de la colline ou plutôt d'une colline. Car rien ne prouve que *mons* désigne une des collines voisines (laquelle? le Capitolin ou le Quirinal?) ou même une colline disparue, sapée et détruite pour établir à sa place le forum de Trajan, comme on l'a supposé quelquefois [2].

Enfin, la reproduction photographique montre qu'il ne manque pas plus de quatre ou peut-être cinq lettres et que la dernière, dont il ne reste que le haut, devait être un P, un B ou un R.

On ne peut guère, d'après cela, hésiter à lire

TAN[TIS · OP]IBVS [3]

et à traduire : « Pour déclarer qu'autant un mont a de hauteur,

1. Pourquoi avoir réduit à quatre lignes un document qui en a six en réalité ? La lacune commence au V de DECLARANDVM et occupe la place des quatre lettres suivantes M·QVA(*ntæ altitudinis*). La photographie porte seulement TAN... (et non TANT...)

2. Sur l'espace montueux situé entre le Capitolin et le Quirinal, Apollodore fit saper et enlever une montagne de 134 pieds de haut [comme la colonne !] et sur la superficie éleva le forum de Trajan (Th. Vaudoyer, 1839.)

3. Ou peut-être ÆR]IBVS. Mais le sens demeurerait à peu près le même.

en échange d'autant [de richesses], le lieu aussi aurait été dégagé » (ou vidé, débarrassé de tout ce qui le rendait précédemment impropre à être un forum).

En quoi consista ce dégagement ou déblaiement, le texte ne l'explique pas davantage ; il constate seulement qu'il coûta fort cher, qu'un monceau (un mont) d'argent monnayé ou d'objets précieux de toute sorte y fut dépensé.

Les archéologues n'ont donc pas à se préoccuper, dans leurs recherches topographiques, d'un sens donné arbitrairement à un texte mutilé, qui indiquait seulement que le lieu avait grand besoin d'être arrangé et sans doute *élargi* et qu'il le fut à très grands frais. Ce que montrent aussi « les deux puisssants hémicycles, de 70 mètres de diamètre, qui de chaque côté du forum, étaient destinés à empêcher les éboulements de la colline du Capitole et de celle du Quirinal. »[1]

On sait que le subjonctif peut se construire sans conjonction avec les verbes exprimant les idées de *demander*, *vouloir*, *ordonner*, etc. Mais on peut se demander si *déclarer* peut être rangé dans l'une de ces catégories.

Par l'emploi du subjonctif (*sit egestus*) le Sénat a peut-être voulu indiquer qu'il ne prenait pas lui-même la responsabilité d'une affirmation évidemment hyperbolique et populaire, qu'il se bornait à reproduire ce qui se disait généralement à Rome à ce moment-là. La tournure connue sous le nom de *que retranché* lui aura probablement paru trop absolue, trop *directe*.

Mais pourquoi le Sénat et le peuple romain *déclarent-ils* cela ? Sans doute pour faire honneur au prince qui par ses victoires et sa bonne administration a rendu possible l'exécution de travaux si grands et si coûteux et qui avait dû se charger lui-même de la dépense, puisque le forum portait son nom.

Pourquoi disent-ils même que le monument élevé par eux a

1. Rodocanachi, *op. laud.*, p. 112.

un tel *but* ? Parce que, *par son inscription*, il devait faire connaître à la postérité la *générosité* extraordinaire de Trajan, en même temps que par ses sculptures il ferait connaître sa gloire militaire.

Mai 1920.

Ch. Bruston.

# UNE GRANDE VENTE A ROME[1]

## I

Après douze années de règne, dont les dix dernières furent marquées de mille cruautés et folies, l'empereur Commode périt, étouffé ou étranglé, le dernier jour de l'an 192. Son successeur, Helvius Pertinax, acclamé par le Sénat, reçu avec quelque méfiance par les prétoriens, malgré les promesses qu'il se vit contraint de leur faire, trouva le trésor presque vide; or, il avait un besoin immédiat d'argent. Il s'en procura un peu par des emprunts à court terme; pour le reste il fut décidé qu'on procéderait à une vente des biens particuliers de Commode. Dion Cassius, qui parle de ces événements en contemporain et en témoin, s'exprime ainsi : « Pertinax eut de la peine, avec ce qu'il tira de la vente des statues, des armes, des chevaux, des meubles et des mignons de Commode, à payer aux prétoriens ce qui leur avait été promis et environ 100 drachmes (par tête) au peuple. Tout ce que Commode avait acheté pour son luxe, pour ses combats de gladiateurs et ses courses de chars, fut vendu à l'encan, tant à cause des ressources qu'on y trouva que pour montrer à tous quelles étaient les occupations et la manière de vivre du prince défunt[2] ». Cette dernière phrase est à noter : c'est donc que « tous » ignoraient les vices et les extravagances de Commode, alors que les historiens les énumèrent avec complaisance, comme si elles avaient dominé la vie de l'Empire en ces temps-là.

On sait que Commode, se croyant un nouvel Hercule, s'était

1. Mémoire lu à l'Académie des inscriptions en 1918 (*Comptes rendus*, p. 277).
2. Dion Cassius, LXXIII, 5.

fait souvent représenter avec les attributs de ce demi-dieu; les statues dont parle Dion étaient certainement de grands bronzes qui, renversés et brisés par le peuple, furent vendus au poids du métal. Commode avait paru dans l'arène comme gladiateur; il avait eu la passion des courses de chars; il n'est donc pas étonnant qu'on ait trouvé, dans ses diverses résidences, tout l'attirail que nécessitaient ces jeux, et, comme ces choses ne pouvaient être d'aucun service à l'État, qu'on les ait aliénées. Mais cela ne constituait qu'une partie insignifiante du domaine impérial, du *patrimoine du prince*; quels que fussent les besoins d'argent, il ne fut pas question de vendre le reste, considéré, en principe, comme inaliénable. Pendant son court règne de 87 jours, Pertinax, au dire d'Hérodien, eut l'occasion de déclarer que les terres du domaine n'appartenaient pas en propre au prince, mais au peuple et à tout l'État[1]. Ce domaine, qui fut administré, depuis Alexandre Sévère, sous le nom de *ratio privata* et plus tard de *ratio castrensis*, ne comprenait pas seulement des terres et des immeubles, mais des objets mobiliers placés dans les résidences impériales et dans les divers dépôts qui en dépendaient; la preuve qu'il s'en conserva du moins un grand nombre, malgré les révolutions et les libéralités des princes eux-mêmes, est qu'Honorius, au moment de son mariage avec la fille de Stilicon, put encore choisir pour elle des parures qui avaient été portées par Livie et d'autres princesses[2]. De ces bijoux de la couronne, pas plus que des maisons et des terres du domaine, il ne fut jamais, que nous sachions, fait de vente publique[3]. Mais ce que les empereurs pouvaient ajouter au domaine par leurs acquisitions personnelles n'était pas protégé par les mêmes scrupules. A défaut de textes juridiques, nous en avons pour preuves les ventes qui

1. Hérodien, II, p. 96. Marc-Aurèle avait déjà dit cela en 177, lorsque, ayant besoin d'argent pour la guerre, il demanda au Sénat l'autorisation d'en prendre dans l'*aerarium*. « Nous n'avons rien qui soit à nous, dit-il au Sénat; même le domaine que nous habitons est le vôtre ». (Dion, LXXI, 33).

2. Claudien, X, 13.

3. Voir le texte d'Ulpien, *Digeste*, XXX, 39, 8-10.

furent faites de ces biens de Commode et plus tard de ceux d'Elagabal [1].

## II

Capitolin, bien que postérieur à Dion Cassius et simple compilateur, est entré dans de plus amples détails sur la vente de l'an 193. Son texte doit être lu avec soin, car il autorise, semble-t-il, des conclusions assez importantes, malgré l'état fautif dans lequel il nous est parvenu. Nous allons le transcrire, le traduire et le commenter [2].

*Auctionem rerum Commodi habuit*, Pertinax fit une vente des biens de Commode; *ita ut et pueros et concubinas vendi juberet*, en telle manière qu'il ordonna de vendre même les mignons et les concubines; *exceptis iis qui per vim Palatio videbantur inserti*, à l'exception de ceux qui paraissaient avoir été introduits dans le Palais par violence (suit une phrase indifférente à notre sujet). *Proscripsit ac vendidit*, il afficha et fit vendre, *scurras turpissimorum nominum dedecora praeferentes*, des bouffons étalant le déshonneur des noms les plus vils (il s'agit de bouffons auxquels Commode avait donné des noms obscènes, ce que nous savons par Dion). *Militibus donativo dedit*, il donna comme donativum aux soldats, *pecuniam ejus nundinationis*, l'argent de cette vente, *quae ingens fuit*, qui fut très considérable. — Ainsi, nous avons ici une première vente, dite *nundinatio*, *auctio*, celle du personnel; mignons, filles de joie, bouffons sont vendus comme esclaves, mais non sans une enquête préalable pour en excepter ceux de ces malheureux, appartenant en partie à la noblesse, que Commode avait contraints par violence à le servir. On peut se demander pourquoi Capitolin se sert, en parlant des bouffons de cour, des mots *proscripsit ac vendidit*, alors que *vendidit* paraîtrait suffire. Je crois que *proscribere* doit être entendu ici dans le sens propre d'*afficher*;

1. Aelius Lampridius, *Alex. Severus*, c. XLI.
2. Julius Capitolinus, *Pertinax*, c. VIII.

malgré l'ignominie des noms que Commode avait donnés à ces gens, c'est sous ces noms mêmes qu'ils furent mis en vente. Dion nous dit cela expressément : « Le consul Laetus, pour déshonorer la mémoire de Commode, fit mettre en vente d'ignobles bateleurs et des bouffons, gens à la mine hideuse, aux mœurs plus hideuses encore, enrichis outre mesure par Commode à cause de leur insolence et de leur indignité; il les mit publiquement en vente avec leurs noms et ce qu'ils avaient acquis[1]. » Si je ne fais erreur (les commentateurs, Casaubon et Saumaise, sont muets à ce sujet), nous avons là un premier indice que l'informateur de Capitolin, peut-être l'historien Marius Maximus, que cite souvent l'*Histoire Auguste*, avait eu connaissance de la vente de 193 par les affiches elles-mêmes. On sait que Marius Maximus, qui vivait sous Alexandre Sévère, avait raconté en grand détail et avec un grand luxe de pièces transcrites *in extenso* les règnes des empereurs depuis Trajan à Elagabal. Vopiscus le qualifie d'*homo omnium verbosissimus*; d'autres mentions qui sont faites de son œuvre indiquent qu'elle se perdait volontiers dans les minuties[2].

Après la vente du personnel, celle du matériel, dite *auctio*. Ici, le texte de Capitolin — cela a été remarqué avant moi — semble prouver qu'il a eu deux sources, dont l'une énumérait les objets vendus au nominatif, l'autre à l'accusatif. Avec sa négligence ordinaire, Capitolin en a tiré quelques articles, sans même prendre la peine de faire disparaître les différences de cas. A mon avis, il a dû trouver ces documents dans Marius Maximus; c'étaient les textes mêmes des affiches de la vente. La différence des cas s'explique par la possibilité d'une double rédaction, l'une commençant par le mot *vendimus* (comme les affiches de vente dont parle Cicéron dans le Traité des Devoirs[3]: *Vendo villam bonam beneque aedificatam*), l'autre commençant

1. Dion, LXXXIII, 6.
2. Cf Capit., *Pertinax*, II, 8; XV, 8.
3. Cicéron, *De off.*, III, 13.

par le passif *venduntur*. Ces deux affiches (*libelli*, *tabulae*, *tituli*) devaient être fort longues; il est probable que Marius Maximus les avait reproduites et que Capitolin n'en a donné que des extraits rapides, notant seulement ce qui l'avait le plus intéressé. A leur tour, les modernes ont choisi tel ou tel détail curieux dans l'énumération de Capitolin; ainsi Tillemont écrit : « Il (Pertinax) fit vendre les armes, les chevaux et tous les autres meubles de Commode, entre lesquels on marque qu'il y avait des chariots pour montrer l'heure et pour mesurer les chemins[1]. » Nous reviendrons avec détail sur ces derniers objets, les seuls qui aient retenu l'attention de Tillemont.

Reprenons le texte de Capitolin.

*Auctio sane rerum Commodi*, la vente des biens de Commode; *in his insignior fuit*, fut remarquable par les articles que voici : *vestis* (*vestes*) *sub tegmine serico*, des robes à chaîne de soie; *aureis filis*, avec fils d'or, *insigni opere*, d'un travail remarquable. Ces derniers mots sont une correction de Casaubon; les mss. portent *insignior per*, ce qui n'a pas de sens; mais on peut se demander si plusieurs mots ne se sont pas perdus après *per* et s'il ne s'agit pas d'une seule robe impériale (*vestis*), plus remarquable encore par le travail ou la décoration que par la richesse de la matière. Dion nous a donné la description d'un costume d'apparat de Commode : « Il se revêtait, avant de paraître dans l'amphithéâtre, d'une tunique à manches en soie blanche, rehaussée d'or; au moment d'entrer, il mettait (par dessus) une tunique toute de pourpre, brodée d'or, et une chlamyde pareille, à la mode grecque; il se coiffait d'une couronne d'or ornée de pierres des Indes et tenait en main un caducée comme Mercure[2] ». La tunique de soie rehaussée d'or que vit Dion est peut-être celle même qui passa sous le marteau.

*Tunicas paenulasque*, des tuniques et des manteaux de voyage; *lacernas et chiridotas Dalmatarum*, des lacernes et des tuniques

1. Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. II, p. 460.
2. Dion, LXXII, 17.

à manches des Dalmates; *et cirratas militares*, et des vêtements à franges militaires; *purpureasque clamydes graecanicas atque castrenses*, et des chlamydes de pourpre à la mode grecque et pour l'usage des camps.

Sauf les chlamydes de pourpre, tant civiles que militaires (*graecanicas atque castrenses*), il s'agit ici d'une garde-robe commune, probablement celle de la suite de l'empereur dans ses déplacements. La désignation *cirratae* (les mss. ont *carratas* et *chirritas*) ne se rencontre pas ailleurs; le sens qu'on attribue à ce mot (vêtement à franges ou garni de poils) est tout à fait hypothétique.

*Et cuculi bardaici*, et des capuchons bardaïques; *et toga armaque gladiatoria*, et une toge et des armes de gladiateurs, *gemmis auroque composita*, ornés de gemmes et d'or.

Les capuchons *bardaïques* ont donné lieu à des discussions qui durent encore. D'une part, en effet, on connaît la peuplade illyrienne des Bardaei ou Vardaei [1] et Martial parle de *cuculli liburnici*, les Liburni étant aussi des Illyriens; d'autre part, il est question des *bardocuculli* des Lingons et des Sautons en Gaule, et le scholiaste de Juvénal, commentant le vers

> *Bardaicus judex datur haec punire volenti*
> *Calceus*[2]...

où il s'agit certainement d'une chaussure militaire des Vardaei, écrit : *Bardaicus judex qui quasi inter illos milites militavit habentibus stationem apud Bardos; est autem gens Galliae*. Les anciens commentateurs ont considéré le *bardocucullus* comme le capuchon porté par les bardes gaulois. Je ne vois pas de raison pour prendre parti entre ces deux explications possibles : le *cucullus bardaïcus* est illyrien ; il est gaulois. Mais l'hypothèse qui fait du *bardocucullus* une partie du costume des bardes ne me paraît que faiblement autorisée. Nous ignorons ce que signifie,

1. Plut., *Mar.*, XLIII; Cic., *Fam.*, V, 9; Liv., *Perioch.*, LVI; Pline, *Hist. Nat.*, III, 143; Martial, IV, 415.
2. Juvénal, XVI, 13.

en langue celtique, le mot *bardus*, qui se trouve plusieurs fois comme nom propre dans les inscriptions et en composition dans *Bardomagus*, localité voisine de Milan. Il est possible que si nous connaissions le sens de *bardus*, nous pourrions expliquer la présence du même élément dans *bardocucullus*, sans être obligés de faire de ce capuchon un élément du costume des Bardes, chanteurs et musiciens ambulants qui ne semblent pas avoir existé, d'ailleurs, chez les Gaulois d'Italie.

Les éditions portent *toga armaque gladiatoria*; mais *toga* est inadmissible. Casaubon, à la suite de Pierre Lefebvre, a déjà corrigé en *saga*, les *plaids*, et cette correction aurait dû passer dans tous les textes.

*Et maceras Herculaneas*, et aussi des glaives herculéens (de grandes épées comme celles que les artistes mettaient entre les mains d'Hercule, idéal et modèle de Commode); *et torques gladiatorias*, et des colliers de gladiateurs; *vasaque eluto auro ebore argento citroque composita*. Le texte est ici fort altéré; *Eluto auro*, dans le sens d'« or bien lavé, or pur », n'est pas supportable; Casaubon propose *electro*, et il a certainement raison. *Citro* n'est pas moins inadmissible, car le bois de citre sert à faire des tables précieuses[1], non des vases; il faut lire *vitro* et traduire : des vases d'ambre, d'or, d'ivoire, d'argent et de verre.

*Atque etiam phallovitroboli ex materia eadem*. Texte corrompu; les mss. ont *phandovitrobuli* ou *phandovitroboli*, d'où les éditeurs ont tiré *phallovitroboli*, mot inconnu d'ailleurs qui signifierait des vases de verre en forme de phallus[2]. Qu'il existât de pareils vases, c'est ce que prouvent, à côté de rares spécimens dans nos musées, l'hémistiche de Juvénal : *vitreo bibit ille Priapo*; mais il n'y a aucune raison d'attribuer à Capitolin l'emploi d'un mot mal composé et même absurde. Dans *fandovitrobuli*, *vitro* est une glose explicative de *ex materia eadem*, qui, écrite sous la ligne, s'est introduite dans le texte;

1. Tissot, *Prov. rom. d'Afrique*, t. I, p. 278.
2. Ce mot a été recueilli par Georges, mais omis avec raison par Chatelain.

reste *fandobuli* où Mommsen a voulu voir *fundibuli*, mot connu seulement par un glossaire; il semble préférable d'écrire *infundibula* ou *infundibuli*, dans le sens d'entonnoirs ou vases à verser. La préposition *in* a pu se perdre par suite de l'*m* final de *etiam*; il y aurait là un exemple d'*haplographie*, le copiste n'ayant reproduit qu'une fois un signe qu'il avait deux fois sous les yeux. Nous traduisons : « Et aussi des entonnoirs de la même matière (en verre). »

*Et vasa samnitica calfactandae resinae ac pici, devellendis hominibus ac levigandis*, et des vases samnites pour chauffer la résine et la poix, servant à épiler les hommes et à rendre (leur peau) lisse.

Casaubon fait observer que quelques critiques ont corrigé à tort *samnitica* en *samia*; aujourd'hui que nous savons que la fabrication des vases dits samiens avait presque cessé à l'époque de Commode, nous serons encore moins tentés d'adopter cette correction. L'illustre érudit a parfaitement justifié les manuscrits en rappelant un passage d'Athénée, dont le texte lui était si familier[1]. Les barbares de l'Occident, y est-il dit, ont coutume de se raser le corps en le frottant avec de la poix ; c'est devenu une véritable industrie chez les Tyrrhéniens (Étrusques). Beaucoup de Grecs habitant l'Italie ont adopté cet usage, qu'il ont appris des Samnites et des Messapiens. Casaubon aurait pu rappeler aussi l'existence d'une classe de gladiateurs magnifiquement armés, appelés *samnites* et, sous l'Empire, *secutores*, le nom des *samnites* ayant disparu des textes après Auguste, comme Juste-Lipse l'a déjà remarqué[2]; les vases en question, contenant de la résine pour épiler, peuvent avoir fait partie de l'appareil de ces gladiateurs, dont le torse, toujours nu dans le combat, devait être débarrassé de ses poils pour paraître dans sa sculpturale beauté.

*Necnon vehicula*, et aussi des voitures, *arte fabricae*

1. Athénée, XII, 14.
2. Voir Lafaye, art. *Gladiator* dans le *Dict. des Ant.*, p. 1584.

*nova*, d'une mode nouvelle de fabrication, *perplexis diversisque rotarum orbibus*, avec des cercles de roues enchevêtrés et divers (de grandeur); *et exquisitis sedilibus*, et des sièges raffinés, *nunc ad solem declinandum*, tantôt pour éviter le soleil, *nunc ad spiritus opportunitatem*, tantôt pour profiter de l'air frais, *per vertiginem*, au moyen d'une rotation.

## III

Voici donc des voitures de luxe d'un nouveau modèle, pourvues de quatre roues inégales comme les voitures modernes (*diversis*[1] *orbibus*), et aussi de roues qui s'engrènent et se commandent, car je ne vois pas quel autre sens donner à *perplexis orbibus*. L'engrenage des roues est déjà mentionné dans les *Mécaniques* d'Aristote[2] comme un dispositif connu; il parle de cercles métalliques qui, obéissant à une même impulsion, se meuvent de la sorte en sens différents. A l'époque alexandrine, l'usage de roues engrenées se généralisa et devint le principe d'un grand nombre d'appareils. — Les voitures de Commode étaient aussi pourvues de sièges mobiles, tournant autour d'un axe (*per vertiginem*), qui permettaient tantôt d'éviter le soleil, c'est-à-dire de s'asseoir de manière à l'avoir dans le dos, tantôt de profiter d'une brise en se plaçant face au vent. C'est ainsi du moins que je comprends ce passage; peut-être les sièges étaient-ils mobiles sur un axe de façon à permettre au voyageur de s'asseoir dans une direction quelconque, et non pas seulement dans le sens de la marche ou dans le sens opposé.

*Et alia iter metientia*, et d'autres (véhicules) mesurant le le chemin, *horasque monstrantia*, et montrant les heures, *et cetera vitiis ejus convenientia*, et d'autres choses qui convenaient aux raffinements vicieux de Commode.

1. Ce mot n'est pas certain, mais *divisis* est sûrement une mauvaise lecture.
2. Aristote, *Mechanica*, I (éd. Didot, III, p. 55).

Comme je l'ai déjà dit, c'est cette mention qui avait frappé Tillemont; mais la traduction qu'il en a donnée est inintelligible. Il s'agit évidemment de voitures pourvues de compteurs de vitesse et d'horloges portatives; quelques brèves qu'elles soient, ces indications ont leur intérêt pour l'histoire des sciences appliquées dans l'antiquité[1].

## IV

Il nous est resté deux descriptions de compteurs de vitesse, l'un et l'autre fondés sur le même principe qui est encore celui des compteurs de nos *taxis* : la circonférence de la plus grande roue étant connue, l'appareil a pour objet de compter les tours de roue et, au moyen de plusieurs transmissions et engrenages (ce sont les *perplexi orbes* du texte de Capitolin) d'enregistrer mécaniquement la distance parcourue. La seule description dont la date soit assurée (le règne d'Auguste) est celle qu'on lit dans Vitruve au livre X de son *Architecture*, où l'on trouve tant de choses qui ne répondent pas au titre de l'ouvrage et sont du domaine de la mécanique. Le chap. IX est intitulé : « Comment on peut mesurer le chemin parcouru en voiture (*rheda*) et en bateau (*vecti*). » Il débute ainsi : « Que maintenant la pensée du lecteur se porte sur une invention fort utile (*non inutilem*), mais remarquable surtout par l'ingéniosité dont ont fait preuve les anciens qui nous l'ont transmise : il s'agit du moyen de connaître, quand on est assis dans une voiture ou qu'on navigue en mer, combien on a parcouru de milles. » Notons que ce n'est pas une invention nouvelle; elle a été faite par les *majores*, mot qui ne peut désigner ici que les

1. Je trouve un écho de ce texte de l'*Histoire auguste* dans un passage du roman historique de M. L. Bertrand, *Sanguis martyrum* (1918, p. 9) : « Tu ne l'as pas vu se pavaner dans le carrosse qu'il vient d'acheter à Carthage? Un carrosse doré, avec tout un système de roues enchevêtrées, extraordinaires; des sièges suspendus, des appareils ingénieux qui marquent l'heure et même la distance parcourue! »

ingénieurs de l'époque alexandrine, des deux siècles qui ont précédé l'ère chrétienne. Le dispositif indiqué par Vitruve pour la mesure du chemin fait par un char a été résumé par Aug. Choisy avec la compétence qui lui était propre[1] : « L'essieu de la voiture porte une came (disque calé sur un arbre de machine) qui, à chaque révolution, fait marcher une roue dentée; celle-ci, à son tour, actionne, par une came de flanc, un disque horizontal denté. Le disque horizontal est percé de trous uniformément répartis et tourne sur une plateforme fixe, percée d'un trou unique. Des cailloux, logés dans les trous du disque, tombent au moment où la rotation les amène en regard du trou de la plateforme; le nombre des cailloux tombés est proportionnel au chemin parcouru. » — Les roues du char, suivant Vitruve, ont quatre pieds de diamètre; chaque révolution équivaut donc à une longueur de 12 pieds 1/2. Quatre cents tours du premier tympan ne font faire qu'un tour au second; la petite dent latérale ne fait avancer que d'une dent le tympan horizontal. Ainsi, pendant que le premier tympan n'aura fait faire qu'un seul tour au second, la voiture aura parcouru un espace de cinq milles pieds, c'est-à-dire de mille pas. Le bruit que fera chaque caillou en tombant avertira qu'on aura avancé d'un mille, et le nombre de ceux qu'on ramassera au fond du vase fera connaître le nombre de milles parcourus en un jour[2].

Vitruve décrit ensuite un appareil analogue pour mesurer le chemin fait par un navire; il est fondé sur l'insertion, dans les flancs du bateau, de roues à aubes de 4 pieds de diamètre qui sont mises en mouvement par la résistance de l'eau lorsque le navire est poussé par la rame ou par le vent. La chute de cailloux, comme dans le dispositif adopté pour les voitures, fait connaître le nombre de milles parcourus.

Ce système a cela de particulier qu'il ne permet de mesurer la distance, soit en voiture, soit dans un navire, qu'à un mille

1. Choisy, *Vitruve*, t. I, p. 274.
2. Vitruve, trad. Maufras, t. II, p. 471.

près. Il n'en est pas de même dans l'*hodomètre* décrit par Héron d'Alexandrie au chap. 34 des *Dioptra*. Le premier traducteur de cet ouvrage, Venturi (1814), a déjà fait observer que l'appareil de Vitruve était moins parfait que celui de Héron. Ce dernier permettait d'évaluer les distances non seulement en milles, mais en stades et coudées. Le texte des *Dioptra* est long et, en partie, d'une intelligence difficile ; mais on est bien secondé, quand on en aborde l'étude, par la traduction française de Vincent[1], accompagnée de figures, et par la traduction allemande de Schoene, au tome III du *Héron* de la collection Teubner, où ont été insérées sans changement les figures de Vincent. Le texte a encore été publié, avec des notes brèves, mais utiles, et une figure un peu différente, par M. U. de Wilamowitz[2]. Enfin, l'appareil a aussi été décrit par Hultsch, dans son long article sur Héron de l'Encyclopédie de Pauly-Wissowa (1913, col. 1036). Il n'est plus question de la chute des cailloux, mais d'un système d'engrenages qui fait mouvoir une aiguille sur un cadran et indique à chaque instant combien de stades et de coudées on a parcouru. C'est donc l'équivalent exact du compteur qui est encore appliqué à nos voitures, bien que ce dernier soit certainement plus simple et moins lourd. Héron a décrit aussi un *thalassomètre* pour enregistrer le chemin parcouru par un bateau ; comme l'appareil de Vitruve, il est également fondé sur le mouvement d'une roue à aubes dont les révolutions se marquent sur un cadran. A cause des courants et de la dérive, un tel appareil manque évidemment de précision.

Non seulement Héron ne prétend pas avoir inventé l'hodomètre, mais il fait une allusion claire aux appareils antérieurs du même genre, en ajoutant que le sien ne craint pas de leur être comparé. C'est donc qu'il constituait un progrès. Comme nous l'avons dit, ce progrès consiste essentiellement dans la substitution du cadran indicateur aux cailloux qui tombent.

1. *Notices et extraits*, XIX, 2 (1858).
2. *Griechisches Lesebuch*, Berlin, 1902, t. II, 1, p. 262 et t. II, 2, p. 163.

Vitruve décrit un ancien modèle ; Héron, un modèle nouveau.

Mais à quel type appartenaient les voitures impériales à taximètre mises en vente au début de l'année 193 ? Je rappelle que Capitolin insiste sur la nouveauté de ces véhicules de luxe, *vehicula arte fabricae novâ*. S'il s'était agi du modèle déjà décrit à l'époque d'Auguste par Vitruve, cette expression serait tout à fait injustifiée. Il faut donc admettre, du moins comme très probable, qu'il s'agit du modèle de Héron et que ce modèle, à l'époque de Commode, était d'invention récente.

Il découle de là des conséquences très importantes pour la date de Héron d'Alexandrie, restée à tel point incertaine que les uns la placent vers 150 avant notre ère et les autres vers 150 après. Voici comment se pose la question.

Nous savons que Héron était d'Alexandrie et que, pour le distinguer de très nombreux homonymes, on l'appelait ὁ μηχανικός ou parfois ὁ μαθηματικος. Plusieurs passages de ses écrits font allusion à l'Égypte ; il est certain qu'il a travaillé dans ce pays. Mais quand et pour qui, c'est ce qu'il ne nous apprend nulle part. On est assuré qu'il a vécu après Archimède, qu'il cite souvent, après Euclide et Apollonios de Perge, dont il suppose les écrits connus, mais avant Pappos qui, du temps de Dioclétien, recueillit des textes de Hiéron dans sa compilation. Suivant Diels, Carra de Vaux, Tannery et d'autres savants, Héron aurait vécu au IIe siècle de l'Empire, peut-être même au IIIe ; W. Schmidt et Wilamowitz le placent au début de l'Empire ; d'autres vers l'an 100 avant l'ère chrétienne[1], parce que le traité des Βελοποιικά porte le titre : Ἥρωνος Κτησιβίου Βελοποιικά, ce qui ferait de lui un élève de Ctésibios. Mais on a fait observer que Héron put être considéré comme l'élève et le continuateur de Ctésibios sans avoir reçu directement ses leçons. Hultsch, se fondant sur les rapports assurés entre Héron et Philon de Byzance, dont l'époque, d'ailleurs, est également incertaine, incline à faire vivre le premier à la fin du IIe siècle

1. Cf. Tittel, dans le *Jahresbericht* de Bursian, 1906, I, p. 164.

avant notre ère. Cette date serait inadmissible s'il fallait reconnaître, comme on l'a fait, avec vraisemblance, Posidonios d'Apamée, contemporain de Pompée et de Cicéron, dans le *Busidunius* que nomme la traduction arabe des *Mechanika* (I, 24)[1]. Il n'est pas non plus sans intérêt de noter que Vitruve ne mentionne pas une seule fois Héron, alors qu'il cite Ctésibios et Philon de Byzance.

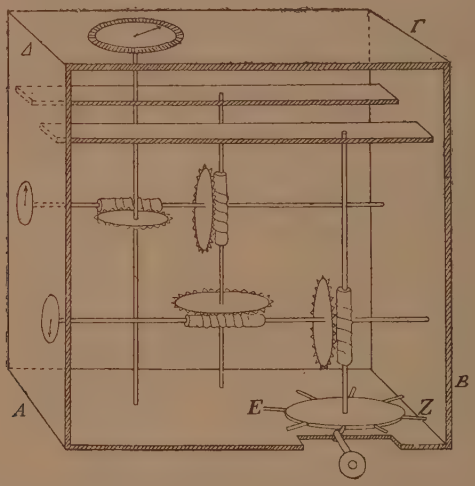


Fig. 1. — Le compteur de Héron (d'après la restitution adoptée par Wilamowitz).

Sans examiner en détail, comme l'a fait Hultsch, les arguments tirés de la doctrine ou du langage qu'on a mis en avant pour fixer la date de Héron, nous pouvons dire, avec ce savant très bien informé, que la question est tout à fait obscure. Il n'y a pas de raison décisive pour faire de Héron un Alexandrin du régime ptolémaïque plutôt qu'un Alexandrin de l'ère impériale; à l'une ou l'autre de ces époques, son œuvre pouvait présenter le caractère essentiel qui s'en dégage, celui d'une science déjà ancienne, qui se fonde sur un long développement

1. Cf. Clermont-Ganneau, *Recueil d'Arch. orientale* I (1895), p. 135.

et qui complète et améliore des découvertes antérieures plutôt qu'elle n'ouvre de nouvelles voies.

Voilà pourquoi j'attache de l'importance au témoignage, si bref qu'il soit, de Capitolin. C'est bien d'un perfectionnement de date récente qu'ont profité les carrossiers de Commode et l'on ne voit pas, dans cet ordre de recherches, que l'hodomètre de Héron ait pu être notablement perfectionné à son tour, puisque Hultsch, juge compétent en la matière, observe qu'il est foncièrement pareil à nos taximètres, qu'il appelle *taxamètres*, suivant le barbarisme resté courant en Allemagne et qui s'était, un moment, introduit chez nous. J'en conclus que Héron, comme Athénée, comme Pausanias, vivait à l'époque de Marc-Aurèle et de Commode, vers la fin du siècle heureux des Antonins. L'indice est peut-être un peu mince, mais je ne vois guère qu'on puisse le recuser. Ainsi s'explique à la fois que Vitruve n'ait pas cité Héron et que Héron propose un modèle d'hodomètre nettement supérieur à celui que Vitruve a décrit.

Le texte de Capitolin parle aussi de véhicules montrant l'heure, *horas monstrantia*; ce sont certainement les mêmes voitures qui étaient pourvues de compteurs de vitesse et où deux cadrans permettaient à la fois de connaître l'heure et le chemin parcouru. De ces horloges portatives usitées en voyage, nous avons aussi une mention dans Vitruve[1], déjà rappelée par Casaubon dans ses notes érudites sur Capitolin. Parlant des cadrans solaires, il dit que certains auteurs en ont décrit qui pouvaient être employés en voyage et suspendus (*viatoria, pensilia*); mais il se contente de renvoyer ses lecteurs à leurs travaux. Depuis le XVIII[e] siècle, on a découvert un petit nombre de cadrans solaires portatifs, étudiés avec grand soin par le général de La Noé[2]: ce sont surtout la montre d'Aquilée (1741) et celles qu'on a trouvées de nos jours à Hiéraple (Lorraine) et au Crêt

1. Vitruve, IX, 8.
2. *Mém. de la Soc. des Antiq.*, 1896, t. LVII, p. 1 et suiv.

Chatelard (Loire)[1]. Mais ces objets, malgré leurs dimensions exiguës, ne pouvaient être suspendus dans une voiture ; les voyageurs qui les portaient devaient s'en servir comme de cadrans fixes, à condition, bien entendu, d'être favorisés par le soleil. Une horloge de voiture, donnant l'heure à tout instant comme le compteur indiquait la distance, ne pouvait appartenir, semble-t-il, qu'à la catégorie des clepsydres, en particulier de ces horloges d'eau à flotteurs, pourvus d'une tige qui faisait tourner une roue, dont l'invention est attribuée à Ctésibios. Ce dernier, nous dit Vitruve[2], ayant constaté par hasard la force de l'air comprimé, appliqua ce principe à la clepsydre. D'abord, pour éviter l'usure par le frottement et la rouille, il perça une lame d'or ou une pierre précieuse d'un trou très mince, servant à l'écoulement du liquide. Passant goutte à goutte par cette ouverture, l'eau soulève une nacelle ou flotteur à laquelle est ajustée une règle dentelée qui fait tourner une roue dentelée de même. « On fait encore, ajoute-t-il, d'autres règles et d'autres tympans qui, soumis à un mouvement unique, produisent en tournant différents effets : de petites figures s'agitent, des pyramides (*metae*) tournent, de petits cailloux sont lancés avec bruit, des trompettes sonnent. On trace encore, sur des colonnes ou des pilastres, les heures, qu'une petite figure vient, pendant tout le jour, montrer avec le bout d'une baguette. Pour les rendre plus courtes ou plus longues (on sait que les heures des anciens étaient inégales suivant les saisons et n'étaient égales qu'aux équinoxes), on ajoute ou l'on ôte des coins (*cunei*) tous les jours et tous les mois dans la proportion voulue ». M. Ardaillon, auteur de l'article *Horologium* du *Dictionnaire des antiquités*, est entré à ce sujet, à la suite du Bilfinger, dans des détails techniques qui m'éloigneraient de mon sujet et que je n'ai pas la compétence nécessaire pour contrôler.

Mais ce qui doit retenir ici notre attention, c'est que l'horloge

1. Cf. le *Jahresbericht* de Bursian, 1892, III, p. 46 ; 1896, III, p. 86 (Max Schmidt).
2. Vitruve, *loc. laud.*

hydraulique décrite par Vitruve et qui pouvait, à la rigueur, trouver place dans une voiture assez grande, a pour objet de marquer les heures, comme son compteur marque les milles, mais non pas les fractions et la marche continue du temps. Dans l'horloge comme dans le compteur, ce sont des cailloux qui tombent pour indiquer qu'une heure est passée, qu'un mille est franchi. Dans l'un et l'autre appareil, il y avait un perfectionnement à réaliser par la mise en mouvement d'une aiguille parcourant un cadran. Nous avons vu que ce progrès caractérise le compteur de Héron quand on le compare à celui de Vitruve; il y a lieu de croire que Héron avait modifié avec non moins de bonheur l'horloge hydraulique de Ctésibios, déjà améliorée par ses divers successeurs auxquels Vitruve fait allusion sans les nommer.

Nous savons, en effet, que Héron s'était occupé des horloges ; un de ses écrits perdus, περὶ ὑδρίων ὡροσκοπείων, est mentionné par Pappos et Proclos ; Héron lui-même nous apprend qu'il avait consacré un ouvrage en quatre livres à l'aménagement des horloges à eau, ἡ τῶν ὑδρίων ὡροσκοπείων ἔξις [1]. Il semble que des manuscrits arabes, signalés par M. Carra de Vaux [2], aient conservé, sous le nom d'Archimède, une partie de ce traité sur les horloges [3] ; mais tant que ces textes n'auront pas été publiés et traduits, il faudra se résoudre à ignorer les progrès techniques réalisés par Héron. Nul doute, d'ailleurs, que l'horlogerie arabe, célèbre dans le haut moyen âge, ait hérité des traditions de l'horlogerie alexandrine et l'on peut se demander si l'invention des horloges à pendule et à échappement, attribuée au moine Gerbert en 996, n'est pas elle-même d'origine gréco-arabe et non pas occidentale [4].

1. Hultsch, *ap.* Pauly-Wissowa, *s. v. Heron*, col. 1052.
2. *Journal asiatique*, t. XVII, p. 295.
3. Voir *Jahresbericht* de Bursian, 1906, I, p. 150, 213.
4. Sur les horloges arabes, voir un travail de Wiedemann, résumé *ibid.*, p. 215. — Je ne serais pas surpris si l'on démontrait quelque jour que les techniciens grecs du IIe siècle de l'Empire ont connu des horloges à échappement, et j'ai déjà écrit ici même (*Revue*, 1918, II, p. 361) que l'existence d'horloges de

Dans l'état actuel de nos connaissances — ou, pour parler plus exactement, des miennes — il paraît probable que le compteur de vitesse et l'horloge hydraulique ont réalisé, grâce à Héron, des progrès parallèles, que ces progrès, vers l'an 180 de notre ère, étaient de date récente et que le luxe impérial en a profité avant qu'ils ne tombassent dans le domaine commun, puis dans l'oubli. Le riche Romain qui, à la vente de 193, acquit la voiture à compteur et à horloge de Commode, fut probablement le premier particulier qui, en dehors de l'Égypte, ait possédé un pareil véhicule. Malgré la misère des temps qui suivirent le siècle des Antonins, nous avons d'autres indices que le luxe des moyens de transport s'accrut très notablement à cette époque troublée, où de grandes fortunes, comme celle de Didius Julianus, n'étaient pas rares. Alexandre Sévère, bien que réagissant contre les prodigalités de son prédécesseur, autorisa tous les sénateurs à faire couvrir de lames d'argent leurs voitures particulières (*carrucas et rhedas*)[1]; Pline parle déjà de *carucae* ornées d'argent ciselé[2], mais comme d'une fantaisie de date récente et sans doute exceptionnelle.

Après avoir mentionné les voitures à compteurs et à horloges, sur lesquelles nous nous sommes arrêtés un peu longuement, Capitolin ajoute avec dédain : *et cetera vitiis eius convenientia*. Ainsi des véhicules pourvus de sièges tournants et d'instruments ingénieux pour mesurer le temps et l'espace sont comptés, avec l'attirail de gladiateurs, trop richement armés, parmi les objets qui ont servi les vices de Commode ! Nulle distinction n'est faite entre ce qui est inutile et ce qui ne l'est pas, entre le luxe fait pour éblouir et celui qui répond à la commodité, à ce que nous appelons le confort. Qui songerait à incriminer aujourd'hui le possesseur d'une voiture parce qu'elle est

carrosse — exposées à des secousses continuelles sur des routes à fondrières — semblait impliquer la connaissance de ressorts moteurs. Les fabricants anciens d'automates avaient bien assez d'ingéniosité pour trouver cela. Mais une opinion ne vaut pas un texte — et le texte fait encore défaut.

1. Aelius Lampridius, *Alex. Severus*, c. XLIII.
2. Pline, *Hist. Nat.*, XXXIII, 140.

pourvue d'un compteur et d'une pendule ? Il nous faut d'autres indices pour crier à la décadence des mœurs. On a reproché à Voltaire d'avoir trop mis en évidence, parmi les bienfaits du siècle de Louis XIV, l'invention des carrosses à glaces ; le point de vue de Capitolin est tout opposé à celui-là ; il semble condamner en bloc tout ce qui ne sert pas avec évidence à l'utilité générale. Si cette manière de voir n'était que celle d'un médiocre historien, il ne conviendrait pas d'y attacher d'importance ; mais il se trouve que tous les écrivains de l'Empire, imbus, sur les bancs de l'école, de la morale stoïcienne, inspirée elle-même de celle des Cyniques, n'ont pas raisonné de ces choses plus sagement: On leur a appris à regretter, dans leurs déclamations, la vaisselle de Numa et autres marques de la simplicité antique, de la pauvreté du bon vieux temps ; ceux même qui, comme le philosophe Sénèque, écrivent d'une façon et vivent de l'autre, restent, du fait de leur éducation stoïcienne, des adversaires du luxe sous toutes ses formes, sans jamais se demander, semble-t-il, si l'amélioration de la condition des hommes ne dépend pas, dans une large mesure, des inventions qui épargnent la fatigue et le travail, de l'importation de denrées et de matières exotiques, de tout ce qui constitue, en un mot, l'industrie et le commerce, avec leur tendance à créer le superflu et à le mettre à la portée du grand nombre. Un des effets de ce préjugé a été de décourager les hommes ingénieux et entreprenants ; à cela se sont ajoutés, dans la société romaine, une grave lacune de la loi et un mal profond. La lacune, c'est le manque de toute disposition légale pour protéger les inventeurs en leur délivrant des brevets[1] ; les brevets d'invention n'ont paru d'abord qu'en Angleterre au XVII^e siècle. L'absence de protection oblige l'inventeur, s'il veut tirer parti de sa découverte, à la tenir secrète ; aussi arrive-t-il qu'elle ne

1. La seule trace que je trouve chez les anciens de l'idée de brevet est l'histoire plaisante des cuisiniers de Sybaris, auxquels on reconnaissait pour un an le monopole des plats qu'ils avaient inventés. Cf. François Lenormant, *Grande-Grèce*, t. I., p. 285.

lui survit pas, comme celle de la gravure sur bois, certainement connue du temps de Varron, qui semblait à Pline avoir excité l'envie des dieux eux-mêmes[1]. Le mal profond, c'est l'esclavage qui, en fournissant une main-d'œuvre à peine rétribuée et très abondante, enlève le stimulant le plus efficace aux progrès de la mécanique; aussi la voit-on, dans l'antiquité, chercher des succès stériles dans les automates et autres combinaisons amusantes[2], plutôt que de contribuer à l'économie du travail humain. Pourquoi se donner du mal pour perfectionner les horloges, quand les riches ont des esclaves qui viennent de moments en moments leur annoncer l'heure qu'il fait? Ces trois causes — le préjugé stoïcien, l'absence de brevets, l'esclavage — ont eu des résultats déplorables dont la civilisation actuelle souffre encore, car sa genèse aurait été bien moins laborieuse et lente si la science antique, si merveilleusement douée, avait tenu, dans le domaine de la pratique, toutes ses promesses. Ctésibios connaît et utilise la force de l'air comprimé; Héron n'ignore pas celle de la vapeur d'eau; Pline observe des phénomènes électriques et en soupçonne les causes naturelles; mais la science des applications se dégage à peine de la théorie, et les pressentiments les plus justes de forces inconnues demeurent stériles. Pour qu'il en fût autrement, il a fallu des révolutions qui ont d'abord menacé de ruiner la civilisation tout entière et où le trésor amassé par la science hellène a failli périr, avant d'éveiller de nouvelles ardeurs, de susciter de nouveaux espoirs dans une humanité peut-être plus rude, mais mieux faite que la société impériale romaine pour récolter ce que la Grèce avait semé.

Salomon Reinach

1. Pline, *Hist. Nat.*, XXXV, 11.
2. Voir W. Schmidt, *Neue Jahrb.*, XIII, 1914, p. 329 sq.

# QUELQUES ASPECTS ARCHÉOLOGIQUES
## DU LANGUEDOC MÉDITERRANÉEN

Θάλασσα, Θάλασσα.
Xénophon, *Anabase*, IV, 7, 24.

---

### Le Languedoc Méditerranéen.

*Définitions et limites.*

Montpellier occupe le centre d'une région qui présente des limites géographiques très nettes. Cette région, on l'appelle couramment le Bas Languedoc. C'est là une désignation vague, insuffisante et surtout inexacte. Le nom de Languedoc s'appliquait, sous l'ancien régime, à une immense province qui s'étendait des Pyrénées au Velay et de Beaucaire à Montauban. Elle englobait ainsi les territoires et les populations les plus variées. La division en Haut et en Bas Languedoc, chacun avec sa capitale, Toulouse et Montpellier, représentait une fiction administrative du même ordre que celle qui répartit aujourd'hui le territoire du Bas-Languedoc entre les départements du Gard, de l'Hérault et de l'Aude. En réalité, rien n'est plus différent du Haut-Languedoc que le Bas-Languedoc, Le terme de Languedoc appliqué à notre région ne nous renseigne donc que sur une période relativement courte de son passé historique, et le qualificatif de « Bas » rappelle seulement un des aspects

secondaires du pays qui s'étend au pied des Cévennes. Bas-Languedoc, c'est là, en définitive, une appellation imaginée par un gouvernement centralisé, dont le siège se trouve ailleurs, bien loin. Si elle paraît juste à des Parisiens, elle l'est beaucoup moins pour nous, habitants de la région Nous sentons confusément que le développement de notre pays n'a pas été toujours dans le passé, lié à celui de Paris, et que l'histoire de Clovis nous est, ici, indifférente. Nous sommes ici en France, c'est entendu. Mais la France ne se compose-t-elle pas de plusieurs Frances, et le moment n'est-il pas venu, pour le bien de la plus grande France, d'essayer de caractériser chacune d'elles? Cherchons donc à fixer les limites naturelles du pays qui s'étend aux pieds des Cévennes, à en déterminer les traits essentiels. Peut-être trouverons-nous alors, pour le désigner, un terme plus expressif que celui de Bas-Languedoc.

Tout d'abord, ce pays présente, au Sud, sur la Méditerranée une façade constituée par une ligne de plages ou parfois un simple cordon littoral ; elle va de l'embouchure du Rhône à celle de l'Aude. En arrière du cordon littoral s'étend un chapelet de lagunes, continues d'une époque géologique antérieure, partiellement comblées depuis par des sables marins et des alluvions fluviales. Ces lagunes communiquent avec la mer par passages ou « graus », — du latin « gradus » — dont l'emplacement est très variable. Puis, derrière les étangs, on rencontre la plaine; bientôt une série de plissements s'élève jusqu'aux cîmes des massifs montagneux des Cévennes qui constituent la ligne de partage des eaux de la Méditerranée et de l'Océan. Une centaine de kilomètres, comptés de Palavas à l'Aigoual, sépare la mer de cette ligne de faîte.

A l'Est, la limite du pays est formée par le Rhône, à partir du moment où le fleuve sortant du défilé de Pierrelatte, un peu avant le confluent de l'Ardèche, pénètre dans la plaine méridionale, au pays de l'olivier, du chêne vert, du mûrier et du mistral. A l'Ouest enfin, le seuil de Naurouze et le Carcas-

sonnais marquent l'extrême frontière, et même la marche avancée de notre région.

Ainsi, le territoire que nous venons de définir entre la mer et la cîme des Cévennes d'une part, le Rhône et l'Aude de l'autre, forme une longue et étroite bande de terre, arrondie en hémicycle comme un amphithéâtre gigantesque dont la convexité serait tournée vers la mer. Pour caractériser ce pays un mot se présente immédiatement à l'esprit : celui de méditerranéen. Ce pays, qui a une façade en bordure sur la Méditerranée, participe au climat, à la lumière, à la végétation, à la civilisation de la Méditerranée.

### *Unité du monde méditerranéen. Le climat.*

L'unité du monde méditerranéen est une notion qui commence à se dégager des études des biologistes et des historiens. Cette unité se manifeste d abord dans le climat. Par climat il faut entendre un ensemble complexe de phénomènes liés à la distribution saisonnière de pluies peu fréquentes. Des chutes d'eau abondantes, souvent violentes et toujours très passagères, arrosent les pays méditerranéens en automne et parfois au début du printemps. Après ces déluges, le ciel reprend tout de suite son éclat ; le soleil réchauffe le sol, même au cœur de l'hiver, et entretient l'activité de la végétation. Tout au plus, aux limites même du domaine, du côté du Nord, la vie végétale est-elle parfois suspendue pendant quelques semaines, de la Noël à la fin janvier. Dans les régions plus éloignées des influences atlantiques, les pluies se font plus rares, concentrées en quelques jours d'hiver; il arrive qu'on les espère en vain, et ce sont les années de famine.

Des montagnes orientées de l'Ouest à l'Est mettent presque partout les pays méditerranéens à l'abri des vents froids du Nord et leur assurent le bénéfice constant qu'ils tirent du voisinage de la mer, chaude en ses profondeurs ( + 13° C. à partir de 300 mètres de profondeur).

L'été, chaud et sec, avec des périodes sans nuages de 90 à 150 jours et plus, l'automne prolongeant fort avant les avantages de l'été auxquels s'ajoutent l'abondance et la variété des fruits de la terre, l'hiver réchauffé par le soleil, enfin par dessus tout une lumière brillante et pure, voilà les éléments essentiels du climat méditerranéen. Il se recommande, on le voit, par son caractère éminemment confortable.

*Végétation.*

C'est surtout sur la végétation que s'exerce l'influence du climat. Comme les plantes, fixées au sol et soumises aux influences climatiques, traduisent, mieux que les observations les plus complètes, les moindres nuances du climat, la vie végétale rend sensible aux yeux les moins expérimentés les limites et l'aspect du monde méditerranéen. Les forêts de chênes à feuilles persistantes, avec l'ensemble variable des végétaux qui les peuplent, voilà ce qui caractérise le climat méditerranéen. D'un bout à l'autre de la Méditerranée, on rencontre la même végétation correspondant aux mêmes exigences climatiques.

De l'Espagne et d'Oran à la Grèce et à la Judée s'étendent les mêmes garrigues parfumées de Labiées aromatiques. De l'Algarve aux pentes inférieures du Caucase, en passant par la Corse et les rives de Raguse, par nos côteaux des Maures ou par les basses montagnes de l'Afrique mineure, on trouve les mêmes maquis avec les mêmes Bruyères, les Genêts épineux et les Cistes, ombragés çà et là de Chênes-Liège. Tout autour de la Méditerranée et sur ses îles, le même Chêne vert domine la végétation, formant partout des taillis qui partout se ressemblent. Du Maroc à la colline sainte de Jérusalem, à travers l'Espagne et la Ligurie, l'Afrique romaine et les îles grecques, ce sont les mêmes forêts ou les mêmes jardins d'oliviers. Les mêmes Cyprès pointent leurs cîmes dans le ciel éclatant de Montpellier, de Corfou, de Constantinople ou de Tunis.

Comme au temps d'Ulysse, les nautonniers taillent la quille de leurs nefs dans le tronc de Pins parasols, l'hôte habituel des plages méditerranéennes, le décor obligé du paysage de la baie de Naples. Le pin d'Alep ou de Jérusalem dévale le long des ravins, se cramponne aux falaises et couvre de forêts les collines ensoleillées tout autour de la Méditerranée. Les restes des forêts de Cèdres, bien pareilles à elles-mêmes, font encore la gloire des sommets du Liban et de ceux de l'Atlas. Partout, le même Laurier ombrage les sources et les ruisseaux. Partout, les mêmes « lis des champs », — nos Asphodèles sans doute, — sont « aussi magnifiquement vêtus » qu'au pays de Salomon. Partout, des troupeaux de moutons, parcourent, sans jamais s'arrêter, de maigres herbages où leur pied soulève des nuages de poussière. Tout autour de la Méditerranée, du pays de Juda aux rivages atlantiques du Maroc, depuis avant l'histoire, des peuples pasteurs, avec la même insouciance, ont fait les mêmes déserts.

On crut pendant longtemps qu'il fallait chercher dans l'orient méditerranéen, avec le berceau de l'humanité, l'origine de plusieurs des végétaux les plus utiles à l'homme. C'était le cas de la Vigne, de l'Olivier, de l'Amandier et de plusieurs autres. On a la certitude aujourd'hui que la Vigne se trouvait dans l'Europe occidentale et méditerranéenne dès l'époque néolithique ; on l'a même découverte fossile en Languedoc et en Provence, dans des dépôts antérieurs à l'apparition de l'homme. L'Olivier est sûrement spontané au sud de l'Oranie et l'Amandier au bord méridional du Tell oranais. Il est donc bien inutile, pour ces arbres comme pour bien d'autres, d'invoquer le transport de proche en proche, de l'Orient vers l'Occident par les peuples migrateurs ou seulement grâce aux échanges entre les peuples méditerranéens. Les premiers peuples riverains du beau lac azuré ont trouvé à peu près partout sur place les mêmes végétaux, les plus nécessaires à leur vie et à leur établissement.

*Peuplement méditerranéen.*

On s'explique alors que dans un monde étendu comme celui de la Méditerranée, où se trouvent réunies des conditions communes de climat, de végétation et de vie, se soient établies de très bonne heure des relations entre les divers groupes de riverains. Tout événement important qui se produisait en un point avait son contre-coup sur le reste du rivage. Ulysse, l'*homo mediterraneus* par excellence, symbolise l'unité de la vie méditerranéenne, au début du I^er^ millénaire, de l'Égypte aux Colonnes d'Hercule.

On comprend enfin comment le pays méditerranéen, le pays des fruits savoureux, de la chaleur et de la lumière, le pays de la vie facile et confortable, ait été pour tous les Barbares de l'Ancien continent une sorte de terre promise où chacun, Hébreux, Arabes ou Mongols, Germains, Slaves ou Normands, ait voulu se tailler sa part.

*Languedoc méditerranéen.*

C'est à ce monde méditerranéen que se rattache par son climat, sa végétation, son aspect physique et sa population le morceau de terre languedocienne que nous habitons et dont nous avons fixé les limites. En proposant de remplacer le nom vague et insuffisant de Bas-Languedoc, sous lequel on le désigne habituellement, par celui de Languedoc méditerranéen, nous croyons trouver dans cette expression nouvelle une précision, un sens e une portée qui donnent à ce pays sa signification essentielle.

*Le pays des passages languedociens.*

D'autres traits nous permettront d'en compléter la physionomie propre. Dans le monde méditerranéen, chaque partie joue un rôle spécial, déterminé par ses aspects particuliers. Le Languedoc méditerranéen se distingue nettement de ses voisins, le Roussillon, la Catalogne ou la Provence.

La longue et étroite bande de terrain qui se développe, du Rhône à l'Aude, entre les Cévennes et la mer, présente un système orographique compliqué. Il comprend une série de montagnes et de plissements généralement parallèles à la côte, depuis le premier pli de la Gardiole jusqu'au massif culminant de l'Aigoual. De là une conséquence importante : les routes, dans le Languedoc méditerranéen, sont parallèles à la mer et orientées de l'Est à l'Ouest ou inversement; ces routes forment une sorte de couloir qui sert à faire communiquer l'Orient méditerranéen avec l'Occident méditerranéen d'abord, la Provence avec le Roussillon, l'Italie avec l'Espagne, mais, bien plus encore, le monde méditerranéen avec le monde atlantique, par le seuil de Naurouze. C'est donc là une des plus importantes et aussi une des plus vieilles routes de l'Ancien continent. Dans son *Tableau de la Géographie de la France*, Vidal de la Blache a excellemment caractérisé ces « passages du Languedoc » qui formaient, à Narbonne, la tête de l'isthme gaulois.

Dans ce pays de passage, l'étude des routes présente donc un intérêt particulier.

*La route de plaine.*

Il en est une qui se laisse facilement déterminer : c'est la route de plaine qui joint le Rhône et l'Aude, d'Arles à Narbonne. C'est l'ancienne voie Héracléenne de l'époque préhistorique, la voie Domitienne des Romains, celle que suit aujourd'hui la ligne du chemin de fer. Elle était destinée à réunir tous les centres humains qui s'étaient formés dans la plaine. Arles, le premier port sur le Rhône, Narbonne, au fond de sa rade close, à la bifurcation de la route d'Espagne et d'Aquitaine, en étaient les têtes de ligne. Entre ces deux grands centres, des postes gardaient le passage, — gué ou pont — des fleuves : Ambrussum, près de Lunel, sur le Vidourle; Substantion, près de Montpellier, sur le Lez; Béziers, sur l'Orb. Ajoutez enfin Nîmes qui doit à sa merveilleuse fontaine d'avoir

toujours fait figure de capitale, et vous aurez cité toutes les villes anciennes qui se sont développé dans la plaine en fonction de la route qui les traversait.

*La route de montagne.*

A mesure qu'on s'éloigne de la mer pour se rapprocher des Cévennes et qu'on s'élève vers le haut pays, on rencontre des routes qui suivent la direction générale de la route de plaine. D'abord, des villes se sont formées de bonne heure au pied des monts, comme Alais, le Vigan, Lodève, pour garder les passages vers le Nord et assurer les échanges entre la plaine et la montagne. Ces villes étaient reliées entre elles par des routes qui suivaient les vallées. Puis, au cœur même des montagnes, la profonde dépression formée par la haute vallée de l'Orb et celle du Jaur établissait une voie naturelle, parallèle à la route de plaine et qui, par Bédarieux, Olargues et Saint-Pons, conduisait au seuil des pays atlantiques. La nature y est rude le pays pauvre et les villes modestes; mais la route s'y déroulait, plus sûre souvent que dans le bas pays si fréquemment parcouru par les envahisseurs ou les brigands.

*La route des étangs.*

A côté de ces deux routes de terre, il en existe ou plutôt il en existait une troisième, d'une importance capitale. Elle est aujourd'hui complètement abandonnée. Aussi les historiens négligent souvent d'en tenir compte. Ils s'exposent ainsi à méconnaître un des caractères les plus remarquables des « passages de Languedoc », et le rôle qu'il sont joué dans l'histoire de la civilisation. Cette route était une route d'eau. D'Arles à Narbonne, elle empruntait les bras des fleuves, Rhône, Hérault, Aude, qui débouchaient dans la lagune; d'un bras à l'autre, derrière le cordon littoral, à l'abri des vents et des pirates, les étangs, peu profonds, communiquant par les graus avec la mer, offraient une route sûre à la navigation. C'était la mer,

mais la mer canalisée, un large fleuve aux eaux tranquilles.

Cette route d'eau répond à des conditions maritimes et économiques si différentes des conditions actuelles qu'il faut, pour la reconstituer, un effort d'imagination archéologique. Le Languedoc agricole d'aujourd'hui, avec sa bordure de lagunes et de bas-fonds si peu propices à la navigation moderne, nous fait oublier qu'il eut jadis une vie essentiellement maritime. Ce sont justement ces conditions défavorables pour nos marines qui attirèrent les navigateurs les plus anciens de la Méditerranné, Egéens, Phéniciens ou Grecs. La Provence, avec ses montagnes abruptes et ses populations barbares, n'était point prédestinée à ce rôle. Les côtes basses qui bordent le grand passage du Languedoc se prêtaient mieux aux exigences des marines primitives. Marseille, notre grand port méditerranéen, dont la fondation remonte au VI^e^ siècle, a de moins lointaines origines qu'Arles ou que Narbonne.

L'importance de la route d'eau s'est maintenue au temps de la domination romaine. Mais c'est au moyen âge que cette voie atteint son complet développement. D'Arles à Narbonne, les bords de la lagune se couvrent de villes, qui sont autant de ports, grands ou petits, Saint-Gilles, Lunel, Mauguio, Lattes, Maguelone, Villeneuve, Vic, Frontignan, etc. Au milieu de ces villes, à peu près à mi-chemin d'Arles et de Narbonne, naît une cité, Montpellier, qui reste pendant deux siècles le plus grand entrepôt de la lagune languedocienne. Enfin, quand le roi de France veut s'ouvrir une fenêtre sur la mer intérieure, c'est dans nos lagunes, à Aigues-Mortes, que saint Louis fonde le premier port français sur la Méditerranée. Toutes ces villes illustres dans le passé, on les appelle, suivant l'expression si juste de M. Lenthéric, « les villes mortes du golfe du Lion ». Elles sont mortes en même temps que la route d'eau sur le bord de laquelle elles s'étaient développées.

*Variations du rivage languedocien.*

La déchéance de cette route d'eau tient à deux causes essentielles : les exigences de la navigation moderne, qui demande des eaux profondes, et les transformations physiques du rivage. La première s'est manifestée dès le XVI^e^ siècle. L'autre s'est exercée de tout temps et les variations du rivage ont entraîné celles de la route d'eau et des villes qui la bordaient.

Le rivage du Languedoc méditerranéen est constitué par une grande plage, résultat de l'action mécanique des vagues qui brassent le sable de la mer. Ce sable est disposé en un mince cordon littoral qui isole de la mer une série de lagunes peu profondes. Le rivage, mobile et instable, se modifie sans cesse sous deux influences distinctes : celle des vents et des courants qui tendent à déplacer le cordon littoral et avec lui les « graus » ; celle des alluvions fluviales, qui, suivant l'importance des fleuves atterrissent la lagune et la mer elle-même.

Les modifications dues à la première de ces causes sont encore mal définies. Elles sont, dans tous les cas, très lentes. On a pu supposer qu'une sorte d'équilibre s'était établi entre l'action des courants et des vents de sens contraire et que le cordon littoral présentait un tracé immuable dans lès parties de la côte qui ne sont pas soumises aux atterrissements fluviaux. Mais l'hypothèse est contestable et notre connaissance des variations du cordon littoral dans le passé ne remonte pas assez loin pour que nous puissions risquer une affirmation.

Au contraire, les changements dus aux dépôts alluvionnaires se produisent sous nos yeux qui ne peuvent, d'une année à l'autre, en mesurer l'importance. Aussi n'est-il pas douteux que, depuis l'époque préhistorique, l'aspect du littoral se soit profondément modifié. Bien entendu, les variations du rivage sont proportionnelles à l'importance des dépôts fluviaux. Si le phénomène est identique, le résultat est différent à l'embouchure du Rhône ou à celle de l'Hérault, de l'Orb et de l'Aude.

Du côté du Rhône, nous pouvons déterminer avec quelque précision la marche des atterrissements. A l'origine de la période géologique actuelle, le Rhône débouchait dans un vaste golfe fermé, du côté de la mer, par un cordon littoral, dont les restes se voient encore dans la Sylve Godesque, au nord d'Aigues-Mortes. Les alluvions du fleuve ont comblé peu à peu le golfe, franchi le cordon littoral et gagné sur la mer. Le Rhône charrie par an 20 millions de mètres cubes de troubles, au moyen desquels il édifie des terrains nouveaux. Voici une observation qui permet de calculer à peu près la vitesse de ces atterrissements. La tour Saint-Louis, construite en 1736 sur le bord de la mer, s'en trouve aujourd'hui distante de 6 kilomètres environ, ce qui représente une progression annuelle d'une cinquantaine de mètres sur un front de plus de soixante kilomètres. On peut juger par là de l'importance des transformations qui ont dû se produire dans le delta du Rhône pendant la seule période historique. On comprend aussi les variations qu'elles ont déterminées dans le rôle économique des villes du delta, Arles, Saint-Gilles ou Aigues-Mortes, suivant qu'elles étaient accessibles ou non à la navigation.

A l'ouest du Rhône, l'aspect du rivage s'est beaucoup moins modifié. D'abord, les alluvions des petits fleuves côtiers, tels que le Bérange, le Salaison, le Lez ou la Mosson, n'ont pas réussi à atterrir même la lagune dans laquelle ils se jettent encore, en arrière du cordon littoral. L'Hérault, l'Orb et l'Aude ont « travaillé » davantage. Agde s'était, comme Arles sur le Rhône, fondée au point de diramation de l'Hérault. Une des branches du delta, aujourd'hui atterrie, se déversait dans l'étang de Thau, et établissait la communication entre la ville et la lagune.

Au début de l'époque géologique actuelle, l'Aude débouchait dans une lagune, séparée de la mer non plus par un simple cordon littoral, mais par une rangée de longues îles rocheuses, les îles de la Clape. Le point de diramation du fleuve se trouve à Moussoulès. De là, l'un des bras, — le bras secondaire du

delta primitif, — se dirige vers l'Est et constitue l'Aude actuelle. L'autre bras, remplacé aujourd'hui par la roubine de Narbonne, se dirigeait vers le Sud. Les modifications qui ont pu se produire pendant l'époque historique ne paraissent pas avoir été très profondes et ne sont nullement comparables à celles que nous avons signalées du côté du Rhône. La situation de Narbonne par rapport à la mer n'a pas beaucoup varié; Narbonne était un port fluvial, comme Agde, et les atterrissements de l'Aude dans la lagune se sont comportés comme ceux du Lez. Le colmatage produit depuis 2.000 ans n'a pas dû modifier beaucoup l'aspect des lieux, mais a comblé la rade dont la profondeur moyenne ne dépasse pas un mètre aujourd'hui. Des inondations un peu abondantes comme celles de 1908, rétablissent, avec une hauteur d'eau d'un mètre à peine, la lagune narbonnaise, le *mare rubrum* des géographes latins, depuis la Nouvelle jusqu'à Capestang. A l'embouchure actuelle de l'Aude, près de l'étang de Vendres, les atterrissements paraissent avoir été plus importants. Ils se sont combinés avec ceux de l'Orb pour combler un golfe presque aussi grand que celui de Capestang.

Le rivage du Languedoc méditerranéen a donc subi des altérations, parfois profondes, depuis le début de l'époque historique, et la route d'eau établie d'Arles à Narbonne, par les lagunes et les bras des fleuves, en a reçu le contre-coup. Les villes nées sur le bord de cette route, Arles, Saint-Gilles, Aigues-Mortes, Maguelone, Montpellier, Agde, Narbonne, ont grandi et ont péri avec elles. Ce sont les reliques d'un passé définitivement aboli. Les chalands, chargés de barriques, que l'on voit de temps à autre cheminer lentement sur le canal des étangs, sont les derniers survivants de la navigation d'autrefois, et servent, comme les fossiles, à reconstituer l'aspect des âges disparus.

*Rôle historique du Languedoc méditerranéen.*

Région méditerranéenne, pays de passages, voilà, en définitive, le double caractère qui domine et explique tout le rôle historique du Languedoc méditerranéen. Par sa façade maritime, il a participé toujours à la vie de la Méditerranée, et il a, bien longtemps avant l'histoire, reçu l'empreinte des civilisations de l'Orient. Les métaux ont été apportés ici par les navigateurs orientaux, Egéens et Phéniciens. Les Grecs leur ont succédé et ont semé sur nos plages des tessons de céramique qui permettent, tels les cailloux blancs du petit Poucet, d'en retrouver les traces. Tour à tour égéen, phénicien ou Grec, le Languedoc est devenu romain — *Italia verius quam Provincia.* — Les graus de nos lagunes sont les portes par où pénétrèrent en Gaule toutes les influences de la Méditerranée orientale, jusques et y compris le christianisme. Inversement, au temps de saint Louis, c'est d'un de nos graus que débouchait, en route vers l'Orient, la première flotte française, symbole de notre essor dans la Méditerranée. Ainsi, pendant des siècles, nos plages ont servi de contact entre l'Orient et l'Occident. Depuis lors, le Languedoc est devenu français et ses destinées se confondent avec celles de la France. Mais ne peut-on pas dire aussi que c'est lui qui a orienté celles de la France vers la Méditerranée? Il reste ainsi fidèle au rôle auquel il était prédestiné par la nature.

Sur terre, les passages du Languedoc sont une des plus vieilles routes du monde et aussi une des plus immuables. Le chemin de fer suit le tracé de la voie Domitienne qui se superposait elle-même à une voie préhistorique. Elle a été foulée par tous les envahisseurs du Sud vers le Nord, ou du Nord vers le Sud, Ibères, Carthaginois, Gaulois, Romains, Wisigoths, Francs ou Sarrasins, par tous les voyageurs d'Orient ou d'Occident, marchands phéniciens et grecs, pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle. Voie Héracléenne, voie Domitienne, voie toulousaine, voie agidienne, Cami Roumiou, c'est tou-

jours, sous des noms différents, la route du grand passage de Languedoc.

*Monuments archéologiques*

Dans un pays aussi chargé d'histoire, il faut s'attendre à retrouver des témoins de toutes les civilisations qui s'y sont succédé. Quant on parcourt cette admirable contrée, on rencontre presque à chaque pas des vestiges qui permettent d'évoquer quelques-uns des grands problèmes de l'archéologie moderne; peu de pays ont eu autant de contacts aussi variés, et présentent une pareille richesse de points de vue. Souhaitons qu'un jour l'idée de réunir en un Recueil tous les monuments du Languedoc méditerranéen séduise un groupe de travailleurs. En attendant, nous avons des visées plus modestes. Nous avons eu la joie de visiter à loisir les sites et les monuments les plus significatifs de ce pays. Nous voulons simplement les rattacher aux grands courants de la civilisation qui les a utilisés ou produits, et sans nous écarter jamais de la vision directe des choses, étudier quelques-uns des aspects archéologiques du Languedoc méditerranéen.

## Les grottes du Canon inférieur du Gardon.

Bibliographie. Cazalis de Fondouce, *L'homme dans la vallée inférieure du Gardon*, 1872. — F. Mazauric, *Le Gardon et son cañon inférieur*, in *Mémoires de la Société de Spéléologie*, t. II, 198. — *Congrès préhistorique de France*, Nîmes, 1911, p. 707. — *Nîmes et le Gard*, t. I, *Hydrologie souterraine* (Mazauric); *Histoire géologique* (Roman); *Les temps préhistoriques* (Carrière), 1912.

Les garrigues nîmoises forment un plateau peu élevé d'une altitude moyenne de 180 mètres environ, avec quelques sommets atteignant 220 mètres près de Nîmes et de Calvisson. Ce plateau, comme le montre la carte dressée par M. Roman (*Nîmes et le Gard*, t. I, p. 12), « est limité, au Nord et à l'Ouest, par le synclinal tertiaire de Sommières et au Sud-Est par la dépression du Vistre; il se relie au-delà de la Vallée du Gardon avec

l'Uzégeois qui a la même structure et la même composition géologique » (Roman, p. 22). C'est une région inculte et à peu près déserte : de maigres bouquets de chênes verts, de chênes kermès et de cistes y végètent avec peine. De loin en loin une bergerie ou un pauvre mas mettent un peu de vie dans cette solitude.

Quand on traverse ce désert en venant de Nîmes et qu'on se dirige au Nord vers la Baume, on se trouve soudain en présence d'une brusque cassure du plateau : à vos pieds s'ouvre une gorge profonde et tortueuse, au fond de laquelle, sur des sables étincelants, coule le Gardon, à près de 150 mètres au-dessous de la surface du plateau. Entre les falaises à pic qui flamboient sous le soleil, se déroule pendant une vingtaine de kilomètres le ruban capricieux de la rivière transparente. Spectacle admirable, que n'affaiblit pas le souvenir des grands cañons du Tarn, de la Junte et de la Dourbie [1].

Au sortir de la petite plaine de Saint-Chaptes, le Gardon, descendu des Cévennes, vient se heurter, entre les villages de Dions et de Russan, à la barrière du plateau qu'il a percé et fini par traverser. Là commencent ces sinuosités fertiles en points de vue magnifiques, le Castélas et Castelviel, le château de Sainte-Anastasie, le Pont Saint-Nicolas, La Baume Saint-Vérédème, et, pour finir, le Pont du Gard, arc de triomphe

1. Saint Gilles quitte Arles pour se retirer au désert.

1229 Entre le Rodne e Munpellers
Est le pais large e pleners
De grans desers e de boscages....
1251 Il est entré en la foreste :
Haute est la reime e la geneste;
N'i trove borde ne meisun
Ne hume kil mette a reisun...
1279 Gires veit entur la falaise :
N'i trovet veie, ço lui paise.
A uns degrez s'est ahurtez
Ki el rocher sunt entailles;
Par les degres est munté sur
E trove Vérédemius :
Issi aveit l'ermite a nun.

*Vie de saint Gilles*, écrite par Guillaume de Berneville, moine anglo-normand du XII[e] siècle (vers 1170), d'après la *Vita S. Egidii* composée au X[e] siècle.

gigantesque sous lequel passe le Gardon avant de quitter définitivement les gorges.

La grandeur de tous ces sites ne doit pas faire oublier l'intérêt du spectacle que l'on a sous les yeux. Pourquoi et comment le Gardon, au lieu de contourner le plateau de la garrigue nîmoise, l'a-t-il percé et traversé entre Dions et Remoulins? C'est à quoi Félix Mazauric a répondu dans un mémoire remarquable sur « le Cañon inférieur du Gardon ». En voici, résumées, les conclusions. La vallée actuelle est formée d'anciens lits souterrains successivement mis à jour. Le travail auquel est dû ce creusement continue aujourd'hui sans interruption dans le sous-sol au moyen de dérivations qui provoqueront à leur tour des effondrements creusant ainsi davantage le cañon. C'est à ce cours souterrain que, pendant l'été, le lit du Gardon, entre Dions et le Pont Saint-Nicolas, doit d'être tout à fait à sec. L'eau disparaît au sortir de Dions et coule souterrainement jusqu'au pont Saint-Nicolas où elle réapparaît sous forme de sources abondantes. Tout le long de son cours dans le cañon, le Gardon coule ainsi sur un sol fissuré qui avale les eaux et les rend tour à tour.

De ce creusement progressif du cañon on conserve d'authentiques témoins : ce sont les grottes qui, d'un bout à l'autre des gorges, s'étagent au flanc des falaises entre lesquelles coule la rivière. On en compte des centaines et on en découvrira encore de nouvelles. Elles sont disposées à trois niveaux différents — que Mazauric appelle plateau, terrasses hautes et terrasses basses — et ces trois niveaux correspondent à trois états successifs de la vallée. Ces grottes ont été creusées par les dérivations souterraines des Gardons antérieurs. Elles se composent généralement d'un couloir plus ou moins long, plus ou moins large, avec une entrée et une sortie.

Jusqu'ici, nous sommes en présence d'un phénomène géologique, parfaitement expliqué aujourd'hui. Mais là n'est pas le seul intérêt de ces grottes. Elles contiennent aussi des restes de l'industrie humaine à l'époque préhistorique ; par là, elles

offrent une particulière importance pour l'étude des origines de la civilisation dans le Languedoc méditerranéen. Depuis cinquante ans elles ont attiré les préhistoriens de notre région. Les premières recherches scientifiques qu'elles aient provoquées sont celles de M. Cazalis de Fondouce. Dans un mémoire notable, paru en 1872, intitulé « L'homme dans la vallée inférieure du Gardon », il exposait le résultat de ses fouilles dans les grottes de la Sartanette et de la Salpêtrière, près du Pont du Gard, et sur le plateau du Mardieuil. Après lui, le frère Sallustien, d'Uzès, M. Nicolas d'Avignon, Gabriel Carrière de Nîmes, le groupe spéléo-archéologique d'Uzès, enfin, plus récemment encore, Mazauric et M. Bourrilly ont continué l'exploration archéologique du Gardon.

Les fouilles ont porté sur un nombre considérable de grottes, cent, deux cents, peut-être davantage, car tous ces travaux n'ont pas toujours été suivis de publications ni peut-être dirigés par des spécialistes. L'étude de toutes les grottes explorées jusqu'ici serait donc aujourd'hui impossible. Elle paraîtrait du reste ici déplacée et singulièrement monotone. La disposition des grottes est presque partout pareille; les objets qui y ont été découverts se rapportent à des séries analogues. Mieux vaut se borner à une seule de ces grottes et en montrer les caractères essentiels. Parmi les plus intéressantes qui aient été explorées, — celles de la Baume Longue, près de Dion, d'En Quissé, près de Russan, de la Sartanette et de la Salpêtrière, près du Pont du Gard, — la Baume Saint-Vérédème paraît de beaucoup la plus importante et compte même comme une des plus remarquables stations préhistoriques de l'Europe. Elle a été fouillée à plusieurs reprises par M. Nicolas d'Avignon, le frère Sallustien d'Uzès, Gabriel Carrière, et, en dernier lieu, par Mazauric et M. Bourrilly de Nîmes.

La Baume est située sur la rive gauche du Gardon, dans la partie centrale du cañon. Le site est vraiment grandiose. « En amont, la gorge s'élargit en un vaste cirque aux pentes escar-

pées ; en aval, elle s'enfuit tout droit en pleine lumière jusqu'aux abords de Collias. » Dans le fond, au pied de la falaise, le Gardon coule et franchit avec fracas le barrage du moulin de la Baume. Au flanc de la muraille à pic, s'ouvre, comme un portail gigantesque régulièrement cintré, la grotte Saint-Vérédème. On y accède par un sentier qui s'élève rapidement ; un escalier conduit à une terrasse, primitif abri sous roche, sur la voûte duquel on voit encore des fresques du moyen âge. Là se dresse une petite chapelle romane avec des fresques gothiques : c'est l'ermitage de Saint-Vérédème. Enfin, un sentier en corniche, surplombant la galerie, conduit de la terrasse à l'entrée de la grotte. L'ouverture, haute de 7 à 8 mètres, large de 5 à 6, donne accès à une longue galerie, creusée jadis par les eaux du Gardon. Le sol s'élève rapidement ; au bout de 50 mètres la galerie s'élargit et forme une vaste salle, « la chapelle », large de plus de 20 mètres ; puis elle s'élève toujours, se prolonge 50 mètres encore jusqu'à la sortie, fermée par une grille en fer, d'où la vue embrasse la vallée du côté de l'aval.

Cette longue galerie, si spacieuse, si bien close et en même temps si facile à défendre, offrait un abri merveilleux, et de tout temps l'homme l'a habité. Le sol était jonché de débris de toute espèce et des recherches conduites avec méthode devaient livrer les restes de toutes les populations qui s'y sont succédé. Mazauric et M. Bourrilly ont exploré minutieusement le sol de la grotte et déterminé les différents niveaux qui le constituaient. Le sol est formé en grande partie par des amas considérables de cendres, restes des foyers primitifs ; dans le fond de la grotte ils atteignent plusieurs mètres de hauteur. Dans les couches supérieures les ossements d'animaux qui servaient à la nourriture se rencontrent avec les céramiques et l'outillage néolithiques. Les couches inférieures renferment des objets de l'industrie paléolithique, — moustérienne et magdalénienne, — racloirs, pointes en silex, os travaillés. En attendant la publication de ces trouvailles, on peut s'en faire une idée en se reportant aux objets découverts dans les autres grottes et reproduits

par M. Cazalis de Fondouce dans les planches de ses mémoires, ou par Gabriel Carrière dans *Nîmes et le Gard*, t. I, p. 215. La grotte de Saint-Vérédème a fourni des représentants de toutes les séries. Elle résume ainsi les différentes stations de la vallée du Gardon et présente comme en raccourci un tableau des civilisations primitives du Languedoc méditerranéen.

La préhistoire paraît encore une science d'un caractère si conjectural qu'on ne l'aborde qu'en tremblant, surtout quand on n'y est point préparé par des études antérieures. Pourtant, les découvertes dues aux préhistoriens depuis cinquante ans s'imposent à tous ceux qui s'occupent d'archéologie méditerranéenne, et il n'est plus possible de se désintéresser des problèmes qu'ils ont eu le mérite de poser les premiers. Sans vouloir le moins du monde intervenir personnellement dans les discussions que soulèvent ces questions, on peut du moins montrer comment elles se posent et quelle en est la portée.

Un fait capital, mis en lumière par les découvertes récentes, c'est la présence dans notre région d'objets paléolithiques. On y voit la preuve que le Languedoc méditerranéen a été occupé par l'homme dès l'époque quaternaire. Ces témoins paléolithiques ne se rencontrent ni dans les alluvions des fleuves, ni dans la plaine profondément remaniée par les atterrissements, mais exclusivement dans la région montagneuse. Les grottes innombrables percées, comme celles du Gardon, dans les parois calcaires des vallées cévenoles offraient à l'homme des abris naturels, sûrs et confortables.

Les plus anciennes formes de l'industrie humaine, les silex du type de Chelles ou de Saint-Acheul, n'y ont point encore été rencontrées. Mais on peut les y trouver un jour, d'autant qu'on en a découvert dans la région voisine du Vivarais. Les époques suivantes, caractérisées par la présence du grand ours (époque moustérienne), du mammouth (époque solutréenne), du renne (époque magdalénienne), sont au contraire abondamment représentées dans les grottes du Gardon comme dans celles de l'Ardèche, de l'Hérault, de la Cesse, etc., par des séries com-

plètes de monuments : silex taillés, pointes et racloirs mousté-riens, lames solutréennes en feuilles de saule, pointes de flèches et de javelots, harpons barbelés, poinçons en os magdaléniens, dessins gravés sur les parois de grottes, (grotte Chabot, à Aiguèze).

Ainsi, la partie haute du Languedoc méditerranéen a été occupée, à l'époque paléolithique, par une population apparentée à celles du Périgord et des Pyrénées, vivant, comme elles, de chasse et pourvue d'un outillage identique. A quelle race appartenait cette population, — d'où venait-elle, — quels liens la rattachaient à celles du Périgord ou des Pyrénées ou à celles des autres rivages méditerranéens? Ce sont là des questions auxquelles, en l'état actuel de la science, il paraît difficile de répondre.

L'abondance des vestiges néolithiques dans notre région prouve qu'elle a été, pendant cette période, extrêmement peuplée. Le renne a disparu. La faune des temps actuels l'a remplacé. Cette modification correspond à l'établissement du climat d'aujourd'hui, le climat confortable de la Méditerranée, qui n'a cessé, depuis lors, d'attirer tous les habitants de l'ancien continent. Aussi, les hommes commencent à se fixer ici à demeure. A la race nomade de chasseurs de l'époque paléolithique succède une race pastorale et agricole, dont la vie, les mœurs, l'outillage, la nourriture même nous sont aujourd'hui bien connus. La civilisation nouvelle conserve naturellement des survivances de l'âge précédent, mais elle est caractérisée par un développement remarquable de l'industrie, le perfectionnement des formes paléolithiques, surtout l'invention et le rapide progrès de la céramique. D'abord très grossières, noires, à grains quartzeux, modelées à la main et mal cuites, les poteries se transforment bientôt. L'argile mieux épurée sert à établir des vases aux parois plus minces, durcies par la cuisson; des formes plus élégantes, un décor géométrique tracé à la pointe, marquent l'apparition de l'art. Les grottes du Gardon ont conservé de très beaux spécimens de ces céramiques.

A quelle race appartiennent les populations qui ont créé cet outillage ? Quels liens les rattachent aux populations de l'époque précédente et à celles qui vivaient le long des rivages de la Méditerranée ? D'où viennent-elles ? Quand sont-elles venues occuper nos montagnes ? Ce sont là des questions auxquelles on voudrait pouvoir répondre. Les anthropologistes tirent des conclusions de l'examen des crânes. Mais sans être qualifié pour en apprécier la valeur, on peut du moins ne les considérer que comme des hypothèses.

Pourtant, dans cette profonde obscurité, voici comme une lueur. Parmi les objets découverts dans les grottes néolithiques se trouvent les pierres étrangères à notre pays, diorite, jadéite, amphibolite. Elles y ont été importées, vraisemblablement d'Orient. Voilà les premières traces d'activité commerciale et de rapports avec d'autres peuples méditerranéens. A quelle époque s'est produit ce contact ? C'est ce qu'il est difficile de préciser. Si l'on observe que les objets d'importation se rapportent surtout à la fin de la période néolithique, et si l'on place vers la fin du quatrième millénaire l'apparition des métaux, on pourra trouver dans ces rapprochements quelques éléments pour situer dans le temps les premières relations des habitants de notre région avec les autres peuples de la Méditerranée.

## Les hypogées de la montagne de Cordes et du Castellet.

Bibliographie. Anibert, *Dissertation topographique et historique sur la montagne de Cordes et ses monuments*, Arles, 1779 ; *Statistique des Bouches-du-Rhône*, 1821-1829, t. II ; P. Mérimée, *Notes d'un voyage dans le Midi de la France*, Paris, 1835, p. 299 ; Estrangin, *Études archéologiques, historiques et statistiques sur Arles*, 1838, Aix, 1838 ; Cazalis de Fondouce, *Allées couvertes de la Provence*, 1er *Mémoire*, 1873, 2e *Mémoire*, Montpellier-Paris, 1878 ; Bouchinet, *L'actualité archéologique au pays d'Arles*, Arles, 1904 ; Congrès préhistorique de France, Nîmes, 1911, p. 736.

A cinq kilomètres au nord-est d'Arles, au milieu de la plaine, se dressent quelques collines de molasse miocène, Montmajour avec son abbaye, la montagne de Cordes et la montagne

du Castellet. Elles ne méritent le nom de montagnes que pour les habitants de la Crau. Entre ces taupinières fameuses s'étendent aujourd'hui des champs cultivés. Mais, au siècle dernier, Mérimée vit cet espace couvert de marais, et les vieilles gens du pays se rappellent encore le temps où l'on traversait en bateau de Montmajour à la montagne de Cordes. Il ne faut pas remonter bien loin en arrière pour reconstituer le paysage préhistorique et imaginer entre Arles et les Alpines une immense lagune où émergeaient ces îlots. De tout temps, en raison de leur situation exceptionnelle, ils servirent de refuge et l'on y trouve des restes d'habitations datant du moyen âge, comme de l'antiquité ou de l'époque préhistorique. Les montagnes de Cordes et du Castellet renferment surtout des stations préhistoriques d'une importance exceptionnelle. Aussi, ont-elles attiré depuis plus de cent ans l'attention des historiens. Les progrès récents de l'archéologie méditerranéenne leur donnent une importance et une signification singulières.

La montagne de Cordes, haute de 63 mètres, longue de 800, large de 500, présente la forme d'un fer à cheval dont la convexité est tournée vers le Nord. De ce côté elle est taillée à pic et difficile d'accès. Au contraire, elle s'abaisse du côté du Midi vers un petit vallon qui pénètre entre les branches du fer à cheval. Un plateau pierreux avec de maigres broussailles occupe la partie supérieure. De là, le regard embrasse un admirable panorama, toute la plaine du Rhône, entre les Alpes et les Cévennes, l'immense ouverture sur la Méditerranée qui luit à l'horizon.

Le plateau est aujourd'hui complètement désert. Mais on y voit encore les restes d'un ancien mur d'enceinte restauré au moyen-âge et une grande quantité de débris de céramique et de balles de fronde. Ce n'est pas tout. Vers le centre du plateau, non loin de la paroi nord de la montagne, au milieu des pierres et des broussailles, s'ouvre tout d'un coup à vos pieds un trou béant, un large escalier taillé dans la roche et conduisant à un souterrain. Les bergers l'appellent la Grotte des Fées.

C'est un hypogée funéraire de l'époque préhistorique, le plus beau des monuments de ce genre conservés dans notre pays.

Découvert ou du moins signalé par un savant arlésien, Anibert, dans la deuxième moitié du XVIII[e] siècle, il n'eut pas trop à souffrir de l'indiscrétion des chercheurs de trésors, avant d'être méthodiquement exploré par MM. Cazalis de Fondouce et Cartailhac, en 1876. Il se compose d'une longue galerie creusée en tranchée dans le calcaire et recouverte d'immenses dalles taillées, empruntées à la roche voisine. Les parois, soigneusement polies, se dirigent obliquement vers le sol, la partie supérieure formant surplomb. Cette galerie, longue de 25 mètres, haute de 3[m],25, large à l'entrée de 3[m],90 et au fond de 2[m],50, était précédée d'un couloir plus étroit et moins haut, long de 5[m],40, fermé primitivement à l'entrée par une dalle rectangulaire. En avant, deux chambres aux extrémités arrondies, situées à droite et à gauche de l'entrée, constituent une sorte de transept à ciel ouvert. Enfin, un escalier taillé dans le roc, suivant l'axe du souterrain, donnait accès à ce vestibule. En plan, l'hypogée rappelle la forme d'un poignard ou d'une épée, d'où le nom d'Epée de Roland, Espaso de Rouland, qui lui est donné quelquefois dans le pays. Le monument, dans son ensemble, a une longueur de 42 mètres. Il est orienté Ouest-Est, avec l'entrée à l'Ouest.

La montagne voisine du Castellet contient plusieurs hypogées de même type, mais de proportions moins grandes. La grotte Bounias, longue de 19 mètres, est creusée en tranchée et recouverte de dalles taillées comme la Grotte des Fées, mais elle est dépourvue de transept. De plus, elle est entourée d'une enceinte circulaire de 41 mètres de diamètre, qui rappelle l'esplanade ménagée au-dessus des tombes de Mycènes. La Grotte de la Source, longue de 16[m],60, et la Grotte de Castellet, longue de 18[m],10, présentent une disposition analogue. Seul, le petit mégalithe de Coutignargues, formé de murettes en pierre sèche sur les côtés et d'une large dalle non taillée au

fond, se rattache à un type différent, celui des hypogées sous tumulus.

Cet ensemble de monuments, unique dans notre pays, est complété par les objets qui y ont été découverts au cours des fouilles. La plus grande partie en est conservée au Musée lapidaire d'Arles. Ce mobilier comprend d'abord une abondante série d'objets en silex taillés : pointes de javelots et flèches, — notamment une flèche encore engagée dans une vertèbre humaine provenant de la grotte du Castellet, — grattoirs, couteaux, haches polies; des aiguilles et flèches barbelées en os et en ivoire; des céramiques à décor géométrique incisé. A côté de ces objets de fabrication locale, signalons aussi les objets en pierres étrangères au pays et par conséquent importés par le commerce, serpentine, porphyre vert, jade, jadéite, chloromélanite, perles en callaïs. Au milieu de cet outillage nettement néolithique on trouve aussi quelques objets en métal : une lame de poignard en bronze dans la grotte Bounias; puis, provenant de la grotte du Castellet, une magnifique perle en or, en forme d'olive allongée et percée, longue de 45 millimètres et pesant 37$^{gr}$.10; enfin, une plaquette en or, longue de 42 millimètres, et percée d'un trou à chaque extrémité.

Tel est, sommairement décrit, l'ensemble des hypogées de Cordes et du Castellet, avec le mobilier qu'ils contenaient. Il s'agit maintenant de les interpréter et de poser, sinon de résoudre, quelques-uns des problèmes qui se présentent touchant la destination, la date et l'origine de ces monuments.

La destination en paraît aujourd'hui fort claire après les divagations ou les hésitations du début. Le caractère funéraire en est établi par la découverte d'ossements humains dans toutes ces grottes : on a recueilli dans la grotte du Castellet les restes de plus de cents individus. Ces hypogées étaient des tombes destinées non pas à un personnage unique, mais à des familles entières ou à des clans, et il paraît probable qu'ils ont

été utilisés pendant de longues périodes de temps. Le vestibule qui précède la Grotte des Fées, ou l'esplanade circulaire qui surmonte la grotte Bounias, devaient, comme le dromos des tombeaux mycéniens ou l'esplanade de Mycènes, servir au culte des morts. Sur le caractère funéraire de ces hypogées l'accord paraît fait aujourd'hui. Mais voici d'autres difficultés.

Entre ces monuments et les dolmens du Midi de la France, — de l'Ardèche à l'Aveyron, on en compte dans les Cévennes près de 2.000 — on ne peut méconnaître de singulières analogies. Les dolmens sont des constructions architecturales, comprenant généralement une chambre rectangulaire formée de quatre pierres dressées et recouverte d'une dalle volumineuse. Eux aussi servaient de duemeres pour les morts. On les trouve d'ordinaire dans les terrains incultes ou dans les forêts. Enfin, le mobilier qu'ils contiennent se compose principalement d'objets de pierre et de quelques objets en métal servant surtout de parure, anneaux, perles, etc. Voilà des ressemblances avec les hypogées de Cordes et du Castellet. Mais il y a des différences : d'abord dans les dimensions, — aucun dolmen n'atteint la longueur du plus petit des hypogées du Castellet, — mais surtout dans le style de la construction. Les hypogées sont de véritables monuments d'architecture, avec leurs parois bien dressées, leur couverture de dalles appareillées, leur plan compliqué comme celui de Cordes, avec galerie, vestibule, escalier. Les dolmens cévenols, avec leurs quatre pierres levées, n'en paraissent qu'une grossière contrefaçon : on dirait une copie barbare de modèles étrangers.

Les hypogées se distinguent ainsi nettement des dolmens cévenols. Mais s'ils restent isolés jusqu'ici dans notre région, ils se rattachent étroitement à un groupe de monuments analogues épars sur d'autres rivages méditerranéens. Dans l'île de Majorque, la grotte Saint-Vincent est d'un type identique à celui de la Grotte des Fées; elle est construite sur plan cruciforme avec un vestibule flanqué de deux chambres arrondies.

La grotte d'Antequera, au nord de Malaga, longue de 24 m., est formée de grandes dalles taillées et appareillées. De si singulières reesemblances ne sauraient être attribuées au hasard, et l'on se trouve ainsi conduit à imaginer une civilisation maritime commune à certains peuples riverains de la Méditerranée occidentale. Mais si l'on admet cette conception, comment de notre mer d'Occident ne point passer à la Méditerranée orientale? Comment, après Montelius, Déchelette et d'autres préhistoriens, ne point évoquer la Crète et Mycènes, les tombes à coupoles et à dromos de la mer Égée, en présence des hypogées de Cordes ou des Baléares?

Ainsi se trouve posée une fois de plus la question essentielle des rapports de l'Orient et de l'Occident à l'époque préhistorique, un des plus grands problèmes que l'archéologie ait soulevés depuis cinquante ans. Sans vouloir reprendre ici les arguments pour et contre la fameuse théorie de ce qu'on a appelé « le mirage oriental », on est bien forcé de reconnaître que les récentes découvertes, faites en Crète et dans tout le monde égéen, ont singulièrement fortifié les positions des Orientalistes. Les points de contact se multiplient entre l'Orient et l'Occident, et le rayonnement de la civilisation égéenne dans la Méditerranée tout entière paraît un fait acquis. L'étude du rivage méditerranéen de l'Espagne nous apportera sans doute bientôt des solutions définitives.

En attendant, nous voudrions simplement proposer une explication concernant l'origine de nos hypogées du pays arlésien. Avant tout, la parenté de ces constructions avec celles des Baléares nous ramène invinciblement vers la Méditerranée; c'est de ce côté là qu'il faut chercher la solution. Déjà, avec une divination remarquable pour l'époque où il écrivait, M. Cazalis de Fondouce évoquait les vieilles thalassocraties méditerranéennes (2e mémoire, p. 37) et pressentait le monde égéen que l'on ne connaissait pas encore. Ce n'est donc pas une nouveauté que d'attribuer les hypogées arlésiens à un peuple de

navigateurs, ni d'observer que les montagnes de Cordes, de Montmajour et du Castellet étaient alors des îles, les premières qu'on rencontrait en venant de la mer. Nous connaissons aujourd'hui les habitudes des marines primitives, et nous savons que les îlots de ce genre, situés à proximité du continent, constituaient les mouillages les plus recherchés des navigateurs. Qu'on se rappelle, dans l'Odyssée, l'épisode de la nourrice d'Eumée et des pirates phéniciens : ils avaient mouillé leurs barques en avant de Syra, dans un îlot, où leur cargaison se trouvait en sûreté. Les îles du Rhône ont dû servir aux mêmes opérations.

Nos hypogées ont été construits par ces navigateurs étrangers, et non par des indigènes. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer ces tombes à celles de la région voisine, sur le continent. On peut même se demander si celles-ci ne précèdent pas les premières; ainsi les sépultures de la nécropole de Canteperdrix, près de Calvisson, paraissent de grossières imitations d'hypogées du type de ceux que nous étudions. Nous aurions ainsi un exemple de la manière dont les influences étrangères s'exerçaient dans notre pays.

Que faut-il entendre par ce mot d'étrangères? Quel était ce peuple étranger auquel nous proposons d'attribuer les hypogées arlésiens? Il paraît bien difficile de le dire avec précision, car nous ne savons quasi rien sur les races primitives de la Méditerranée et sur les mouvements de peuples qui ont pu se produire à l'époque préhistorique. Tout au plus peut-on dire, au sujet de notre région, qu'à un moment donné les populations indigènes de nos montagnes, peut-être les survivantes des hommes néolithiques, sont entrées en relations avec les peuples de la mer. Ces relations paraissent coïncider avec l'apparition du métal. Les hypogées de Cordes et du Castellet contenaient, on l'a vu, des objets de bronze et d'or. Ainsi les hommes qui apportaient ces métaux ont aussi construit ces monuments. Puisque les métaux viennent d'Orient, les navigateurs qui les importaient étaient eux-mêmes des Orientaux ou en rapport

avec les Orientaux. De toutes façons, ils ont été des agents de l'influence orientale.

Une dernière question se pose, celle de la date des hypogées que nous venons d'étudier. La coexistence de la pierre et du métal dans le mobilier funéraire fournit un élément de chronologie très précis, et permet d'attribuer ces monuments à l'époque énéolithique. En se fondant sur les synchronismes de l'histoire égyptienne, on rapporte aujourd'hui à la fin du IV^e^ millénaire l'apparition des métaux en Orient. Le III^e^ millénaire en aurait vu la diffusion dans la Méditerrannée. On peut juger par là des limites de temps entre lesquelles il conviendrait de fixer à peu près la construction des hypogées arlésiens et en même temps les premières relations des hommes de notre pays avec les peuples de la mer et par eux avec l'Orient.

Les hypogées de Cordes et du Castellet prennent ainsi la valeur d'un symbole, celui de la rencontre de l'Orient et de l'Occident dans notre pays. Le site paraissait prédestiné. Les îlots où vinrent aborder les premiers navigateurs de l'Orient se dressaient à l'embouchure du Rhône, non loin du point où la tradition place l'arrivée des barques qui, bien des siècles plus tard, apportaient de Judée le christianisme en Gaule.

## Montlaurès.

### La colonisation hellénique dans le golfe du Lion.

BIBLIOGRAPHIE :

1° Sur Montlaurès :

Rouzaud, *Bulletin de la commission archéologique de Narbonne*, 1904-1905, p. 489; 1906-1907, p. 471. — Ed. Pottier, *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions* 1909, p. 981. — C. Jullian, *Revue des Études anciennes*, 1910, p. 195.

2° Sur Marseille :

Clerc et Arnaud d'Agnel, *Découvertes archéologiques à Marseille*, 1904. — Vasseur, *Comptes-rendus de l'Académie des Inscr.*, 1910, p. 422, et *Annales du Museum de Marseille.*

3° Sur Empuries (la bibliographie récente seulement) :

Schulten, *Ampurias*, *Neue Jahrbücher*, Leipzig, 1907. — Frickenhaus, *Zwe topogr. probleme*, *Bonner Jahrbücher*, 1909. — Les résultats des fouilles d'Empurias ont été publiés dans *l'Anuari d'estudis catalans* de 1908, 1909, 1910, par Puig y Cadafalch, Cazurro, Frickenhaus et autres. Des comptes-rendus

en ont été donnés dans la *Revue des études anciennes*, 1910, p. 304, le *Bulletin des antiquaires de France*, 1910, p. 280, la *Revue archéologique*, 1910, II, p. 142.

4° Sur la colonisation grecque en général et l'empire de Marseille, C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. I, II, et III.

L'Aude formait jadis, comme les autres fleuves méditerranéens, un delta dont les deux branches se séparaient en un point nommé Moussoulens, non loin du village de Sallèles. L'une de ces branches se dirigeait vers l'Est : c'est le lit actuel qui débouche dans la mer par le grau de Vendres. L'autre se dirigeait vers le Sud, passait à Narbonne et se jetait dans une lagune intérieure appelée par les géographes latins *Mare Rubresum*, et dont l'actuel étang de Bages et de Sigean n'est qu'un reliquat. Ce bras a été remplacé aujourd'hui par un canal, ou roubine, qui part de Moussoulens et traverse la plaine puis la lagune jusqu'au port de La Nouvelle. Entre le grau de Vendres et le grau de La Nouvelle, distants l'un de l'autre de trente kilomètres environ, trois îles, une grande, l'île de la Clape, haute de plus de 200 mètres, et deux petites, l'île Saint-Martin et l'île Sainte-Lucie, formaient le front de mer. Entre ces îles, aujourd'hui atterries, se trouvaient les passes par où l'on pénétrait dans le *Mare Rubresum*. Cette mer intérieure était beaucoup plus étendue qu'aujourd'hui. Le village actuel de Capestang en marquait à peu près la limite septentrionale. Parfois, des pluies abondantes, en provoquant le débordement de l'Aude, reconstituent temporairement l'ancien *Mare Rubresum*.

Dans cette mer intérieure, ce Morbihan méditerranéen, actuellement plus qu'à demi-comblé, étaient dispersées les îles d'un petit archipel. Au Sud, l'île de Planasse, l'île des Oulous, l'île de l'Aute, émergent encore au-dessus des eaux de l'étang de Bages. Dans la partie atterrie de la lagune, à 5 kilomètres au nord de Narbonne et à 4 kilomètres au sud du point de diramation de l'Aude à Moussoulens, le rocher de Montlaurès domine de 56 mètres la plaine environnante, jadis étang ou marécage. A une époque qui n'est peut-être pas très éloignée de nous, et

certainement au temps des Romains, il n'était, comme la montagne de Cordes près d'Arles, accessible qu'en bateau.

C'est là qu'il y a une quinzaine d'années M. H. Rouzaud, un ancien maître de l'Université de Montpellier, découvrit, en se promenant, à la base du rocher de Montlaurès, des tessons de céramique antique. L'abondance et la variété des fragments, le récit de trouvailles antérieures piquèrent sa curiosité. Des sondages pratiqués tout autour de la colline amenèrent la découverte d'une quantité considérable de nouveaux fragments de diverses époques et de provenances variées, en particulier de provenance grecque. C'était là un fait d'une importance exceptionnelle dont le retentissement dépassa les limites de notre région. M. Ed. Pottier, le savant céramographe, conservateur au Musée du Louvre, fut chargé en 1908 par l'Institut d'examiner sur place les découvertes de M. Rouzaud et de compléter des recherches si heureusement commencées. Une nouvelle exploration confirma les résultats acquis. En attendant une publication d'ensemble, que nous souhaitons prochaine, nous possédons pour nous guider à Montlaurès la précieuse communication faite par M. Pottier à l'Institut après les fouilles de 1908, sans compter l'inépuisable complaisance de M. Rouzaud qui nous a fait les honneurs de son chantier et ouvert libéralement ses collections. Sans rien ajouter de nouveau à ce qui a déjà été publié, nous pouvons pourtant marquer l'importance et l'intérêt de ces découvertes pour l'histoire de notre région.

Le rocher de Montlaurès est de forme elliptique; il a environ 1.500 mètres de tour à la base ; il est orienté, dans sa longueur, du Nord au Sud. Les flancs en sont escarpés, excepté vers le Sud, d'où l'on s'élève par une pente douce jusqu'au sommet occupé par un petit plateau.

Une maigre végétation pousse dans les fentes du rocher. Au niveau de la plaine, quelques pins sont venus dans les éboulis. Pour compléter le paysage, signalons enfin des sources abondantes, les « œillals » de Montlaurès, qui jaillissent au

pied de la colline du côté du Sud et vont se perdre dans la roubine de Narbonne.

Quand on escalade le monticule, on trouve en grand nombre des encoches régulières, taillées dans le rocher, en forme de chambres rectangulaires. Les plus grandes mesurent 7 mètres de long sur 7 mètres de large avec des parois de 3 mètres de haut, les plus petites 6 mètres de long sur 4 mètres de large et $0^m,50$ à 1 mètre de haut. On distingue parfois le seuil d'une porte large de $0^m,80$. Quelquefois aussi, sur une des parois de ces chambres, est creusée une petite niche de $0^m,45$ de profondeur sur $0^m,45$ de hauteur. Enfin, des escaliers, des auges taillées dans la pierre se rencontrent en deux ou trois points. M. Rouzaud qui remarqua les premières encoches, dont toute la montagne était comme sculptée, les prit d'abord pour des tombes et considéra la colline de Montlaurès comme une vaste nécropole. Il renonça bientôt de lui-même à cette supposition et se rangea à l'opinion émise par Thiers, de Narbonne, acceptée depuis par tous, à savoir que les entailles dans le rocher sont des restes d'habitations, les fondations de maisons construites au-dessus de ces caves, et leurs annexes. Toutes ces huttes se pressaient les unes contre les autres sur les flancs de la montagne. D'étroites ruelles, dont on reconnaît encore la place en certains endroits, séparaient des groupes de maisons. Une rue principale, large de 2 à 3 mètres sur 20 mètres de long, conduisait du sommet de la colline vers les sources situées au Sud. Les cabanes ont pu s'étendre aussi du côté de la plaine, sans qu'on puisse fixer avec précision la limite des habitations. Elles sont enfouies aujourd'hui sous une épaisse couche de terre et comme elles paraissent plus disséminées que sur le rocher, on ne saurait entreprendre de les dégager.

Quoi qu'il en soit, Montlaurès doit être considéré comme un habitat antique. M. C. Jullian[1], frappé de ne voir « nulle part traces de rempart ni même la possibilité d'en bâtir », y recon-

1. *Rev. ét. anc.*, 1910, p. 195.

naît un simple habitat rural, « moins une localité que les dépendances serviles, les demeures de la familia ou de la clientèle d'un grand ». C'est peut-être trop peu dire. Sur la colline pouvaient se grouper deux ou trois cents cabanes, sans compter celles de la plaine. C'était là une agglomération importante. N'oublions pas non plus que le rocher se dressait alors, comme une énorme palafitte naturelle, au milieu des eaux de la lagune qui la protégeaient et lui servaient de fossé sinon de rempart.

Tous les objets mobiliers que contenaient les fonds de cabanes de Montlaurès ont été entraînés par les pluies et les éboulements de la terre au pied du rocher où on les trouve aujourd'hui. Ils se répartissent en différents groupes d'inégale importance : d'abord, des objets de ménage et de cuisine, meules de types divers, outils en pierre, marteaux et haches, manches d'instruments en corne, aiguilles en os et en bronze, clous en fer et en bronze, lampes et fusaïoles en terre cuite; — quelques armes, lame de couteau? en fer, pointe de flèche en bronze, cailloux roulés servant de balles de fronde; — des objets de toilette peu nombreux, anneaux, disques (miroirs?), fragments de vases ou d'ustensiles en bronze; — enfin, deux groupes d'objets beaucoup plus importants, les monnaies et les céramiques.

Les monnaies de la région se rencontrent en abondance, celles des Nérènes, frappées à Narbonne, celles des Volques, des Longostalètes et de divers chefs indigènes avec légendes en caractères grecs et ibériques ; parmi les monnaies étrangères, on trouve des monnaies de Marseille, d'Empurias et des Baléares. Les monnaies romaines sont rares. L'ensemble de la numismatique se rapporte surtout aux IV^e^ III^e^ et II^e^ siècles avant notre ère.

Les céramiques nous fournissent des indications d'une tout autre portée; ce sont des documents déterminés dans l'espace et le temps. On peut distinguer deux groupes : les poteries indigènes de fabrication locale ou régionale, et les poteries étrangères, importées.

Les poteries locales comprennent les vases grossiers ou communs qui servaient aux usages quotidiens et qu'on rencontre dans toutes nos stations méridionales, vastes doliums en terre rouge, façonnés à la main, aux parois épaisses, striées au peigne, — jarres amphores, marmites, cruches ou œnochoés, en terre grise ou jaune, plus fine, mieux épurée et modelée au tour. A ce groupe il convient de rattacher une poterie très remarquable que l'on trouve en abondance à Montlaurès et en d'autres points de la région, à Ensérune, à Ruscino, à Empurias. La terre en est rose, fine; les parois minces, bien cuites et sonores, portent un décor géométrique curviligne — cercles ou courbes concentriques — peint en noir, quelquefois avec des rehauts rouges. On désigne provisoirement cette céramique sous le nom d'ibérique ou d'ibéro-grecque, sans qu'on en connaisse encore le centre de fabrication. L'aire géographique en paraît, pour le moment, restreinte au fond du golfe du Lion; mais elle pourra s'étendre à l'aide de découvertes ultérieures. Dans tous les cas, un fait semble acquis : c'est qu'à Montlaurès comme à Ensérune, à Ruscino, à Empurias, cette céramique se rencontre toujours avec d'autres vases du IVe et du IIIe siècles. On ne saurait donc y voir, comme on l'avait proposé d'abord, des céramiques mycéniennes. Il est curieux du moins de constater des survivances extrêmement curieuses du décor et de la technique mycéniens.

Les céramiques importées proviennent de la Grèce et de l'Italie méridionale. Les plus anciennes appartiennent à la série des vases attiques à figures noires, datant du VIe siècle. Elles sont peu abondantes, mais parmi elles se trouvent les fragments d'une magnifique amphore attico-corinthienne, découverts il y a vingt ans et conservés au Musée de Narbonne; on y voit représentés Apollon, Artémis et la biche, au-dessus d'une zone d'animaux passants. C'est le plus important vase grec qui ait encore été découvert sur notre territoire. Les fragments de céramique attique à figures rouges sont beaucoup plus nombreux. Mais les types les plus anciens, ceux de la fin du VIe et

du commencement du Ve siècle, manquent complétement. Cette lacune, qu'on observe aussi dans les séries trouvées à Marseille, peut s'expliquer, comme l'a supposé M. Pottier, par la ruine de l'empire marseillais et l'appauvrissement de la région à cette époque. Au contraire, les vases de la fin du Ve et surtout du IVe siècle sont abondamment représentés. Ce sont, sauf exception, des débris de vases de fabrication courante destinés à l'exportation. Pourtant, on a plaisir à retrouver dans la campagne narbonnaise ces modestes tessons au vernis noir éclatant et dont le décor, souvent lâché, vous apporte encore un reflet de la beauté attique.

Aux céramiques grecques succèdent les produits de l'Italie méridionale, poteries campaniennes, poteries de Gnathia, qui appartiennent au IIIe et au IIe siècles. Ainsi, du milieu du VIe siècle au milieu du IIe, c'est-à-dire jusqu'à l'époque de l'occupation romaine, on suit à Montlaurès le développement ininterrompu de la céramique grecque et gréco italique. On ne trouve point de poteries plus récentes, les poteries rouges d'Arezzo, qui datent du IIe et du Ier siècle, encore moins les poteries sigillées de la Graufesenque, qui datent du Ier siècle après J.-C. De ce fait, on pourrait conclure avec M. Rouzaud que le site de Montlaurès fut abandonné dans le courant du IIe siècle, et qu'au moment de la conquête les villes ou villages indigènes furent détruits et les habitants transportés en masse à Narbonne sous la surveillance des légions romaines. C'est du moins une hypothèse possible.

Les découvertes de Montlaurès, ce dépôt considérable de poteries grecques qui attestaient de si anciennes et de si longues relations avec le monde hellénique, surprirent d'abord par leur nouveauté. Non pas que le fait même de la présence des Grecs dans notre pays pût constituer une révélation. Les textes nous renseignent sur ce sujet et le récit de la fondation de Marseille par les Phocéens est un des épisodes les plus célèbres de notre histoire nationale. Mais jamais jusqu'ici le séjour

prolongé des Grecs sur nos rivages n'avait été attesté par des preuves de ce genre. Depuis, elles ne sont pas restés isolées et les trouvailles de Montlaurès se rattachent à tout un ensemble de monuments récemment exhumés sur les côtes du golfe du Lion, en particulier à Marseille et à Empurias.

A Marseille, des travaux de voirie faits dans le sol de la ville antique amenèrent la découverte d'objets qui ont été publiés par MM. Clerc et Arnaud d'Agnel. Ce sont principalement des fragments de céramique. Mais, comme le terrain d'où ils proviennent a été sans cesse remanié au cours des siècles, on les trouve pêle-mêle, sans qu'on puisse établir dans le sol une stratification qui serve de base à une chronologie. Comme à Montlaurès, la céramique indigène, très grossière, est mélangée à la céramique grecque. A Marseille, les poteries grecques sont plus anciennes et plus variées qu'à Montlaurès : des fragments de vases ioniens, corinthiens et géométriques appartiennent au VII^e^ siècle. Mais, comme à Montlaurès encore, les vases attiques à figures noires sont peu nombreux, les vases attiques à figures rouges de style sévère du VI^e^-V^e^ siècle manquent, tandis que ceux du IV^e^ abondent.

Ces observations ont été confirmées par celles de Vasseur. A l'entrée de l'ancien port de Marseille, dans l'intérieur du fort Saint-Jean, on eût à construire une caserne; pour en établir les fondations, on creusa un sol en remblai qui n'avait jamais été remué depuis l'antiquité et qui présentait des stratifications parfaitement intactes. Vasseur recueillit tous les fragments de céramique découverts au cours des fouilles, en notant le niveau où ils étaient trouvés. Il constata que les plus anciens appartenaient aux séries ioniennes de la deuxième moitié du VII^e^ siècle, que les poteries attiques de la fin du II^e^ et du début du X^e^ étaient fort rares, celles du IV^e^ très abondantes, et qu'enfin les poteries campaniennes du III^e^ et du II^e^ siècle se superposaient immédiatement aux poteries grecques.

Voilà un ensemble de faits qui concordent avec ceux qui ont

été observés à Montlaurès. L'existence de poteries plus anciennes et plus variées ne peut nous surprendre à Marseille, la métropole de tous les établissements grecs de la région. Ce qui pourrait nous étonner davantage, c'est que le passé hellénique de Marseille tienne tout juste dans quelques poignées de tessons. Passe encore pour la bourgade sans nom de Montlaurès! Les destinées glorieuses de Marseille, le développement de la ville, le bouleversement du sol suffisent pourtant à expliquer la pauvreté de ce résidu. Une ville qui vit sans interruption se consomme elle-même. Les seules villes anciennes qui survivent sont celles qui sont mortes.

C'est le cas d'Emporion, l'actuelle Empurias, une ancienne colonie de Marseille, fondée au cours du VI^e^ siècle dans le golfe de Rosas en Catalogne. Elle mourut sans gloire à la fin de l'occupation romaine. Elle doit à cette circonstance d'être encore assez bien conservée et de nous renseigner, mieux que son illustre métropole, sur l'aspect, le caractère et le rôle de ces villes grecques d'Occident. Des fouilles, exécutées depuis 1908 par la Junte archéologique de Barcelone et luxueusement publiées par la Société des Études catalanes, ont donné des résultats considérables. Ici, les trouvailles ne se réduisent pas à un lot de tessons. C'est une ville qui est exhumée, avec ses remparts, ses habitations, ses nécropoles. Qu'on juge de l'intérêt que présenteraient de pareilles découvertes faites à Marseille!

La ville primitive d'Emporion, — la Paléopolis, — se trouvait établie sur la petite île de Saint-Martin, aujourd'hui atterrie par les alluvions d'un petit fleuve côtier. Comparons cette situation à celle de la montagne de Cordes ou du rocher de Montlaurès, et signalons une fois de plus la prédilection des navigateurs grecs pour les îlots côtiers. La Paléopolis date du VI^e^ siècle. Un peu plus tard, dans le courant du V^e^, elle parut insuffisante, et une nouvelle ville, la Néapolis, s'éleva à 500 mètres au sud de la première, sur le bord de la plage. Les remparts en ont été dégagés. Ils forment une petite

enceinte rectangulaire de 700 mètres sur 260 construite en gros blocs de pierre bien appareillés. On est frappé d'abord des dimensions restreintes de la ville, aussi bien que de la pauvreté des monuments construits à l'intérieur : point de temples, ni d'édifice publics mais de simples maisons en pisé avec de grandes citernes, en somme un comptoir fortifié. Ce n'est pas tout. A cette petite ville close se juxtapose une immense cité indigène, également ceinte de remparts, et le spectacle de ces deux villes disproportionnées, voisines mais différentes, donne une idée saisissante de la colonisation grecque dans notre pays. C'est ainsi que les choses ont dû se passer à Marseille, à Arles, à Agde, à Narbonne. Les Grecs ont occupé d'abord les îlots du littoral; puis, s'enhardissant, ils ont campé sur le continent, fondé des villes, construit des remparts, apprivoisé peu à peu les populations indigènes avec lesquelles ils ne se sont jamais fondus.

Les découvertes d'objets mobiliers ont été à Empurias beaucoup plus importantes qu'à Marseille et à Montlaurès, parce qu'on a eu la chance de rencontrer des tombes. Elles consistent principalement en bijoux, — bracelets, anneaux de jambes, bagues, perles d'or, — et en céramiques indigènes et importées. Parmi les céramiques locales, on reconnaît les mêmes fragments ibériques qu'on rencontre à Montlaurès. Les séries grecques se suivent régulièrement depuis le milieu du VI^e^ siècle, — vases chalcidiens, chypriotes, corinthiens, attiques à figures noires, — jusqu'à la fin du III^e^, — vases attiques à figures rouges, et pour finir, vases campaniens auxquels succèdent les poteries romaines.

Nous avons rappelé brièvement les résultats des découvertes de Marseille et d'Empurias, pour les rapprocher de celles de Montlaurès, auxquelles les premières se rattachent étroitement. Il faudrait les compléter par une liste des stations où, entre Marseille et Empurias, on a trouvé des débris de poteries helléniques. Je ne vois guère à signaler pour le moment que Nîmes et Ensérune. Mais il doit en exister d'autres que l'avenir révé-

lera. En attendant qu'on puisse dresser la carte des dépôts de tessons grecs dans le golfe du Lion, la question de la colonisation grecque en Occident paraît singulièrement éclairée par toutes ces découvertes. Nous voudrions, pour finir, préciser les résultats obtenus à Montlaurès.

Le premier point qui paraisse acquis, c'est la coexistence, à partir du VII^e^ siècle à Marseille, du VI^e^ à Empurias et à Montlaurès, de deux civilisations l'une indigène, presque barbare, l'autre étrangère, hellénique. Les deux cités juxtaposées d'Empurias en montrent un symbole saisissant. Quelles étaient ces populations indigènes? A quelle race appartenaient-elles? Ce sont là des questions extrêmement obscures, comme toutes celles qui touchent à l'ethnographie primitive. Nous l'avons déjà constaté à propos des peuples préhistoriques. Nous ne sommes pas beaucoup plus avancés pour l'époque qui nous occupe en ce moment. Aussi, plutôt que de nous engager dans des difficultés inextricables, nous rapporterons simplement, sans chercher à l'approfondir, la tradition antique qui partageait les territoires en bordure du golfe du Lion entre les Ligures et les Ibères, et nous ne nous demanderons pas surtout ce qu'il faut entendre par Ligures et Ibères. En ce qui concerne le pays de Montlaurès, Hécatée de Milet, Hérodote et Aviénus racontent que, dès le VI^e^ siècle, les Ligures avaient fondé à l'embouchure de l'Aude le royaume des Elysiques avec Narbonne comme capitale. Dans le courant du V^e^ siècle, l'invasion des Ibères refoula les Ligures vers l'Est. Voilà tout. De là conclurons-nous que les habitants des cahutes de Montlaurès ont été d'abord des Ligures, remplacés plus tard par des Ibères, ou bien que la population primitive s'est maintenue après l'invasion ibère? Questions qui restent sans réponse, et qu'après tout nous considérons comme secondaires. Quel que soit le nom qu'il convienne de donner à la race de sauvages qui vivaient dans ces huttes de Montlaurès, le fait essentiel pour nous c'est que ces

indigènes ont entretenu pendant plusieurs siècles des relations commerciales avec les Grecs.

A quelle époque les Grecs parurent-ils dans le golfe du Lion ? Après l'étude que nous avons consacrée à la montagne de Cordes, nous serions tenté de répondre qu'ils y vinrent de tout temps. Si les influences égéennes se laissent facilement reconnaître dans les hypogées du Bas-Rhône et dans les monuments de l'âge du bronze en Occident, les poteries grecques que l'on ramasse sur nos côtes marquent seulement le développement ou la continuation d'une tradition plus que millénaire. Les Grecs de l'époque historique ont suivi les routes maritimes frayées par leurs ancêtres égéens. M. Bérard a très bien montré — et c'est là un des résultats les plus solides de ses études homériques — la place que tenait dans l'Odyssée la mer occidentale, et il a établi qu'Ulysse connaissait l'Espagne, le pays des métaux. Si les navigateurs odysséens ont exploré la côte d'Espagne, comme la Sicile et les rivages tyrrhéniens de l'Italie, comment supposer qu'ils aient ignoré le fond de la mer occidentale, les côtes du golfe du Lion ? Il ne faut pas oublier non plus que cette côte présentait pour eux une importance considérable. Deux points surtout les attiraient, l'embouchure du Rhône et l'embouchure de l'Aude. Le Rhône était la grande route qui conduisait au cœur de la France, vers les pays du Nord, les pays de l'ambre et de l'étain. La lagune narbonnaise où se jetait l'Aude était située à la tête de l'isthme gaulois ; de là partait la route vers l'Atlantique, la plus courte et la moins dangereuse, puisqu'elle permettait d'éviter la circumnavigation redoutable de l'Espagne ; la route à travers l'isthme gaulois était aussi une des routes de l'étain. Qu'Arles et Narbonne, ou, en d'autres termes, que Cordes et Montlaurès aient été fréquentés par les plus anciennes marines helléniques, c'est ce qu'on s'explique fort bien quand on connaît le rôle des thalassocraties primitives.

Entre l'époque du bronze et le VII^e^ siècle, les traces monumentales de ces séjours helléniques ne se rencontrent pas dans

notre région. Ce n'est pas une raison pour qu'on ne les y découvre pas un jour. Nos rivages occidentaux sont encore si mal connus, quand on les compare à ceux de l'Orient ou même à ceux de l'Italie ? A partir du VII^e^ siècle, les monuments abondent et nous entrons dans l'histoire. Les textes nous avaient déjà appris l'importance et le rôle de la colonie grecque de Marseille. Métropole des comptoirs ou des villes qu'elle fonde dans le golfe du Lion, à Théliné, à Rhodanousia, à Agde, à Rosas, à Empurias, elle domine la mer occidentale, résiste à Annibal et ne disparaît que devant Rome. Les monuments ajoutent à l'histoire et nous font comprendre à quel point notre pays fut hellénisé. Remparts de nos oppida, sculptures, monnaies, céramique, écriture, procèdent de modèles grecs. Ce n'est pas tout. La vie matérielle aussi est modifiée par les influences venues d'Athènes. Tous ces tessons que l'on recueille dans notre région ne sont pas des débris d'objets d'art, mais de vases communs destinés à transporter des produits de consommation courante, vins, huiles, parfums, etc. S'il est naturel de les rencontrer dans de grandes villes comme Marseille, quelle surprise de les trouver en abondance et pendant des siècles dans d'humbles bourgades comme Montlaurès, où les conditions de vie des habitants ne paraissent pas avoir dépassé beaucoup celles de l'époque néolithique. De semblables trouvailles font mieux comprendre la puissance économique d'Athènes qui s'ouvrait des marchés jusque dans le plus lointain Occident; elles montrent aussi le rayonnement de l'hellénisme qui répandait chez les Barbares de l'Ouest, avec les produits nationaux, les formes, les types, les légendes sortis de l'imagination de ses artistes et de ses poètes.

Ainsi s'explique peut-être enfin la facilité avec laquelle les populations de notre pays acceptèrent la civilisation romaine. Le même travail d'hellénisation, que nous observons dans la région soumise à l'influence de Marseille, s'opérait dans l'Italie tout entière. Les mêmes souffles se faisaient sentir dans la Grèce languedocienne, dans le Latium ou l'Étrurie. Les

populations indigènes seules différaient. Si les Volques du Languedoc n'ont pas eu les destinées brillantes des Étrusques ou des Latins, du moins étaient-ils préparés de longue date par le lent établissement d'une tradition commune à recevoir des Romains cette nouvelle forme de la civilisation grecque qui s'était développée en Italie.

(*A suivre.*)

André Joubin.

---

L'abondance des matières nous oblige à réserver au prochain fascicule la suite des études de M. Seure sur l'archéologie thrace. — *Réd.*

# VARIÉTÉS

## Le cheval de bronze de Saint-Germain-en-Laye en 1625.

La *Revue archéologique* a reproduit, dans l'un de ses derniers numéros [1], la description du château de Saint-Germain faite en juillet 1625 par l'anglais Peter Heylin et publiée dans sa *France painted to the Life* [2].

La description se termine par la mention d'une pelouse qui, au-dessous du jardin du château neuf, « s'étendait jusqu'au bord de la rivière, et où la plus jolie fleur et la plus plaisante, à mon gré, se trouve être une statue de cheval en bronze, si grande qu'un de mes compagnons et moi pûmes nous tenir sur son cou [3]. »

L'éditeur, M. Georges Roth, de Strasbourg, se borne en note à l'indication : « Evelyn — dont il a sur plusieurs points rapproché le témoignage de celui de Peter Heylin — ne mentionne point cette statue énorme [4]. »

Le cheval de bronze de Saint-Germain n'est pourtant point inconnu.

Il s'agit du cheval exécuté par Daniel de Volterre en vue d'une statue équestre de Henri II et qui plus tard servit au Louis XIII de Biard le fils érigé sur la place Royale et détruit en 1792.

Les rois de France jouaient de malheur.

François Ier déjà, auparavant, avait voulu avoir une statue équestre de lui-même, qu'il commanda à Rustici. Venu en France rejoindre ses compatriotes Jean-Baptiste della Palla [5], qui le présenta au roi, et François Pelle-

---

1. *Le château de Saint-Germain en 1625*, in *Revue archéologique*, 1919, II, p. 363-366.

2. *France painted to the Life, by a learned and impartial Hand* (1656), l. II, chap. III, p. 80-84.

3. *Revue archéologique*, 1919, II, p. 366.

4. La visite d'Evelyn à Saint-Germain, qui se place au 27 février 1644, occupe les p. 83-84 du t. I de la dernière édition de son voyage, *The Diary of John Evelyn* with an introduction and notes by Austin Dobson, 3 vol. 8°, 1906. Il retourna saluer le roi à Saint-Germain le 18 août 1649 (*Ibid*, t. II, p. 16).

5. Jean-Baptiste della Palla, d'une famille riche de Florence, d'où il avait dû s'enfuir en France à la suite de la conspiration de 1522 contre les Médicis, fut

grini [1], le florentin Jean-François Rustici [2] s'était mis à l'œuvre. Les historiens de l'art ont relevé [3] un acte par lequel François Ier en juillet 1539 fait don à Clément Marot d'une maison, grange et jardin, le tout enclos de murailles et situé et assis « ès faulxbourg Sainct Germain des Prez à Paris, en la rue du Clos Bruneau », entre la rue de Condé et la rue de Tournon d'aujourd'hui, dite « maison du cheval d'airain », « auquel lieu, note la lettre patente, il a esté

---

un des grands fournisseurs d'objets d'art de François Ier. Il essaya, semble-t-il, de décider Michel-Ange à passer les Alpes et procura de lui au roi un *Hercule* aujourd'hui perdu, mais qui fut longtemps à Fontainebleau, d'abord comme couronnement de la fontaine de la cour dite de la Fontaine (Cte de Laborde, *Comptes des bâtiments du Roi (1528-1571)* t. I, p. 198-199), puis, après la suppression de cette première fontaine par Henri IV (Le P. Dan, *Trésor des merveilles de la maison royale de Fontainebleau*, p. 38), dans le jardin de l'Étang (*Ibid.*, p. 177). Il s'entremit également auprès d'André del Sarto. Vasari enfin raconte (*Le vite de più excellenti pittori, scultori ed architettori*, ed. Milanesi, t. VI, p. 61) comment d'un vase antique de granit il fit faire à Florence par Nicolo dé Pericoli, dit le Tribolo, une *Déesse de la nature*, statue aujourd'hui au Louvre (*Catalogue sommaire des sculptures du moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes*, n° 463), qui, envoyée en France, était gardée comme chose précieuse à Fontainebleau. « Les affaires traitées par l'habile Florentin, écrit E. Picot dans son livre, si riche de renseignements, *Les Italiens en France au XVIe siècle* (extr. du *Bulletin italien* de 1901 à 1918, p. 245), ne contribuèrent pas peu à le rendre suspect. En 1530, il fut pris et condamné à la détention perpétuelle dans la forteresse de Pise. Peu de jours après on le trouva mort dans son cachot ».

1. Il est fait mention de Pellegrini, qui travailla longtemps en France et mourut sans doute en 1552 (M. Roy, *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1910, p. 266-266), à de nombreuses reprises, de 1534 à 1541, dans les *Comptes des bâtiments du Roi* (I, p. 89, 90, 93, 95, 97, 99-102, 104, 105). Voy. aussi L. Dimier, *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 1906, p. 29-36. Vasari, en ce qui le concerne, — à l'encontre de toutes les légendes de date postérieure qui se sont créées sur l'inimitié du Primatice et du Rosso, laquelle aurait amené la mort de ce dernier (Dimier, *Le Primatice*, p. 48-50) — fait bien en effet le Rosso se tuer de désespoir, mais pour avoir fait mettre à la torture son collaborateur Pellegrini, soupçonné par lui de l'avoir dérobé et qui, reconnu innocent, s'était vengé par un mordant pamphlet (*Vite*, t. VI, p. 172-173).

2. Voy. sur Rustici sa vie par Vasari (*Vite*, t. VI, t. 599-627). Sa venue en France se place après l'expulsion de Florence des Médicis en 1528. Il amenait avec lui son élève Rinaldini, ou Naldini, dit Guazzetto (Picot, p. 206), qui, sous son nom francisé de Laurent Regnauldin, est souvent mentionné jusqu'à sa mort en 1568 et même après, en la personne de sa veuve, Madeleine Cotillon, dans les *Comptes des bâtiments du Roi* (I, p. 89, 91, 94, 96, 98, 100, 102, 104, 115, 192, 197 203; II, p. 119, 128, 183, 184, 282), travaillant avec le Primatice aux stucs de la Chambre du Roi à Fontainebleau et à la fonte du Laocoon, aux figures du tombeau de Henri II à Saint-Denis, au jubé de Saint-Germain l'Auxerrois.

3. Courajod, *Journal d'Alexandre Lenoir*, t. III, p. 135, n. 3.

fondu un grand cheval de cuivre que nous y avons faict faire[1]. » Ils ont en revanche toujours ignoré[2] deux pièces de comptes plus instructives, l'une de décembre 1521 par laquelle il est alloué « à François Rousti[ci], sculpteur, lequel fait le grand cheval de cuivre gris », 700 livres tournois pour pension de sept mois[3], l'autre surtout du 28 avril de la même année ainsi conçu : « A Pierre Spi[na], la somme de 3.820 livres tournois que le Roy lui a ordonnée et ordonne pour son remboursement de pareille somme qu'il a advancée et fournie par ordonnance verballe du dit Seigneur pour faire construire le cheval de fonte que icelluy Seigneur a ordonné estre faict par Jehan-Francisque, Fleurentin, maître sculpteur, lequel besongne ès faulxbourgs de Saint-Germain-des-Pres-les-Paris. C'est assavoir, pour l'achapt d'une maison pour faire ledit cheval

---

1. La mention s'en trouve dans la chronique de la *Revue universelle des arts* de Paul Lacroix (t. III, 1856, p. 375-376), avec renvoi à un article publié l'année précédente dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français* (1855-1856, p. 249-252), où l'acte même est transcrit (p. 250, n. 1), « donné à Tournain-en-Brye, au mois de juillet MV$^{c}$XXXIX et de notre règne le XXV$^{e}$ », sans d'ailleurs qu'aucun des deux auteurs ait su de quel cheval il s'agissait. « Je souhaiterais de pouvoir expliquer quelle fut la destinée du grand cheval de bronze fondu en 1537 ou 1538 dans la maison de Clément Marot. Par malheur, je n'ai là-dessus que des incertitudes » (*Bulletin*, p. 253), et de même : « Il serait curieux de savoir quel est ce grand cheval de bronze, qui fut fondu dans cette maison en 1537 ou 1538. La fonte d'une statue équestre à Paris sous le règne de François I$^{er}$ est un fait très important et tout à fait neuf dans l'histoire de l'art » (*Revue*, p. 376), et l'auteur ajoute seulement, d'après Adolphe Berty, cité dans le *Bulletin* : « La maison, dans les accensements de 1581, est encore appelée la maison du cheval d'airain. » Le *Catalogue des actes de François I$^{er}$* (Collection des ordonnances des Rois de France publiée par l'Académie des sciences morales et politiques) ne donne de l'acte en question que le sommaire suivant (t. IV, 1890, p. 28, n° 11.134) : « Don à Clément Marot d'une maison avec jardin rue du Clos-Bruneau. Tournan-en-Brie, juillet 1539 ».

2. Le renvoi n'est donné que par Picot dans les quelques lignes consacrées par lui à Rustici, p. 219, n. 3.

3. L. Cimber et F. Danjou, *Extraits des comptes de François I$^{er}$ tirés des Archives* (*Archives curieuses de l'histoire de France depuis Louis XI jusqu'à Louis XVIII*, 1$^{re}$ série, t. III, 1835, p. 77-100), p. 86. Voy. encore *Comptes des bâtiments du Roi*, t. II, p. 200 : « A Paris, le jour Sainct Jehan-Baptiste, XXIII$^{e}$ jour de juing MV$^{c}$XXXI. A François Rousticy sculpteur, lequel fait le grand cheval de cuivre à Paris, pour la pension de sept mois entiers commencez le premier jour de Juing mil V$^{c}$XXXI et finissant le dernier jour de Décembre ensuivant à C l. par mois, appoincté moictié sur le quartier de Juillet et l'autre moitié sur Octobre, Novembre et Décembre prochain venant. Pour ce VII$^{cl}$. » Il semble bien que la pièce doive correspondre au n° 4.073 du *Catalogue des actes de François I$^{er}$* (t. II, p. 47) : « Mandement au trésorier de l'épargne de payer à Jean-François Rustici, sculpteur, 700 livres tournois pour sept mois de sa pension de 1.200 livres tournois par an, comptés à partir du présent mois de juin. Paris, 5 juin 1531 ».

et loger icelluy maistre Jehan Francisque et son train la somme de 500 livres tournois, et 220 livres tournois pour le bastiment de la grânche qu'il a convenu faire pour ses besongnes. Plus, pour dix milliers de cuyvre fourny au dit maistre, Jehan-Francisque, à raison de six vingt-cinq livres tournois le millier, dont il est demeuré de reste jusques à près de troys à quatre milliers, duquel cuyvre s'en pourra faire la statue qui sera sur le dit cheval, douze cent cinquante livres. Et la somme de 1.850 livres tournois, tant pour le vivre d'icelluy Francisque et de son dit train, que pour faire la fonte du dit cheval[1]. » 1.200 livres lui sont encore payées en 1532[2]. Le roi, on le voit, ne ménageait pas les subsides et donc l'artiste s'était mis à l'œuvre. Il avait fait des esquisses, qui avaient plu, achevé même le modèle deux fois grandeur nature et le creux pour le couler, « dans le palais dont le roi lui avait concédé la jouissance[3] », mais François Ier était mort avant que l'œuvre ne fût finie et elle se trouva arrêtée[4].

La commande de la statue équestre de Henri II, rapporte A. de Montaiglon

---

1. *Ibid.*, p. 83. *Catalogue des actes de François Ier*, t. II, p. 28-29, n° 3.982 : » Remboursement à Pierre Spina d'une somme de 3.820 livres tournois qu'il a avancée, sur l'ordre verbal du roi, pour la fabrication et la fonte du cheval de bronze dont Jean Francisque [Rustici], maître sculpteur florentin, avait été chargé par François Ier. Anet, 28 avril 1531 ».

2. *Nouvelles archives de l'art français*, 1876, p. 91 : « A Francisque de Rustichy, sculpteur en bronze, la somme de quinze cens livres tournois, qui est à raison de IIIc livres par chacun des quartiers. » *Comptes des bâtiments du Roi*, t. II, p. 210 : « A Paris, le XVIIe jour de janvier 1533. A Jehan Francisque de Rustichy est deu la somme de IXcIt pour trois quartiers de ses gaiges escheuz ledit dernier jour de décembre mil VcXXXII, qui est à raison de IIIcl pour chacun quartier. Cy IXcIt. » M. Picot a cité ces deux documents, mais en a déduit, non sans s'en étonner, que, la pension de l'artiste ayant été portée en 1532 à 1.500 livres tournois, « elle paraît pourtant n'avoir été que de 1.200 l. t. en 1534. » Il y a là une double erreur. M. Picot, d'abord, dans la première pièce, n'a pas tenu compte que le paiement est fait aux artistes « pour leurs gaiges et entretenemens durant cinq quartiers d'an, qui sont quinze mois entiers, commencés le premier jour d'octobre mil cinq cens trente et ung dernier passé, et finissant le dernier jour de décembre mil cinq cens trente deux prochainement venant », et, d'autre part, le paiement fait en 1533, et non en 1534, se rapporte de même à l'année 1532.

3. Vasari, *Vite*, t. VI, p. 219.

4. Il ne semble pas qu'il ait rien subsisté de ce cheval. « La cour, note M. Picot, (p. 219), au commencement du règne de Henri II, réduisit les crédits alloués aux artistes; Rustici fut recueilli par son compatriote Pierre Strozzi, chambellan du Roi, colonel général de l'infanterie italienne, puis général des galères et futur maréchal de France, et mourut à Tours en 1554. » Vasari, *Vite*, t. VI, p. 620.

dans sa *Notice sur l'ancienne statue équestre de Louis XIII*[1], avait été faite par Catherine de Médicis[2] presque aussitôt la mort de son époux[3], Robert Strozzi[4], en son nom, s'en était entretenu avec Michel-Ange qui avait fait

1. L'édition définitive de cette *Notice*, une première fois insérée dans le journal *Le Théâtre* et tirée à part en 1851, redonnée avec des corrections et additions considérables dans la revue *Les Beaux-arts* en 1860-1861, reprise encore par M. de Montaiglon dès 1873 et destinée aux *Archives de l'art français* et pourtant restée inachevée à sa mort par suite du résultat infructueux de certaines investigations de détail, qui demeurèrent, nous dit-on, l'obsession de ses dernières années, a, on le sait, enfin vu le jour grâce à M. J. Guiffrey, sous forme d'hommage posthume, comme publication annexe de la Société d'histoire de l'art français, avec la double date de 1874-1896

2. Il n'est pas inutile de faire remarquer, comme le rappelle d'ailleurs M. de Montaiglon (p. 8, n. 3), qu'il n'existait pas encore à cette date d'autres statues équestres, en dehors du Marc-Aurèle de la place du Capitole à Rome, — dont le plâtre venait d'être rapporté par le Primatice à Fontainebleau, où il a laissé son nom à la cour du Cheval blanc, — que le Guattamelata de Padoue et le Colleone de Venise.

3. Lettre de Catherine de Médicis, datée d'Orléans le 30 octobre 1560, à un certain Simone Guiducci, publiée par Gaye, *Carteggio inedito d'artisti*, t. III, p. 40-41, nº XLVII, de laquelle il résulte que depuis longtemps à cette date on avait commencé à s'occuper de la statue.

4. Il était, comme le maréchal Pierre Strozzi, dont il a été question plus haut, l'un des quatre fils de Philippe Strozzi, oncle par sa femme Clarisse, fille de Pierre de Médicis, de Catherine de Médicis, qu'il eut l'honneur en 1533 d'accompagner jusqu'à Marseille. Son existence, d'après E. Picot (p. 44), fut effacée; naturalisé en 1544, il fut chevalier d'honneur de Catherine de Médicis et mourut en 1566. Il ne faut pas oublier, pourtant, que c'est à lui que la France doit les *Esclaves* de Michel-Ange. « Quand, écrit plus loin E. Picot (p. 247), dans le cours de l'année 1550, Robert Strozzi donna [à Henri II] les *Esclaves* dont Michel-Ange lui avait fait présent pour reconnaître son hospitalité, le roi les envoya au connétable Anne de Montmorency, et ces marbres firent l'ornement du château d'Ecouen. » M. Picot s'en tient encore au témoignage de Vasari (*Vite*, t. VII, p. 165), à qui d'ailleurs il renvoie, et à la précieuse note tirée des Archives d'État de Florence qu'y a jointe M. Milanesi, d'où il résulte que, en 1550, — et non en 1554, date que M. G. Bapst attribuait au don des deux *Esclaves*, que le connétable de Montmorency se serait fait céder par Pierre Strozzi en échange du bâton de maréchal, qu'il lui faisait obtenir pour lui-même, et du commandement des galères de la Méditerranée, attribué à son frère Léon, le prieur de Capoue, depuis quelque temps en disgrâce (*Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1901, p. 272), — Robert Strozzi remboursait à un certain Paolo Ciati les débours faits par lui « pour conduire à Ripa et embarquer les statues de Michel-Ange envoyées en France. » Il y a mieux. Le remboursement à Paolo Ciati est fait le 29 avril. Dix-sept jours auparavant, en même temps qu'un permis d'exporter délivré au cardinal Charles de Guise pour vingt-cinq caisses « *statuis et tabulis marmoreis et aeneis aliisque diversis figuris per eum christianissimo Francorum Regi dono dandis repletas* », un autre était délivré, le lendemain, à Robert Strozzi, « *Similes pro magnifico D. Roberto de Strotiis nobile Florentino*

choix de Ricciarelli son élève[1]. Distrait par d'autres travaux, l'artiste malheureusement ne put faire hâte, de telle sorte que, à en croire Benvenuto Cellini, la reine impatiente aurait voulu qu'il revînt en France pour se substituer à lui, « le temps dans lequel Daniel de Volterre avait promis de faire un grand cheval de bronze étant passé[2] ». La chose, fût-elle vraie, en resta là, mais Daniel mourut sans que son œuvre fût terminée[3].

---

*pro duabus statuis novis. Dat. Romae die XII aprilis 1550* ». L'éditeur de ces permis d'exporter, M. Salomon Reinach (*Revue archéologique*, 1902, II, p. 105), qui se borne, à la table (p. 116), à cette mention « Strozzi (Robert de), 1550. Florence. Deux statues modernes », ni personne depuis, ne s'est aperçu que nous avions là la feuille de sortie pour ainsi dire des *Esclaves* de Michel-Ange. Il faut encore ajouter que, selon une tradition qui paraît sérieuse et dont Lenoir s'est fait l'écho, en même temps que les *Esclaves*, Robert Strozzi aurait donné au roi le fameux *Bacchus* connu sous le nom de *Bacchus Richelieu* (*Catalogue sommaire des marbres antiques*, p. 46, n° 87), statue, remarquons-le, au sujet de laquelle M. Fröhner (*Notice de la sculpture antique*, p. 234) répète après d'autres que la figure en marbre grec a été restaurée à Florence, empruntant le détail au *Musée français* de Robillard-Péronville et Laurent (t. IV, 1809, 3e partie), qui ajoutent : « Il paraît que cette statue est une des antiques que le Primatice envoya d'Italie à François Ier ».

1. Voy. le récit que donne tout au long Vasari, *Vite*, t. VII, p. 66; trad. Weiss, p. 789 : « Le roi Henri II de France ayant été mortellement blessé dans un tournoi, le seigneur Ruberto Strozzi, envoyé par Catherine de Médicis, régente du royaume, vint à Rome avec mission de s'entendre avec Michel-Ange pour élever un monument à la mémoire du roi. Michel-Ange ne pouvant, à cause de son grand âge, se charger de cette entreprise conseilla de la confier à Daniello, auquel il promettait de donner aide et conseil, dans la mesure du possible. Strozzi y consentit, et après de mûres réflexions sur le projet auquel on devait s'arrêter, il fut décidé que Daniello exécuterait tout d'un morceau un cheval en bronze, de vingt palmes de hauteur sur quarante palmes de longueur, surmonté de la statue du roi armé également en bronze. Daniello, ayant donc fait un modèle en terre, sur les conseils de Michel-Ange, et ce modèle ayant plu au seigneur Ruberto, celui-ci, après en avoir écrit en France, conclut avec lui un traité dans lequel furent stipulés le prix de la statue équestre et l'époque à laquelle elle devait être livrée ».

2. Benvenuto Cellini, *Mémoires*, trad. Leclanché, t. II, p. 182-183.

3. Il avait commencé « par modeler en terre le cheval, et quand il eut terminé son moule, il alla consulter divers fondeurs sur les meilleurs moyens à suivre pour faire réussir à la fonte cette statue. Au bout de quatre années de travail, il était prêt à la fondre, lorsqu'il fut obligé d'attendre pendant de longs mois les ferrements et le métal que le seigneur Ruberto avait à lui fournir. Ces matériaux étant enfin arrivés, il enterra son moule entre deux tonneaux, dans un atelier qu'il avait à Montecavallo ; le métal coula d'abord parfaitement dans le moule, mais son poids ayant ensuite crevé le corps du cheval toute la matière prit un autre chemin. Après s'être bien désolé de cet accident, Daniello trouva moyen d'y remédier. Deux mois plus tard, il recommença sa fonte qui, cette fois, réussit à merveille, et vint égale et unie sur tous les points. Il est

Il advint de la sorte que le cheval resta à Rome, où l'édition de l'*Antichità di Roma* d'Andrea Fulvio avec les additions de Ferrucci, publiée à Venise en 1588 [1], le signalent en un chapitre particulier :

## LA STATUE DU GRAND CHEVAL DE BRONZE DANS LE PALAIS DES RUCELLAÏ

« La grande et belle statue du Cheval de bronze, qui se voit maintenant dans le Palais des Seigneurs de Rucellaï, auprès de l'Arc de Domitien, appelé par le peuple l'Arc de Portugal [2], et qui a de hauteur dix coudées, ou, pour être mieux compris, vingt palmes, et autant de longueur, fut fondue, comme on l'a dit, dans les années 1563 et 1564, sur le haut du Mont Quirinal, nommé aujourd'hui Monte-Cavallo, au milieu des restes des Thermes de Constantin, et dans la maison du Capitaine Martio Cesi, auprès de la petite église de San-Hieronimo.

« Il a été fait pour être conduit à Paris et élevé comme monument à Henri II, roi de France, fils de François I^er^... et sur ce cheval devait être posée une statue qui eût présenté la ressemblance du roi Henri, aussi de métal, et presque de la façon dont nous voyons au Capitole la statue équestre de l'empereur Marc-Aurèle Antonin. L'auteur de ce bel ouvrage fut Messire Daniello Ricciarello de Volterre, homme éminent de ce temps et lié d'une étroite amitié avec le très excellent et admirable artiste Michel-Ange Buonaroti... Mais presque au moment même où se fondait ledit cheval, Michel-Ange termina le cours de ses années, et peu de temps après Daniel le suivit; de sorte que pas un des deux ne vit la fin

---

étonnant que ce cheval, qui est d'un sixième plus grand que celui d'Antonin, au Capitole, ne pèse que vingt milliers.» Les fatigues et les ennuis que Daniello éprouva pendant ce travail furent tels, qu'étant d'une complexion peu robuste et mélancolique, il lui survint peu après un catarrhe cruel qui, en deux jours, le conduisit au tombeau. Il mourut le 4 avril 1566 » (Vasari, *Vite*, t. VII, p. 66-68; trad. Weiss, p. 789-790). Vasari nous apprend encore (p. 69) que deux des élèves de Ricciarelli, Michel degli Alberti (voyez plus loin sur sa part de collaboration au cheval, et Félicien da San Vito, de Rome, s'offrirent à l'ambassadeur de France pour achever le cheval et la figure du roi qui devait aller dessus. Mais d'une autre lettre de Catherine de Médicis, datée de Fontainebleau le 25 mars 1567 et adressée au grand-duc de Toscane (Gualandi, *Nuova raccolta di lettere su la pittura*, Bologne, 1844. t. I, p. 96-97), il ressort que la proposition ne fut pas acceptée et que la reine, par l'intermédiaire d'Annibal Rucellaï, s'adressa à Jean de Bologne, sans d'ailleurs qu'aucune trace dans la biographie de celui-ci se trouve qu'il ait même commencé à s'occuper de l'ouvrage (Montaiglon, p. 12-17).

1. Il en est également question trois ans auparavant dans le *Trattato della pittura* de Lomazzo (Milan, 1585), p. 632.

2. Il peut être intéressant de signaler que le recueil de Matz et von Duhn, *Antike Bildwerke in Rom*, contient (t. I, p. 463, n° 1617) une statue de cheval en bronze, reposant sur la jambe droite de derrière et la jambe gauche de devant, la tête tournée à sa droite, haute de 0^m^,94, aujourd'hui au palais Rospigliosi, mais qui est indiquée comme ayant été autrefois au palais Rucellai (Franzini, *Roma sacra antica e moderna*, 1687, t. III, p. 60).

de cet ouvrage. Comme sur ces entrefaites le roi Henri mourut aussi[1] et que la France fut agitée par des guerres intérieures, le cheval demeura dans l'endroit même où il avait été fait, environ vingt-deux ans ; car, ainsi qu'on l'a dit, il devait être conduit avec la statue équestre à Paris, et être élevé sur la principale place de cette ville. Mais, par suite de la mort du roi et des grandes guerres de ce royaume, l'ouvrage ne fut pas terminé. Il était fait presque d'après la forme et sur le modèle de celui de Marc-Aurèle au Capitole ; l'artiste lui donna cependant un autre mouvement ; car tandis que celui-là lève le pied droit, celui-ci lève le gauche. Sous ce pied, et à la place du fer, on lit le nom et la patrie de son auteur Ensuite, comme le seigneur Horatio Rucellaï[2], gentilhomme florentin, avait un grand crédit en France auprès de Henri III, le fils de Henri II, dans les affaires tant publiques que particulières dont il était chargé, il obtint de ce roi le cheval, et, autant qu'on le peut savoir, en présent, à cause de ses mérites et de l'assurance de sa fidélité. Lorsqu'il vint à Rome, il le fit, en 1586, conduire au Mont Quirinal à son palais, où il se voit à présent sous un portique et élevé sur un piédestal. On dit que la dépense de ce cheval a monté à six mille cinq cents écus et, que son poids s'élève à vingt-cinq milles livres. C'est ce qui m'a été dit par Messire Michele Alberti, l'un des élèves de Daniel, qui fut toujours employé au travail du Cheval et qui savait très bien le compte de toute la dépense qui fut faite[3] ».

---

1. A. de Montaiglon (p. 21, n. 1) remarque que, de même que Lomazzo, dans son *Trattato della pittura* cité plus haut, Andrea Fulvio commet l'erreur de croire le cheval commandé par Henri II lui-même.

2. Horace est le frère d'Annibal Rucellaï que nous avons vu servir d'intermédiaire entre Jean de Bologne et Catherine de Médicis, à qui l'unissaient d'ailleurs des liens de parenté. De même qu'Annibal, qui, avant de repasser les Alpes après l'avènement de Henri IV et de devenir sous Clément VII gouverneur de Rome et majordome du Sacré Palais, avait longtemps vécu en France, où il fut depuis 1569 titulaire de l'évêché de Carcassonne, Horace, lui aussi fixé en France et conseiller financier de la reine-mère, joua en outre plus d'une fois un rôle diplomatique (voy. Picot, p. 131-132). Le voyageur allemand Jean Henri de Pflaumern, dont il sera question dans une note suivante, écrit à propos de ce don fait à Horace Rucellaï : « Ceux aux frais desquels il a été fait pensaient porter à Paris ce cheval avec une figure de Henri II, roi de France, mais ils n'achevèrent et ne doivent pas achever cet ouvrage. Ils en firent cadeau à Horatio Rucellaï, qui le fit apporter chez lui et fit servir à la décoration d'une cour intérieure ce qui avait été fait pour la décoration d'une grande ville » (Montaiglon, p. 26). Il qualifie en outre le « Palais des Rucellaï » d' « habitation de l'Ambassadeur de France » ou plutôt du chargé d'affaires de la France, corrige M. de Montaiglon qui ajoute (p. 27) : « Horatio Rucellaï l'avait été, et ce don, — fait par Henri III avant 1586 et par là avant la mort de Catherine arrivée en 1589, ce qui prouve qu'elle avait abandonné son projet, — peut avoir eu pour raison le non-payement des gages d'Horatio, probablement fort mal servis dans ce temps de pénurie et de folles prodigalités du Trésor, ou lui avoir été abandonné pour le couvrir d'avances faites pour les dépenses de l'ouvrage et non remboursées ».

3. *Antichità di Roma*. p. 220-221 (numérotées par erreur 320-321), avec un bois du cheval accompagné de la légende *Equi. ænei stat. i. pall. Rucelai* (Montaiglon, p. 21-23). A. de Montaiglon remarque (p. 23) que le cheval était en fait composé

Les vingt-deux ans que compte Andrea Fulvio[1] se triplèrent presque de deux fois autant. M. de Montaiglon cite une brochure de 1623 où il est question d'un cheval de bronze « que notre Saint-Père Grégoire XV a envoyé au Roi Louis le Juste » et il ne doute pas qu'il s'agisse du cheval de Daniel de Volterre[2]. Il pense pourtant que, bien plus vraisemblablement qu'un envoi du pape, le cheval pourrait avoir été donné ou vendu soit au roi, soit à Richelieu, par l'abbé Louis Rucellaï, fils d'Horace Rucellaï, ou, aussitôt après la mort de l'abbé en 1622, par ses héritiers[3].

Le premier témoignage, néanmoins, relevé pas lui relatif à la présence du cheval en France, n'était tiré que d'une plaquette d'Etienne de Bouteville, « Escuyer, sieur des Fossez », postérieure à 1632, se rapportant à un propos d'achèvement et d'embellissement de la place Dauphine par une statue de Louis XIII « assise et posée sur un semblable cheval de bronze [comme] celuy qui est à présent dans son Louvre de Saint-Germain-en-Laye[4]. »

La mention insérée dans le guide de Peter Heylin et en présence de laquelle M. Georges Roth n'a pas vu à quoi elle se rapportait, a déjà l'avantage de nous faire remonter jusqu'en 1625, mais il est d'ailleurs possible d'être tout à

---

de trois morceaux et renvoie à deux auteurs qui le disent positivement. « Tous deux, écrit-il, citent Andrea Fulvio, qui ne le dit pas, mais comme il y en a d'autres éditions, il est probable que c'est là que ce fait fut ajouté et là qu'il a été relevé par eux ». Il n'est cependant pas à ma connaissance qu'il y ait d'autre édition d'Andrea Fulvio avec les additions de Ferrucci, à qui appartiennent les indications sur le cheval de Daniel de Volterre, que celle de 1588.

1. A. de Montaiglon (p. 24-28) rapproche encore de la description d'Andrea Fulvio une gravure de Tempesta, dédiée au cardinal Charles de Lorraine, second fils de Charles III, duc de Lorraine, né en 1567, cardinal en 1589, mort en 1607, et la mention également du cheval, toujours au palais Rucellaï, qui se trouve dans le *Mercurius Italicus* de Jean-Henri de Pflaumern, publié en 1625, mais dont la rédaction remonte certainement à une date antérieure : M. de Montaiglon disait seulement : avant 1623 ; il faut, on le verra, dire davantage. Il relève d'autre part (p. 28. n. 1) l'étrange assertion de Jal, écrivant (*Dictionnaire de biographie et d'histoire*, p. 332) que « c'était seulement 72 ans après que ce colosse avait passé les mers que le cardinal de Richelieu avait eu la pensée » de l'employer à la statue de Louis XIII. « Les soixante-douze ans de M. Jal, remarque-t-il, sont un calcul tout personnel et bien difficile à justifier. Il n'y a que soixante-trois ans entre 1639, date de l'inauguration, et 1566, date de la mort de Daniel ; celui-ci l'aurait donc envoyé lui-même et dès 1557, c'est-à-dire neuf ans avant sa mort et même quelques années avant la fonte puisque celle-ci est de l'extrême fin de sa vie ».

2. Montaiglon, p. 29-30.

3. *Ibid.*, p. 31. « Patte, *Monuments élevés à la gloire de Louis XV*, p. 97, dit bien, remarque-t-il (n. 1) : « Richelieu fit acheter et transporter à Paris le cheval », mais sans savoir ni à qui, ni à quel moment ».

4. *Ibid.*, p. 33.

fait précis et cela grâce à une note dont on s'étonne d'autant plus qu'elle ait échappé à M. de Montaiglon qu'elle se trouve dans les *Archives de l'art français*[1], au milieu, il est vrai, d'autres pièces tirées par M. Bertolotti des archives du camerlingue apostolique[2], mais au sujet desquelles M. Pol Nicard, l'éditeur, n'a pas manqué, dans les deux pages d'introduction dont il les accompagne, de faire l'observation : « on remarquera notamment l'envoi porté sous la date du 16 février 1622 concernant le cheval de bronze[3]. » Le document est le suivant : « 1622, 16 fevrier. Monseigneur Russellai, clerc de la Chambre, importe en France le cheval de bronze qui se trouve dans son palais situé au Corso et 50 caisses remplies de diverses statues, de fleurs et autres objets en marbre, de pierres de diverses espèces pouvant être employées à des fontaines et à des cheminées[4]. »

Il en résulte, malgré la préférence de M. de Montaiglon pour la seconde[5], que la première des deux suppositions entre lesquelles il hésitait est la bonne. L'envoi du cheval en France est bien le fait de l'abbé Louis Rucellaï, — le dernier d'ailleurs de cette branche des Rucellaï qui s'éteignit en sa personne, — venu en France au moment où Concini était tout puissant, mais qui sut y rester après sa chute et prit part du côté de la reine, avec le maréchal d'Ancre, avec le duc de Luynes, avec le duc d'Épernon, avec le prince de Condé, à toutes les intrigues de la régence de Marie de Médicis et de qui il est souvent parlé dans les mémoires du temps[6]. M. de Montaiglon notait de lui seulement qu'il fut abbé de Pontlevoy, de Saint-Nicolas d'Angers, de Saint-Maixent en Poitou et de Ligny près de Sedan[7], mais nous savons par ailleurs que du

---

1. Il n'y est de même fait aucun renvoi dans la *Table générale des documents contenus dans les Archives de l'art français et leurs annexes (1851-1896)*, dressée par M. M. Tourneux et publiée, au moment même de la mort de M. de Montaiglon, *Nouvelles archives de l'art français*, 3e série, t. XII, 1896, p. 253 428.

2. *Objets d'art transportés de Rome en France du XVIe au XIXe siècle (1541-1864)*, *Documents recueillis et publiés par M. A. Bertolotti, traduits et annotés par M. Pol Nicard, Nouvelles archives de l'art français*, t. II, 1880-1881, p. 57-82.

3. *Ibid.*, p. 58.

4. *Ibid.*, p. 63.

5. Il indique pourtant (p. 31) comme très admissible que Louis Rucellaï, qui était fort riche et qui, comme fils d'Horace, pouvait dans l'héritage avoir eu son palais de Rome, « dans un moment de défaite et pour détourner l'orage, eût offert ce cheval dont il n'avait que faire lui-même et qui ne lui avait rien coûté ».

6. Il est en particulier jugé très sévèrement dans les *Mémoires* de Richelieu Collection Petitot, 2e série, t. XXII, p. 224) : « On peut dire de lui, y lit-on, comme on disait de Saint Jérôme, qu'il a trop vécu pour le bien de cette nation, mais trop peu si on considère le temps qui lui eût été nécessaire pour expier les crimes qu'il a commis ».

7 Montaiglon, p. 30-31.

temps où il vivait à Rome, aspirant au cardinalat, il fut *clerico di camera* [1].

Le cheval ainsi venu en France dès 1622 ne fut dressé sur la place Royale, avec la statue de Louis XIII comme cavalier, que le 27 septembre 1639, mais les travaux préparatoires de la place avaient demandé assez longtemps. Déjà en 1634, la *Gazette de France* [2], relatant une visite du Cardinal-Duc à la statue du Roi, « à laquelle travaille le sieur Biard pour la dresser au milieu de la Place Royale », parle « du grand cheval de bronze à ce sujet ici amené de Saint-Germain [3] ». Même langage dans une seconde supplique du sieur des Fossez « au Roy et Messeigneurs de son Conseil », qui dut suivre de près la première, où il demande au roi de prêter attention à un sien « dessein, lequel n'a esté fait ni dessigné à autre sujet que pour embellir le lieu et la place, mais représentant la figure de Votre Majesté pour y estre posée sur le cheval de bronze que Vostre Majesté a fait venir de Sainct-Germain-en-Laye » : « tout ce qui est commencé au pied d'estail », lit-on dans la supplique [4].

Il était, de toute manière, impossible, on le voit, qu'Evelyn, qui n'écrivait qu'en 1644, mentionnât encore à Saint-Germain, comme aurait voulu qu'il le fît M. Roth, la « statue énorme » qu'y avait signalée vingt ans auparavant son compatriote Heylin.

Etienne Michon.

---

1. Voy. sur lui, Picot, p. 132-133.
2. Numéro du 5 août, p. 320.
3. Montaiglon, p. 37.
4. *Ibid.*, p. 34-35.

# BULLETIN MENSUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

## SÉANCE DU 26 DÉCEMBRE 1919.

L'Académie décide qu'en raison des fêtes du jour de l'an, la séance du 2 janvier aura lieu le mardi 30 décembre.

L'Académie procède à l'élection du bureau pour 1920. — M. Charles Diehl est élu président, et M. Cuq vice-président.

L'Académie procède ensuite à la nomination des commissions suivantes :

*Commission administrative centrale* : MM. Alfred Croiset et Omont.

*Commission administrative de l'Académie* : MM. Alfred Croiset et Omont.

*Commission des antiquités nationales* : MM. R. de Lasteyrie, Salomon Reinach, Omont, Jullian, Prou, Langlois, Durrieu, Fournier.

*Commission des travaux littéraires* : MM. Senart, Alfred Croiset, Clermont-Ganneau, R. de Lasteyrie, Babelon, Omont, Haussoullier, Prou.

*Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome* : MM. Heuzey, Foucart, Homolle, Pottier, Chatelain, Berger, Haussoullier, Prou.

*Commission de la fondation Garnier* : MM. Senart, Haussoulier, Scheil, Cordier.

*Commission de la fondation Piot* : MM. Heuzey, R. de Lasteyrie, Homolle, Babelon, Pottier, Haussoullier, Delaborde, Dieulafoy, Durrieu.

*Commission de l'École française d'Extrême-Orient* : MM. Heuzey, Senart, Pottier, Maurice Croiset, Scheil, Cordier.

*Commission de la fondation Dourlans* : MM. Clermont-Ganneau, Chatelain, Maurice Croiset, Haussoullier.

*Commission de la fondation de Clercq* : MM. Heuzey, Senart, Babelon, Pottier, Scheil, Thureau-Dangin.

*Commission de la fondation Pellechet* : MM. R. de Lasteyrie, Prou, Mâle, Durrieu.

*Commission de la fondation Loubat* : MM. Heuzey, Senart, Schlumberger, Alfred Croiset.

*Commission de la fondation Thorlet* : MM. Schlumberger, Prou, Durrieu, Cordier.

*Commission du prix Gobert* : MM. Delaborde, Langlois, Durrieu, Fournier.

## SÉANCE DU 30 DÉCEMBRE 1919.

M. Paul Girard, président sortant, et M. Charles Diehl, président pour 1920, prononcent les allocutions d'usage.

M. Cagnat, secrétaire perpétuel, communique, de la part de M. Georges

Lacroix, une note et des plans relatifs à une ville garamantique du Hoggar. — L'examen de ces documents est renvoyé à M. Cordier.

L'Académie procède à l'élection des commissions suivantes :

*Prix Duchalais* : MM. Schlumberger, Babelon, Prou et Théodore Reinach.

*Prix Stanislas Julien* : MM. Senart, Scheil, Thureau Dangin et Cordier.

*Prix Auguste Prost* : MM. Omont, Berger, Scheil et Fournier.

*Prix Fould* : MM. de Lasteyrie, Pottier, Mâle et Durrieu.

*Prix Lantoine* : MM. Havet, Chatelain, Maurice Croiset et Monceaux.

*Prix ordinaire* (édition, publiée en France, d'un auteur grec ou latin) : MM. Bouché-Leclercq, Chatelain, Haussoullier et Lejay.

*Prix Bordin* (antiquité classique) : MM. Alfred Croiset, Havet, Bouché-Leclercq, Maurice Croiset.

*Prix de Lafons-Mélicocq* : MM. Omont, Prou, Delaborde et Fournier.

*Prix Saintour* (moyen âge et Renaissance) : MM. Omont, Morel-Fatio, Langlois et Durrieu.

*Prix de la Grange* : MM. Omont, Thomas, Morel-Fatio et Langlois.

*Prix Jean Reynaud* : MM. Senart, Alfred Croiset, Babelon, Bouché-Leclercq, Morel-Fatio et Prou.

*Prix Delalande-Guérineau* (Orient) : MM. Senart, Clermont-Ganneau, Scheil et Cordier.

*Prix du baron de Courcel* (prorogé) : MM. Berger, Jullian, Prou et Delaborde.

*Prix du baron de Joest* : MM. Senart, Alfred Croiset, Salomon Reinach et Girard.

*Prix Raoul Duseigneur* : MM. Babelon, Pottier, Jullian, Morel-Fatio, Dieulafoy et Durrieu.

*Médaille Paul Blanchet* : MM. Salomon Reinach, Babelon, Monceaux et Adrien Blanchet.

## SÉANCE DU 9 JANVIER 1920

M. Durrieu rappelle que dans une communication faite à l'Académie le 27 février 1914, il avait parlé de miniatures, ayant illustré un traité mystique composé par le roi René, le *Mortifiement de vaine Plaisance*, miniatures qui au XVIII^e^ siècle appartenaient à Jean Lamour, le serrurier auteur des grilles de la place Stanislas à Nancy, et qui, en 1825, étaient entre les mains d'un « M. Mathieu, homme des lettres », mais dont la trace était perdue depuis lors. Au cours du voyage qu'il a fait à Metz en juin 1919, M. Durrieu a retrouvé cinq de ces miniatures à la Bibliothèque de Metz, qui les a reçues en legs du baron de Salis.

M. G. Schlumberger présente un sceau de plomb qu'il a reçu d'Alep et qui porte le nom du prince hongrois Coloman, duc byzantin en Cilicie au XII^e^ siècle, sous le règne de l'empereur Manuel Comnène. — M. Huart présente quelques observations.

L'Académie fixe au 13 février l'élection d'un membre ordinaire en remplacement de M. Héron de Villefosse, décédé.

## SÉANCE DU 16 JANVIER 1920

M. Adrien Blanchet donne lecture d'une notice sur la vie et les travaux de M. l'abbé Henri Thédenat, son prédécesseur à l'Académie.

M. Henri Omont donne lecture, au nom de M. Georges Gazier, d'une note sur un ms. inédit de Philippe de Maizières, chancelier de Chypre et conseiller de Charles V. Ce ms., récemment offert à la Bibliothèque de Besançon, contient un traité sur les devoirs de l'état ecclésiastique, adressé par l'auteur à son neveu, et qui était considéré comme perdu depuis deux siècles. L'analyse qu'en a donnée M. Gazier fait ressortir l'intérêt de ce traité pour l'étude de la société française du XIVe siècle.

## SÉANCE DU 23 JANVIER 1920

M. Cagnat, secrétaire perpétuel, donne lecture de lettres de MM. Delachenal et Pelliot, qui posent leur candidature à la place de membre ordinaire vacante par suite du décès de M. Héron de Villefosse.

M. Dieulafoy, au nom de la commission de la fondation Piot, propose d'attribuer 4.000 fr., sur la demande de M. Clermont-Ganneau, pour continuer des fouilles entreprises à Tell-Ech-Chouya-Fiyé (basse Égypte) et 7.000 fr. à M. Pierre Paris, pour la continuation des fouilles de Bolonia. — Adopté.

M. Besnier lit une note sur le commerce du plomb à l'époque romaine d'après les lingots estampillés. L'examen des inscriptions que portent ces objets et leur rapprochement avec les textes littéraires et les découvertes archéologiques permettent de déterminer la situation et l'importance des différents gisements, la façon dont ils étaient mis en valeur, la direction et l'itinéraire des grands courants d'exportation. Sous la République, c'étaient les mines de l'Espagne et probablement aussi celles du Laurion en Attique qui approvisionnaient l'Italie. Sous le haut Empire, celles de la Sardaigne et celles surtout de la Grande-Bretagne les remplacèrent dans ce rôle; le plomb britannique était acheminé par caravanes à travers la Gaule, de Saint-Valéry-sur-Somme et Lillebonne à Châlon sur-Saône et Fréjus. Aucun de ces lingots estampillés n'est postérieur au règne de Septime Sévère. Il ressort de leur étude que le siècle des Antonins fut le moment le plus brillant de l'industrie des mines de plomb et du commerce de ce métal au temps des Romains. — MM. Blanchet, Clermont-Ganneau, Jullian et Bouché-Leclercq présentent quelques observations.

L'Académie procède à l'élection d'un membre du Conseil de perfectionnement de l'École des langues orientales vivantes. — M. Cagnat est élu.

M. Dieulafoy donne lecture d'une note de M. le Dr Huguet relative aux deux-cent-trois tombeaux des princes de la dynastie des Chorfas saadiens qui sont groupés à Marrakech (Maroc) autour de la mosquée de Yakoub el Mansour. M. Dieulafoy précise que les Saadiens appartiennent à la dynastie des Chorfas qui prirent le pouvoir en 1.550 p. C., après la chute de la dynastie des Mérinides qui avait elle-même succédé aux Almohades et aux Almoravides.

Sur ces tombeaux, il en est que l'on peut citer parmi les chefs-d'œuvre de l'art musulman. — M. Huart présente quelques observations.

## SÉANCE DU 30 JANVIER 1920

M. Louis Léger précise que la donation par lui faite à la fondation Dosne-Thiers consiste en une collection de livres slaves. Il désire assurer ainsi l'intégralité de la bibliothèque qu'il a réunie depuis un demi-siècle et la mettre à la disposition des travailleurs.

M. Diehl communique une lettre de M. Papadopoulos datée de Constantinople et annonçant qu'un incendie survenu le 12 janvier dernier à la mosquée d'Achmet a révélé l'existence de substructions importantes qu'on estime appartenir à l'ancien palais de Daphné.

M. Cagnat, secrétaire perpétuel, donne lecture de lettres de MM. Dorez, Glotz et Jeanroy qui posent leur candidature à la place de membre ordinaire vacante par suite du décès du M. Héron de Villefosse.

M. Théodore Reinach entretient l'Académie du plaidoyer de Lysias contre Hippotherse, dont d'importants fragments viennent d'être découverts et publiés par M. Grenfell. M. Reinach discute l'interprétation qu'il a donnée du titre et du sujet de ce discours. D'après M. Reinach, il ne s'agit pas d'un plaidoyer *en faveur* d'une servante, mais *au sujet* d'une servante qui faisait partie du patrimoine de Lysias confisqué par le Trente tyrans. Lysias, revenu d'exil après le triomphe de la démocratie, s'était remis en possession de l'esclave. Hippotherse, qui l'avait achetée aux enchères lors de la mise en vente du patrimoine confisqué, réclame sa propriété. L'orateur écarte cette prétention par des arguments de sentiment qui, bien que probablement dénués de valeur juridiques, ont dû convaincre un auditoire prévenu. — MM. Haussoullier et Alfred Croiset présentent quelques observations.

M. Cuq fait une communication sur la juridiction des édiles d'après Plaute. Cet auteur paraît faire allusion, dans les *Ménechmes* (v. 590-593), à la juridiction criminelle exercée par les édiles à Rome pour certains délits. Mais les détails qu'il donne se réfèrent à un procès civil. L'avocat, au lieu de plaider sur le fond, s'efforce d'obtenir qu'on engage un pari sur la culpabilité de l'accusé. Jusqu'ici, on n'a donné aucune explication satisfaisante de cette tactique. M. Cuq, montre que l'expédient imaginé par Ménechme avait pour but d'obtenir le renvoi de l'affaire à un autre tribunal et par suite de lui permettre d'aller à un rendez-vous galant. L'avocat avait si bien embrouillé l'affaire que l'édile, comme il était d'usage dans les cas douteux, avait autorisé l'accusé à promettre une certaine somme pour le cas où il serait jugé coupable. Le procès, ayant désormais pour objet apparent une somme d'argent, se transforme en procès civil; mais la somme stipulée par l'édile pour remplacer l'amende encourue par le délinquant, doit, comme toute créance de l'État, être garantie par une caution spéciale. L'accusé a eu beaucoup de peine à trouver un répondant. Cette idée devait, selon M. Havet, être exprimée dans le vers 593 qui est trop court d'un pied : le client a failli ne pas donner de caution. En attendant, l'avocat a perdu sa journée et manqué son déjeuner.

## SÉANCE DU 6 FÉVRIER 1920

Le P. Scheil communique le déchiffrement de deux tablettes de Nippur, déposées au Musée de Philadelphie et publiées sans traduction par M. Lutz. Le contenu, de rédaction sumérienne, comprend des fragments d'un code de lois qui a servi de source et de prototype à celui de Hammurabi. Des emprunts textuels peuvent en effet être constatés de l'un à l'autre. Ces paragraphes concernent la culture, la propriété bâtie, les esclaves, la responsabilité des commis et surtout la famille et les héritages.

M. J.-B. Chabot annonce qu'il a reçu de R. P. Delattre une lettre relatant la récente découverte d'une inscription punique malheureusement mutilée. Il s'agit d'une dédicace faite par les « decemviri préposés aux choses sacrées ».

M. Salomon Reinach présente une statuette de félin en bois de renne, découverte par M. E. Passemard dans la caverne d'Isturiz (Basses-Pyrénées).

M. Pottier donne lecture d'une note sur les nouvelles fouilles de M. F. Mouret à Ensérune.

## SÉANCE DU 13 FÉVRIER 1920

L'Académie procède à l'élection d'un membre ordinaire en remplacement de M. Héron de Villefosse, décédé. — Les votants sont au nombre de 35; majorité absolue 18.

| | 1er tour | 2e tour | 3e tour | 4e tour | 5e tour | 6e tour | 7e tour |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| MM. Delachenal | 5 | 8 | 12 | 15 | 17 | 17 | 17 |
| Dorez | 6 | 5 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Glotz | 8 | 13 | 14 | 16 | 16 | 16 | 17 |
| Jeanroy | 7 | 8 | 6 | 3 | 1 | 1 | 0 |
| Pelliot | 8 | (et un bulletin marqué d'une croix) | | | | (un bull. blanc) | (un bull. croisé) |
| Fougères (non candidat) | 1 | | | | | | |

Après un comité secret, l'Académie décide de continuer au début de la prochaine séance le vote interrompu après le septième tour.

M. Edouard Cuq lit une note sur un diptyque latin de la Bibliothèque bodleienne d'Oxford relatif à la tutelle dative des femmes.

## SÉANCE DU 20 FÉVRIER 1920

M. Théodore Reinach communique et commente une épigramme grecque qu'il a copiée sur un bas-relief. La défunte s'appelle Chélidon (l'Hirondelle), son mari, Pontos; ils paraissent être de nationalité méotienne, c'est-à-dire des rives de la mer d'Azof.

M. Prou, au nom de la commission du prix du Duchalais, annonce que ce prix a été décerné à M. A. Dieudonné, pour la seconde série de ses *Mélanges numismatiques*.

L'Académie continue le vote pour l'élection d'un membre ordinaire en remplacement de M. Héron de Villefosse.

| | 8e tour[1] | 9e tour[2] | 10e tour | 11e tour |
|---|---|---|---|---|
| MM. Delachenal..... | 15 | 16 | 17 | 17 |
| Dorez..... | 1 | 1 | 0 | 1 |
| Glotz..... | 16 | 16 | 15 | 16 |
| Jeanroy..... | 0 | 0 | 1 | 0 |
| Pelliot..... | 1 | 0 | 0 | 0 |
| | | (et un bulletin marqué d'une croix) | | |

L'Académie décide qu'il n'y a pas lieu de continuer le vote et renvoie l'élection au mois de novembre 1920.

M. Antoine Thomas signale plusieurs nouveaux exemples du nom populaire donné au moyen âge à la fête de la Chaire de saint Pierre à Antioche (22 février) : *saint Pierre hiver sous pierre*. M. Thomas montre que la source de cette formule populaire remontre très haut. Elle découle de l'antique système des saisons « secundum naturalem differentiam », transmis par Isidore de Séville au moyen âge et qu'Ovide et Pline mentionnent déjà. Dans ce système, en effet, le printemps commence le 22 février, l'été le 24 mai, l'automne le 23 août, l'hiver le 24 novembre. Le moyen âge a mis plus tard les dates en rapport avec les fêtes des saints, dans des vers latins mnémotechniques, tels que ceux qui figurent dans la *Massa Compoti* d'Alexandre de Villedieu (commencement du XIIIe siècle).

M. Diehl donne lecture d'une note de M. Papadopoulos sur quelques découvertes récemment faites à Constantinople.

## SÉANCE DU 27 FÉVRIER 1920

M. Diehl, président, annonce la mort de M. Marcel Dieulafoy, décédé le 24, et lève la séance en signe de deuil.

## SÉANCE DU 5 MARS 1920

MM. Babelon et Chatelain sont désignés pour représenter l'Académie dans la commission Debrousse.

M. Monceaux, au nom de la commission du prix Lantoine, annonce que ce prix est décerné à M. Jérôme Carcopino, pour son ouvrage sur *Virgile et les origines d'Ostie*.

M. Diehl lit une étude sur un édit de Justinien relatif à la question de la monnaie dans l'Égypte byzantine.

1. 33 votants, majorité, 17.
2. 34 votants, majorité, 18.

## SÉANCE DU 12 MARS 1920

M. Ch.-V. Langlois lit une note sur une fraction de la collection Dufresne qui vient de reparaître au jour et qui a été reconnue par M. Omont et par lui. Cette collection avait été formée, vers le milieu du siècle dernier, en grande partie avec des pièces frauduleusement distraites des archives de Lorraine, sur lesquelles l'État a un droit imprescriptible de revendication. La fraction retrouvée comprend un lot de chartes anciennes : 21 bulles pontificales de 1139 à 1747, 3 diplômes carolingiens du IXe siècle, et toute une série de chartes des évêques de Metz, dont la première en date de 942. Ont en outre été identifiées, comme sorties aussi des Archives de la Moselle, 25 autres pièces, dont la plus ancienne, qui provient des Archives de l'abbaye de Saint-Arnoul, est datée du 16 août 950. Ce qui, dans cette trouvaille, provient des Archives de la Moselle, sera rendu aux Archives de la Moselle à Metz. M. Dufresne avait également mis à contribution, pour former sa collection, les archives municipales et hospitalières de Toul et d'autres dépôts de la même région. Toutes les pièces revendicables seront restituées aux ayants-droit légitimes.

M. Diehl, président, annonce que l'Académie a élu associés étrangers : à la place créée par le décret du 23 juillet 1915, Sir Frederick Kenyon, directeur du Musée Britannique; à la place laissée vacante par la mort de M. Helbig, M. Ignazio Guidi, secrétaire perpétuel de l'Accademia dei Lincei; à la place laissée vacante par la mort de M. Kern, M. K. Nyrop, professeur à l'Université de Copenhague.

M. Henry de Castries lit une note sur le seing manuel des Sultans du Maroc. MM. Huart, Clermont-Ganneau et Babelon présentent quelques observations.

## SÉANCE DU 19 MARS 1920

M. Cagnat, secrétaire perpétuel, communique une lettre de M. Charles Picard, directeur de l'École française d'Athènes, qui signale un texte gravé sur une porte de la ville à Philippes de Macédoine et contenant la lettre d'Abgar à Jésus-Christ. Renvoi à M. Haussoullier.

M. Emile Mâle donne lecture de sa notice sur la vie et les travaux de M. Auguste Barth, son prédécesseur à l'Académie.

M. Monceaux communique une note sur une inscription chrétienne de Timgad contenant une invocation au « Christus medicus ». MM. Fournier et Théodore Reinach présentent quelques observations.

## SÉANCE DU 26 MARS 1920

M. Cordier annonce qu'il a reçu de M. Cabaton, missionnaire de l'Académie, la liste des documents relatifs à l'Indochine conservés à La Haye.

M. Ch.-V. Langlois annonce que la Commission du concours des Antiquités nationale a décerné les médailles et mentions suivantes : 1re médaille, M. Ch. Porée, pour ses *Etudes historiques sur le Gévaudan*; — 2e médaille

M. Georges Dottin, pour son ouvrage sur *La langue gauloise*; — 3e médaille, M. l'abbé Carrière pour son *Histoire et Cartulaire des Templiers de Provins*; — 1re mention, M. Henri Waquet, pour son livre sur *Le bailliage de Vermandois aux XIIe et XIVe siècles*; — 2e mention, M. l'abbé Delamarre, pour son *Calendrier de l'église d'Evreux*; — 3e mention, M. Gustave Chauvet, pour son travail sur *Les grottes de Chaffaud*.

M. Cordier annonce que la commission de la fondation Garnier propose d'allouer : 600 francs (supplément) à M. de Gironcourt, pour son exploration du Niger; — 6.000 francs à Mlle Homburger, pour poursuivre ses études linguistiques au Cameroun. — Adopté.

L'Académie désigne M. Finot pour les fonctions de directeur de l'Ecole d'Extrême-Orient.

M. Sottas fait une communication sur le papyrus démotique n° 3 de Lille et la notation des jours épagomènes.

L'Académie déclare la vacance de la place de membre libre précédemment occupée par M. Dieulafoy et fixe l'élection au 11 juin.

M. Théodore Reinach communique et commente un papyrus du Musée de Berlin qui donne un extrait considérable, en 115 articles, du code fiscal de l'Égypte romaine, le règlement servant de guide au procureur fiscal ou *idiologue* au temps d'Antonin le Pieux. Ce document touche à une foule de questions de droit public et privé et apporte de nombreuses additions et corrections à la connaissance actuelle du droit romain, notamment en ce qui concerne le régime successoral, les dots, les confiscations, les diverses classes de la population. Un chapitre spécial est consacré à la police des cultes et révèle de surprenants parallélismes entre le culte égyptien et le culte chrétien. — M. Cuq présente quelques observations.

## SÉANCE DU 31 MARS 1920

M. Paul Girard donne lecture d'une note de M. Georges Radet sur un passage de la *Politeia* d'Aristote (chap. 26), où le mot νεώτερος, appliqué à l'Athénien Cimon, doit, selon lui, être entendu dans le sens de « assez novice » (dans la politique, à laquelle il s'était appliqué relativement tard). Le texte, qui a généralement embarassé les éditeurs, ne doit donc pas être corrigé. — MM. Maurice Croiset et Bouché-Leclercq présentent quelques observations.

M. Bernard Haussoullier communique, au nom de M. Charles Picard, directeur de l'École d'Athènes, un nouvel exemplaire grec de la célèbre correspondance apocryphe entre Abgar, dynaste grec d'Edessa, et Jésus-Christ. Il a été découvert en 1914 à Philippes de Macédoine, où il était gravé sur l'une des portes de la ville. C'est le cinquième exemplaire épigraphique grec connu, et le seul qui ait été retrouvé sur une porte de ville. Il était destiné à assurer à la cité tout entière la protection du Christ et à la défendre contre ses ennemis. L'inscription de Philippes date vraisemblablement de la fin du IVe ou du commencement du Ve siècle. — MM. Monceaux et Clermont-Ganneau présentent quelques observations.

## SÉANCE DU 9 AVRIL 1920

M. Cagnat, secrétaire perpétuel, donne lecture d'une note de M. Pierre Paris sur un rocher gravé, découvert par M. Marino Serano à Ceniciento (province de Madrid). Sur ce rocher sont gravés deux bas-reliefs représentant, l'un un personnage à cheval, et l'autre trois femmes vêtues de longues robes. Il s'agit peut-être d'un autel dédié à quelque divinité agreste.

M. Omont signale un procédé d'examen radioscopique des reliures anciennes, procédé dû à M. Stanislas Millot, capitaine de corvette en retraite à Alger.

M. Jules Baillet fait une communication sur les graffiti grecs dans les tombeaux des rois à Thèbes en Égypte. On en connaissait environ 130; il en a copié plus de 2.000. En général, ce sont des noms d'inconnus. Mais ils renseignent sur l'histoire de ces tombeaux eux-mêmes et du tourisme en Egypte à l'époque gréco-romaine. Ils prouvent que la profanation et la dégradation de ces tombeaux est antérieure à cette époque. Bon nombre de ces noms apparaissent pour la première fois. L'origine ou les titres des voyageurs sont souvent instructifs. Enfin un certain nombre de noms prêtent à identification avec ceux de personnages plus ou moins illustres. — M. Jullian présente quelques observations.

M. Henry Cochin lit une note sur un nouveau document de la polémique francaise et italienne à la fin du XIV^e^ siècle. Il s'agit d'une réponse virulente à un écrit de Pétrarque. — M. Thomas présente quelques observations.

M. Thureau-Dangin fait une communication sur un rituel babylonien. — MM. Pottier, Clermont-Ganneau et Bouché-Leclercq présentent quelques observations.

## SÉANCE DU 16 AVRIL 1920

M. Cl. Huart donne lecture d'une note de M. J. de Morgan au sujet d'un signe singulier qui figure sur les monnaies des Sassanides et que l'on a pris longtemps pour un monogramme. Selon M. de Morgan, ce serait le mot persan *Kharman* dans le sens de « fortune » qu'il a quelquefois.

M. Monceaux communique, de la part de M. Carcopino, deux inscriptions martyrologiques d'Algérie, trouvées récemment près du village de Bourkika. A en juger par les formules, comme par la forme des lettres et l'aspect général du monument, ces deux inscriptions datent du IV^e^ siècle; d'ailleurs, la plupart des monnaies, recueillies dans les déblais autour de la pierre, sont des monnaies de Constantin. Le sarcophage dont le couvercle portait ces deux inscriptions devait être placé sous l'autel ou près de l'autel d'un sanctuaire, basilique ou chapelle.

M. Alfred Merlin présente la reproduction photographique d'un très grand plan de Carthage qu'il a fait dresser et où figurent les emplacements des tombes puniques qui ont été découvertes jusqu'ici, ainsi qu'un certain nombre de monuments romains avec les détails de ces édifices.

## SÉANCE DU 23 AVRIL 1920

M. Cagnat, secrétaire perpétuel, donne lecture d'une lettre de candidature de M. Henry Cochin à la place de membre libre laissée vacante par la mort de M. Dieulafoy.

M. Ch.-V. Langlois donne lecture de son rapport sur le concours des Antiquités nationales en 1920.

M. Huart lit une note de M. J. de Morgan sur la succession des princes mazdéens de la Perside et souligne l'importance de cette note qui jette une nouvelle lueur sur le milieu où s'est conservé l'Avesta, fondement futur de la religion d'État des Sassanides.

M. Cagnat communique, au nom de M. Poinssot, le texte d'une inscription de Tunisie qui contient un décret relatif à une contestation de limites entre les citoyens de la ville d'Aunobari et un particulier nommé Julius Regillus. Cette inscription, difficile à dater, a été gravée après Hadrien et avant les empereurs syriens. — M. Théodore Reinach présente quelques observations.

M. Durrieu rappelle l'inscription placée à Florence au-dessus de la porte de l'église de Sant'Apostolo, et qui affirme que cette église a été fondée par Charlemagne en 805, après que ce « rex Francorum » fut entré à Florence le 6 avril, et eût décoré de colliers d'or une foule de citoyens. La donnée de cette inscription, qui met aussi en cause Turpin, Roland et Olivier, est purement légendaire. Mais M. Durrieu estime, d'après le caractère de l'écriture, qu'elle pourrait être contemporaine, ou à peu près, d'un autre Charles, également « rex Francorum », c'est-à-dire de Charles VIII, traversant Florence en 1494 pour aller à la conquête de Naples. — MM. Delaborde, Salomon Reinach, Théodore Reinach et Prou présentent quelques observations.

M. Adrien Blanchet lit une note sur deux intailles représentant des génies et qu'il attribue à la secte des Ophites. — MM. Salomon Reinach, Monceaux et Babelon présentent quelques observations.

## SÉANCE DU 30 AVRIL 1920

M. P. Durrieu, revenant sur la communication qu'il a faite dans la dernière séance, signale un document qui lui a été signalé par M. H. Cochin. C'est la teneur, donnée dans un livre imprimé en 1588, du brevet même d'une concession, par Charlemagne, de son ordre de chevalerie. Le brevet, daté du 1er janvier 801, se présente avec toutes les marques d'une pièce officielle, contresignée, entre autres témoins, par « l'archevêque de Paris ». Il s'agit naturellement d'un faux.

M. Cagnat, secrétaire perpétuel, donne lecture d'une lettre de M. Millot complétant les renseignements qu'il a déjà envoyés à l'Académie sur l'emploi des rayons X pour l'examen des plats des reliures anciennes.

M. Henri Cordier lit une lettre où M. Henry Vignaud, correspondant de l'Académie, résume les raisons essentielles des conclusions auxquelles il est arrivé relativement à la genèse du voyage de Christophe Colomb vers l'Amérique.

M. Jullian expose les résultats d'un travail de M. Piganiol sur les gladiateurs appelés *Trinqui* dans une inscription de Sardes de Lydie et dont le nom, défiguré, devait se lire dans une inscription de Séville. Il voit, dans ces gladiateurs, qui existaient encore au temps de Marc-Aurèle, une survivance de l'époque celtique et de la religion gauloise. Remarquant, d'autre part, que l'étymologie du mot français « trancher » n'a pas encore été établie, il propose de la tirer d'un verbe dans la racine duquel entrerait le mot *trinquus*; ce qui amènerait à supposer que lesdits gladiateurs se différenciaient des autres en ce qu'ils étaient dans l'obligation, vainqueurs, de couper la tête de leur adversaire; vaincus, de se laisser décapiter par lui. — MM. Salomon Reinach et J. Loth présentent quelques observations.

M. Salomon Reinach lit une note sur un bas-relief de la collection Medina-Celi à Madrid; il le rapproche de répliques conservées à Rome et au Musée de New-York, qui possède certainement l'original. Il étudie, à ce propos, la représentation des chevaux à l'amble dans l'art antique. — M. Clermont-Ganneau présente quelques observations.

Léon Dorez.

# NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES ET CORRESPONDANCE

*Robert Munro.*

Le 18 juillet 1920 est mort à Elmbank, Ecosse, l'excellent archéologue Robert Munro; il était dans sa 85e année. En dehors d'un ouvrage très lu sur l'archéologie de la Bosnie et de la Dalmatie, de nombreux livres et articles sur l'archéologie préhistorique, Munro avait donné la monographie la plus complète qui existe sur les stations lacustres de l'Europe (1890); une traduction française réduite en a été publiée en 1908. R. Munro a enseigné à Glasgow et à Edimbourg; il fut secrétaire de la Société des Antiquaires d'Ecosse et membre de l'Académie royale d'Irlande.

S. R.

*Un témoignage sur Ghirardini*[1].

Gherardo Ghirardini s'est éteint à Bologne le 10 juin dernier. Il professait l'archéologie à l'Université et dirigeait le Museo Civico. Il avait, en 1908, succédé dans ces fonctions à Brizio. C'était un homme extrêmement fin, de physionomie aussi bien que d'esprit, d'une conscience scrupuleuse, possédant au plus haut point, dans son travail comme dans sa vie, le sentiment des nuances et le culte de la mesure, avec cela très ouvert, d'une courtoisie délicate et sincèrement bienveillant. Son autorité tenait à son caractère autant qu'à sa science. Pour ses anciens élèves, en Italie, sa mort fut un véritable deuil de famille. Tous ceux qui se sont trouvés en relation avec lui, à Este, à Padoue ou à Bologne conserveront à ce parfait galant homme un souvenir de respectueuse et très vive sympathie.

Ghirardini était un Vénète ; il était né en 1854 à Badia Polesine (prov. de Rovigo). Il fit ses études à Bologne et fut envoyé, après sa thèse, en 1877, à l'École d'archéologie italienne à Rome. Diplomé en 1880, inspecteur des fouilles à Rome, puis à Florence, il travailla en cette qualité à Corneto et y découvrit notamment la nécropole primitive du premier âge du fer. La publication qu'il en donna, dans les *Notizie degli Scavi* de 1881 et 1882, est un modèle de précision à la fois minutieuse et sobre ; elle reste un des documents capitaux pour l'étude de la civilisation villanovienne dans l'Italie centrale. En 1885, il obtint la chaire d'archéologie à l'Université de Pise. Dès cette époque, son attention se trouvait attirée par les antiquités de sa province natale, la Vénétie. Il se donna pour

1. La notice de M. A. Grenier ne fait pas double emploi avec la brève nécrologie publiée dans le dernier numéro de la *Revue* (p. 94). — *Réd.*

mission, d'abord, de classer chronologiquement les trouvailles anciennes et celles que procuraient chaque jour les recherches de M. Prosdocimi autour d'Este. Ce fut l'objet de sa publication de la collection Baratela à Este, parue dans les *Notizie degli Scavi* de 1888. Il montrait la succession des époques dans la civilisation vénète, depuis le premier âge du fer, où elle vient se superposer à la couche villanovienne archaïque, jusqu'aux mystérieuses inscriptions vénètes, aux abords de la période romaine. Il avait 38 ans lorsque parut la première partie de l'œuvre magistrale à laquelle son nom restera attaché : *La situla italica studiata specialmente in Este* (1re partie in *Monumenti dei Lincei*, II, 1892; 2e et 3e parties, *ibid.*, VII, 1897 ; X, 1900). Sous un titre modeste et en donnant beaucoup plus qu'il ne semblait promettre, Ghirardini instituait non seulement une étude de l'industrie du bronze laminé talique, mais une exégèse des motifs de l'art géométrique et figuré pré-classique de la péninsule. Les travaux qui, depuis, ont touché aux mêmes sujets n'ont pas fait oublier le sien. — En 1899 il quitta Pise pour Padoue, unissant à l'enseignement de l'archéologie à l'Université la surintendance des Musées et des fouilles de Vénétie. C'est à lui que sont dues l'organisation du magnifique Musée d'Este et les campagnes de fouilles à Adria. Sans parler des indications publiées au fur et à mesure des découvertes dans les *Notizie*, il a donné une très intéressante vue d'ensemble des résultats de ces fouilles dans le discours prononcé lors de l'inauguration du Musée d'Adria (*Il Museo Civico di Adria*, in *Nuovo Archivio Veneto*, 1905).

A Bologne, depuis 1908, son activité ne fut pas moins heureuse. Dans ce terrain si souvent exploré depuis les trouvailles de Zannoni en 1869, il eut la bonne fortune de mettre au jour, en 1913, une nouvelle nécropole, antérieure à toutes celles que l'on connaissait jusque-là et qui paraît contemporaine des plus anciennes sépultures de type villanovien de l'Italie centrale. Sa dernière découverte rejoignait ses premières fouilles de Corneto. (*La necropoli antichissima scoperta a Bologna fuori Porta San Vitale*, in *Memorie dell' Accademia di Bologna, classe di Scienze morali*, 1913; cf. *Revue archéologique*, 1914, I, p. 321-331). En même temps, pendant sept années de suite, jusqu'en 1914, il fouilla l'emplacement du palais de Théodoric à Ravenne, et en retrouva la plus grande partie des soubassements.

Sans qu'il les ait jamais cherchés, les honneurs étaient venus à Ghirardini, consacrant son autorité de maître incontesté des études d'archéologie italique, spécialement dans l'Italie du nord. Il était président des Députations d'histoire nationale de Vénétie et des Romagnes, membre national de l'Académie des Lincei, membre du Conseil supérieur des Antiquités et Beaux-Arts. Sa santé, depuis longtemps précaire, l'a peut-être empêché de donner toute sa mesure et, après l'étude sur la situle italique, de consacrer à la civilisation vénéto-illyrienne, par exemple, l'œuvre d'ensemble qu'on aurait pu attendre de lui. Sa production scientifique reste dispersée en de nombreux articles dans les Revues savantes d'Italie. On peut regretter qu'aucun livre ne porte sa signature, car Ghirardini n'était pas seulement un archéologue érudit, c'était aussi un historien épris de vastes horizons ; il connaissait les faits, mais il aimait les idées et

savait les exposer avec ampleur; il était surtout un artiste passionnément épris des belles choses et très soucieux, dans tout ce qu'il écrivait, de l'harmonie de la composition et de la perfection du style. Ces qualités se remarquent dans ses moindres articles et il avait à cœur de les enseigner à ses élèves. Il laisse à la jeune école archéologique italienne un très noble exemple et une tradition qu'on peut souhaiter et espérer féconde.

A. Grenier.

*L'antiquité classique et la guerre.*

Sous ce titre, M. Paul Graindor a publié dans la Revue belge *Le Flambeau* (1920, p. 231-263) un exposé rapide des découvertes relatives à l'antiquité et des controverses auxquelles elles ont donné lieu; on y trouve aussi de courtes notices sur les savants victimes de la guerre. J'observe que le *Manuel* de Déchelette n'a pas six volumes, mais seulement quatre (avec deux appendices); que je ne trouve pas la preuve d'un mauvais accueil fait à l'hypothèse de Bienkowski, reprise par Jullian; que Volubilis n'est pas en Tunisie, mais au Maroc; qu'il n'a jamais été question d'un achat de la statue Virzi par le Louvre et le British Museum réunis; que les fragments théologiques découverts près de Tébessa ne sont nullement « sans importance », comme l'a démontré M. Alfaric. Mais un résumé, écrit avec intelligence et rapidité pour le grand public, ne doit pas être soumis à une critique trop minutieuse. La *Revue archéologique* serait particulièrement mal venue à chicaner un estimable travail dont la moitié, au moins, est tirée de ses *Nouvelles et correspondances*; seulement, cela n'est dit nulle part.

S. R.

*Note sur un bas-relief trouvé à Beyrouth.*

Le bas-relief reproduit ci-dessous a été découvert dans les circonstances suivantes. J'explorais, au mois d'avril 1920, le quartier arabe situé au S. de la Mosquée de la rue Bab-el-Driss, que l'on désigne parfois du nom de Mosquée de Saint-Sauveur. Dans un étroit passage voûté tout proche de la Mosquée, je remarquai un linteau de porte d'une longueur anormale, paraissant porter

Bas-relief de Beyrouth.

quelque sculpture sous l'enduit épais qui le recouvrait. Je fis sauter cette croûte de chaux et je ne tardai pas à découvrir des sculptures décorées de peintures bleu et rouge dont il restait des traces. J'avertis aussitôt le Service des antiquités dirigé par M. Chamonard pour toutes mesures conservatoires utiles. La pierre est du reste profondément encastrée dans la muraille, ce qui rendrait son déplacement très délicat.

L'endroit où le bas-relief se trouve est non loin de la Grande-Mosquée, l'Église Saint-Jean, que Vogüé considère comme la plus ancienne église franque d'Orient. Presqu'en face de cette église ont été découverts pendant la guerre, à sept ou huit mètres de profondeur, des restes importants d'une basilique byzantine. Une grande quantité de pierres de grand appareil en a été extraite et utilisée aux travaux du port. L'abside de cette basilique est actuellement recouverte par la chaussée de la rue Allenby à l'O. ou au S. O. du Minaret de Saint-Jean. Une grande inscription aurait été découverte en cet endroit; les Turcs l'auraient fait disparaître (?). Le bas-relief que j'ai trouvé ne pourrait-il être une pierre réemployée de cette basilique byzantine ?

Du Mesnil du Buisson.

*Pour la protection du palais de Dioclétien.*

On avait signalé il y a une dizaine d'années dans cette Revue les dangers que couraient quelques-uns des aspects traditionnels et les plus pittoresques du vieux Spalato, la ville qui s'est si curieusement logée dans l'antique palais de Dioclétien. Dans la double et louable intention de servir la cause de l'hygiène en ménageant au milieu de la ville une percée nouvelle et celle de l'archéologie en dégageant de bâtisses qui l'environnent le mausolée de Dioclétien, devenu cathédrale, on menaçait l'existence du vieil évêché, le *vescovato vecchio*, qui, pour n'être pas contemporain de l'empereur dalmate, mais seulement monument du moyen-âge, n'en faisait pas moins partie de la physionomie de la cité depuis des siècles et méritait quelque respect. Ce respect pourrait se concilier avec les légitimes exigences de l'hygiène et le désir excellent de mettre en meilleure valeur l'ancienne architecture impériale. Des protestations s'étaient fait entendre. Elles avaient été écoutées, ou la guerre avait coupé court, avant leur mise au point, aux projets d'excessives transformations qui les avaient provoquées.

Aujourd'hui ces projets sont repris. Une percée qui isolera à peu près complètement le *Duomo*, jadis mausolée, et assainira incontestablement le quartier où il se trouve, est décidée. On ne saurait qu'y applaudir. Mais cette opération peut être réalisée de deux manières : en conservant partiellement le vieil évêché, voisin de la cathédrale, ou en le détruisant totalement, destruction que l'on prétend compenser par l'érection, à quelque distance, d'une ruine artificielle qui le rappellerait. Il suffit d'énoncer un pareil programme pour le condamner. Espérons que la municipalité de Spalato, qui a cependant pour eux quelques complaisances, entendra la protestation du bon goût et d'un « urbanisme » aux procédés moins sommaires.

Z.

*Au couvent du Météore.*

Dans la *Revue de Paris* (15 août 1920), M. Léon Heuzey a publié des notes de voyage prises en 1858 au cours d'une excursion dans la Thessalie turque. On lira surtout avec intérêt ce qui concerne le couvent de Varlaam et celui du

Météore ; dans ce dernier monastère, le jeune *Athénien* a pu étudier des manuscrits et des chrysobulles dont il rapporte quelques extraits et donne des analyses. Ces notes sont à insérer dans la *Mission en Macédoine* de Heuzey et Daumet, 1876, p. 440 et suiv., où est promis un travail ultérieur sur « la plupart des bulles d'or et autres documents de moyen âge que j'ai découverts en Thessalie ». S. R.

*Une cérémonie au Tuc d'Audoubert.*

La Société archéologique du Midi de la France avait décerné récemment son jeton d'or, très rarement accordé, à M. l'abbé Breuil, pour l'ensemble de ses travaux préhistoriques dans les Pyrénées centrales. La remise de la médaille par M. Emile Cartailhac, président de la Société, correspondant de l'Institut, a eu lieu le 22 août dans des circonstances particulièrement pittoresques. De même que le soldat est décoré sur le champ de bataille, c'est sur le terrain même de ses études habituelles que l'éminent professeur de l'Institut de paléontologie humaine reçut la médaille d'or des mains du maître vénéré de la préhistoire. Celui-ci avait en effet profité pour cette cérémonie tout intime d'une visite à la belle caverne du Tuc d'Audoubert (Ariège), où notre collaborateur et ami le comte Begouen a fait avec ses fils de si curieuses découvertes. M. Coville, directeur de l'enseignement supérieur, et M^me^ Coville, le sous-préfet de Saint-Girons et M^me^ Cumenge participaient à cette intéressante excursion.

Nous avons annoncé dernièrement que M. l'abbé Breuil avait été nommé docteur *honoris causâ* par l'Université de Cambridge.

(*Débats*, 27 août 1920).

*Le Corpus des vases antiques.*

Le Comité de L'Union académique internationale a tenu sa première session à Bruxelles du 26 au 28 mai 1920. Tous les pays alliés étaient représentés ; parmi les neutres, la Suède et la Norvège faisaient seules défaut.

A la suite d'un rapport de M. Homolle, on a adopté à l'unanimité le projet d'un *Corpus des vases antiques* proposé à l'Académie des Inscriptions par M. E. Pottier. Ce *Corpus* comportera la reproduction photographique de tous les vases d'argile décorés de peintures ou unis. Les images phototypiques auront de 6 à 9 centimètres de hauteur. La direction générale de l'entreprise sera confiée à M. Pottier ; il y aura dans chacun des pays participant à la publication, un directeur spécial dit régional. « L'entente une fois établie, chacune des directions régionales, avec une autonomie que limitera seulement la continuité de la correspondance entre elles et la direction générale, organisera et engagera sur place la publication. »

M. Homolle estime que « cette division du travail simultané... hâtera efficacement la mise en train et l'avancement d'une œuvre dont la grandeur n'a pas laissé d'alarmer les esprits prudents. » Il s'agit, en effet, suivant mon estimation, de 8.000 phototypies environ ; on connaît des ouvrages, entrepris ainsi en collaboration, qui n'en comportaient pas 200 et qui restent en panne ; mais, cette fois, l'aurige inspire confiance. S. R.

*Le rétable de l'Agneau à Bruxelles.*

Le 14 août 1920, sous la présidence de M. Jules Destrée, ministre de l'Instruction publique, le *rétable de l'Agneau* a été exposé pour quelques semaines au Musée de Bruxelles. On sait que la Prusse, en vertu du traité de Versailles, a dû restituer à la Belgique les panneaux de ce chef-d'œuvre, acquis à Paris en 1816. L'exposition terminée, le rétable entier, y compris l'*Adam* et l'*Eve* de Bruxelles, réintégra la place qu'il occupait jadis dans l'église de Saint-Bavon à Gand. Le rétable du *Saint-Sacrement* de Thierry Bouts, également reconstitué, reprend sa place à Louvain.

X.

*Les palais du roi d'Italie.*

Chacune des grandes villes italiennes avait jusqu'à présent un Palais Royal exclusivement réservé au séjour, plus ou moins éphémère, des souverains. Dès le mois d'octobre 1919, le roi Victor-Emmanuel III avait annoncé l'intention de restituer ces palais au domaine de l'État, ainsi que la plupart de ses châteaux et maisons de plaisance. Un décret du président du Conseil vient de déterminer l'emploi de ces divers édifices. Voici, d'après le *Corriera della Sera*, quelle sera leur destination.

En Piémont, le château de Stupinigi, construit au XVIII[e] siècle par l'architecte Juvara à deux lieues de Turin, est attribué au sous-secrétariat des beaux-arts, qui doit y établir un musée historique du mobilier. Celui de Moncalieri, résidence familiale des princes de la maison de Savoie, est cédé au comité piémontais d'assistance aux soldats invalides, à l'exception des appartements où moururent Victor-Emmanuel I[er] et la princesse Clotilde.

Le Palais Royal de Gênes devient un musée d'art appliqué à l'industrie, où seront rassemblées les collections de la ville.

A Venise, l'aile du Palais Royal qui regarde la Piazetta, autrement dit la *Libreria Vecchia* édifiée par Sansovino en 1536, et quelques pièces voisines serviront d'annexe à la bibliothèque de Saint-Marc pour l'exposition de ses manuscrits les plus précieux. Dans le reste des bâtiments, entre le jardin et la place Saint-Marc, seront réunis le musée archéologique, aujourd'hui au palais des Doges, le musée Correr et celui du Risorgimento. Mais le transfert des collections Correr est subordonné à la condition que le palais du Grand Canal où elles sont présentement, le *Fondaco dei Turchi*, soit cédé à l'État par la ville de Venise pour y transporter les tableaux de l'Académie.

A Florence, le Palais Pitti doit devenir le siège d'un grand musée d'art appliqué à l'industrie ; il recueillera les plus beaux meubles des résidences royales, auxquels s'ajouteront des objets empruntés à d'autres établissements. Le musée actuel de peinture va se trouver agrandi par la restitution de plusieurs salons qui lui avaient été enlevés en 1860. La Galerie florentine d'art moderne sera transférée dans les appartements du midi de ce même palais.

Les grandes Écuries, situées près de la Porta Romana, à l'extrémité des Jardins Boboli, abriteront l'École professionnelle Léonard de Vinci et l'Institut d'art industriel, aujourd'hui à Santa Croce.

Aux environs de Florence, la villa royale della Petraia, célèbre par ses magnifiques jardins, la villa voisine de Castello, ornée par Jean de Bologne de si jolies fontaines, sont attribuées, comme celle de Poggio à Cajano, à des œuvres d'assistance pour y loger les orphelins, les mutilés et les aveugles de la guerre.

A Naples, le Palais Royal, ses jardins et autres dépendances recueilleront toutes les collections d'antiquités et d'art moderne du Museo Nazionale. Un musée d'art industriel, particulièrement de céramique, occupera le palais et le parc de Capodimonte. La maison dite de l'Égyptienne est réservée aux bureaux des Beaux-Arts : le casino de Fusaro, à l'administration des fouilles de l'Italie méridionale.

Le somptueux château de Caserte, bâti en 1752 par Vanvitelli, désormais ouvert aux visiteurs, est affecté en partie à des écoles professionnelles et agricoles. A Palerme, les collections d'art, d'archeologie et d'histoire, ainsi que l'Académie des Sciences, vont être transférées au Palais Royal ; la belle villa de la Favorite devient un parc public.

A Milan, le palais royal devient le siège de la municipalité. La Villa di Giardini, peu favorable pourtant aux expositions d'art, recueillera les tableaux modernes qui sont maintenant au Vieux Château. Le Casino royal della Scala est affecté à diverses Sociétés et aux collections historiques du théâtre de ce nom. Une école supérieure d'agriculture sera installée dans l'ancien monastère delle Grazie, qui conserve la *Cène* de Léonard.

Le palais même et le parc de Monza, si souvent habités par la famille royale, sont rendus à l'État, qui se propose d'y établir des Instituts professionnels et d'y faire, à partir de 1923, de grandes expositions. L'appartement du roi Humbert, consacré à sa mémoire, sera seul réservé.

Grâce à la libéralité de Victor-Emmanuel III, l'Italie se trouvera ainsi dotée d'un grand nombre d'institutions utiles et parfois toutes nouvelles, comme ces musées d'art industriel qui jusqu'alors lui manquaient totalement. — Z.

(*Débats*, 15 juin 1920).

*Adam.*

Les travaux de M. de Mély[1] sur les signatures des artistes du moyen âge ont détruit la croyance à l'anonymat, à l'humilité de ceux-ci, tant les documents qu'il a réunis sont abondants et convaincants. Peut-être cependant quelque fantôme se glisse encore dans cette cohorte, suffisamment nombreuse pour ne point être appauvrie par son expulsion. C'est, je crois, le cas pour l'un des artistes signalés dans le récent mémoire de M. de Mély sur les maîtres d'œuvre de nos vieilles cathédrales[2].

---

1. *Rev. arch.*, 1912, II, p. 77 sq.; 1914, I, p. 349 sq.; 1918, I, p. 50 sq.; *Gaz. d. Beaux-Arts*, 1911; II, p. 213 sq; *Rev. art ancien et moderne*, 1906, II, p. 62 sq.; *id.*, *Les primitifs et leurs signatures*, *Les miniaturistes*, 1912, etc.

2. *Nos vieilles cathédrales et leurs maîtres d'œuvre*, in *Rev. arch.*, 1920, I, p. 260 sq.

On lit à la clef de voûte de la cathédrale de Poitiers (XII[e] s.) le nom d'Adam [1], dont les lettres sont ainsi disposées :

Pour M. de Mély, Adam est le nom de l'architecte, que l'on rencontre vers 1125 à Angers.

Certes, les auteurs ont souvent tracé leurs signatures de façon bizarre, tel ce Rémi Fatin que note M. de Mély [2] ; ils ont eu recours à d'obscurs cryptogrammes. Mais ici la répartition des lettres en carré semble nécessiter une autre interprétation, et indiquer qu'il s'agit bien du premier homme. L'Eglise, on le sait, lui a donné un sens symbolique [3]. Il est la préfigure du Christ, et, à ce titre, a sa place dans la cathédrale. Son nom est disposé en croix ? Mais, en effet, Adam paraît souvent au pied de la croix, et c'est l'arbre du Paradis, qui l'a tenté, qui a servi à la croix du Christ. De plus, les spéculations mystiques ont joué avec les lettres de son nom, elles qui sont allées jusqu'à rechercher dans les lettres de l'alphabet tous les mystères de la Bible [4]. Or, déjà dans le livre d'Hénoch, qui parut aux environs de l'ère chrétienne, *les quatre lettres du nom d'Adam représentent les quatre points cardinaux* [5]. Une épigramme chrétienne dit : « Ce n'est pas sans sagesse qu'il fut appelé Adam, nom qui a quatre lettres pour les quatre régions du monde : Alpha désigne l'Orient ; delta le couchant, l'autre alpha le nord, et la dernière lettre le midi » [6]. C'est sans doute cette attribution des quatre points cardinaux à Adam qui inspire cette recette de la superstition populaire plus récente : « Empêcher que les scorpions ne fassent tort aux pigeons d'un colombier, en écrivant aux quatre (coins ?) *Adam* [7]. » Telle est la raison, à mon avis, qui explique la disposition en carré du nom d'Adam sur la clef de voûte de Poitiers.

W. Deonna.

---

1. *Rev. arch.*, 1920, I, p. 350.
2. *Ibid.*, p. 359.
3. Mâle, *L'Art religieux du XIII[e] siècle*, p. 185-6.
4. Ex. *Rev. hist. rel.*, 1890, XXI, p. 283.
5. Bouché-Leclercq, *L'astrologie grecque*, p. 607.
6. *Anthologie grecque*, trad. Dehèque, éd. Hachette, II, 1863, p. 95. n° 108. En effet, en grec, A = ἀνατολή ; d = δύσις ; a = ἄρκτος ; et m μεσεμβριά.
7. Thiers, *Traité des superstitions concernant les sacremens*, 4[e] éd., 1777, I, p. 361.

*L'origine de l'ère chrétienne.*

Des inscriptions découvertes en Asie Mineure peu de temps avant la guerre et des papyrus égyptiens déchiffrés vers la même époque apportent quelques éléments nouveaux à la discussion instituée depuis longtemps sur la date exacte de la naissance du Christ. Une revue anglaise, *Discovery*, a publié sur ce sujet une étude de M. W. M. Colder, un spécialiste des recherches bibliques ; deux autres articles ont paru dans la *Gazette de Francfort*.

Rappelons en deux mots quel était l'état de la question. Lorsque au VI^e^ siècle le moine romain Denys le Petit avait fixé à l'an 753 de la fondation de Rome la naissance du Sauveur et, par conséquent, le début de l'ère chrétienne, il s'était appuyé sur le chapitre III de l'Évangile de saint Luc où il est dit que, la quinzième année du règne de Tibère, Jean-Baptiste se retira au désert et baptisa Jésus qui alors « avait environ trente ans. » Ce chapitre des Écritures, si on le prend trop à la lettre, comme a fait Denys le Petit, paraît en désaccord avec deux autres passages du même Évangile : le premier (I, 5) rapportant que Jésus naquit sous le règne d'Hérode ; le second (II, 1 à 4) disant que, cette année-là, « parut un édit de César Auguste pour le dénombrement des habitants de toute la terre » et que « ce dénombrement fut fait par Cyrénius, gouverneur de Syrie ».

Or, Hérode est mort en 749, quatre ans avant l'ère commune, et l'histoire profane, confirmée par l'histoire des Apôtres (V, 37), atteste qu'un recensement eut lieu en Palestine, par ordre de Cyrénius, l'an sixième de cette ère. Le premier texte voudrait donc qu'on reportât au moins de quatre ans en arrière la date de la naissance du Christ ; le second, au contraire, qu'elle fût retardée de six ans exactement. Chacune de ces deux théories avait ses partisans.

Selon M. Colder, les documents nouveaux permettraient de tout concilier. Les papyrus égyptiens établissent que des recensements étaient opérés tous les quatorze ans en Égypte et vraisemblablement dans toutes les possessions romaines de l'Orient ; ils mentionnent des opérations de ce genre en 20, en 34, en 48, en 62 après Jésus-Christ, d'où l'on peut inférer qu'il y en avait eu une en l'an 6 après Jésus-Christ ; ce serait le dénombrement fait par Cyrénius, dont parle l'Histoire des Apôtres. Mais, si l'on remonte encore de quatorze ans plus haut, le recensement précédent aurait eu lieu en l'an 8 avant Jesus, c'est-à-dire du vivant d'Hérode. Voilà qui met d'accord le chapitre III de saint Luc et le I, 5 du même évangéliste.

Reste la question de Cyrénius. C'est ici qu'interviennent les inscriptions trouvées en Asie Mineure. De ces monuments épigraphiques, il résulte que Cyrénius (ou Quirinius) a été deux fois gouverneur de Syrie : qu'il l'était bien l'an 6 de l'ère chrétienne, mais que précédemment, dès l'an 12 avant l'ère, il l'avait été une première fois et que, à la tête des légions syriennes, il avait soutenu, de l'an 10 à l'an 7, une longue guerre contre les Pisidiens. Le dénombrement de l'an 8 avant l'ère commune aurait donc été fait comme le suivant, sous son proconsulat.

M. Colder conclut qu'il faut rejeter de huit ans en arrière la date traditionnelle de la naissance du Christ et, par suite, l'origine de notre ère. Tous les textes, selon lui, se trouvent ainsi d'accord, à la condition d'admettre qu'au moment de son baptême Jésus avait, non pas trente ans, mais « environ » trente ans. — Z.

(*Débats*, 22 juillet 1920)[1].

*Opinions téméraires.*

Le 24 juillet 1920, au Sénat, M. Victor Bérard a insisté pour le maintien du crédit nécessaire à la continuation des fouilles en Perse et a obtenu gain de cause. Un entrefilet à ce sujet, dans l'*Opinion* du 31 juillet, est intitulé : « *Hammon Rabi à la Chambre haute.* » Ce rabbin (sans doute) est nommé plus d'une fois : « M. V. Bérard parle du bloc d'Hammon Rabi naguère extrait du sous-sol chaldéen (*sic*) et maintenant au Louvre. Cet Hammon Rabi, monarque à barbe frisée, s'y présente tout à fait comme le Javeh de Moïse. » A remarquer que lorsque M. Bérard marqua l'analogie de la législation d'Hammourapi (car il se nommait ainsi) avec celle de Moïse, postérieure (mais non de 1200 ans, comme écrit l'*Opinion*, M. Jenouvrier affirma « d'une voix profonde » : *C'est la loi éternelle* ! Voilà la question Babel-Bibel résolue à la manière de Guillaume II. — Est-il nécessaire de marquer que ces coqs-à-l'âne ne sont pas imputables à M. Bérard, mais à ses scoliastes peu informés ?

Le pendant de ces jolies choses est fourni par une nouvelle Revue d'art, *La Curiosité*. Sous ce titre : « Acquisitions du Louvre », on lit : « Parmi les monuments de l'art assyrien, nous remarquons une petite stèle du IX^e^ siècle *trouvée à Koudourrou* (c'est moi qui souligne) et relatant un acte de donation. » Plus loin il est question de la donation de M^lle^ de La Coulonche : « tête d'un *enfant* en haut-relief provenant *d'une frise* du Parthénon. » Il y en avait donc plusieurs ?

S. R.

1. On a reproduit textuellement cet article sur une question bien rarement traitée dans la presse quotidienne : mais on n'entend pas le présenter comme la solution du problème. — *Réd.*

# BIBLIOGRAPHIE

**Pericle Ducati**, *L'Arte Classica*. Turin, Unione Tipografico-editrice, 1920, 1 vol. in-8, 965 pp., 861 fig. Prix : 66 lires. — Publier en ce moment une histoire de l'art antique de près de mille pages et presque autant de gravures constitue, de la part de l'auteur aussi bien que de l'éditeur, un acte de courage et de foi digne d'être donné en exemple. La guerre et ses suites n'ont pas arrêté, on le voit, l'activité scientifique de l'Italie ; la victoire l'a libérée. Très nettement un livre comme celui de M. Ducati revendique pour l'Italie, dans l'enseignement de l'histoire de l'art antique, la primauté jadis detenue par d'autres pays. Cec encore peut nous être donné en exemple.

M. Ducati a entendu son sujet au sens le plus large. « L'art classique, dit-il, c'est celui qui naquit, se développa, fleurit et poursuivit sa décadence dans les diverses régions où s'étendit la civilisation dite classique ; il est dû essentiellement aux peuples hellénique et italique, mais on le voit également, à certains moments, pénétrer en d'autres régions. Son berceau, c'est le bassin de la mer Egee, mais ses premières manifestations ont bénéficié des influences de l'Orient asiatique et africain. Il s'est par la suite transplanté en Italie, en Sicile d'abord, puis en Étrurie. Après les conquêtes d'Alexandre, il domine l'Egypte et pénètre jusque dans l'Inde. Rome élargit son empire jusqu'à l'occident et au septentrion de l'Europe, ainsi qu'aux rivages méditerraneens de l'Afrique... Ses débuts remontent aux temps lointains de l'âge de pierre ; il finit lorsque la barbarie des races du nord prévaut définitivement sur les souvenirs et les traditions de l'art gréco-romain, c'est-à-dire au moment de la mort de Théodoric, en 526 de notre ère ». L'art classique, c'est donc, en réalité, tout l'art antique, celui de Crète et des Mycènes aussi bien que d'Athènes, celui de l'Italie méridionale, de Campanie et d'Étrurie, que M. Ducati connaît tout particulièrement bien, au même titre que celui de Grèce ; l'art alexandrin, l'art romain, l'art des différentes provinces de l'empire romain rentrent également dans ce programme. M. Ducati a su très justement composer ce vaste ensemble. A chacune des périodes il a attribué une place proportionnée à son importance, mais aucune ne se trouve sacrifiée. Il avance d'un pas égal et également sûr, sans rien oublier, sans rien mépriser et sans marquer même trop ouvertement ses préférences.

L'ordre qu'il suit est essentiellement chronologique. Dans chaque phase de l'art classique, il étudie successivement tous les genres de monuments qu'elle a produits : architecture, sculpture, peinture, s'il y a lieu, et arts mineurs. Ses divisions sont d'ailleurs suffisamment vastes pour qu'un tel classement ne pro-

duise pas une impression de morcellement. Bien plus, à l'intérieur du même chapitre, M. Ducati ne craint pas de nous entraîner à travers les différentes provinces du monde antique. A côté des œuvres grecques, il étudie, à la place que leur fixe la chronologie, l'art de Chypre, de l'Asie Mineure, de Carthage, de l'Étrurie. Plus tard, l'art africain, espagnol, gallo-romain, ne sont pas séparés de l'art gréco-romain. On perçoit ainsi très heureusement, d'une part, la puissante irradiation, jusque dans l'Europe barbare, des influences classiques et, d'autre part, l'originalité plus ou moins vive conservée par les diverses régions.

Le livre de M. Ducati se présente comme un livre d'enseignement. Il est cependant beaucoup plus et beaucoup mieux qu'un *Manuel*. Un manuel compile, résume et à toute question présente une réponse toute prête. M. Ducati explique, étudie, cherche à faire comprendre. Trop modestement, il s'excuse, dans sa *Préface*, d'avoir dû, en mainte occasion, faire œuvre personnelle, d'avoir, notamment, choisi parmi les hypothèses et présenté comme vraisemblables ou même certaines des solutions qui ne se trouvent pas reconnues comme telles par tous les critiques. « J'ai eu soin, ajoute-t-il, d'indiquer en ce cas que l'accord n'est pas encore fait entre les savants ». Combien nous l'approuverons de n'avoir fait abstraction ni de ses idées, ni de son bon sens, ni de son libre arbitre ! Mais on lui saura gré également d'indiquer souvent, à côté d'une solution hypothétique, les données du problème. Le véritable maître ne craint pas d'accuser ce qui, dans sa science, reste conjectural. C'est là un esprit qu'on ne trouvait guère dans les Manuels que M. Ducati songe à remplacer ; il constitue, à notre sens, une notable supériorité.

On oublie d'ailleurs aisément, à lire M. Ducati qu'il s'est proposé d'écrire un Manuel. L'exposition se poursuit sans rien d'artificiel et sans donner jamais l'impression de l'abrégé. C'est que l'auteur possède, au plus haut point, le sens du développement historique. Les œuvres d'art ne sont jamais séparées de l'ensemble de la civilisation dont elles relèvent : quelques rappels de faits historiques ou littéraires les mettent, pour ainsi dire, en place ; le cas échéant, la physionomie de l'artiste et les principaux traits de son activité se trouvent rapidement esquissés, mais jamais, pour les plus grands eux-mêmes, le personnage n'est entièrement détaché du fond. L'histoire de l'art classique se dégage pour ainsi dire d'elle-même de la succession des œuvres.

La méthode reste la même d'un bout à l'autre du volume : M. Ducati choisit, dans chaque période, les œuvres d'art qui lui semblent les plus caractéristiques ; son choix est large et apparaît des plus judicieux ; il donne la reproduction de chacune de ces œuvres, il les décrit et les analyse. L'exposé est sobre ; il dépasse rarement une page de texte pour chaque exemple ; la précision et la clarté ne laissent rien à désirer. L'auteur, en effet, s'attache surtout aux faits, il évite les considérations et les théories ; il indique les idées plutôt qu'il ne les développe. Après avoir expliqué, il ne craint pas d'apprécier, et fréquemment, d'admirer. On sent, dans son œuvre, un savant qui aime passionnément cet art dont il retrace l'histoire, et aussi le maître qui ne s'adresse pas seulement à l'intelligence de ses étudiants, mais à leur goût.

Mais pourquoi, alors qu'il introduisait dans le type ancien du Manuel tant d'heureuses nouveautés, M. Ducati a-t-il renoncé à faire un pas de plus dans l'initiation de ses lecteurs à la critique et à la libre discussion ? Du corps même du volume, il a banni toute indication bibliographique. Il s'est contenté de donner, en appendice, une liste des Revues, des lexiques, manuels et autres ouvrages de consultation courante. On aurait été heureux de trouver soit en note, quelques références aux livres ou articles essentiels sur la question traitée, soit même simplement, en fin de chapitre, l'indication des principaux travaux à consulter. Une histoire de l'art doit en effet, guider non seulement parmi les œuvres elles-mêmes, mais aussi parmi les études qui leur ont été consacrées.

*L'Arte Classica* de M. Ducati n'en est pas moins appelé à rendre de précieux services aux maîtres pour qui il constituera un excellent aide-mémoire et qu'il mettra aisément au courant du dernier état de la science sur les questions ou les périodes qu'ils n'ont pas spécialement étudiées. Quoique la connaissance de l'italien ne soit encore qu'insuffisamment répandue parmi nos étudiants, ce livre leur sera utile, ne serait-ce que par l'abondance et l'excellent choix de son illustration. En Italie, il sera certainement apprécié et couramment consulté par un public plus large que le public scolaire. Il est à souhaiter que, chez nous aussi, l'*Arte Classica* soit connu de tous ceux qui s'intéressent à l'art antique, qui visitent ou se préparent à visiter les Musées où en sont conservés les restes. Un tel livre est en effet éminemment propre à entretenir ou même à réveiller le goût pour l'héritage de beauté que nous a laissé l'antiquité.

A. Grenier.

**F. H. Marshall**. *Discovery in Greek lands. A sketch of the principal excavations and discoveries of the last fifty years.* Cambridge, University Press, 1920; in-8, 127 p., avec une carte et des gravures. — Utile petit livre, qui sera souvent consulté. On y trouve des informations sommaires, mais clairement présentées, concernant les fouilles et découvertes en pays helléniques depuis un demi-siècle. L'ordre suivi n'est pas géographique, mais chronologique, ce qui doit être loué. Bien entendu, pour ne pas grossir ce résumé élémentaire, il a fallu être bref et même insuffisant sur bien des points; on voudrait, toutefois, que ce défaut inévitable fût compensé par une bibliographie bien conçue. Celle qui nous est offerte (p. 112-119) ne l'est pas. Il n'est pas permis, parmi les ouvrages généraux sur la Grèce, d'omettre la nouvelle édition du *Guide Joanne*; il l'est encore moins, à propos de Mycènes et de Tirynthe, de citer le livre de Schuchhardt et non pas Perrot-Chipiez. A propos de Tanagre, on trouve seulement les *Griechische Tonfiguren* de Kekulé! A propos d'Assos, rien du travail de M. Sartiaux. En général, les œuvres des archéologues français sont ignorées; une omission comme celle du *Pergame* de Collignon et Pontremoli est inexcusable et celle du *Mantinée* de M. Fougères mériterait une qualification plus sévère encore. Cette partie du livre de M. Marshall est à refaire entièrement.

S. R.

**Abbé J. Philippe.** *Fouilles au Fort-Harrouard*, 1913. Louviers, Izambert, 1919 ; in-8, 15 p., avec 10 pl. — Ces fouilles, subventionnées par le Comité des travaux historiques, sont fort intéressantes. Un foyer de l'époque du bronze, reposant sur l'argile vierge, a donné des revêtements de cabanes, un manche d'outil en os et une pointe de flèche en silex du Grand-Pressigny, à ailerons et pédoncule, la troisième rencontrée en ce lieu. On a constaté, à quelque distance de là, un foyer de l'âge du bronze (épingle à tête ronde et aplatie, hache polie en diorite), superposé à un foyer néolithique (front d'aurochs à très longues cornes, outils en corne et en os, nombreux grattoirs en silex, poterie faite à la main). Ailleurs, c'est un foyer gaulois (vase portant une ligature de fer sous son col, entrave de prisonnier munie de sa clef, monnaie de bronze carnute, verreries), superposé à un foyer de bronze (épingle, poinçons, peson en terre cuite). Un autre foyer gaulois donna des vases faits au tour et des verreries ; un autre encore (vases ornés d'une zône peinte en blanc, épingle à tige gravée, pince à épiler, anneaux en lignite) était superposé à un foyer de l'âge du bronze (gros pesons, clayonnages, poterie à décor incisé, *blocs d'étain brut*, pointe de flèche plate, etc.) Il est remarquable que les objets de l'âge du bronze et de l'époque gauloise « semblent se confondre dans la même couche », alors que le néolithique apparaît immédiatement sur le sous-sol ; il y a donc eu, entre le néolithique et le bronze, une longue période (énéolithique ?) pendant laquelle l'emplacement est resté inoccupé. Les fouilles, faites avec une méthode scrupuleuse, avancent très lentement ; il reste beaucoup à faire et l'on peut s'attendre à nombre de constatations importantes que la compétence de l'abbé Philippe saura faire valoir[1].

S. R.

**Théophraste.** *Caractères.* Texte et trad. d'**O. Navarre**, Paris, Soc. d'édition « Les Belles Lettres », 1920, in-8, 74 p. — On trouvera, dans cette édition soignée, le texte des manuscrits ABV (Paris et Vatican), l'apparat critique de Diels (justement écourté), d'assez nombreuses conjectures de l'éditeur et une traduction à la fois lisible et honnête, ne prétendant pas deviner à tout prix ce qui n'a pas de sens dans l'original. On sait combien le texte des *Caractères* laisse à désirer ; nous n'en avons probablement qu'un abrégé, qu'on lisait dans les écoles et dont le maître développait les divers chapitres[2]. Que de mal on s'est donné, depuis Casaubon, pour améliorer le texte, pour le traduire, pour interpréter ces pauvretés ! Car il faut être un fanatique de l'antiquité pour trouver beaucoup d'esprit à l'auteur ; sauf une douzaine de détails de mœurs et d'institutions, que nous ignorerions sans lui, il ne nous apprend rien qui vaille. Je note le jugement sévère de M. N. sur la traduction de La Bruyère, qui n'aurait

1. Le *Bull. de la Soc. normande d'Études préhistoriques*, qui publie cette relation (t. XXI), en a déjà donné deux (t. XV, 1908 ; t. XVII, 1911), auxquelles il est nécessaire de se reporter.

2. On eût voulu plus de détails sur le papyrus d'Herculanum, publié en 1914 par D. Bassi, qui donne quelques lignes de *Caractères V*.

guère fait que mettre en un français languissant le latin de Casaubon. L'absence d'un index est très regrettable ; il ne faudrait pas que cette mauvaise habitude prévalût dans la *Collection Budé*[1].

S. R.

**J. Sautel.** *Les statues impériales du Musée municipal de Vaison.* Avignon, Seguin, 1920, in-8, 35 p., avec 8 pl. — Les ruines antiques de la colline de Puymin, à Vaison, sont celles d'un théâtre construit au Ier siècle et restauré au IVe ; les fouilles de l'abbé Sautel, de 1911 à 1913, ont permis d'en établir le plan et ont rendu à la lumière les statues impériales qui décoraient la scène. La présente brochure complète et rectifie, en ce qui concerne ces sculptures, le *Catalogue des antiquités romaines du Musée de Vaison*, Avignon, 1918. L'auteur se montre très bien informé des questions d'art et d'iconographie. L'empereur cuirassé (pl. I) me semble bien être Domitien (Bernoulli, III, 19) ; Hadrien (pl. V) et Sabine (pl. VII) sont désignés avec certitude. Je suis moins sûr de Tibère (pl. III). Ce sont là de très bons morceaux de sculpture. La série impériale du Musée de Vaison est désormais, par la qualité, la seconde de France ; espérons qu'on trouvera bientôt moyen de lui assurer un bon logis[2].

S. R.

**J. de Lahondès.** *Les monuments de Toulouse.* Histoire, archéologie, beaux-arts. Toulouse, Privat, 1920 ; gr. in-8, 550 pp., avec 320 photogravures, dessins et plans. — Publié sous les auspices de la Société archéologique du Midi, du Conseil municipal de Toulouse et du Conseil général de la Haute-Garonne, ce beau volume est l'œuvre posthume d'un modeste travailleur qui n'a pu en corriger que les premières épreuves (1830-1914). La guerre a retardé de six ans la publication définitive, à laquelle M. Émile Cartailhac a donné ses soins. Nous avons là comme une mise en point, due à un archéologue parfaitement informé, du vaste travail accompli depuis 1831 par la Société archéologique du Midi. L'Antiquité, le Moyen Age, la Renaissance et les temps modernes y ont été l'objet de la même attention. Il n'y a pas de références, mais chaque chapitre est pourvu d'une bibliographie soignée (une mention du *Recueil* de M. Espérandieu manque à la p. 24). La section du Moyen Age est la plus intéressante ; elle comprend des études détaillées sur la cathédrale S. Etienne, sur S. Sernin et ses étonnants chapiteaux, N.-D. du Taur avec sa fresque du XVe siècle, N.-D. la Daurade avec ses colonnes, le Dalbade, les deux S. Pierre, S. Nicolas avec son Adoration des Mages, S. Jérôme, S. Exupère avec sa châsse, les Jacobins, les Augustins avec leur beau cloître, etc. Les églises des

---

1. Puisque l'occasion s'en présente, j'observe que Sainte-Beuve (*Nouveaux Lundis*, VII, p. 403) n'a pas tiré des *Caractères* ce joli mot : « L'amour, c'est la passion des gens qui n'ont rien à faire. » C'est un propos de Théophraste rapporté par Stobée (Théophraste, éd. Didot, p. 444, 114).

2. Ce qui ne veut pas dire un logis luxueux, chose parfaitement inutile ; un éclairage propice est l'essentiel.

faubourgs n'ont pas été négligées : on admirera (p. 228) une touchante *Pietà* de l'église des Recollets, aujourd'hui au Musée. Vient ensuite la description du Capitole, celle du Palais de Justice, de l'Archevêché, de l'Université, de l'Ecole des Beaux-Arts, des Musées des Augustins et de S. Raymond. Les ponts, les fontaines, les hôtels particuliers, dont plusieurs chefs-d'œuvre, sont passés en revue dans l'ordre chronologique. Le chapitre sur les Musées d'art à Toulouse n'est pas la partie la moins attrayante de ce bel ensemble et constitue comme un guide illustré à travers les collections, si riches en belles sculptures du Moyen Age. Malheureusement — il faut bien souvent formuler cette plainte — il n'y a pas d'index ; la liste méthodiquement classée des illustrations, bien qu'utile, ne saurait en tenir lieu. — Ceux qui liront jusqu'au bout ce livre de J. de Lahondès ne s'étonneront pas du jugement de Scaliger qui est rappelé à la p. 441 (*Scaligerana*, 1669, p. 329) : « *Tholosa habet palatia, octo paroecias ; est pulchrior Lutetia.* Tholose était bâtie de sapin ; il y a 70 ans, le feu s'y prit ; il brûla 800 maisons ; depuis, ils ont bâti de brique et de marbre. C'est la plus belle ville de France ; ce sont des palais que ses maisons ».

S. R.

**Bogdan D. Filow**. *Early Bulgarian Art.* Berne, Haupt, 1919 ; in-4, 86 p., avec 58, pl. et 72 gravures dans le texte. — Cette importante monographie, illustrée avec un luxe extraordinaire, ne poursuit pas seulement un but scientifique. Vaincue sur les champs de bataille où l'a conduite le plus scélérat des princes, la Bulgarie veut démontrer que ses droits et ses espérances nationales ne se fondent pas sur d'anciens succès militaires ou sur l'ambition politique, mais sur les titres intellectuels solides de son passé. Comme l'a dit un historien russe, l'art bulgare n'est pas une forme locale de l'art byzantin ; influencé par Constantinople, sans y avoir pris naissance, il montra de son propre chef tant de vigueur que même la domination turque ne put l'étouffer. Pour rendre sensible ce qu'il y a de vrai dans cette thèse, un comité s'est formé à Sofia et a entrepris la publication du présent volume, où un très grand nombre d'œuvres de l'art bulgare, depuis le VII^e^ siècle, sont présentées pour la première fois aux historiens. C'est surtout la peinture et la décoration sculpturale, tant du marbre, de la pierre et du bois que du métal, dont nous trouvons ici des spécimens très dignes d'attentions, tous postérieurs à l'établissement du royaume bulgare en 679. L'ancienne capitale, Pliska, possédait deux palais construits en pierre (non en briques), d'un style qui se retrouve dans les capitales bulgares postérieures, Preslav et Tirnovo, mais qui disparaît complètement plus tard. Parmi les monuments archaïques de l'art bulgare, il faut citer les colonnes monolithes avec inscriptions au nom du roi Omortag (814-831) ; une des inscriptions rapporte la construction d'un pont orné de deux lions de bronze. Cela prouve que les Bulgares, en prenant possession de la Bulgarie, avaient déjà une civilisation à eux et qu'ils n'ont pas été absorbés, comme on l'a dit, par les Slaves indigènes. Un grand bas-relief façonné dans une paroi rocheuse non loin de Pliska reproduit un roi à cheval suivi d'un chien, qui fait songer aux sculptures sassanides. M. Filov rappelle ici les mystérieux vases

d'or du trésor dit d'Attila à Vienne et paraît approuver l'hypothèse, déjà émise par Thomsen, qui voit là des œuvres de l'ancien art bulgare. Ce n'est pas parce qu'influencé par Byzance, mais parce que oriental d'origine lui-même, que l'art bulgare ressemble à celui des Perses et des Scythes. Rien de plus intéressant, à cet égard, que deux plaques de calcaire rouge de Stara-Gora, dont l'une porte un aigle à deux têtes, l'autre un lion, traités schématiquement dans le style de la sculpture en bois. L'aigle à double tête, symbole créé par l'art babylonien, n'a été adopté par les Byzantins que plus tard. La même localité de Stara-Gora a fourni un chapiteau en marbre où l'on voit un éléphant attaqué par un griffon ; ici encore, les affinités avec l'Orient sont évidentes. Je regrette de ne pouvoir m'arrêter sur les restes, conservés à Preslav, de la grande floraison de l'art sous le règne du czar Siméon le Grand (888-927), chapiteaux et frises de marbre décorés dans un style oriental où seule la croix (le christianisme devint religion d'Etat en 864) atteste le début des influences byzantines. Mais alors même que ces influences se seront singulièrement accrues, on constatera longtemps en Bulgarie la survivance d'un tempérament original. Le livre de M. Filov mérite d'être vivement recommandé ; il enseigne ce que nous ignorions tout à fait. Voilà un genre de propagande bulgarophile qui ne peut qu'être approuvé.

S. R.

**P. Saintyves.** *Les Origines de la médecine. Empirisme ou magie?* Paris, E. Nourry, 1920, in-8, 99 p. — La thèse soutenue par l'auteur, dans ce petit livre très savant et un peu confus, peut se résumer ainsi (p. 78) : « Le hasard n'est pas l'inventeur de la thérapeutique, même de la thérapeutique du prêtre ou du sorcier. Le hasard ne saurait être un maître ; le véritable maître est la nature *qui produit et enseigne toutes choses.* » Ou encore (p. 93) : « L'école empirique passe pour avoir rejeté tout raisonnement en médecine et l'on dit couramment que les magiciens et les prêtres s'en tinrent aux données du hasard, de l'instinct ou de la divination. Rien n'est moins exact ». Dès l'origine de l'art médical, on a raisonné ; la raison apparaît au fond même des découvertes de l'instinct ou des autres données intuitives, fussent-elles revêtues d'un caractère mystique. « Il n'y a point de mentalité prélogique. La raison instinctive est une raison qui ne s'est pas encore critiquée elle-même, mais c'est déjà la raison » (p. 98). — P. 69, il ne paraît plus possible de placer Hérondas au IIe siècle ; comme il n'a certainement pas écrit longtemps après la mort d'Apelle, il appartient à la première moitié du IIIe[1].

S. R.

**Léon Moulé.** *Les fraudes pharmaceutiques dans l'antiquité.* In-8, 27 p. (extr. du *Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine*, 3, Avenue Victoria, Paris). — Recueil, d'après Dioscoride et Pline, des recettes comme

1. Les références bibliographiques de l'auteur sont souvent d'une richesse exubérante et j'y note des incorrections assez nombreuses. Mais son érudition, surtout en matière de folklore, est surprenante.

celles-ci : pour falsifier le miel, prendre du raisin sec, du vin cuit; pour sophistiquer l'aloës, ajouter de la gomme ou de l'acacia; pour falsifier la gomme ammoniaque, y mélanger des râclures de bois, du sable ou des pierres, etc. Malheureusement nous ignorons souvent l'identité exacte des matières sophistiquées, non moins que celle des *Ersatz* que l'ingéniosité des pharmacopoles anciens avaient découverts. Mais il est fort utile d'avoir une liste et un classement des substances coûteuses ainsi frauduleusement imitées ou alourdies.

S. R.

**Helen Mc Lees**. *A Study of women in Attic inscriptions*. New-York, Columbia University Press, 1920, in-8, 50 p. — Il ne faut pas chercher ici autre chose qu'un dépouillement des inscriptions attiques et la classification des renseignements qu'on y trouve sur la condition et la vie des femmes athéniennes. Ce travail modeste a son utilité; il a été fait avec conscience. 1° La vie religieuse de la femme athénienne; 2° Métiers et occupations; 3° Épitaphes. Les longues listes de numéros d'inscriptions qui remplissent les dernières pages sont absolument superflues; en revanche, il n'y a aucune table des matières. Si l'on excepte les quatre premières pages, qui sont lisibles, le texte fait trop souvent l'effet d'une exhibition de fiches reliées par d'insuffisantes transitions. Si j'étais professeur dans une Université américaine, j'y prêcherais tout d'abord la « littérature ».

S. R.

**Giuseppe Spano**. *La illuminazione delle vie di Pompei*. Naples. Cimmaruta 1919 (*Accad. di Napoli*). In-8, 128 p. — A Antioche sur l'Oronte, suivant Ammien et Libanius, on voyait clair la nuit comme le jour ; mais cela résultait-il d'un éclairage public? Boutiques, cabarets, lupanars restaient ouverts et faisaient bénéficier les rues de leurs lampes, placées non-seulement à l'intérieur, mais au-dessus des portes d'entrée, dans des niches. En général, dans le monde antique, on devait compter sur la lumière venue des maisons en bordure, des étalages, parfois aussi des sanctuaires et des tombes; faute de quoi, il fallait s'éclairer soi-même avec des torches, ou se faire précéder d'un *servus praelucens*, d'un *lampadarius* ou *lanternarius*. L'expression *post primam facem* ne doit pas faire illusion : ce ne sont pas des torches publiques que l'on allumait. Je crois donc que Friedlaender a eu raison d'écrire (*ad* Juv., III, 275) : « Rome ne connaissait pas l'éclairage des rues ». S'il y avait eu, dans quelque grande ville (grecque ou romaine), un service public d'éclairage, l'épigraphie, à défaut de la littérature, nous l'apprendrait. Quant à Antioche, en particulier, je ne vois pas qu'on fournisse la preuve d'un éclairage systématique de ses longs portiques. Les hyperboles d'Ammien et de Libanius ne comportent pas une pareille interprétation. Cette réserve faite, on peut louer comme très instructif le mémoire, d'ailleurs un peu prolixe, de M. Spano.

S. R.

**Marcel Nicolle**. *Le Musée de Rouen. Peintures*. Paris, Laurens, 1920; in-12, 64 p., avec 43 gravures. — La collection des *Memoranda*, publiée par l'éditeur Laurent, est appelée à figurer dans toute bibliothèque d'art, même modeste. Elle comprend aujourd'hui, outre le présent volume : Le *Musée de*

*Nantes*, par le même ; les *Fouquet de Chantilly*, par H. Martin ; le *Musée de Lyon*, par H. Focillon ; la *Galerie Médicis au Louvre*, par L. Hourticq ; le *Musée de sculpture du Trocadéro*, par J. Roussel. Une collection parallèle, non moins utile, contient des petits livres amplement illustrés sur les *Hôtels de ville et Beffrois du Nord de la France* (Enlart), *Saint-Quentin* (Boinet), *Noyon* (M. Aubert), *Verdun et St Mihiel* (Boinet), *Or San Michele* (Alazard), *Colmar* (Réau), *Salonique* (Diehl). Que de « secours immédiats » dont la génération précédente n'a connu aucun ! — Les œuvres principales du Musée de Rouen ont été fort convenablement reproduites. Dans l'historique et à la page 33, j'aurais voulu apprendre comment Rouen est devenu acquéreur, en 1845, du chef-d'œuvre de Clouet (car ce tableau est bien de lui, non d'un Italien de Fontainebleau). J'aurais aussi voulu ne point relire, dans la notice, un propos erroné de Bouchot ; enfin, il y avait lieu de faire honneur à M. L. Gonse de la « découverte » du Velasquez de Rouen. S. R.

**Robert André-Michel**. *Mélanges d'histoire et d'archéologie*. Paris, Colin, 1920 ; gr. in-8 avec 24 planches hors-texte ; XXI-218 p. Prix : 20 francs. — Sorti le premier de l'École des Chartes, avantageusement connu, dès son séjour à l'École de Rome, par ses études sur la papauté d'Avignon, Robert André-Michel fut tué au front le 15 octobre 1914. Sa veuve, qui était sa collaboratrice zélée depuis un an, trouva une mort non moins prématurée le vendredi-saint de 1918 dans l'église de Saint-Gervais à Paris, victime de l'infâme machine qui bombardait la capitale à 120 kilomètres de distance. Des mains pieuses ont recueilli les essais du jeune historien, dont une œuvre beaucoup plus considérable — sur les remparts d'Avignon au XVIe siècle et la construction du palais — doit être publiée ultérieurement. Le présent volume, précédé d'une préface émue de M. André Hallays, est du plus vif intérêt. On y trouve notamment des recherches originales sur les peintures de la Chambre de la Garde-robe, découvertes en 1906 ; M. R. A.-Michel a démontré qu'elles avaient été peintes vers 1343 par Matteo de Viterbe et en a donné d'excellentes reproductions. Dans un essai sur les fresques de la chapelle Saint-Jean, il rectifie plusieurs erreurs d'interprétation de Müntz et de ses copistes ; plus loin, il établit que les Prophètes de l'Audience sont également l'œuvre de Matteo de Viterbe, ce qui écarte définitivement les noms de Giotto et de Simone Martini. Signalons encore de longs et intéressants articles sur les chevaliers qui avaient transformé en château les arènes de Nîmes et sur le procès de sorcellerie et d'hérésie intenté par Jean XXII à Matteo et à Galeazzo Visconti. On sait, depuis 1895, qu'il fut question, dans ce procès, de Dante Alighieri, sans qu'on ait encore pu préciser le rôle qui lui était attribué. Une page à lire de près (179) concerne la question litigieuse des rapports de Dante avec les hérétiques et les magiciens. — Nous avons perdu en R. A.-Michel non-seulement un historien et un archéologue, mais un écrivain clair, sobre et élégant. Ce volume sera très lu ; il entretiendra et aiguisera nos regrets.

S. R.

# REVUE DES PUBLICATIONS ÉPIGRAPHIQUES

***Relatives à l'Antiquité romaine***

## 1920

### 1° PÉRIODIQUES

ABHANDLUNGEN DER GIESSNER HOCHSCHULGESELLSCHAFT, I, 1919.

Rud. Herzog. Nouvelle hypothèse, peu convaincante, sur l'usage des prétendues tessères consulaires, appelées aussi tessères « de gladiateurs » (cf. R. Cagnat, *Cours d'épigr. latine*, 5e éd., 1914, p. 367-369). Ce seraient des *tesserae nummulariae :* le mot *spectavit* se rapporterait à l'estimation de la valeur des monnaies; il faudrait voir dans ces tessères des étiquettes apposées sur les sacs d'argent scellés pour en garantir le contenu; les esclaves ou affranchis qu'on y mentionne seraient des employés de banque, *nummularii*.

AMERICAN JOURNAL OF ARCHAEOLOGY, 1919.

P. 331 et suiv. Kendall K. Smith. Inscriptions grecques de Corinthe. Une seule a retenir.

P. 352.

1)

ΟΙ ΝΕΙΚΗΣΑΝΤΕΣ ΤΑ ΚΑΙΣΑΡΕΙα εις
ΚΑΙΣΑΡΑ ΘΕΟΥ ΥΙΟΝ ΣΕΒΑΣΤΟΝ
ΛΟΓΙΚΩΙ ΕΝΚΩΜΙΩΙ
ΓΑΙΟΣ ΙΟΥΛΙΟΣ ΙΩΝ ΚΟΡΙΝΘΙΟΣ Ο ΚΑΙ Αργειος ?
ΕΙΣ ΤΙΒΕΡΙΟΝ ΚΑΙΣΑΡΑ ΘΕΟΥ ΣΕΒΑΣΤΟΥ Υιον
ΣΕΒΑΣΤΟΝ
ΛΟΓΙΚΩΙ ΕΝΚΩΜΙΩΙ
ΓΑΙΟΣ ΙΟΥΛΙΟΣ ΙΩΝ ΚΟΡΙΝΘΙΟΣ Ο ΚΑΙ ΑΡγειος?
ΕΙΣ ΘΕΑΝ ΙΟΥΛΙΑΝ ΣΕΒΑΣΤΗΝ
ΠΟΙΗΜΑΤΙ
ΓΑΙΟΣ ΚΑΣΣΙΟΣ ΦΛΑΚΚΟΣ ΣΥΡΑχσιος

ANZEIGER FÜR ELSÄSSISCHE ALTERTUMSKUNDE, 1914.

P. 471. Forrer. Inscriptions trouvées dans les murs romains de Strasbourg, déjà publiées par von Domaszewski (*Neue Inschriften aus Strassburg, Mitt. d. Ges. f. Erhalt. der gesch. Denkm.*, II, 21, p. 361) et R. Henning (*Denkm. d. elsäss. Altertümersamml.*, Strasbourg, 1912).

ID., 1915.

P. 513. Forrer. A Königshofen. Dans des tombes datant des empereurs chrétiens. Marques de tuiles.

2) XII VICTR

Selon von Domaszewski, la légion XII Fulminata devait avoir alors un détachement en Alsace. Selon Espérandieu, la legio XII Victrix serait de création tardive et signalée ici pour la première fois.

P. 693. *Id.* A Spachbach, près de Wissembourg. Au pied d'un bas-relief figurant Mercure qui porte Bacchus enfant.

3) MERCVRIO SAC
GENTILIS AFRICANI F VSLM

ARCHAEOLOGIA, LXIX, 1917-1918.

P. 161-209. F. Haverfield. Étude sur Circencester à l'époque romaine (*Corinium*). P. 180 186 : fac-similé d'inscription.

BERLINER PHILOLOGISCHE WOCHENSCHRIFT, 1920.

P. 303 312. Ch. Huelsen. Commentaire du fragment des Fastes récemment trouvé à Ostie (*Ann. épigr.*, 1917-1918, n° 122).

P. 982-983. Th. Birt. Observations sur le mot *obīt* à la ligne 21 de ce texte.

BOLETIN DE LA REAL ACADEMIA DE LA HISTORIA, LXXV, 1919.

P. 127-142. R. del Arco. Inscriptions de Coscojuéla de Fantova, province de Huesca. Funéraires.

P. 132. Même provenance. Inscription sur mosaïque.

4)

MACEDONIO PRB
C ⌀ B ⌀ CONIVGI ⌀
SVO ⌀ MARIA ⌀
. . . . . VM ⌀

L. 1-2 : *pr(es)b(ytero) c.? b.?*

BONNER JARBÜCHER, CXXIII, 1915.

P. 15-32. K. Wigand. Le monument d'Hercules Saxanus dans le Brohltal (*C. I. L.*, XIII, n° 7725; cf. XIV, n° 3543).

P. 73. H. Lehner. Sanctuaire des *Matronae* à Pesch.

5)

MTRONS
VCALLNE'IS
FLACINIA
LEFA
EX · IVS · IPS
L · M

*Matronis Vaccallineihis, Flaccinia Lefa, ex ius(su) ips(arum) l(ibens) m(erito).*

*Ibid.*

6)
VACALLIN
LEVDINIS
ALBANVS
VENNEN · FIL.
ET · PRIGA
V · S · L · M

L. 1-2 : *Vacallin(eihis) Leudinis*, de *Leudium*, nom de lieu; l. 4 : *Venneni f[il(ius)]*.

P. 74. Trois autres dédicaces aux mêmes divinités; sur l'une d'entre elles on lit : *Vocallineihis*; sur une autre : *Mat(ronis) Vacalinihis*; sur la troisième : *Vacallinehis*.

P. 202-209. F. Quilling. Sur l'épitaphe de Girisonius (*C. I. L.*, XIII, n° 6626). A la ligne 2, lire : *Otrihyadeia caedia*, avec le sens de : carnage, par allusion à la lutte des Trois Cents Spartiates contre les Trois Cents Argiens, dont il ne serait resté que trois survivants, deux argiens et un spartiate appelé Othryades.

P. 88. A. Schulten. Fragment d'un lingot de plomb estampillé, en forme de tronc de pyramide, trouvé près de Heppen, à 7 kilomètres au sud de la Lippe, à 40 kilomètres à l'est d'Oberaden.

A la partie supérieure, en relief :

7) . . L · FLA. . . . .

Sur le côté, en creux :

L · F · VE. . . .

Sans doute : *L(ucii) F(lavii) Ve[teris]*, nom du concessionnaire de la mine, au génitif. Date, d'après l'aspect des lettres : début de l'Empire.

P. 155-157 et 166-165 et pl. XXVII. J. Hagen. Estampilles céramiques (vases et tuiles) trouvées à Vetera Castra en 1913 et 1914.

P. 184-194. J. Hagen. Estampilles céramiques recueillies sur l'emplacement d'un atelier de potier près de Sinzig.

ID., CXXV, 1919.

P. 9-37. E. Ritterling. A propos d'un insigne de *beneficiarius consularis* au musée de Wiesbaden, reproduction de plusieurs monuments funéraires déjà connus, dont les inscriptions sont accompagnées d'images d'objets analogues.

P. 74-162. H. Lehner. Etude sur le sanctuaire des *Matronae Vacallinehae* à Pesch (voir ci-dessus, n°s 5-6). Observations sur les inscriptions aux p. 124-128; d'autres dédicaces aux mêmes divinités figurent au *C. I. L.*, XIII, n°s 12035, 7951-7954, 12037, 12039, 8003ª; celles de Pesch sont au nombre de 31; quelques-unes sont reproduites en fac-similé aux planches XXIV-XXV.

P. 183-188. E. Ritterling. Sur un fragment d'inscription trouvé près de la porte principale du camp légionnaire de Novaesium, qui proviendrait d'une dédicace du monument, par les soins du légat L. Cornelius Pusio vers l'an 40 ap. J.-C. (cf. *C. I. L.*, VI, n° 31706; *Notizie degli Scavi*, 1914, p. 101).

BULLETIN ARCHEOLOGIQUE DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES, 1918.

P. 232 et suiv. J. Carcopino. Note sur l'inscription d'Aïn-Melouk (*Ann. épigr.*, 1913, n° 226).

P. 245 et suiv. Héron de Villefosse. Note sur les mosaïques des corporations d'Ostie et spécialement celle des Narbonnais (*Ann. épigr.*, 1917-1918, n° 109).

ID., 1919.

P. 53 et suiv. Inscriptions trouvées en Algérie, dans les fouilles de service des monuments historiques.

P. 57. A Tebessa. Revu par nous sur un estampage.

8)

T · SERGIVS · SATVR MIL
LEG · III AVG 7 VALERI MAR
CELLI · MIL ANnis · XIX · VIXT
ANNIS · XXXX · II · E · L · FLAVIVS
FEROX · MILES *leg iii* AVG · 7 AVGVSTA
EXS · TESTAMENTO · ARBITRATV FVLVI
AE · SATVRNINAE *hic situs* EST

L. 4 *h(ic)* [*s(itus)*] *e(st)*.

P. 61. A Khamissa, dans les Grands Thermes.

9)

AESCVL
API O

*Ibid.*

10)

FORTV
NAE · AVG
SACRVM

P. 65 A Madaure, sur le forum.

11)

FORVM · CVM · PORTICV · NOVO · OPERE · EX · HS · CCM · *n* SVA · PECVNIA · STRAVIT IDEMQUE · DEDICAVIT

P. 85. Pierre de 0 m. 82 de large; de 0 m. 43 de haut et de 0 m. 35 d'épaisseur :

12)

*cae* SARIBVS · L · SEPTIMIO SEVERO
O ANTONINO · PIO FELICI · BRT · GERM
LEG · AVGG · PR · PR · COS DESIG · COL · L

Même page. Hauteur de la pierre 1 m. 05 ; largeur 0 m. 54 ; épaisseur 0 m. 48.

13)

PIISSIMO
AC · VICTORO
SISSIMO · IOV
O · VALERIO
DIOCLETI
ANO · INVIC
TO · P · F · AVG ·
ORDO · COL ·
LAMBAESI
TANORVM ·
DEVOTVS ·
N · M · Q · EIVS ·

P. 94 et suiv. A Djemila.

P. 94.

14)

Q · GRESIO
Q · F · PAP · TER
TVLLO · II VI
RO · AED · Q ·
EX · LEGATIS
TESTAMEN
TIS · AMICORVM

P. 96 (v. n° 15 ci-contre).

*Ibid.* (v. n° 16 ci-contre).

La ligne 1 portait les noms de l'empereur Commode.

P. 71. *Ibid.* Revu par nous sur un estampage (v. n° 17 à la page suivante).

15)

CLEMENTISSIMIS TEMPORIBVS DDDD NNNN DIOCLETIANI ET MAXIMIANI AVGG · ET CONSTANTI ET *maximiani* NOBB · CAESS VALERIVS CONCORDIVS · V · P · P · N · AQVAM EX FONTIBVS *vetus*TATE CONLABSIS AD NOVAM FACIEM RESTITVIT · CVRANTE OPVS OMNE M RVTILIO FELICE FEL
NO EQ R PONTIFICE CVRATORE REIP

16)

2 HADRIANI · PRONEP · DIVI · TRAIANI · PARTHICI · ABNEP · DIVI · NERVAE · ADNEP · RESP · CVICVLTORVM ·
THERMS · A · SOLO · FECIT · DEDICANTE ·
3 M · VALERIO · MAXIMIANO · LEG · AVG · PR · PR · PATRONO · COL

17)

· IVLIO · SABINO ·
VICTORIANO · EQ · R ·
FL · PP · CENTENARIO
VIRO GLORIOSAE
INNOCENTIAE PRO
BATAE · FIDEI
Q · CALPVRNVS HONORATVS FL · PP
FLAVIUS VICTORIANVS
FLAVIUS [illegible]IANVS FL · PP
IVLIUS [illegible]NVSTVS
[illegible]IVS C IVL[illegible]
RENI[illegible]ABI
[illegible]VO ET[illegible]

P. 75. *Ibid.*

18)

FIDEI · PV
BLICAE ·
D · D · P · P ·

*Ibid.*

19)

D · M · S ·
TI · CLAVDIVS · TI · F ·
TRIB · MIL · LEG · III · AVG · SCF *sic*
PIVS · VIXIT · ANNIS · XXX

ID., 1919, COMPTES RENDUS DES SÉANCES, juin.

P. XIX. Novak et Merlin : près de Thina.

20)

MEMORIA
ABEDEVNIT
BICYIT ANOT
שלום לה וכ

deux chandeliers à sept branches juxtaposés.

L. 2. *Abedeunis*; l. 4 : *VII*, *Pax illi* !

P. XXI et suiv. Carcopino. Inscriptions de Lambèse. Dédicaces à Constantin et à son fils par la colonie.

P. XXIV (cf. *Ann. épigr.*, 1917-1918, n° 27).

21)

*pro salute et incolu*MITATE · DOMINORVM · NOSTRORVM
*seueri et antonini* ICIS AVGVSTORVM · ET · IVLIAE · AVG MATRIS AVGGG
ET CASTRORVM
*ti. cl. subatianus* PROCVLVS · LEG AVGGG · COS DESIG · TEMPLVM DEI
*restituit pau*IMENTVM TESSELLIS ET PARETES MARMORE EXORNAVIT

A la l. 2 les lettres ICIS ont été regravées après le martelage du nom de Géta.

P. XXVII.

22)

I · O · M
IVNONI REGINE
MINERVAE SANCTE
FORTVNE REDVCI
MERCVR · HERCVL
GENIO SANCTO PROV
*inci*AE E COL · LMB
*dis deab*VSQ O*mnibus*

P. XXVIII et XXIX.

23)

*numini praesen*TI IOVI · BA
*zoseno deo p*ATRIO M · AV
*rel. decimus u. p.* PPNV · L · S

[*Numini praese*]*nti, Iovi Ba*[*zoseno, deo p*]*atrio, M*(*arcus*) *Au*[*rel*(*ius*) *Decimus v*(*ir*) *p*(*erfectissimus*) *p*(*raeses*)] *p*(*rovinciae*) *N*(*umidiae*) *v*(*otum*) *l*(*ibens*) *s*(*olvit*).

Cf. *Ann. épigr.*, 1919, n° 26.

Novembre.

P. XXVI. Merlin et Pradère. A Tabarka. Tombe chrétienne en mosaïque.

24)

ISPIRITV CALen
DIONIS IN PACe
ISPIRITV FORTV
NATAS IN PACE

P. XXIX. Merlin, Châtel et Audibert. A Sfax. Tombe chrétienne en mosaïque.

25)

B M LVMINI MS
TVLAE VIXIT AN
NIS XX MVDXII
DOR · IN PACE
V IDVS IVNIAS

L. 1. *B*(*onae*) *m*(*emoriae*) *lumini Mustulae.*

P. XXXII. Poinssot et Merlin. A Béja. Sur l'arc de triomphe (*C. I. L.*, VIII, n° 14401).

26)

« Ligne 1. — *felicissimo saeculo* DOMINORVM NOSTRORVM DIOCLETIANI ET MAXIMIANI PERPETVORVM *augustorum et constantii et maximiani nobilissimorum caesarum.* . . . . .

« Ligne 2. — *aelio helvio dionysio* CV PROCOS

Date : 296/300.

Décembre.

P. XXIII. Carcopino. A Lamoricière.

27) [illegible]LV
L · SEPTIMI · SEVE*ri*
· PII PERTINAC*is*
· AVG · ARABIC*i ad*
IAB · PARTH*ici ma*
XIMI *et imp. m. au*
REL · ANTONIN*i pii*
AVG ET *p septimi*
*getae nobilissi*
*mi caesaris*
COH II
SARDO*rum*

P. XXV. Merlin et Saumagne. A Carthage.

28)

MATRI · DEVM · MAG · IDAEAE · SAC ·
PRO · SALVTE · IMP · CAES · L · SEPTIMI · SEVERI · PII · PERTINAC
AVG · ARABICI · ADIAB PARTHIC · MAX · P · P · ET ·
IMP CAES · M · AVRELI · ANTONINI · AVG · PII · FELICIS · PRINCI
*pi iuuentutis et*

ID., 1920.

Janvier.

P. XVII. Merlin. A Carthage.

29

*sacerd. cer*ER · ANNI · CLIIX AED Q PRAEF · I*d.*
*pr*AETER · HS · LXXXX · M · QVAE · OB · HONOR · *I*
*ex*CVLTVRVM · SE · OB · HONOR · FLAM · ET · PO*nt.*
*e*T · CONTIGNAVIT · ITEM · MARMORIBV*S*
OB · DEDICAT · DIES · QVINQ · LVDORVM
*statu?*IS · CETEROQ · CVLTV · S · P · EXORNAVIT

La 158e année de l'ère des Cérès correspond à l'année 114 de notre ère.

P. XXIII. Carcopino. Inscription de Miliana, plus bas, n° 108.

Février.

P. XV et suiv. Carcopino. Inscriptions d'Algérie.

P. XX. A Djemila.

30)

I O M
P IVLIVS IV
NANVS · MR
TALANVS LEG
AVG LEG III *A*G
*Alex* COS DES CVI
PIVLIVNANO
TRONLLANOFL
C P VOTVM DEDT

Le gouverneur P. Julius Martialianus se place à la fin du règne de Sévère Alexandre.

P. XXIV. A Cherchel.

Sur une face

31)

MAVRICIS
C · STERTIN
VS · AEMILIA
NVS PROC · *A*G

Sur l'autre

MAVRICI*S*
C · STERTIN
VS · AEMILI
ANVS ·
PROC ·
AVG ·

P. XXVIII et suiv. Delattre. Inscriptions funéraires de Carthage.

Mars.

P. XI et suiv. Carcopino. Inscription d'Algérie.

P. XII. A Djemila.

32)

DIVO
DECIO

P. XIII. *Ibid.* Mosaïque, encore en place.

33) BALNEVM TERENTI DONATI RESTITVTV
*per* ISTANTIA FRVMETI LONGINIANI

P. XIV. A Lambèse.

34)

*pro salute et inc* OLVMITATE IMP ⌀ CAES ⌀ *l. septimi seueri pertinac*IS AVG
*c. iulius lepidus te* RTVLLVS LEG ⌀ AVG · PR · PR · COS · DES*ig*
*per* LEG III AVG P V

L. 3 : [*per*] *leg(ionem) III Aug(ustam) P(iam) Vindicem.*

P. XV. *Ibid.*

35) MINIVS ⌀ SATVRNINVS ⌀ M ⌀ AEMILIVS IVLIANVS
*cul*TOR DEI ⌀ IORHOBOLIS
*sac*ERDOTIVM MERITVS ⌀ SACER
R·ADEO

P. XVI. *Ibid.*

36) INVICTO SAC*r u* M
⌀ A [illegible] I · IVI SIV [illegible]
V [illegible] VC I
A[illegible] SDO
RO [illegible] *a. iv*L · PIS*o*
NIS · LEG · LEG · III · AVG · PR · PR ·
COS DES*ig* · S · M · TRIB
MII IEGIIIi *aug* [illegible]

L. 5. A Julius Piso, légat vers 176-178.

P. XVII. *Ibid.* Près du temple d'Esculape.

37)
A·POLLINI
SALVTIFERO
IVSSV IPSIVS
P · METILIVS ⌀ SECVNDVS
LEG ⌀ AVG ⌀ PR ⌀ PR ⌀

P. Metilius Secundus, légat de Numidie en 121-123.

P. XVIII. *Ibid.* Même provenance.

38) COMITIBVS
LVNAE

M. Carcopino pense que l'autel est dédié aux planètes formant le cortège de la lune.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE, 1918.

P. 120-122. Formigé. Sur les *utricularii* et la nature de leurs radeaux.

P. 123-124. R. Cagnat. Lettre du préfet d'Égypte C. Minucius Italus au commandant de la *cohors III Ituraeorum* (*Pap. Oxyrh.*, VII, n° 1022), mentionnant un *singularis* et montrant, comme les inscriptions d'Afrique, que le *cornicularius* était le chef du *tabularium*.

P. 158. L. Chatelain. A Rabat, près de la porte de Zaër.

39)

D *m*
GN · HOSI*dii* . . . . . .
RVFILLAE. . . . . .
ET HEREDES. . . . . *de*
SVO FECERVN*t*

Le défunt portait le même *praenomen* et le même *nomen* que le successeur de Suetonius Paullinus à la tête des troupes romaines de Maurétanie, Gnaeus Hosidius Geta, le vainqueur de Salabus.

P. 223-228. Héron de Villefosse. Sur la dédicace à *Jupiter Optimus Maximus* et à *Hercules Saxsetanus* récemment découverte près de Metz (ci-dessous, n° 118).

P. 244 249. Héron de Villefosse. Sur le sarcophage antique de Lavours (Ain) et son inscription (*C. I. L.*, XIII, n° 2522).

BULLETIN HISPANIQUE, 1919.

P. 265-269 et pl. X-XI. A. Laumonier. *Graffiti* obscènes du IIe siècle trouvés à Bolonia en 1918, dans la maison du cadran solaire.

COMPTES RENDUS DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES, 1919.

P. 249. Monceaux et Gsell. A. Ksiba-Mraou.

40)

ROGATIANUS ☧ AB ORTU ☧ UITAE ☧
IN FUNCTIONIS ☧ DIEM ☧ PRO
BATISSIMUS ☧ DEO ☧ UENERAN
DI MINISTER ☧ ALTARIS ☧ VIXIT ☧
IN ECLESIA ☧ ANNIS ☧ LXXUIII ☧
IN PACE ☧ ACCERSITUS
IIII · KAL · IUN ☧

Date : fin du IVe siècle ou début du Ve.

P. 257. Cumont. Texte corrigé de l'inscription de Madaure (*Ann. épigr.*, 1919, n° 48).

41)

*nomina cis*T HIFERORVM ⌀ DEAE ⌀ VIRTVTIS
*qui*..... DVAS DEXTRA ⌀ SINIXTRA ⌀ ET GRADVS ⌀ D ⌀ SF
VICTOR ⌀ FL ⌀ PPSAC ᵛ
S ⌀ MADARIUS ⌀ SAC ⌀
IRIMIANVS ⌀ SAC ᵛ
IVS ᵛ SABINVS ᵛ EVAS ᵛ
VIBIVS ᵛ SERVILIVS SAC
⌀ DOMITIVS ⌀ NVMIDIVS
Q ⌀ CLVVIVS ⌀ CREMENTIVS
TERENTIA BONIFATIA ⌀
CANISTRARIA
T FLAVIVS ⌀ NATALIS ⌀
C VALERIVS ᵛ SABINVS
L ⌀ AVIANIVS ᵛ FELIX ᵛ
C ⌀ FLAVIVS ᵛ DOMITIVS
T ⌀ FLAVIVS ⌀ MXIMVS
Q AGRIVS ⌀ VITALIS
NOMINA ⌀ CANISTRARIE
ANNONIA ⌀ MATRONA
MANILIA ⌀ HONORATA
IVLIA ⌀ LVCILLA ⌀

L. 6 : *fan(aticus) a s(acris)?*

P. 265 et suiv. Article de M. Cuq sur la tablette de Leuwarden (*Ann. épigr.*, 1919, nº 51).

M. Cuq explique ainsi le texte.

42)

*Gargilius Secundus n(ummis) CXV a S[t]el[o] Reperii, Beeoso, vila Lopetei, r(ecte) ita uti l(iceat habere) bovem emi, teste Cesdio* (?) *c(enturion)i leg(ionis) V, Muto* (?) *Admeto*(?) *c(enturion)i leg(ionis) I. R(edhibitio), j(us) c(ivile) a(bsunto). Emtum, C. Fuufio* (?) *Cn(aeo) Minicio co(n)s(ulibus) V[i]-d(us) s(eptembres) [t]r(adi) pr(o-miserunt) Lilus, Duerretus vet(e-rani).*

*T(itus) Cesdius, T(iti) f(ilius), leg(ionis) V, M(arcus) Junnius, M(arci) f(ilius), Ti(berius) Atevus Erepus, leg(ionis) V, Numerii f(ilius), G(aius) Aius, Ti(berii) f(ilius), Secundus* (?) *V(enditoris) ipsius [signum].*

Il lui attribue pour date l'époque de Claude.

P. 332 et suiv. Espérandieu. L'inscription de la Maison Carrée de Nîmes. L'auteur a montré que les trous de tenons relevés par Séguier sur la façade de l'édifice correspondent à deux inscriptions successives. La première qui occupait l'architrave a été, par lui, rétablie ainsi :

43)

M AGRIPPA L F COS III IMP TRIBVN POTEST III COL AVG NEM DAT

A la mort d'Agrippa cette inscription fut remplacée par une autre, disposée sur deux lignes; c'est la dédicace à C. et L. César restituée par Séguier.

P. 352. L. Chatelain. Inscription de *Volubilis*.

44)

I O M
GENIO ET BONAE FORTVNae
IMP CAES · M · AVR · PROBI
I[illegible] A[illegible]
CLEMENTIVS · M · MARCELLINVS
V · P · PRAESES · P · M · T CONLOQVIO
HABITO CVM IVL MVFFVZI FILIO IVL MTIF
REGIS G BAQ FOEDERATA PACI
ARAM STATVIT ET DEDICA VIT DIE VIIII
KAL NOVEMBR · D · N *probo aug.* ET PAVLINO COS

L. 4 : *i*[*nvicti*] *A*[*ug*].; l. 6 : *v*(*iv*) *p*(*erfectissimus*) *praeses p*(*rovinciae*) *M*(*auretaniae*) *Ti*(*ngitanae*); l. 7 : *Julio Muffuzi, filio Jul*(*ii*) *Matif, regis g*(*entis*) *Baq*(*uatium*).

Date : 277 ap. J.-C.

P. 356. Merlin. A *Thuburbo Majus* (Tunisie).

45)

C · VETTIO · C · FIL · VOLT · SABI
NIANO · IVLIO · HOSPITI · COS · SODALI
TITIO · LEG · AVG · PR · PR · PROVINCIAR · III · DACIA
RVM ET DELMATIAE · CVRATORI · AEDIVM · SACRAR
ITEM · R · P · PVTEOLANORVM · PRAEPOSITO VEXILLATIO
NIBVS · EX · ILLYRICO · MISSIS · AB · IMP · DIVO · M · ANto
NINO AD · TVTELAM · VRBIS · DONIS DONATO · Ab
EODEM · IMP · OB · EXPEDITIONEM · GERM · ET · SARM
CORONA · MVRALI · VALLARI · ITEMQ · AVREA · HASTIS
PVRIS · DVAB · VEXILLIS · TOTIDEM · LEG · AVG · PR · PR
PANNONIAE · INFERIORIS · PRAEF · AERARI · SATVR
NI · LEG · LEG · XIIII · GEM · CVM · IVRISDICATV · PANNO
NIAE · SVPERIORIS · LEG · AVG · RATIONIBVS · PV
TANDIS · TRIVM · GALLIARVM · LEG · LEG · III · ITA
LIAE · CONCORDIS IVRIDICO · PER TRACTVS *sic*
ETRVRIAE · AEMILIAE · LIGVRIAE LEG ·
AVG AD ORDINANDOS · STATVS · INSVLARVM
CYCLADVM · LEGATO · PROVINCIAE · ASIAE ·
PRAETORI TRIB · PLEB · QVAESTORI · TRANS
LATO · IN AMPLISSIMVM · ORDINEM · AB IMP
DIVO · T · ANTONINO · TRIB · MIL · LEG · I · ITALIAE *sic*
PRAEF · COHORTIS · II · COMMAGENORVM ·
COL · AVRELIA COMMODA THVBVRBO
MAIVS PATRONO · D · D · P · P ·

Le personnage est un contemporain de Marc-Aurèle.

P. 380 et suiv. Carcopino. Dans la plaine de Sétif, aux Ouled-Abdallah.

Base consacrée à l'empereur Maximin, utilisée plus tard comme table de mesures. Sur une des faces latérales, au-dessous de deux cavités destinées à recevoir des mesures étalons on lit.

46)

□ ○

SEMODI ø VRCE MP
VM ø P ø FECERVNT
C · SILICIVS CMP VS ET
MVPMVSTV MAG MÐN

L. 1 et 2. *Semodium p(ublicum)*, *urceum p(ublicum) fecerunt C. Silicius Campus et M. U[l]p(ius) Mustu(s) mag(istri) Median(orum)*.

P. 442 et suiv. Inscriptions de *Volubilis*.

P. 442.

47)

I D M
AVR NECTORE
CA 7 VEX · BRIT
VOLVBILI
AGENTIVM
L L M

L. 1. *I(nvicto) d(eo) M(ithrae)*; l. 3 : *c(enturio) vex(illationis) Brit(tonum)*; l. 6 : *l(ibens) l(aetus) m(erito)*.

P. 443. Copie revue par nous sur un estampage.

48) PRO SALVTE ET INCOLVMITATE IMP CAESARIS
· L · AEL · I AVRELI COMMODI PII INVICTI FELI
CIS HERCVLIS ROMANI IMPERIOQVE
EIVS AVR NECTORECA 7 VEX BRITT ·
VOLVBILI AGENTIVM SVA PECVNIA
INVICTO POSVIT ET · D · D ·

ERANOS, 1914.

P. 59-62. H. Armini. Observations de syntaxe épigraphique, à propos de la contamination de *vivus* et *se vivo* dans les épitaphes latines.

ID., 1916.

P. 161-180. H. Gummerus. Les noms de potiers romains sur les estampilles céramiques de Cales, d'Arezzo, de Gaule et de Germanie.

GERMANIA. KORRESPONDENZBLATT DER RÖMISCH-GERMANISCHEN KOMMISSION, I, 1917.

P. 38-42. A. Riese. Sur les légions appelées *legio V^a* et leurs surnoms.

P. 65-67. E. Ritterling. Sur le légat de Germanie supérieure P. Cornelius Anullinus (*C. I. L.*, XIII, n^os 6542 et 6543); il devait être en charge pendant les dernières années du règne de Marc-Aurèle.

P. 68-70. G. Behrens. Sur deux statuettes de bronze du musée de Mayence représentant des Lares et portant la même inscription :

49)

BELLO · L · MAG
II · FMIL · D · D

L. 1 : *Bello* peut être un nominatif ou un datif. — L. 1 et 2 : *L(ucii) Magii famil(iae)* ou : *l(iberto) Magii famil(ia)*. Cf. plus bas, p. 143-146 (notre n° 52).

P. 83-87. J. Como, d'après une note de Keuscher en 1854, restée inédite : inscription de Büdesheim, près de Bingen.

50)

D Ø M
C CLAVDIO SEC
VNDIN · SIGN ET VE
TER LEG XXII PRI
*mig.* LIBRA*rii* ET
CO*ll.* TVBIC · MILIT*um*
BINGEI PO*ni cur.*

L. 3 : *signifero et veter(ano)* ; l. 6-7 : *milit[um] Bing[ensium]*, mentionnés dans la *Notitia dignitatum* ; cf. *C. I. L.*, XIII, n° 6211 : *praefectus Bing.*

P. 89. F. Wagner. A Augsburg.

51)

IN · H · D · D
DEO MERCVRIO
SIGNVM · CVM BASE
EX VOTO · SEPT FAVSTVS
S · L · L · M ·

P. 132-136. E. Ritterling. Sur l'inscription de Bulla Regia reproduite dans l'*Ann. épigr.*, 1914, n° 148. La *gens Onsōrum* (et non *Sonsorum*) de la ligne 3 serait identique au peuple des *Osi* deux fois cité par Tacite, *Germania*, 28 et 43.

P. 143-146. A. Oxé. Sur l'inscription des Lares de Mayence reproduite ci-dessus, n° 49. Lecture proposée :

52)

*Bello l(ibertus), mag(ister) iterum, familiae d(ono) d(edit).*

P. 170-173. E. Ritterling. Sur une inscription de Dougga (*C. I. L.*, VIII, n° 15519), mentionnant un officier de l'armée du Rhin au temps de Caligula.

P. 173-174. H. Dessau. Sur les consulats de l'empereur Victorinus, d'après le n° 11976 du *C. I. L.*, XIII.

P. 174-175. A. von Domaszewski. Sur la mention d'un *ostiarius* dans le n° 6405 du *C. I. L.*, XIII.

JAHRESHEFTE DES OESTERREICHISCHEN ARCHÄOLOGISCHEN INSTITUTS IN WIEN, XVI, 1913.

P. 249-270. A. von Premerstein. Reconstitution d'une inscription d'Athènes en neuf fragments, dont plusieurs avaient été déjà publiés.

53)

. . . . . ε . . . . . ,
. . . . . υ]ων εὐσεβει . . . . . .
. . . . . εὐτυχ]ῶς οὖν ἀπὸ τῆς [πρεσ-
βείας ἐπανῆλθεν ὁ . . . . . ]τετυχηκὼς δ[ιαπρε-
πῶν δώρων παρὰ τοῦ Σεβαστοῦ ἐκ τῆ]ς ἐνφύτου αὐ[τῶι φι-
λανθρωπίας καὶ εἰς ἡμᾶς εὐνοίας] συνεργούσης [καὶ εἰς
ταῦτα τῆς Ἰουλίας Σεβαστῆς τῆς] σωτείρας τῶν [Ἀθηνῶν.
Διὰ ταῦτα γοῦν ἐγὼ ψηφίζομα]ι τὰ μὲν ἄλλα [πάντα οὕ-
τως πρ]άττεσ[θαι, καθὼς ὁ συνε]ργός μου τῆς εἰ[ς Ῥώμην
πρεσβεί]ας Ἐλπ[ι . . . . . ά]δου Παλλην[ὶς ἄριστα
κατὰ τὴ]ν ἐμή[ν γε γνώμην ἐψηφί]σατο θύειν δ[ὲ πάν-
τας τοὺ]ς κατ]ὰ ἔτος ἕκαστον ἄρχ]οντας Ἀγαθῆ[ι Τύχηι
τῆι εὐτυχεῖ ἡμέρᾳ, ἐν ᾗι Ἰουλία Σεβ]αστὴ ἐ[γεννήθη —
λέγω τὴν . . . . . .] α′ ἡ[μέρα]ν τ[οῦ κατὰ Ῥω-
μαίους ἔτους — καὶ ποιεῖν τὰ εἰσ]ιτήρια τῇ [Ἰουλίᾳ Σε-
βαστῇ τῇ σωτείρα τῶν Ἀθηνῶν καὶ] Ἀθηνᾷ Πολι[άδι ποιη-
σαι δὲ ὡς τάχιστα τὸν ἐπὶ τοὺς ὁπ]λείτας στρατ[ηγὸν ἄ-
γαλμα τῆς Ἰουλίας Σεβαστῆς τὸ]ν δὲ ἄρχοντα τῆ[ι Πολι-
άδι συνιδρῦσαι ὑπὸ τῶι αὐτῶι ὀρό]φωι, ἵνα σύνθρο[νος ἦ
τῆι θεῶι . . εἶναι δὲ ἱερὰν τὴν τ]οῦ Θαργελιῶνος [μη
νὸς. . . . . ἡμέραν ἱσταμέ]νου, ἐν ᾗ ἡμέρα τὸν . . . . .
. . . . . πρὸς τὸν Σεβαστὸν] ἀνῆκαν αἱ Ἀθῆναι τῇι
δὲ Ἰουλίαι Σεβαστῆι τῆι μητρὶ τῶν στρατοπέδιου [τὸν
ἄρχοντα θύειν τῆι . . . . πρὸ τοῦ] κατὰ Ῥωμαίους ἔτους κ[α-
λανδῶν Ἰουλίων, καὶ πρόνοια]ν τῶν θυσιῶν τὴν ἱερεια[ν
ποιεῖσθαι τῆς Ἀθηνᾶς Πολιά]δος καὶ τὰ γέρα φέρεσθ[αι
καθιερῶσαι δὲ τῆς Σεβαστῆς ἄ]γαλμα χρυσοῦν ἐν [τῶι
Παρθ]ενῶν[ι· τὸν δὲ στρατηγ]ὸν Ἀγαθῆι Τύχη[ι προθύ-
ειν καὶ] τοὺ[ς ἄρχοντας καὶ ἱερεῖς πάντας κ[αὶ τὸν κή-
ρυκα] σπέυ[δειν· τὰς δὲ ἱ]ερείας καὶ τ[ὴ]ν το[ῦ νέου ἔτ-
ους β]ασίλι[σαν πάσας τ]ὰ εἰσ[ιτήρια τῆς ἱερω[σύνης
ποιε[ῖν τῇ Ἀ[θηνᾶι Πολι]άδ[ι· παρεῖναι] δὲ καὶ τὰς [παρ-
θέν]ους τὰς [ἐλευθέρα]ς καὶ δᾶ[ιδα ἰσ]τᾶν καὶ σ[ύνα-
γειν] καὶ χορ[ὸν καὶ ἑορ]τήν, ἵνα κ[αὶ το]ύτων π[ρατ-
τομ]ένων ἐ[πιφανὴς ἡ εἰς] τὴν σώτειρα[ν] τ[ῶν Ἀθη-
νῶν Ἰουλία[ν] Σεβ[αστὴν εὐ]σέβεια ὑπάρχῃ [ἀνα-
γράψ[α]ι δὲ [κ]αὶ τὴν [τούτων εἰσ]ήγησιν ἐν στ[ήλῃ
καὶ ἀναθε[ι]ναι πα[ρὰ τὸν ἐν πό]λει βωμὸ[ν τῶν
Σεβαστῶν.

Décret en l'honneur du culte rendu à une impératrice, *mater castrorum* (l. 23); il s'agit de Julia Domna. L'ambassade à Rome mentionnée à la l. 4 est peut-être celle du sophiste Apollonios en 197-197 ap. J.-C. — L. 11-20 : énumération des cérémonies que comporte la première fête annuelle de Julia Domna, associée à Athena Polias; l. 21-22 : fête annuelle célébrant le retour de l'ambassade, qui a réussi dans sa mission grâce à l'appui de l'impératrice; l. 22-36 : deuxième fête annuelle de Julia Domna; l. 37-39 : indication de l'emplacement où ce décret doit être affiché.

ID., BEIBLATT.

P. 205-208. G. Kazarow. Près de Pleven (Bulgarie septentrionale). Dédicace à *Deana Germetitha* (*Ann. épigr.*, 1915, n° 116).

P. 209-210. J. Weiss. A Troesmis.

54)

IMPERATORIBVS *caess.*
M · AVRELIO · ANTONI*no aug. et*
L · AVRELIO · VERO *aug. armeniaco*
SVB · M · SERVIL*o fabiano leg. aug.*
PR · PR · C · PLA*Cius* . . . . . .
ANCYR · M · H*ammonius* . . . . . *qq.*
TERRITORI*i troesmensis baline*
VM · A · SOL*o restituerunt et c. r. cons.*
SISTENT*ibus ad canabas leg. V mac.*
*lavationem gratuitam in perp dederunt?*

L. 6 : *Ancyr(a)*; l. 7 : [*q(uin)-q(uennales)*]; l. 8-10 : restitution purement conjecturale; [*c(ivibus) r(omanis) cons*]*istent*]*ibus*, etc.

P. 211-212. Ed. Groag. Sur l'inscription de Salonique reproduite dans l'*Ann. épigr.*, 1913, n° 68. Au lieu du nom de M. Ulpius Saturninus, rétabli par les éditeurs après correction, lire, conformément au texte : M.] Οὔλπιον Ἀσ[τεῖον (M. Ulpius Astius, *frater arvalis* et *praetor* en 183 ap. J.-C. : *C. I. L.*, VI, n° 2099 et 32386); ce personnage a dû être, d'après l'inscription de Salonique, légat du proconsul de Macédoine.

ID., 1914.

P. 1-120. Ad. Wilhelm. Commentaire d'inscriptions grecques de Messène d'époque romaine relatives à l'impôt des 8 oboles (*I. G.*, V, 1, n°s 1432 et 1633).

P 148-193. W. Kubitschek. A propos du diplôme militaire reproduit dans l'*Ann. épigr.*, 1912, n° 10, dont un fac-similé est donné aux pl. III et IV, étude

d'ensemble sur les plus anciens documents de ce type. Observations sur l'existence d'un bureau permanent des témoins à Rome à partir du temps des Flaviens.

P. 194-199. Jos. Keil A Ephèse.

55)

C · RVTILIO · C · F
STEL · GALLICO
TRIB · MIL · LEG · XIII
GEMINAE · Q · AEDILI · CVRVLI
LEGATO · DIVI · CLAVDI · LEG · XV
APOLLINARIS · PR · LEGATO
PROVINCIAE GALATICAE
SODALI · AVGVSTALI
CONSVLI · DESIGNATO
M · AEMILIVS · M · F · PAL
PIVS · PRAEF · COH · I · BOSP
ET · COH · I · HISP · LEGATO

L. 11 et 12 : *praef(ectus) coh(ortis) I Bosp(oranorum et coh(ortis) I Hispanorum.* Il s'agit du futur préfet de Rome qui est mentionné par Stace, *Silv.* I, 4, et auquel se rapporte l'inscription du *C. I. L.*, III, n° 4591. — Date : règne de Néron, pendant lequel Rutilius Gallicus dut être, d'après Stace, neuf ans légat de Galatie ; en 68 il était de retour à Rome et coopté parmi le collège des Arvales (*C. I. L.*, VI, n° 1984).

P. 200. W. Kubitschek. Inscription de l'ancienne collection du cardinal Pacca, provenant d'Ostie.

56)

NO · OFALIVS · NO · F · Q · PRO
SED · ET · FAMILIA · SOVA · LEIBER° *sic*
DONVM · DAT · MERET

L. 1 : *q(uaestor)*.

ID, BEIBLATT.

P. 5-86. R. Egger. Fouilles du Norique en 1912-1913.

P. 11. A Aguontum (Stribach, près de Lienz), fragment d'une plaque de bronze, trouvé dans un tombeau.

57)

OFFICI TES*timon* . .
*pr*OSEQVI · TE · ADQVE
*gen*TILIVM NVMERVS AD
? *bene*VOLA POSSIS PRAESTAN̄

? *quicumqu*E CIVES SVOS LARG
? *am*ORE TANTO PLVS
*discri*MINA POTERAS
PRAESTAS E
BIS ET RE*mi*. . . .
TISQVE

Il s'agit sans doute d'un document adressé par un *numerus gentilium* (cf. *C. I. L.*, III, n° 4779 et V, n° 801) à un personnage d'Aguntum en remerciement des services qu'il avait rendus.

P. 30. A Teurnia (St. Peter im Holz).

58)
TEVRNIÆ
SANCTISSIM
AVG
L · HERENNIVS
EPICTETVS

Première mention de *Teurnia* comme déesse protectrice et éponyme de la ville. Cf. *Celeia Augusta* (*C. I. L.*, III, n° 5145 etc.)

Herennius Epictetus est mentionné sur un autre inscription de Teurnia (*C. I. L.*, III, n° 4739).

P. 30. Même provenance.

59)
ADNAMA
TVS·· LALI
MOMMA · ATV
F · PRIAMO
PATR · V · F ·
S · ET · S

L. 2-4. *Lali* (*filius*), *Momma Atui f(ilia)*; l. 5-6 : *patr(ono) v(ivo) f(ecerunt) s(ibi) et s(uis)*.

P. 46-47. A Virunum (Zollfeld). Fac similé des n^os^ 4789 et 4791 du *C. I. L.*, III, dédicaces à Jupiter Dolichenus.

P. 49. Même provenance.

60)
IVNONI
REGINAE
ISSV DEI
DOLICHENI
CL · RVFINVS
ET · OCTAVIA
COMSILLA
PRO SE D D

L. 8 : *pro se d(ono) d(ederunt)*.

P. 65. Même provenance.

61)
MAR
AVG
Q · ART

*Mar(ti) Aug(usto)*.

P. 87-150. M: Abramic. Trouvailles de Pettau.

P. 110. Partie inférieure d'un autel de marbre.

62)
ЄΠΙΤΡΟ
ΠΟC
CEB
*pr*O SALVTE SVA
*fil*IAEQVE · ET
*c*ONIVGIS

L. 1-3 : ἐπίτροπος Σεβ(αστοῦ), *procurator Augusti*.

P. 114-119. Briques légionnaires, portan l'estampille *leg(ionis) I Ad(iutricis) p(iae) f(idelis)* et de la *leg(io) XIII G(emina)* et autres briques estampillées.

P. 134.

63)
A · POSTVMIVS
SP · F · SENECA
DOM · PARMA
VETER · MISSI

5 IEG · XI · AN · XXCV
H · S · E
POSTVMIA · IV
CVNDA · ET ·
PRIMIGENIVS
10 POSIERVNT
LIBERTI

L. 4 : *veter(anus) missi(cius)*.

P. 129-130. Fac simile des nos 10879 et 13414 du *C. I. L.*, III.

P. 139. Base de statuette.

64)
ÆSCVLAPIO AVgusto
M MESSIVS MESSOR proc
AVGG · NN · EX · VOTO POS

P. 158. V. Skrabar. Près de Pettau, fragment d'une inscription impériale mentionnant peut-être la construction d'un pont sur le Dravus, [*p*]*ont*[*em*.....

P. 174. A. Gnirs. A Pola. Epitaphes, fragment d'épitaphe d'un *sevir Augustalis* et marques d'amphores.

P. 223-242. A. Schrober. Inscriptions funéraires du Lithaberg (Pannonie supérieure, au sud de Vienne), avec des noms propres d'origine illyrienne.

P. 225.

65)
SEVERA · MGNi
NC · N XXX · H · S · E
VENERIA N IIII
MMODIA
ML VECCO · F · E · CO
NIVGI · P

L. 1-2 : *Severa Magnianc(i) filia*, cf. *Magnianus* (*C. I. L.*, III, n° 3403 etc.), et *Mogiancus* (III, n° 4944); l. 5 : *Mal(lius) Vecco f(ilius)*.

P. 228.

66)
VMMA · TABICONIS ·
F · AN · XCV · H · S · E ·
ILLO · ITEDONIS · F
CONIVGI · D · P · S · P ·

L. 4 : *d(e) p(ecunia) s(ua) p(osuit)*.

P. 236.

67) T · FLAVIVS · T · FLAVI
COBROMARI · LIB ·
VXAVILLVS · AN · XL
H · S · E ·
PRIMIO · F · P · P ·

L. 5 : *Primio f(ilius) p(atri) p(osuit)*.

*P.* 240.

68)
TFLAVIA TEVE
GETI Ø L · PRIma
AN · LV · H · S · E
SASVLVS · T · F Ø
rENATVS · V · F · S · ET · S

L. 1 : *T*[*e*]*lavia*.

ID., 1915.

P. 98-114. O. Cuntz. Rescrit de Septime Sévère et de Caracalla sur les collèges de *centonarii*; trouvé à Solva (près de Leibnitz en Styrie). Le texte comprend trois parties qui se font suite sur la même face de la pierre.

*a*) rescrit impérial (compléments d'O. Cuntz) :

69)

*imp. caes. l. sept. severus* PERT *p. aug. et* IMP · CAES · M · AVR · ANTONINVS · PIVS · AVG
. . . . . BENEFICIA · QVAE · AMPLISSIMO · ORDINE · VEL · ALIQVO · PRINCI
*pe iubente collegis* CENTONAR · CONCESSA · SVNT · TEMERE CONVELLI · NON · OPORTET
*aut quod sapientia eorum* SANXVM EST CVSTODIATVR · ET · II · QVOS DICIS DIVITIS SVIS SINE ONERE
*uti publica subire m*VNERA COMPELLANTVR NEQVE ENIM COLLEGIORVM PRIVILEGIVM PRO
*miscae omnes allecti*EXERCEN AVT IIS QVI MAIORES FACVLTATES PRAEFITO MODO POSSIDEN AD VER
*ba tua etiam bono*TIS ADIBENDVM EST REMEDIVM NON PROPTER HOS MINVEDVS NVMERVS ALIQVIN
*tenuiores perfr*VANTVR VACATIONE · QVAE NON COMPETIT BENEFICIIS · COLL · DEROGARI

Au début de la ligne 2, manque le nom du destinataire, au datif. L. 4 : *sanxum*, pour *sanctum*, L. 7 : *praefito*, pour *praefato*. Des dispositions analogues sont mentionnées dans le Digeste au sujet des *fabri* (XXVII, 1, 17, 2 et L, 6, 6, 12 sq.) et des *negotiatores* et *navicularii* de l'annone (L, 5, 91 et 2, 6, 6, 3); sur les immunités des *dendrophori*, cf. *C. I. L.*, V, n° 4341.

*b*) album du collège des *centonarii* de Solva. 93 noms, disposés sur 7 colonnes; les uns comprennent un gentilice et un *cognomen*, les autres un *cognomen* suivi d'un second *cognomen* au génitif; les premiers appartiennent à des citoyens romains, les seconds à des pérégrins, tous ingénus; 16 *cognomina* seulement sont d'origine celtique, ce qui témoigne les progrès de la romanisation dans le Norique au début du IIIe siècle.

*c*) Subscription :

Au début de la l. 1, manque le nom du personnage qui a fait graver le texte; *pater* est un titre honorifique porté par le président du collège. L. 2 : [*d(ecreto) co*]*ll(egii) centonariorum d(ecreto) d(ecurionum) r(eipublicae) Sol-(vensium)*. Date : 14 octobre 205.

70)

. . . . . VS IN HONOR · M · SECVNDINI PATRIS TABVLAM
*posuit. d. co*LL · CENTONARIOR · D · D · R · SOL · PR · ID · OCT · IMP · ANTONINO II *et* GETA CO
*curam agen*TE VRSINO. . . . . .

Il est intéressant, sept ans avant l'édit de Caracalla, de constater la présence de pérégrins auprès de citoyens dans le collège, avec les mêmes droits et devoirs.

P. 115-129. R. Egger. A propos d'un bas-relief de Gratzerkogel, près de Virunum, représentant le *lusus juvenalis*, fragments d'inscriptions de même provenance relatifs au *collegium Manliensium* (cf. *C. I. L.*, III n$^{os}$ 4777-4779) de Virunum, qui avait un sanctuaire à cette place.

ID., BEIBLATT.

P. 5-60. J. Keil et Ad. Wilhelm. Rapport sur un voyage en Cilicie : Inscriptions grecques d'époque romaine.

P. 23. Près de Séleucie du Calycadnus, dans une grotte, sanctuaire d'Athéna ἐν Τάγαις : dédicace à Antonin et Marc-Aurèle (142-161 p. C.), mentionnant des distributions d'argent aux magistrats, au peuple et à la gérousie.

P. 51. A Hiérapolis-Kastabala.

71)

ο δημος ο Ιεροπολιτων
Λευκιον Κ[α]λπορνιον Πεισωνα
πρεσβευτην και αντιστρατηγον
τον ευεργετην και πατρωνα της
πολεως αρετης ενεκα και ευνοιας
της εις αυτον.

Il s'agit probablement de L. Calpurnius Piso Frugi, gouverneur de Syrie en 13 a. C.

P. 55. A Anazarba.

72)

Αυτοκ[ρατορι Και]σ[α]ρι Θεου Ουεσπασιανου υιωι
[Δομιτιανωι] Σεβαστωι Γερμανικωι αρχιερει μεγιστωι,
δημαρχικης εξουσιας το ιβ', αυτοκρατορι το κβ', υπατωι το ς', τει-
μητη δια βιου, πατρι πατριδος Διονυσωι Καλλικαρπωι Λουκιος
Ουκλεριος Λουκιου υιος Κολλεινα Νιγερ δημιουργησας και ιερασαμενος
θεας Ρωμης και Λουκιος Ουκλεριος Λουκιου υιος Κολλεινα Οναρος Πολλιων
ιερασαμενος Θεου Τιτου Καισαρος Σεβαστου και δημιουργησας και ιε-
ρασαμενος θεας Ρωμης τον ναον αντι των ιερωσυνων και δημιουρ-
γιδων καθα υπεσχοντο τω δημω πατηρ και υιος εκ των ιδιων.
Κοιντος Γελλιος Λονγος πρεσβευτης και αντιστρατηγος
αυτοκρατορος [Δομιτιανου] Καισαρος Σεβαστου Γερμανικου καθιερωσεν.

Date : entre le 14 septembre 92 et le 13 septembre 93. Q. Gellius Longus, gouverneur de Cilicie à cette date, était jusqu'ici inconnu. Les deux Valerii sont appelés δημιουργοί ; la δημιουργίς est mentionnée sur des inscriptions de Syllaeum (Lonckoronski, *Pamphylie*, p. 175 sq., n$^{os}$ 58 sq.)

P. 57. Même provenance. Nouvelle lecture de l'épitaphe de l'eunuque de la princesse Julia

la jeune, fille du roi Tarkondimotos (Heberdey et Wilhelm, *Denkschriften der Wiener Akad.*, XLIV, 1896, p. 38, n° 94; A. von Domaszewski, *Philologus*, 1911, p. 448; W. M. Calder, *Journal of roman Studies*, II, 1912, p. 105).

P. 186-188. Ant. Colnago. Inscriptions funéraires de Kruševo (Dalmatie septentrionale).

P. 188. A Ervenic gornji, sur la route de Burnum, milliaire au nom de Valentinien et de Valens (cf. *C. I. L.*, III, n° 10180).

P. 189-218. K. Wigand. Etude d'ensemble sur le culte des *Nutrices Augustae* à Poetovio, d'après les découvertes des années 1899, 1901, 1911, 1914. Inscriptions déjà connues (*C. I. L.*, III, n$^{os}$ 3314, 4047, 14051-14059, 15184, 25-26).

P. 219-232. Fr. Ruzicka. Inscriptions du château d'Ebreichsdorf, provenant de la collection formée au XVI$^{e}$ siècle par Hieronymus Beck, reproduites dans le *C. I. L.*, III, n$^{os}$ 4574, 4594, 4553, 4599, d'après d'anciennes copies.

P. 265-274. Ed. Groag. Sur la généalogie et la carrière de Q. Pompeius Sosius Priscus (*C. I. L.*, XIV, n° 3609).

P. 273-280. Ed. Groag. Inscription de Bosra publiée dans le *Bulletin archéol. du Comité*, 1904, p. 35; nouvelle lecture par Littmann, Magie et Stuart, *Princeton University Archaeol. Exped. to Syria*, III, 4 (1913), p. 231 : 73)

M · BASSAEO ASTVRI
FILIO
BASSAEI ASTVRIS
PRAESIDIS
*fv*RIVS PROCVLVS
*uet.* LEG XXII · PRIMI

L. 1 : les mêmes *nomen* et *cognomen* se lisent sur le n° 1763 du *C. I. L.*, IX; l. 4 : il s'agit d'un *praeses Arabiae*. Eusèbe, VII, 15, 16, parle d'un Ἀστύριος chrétien, martyrisé à Césarée de Palestine vers 262; c'est probablement le fils du *praeses*.

P. 279-286. J. Keil. Inscriptions d'Ephèse, de l'époque romaine. P. 281.

74)

η β]ουλη και ο δημος
ετειμησαν
Τιτον Πεδουκαιον Καναλα
φιλοσεβαστον τον γυμνασιαρ-
χον των πρεσβυτερων πρυτα-
νευσαντα της πολεως και ιερα-
τευσαντα της Ρωμης και Ηοπλι-
ου Σερουειλιου Ισαυρικου, ελαι-
οθετησαντα δε και των πολει-
των τον επιβαλοντα χρονον
και καθιερωσεις ποιησαμενο[ν
α]ργυριων βουλη και γερουσια
την τ]ε περι τα μυστηρια πλη-
ρεστα]τα ποιησαμενον ευσεβειαν,
. . . , δ]οντα δε και το υπερ των
θεωρι]ων αργυριον.

Date, d'après la forme des lettres : fin du premier, début

du second siècle. L'Isaurien honoré d'un culte est sans doute le vainqueur des pirates ciliciens ; ses succès avaient rendu service au commerce d'Ephèse.

P. 285-306. Egon Weiss. Sur le droit municipal d'Ephèse à l'époque romaine, à propos d'une inscription publiée dans les *Jahreshefte* de 1904. *Beiblatt*, p. 44.

JOURNAL OF ROMAN STUDIES, VI, 1916.

P. 83-134 W. M. Ramsay, Antioche de Pisidie (*Colonia Caesarea*) à l'époque d'Auguste.

P. 90.

75)

L POMPO LEG · V · GAL
NIO · NIGRO SCRIBAE · Q
VET VRBANVS L
ET VIVIAI

Ce texte prouve bien que la *Colonia Caesarea* avait été composée, comme on le supposait, de vétérans de la *legio V Gallica*. — L. 2, droite : *scribae q(uaestorio)*.

Provenant du sanctuaire de Mên.

P. 94.

76)

C · ANICIVS
Q · F · SER · CAESI
ANVS · II · VIR ·
TRIB · MIL · LEG ·
*iii* GALLICAE
*cum filia sua*
*a*NICIA · C · F ·
*c*AESIANA
*et matre sua*
*c*AESIA *p?-f.*
*p*ROCILLA
L · V · S

P. 97. Nouvelle lecture du *C. I. L.*, III, n° 6834, au nom de Cornutus Arruntius Aquila, *leg. Aug. pr. pr.* en 6 av. J. C.

P. 106. A Hissar-ardi, près d'Antioche.

77)

. . . . . .
*praefecto? alae*
*m*ILIAR · I · *Flam*
GYMNA*siarcho*
AVG · PLA

L. 2 : [*Alae m*]*iliar*(*iae*) *I f*[*l*]*a* [*m*(*ini*). — L. 4 : *Aug*(*usta*) *Pla*(*tea*), *vicus* ou subdivision de la cité, où s'élevait un temple d'Auguste.

P. 108-129. Le *monumentum Augusti Antiochenum*. Reconstitution de la copie des *Res gestae divi Augusti* qui décorait le temple d'Auguste à Antioche ; un certain nombre de fragments en ont été retrouvés. Comparaison des deux exemplaires d'Ancyre et d'Antioche.

P. 130.

78)

*c · nouio c · noui*
*prisci cos · et flauoniae*
*menodorae f · ser · rus*
*tico uenuleio aproni*
ANO · XVI*r stlit*
IVDIC · TRIB *laticl* ·
LEG · VI · FER · C*apar*
COT · QVAEST CA*nd*
*id* · LEG ASIAE
*trib* · CAND DES ·
VIC · VENER
D · D

Compléments d'après les nos 6814-6816 du *C. I. L.*, III (dédicaces au même personnage par divers *vici* de la cité).

L. 7-8 : *C[apar]cot(nae)*. Caparcotna est une localité de Galilée, mentionnée par Ptolémée, dont le nom se trouve, sous la forme abrégée *Capar.* ou *Caparc.* dans les autres inscriptions concernant C. Novius Priscus, père de Rusticus; 152 ap. J.-C. — L. 11 : *vic(us) Vener(ius)*.

P. 132-134. Corrections à divers textes du *C. I. L.*, III, et à quelques-unes des inscriptions publiées par Calder dans le *Journal of Roman Studies* en 1912.

P. 202-204. A. W. van Buren. A propos de la déesse Vacuna et de la villa d'Horace dans la Sabine, fac-similé photographique du *C. I. L.*, XIV, n° 3485.

ID., VII, 1917.

P. 27-44 M. Rostowzew. Sur la polique de César dans la Russie méridionale, à propos d'une inscription de Chersonesus publiée par Latishew, dans le supplément à la seconde édition de ses *Inscriptiones orae septentrionalis Ponti Euxeni*, n° 691. Il s'agit d'une ambassade de C. Julius Satyrus, fils de Theogenes, envoyé par la ville de Chersonesus à Rome auprès du Sénat et de Jules César.

P. 45-58. L. C. West. Sur la vie commerciale dans l'Égypte romaine. Tableaux synoptiques groupant méthodiquement les renvois aux textes littéraires, épigraphiques et papyrologiques qui concernent les routes, les produits importés ou exportés, les étrangers résidant en Égypte et les Égyptiens résidant à l'étranger.

P. 229-283. W. M. Ramsay. Etudes sur la Galatie romaine : la guerre des Homanadeis (Cf. Mommsen, *Res gestae*, p. 161). Carrières de C. Caristanius et de Quirinius, d'après les inscriptions.

MÉLANGES DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME, XXXVII, 1918-1919.

P. 309-331. E. Albertini. Inscriptions d'Espagne. Additions et rectifications au *C. I. L.* II et aux *additamenta* de Hübner dans l'*Ephem. epigr.*

P. 312. Funéraire inédite de l'ancienne collection du marquis de la Cañada, d'après le manuscrit original du *Diario* de Pérez Bayer (1782); provient certainement de Cadix (*C. I. L.*, II, p. 230).

79)

D · M · S ·
L · VALERIVS · FECVLA
IIIIVIR · AN · LXXX
[illegible]S · T · T · L
D · M · S ·
ACICIA · ANTVCA
AN · CII ·
IS · H · S · E · S · T · T · L

Cf. *C. I. L.* II, n° 1727 : autre *quattuorvir* de Gades.

P. 315. Nouvelle lecture de *C. I. L.*, II, n° 1638, d'après les notes du poème de Franc. Mosquera de Barnueva. *La Numantina* (1612).

P. 318. Nouvelle lecture d'une inscription de Clunia publiée dans le *Bol. de la Real. Acad. de la Hist.*, 1906, XCIX, p. 411 :

80)

CAPITONI · BVL
CAE · TIRDAI · F ·
VINDELEIENSI
ANN · XXXI

L'ethnique de la l. 3 se rapporte à une localité appelée *Vindeleia* par l'Itinéraire d'Antonin, p. 454, 6, Οὐινδελείχ ou Οὐενδελία par Ptolémée, II, 6, 52; nom d'origine celtique, rappelant ceux de *Vindobona* et *Vindelicia*.

P. 319. Observations sur l'inscription de Sasamon reproduite dans l'*Année épigr.*, 1911, n° 130 (l'ethnique *Suestatiensis*).

P. 391. La dédicace aux *Proxsumae* reproduite dans l'*Année épigr.*, 1914, n° 20, ne provient pas d'Elché, mais de Nîmes (*C. I. L.*, XII, n° 3122).

P. 323. Nouvelle lecture du *C. I. L.*, II, n°s 5979, 5981, 5982.

P. 325. Nouvelle lecture du *C. I. L.* II, n° 3741.

P. 330. Nouvelle lecture du *C. I. L.*, II, n° 6172.

MNEMOSYNE, 1914.

P. 160-170 et 252-270. G. Vollgraff. Inscriptions d'Argos.

P. 260.

81) ΓΝΑΙΟΝ ΠΟΜΠΗΙΟΝ ΓΝΑΙΟΥ
ΥΙΟΝ ΜΑΓΝΟΝ ΑΥΤΟΚΡΑ·
ΤΟΡΑ ΤΟ ΤΕΤΑΡΤΟΝ ΤΟΝ
ΚΟΙΝΟΝ ΣΩΤΗΡΑ ΚΑΙ ΕΥΕΡΓΕ
ΤΑΝ ΑΡΙΣ·ΑΓΟΡΟΣ Χ////////Λ
ΑΓΟΡΑΝΟΜΩΝ ΑΝΕΘΗΚΕ

C'est la première fois que l'on trouve mentionnée une quatrième salutation impériale de Pompée. Date probable : aux environs de 63 av. J.-C., après la défaite de Mithridate.

P. 263.

82) ΓΕΡΟΝΤΩΝ
ΑΓΡΙΠΠΑΣ ΑΡΓΕΙΩΝ ΓΕΡΟΥΣΙ ΤΟΙΣ ΑΠΟ
ΔΑΝΑΟΥ ΚΑΙ ΥΠΕΡΜΗΣΤΡΑΣ ΧΑΙΡΕΙΝ
ΕΓΩ ΤΟΥΤΕ ΔΙΑΜΕΙΝΑΙ ΤΟ ΣΥΣΤΗΜΑ
5 ΥΜΩΝ ΚΑΙ ΦΥΛΑΞΑΙ ΤΟ ΠΑΛΑΙΟΝ ΑΞΙΩΜΑ
ΤΗΝ ΑΙΤΙΑΝ ΕΜΑΤΩ ΣΥΝΟΙΔΑ ΠΑΡΕΣΧΗ
ΜΕΝΩΙ ΚΑΙ ΠΟΛΛΑ ΤΩΝ ΚΑΤΑΛΕΛΥΜΕΝΩΝ
ΥΜΕΙΝ ΑΠΟΔΕΔΩΚΟΤΙ ΔΙΚΑΙΩΝ ΠΡΟΣ ΤΕ
ΤΟΥΤΙΟΝ ΠΡΟΝΟΕΙΝ ΥΜων προθυμως
15 ΕΧΩ ΚΑΙ ΤΗν
ΝΟΜΙΖ

La γερουσία d'Argos, mentionnée sur d'autres textes de l'époque impériale, paraît avoir été, comme celles de Mégalopolis, d'Orchomène, de Stymphale, un collège public. — Il résulte de cette inscription qu'Agrippa pendant sa mission en Orient (23-13 av. J.-C.) avait l'*imperium* proconsulaire en Achaïe et en Asie, provinces sénatoriales, comme en Syrie, province impériale.

P. 371-377. A. G. Roos. Rescrit de Sévère et Caracalla, sur le *collegium centonariorum Solvensium*, publié par O. Cuntz dans les *Jahreshefte* de Vienne, XVIII, 1915, p. 98 (ci-dessus, nos 69 et 70).

NOTIZIE DEGLI SCAVI DI ANTICHITA, 1919 (XVI).

P. 41. A Rome, via Salaria.

83)

DIS · MÁNIBVS · C · ATTI · C · L · MÁTVRI · NOMINE ERAM MATVRVS · NON · AETÁTE · FVTVRVS · ANNOS · VIXI · XVI · ET MENSES · VIIII · TOTIDEMQVE · DIEBVS · ET · HORIS · OCTÁVA · FVI NATVS · NOCTIS · EGO · HORA · NOCTIS · IDEM · OCTÁVA · FATIS · RED DIDI · QVOD · DEDERVNT · DÉSINE · FLÉRE · MEOS · CÁSVS · DVLCISSI MA · MÁTER · HIC · EST · NOSTRA · DOMVS · HIC · HABITÁBIMVS · VNA HIC · EGO · SVM · ET · SOROR · ET · MAMMA · TRES · IN · PÁRVA · HIC · SVMVS VNA DOMV · TE · ROGO · SÁNCTA · SOROR · NOSTROS · TVTARE · PAREN TES · DÓNEC · FATA · MEIS · LETOS · CONTRÁXERIT · VMBRIS *c. a*TTIVS · C · L · FAVSTVS · HVNC · OBITO · CRVDELEM · TITVLVM SVB · POSVIT · ALVMNO

P. 60 et suiv. Via Portuense. Épitaphes en grec du cimetière juif du Monteverde.

P. 61, n° 1.

84)

ЄNTAΔE ЄKIΘEN (*sic*)
CTEΦAνoς IЄPOY
CIAPXHς εν ειPη
NH · H κοιμησις αυτου

P. 61, n° 2.

85)

ЄNΘAΔE KЄITЄ Ϛ
ΦAABIOC CABEINO
C
ZABIOY CYNAΓωΓH
C
TωN BOAYMNH N
CωN Є Chandelier NIPHNH
à
H KOIMH 7 branches CICAYTOY

Ζαβιου = διὰ βίου. C'est l'épi-

taphe du chef de la synagogue des *Volumnienses*.

P. 62.

86)

ΟΙΚΟC Β ΑΙΩΝΙΟC
ΕΝΘΑΔΕ ΚΕΙΤΕ · ΕΥ
ΦΥΧΟC ΔΙC · ΑΡΧ · ΑΡΧ · Π
ΑCΗC ΤΕΙΜΗC ΚΑΙ · ΦΡΟΝΤΙC
ΤΗC · ΕΝ ΕΙΡΗΝΗ · ΚΟΙΜΗC
ΙC ΑΥΤΟΥ ΕΤΩΝ ΝΑ

L. 3 : δὶς ἄρχων πάσης τιμῆς-; l. 4 : φροντιστής paraît indiquer une dignité dans la synagogue.

P. 63, n° 4.

87)

ΕΝΘΑΔΕ ΚΕΙΘΑΙΝ (*sic*)
ΠΟΜΠΩΝΙC Ο ΔΙC
ΑΡΧΩΝ ΤΗC CΥΝΑ
ΓΩΓΗCΚΑΛΚΑΡΗCICE
ΖΗCΕΝ ΕΤΩΝ Ξ ΕΝΙΡ
ΗΝΗ Candélabre ΚΥΜΗ
CIC ΑΥΤΟΥ

L. 2 : *Pomponi(u)s* ; l. 4 : synagogue *Calcarensis*, c'est-à-dire des *Calcarenses*.

P. 63, n° 5.

88)

ΕΝΘΑΔΕ ΚΕΙΤΕ ΠΡΟ
ΚΛΟC ΑΡΧΩΝ CΥΝΑΓΩ
ΓΗC ΤΡΙΠΟΛΕΙΤΩΝ
ΕΝ ΕΙΡΗΝΗ ΚΟΙΜΑCΘΩ

Tripoli d'Afrique ou Tripoli de Phénicie.

P. 64. Autre épitaphe d'un ἄρχων ἀπὸ συναγωγῆς Βουλυμνησίων.

P. 65.

89)

ΕΝΘΑΔΕ ΚΕΙΤΕ
ΚΑΙΛΙC ΠΡΟCΤΑ
ΤΗC · ΑΓΡΙΠΠΗ Β
CΙΩΝ · ΕΝ · ΕΙΡΗ
ΝΗ ΚΟΙΜΑCΘΩ

Les *Agrippenses*, probablement du nom d'Agrippa. Προστάτης = *patronus*.

P. 68 n° 20.

90)

AELIO PRIMITIVO · MA
RITO · INCOMPARABILI
MELLARCONTI · QVI
VIXIT · ANNIS · XXXVIII
CVM QVO CONVIXI
ANNIS XVI SINE VLLA
QVERELA · CONIVGI · D
VLCISSIMO · FLAVIA · M
ARIA BENEMERENTI FEC

P. 70 et suiv. Calza. Inscriptions d'Ostie.

P. 72.

91)

*pro*BO · COS · *ordo*
*q*VIB · S · C
CORPORATORVM
*S*ATVRNINVS LARCIDIVS MAGN*us*
*p*ANFILVS AEMILIVS SATVRN*inus*
GAIVS QVETVS FELI
ROTVS Q PLOTIVS PETRV
MER AVRELIVS IVSTIN
VARIVS

L. 2. [*Q*]*uib(us) s(enatus) c(onsulto)* [*c(oire) l(icet)*]

Année 238.

P. 74.

92)

RO
COLON
DENDROPHor...
TIS · TAVROBoli...
*matris* DEVM · COL*legi*...
EORVM

P. 77, nº 12.

93)

D[illegible]D · INNOCENTISSIMO PVERO
*a*NN · XVIIII · M · VIII · D · XVI · DEP · PRID · NON · OCT
*ualen*TE V ET VALENTINIANO · AAVVGG CONSS
*infeli*CISSIMVS PATER

Date : 376.

P. 77 nº 14. Inscription opistographe.

94)

*a*) CLAVCE[illegible]ECTAT
EQV · STRA[illegible]TTENS
AEQVORA *n*ANDO
QVIPPE V
COPIA N V
FL · OCTABI
V C PRAEFA
CVRAVI

*b*) FL · OC*t*AVIVS
V · C
N N
*cura* VIT

Le préfet de l'annone Fl. Octavius n'est pas connu. Il est postérieur à Constantin. Les vers de l'inscription *a* expliquaient le sujet représenté par le monument où figurait l'inscription.

M. Calza propose la restitution : *Glauce*[*n* $^{sp}_{del}$]*ectat equ*(*us*) *tra*-[*nsmi*]*ttens aequora* [*n*]*ando*.

P. 100 et suiv. Nouveau fragment des Actes des Arvales.

*agnam opimam*

*omnes ture uino fecerunt deinde coronis inlatis signisque un*
*saturnalia secunda magistrum annuum fecerunt*
*epulati sunt. post epulas riciniatus soliatus corona pactili*
*carceres ascendit et signum quadrigis et desultoribus mi*
*gemino uictores palmis et coronis argenteis*
*alexander antonius albus. . . . . .*
*heracles optatianus*

IMMOLAVER · PERFECTOQVE SACRIFICIO
CTIS T ATERIVM NEPOTEM EX SATVRNALIB PRIMIS N
*ib* IQ DISCVMBENTES APUT HOSIDIVM GETAM MAG ·
ROSACIA IVL IVLIANVS PROMAG · SVMMOTO SVPRA
SIT PRAESIDENTIBVS IVL CANDIDO ET CORNELIO
DONAVIT ADVER · IN COLLEG · TI IVL · IVLIANVS
RIVS LVNIANVS P CORNELIVS GEMINVS M FABIVS
S DEM COS · IIII · K · IVN
*ti iulius alexander* IVLIANVS ANTONIVS ALBVS VALERIVS IVNIANVS
*ser* VIS POSTVLANTIBVS · AT EX SENTENTIIS FRATR ARV
N PORTIONIBVS APVT IPSOS ETVLITVM EVTYCHEN (*sic*)
*perl* ECTIS CODICIBVS QVIBVS SENTENTIAE PRIORVM
EX DECRETIS PRIORIBVS NIHIL
IO CIRCI CONCESSVM A COLLEGIO NOSTRO PVBLIC
*is* DEM COS · III · K · LVN

2e colonne.

*fratres aruales praetextati deae diae ture uino fecerunt ibique discumbentes toralibus albis*
SEGMEN *talis sacrificium ture uino fecerunt pueri patrimi matrimi senatorum fili*
PRAETEXTati *cum publicis. ad aram retulerunt adfuerunt in collegio auillius qua*
DRATVS *mag* ? *ti iulius iulia*
NVS · ALEXander *ualerius iunia?*
NVS · M · FAbius *iulianus heracles optatianus* *urina?*
TIVS · AXILLIus *quadratus*

*isdem cos.* *k. iun*

IN LVCO DEAE DIae . . . . . *mag ? ad aram immolauit porcas pia*
CVLARES *duas luci coiquendi et operis faciundi, ibique uaccam honorariam albam*
AD FOCulum *deae diae immolauit, ibique sacerdotes in tetrastylo consederunt et*
EX *sacrificio epulati sunt* etc...

P. 127. Taramelli. A Bitti (Sardaigne).

96)

DECVMVS · CIRNETI
F · CNIENSIS · CHORT ·
A Q V I T A N O R V M
ANNORVM XXXIII
S T I P E N D I O R V M
XV · H · S · E

L. 2 : *Cniensis* vient peut être de *Cinium* (Sinen), dans l'île de Majorque.

P. 199. Minto. A Magliano.

97)

G E N I O
C O L O N I A E
H E B A E
Q · P E T E R N I V S
A M P H I O
VI VIR AVGVST
D · S · P · D
IDEM PO · CRV
ET · MVL · D

L. 7. *d(e) s(ua) p(ecunia) d(edit)*; *idem po(pulo) cru(stulum) et mul(sum) d(edit)*.

Fixe l'emplacement de la ville d'Heba, connue par les Géographes, à St-Maria di Borracia, près de Magliano.

P. 212 et suiv. Mengarelli. Près de Cività Vecchia. Nombreux fragments de briques estampillées trouvés dans les ruines des thermes dits « Terme Traiane ».

P. 216 et suiv. Inscriptions provenant du territoire de Cività Vecchia, conservées au Musée de la ville.

P. 220.

98)

SEX · VETTIVS · A · F
[illegible]S TERVFVS · V · A · XLIV
IIII VIR · TRI · MIL ·

La 2e ligne est-elle bien reproduite ?

P. 222.

99)

L · VALERIVS · L · L·MOCAPOR
PISCATOR SALVE

P. 232 et suiv. Della Corte. Graffittes de Pompéi, dans les maisons nouvellement fouillées de la Voie de l'Abondance.

P. 237, n° 52.

100)

LOLLIVM
AD O^F TEGETTARI

Les *Tegetarii* sont des marchands de nattes. L. 2 : *aed(ilem) o(ramus) f(aciatis)*.

P. 239. n° 8.

101)

L · POPIVM · L · F · AMPLIATVM · V · B · AED · D · R · P · O^F
VRBVLANENSES ROGAMVS

*Urbulanenses*, habitants du *pagus Urbulanus*.

L. 1 : *v(irum) b(onum aedilem) d(ignum) (re)p(ublica) o(ramus) f(aciatis)*.

P. 262. Tina Campanile. A Talamone, commune d'Orbetello. Conduite de plomb.

102)

IMP · CAESARIS · NERVAE · TRAIANI AVG · GERM · DACICI
SVB CVRA HEBRI AVG · LIB · PR · TVENDVS · SER · FEC ·

L. 2. *Hebri, Aug(usti) lib(erti) pr(ocuratoris)*.

P. 283. Paribeni. A Rome entre le 5e et le 6e kil. de la Via Clodia. Épitaphes.

103) Q · FLAVIVS · Q *l.* PRIMVS
ACCENSVS · ITERVM · SE*uir augustalis*
buste dans une niche.

104) L · PETRONIVS · L · F · PAL
PATRONVS
FABER · ARGENTAR

P. 285 et suiv. Lugli. Cimetière romain de la Via Ostiensis, près de la basilique de St-Paul. Très nombreuses épitaphes, dont nous ne retiendrons que les suivantes :

P. 302.

105)

D M
C · PROCVLAE · CVLT
IVNONIS · K
VIX · A · LXXVII · M · X · D · VI
EX V · F · M · VLPIVS · LICINIANVS
C · AVGVSTALIS
F · PROTOCTETVS

L. 2. *C... Proculae, cult(ricis) Junonis K(apitolinae)*?; l. 5 : *ex. v(oluntate?) f(ecerunt)*; l. 6 et 7 : *C... Augustalis, F... Protoctetus.*

P. 309.

106)

*ca*STORIS · L · EPAPHR*odit*..
L · ROOME
ARBITRATV
C · HOSTILI · C · L · CERDONI*s*

L. 2.., *l(iberta)* ou *l(ibertae)*. *Rome* (nom de femme).

P. 318.

107)

D *m*
ANTISTIAE · FORTVNATAE · ET Q · MINICI. . . . . .
ET · VMBRICIA · MATRONICE · QVAE · ET · MAR. . . . . FECERVNT
MATRI · DVLCISSIM · ET LIBERTIS LIBERT*abusque* · PRIVATIS VM
BRICIAE · MATRONICE · IN · QVO SEPVLCRO. . . . . LI . APOLAVSTO
MARITO · ITVS · ACTVS · ADITVS · AMBIT*us pateat si qui* · AVTEM · HOC
MONVMENTVM · VENDERE · AVt *donationis ca*VSA · ABALENARE (*sic*)
VOLVERIT · IN · FERET · VIRGINIBVS VEST*alibus* IS · XX · M · N ·
HVIC · MONIMENTO · D · M · ABESTO · IN · FRonte · *ped* XI · IN · AGRO PED XI

RENDICONTI DELLA REALE ACCADEMIA DEI LINCEI, CLASSE DI SCIENZE MORALI, XXVIII, 1919.

P. 44-60. Vinc. Crescini. Sur le graffite de Catane reproduit dans l'*Année épigr.*, 1919, n° 58. Propose de lire aux lignes 3-4 : *fecerum* pour *fecerunt*, au lieu de *fec(it) eorum* ; l. 6-7 : *L. Valerius Ersianus*, au lieu de *Casianus* ; à la fin de la ligne 7 : *et*, au lieu de *ea*.

P. 387-405. Anna Scalera. L'introduction des femmes dans les élections municipales de Pompéi, d'après les inscriptions parié-taires (*C. I. L.*, IV).

RENDICONTI DELLE SESSIONI DELLA R. ACCADEMIA DI BOLOGNA (Classe des sciences morales), 1918-1919.

P. 163. Ém. Costa. Inscription d'Ostie (*Année épigr.*, 1919, n° 59); son intérêt juridique.

RENDICONTI DELL' ISTITUTO LOMBARDO, 1918.

P. 141-153. A. Solari. Noms grecs dans les inscriptions latines de l'Étrurie (à propos du *C.I.L.*, XI, n° 3080).

REVUE AFRICAINE, 1919 (n°s 3 et 4).

P. 370. Carcopino. A Miliana.

108) Face.

DIIS PATRIIS DE
ABVS QVÈ FORTVNE
REDVCI PRO SALVTE
ATQVE INCOLVMITATE
D N IMP CAES
P LICINI GALLIENI
INVICTI FII FEL AVG
M AVREL VICTOR
V . E . PRESES PRO
MAVRETANIÆ
CAESARIENSIS
PROTECTOR ELVS

Côté gauche.

PROV CCXXIIII
K I

Date : 263 ap. J.-C. Ligne 14, *K(alendis)* *J(anuariis)* ou *J(uniis)* ou *J(uliis)*.

Personnage déjà connu par deux inscriptions (*C. I. L.*, III, n° 7596 et VI, n° 1106). — M. Carcopino comprend *protector* (= defensor) *ejus* (= provinciae) ; peut-être plutôt *protector ejus* (= Augusti).

REVUE ARCHÉOLOGIQUE, 1919, II.

P. 133-172. G. Seure. Archéologie thrace : documents inédits ou peu connus, 2e série (suite). Commentaire des inscriptions reproduites dans l'*Ann. épigr.*, 1912, n°s 187-191 ; 1914, n° 88.

P. 224-225. Ch. Bruston. Sur l'interprétation des amulettes de Carthage reproduites dans l'*Ann. épigr.*, 1917-1918, n°s 13 et 14.

P. 333-361. G. Seure. Archéologie thrace (suite). Commentaire du n° 192 de l'*Ann. épigr.* de 1912. Epitaphes grecques et latines des cimetières chrétiens de Sofia.

P. 347. A Sofia,

109)

†ЄNΘA KA
TAKITE AM
MOYKIC ΑΠΟ
CЄΛHNOYN
† TOC †

Il s'agit sans doute de Sélinonte en Cilicie (Trajanopolis).

P. 352. Même provenance.

110)

† IC REQVIESCIT CORPVS VI
RI RELIGIOSI BVRAIΔI
PRESBYTERI †

ID., 1920, I.

P. 125. W. Deonna. Sur une patère d'argent trouvée aux Fins d'Annecy (*Boutae*), maintenant au musée d'art et d'histoire de Genève, et ornée de reliefs rappelant la victoire d'Actium.

Au centre, médaillon avec la tête d'Auguste et l'inscription :

111) OCTAVIVS CAESAR

Au revers :

V · S · C · P
II XII

*V(oto) s(oluto) c(omprobatum) pondus.* II (chiffre des unités) XII (chiffre des subdivisions de l'unité). Poids réel : 520 grammes.

L'association des noms *Octavius* et *Caesar* est anormale. On s'attendrait plutôt à lire : *C. Julius Caesar Octavianus* ou *Caesar Augustus.*

P. 365. Clermont-Ganneau. Observations sur les nouvelles inscriptions judéo-grecques de la nécropole juive du Monteverde à Rome, publiées par Paribeni dans le *Notizie degli Scavi*, ci-dessus, nos 84-90.

P. 374. Ch. Picard. Observations sur la prétendue épée d'honneur de Corbulon publiée par le P. Vincent dans la *Revue biblique*, 1919, p. 505; l'objet est un faux; l'inscription reproduit les nos 6741-6742 du *C. I. L.*, III.

ID., 1920, II.

P. 40-46. J. Colin. Sur une inscription de Murgantia (*C. I. L.*, IX, 147*). L'auteur pense qu'elle a été considérée à tort par Mommsen comme fausse ; il s'efforce de montrer que les irrégularités qu'elle présente se rencontrent dans d'autres textes du même temps (règne de Septime Sévère) dont l'authenticité est indiscutable. Peu concluant.

REVUE BIBLIQUE, 1919.

P. 419 et suiv. M. J. Lagrange. Attis et le Christianisme. Aux p. 454 à 470, usage des inscriptions tauroboliques.

P. 505 et suiv. Vincent. Inscription latine gravée sur une lame d'épée trouvée « quelque part dans la région de Damas. » C'est la reproduction en caractères modernes de deux textes déjà connus (*C. I. L*, III, 6741 et 6742).

REVUE DE PHILOLOGIE, 1919

P. 175-226. B. Haussoullier. Inscriptions de Didymes. Classement chronologique des comptes de la construction du Didymérion. Sept listes d'éponymes publiées par A. Rehm dans le volume du compte rendu des fouilles de Milet sur l'emplacement du Delphinions ; on lit dans les plus récentes les noms de Mithridate, Auguste, C. Caesar, Tibère.

ID., 1920.

P. 5-30. M. Besnier. Récents travaux sur les *Defixionum tabellae* latines, 1904-1914 (*additamenta* au recueil d'A. Audollent ; 61 numéros).

P. 31-72. B. Haussoullier. Inscriptions de Didymes (suite). Groupe d'inscriptions relatives à Menodoros, qui vivait entre 189 et 88 av. J.-C. (*C. I. G.*, nos 2852-2858, 2859, etc.). Sur la date du no 494 des *Orientis graeci inscr.*, au nom de Claudius Chiones : postérieur à 25-26 ap. J.-C.

REVUE DES ÉTUDES ANCIENNES, 1919.

P. 259-262. C. Jullian : faut-il refaire le *Corpus* de la Gaule? Conseille plutôt de constituer un inventaire général de tous les matériaux du passé (textes littéraires, inscriptions, monuments figurés, monnaies, etc.) pour chacune des quatre-vingts cités de la nation gauloise.

P. 298-294. H. Graillot. Anciennes copies, avec quelques variantes, des nos 4494 et 4890 du *C. I. L.*, XII, et du n° 1 du *C. I. L.*, XIII, d'après le commentaire de Vitruve par J. Gardet et D. Bertin, imprimé à Toulouse en 1559.

ID., 1920.

P. 26. C. Jullian, d'après Baillet, *Séances et travaux du Congrès français de la Syrie* (1919). Deux graffiti d'époque romaine des Tombeaux des Rois près de Thèbes.

112)

ΠΟCΕΙΔωΝΑΞ ΠΟΛΥΞΕΝΟΥ MACCAΛΙηΤΗC

113)

ΔΙΟΝΥCΙΟC MACCAΛΙΗΤΗCΗ Κω

P. 97-103. R. Cagnat. Inscriptions de Djemila relatives à C. Julius Crescens Didius Crescentianus : *C. I. L.*, VIII, nos 8313, 8318 et 8319 ; *Ann. épigr.*, 1913, n° 21 ; 1916, n° 13 et fragments divers publiés dans le *Bulletin archéol. du Comité*, 1915, p. 126, et 1917, p. 289. Famille et carrière du personnage, sans doute originaire de Constantine ; il fit élever à Djemila la basilique Julia.

P. 98. Même provenance. Reconstitution d'une inscription gravée sur une architrave et retrouvée en morceaux.

**114)**

*C. Julius Crescens* [*Q. fil. Quir.*] *Didius* [*Crescentianus pont. fl. p. p. V c*]*oloni*[*arum e*]*quo* [*publico ab imp. exornatus...*] *qua*[*s in f*]*oro ponendas ex HS XXX...* [*mil. n.*] *prōmiserat posuit; item i*[*n basilica Iu*]*lia* [*q*]*uam at e*[*xornationem civitatis? s*]*uae a so*[*lo sua libera*]*litate fec*[*e*]*ra*[*t*]...

P. 100. Même provenance.

**115)**

C · IVLIO · CRESCENTI
Q · FIL · QVIR · DIDIO
CRESCENTIANO EQVO
PVBLICO AB IMPERATO
RE EXORNATO TRIB CO
HORTIS SARDORVM PRAEF
IVVENTVTIS CIRT · FL · PP ·
QVA · TTVOR · COLONIARVM
CIRT ET CVICVL · PONTIF
OMNIB · QVE HONORib
IN QVINQVE COLonis
ø Functo
DIDIA CORNelia in
GENVA FILIa patri piis
ø SIMO

L. 6 : il s'agit probablement de la *cohors II Sardorum*, qui tenait garnison en Maurétanie.

P. 104-106. Th. Reinach, d'après Schubart, *Bulletin des musées de Berlin*, XXXVIII, p. 328. Ostracon grec d'Éléphantine contenant une liste de personnages appartenant à l'état-major du préfet d'Egypte ; parmi eux figure une sorcière germaine, Βαλουδουργ Σηνονι σιβυλλα, sans doute Semnone.

P. 172-186. L. A. Constans. Notes sur quelques inscriptions d'Arles.

P. 174-175. Nouvelle lecture du *C. I. L.*, XII, n° 697, rapproché d'un fragment découvert en 1910. Observations sur C. Junius Priscus, decemvir, et ses dons à la basilique et à l'amphithéâtre d'Arles.

P. 177. Sur un pilier du rez-de-chaussée de l'amphithéâtre.

**116)**

ARELATES
SES AVE
FELiCITER

P. 177-183. Funéraires inédites et fragments.

P. 183-186. Nouvelles lectures du *C. I. L*, XII, n° 786, 680, 682, 779, 764.

P. 203. S. Chabert. Au musée Dauphinois de Grenoble, provenant de cette ville ou des environs.

**117)**

ø HIC REQVIESCIT
BONE MEMORIAE CLAV
DIANVS PRB IN PACE
QVI VIXIT AN LVI ET OB
D · IIII · NO · NOB · RVSTI
CIANO ET VITALIANO O

L. 4 : *ob(iit)*. — L. 5 : *d(ie) IV (ante)no(nas) no[v(embres)]*. — L. 6 : [*c*]*o(n)*[*s(ulibus)*]; les consuls de 520 étaient Rusticius (et non Rusticianus) et Vitalianus.

Revue des Études grecques, 1918.

P. 221-240. P. Graindor. Études sur différentes inscriptions grecques d'Athènes datant de l'époque impériale.

Römisch germanisches Korrespondenzblatt, IX, 1916.

P. 26-28. F. Haug. Sur l'inscription de Zwiefalten, *C. I. L.*, III, n° 5862, mentionnant un *p(raeses) p(rovinciae) R(aetiae)*; elle doit provenir d'Augsburg, capitale de cette province.

P. 28. P. Haug. Sur l'inscription de Metz, *C. I. L.*, XIII, n° 6797, mentionnant des *manticularii negotiatores*, qui seraient des marchands de *manticulae*, porte-monnaies (Festus, p. 133).

P. 38-40. J.-B. Keune. Près de Metz, dans les carrières de Norroy, sur la rive gauche de la Moselle.

**118**)

I · O · M ·
ET · HERCVLI
SAXSETANO
VEXSILLARI ·
LEG · XIIII · GEM · MAR · VIC
QVI · ERANT · SVB
CVRA · C · APPI · CAP
ITONIS · 7 LEG · EI · VSDEM
V · S · L · L · M ·

Le mot *saxetum*, dérivé de *saxum*, désignait un terrain rocailleux (Cicéron, *De lege agr.*, II, 67). On connaît des dédicaces analogues en l'honneur d'*Hercules Saxanus*.

P. 49-54. Fr. Cramer. A Aix-la-Chapelle.

**119**)

M E R C V
RIO · SVSVRRI
ONI · VICTORI
NVS VADINI · FILIVS
V · S · L · M · L · P · D

*Mercurius Susurrio*, comme l'Hermès Ψιθυριστής des Grecs, était le dieu des chuchotements amoureux.

(A partir de l'année 1917, le *Römisch-germanisches Korrespondenzblatt* a été remplacé par la revue *Germania*, analysée ci-dessus).

Studies in philology of the University of North Carolina, XIII, 1916.

P. 199-298. G. A. Harrer. Les consuls *suffecti* des années 98 à 101, d'après un fragment des *fasti feriarum latinarum* (*C. I. L.*, I², p. 59; VI, n° 2018; XIV, n° 2243) rapporté à tort aux années 101-104; le diplôme de Siscia reproduit dans l'*Ann. épigr.*, 1912, n° 128, permet de rétablir la vraie date.

## 2° PUBLICATIONS RELATIVES A L'ANTIQUITÉ ROMAINE

A. Ballu. Gouvernement général de l'Algérie. Rapport sur les travaux de fouilles exécutés en 1918 par le Service des monuments historiques. Alger, 1919.

P. 34-50. Inscriptions de Madaure (49 numéros). Cf. *Ann. épigr.*, 1917-1918, nos 81 et 83; 1919, nos 36-46 et 48.

P. 54. A Lambiridi. Sur le panneau central d'une mosaïque :

120)

INVIDE
VIVE ET · VID
E · VT · POS · SIS ·
PLVRA · VI
DERE

P. 79. A. Timgad.

121)

*imp. caesari diui traia* NI · PARTHICI · FILIO
*divi nervae nepoti traian*O · HADRIANO · AVG ·
*pont · max · trib · pot* · VIII · IMP · II · COS · III · P · P ·
. . . . . PATRON · COL · *de*DIC · D · D · P · P

Date : 124 ap. J.-C.

J. Carcopino. Virgile et les origines d'Ostie. Paris, 1919.

P. 42-74. L'organisation de la prêtrise de Vulcain à Ostie, d'après les inscriptions. Le nom des *sodales Arulenses* viendrait de l'ethnique porté par les adorateurs du dieu lors de l'établissement de son culte; *Arula* serait l'ancêtre d'Ostie.

P. 181-197. Les *Laurentes* dans les inscriptions; Lavinium est l'*urbs* du *populus Laurens*; il n'y a jamais eu de ville de Laurente.

P. 255. Sur la route de Tor à Castel Fusano, fragment qui paraît être resté inédit.

122)

S · AVG · L · AGLA
*a*CTVARIOS · ET
COL · SVCCESSVS
TERENTI
*i*MAGINES · DOMINOR*um*
*caes*ARIS · SALTVARIORVM · D

P. 454-457. Les limites de l'*ager Ostiensis*, d'après les textes littéraires et les inscriptions.

Donald Mc. Fayden. The history of the title Imperator under the Roman Empire. Chicago, 1920.

Dissertation universitaire. Sur l'emploi du mot *imperator* comme *praenomen*, depuis César jusqu'à Dioclétien.

R. Forrer. Das römische Zabern. Strasbourg, 1918.

P. 65. Stèles trouvées dans les fondations de l'enceinte romaine en 1916.

123) D Ø M
FESTIO VICTORI
DVRRA FIL
F Ø C

*Ibid.*

124) D M
EVTICI EVTYCHO (*sic*)
EVTYCHES FELIX
EVMENES HELIVS
CARATA
FIL

R. Forrer. Das Mithra Heiligtum von Königshofen. Stuttgart, 1916.

P. 32. Sur une pierre servant de foyer.

125) D I M
M BEL▒IVS TI
V

L. 1 : *D(eo) i(nvicto) M(ithrae)*; l. 2 : *Bel(l)ius*?

P. 46. Sur un édicule au sommet duquel est un buste de Luna.

126) IN H D D MATTOGNA
TI VOTVM SOLVIT L M

L. 1-2. *Mattognati(us)*?

P. 48. Sur un autel.

127) IN H D D
D ATTI
CAN̄IN
CAPELL
V S L M

LL. 3-4 *Cantini(us) Capel(la)* ou *Capell(ianus)*.

P. 49. Sur un autel.

128) D Ø CISSONIO
GITTO
NIVS
PIPPAV
SVS VSL
L M

Le dieu belge Cissonius ne s'était pas encore rencontré dans un *mithraeum*.

P. 51. Sur une tablette de bronze.

129) IN H D D
DEO SOL INV.
SILVES*t*ER
V S L▒

P. 69. L'inscription suivante figure en deux exemplaires.

130)
IN · H · D · D · DEO · INVIC
TO · M · C · CELSINIVS
MATVTINVS · VETER
LEG · VIII · AVG ALEX
ANDRIANAE · TYP
VM · DE · SVO · REPINX

J. Hatzfeld. Les Trafiquants italiens dans l'Orient hellénique. Paris, 1919.

Etude de l'expansion des *negotiatores* dans la Méditerranée orientale, d'après les textes littéraires et les inscriptions ; complément du travail donné par le même auteur dans le *Bulletin de*

*corresp hellén.* de 1912 sur les Italiens résidant à Délos.

P. 8-16. Remarque sur les noms latins dans les inscriptions grecques et les indices qui permettent de reconnaître un personnage à nom latin comme un Italien véritable.

P. 17-192. Classement des documents par époques et par régions (Grèce, îles, Asie Mineure, Syrie, Égypte). P. 105 : discussion du sens des inscriptions relatives aux Ῥωμαῖοι d'Ephèse (*Ann. épigr.*, 1911, n° 29).

P. 238-256. Origine et condition sociale des *negotiatores*; termes par lesquels on les désigne. P. 248 : dédicace inédite trouvée à Délos en 1912 près de l'Agora des Italiens.

P. 257-270. Discussion des théories de Kornemann, Schulten, Ferguson sur l'organisation des *negotiatores* en *conventus*.

P. 383-407. Index des noms de *negotiatores* cités au cours de l'ouvrage.

C. M. Kaufmann. Handbuch der altchristlichen Epigraphik. Fribourg en Brisgau, 1917.

Bon manuel.

R. Knorr. Töpfer und Fabriken verzierter Terrasigillata des 1. Jahrhunderts. Stuttgart, 1919.

Etude d'ensemble sur les vases sigillés du 1er siècle de Hollande, Allemagne, Autriche et Suisse.

Siegf. Loeschcke. Lampen aus Vindonissa. Zurich, 1919.

Description très complète des lampes découvertes au cours des fouilles de la Société archéologique de Zurich à Windisch. Etude des inscriptions qu'elles portent, en même temps que de leur forme et de leur décoration.

G. Lully. De senatorum romanorum patria sive de romani cultus in provinciis incremento. Rome, 1918.

Relevé, d'après les textes littéraires et les inscriptions, des noms et de la carrière de tous les sénateurs romains connus, depuis la fin de la République jusqu'au milieu du IIIe siècle ap. J.-C.; les sénateurs originaires d'Italie, rangés par règnes; les sénateurs originaires des autres régions, rangés par provinces. 1.488 numéros.

Mémoires publiés par les membres de l'Institut français d'archéologie Orientale du Caire, XLII, 1920.

Inscriptions grecques et latines des tombeaux des rois ou syringes à Thèbes.

1er fasc. par M. J. Baillet. Lecture des textes et excellents facsimiles; 41 pl. dont 12 en héliogravure.

N. Müller et N. A. Bees. Die Inschriften der jüdischen Katakombe am Monteverde in Rom. Leipzig, 1920.

H. P. V. Nunns. Christian inscriptions, Londres, 1919.

E. Pais. Dalle guerre puniche a Cesare Augusto. Rome, 1918.

Recueil d'articles parus ces dernières années dans des revues savantes d'Italie. Plusieurs intéressent l'épigraphie latine : le décret de Cn. Pompeius Strabo (*Ann. épigr.*, 1909, n° 30), la table latine d'Héraclée, la date du traité de Brindisi d'après une inscription de Casinum, la romanisation de la vallée d'Aoste d'après les inscriptions, la patrie des Pompeii à propos d'une inscription d'Interamna (*C. I. L.*, XI, n° 4213), les stations de la *quadragesima Galliarum* à Pedo et à Forum Germanorum, les domaines impériaux dans le Trentin, Jac. Durandi et l'épigraphie du Piémont occidental.

F. Quilling. Minotauros. Der Veredarierstein im Saalburg-museum. Leipzig, 1919.

Interprétation de l'image du *Genius Veredariorum n(umeri) N(idensium)*, accompagnant l'inscription reproduite dans *Ann. épigr.*, 1898, n° 77.

E. de Ruggiero. Dizionario epigrafico di Antichità romane, vol. III, fasc. 32 et 33, 1920.

Les articles les plus importants compris dans ces deux fascicules sont les suivants : *Horti*, avec l'énumération de tous les jardins de Rome; *Hortus*, différentes sortes de jardins; *Hospitium*.

R. Cagnat et M. Besnier.

# TABLES ANALYTIQUES

## DE LA REVUE DES PUBLICATIONS ÉPIGRAPHIQUES

### 1° Table des Périodiques et Ouvrages cités.

#### A. — PÉRIODIQUES

*Abhandlungen der Giessner Hochschulgesellschaft*, I, 1919.

*American Journal of archaeology*, 1919, depuis la p. 219.

*Anzeiger für Elsässische Altertumskunde*, 1914-1915.

*Archaeologia*, LXIX, 1918-1919.

*Berliner philologische Wochenschrift*, 1920, p. 1 à 312.

*Boletin de la Real Academia de la Historia*, LXXV, 1919.

*Bonner Jahrbücher*, CXXIII, 1915, à CXXV, 1919.

*Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques*, 1918, depuis la p. 201; 1919, p. 1 à 144.

*Id., Procès-verbaux des séances*, mai-décembre 1919; janvier-mars 1920.

*Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1918.

*Bulletin hispanique*, 1919.

*Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1919, à partir de la p. 193.

*Eranos*, 1914-1916.

*Germania, Korrespondenzblatt der römisch-germanischen Kommission*, I, 1917.

*Jahreshefte des österreichischen archäologischen Instituts in Wien*, XVI, 1913, à XVIII, 1915, et *Beiblatt*.

*Journal of roman Studies*, VI, 1916 et VII, 1917.

*Mélanges de l'École française de Rome*, XXXVII, 1918-1919.

*Mnémosyne*, 1914.

*Notizie degli Scavi di Antichità*, 1919.

*Rendiconti della Reale Accademia dei Lincei, classe di scienze morali*, 1918 et 1919.

*Rendiconti delle sessioni della R. Accademia di Bologna*, 1918-1919.

*Rendiconti dell' Instituto lombardo*, 1917 et 1918.

*Revue africaine*, 1919.

*Revue archéologique*, 1919; 1920, I et II, p. 1 à 164.

*Revue biblique*, 1919.

*Revue de philologie*, 1919; 1920, p. 1 à 88.

*Revue des Études anciennes*, 1919, depuis la p. 237; 1920, p. 1 à 236.

*Revue des Études grecques*, 1918.

*Römisch-germanisches Korrespondenzblatt*, IX, 1916.

*Studies in philology of the University of North Carolina*, XIII, 1916.

B. — PUBLICATIONS RELATIVES A L'ANTIQUITÉ ROMAINE

A. Ballu, *Gouvernement général de l'Algérie, Rapport sur les travaux de fouilles exécutés en 1918 par le Service des Monuments historiques.*

J. Carcopino, *Virgile et les origines d'Ostie.*

D. Mc. Fayden, *The history of the title Imperator under the roman Empire.*

R. Forrer, *Das römische Zabern.*

R. Forrer, *Das Mithra-Heiligtum von Königshofen.*

J. Hatzfeld, *Les trafiquants italiens dans l'Orient hellénique.*

C. M. Kaufmann, *Handbuch der altchristlichen Epigraphik.*

R. Knorr, *Töpfer und Fabriken verzierter Terrasigillata des I. Jahrhunderts.*

S. Loeschcke, *Lampen aus Vindonissa.*

G. Lully, *De senatorum romanorum patria.*

*Mémoires publiés par les membres de l'Institut français d'archéologie orientale au Caire*, XLII, 1920.

N. Müller et N. A. Bees, *Die Inschriften der jüdischen Katakombe am Monteverde in Rom.*

H. P. V. Nunns, *Christian Inscriptions.*

E. Pais, *Dalle guerre puniche a Cesare Augusto.*

F. Quilling, *Minotauros. Der Veredarierstein im Saalburgmuseum.*

E. de Ruggiero, *Dizionario epigrafico di antichità romane*, III, fasc. 32 et 33.

## 2° Table des provenances.

N.-B. — Les nombres qui suivent chaque article renvoient, non aux pages, mais aux numéros (en caractères gras) qui accompagnent les inscriptions.


### I. Rome.

Via Clodia, 103, 104.
— Ostiensis, 105, 106, 107.
— Portuensis (cimetière juif du Monteverde), 84-90.
— Salaria, 83.

### II. Italie.

Bitti (Sardaigne), 96.
Castel Fusano (près de), 122.
Civita Vecchia, 98, 99.
Magliano, 97.
Orbetello, 102.
Ostie, 56, 91-95.
Pompei, 100, 101.

### III. Espagne.

Cadix, 79.
*Clunia*, 80.
Coscojela de Fantova (province de Huesca), 4.

### IV. Gaule.

Arles, 116.
Fins d'Annecy, 111.
Grenoble ou environs, 117.
Königshofen (Alsace), 2, 125-130.
Nîmes, 43.
Norroy (carrières de) près de Metz 118.
Spachbach près de Wissembourg (Alsace), 3.
Zabern, 123, 124.

### V. Germanie.

Aix-la-Chapelle, 119.
Augsburg, 51.
Budesheim près de Bingen, 50.
Heppen (près de), 7.
Mayence (musée de), 49, 52.
Pesch, 5, 6.
Tzum (Frise), 42.

### VI. Provinces danubiennes.

1) *Norique.*
*Aguontum* (Lienz), 57.
*Solva*, 69, 70.
*Teurnia* (S. Peter im Holz), 58, 59,
*Virunum* (Zollfeld), 60, 61.

2) *Pannonie supérieure.*
Lithaberg, 65-68.
*Poetovio* (Pettau), 62-64.

3) *Mésie inférieure.*

*Troesmis*, 54.

4) *Thrace.*

Sofia, 109, 110.

VII. Grèce.

Argos, 81, 82.
Athènes, 53.
Corinthe, 1.

VIII. Asie.

1) *Province d'Asie.*

Ephèse, 55, 74.

2) *Pisidie.*

Antioche, 75, 76, 78.
Hissar-ardi près d'Antioche, 77.

3) *Cilicie.*

Anazarba, 72.
*Hierapolis* (Kastabala), 71.

4) *Syrie.*

Bosra, 73.

IX. Afrique.

1) *Égypte.*

Tombeau des Rois près de Thèbes, 112, 113.

2) *Tunisie.*

Béja, 26.
Carthage, 28, 29.
Sfax, 25.
Tabarka, 24.
Thina (près de), 20.
*Thuburbo majus*, 45.

3) *Algérie.*

Cherchel, 31.
Djémila, 14-19, 30, 32, 33, 114, 115.
Khamissa, 9, 10.
Ksiba-Mraou, 40.
Lambèse, 21-23, 34-38.
*Lambiridi*, 120.
Lamoricière, 27.
Madaure, 11-13, 41.
Miliana, 103.
Ouled-Abdallah (plaine de Sétif), 46.
Tébessa, 8.
Timgad, 121.

4) *Maroc.*

Rabat, 39.
*Volubilis*, 44, 47, 48.

## 3° Table des matières.

### I

### NOMS ET SURNOMS.

Abedeun, 20.
Acicia Antuca, 79.
Adnamatus Lali(f.), 59.
Aelius Helvius Dionysius c. v., 26.
Aelius Primitivus, 90.
M. Aemilius Iulianus, 35.
M. Aemilius M. f. Pal. Pius. 55.
Albanus Venneni f., 6.
'Αμμουχίς, 109.
C. Anicius Q. f. Ser. Caesianus, 16.
Antistia Fortunata, 107.
C. Appius Capito, 118.
T. Aterius Nepos, 25.
D. Attius Cantinius Capel(la), 127.
C Attius C. l. Maturus, 83.
Aurelius Nectoreca, 47, 48.
M. Aurel. Victor v. e., 108.
M. Bassaeus Astur, f. Bassaei Asturis, 73.
M. Bellius, 125.
Bello l(ibertus), 49, 52.
Buraidus, 110.
Calendio, 24.
Q. Calpurnius Honoratus, 17.
L. Calpurnius Piso, 71.
Capito Bulca, Tirdai f., 80.
C. Cassius Flaccus, 1.
C. Celsinius Matutinus, 130.
Claudianus, 117.
Ti. Claudius Ti. f., 19.
Claudius Rufinus, 60.
C. Claudius Secundinus, 50.

Clementius Val. Marcellinus v. p., 44.
Decumus Cirneti f., 96.
Dometius Numidius, 41.
Eutyches Felix, 124.
Festius Victor, 123.
Flaccinia Lefa, 5.
Flavius Ferox, 8.
Flavius Octavius v. c., 94.
Q Flavius Q. l. Primus, 103.
Flavius Sabinus, 85.
T. Flavius T. Flavii Cobromari lib. Uxavillus, 67.
L. Fla(vius) Ve(tus?), 7.
Fortunata, 24.
Furius Proculus, 73.
Gargilius Secundus, 42.
Q Gellius Longus, 72.
Gentilis Africani f., 3.
Gittonius Pippausus, 128.
Q. Gresius Q. f. Pap. Tertullus, 14.
Hebrus Aug. lib , 102.
L. Herennius Epictetus, 53.
Gn. Hosidius, 39.
C. Hostilius C. l. Cerdo, 106.
Illo Itedonis f., 96.
C. Julius Crescens Q. f. Quir. Didius Crescentianus, 114, 115.
C. Julius Ion, 1.
P. Julius Junianus Martialianus, 30.
P. Julius Junianus Tironillianus, 30.
Julius Maffuzis, filius Julii Matif, 44.
Q. Julius Piso, 36.
Julius Sabinus Victorianus, 17.
Lollius, 100.
Macedonius, 4.
Madaurius, 41.
L. Magius (?), 49.
Mallius Vecco, 65.
Mattognati(us), 126.
M. Messius Messor, 64.
P. Metilius Secundus, 37.
Momma Atui (filia), 59.
Mustula, 25.
Octavia Comsilia, 60.
No. Ofalius No. f., 56.
T. Peducaeus Canax, 74.
Q. Peternius Amphio, 97.
L. Petronius L. f. Pal. Patronus, 104.
C. Plancius, 54.
Cn. Pompeius Cn. f. Magnus, 81.
Pomponius, 87.
L. Pomponius Niger, 75.
L. Popius L. f. Ampliatus, 101.
A. Postumius Sp. f. Seneca, 63.
Priamus, 59.
Priga, 6.
C. Procula, 105.
Proculus, 21.
Rogatianus, 40.
M. Rutilius Felix, 15.
C. Rutilius C. f. Stel. Gallicus, 55.
Sasulus T. f. Renatus, 68.
M. Secundinus, 70.
Septimius Faustus, 51.
T. Sergius Satur, 8.
M. Servitus Fabianus, 54.
Severa Magnianci (filia), 65.
C. Silicius Campus, 46.
Silvester, 129.
Stephanus, 84.
C. Stertinius Aemilianus, 31.
Telavia Tevegeti l. Prima, 68.
Terentius Donatus, 33.
Tertullus, 34.
Tsuendus ser., 102.
M. Ulpius Mustus, 46.
Umma Tabiconis f(ilia), 66.
Valerius Concordius v. p., 15.
L. Valerius Fecula, 79.
M. Valerius Maximianus, 16.
L. Valerius L. l. Mocapor, 99.
L. Valerius L. f. Coll. Niger, 72.
L. Valerius L f. Coll. Varus Pollio, 72.
C. Vettius C. f. Volt. Sabinianus Iulius Hospes, 45.
Sex. Vettius A. f...te Rufus (?), 98.
Victorinus Yadini f., 119.
Vivia, 75.

## II

### DIEUX, DÉESSES, HÉROS

Aesculapius, 9.
Aesculapius Augustus, 64.
Apollo Salutifer, 37.
Athena Polias, 53.
Cissonius deus, 128.
Comites Lunae, 38.
Dea Dia, 95.
Dii patrii deaeque, Fortuna Redux, 108.
Dionysos Kallikarpos, 72.
Dolichenus deus, 60.
Domus divina, 51, 126, 127, 129, 130.
Fides publica, 18.
Fortuna Augusta, 10.
Genius coloniae (à Heba), 97.
Invictus, 36, 48.
Invictus deus M(ithra), 130.
I(nvictus) d(eus) M(ithra), 47, 125.
Jorhobol deus, 35.
Juno Regina, 60.
Jupiter Bazosenus deus patrius, 23.
J. O. M., 30.
J. O. M. et Hercules Saxsetanus, 118.
J. O. M. Genius et bona Fortuna, 44.
J. O. M. Juno Regina Minerva Sancta Fortuna Redux Mercurius Hercules Genius Sanctus provinciae et coloniae Lambaesitanorum dii deaeque omnes, 22.
Mars Augustus, 61.
Mater deum, 92.
Mater Deum Magna Idaea, 28.
Matronae Vaccallineihae, 5.
Maurici, 31.
Mercurius, 3.
Mercurius deus, 51.
Mercurius Susurrio, 119.
Sol invictus deus, 129.
Teurnia sanctissima Augusta, 58.
Vacallineihae Leudinae, 6.
Virtus Dea, 41.

## III

### PRÊTRES ET CHOSES RELIGIEUSES

#### 1° *Sacerdoces païens.*

Canistraria, 41.
Cisthiferi, 41.
Cultrix Junonis K(apitolinae?), 105.
Cultor dei Iorhobolis, 35.
Flamen, 77.
Flamen perpetuus, 17.
Flamen perpetuus quattuor coloniarum (en Numidie), 115.
Flamonium, 29.
Fratres arvales (*collegium*), 95.
Gymnasiarcha, 77.
Minister altaris, 40.
Pontifex, 15, 115.
Pontificatus, 29.
Sacerdos, 41.
Sacerdos deae Romae, 72.
Sacerdos divi Titi Caesaris Aug. et deae Romae, 72.
Sacerdos Romae et P. Servilii Isaurici, 74.
Sacerdotium, 35.
Sodalis Augustalis, 55.
Sodalis Titius, 45.
Vestales virgines, 107.

#### 2° *Particularités du culte païen.*

Actes des Arvales (fragment), 95.
Annus Cererum (à Carthage), 29.
Ara, 44.
Ara Augustorum (à Athènes), 53.
Cultus, 29.
Καισάρεια, 1.
Lucus Deae Diae (à Rome), 95.
Ludi, 29.
Sacrificium, 95.

Saturnalia, 95.
Taurobolium, 92.
Templum, 21, 72.

3° *Antiquités judaïques.*

Agrippenses (à Rome), 89.
Ἀρχών (d'une synagogue), 86, 87.
Ἱερουσιάρχης, 84.
Mellarcontes, 90.
Προστάτης, 89.
Συναγωγή (ἀρχών), 86, 87, 88.
Φροντιστής, 86.

4° *Antiquités chrétiennes.*

Ecclesia, 40.
Presbyter, 4, 110, 117.

## IV

### NOMS GÉOGRAPHIQUES

Ancyra, 54.
Arelatenses, 116.
Athenae, 53.
Baquatium gens, 44.
Beosus, 42.
Calcarienses, 87.
Caparcotna, 78.
Cirta, 115.
Cniensis, 96.
Corinthius et Ar[gius], 1.
Cuicul, 115.
Cuiculitanorum respublica, 16.
Heba colonia, 97.
Hieropolitanorum populus, 71.
Lambaesitanorum colonia (*ordo*), 13.
Lopetei villa, 42.
Massaliotae, 112, 113.
Medianorum magistri, 46.
Nemausus (*Colonia Aug.*), 43.
Pannonia Inferior et Superior (*legatus*), 45.
Parma, 63.
Platea Augusta (à Antioche de Pisidie), 77.
Puteolanorum respublica (*curator*), 45.
Selinontus, 109.
Syracusius, 1.
Thuburbo majus (*Colonia Aurelia, patronus*), 45.
Tripolitani, 88.
Urbulanenses (à Pompei), 101.
Vindeleiensis, 80.
Volubilis, 47.
Volumnienses, 85.

## V

### EMPEREURS, PRINCES ET PRINCESSES

1° *Empereurs romains.*

Octavius Caesar, 111.
Caesar Divi filius Augustus, Tiberius Caesar Divi Augusti filius, Diva Iulia Augusta, 1.
Imp. Caes. Divi Vespasiani f. Domitianus Aug. Germanicus pont. max. trib. pot. XII, imp. XXII, cos. XVI, p. p., 72.
Imp. Caesar Nerva Traianus Aug. Germ. Dacicus, 102.
[Imp. Caes Divi Traia]ni Parthici f, [Divi Nervae nep. Traia]nus Hadrianus. Aug. [pont. max. trib. pot.] VIII imp. II. cos. III p. p., 121.
Imp. Divus T. Antoninus, 45.
Impp. Caess. M. Aurelius Antoninus Aug. et L. Aurelius Verus Aug. Armeniacus, 54.
Imp. Caes. L. Aelius Aurelius Commodus Pius Invictus Felix Hercules romanus, 48.
.... Hadriani pronep. Divi Traiani Parthici abnep., Divi Nervae adnep., 16.

Imp. Caes. [L. Septimius Severus Pertinax] Aug., 34.
Imp. Caes. L. Septimius Severus Pius Pertinax Aug. Arab. Adiab. Parth max. p. p. et Imp. Caes. M. Aurelius Antoninus Aug. Pius Felix princeps [iuventutis], 28.
[Imp Caes. L. Sept. Severus] Pert. [Pius Aug. et I]mp. Caes. Aurelius Antoninus Pius Aug., 69.
[Impp.] Caesares L. Septimius Severus ..... Antoninus Pius Felix Brit. Germ..., 12.
... L. Septimius Severus Pius Pertinax Aug. Arabicus Adiab. Parth. max. et Imp. M. Aurel. Antoninus Pius Aug. et P. Septimius Geta nob. Caes., 27.
Dd. nn. [Severus et Antoninus] Augg. et Iulia Aug. Mater Auggg. et castrorum, 21.
Divus Decius, 32.
D. n. Imp. Caes. P. Licinius Gallienus Invictus Pius Felix Aug., 108.
Imp. Caes. M. Aurelius Probus invictus Aug. 44.
Piissimus ac victoriosissimus Iovius Valerius Diocletianus invictus P. f. Aug., 13.
Dd. nn. Diocletianus Maximianus perpp. Augg., 26.
Dddd. nnnn, Diocletianus et Maximianus Aug. et Constans et Maximianus] nobb. Caess., 15.

2° *Personnages de la famille impériale.*

Agrippa, 82.
M. Agrippa L. f. cos. III imp. tribun. potest. III, 43.
Diva Iulia Augusta, 1.
Iulia Augusta mater castrorum, 53.

3° *Rois étrangers.*

Rex gentis Baquatium, 44.

## VI

### POUVOIRS PUBLICS.

1° *Consulats.*

C. Fufio Cn. Minicio (époque de Claude), 42.
Imp. Antonino II et Geta cos. (205 p. C.), 70.
Probo Aug. et Paulino cos. (277 p. C.), 44.
Valente V et Valentiniano Augg. conss. (376 p. C.), 93.
Rusticiano et Vitaliano cos. (520 p. C.), 117.

2° *Fonctions supérieures.*

Aedilis curulis, 55.
Consul, 45.
Consul designatus, 12, 21, 30, 34, 36, 55.
Curator aedium sacrarum, 45
Decemvir stlibus judicandis, 78.
Eques romanus, 15, 17.
Equo publico ab Imp. exornatus, 115.
Juridicus per tractus Etruriae, Aemiliae, Liguriae, 45.
Legatus Asiae, 78.
Legatus provinciae Asiae, 45.
Legatus Aug. ad ordinandos status insularum Cycladum, 45.
Leg. Augg., 21.
Leg. Aug. pr. pr., 16, 34, 37, 54.
Leg. Augg. pr. pr., 12.
Leg. Aug. pr. pr. Pannoniae Inferioris, 45.
Leg. Aug. pr. pr. provinciarum III Daciarum et Delmatiae, 45.
Leg. pr. pr., 71.
Leg. pr. pr. imp. Domitiani Caes. Aug. Germ., 72.
Praeses, 73.

Praeses pro(vinciae) Mauretaniae Caesariensis, 108.
Praeses provinciae Mauretaniae Tingitanae, 44.
P(raeses) p(rovinciae) N(umidiae), 15, 23.
Praefectus (*annonae*), 94.
Praetor, 45.
Proconsul, 26.
Procurator, 102.
Procurator Augusti, 31, 62.
Procurator Augg. nn., 64.
Prolegato provinciae Galaticae, 55.
Protector (*provinciae* ou *Augusti*?), 108.
Quaestor, 45, 55.
Quaestor candidatus, 78.
Translatus in amplissimum ordinem, 45.
Tribunus candidatus designatus, 78.
Tribunus plebis, 45.

3° *Fonctions inférieures.*

Accensus, 103.
Augusti lib., 102, 122.
Saltuarii Caesaris, 122.
Scriba quaestorius urbanus, 75.
Servus (Augusti), 102.

4° *Finances.*

Legatus Aug. rationibus putandis trium Galliarum, 45.
Praefectus aerarii Saturni, 45.

## VII

### CORPS DE TROUPES

1° *Légions.*

Leg. I (*centurio*), 42.
Leg. I Italica (*trib. mil.*), 45.
Leg. III Aug. (*legatus pr. pr.*), 36.
— (*miles, centuria*), 8.
— (*trib. mil.*), 19, 36.
— Alex. (*legatus Aug.*), 30.
— Pia Vindex, 34.
Leg. III Gallica (*trib. mil.*), 76.
Leg. III Italica Concors (*legatus*), 45.
Leg. V (*centurio*), 42.
Leg. V Gallica (*veteranus*), 75.
Leg. VI Fer. (*trib. lat.*), 78.
Leg. VIII Aug. Alexandriana (*veteranus*), 132.
Leg. XI (*veteranus missicius*), 63.
Leg. XII Victr. (tuile), 2.
Leg. XIII Gemina (*trib. mil.*), 55.
Leg. XIV Gem. (*legatus, cum iurisdicatu Pannoniae superioris*), 45.
— Mar. Victr. (*vexsillarii, centurio*), 118.
Leg. XV Apollinaris (*legatus divi Claudii*), 55.
Leg. XXII Primig. (*veteranus*), 73.
— (*signifer et veteranus*), 50.

2° *Ailes.*

Ala miliaria I 77.

3° *Cohortes.*

Cohors Aquitanorum, 96.
Cohors I Bosporanorum (*praefectus*), 55.
Cohors II Commagenorum (*praefectus*), 45.
Cohors I Hispanorum (*praefectus*), 55.
Cohors Sardorum (*tribunus*), 115.
Cohors II Sardorum, 27.

4° *Autres corps de troupes.*

Milites Bingenses (*librarii, collegium tubicinum*), 50.
Vexillatio Brittonum Volubili agentium (*centurio*), 47, 48.
Vexillationes ex Illyrico missae ab Imp. Divo M. Antonino ad tutelam Urbis (*praepositus*), 45.

5° *Particularités.*

Donis donatus (*coronae muralis, vallaris, aurea ; hastae purae duae, vexilla totidem*), 45.
Expeditiones Germanica et Sarmatica, 45.
Marque de tuile, 2.

## VIII

### ADMINISTRATION MUNICIPALE ET PROVINCIALE

Aedilis (à Pompéi), 100, 101.
Aedilis quaestor praef. iure dicundo, 29.
Centenarius vir, 17.
Curator reipublicae, 15.
Duumvir, 76.
Duumvir, aedilis, quaestor, 14.
Gentilium numerus, 57.
Gerousia (à Argos), 82.
Legatio ad Romam, 53.
Magistri, 46.
Omnibus honoribus in quinque coloniis functus (en Numidie), 115.
Patronus civitatis, 71.
Patronus coloniae (à Cuicul), 16.
— (à Timgad), 121.
Praefectus iuventutis (à Cirta), 115.
Quaestor (à Ostie), 56.
Quattuorvir, 79, 98.
Sevir Augustalis, 97, 103.
Vicus Venerius (à Antioche de Pisidie), 78.

## IX

### COLLÈGES

Centonariorum collegium (à Solva), 69, 70.
Corporati (à Ostie), 91.
Dendrophori (*collegium*), 92.
Familia (*magister*?), 49, 52.
Pater, 70.

## X

### PARTICULARITÉS DIGNES D'ÊTRE SIGNALÉES

Actuarii, 122.
Balneum, 33.
Basilica Iulia (à Djémila), 114.
Crustulum et mulsum, 97.
Epitaphe métrique, 83.
Faber argentarius, 104.
Fontes, 15.
Forum, 11.
Inscriptions graffites (à Arles), 116.
— (à Pompei), 100, 101.
— (au Tombeau des Rois près de Thèbes), 112, 113.
Inscriptions chrétiennes, 4, 24, 40, 109, 110, 117.
Inscriptions juives en langue grecque, 84-89.
Inscription juive en langue latine, 90.
Inscription métrique (fragment), 94.
Inscription sur conduite d'eau en plomb, 102.
Inscription sur lingot de plomb, 7.
Inscriptions sur mosaïque, 4, 25, 33, 120.
Inscription sur plaque de bronze, 57.
Inscription sur une patère d'argent, 111.
Marmora, 21, 29.
Parietes, 21.

Patronus, 59.
Pavimentum, 21.
Piscator, 99.
Porticus, 11.
Rescrit impérial (Septime Sévère et Caracalla), 69.
Semodius publicus, 46.
Signum cum base, 51.
Statua aurea, 53.
Table de mesures, 46.
Tablette de bois, 42.
Tegettarii, 100.
Territorium, 54.
Tessellae, 21.
Testimonium, 57.
Thermae, 16.
Urceus publicus, 46.
Venditoris (signum), 42.

# TABLES

## DU TOME XII DE LA CINQUIÈME SÉRIE

## I. — TABLE DES MATIÈRES


Pages

L'âge du cuivre dans le Caucase septentrional et les civilisations de Soumer et de l'Égypte protodynastique (Pl. IV), par M. Rostovzev . . . . 1

Une scène du « Bourgeois gentilhomme », par Ad. Blanchet . . . . . 38

Étude sur une inscription de Murgantia, par J. Colin . . . . . 40

Une pierre talismanique expliquée par l'hébreu, par Ch. Bruston. . . . 47

Promenades archéologiques en Espagne : Sagonte, par P. Paris . . . . 50

*Bulletin mensuel de l'Académie des Inscriptions* . . . . . 82

*Nouvelles archéologiques et correspondance* : Paul Lejay. — Le P. Germer-Durand. — Gherardo Ghirardini. — F. Imhoof-Blumer. — Hugo Bluemner. — Inauguration du buste de Déchelette au Musée de Saint-Germain. — A la mémoire de Jean de Mot. — Jubilé de M. Paul Cazalis de Fondouce. — Antoine Galland. — Les débuts de l'âge du bronze en Suisse. — Le dolmen et les haches de bronze de la Trigalle (Manche). — Stonehenge. — Un vase retrouvé et quelques autres. — Les Sirènes. — Original ou moulage? — Archéologie russe. — Sommaire des conférences du professeur M. Rostovzev au Collège de France sur les Iraniens et les Grecs dans la Russie méridionale. — Un compas gallo-romain. — Les trésors d'argenterie syrienne. — Le « monde animal antique » d'O. Keller — Vol de statuettes gallo-romaines au Musée de Besançon en 1914. — Trois brochures du Dr Vercoutre. — Le Pont du Gard en danger. — Encore Josèphe et Tacite. — Marc-Aurèle jugé. — Casaubon et la colonne Trajane. — La Bibliothèque Budé. — Les copies du Concours général. — Le Dictionnaire archéologique de la Gaule. — Millin plagié. — La Bibliothèque d'Adolphe Reinach. — La collection Froehner. — Un inventaire photographique des richesses d'art. — Un réltabe gantois. — L'interdiction d'exporter des œuvres d'art — Acquisitions des Musées Nationaux en 1919. — Restaurations de tableaux sous l'ancien Régime. — La conservation des monuments dans l'Afrique française. — Les « Dames amies de Carthage ». — Loi tunisienne sur les antiquités. — Fouilles de Tripolitaine. . . . . 90

*Bibliographie* : J. G. Frazer. — Maurice Reygasse. — E. Cartailhac. — Léon Rey. — Eduardo Hernandez-Pacheco. — Jaussen et Savignac. — E. A. Wallis Budge. — Maurice Bruant. — Rendel Harris et Alphonse Mingana. — C. Jullian. — G. Poisson. — Antonios D. Keramopoullos. — William Ramsay. — Heribert Reinert. — A. Rostagni. — G. Poisson. — B. Marque. — Giorgio Pasquali. — Donald Mc Fayden. — P. Bosch Gimpera. — Henri Basset. — J. Leite de Vasconcellos. — Chr. Zervos. — Memoirs of the American Academy in Rome. — J. Jijon y Caamano. — G. Rouchès. . . . . 143

Pages.

Textes et scolies de l'Odyssée, par Victor Bérard. . . . . 165

Deux reliefs italiques à la Glyptothèque Ny-Carlsberg, par Frédéric Poulsen. 169

La stèle de Chélidon (pl. V), par Th. Reinach . . . . . 186

Recherches sur les tuiles et briques des constructions de la Gaule romaine, par Adrien Blanchet . . . . . 189

Le commerce du plomb à l'époque romaine d'après les lingots estampillés, par Maurice Besnier . . . . . 211

L'inscription de la colonne Trajane, par Ch. Bruston. . . . . 245

Une grande vente à Rome, par Salomon Reinach . . . . . 249

Quelques aspects archéologiques du Languedoc méditerranéen, par M. Joubin. 269

*Variétés* :

Le cheval de bronze de Saint-Germain-en-Laye en 1625, par Étienne Michon. 310

*Bulletin mensuel de l'Académie des Inscriptions*. . . . . 321

*Nouvelles archéologiques et correspondance* : Robert Munro. — Un témoignage sur Ghirardini. — L'antiquité classique et la guerre. — Note sur un bas-relief trouvé à Beyrouth. — Pour la protection du palais de Dioclétien. — Au couvent du Météore. — Une cérémonie au Tuc d'Audoubert. — Le Corpus des vases antiques. — Le rétable de l'Agneau à Bruxelles. — Les palais du roi d'Italie. — Adam. — L'origine de l'ère chrétienne. — Opinions téméraires . . . . . 332

*Bibliographie* ; Pericle Ducati. — F. H. Marshall. — Abbé J. Philippe. — O. Navarre. — J. Sautel. — J. de Lahondès. — Bogdan D. Filow. — Léon Moulé. — Helen Mc Lees. — Giuseppe Spano. — Marcel Nicolle. — Robert André-Michel . . . . . 342

Revue des publications épigraphiques relatives à l'antiquité romaine par R. Cagnat et M. Besnier . . . . . 251

## II. — TABLE ALPHABÉTIQUE

### PAR NOMS D'AUTEURS


Pages.

Bérard (Victor). — Textes et scolies de l'Odyssée . . . . . 165
Blanchet (Adrien). — Une scène du « Bourgeois gentilhomme » . . . . 38
— Recherches sur les tuiles et briques des constructions de la Gaule romaine . . . . . 189
Besnier (Maurice). — Le commerce du plomb à l'époque romaine d'après les lingots estampillés. . . . . 211
— Revue des publications épigraphiques relative à l'antiquité romaine. . 351
Bruston (Ch.). Une pierre talismanique expliquée par l'hébreu. . . . 47
— L'inscription de la colonne Trajane . . . . . 215
Cagnat (R.). — Revue des publications épigraphiques relatives à l'antiquité romaine . . . . . 251
Colin (J.). — Étude sur une inscription de Murgantia . . . . . 40
Joubin (André). — Quelques aspects archéologiques du Languedoc méditerranéen . . . . . 269
Poulsen (Frédéric). — Deux reliefs italiques à la Glyptothèque de Ny-Carlsberg. 169
Paris (P.). — Promenades archéologiques en Espagne : Sagonte . . . . 50
Rostovzev (M.). — L'âge du cuivre dans le Caucase septentrional et les civilisations de Soumer et de l'Égypte protodynastique (pl. IV) . . . . . 1
Reinach (Salomon). — Une grande vente à Rome. . . . . 249
Reinach (Th.). — La stèle de Chélidon (pl. V) . . . . . 186

## III. — TABLE DES PLANCHES

Pl. IV. — Antiquité du Caucase.
Pl. V. — Stèle de Chélidon de Zèla.

*Le Gérant* : A. THÉBERT

ANGERS. — IMPRIMERIE F. GAULTIER ET A. THÉBERT, 4, RUE GARNIER.